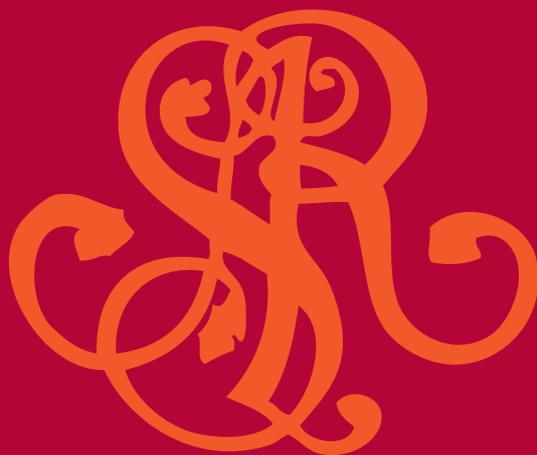


KORESPONDENCJA POLITYCZNA
STANISŁAWA AUGUSTA

AUGUSTYN DEBOLI

1782



KORESPONDENCJA POLITYCZNA
STANISŁAWA AUGUSTA

AUGUSTYN DEBOLI

1782

KORESPONDENCJA POLITYCZNA
STANISŁAWA AUGUSTA

AUGUSTYN DEBOLI

1782

OPRACOWANIE

Ewa Zielińska, Adam Danilczyk

Instytut Historii PAN
Warszawa 2017

<http://rcin.org.pl>

Redakcja, korekta
Jolanta Rudzińska

Indeksy
Ewa Zielińska, Adam Danilczyk

Opracowanie graficzne i projekt okładki
Dariusz Górski

© Copyright by Ewa Zielińska
© Copyright by Adam Danilczyk
© Copyright by Instytut Historii im. Tadeusza Manteuffla
Polskiej Akademii Nauk

ISBN 978-83-65880-04-8

Projekt został sfinansowany ze środków Narodowego Centrum Nauki
przyznanych na podstawie decyzji nr DEC-2011/03/D/HS3/03643

Wydanie I, Warszawa 2017

Instytut Historii PAN
Rynek Starego Miasta 29/31
00-272 Warszawa
22 831 02 61-62 w. 44
www.ihpan.edu.pl
<http://ksiegarnia-ihpan.edu.pl>
wydawnictwo@ihpan.edu.pl

Druk i oprawa Fabryka Druku

Spis treści

Wstęp	11
1. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 1 I 1782.	17
2. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 I 1782.	22
3. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 4 I 1782.	23
4. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 7 I 1782	23
5. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 8 I 1782.	24
6. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 11 I 1782.	28
7. Stanisław August do Augustyna Debolego, 14 I 1782	30
8. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 14 I 1782	33
9. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 15 I 1782.	34
10. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 15 I 1782	39
11. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 18 I 1782	40
12. Stanisław August do Augustyna Debolego, 19 I 1782.	41
13. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 19 I 1782	42
14. Stanisław August do Augustyna Debolego, 21 I 1782.	43
15. Jacek Ogrodzki do Augustyna Debolego, 21 I 1782	44
16. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 I 1782.	45
17. Stanisław August do Augustyna Debolego, 28 I 1782.	46
18. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 28 I 1782	47
19. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 1 II 1782	48
20. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 II 1782	49
21. Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 II 1782	50
22. Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 II 1782	51
23. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 4 II 1782.	52
24. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 II 1782	53
25. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 15 II 1782	54
26. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 18 II 1782	55
27. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 19 II 1782	55
28. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 19 II 1782	59
29. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 II 1782	61

30. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 25 II 1782	62
31. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 26 II 1782	64
32. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 27 II 1782	65
33. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 III 1782	66
34. Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 III 1782.	68
35. Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 III 1782.	73
36. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 5 III 1782.	74
37. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 6 III 1782	77
38. Stanisław August do Augustyna Debolego, 11 III 1782.	78
39. Stanisław August do Augustyna Debolego, 11 III 1782.	78
40. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 III 1782	80
41. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 12 III 1782	81
42. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 13 III 1782	84
43. Stanisław August do Augustyna Debolego, 18 III 1782.	84
44. Stanisław August do Augustyna Debolego, 18 III 1782.	85
45. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 20 III 1782	86
46. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 III 1782.	87
47. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 22 III 1782	92
48. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 25 III 1782	93
49. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 26 III 1782	94
50. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 28 III 1782.	95
51. Stanisław August do Augustyna Debolego, 1 IV 1782	100
52. Stanisław August do Augustyna Debolego, 1 IV 1782	101
53. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 3 IV 1782.	102
54. Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 IV 1782	104
55. Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 IV 1782	107
56. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 9 IV 1782.	108
57. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 10 IV 1782	109
58. Stanisław August do Augustyna Debolego, 15 IV 1782.	110
59. Stanisław August do Augustyna Debolego, 15 IV 1782.	111
60. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 15 IV 1782	114
61. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 16 IV 1782.	114
62. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 16 IV 1782	118
63. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 22 IV 1782	119
64. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 23 IV 1782.	120
65. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 29 IV 1782	122
66. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 30 IV 1782.	125
67. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 1 V 1782.	130
68. Stanisław August do Augusta Debolego, 6 V 1782	130
69. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 7 V 1782	132
70. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 V 1782	136
71. Stanisław August do Augustyna Debolego, 13 V 1782	137

72. Stanisław August do Augustyna Debolego, 13 V 1782	138
73. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 14 V 1782	139
74. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 15 V 1782	141
75. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 17 V 1782	142
76. Stanisław August do Augustyna Debolego, 20 V 1782	143
77. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 20 V 1782	145
78. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 21 V 1782	146
79. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 24 V 1782	148
80. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 27 V 1782	149
81. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 28 V 1782	149
82. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 28 V 1782	151
83. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 31 V 1782	152
84. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 3 VI 1782	153
85. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 4 VI 1782	154
86. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 7 VI 1782	154
87. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 VI 1782	155
88. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 14 VI 1782	156
89. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 18 VI 1782	157
90. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 21 VI 1782	158
91. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 21 VI 1782	160
92. Stanisław August do Augusta Debolego, 24 VI 1782	161
93. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 25 VI 1782	162
94. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 1 VII 1782	163
95. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 2 VII 1782	165
96. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 3 VII 1782	166
97. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 5 VII 1782	167
98. Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 VII 1782	168
99. Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 VII 1782	170
100. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 9 VII 1782	172
101. Stanisław August do Augustyna Debolego, 10 VII 1782	172
102. Stanisław August do Augustyna Debolego, 14 VII 1782	174
103. Stanisław August do Augustyna Debolego, 15 VII 1782	174
104. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 19 VII 1782	175
105. Stanisław August do Augustyna Debolego, 22 VII 1782	176
106. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 22 VII 1782	177
107. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 23 VII 1782	178
108. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 23 VII 1782	182
109. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 26 VII 1782	182
110. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 26 VII 1782	184
111. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 29 VII 1782	185
112. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 30 VII 1782	186
113. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 2 VIII 1782	188

114. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 5 VIII 1782	190
115. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 6 VIII 1782.	192
116. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 12 VIII 1782	193
117. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 14 VIII 1782	194
118. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 16 VIII 1782	195
119. Stanisław August do Augustyna Debolego, 19 VIII 1782.	197
120. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 19 VIII 1782	198
121. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 20 VIII 1782	198
122. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 23 VIII 1782	199
123. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 26 VIII 1782	201
124. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 27 VIII 1782	202
125. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 28 VIII 1782	204
126. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 2 IX 1782	205
127. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 3 IX 1782.	207
128. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 3 IX 1782.	212
129. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 4 IX 1782	213
130. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 6 IX 1782.	215
131. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 6 IX 1782.	217
132. Stanisław August do Augustyna Debolego, 9 IX 1782.	218
133. Stanisław August do Augustyna Debolego, 9 IX 1782.	220
134. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 10 IX 1782	221
135. Stanisław August do Augustyna Debolego, 11 IX 1782	224
136. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 13 IX 1782	226
137. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 16 IX 1782	231
138. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 18 IX 1782	232
139. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 20 IX 1782	233
140. Stanisław August do Augustyna Debolego, 21 IX 1782.	234
141. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 21 IX 1782	235
142. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 23 IX 1782	237
143. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 24 IX 1782	238
144. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 30 IX 1782	240
145. Stanisław August do Augustyna Debolego, b.d. [IX 1782]	241
146. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 1 X 1782	242
147. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 X 1782	244
148. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 X 1782	244
149. Stanisław August do Augustyna Debolego, 7 X 1782	246
150. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 7 X 1782.	248
151. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 X 1782	248
152. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 14 X 1782	249
153. Stanisław August do Augustyna Debolego, 16 X 1782	250
154. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 18 X 1782	253
155. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 X 1782	256

156. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 23 X 1782	259
157. Stanisław August do Augustyna Debolego, 28 X 1782	260
158. Stanisław August do Augustyna Debolego, 30 X 1782	264
159. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 1 XI 1782.	265
160. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 XI 1782	267
161. Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 XI 1782.	268
162. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 5 XI 1782	271
163. Stanisław August do Augustyna Debolego, 6 XI 1782.	272
164. Stanisław August do Augustyna Debolego, 11 XI 1782	274
165. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 XI 1782	275
166. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 12 XI 1782	277
167. Stanisław August do Augustyna Debolego, 13 XI 1782	281
168. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 15 XI 1782	281
169. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 15 XI 1782	285
170. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 18 XI 1782	285
171. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 19 XI 1782	286
172. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 19 XI 1782	292
173. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 20 XI 1782	293
174. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 XI 1782	294
175. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 26 XI 1782	295
176. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 26 XI 1782	299
177. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 27 XI 1782	300
178. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 29 XI 1782	301
179. Stanisław August do Augustyna Debolego, 2 XII 1782	302
180. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 3 XII 1782	306
181. Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 XII 1782	309
182. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 4 XII 1782.	310
183. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 6 XII 1782	311
184. Stanisław August do Augustyna Debolego, 9 XII 1782	312
185. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 10 XII 1782	313
186. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 10 XII 1782	315
187. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 XII 1782	316
188. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 XII 1782	316
189. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 13 XII 1782	318
190. Stanisław August do Augustyna Debolego, 16 XII 1782	318
191. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 17 XII 1782	325
192. Stanisław August do Augustyna Debolego, 18 XII 1782	326
193. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 20 XII 1782	329
194. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 20 XII 1782	332
195. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 23 XII 1782	334
196. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 24 XII 1782	335
197. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 24 XII 1782.	337

198. Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 24 XII 1782	339
199. Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 25 XII 1782	340
200. Stanisław August do Augustyna Debolego, 30 XII 1782	341
201. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 31 XII 1782	344
202. Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 31 XII 1782	346
Aneks (Spis załączników znajdujących się w korespondencji Stanisława Augusta i Augustyna Debolego)	
Indeks osób	356
Indeks geograficzny	366

Wstęp

Przygotowując edycję kolejnego tomu korespondencji Stanisława Augusta z Augustynem Debolim, podobnie jak przy poprzednich dwóch tomach, korzystaliśmy z przechowywanych w Archiwum Głównym Akt Dawnych w Warszawie dwóch ksiąg wchodzących w skład zespołu Archiwum Królestwa Polskiego o sygnaturach: AKP 266, zawierającej listy króla i szefa jego Gabinetu pisarza wielkiego koronnego Adama Cieciszowskiego do Debolego („do Debolego à 14 januarij 1782 ad 27 Xbris 1783”¹) oraz AKP 265, zawierającej listy Debolego do władcy i szefa jego Gabinetu („Deboli à 1^a januarij 1782 ad 26 Xbris 1783”). Na tomach tych zachowały się sygnatury królewskiego archiwisty Jana Chrzyciela Albertrandiego, odpowiednio – IV.D.39 (AKP 266) oraz IV.D.40 (AKP 265). Księgi te, podobnie jak wcześniejsze, wykorzystane do edycji pierwszych dwóch tomów, to posyty o różnej objętości (AKP 265 – 865 kart, AKP 266 – 493 kart), oprawione w półskórek, ze śladami na grzbiecie po tłoczeniach, dziś nieczytelne. Charakter materiałów zgromadzonych w wyżej wspomnianych księgach jest podobny do tych wykorzystanych w tomach z lat 1780 i 1781. Korespondencję kierowaną do Debolego znamy z brulionów listów króla pisanych pod dyktando władcy przez sekretarza, niejednokrotnie z późniejszymi, odręcznymi poprawkami Stanisława Augusta. Numerowane depesze szefa królewskiego Gabinetu Adama Cieciszowskiego znamy z kopiarusza zszytego w jednej księdze z brulionami listów królewskich, natomiast depesze i listy wysyłane z Petersburga przez Debolego to w przeważającej części deszyfry z niewielkim udziałem oryginalnych, nieszyfrowanych listów pisanych przez posła. Pomimo podobieństwa zewnętrznego, w porównaniu z tomami z lat 1780–1781 zmienił się znacząco układ korespondencji króla i Cieciszowskiego do Debolego. W tomach chronologicznie wcześniejszych połączono bruliony listów króla z kopiaruszem listów Jacka Ogrodzkiego i Adama Cieciszowskiego w taki sposób, że poprzekładano bruliony listów króla z okresu kilku miesięcy z podzielonym na części kopiaruszem listów szefa Gabinetu, tak, aby obok siebie umieścić korespondencję mniej więcej z tego samego przedziału czasowego. Przy czym podziału kopiarusza chronologicznie obejmującego jeden rok dokonywano w trakcie zszywania tomu w taki sposób, że niejednokrotnie przebiegał on w ramach jednego listu, tak że w konsekwencji początek listu był przedzielony od jego końca kilkunastoma kartami brulionów listów króla. Aneksy będące kopiami różnych dokumentów, które odnotowano

¹ W rzeczywistości ostatni list pisany do Debolego, który znajduje się w niniejszym tomie, nosi datę 31 XII 1783 r.

w listach, przeważnie umieszczano razem z listami, do których się odnosiły. Z zupełnie odmiennym układem mamy do czynienia w tomie, w którym zgromadzono listy króla i Cieciszowskiego z lat 1782–1783. Zastosowano w nim inny układ wewnętrzny, polegający na umieszczeniu kolejno brulionu wszystkich listów Stanisława Augusta do Debolego z 1782 r. (k. 1c–154v), następnie wszyto aneksy wzmiankowane w korespondencji (k. 155–196v), których kopie zapewne przesłano Debolemu, a na końcu umieszczono kopiariusz listów Cieciszowskiego (k. 197–238v). Od k. 239 ponownie mamy zbiór brulionów listów króla, bądź własnoręcznych, bądź też pisanych przez sekretarza z 1783 r., aż do k. 458, od k. 459 zbiór różnych aneksów z tego samego roku, od k. 484 zaś kopiariusz listów Cieciszowskiego, choć bardziej precyzyjnie należałoby napisać Piusa Kicińskiego. Mimo że Cieciszowski zmarł 19 V 1783 r. i formalnie do tego czasu pełnił obowiązki szefa królewskiego Gabinetu, to jednak już w liście z 12 II 1783 r. Kiciński donosił Debolemu o złym stanie zdrowia Cieciszowskiego i – jak się wydaje – od tego momentu prowadził korespondencję z Debolim, która zapewne z racji zmiany osoby odpowiadającej za jej prowadzenie była, w porównaniu z okresem wcześniejszym, bardzo skromna.

Wszystkie listy zostały ułożone w kolejności chronologicznej, a w przypadku listów datowanych na ten sam dzień pierwszeństwo mają listy pisane z Warszawy do Debolego przed listami wysyłanymi przez tegoż do władcy i Gabinetu. W przypadku korespondencji „z Warszawy” przy porządkowaniu listów datowanych na ten sam dzień jako pierwszy umieszczaliśmy list króla, przed depeszą autorstwa Cieciszowskiego, jeśli zaś chodzi o kolejność listów pochodzących z księgi o sygn. AKP 265, która zawiera deszyfrowane listy Debolego, to zostały one uporządkowane nie tylko chronologicznie, ale także z uwzględnieniem znaczenia adresata, tzn. listy do króla znalazły się przed tymi kierowanymi do Cieciszowskiego, niezależnie od tego, w jakiej kolejności były one ułożone oryginalnie. Pewien problem stanowił wspomniany wyżej zbiór aneksów znajdujący się w AKP 266, rozdzielający korespondencję króla i Cieciszowskiego. Nie są to jedyne aneksy występujące w źródle, gdyż część z nich została również wszyta pomiędzy listami. Te sąsiadujące z listami, do których stanowiły załączniki, zostały wymienione w przypisie, w miejscu, w którym jest o nich mowa w tekście. Pozostałe, tzn. te wszyte w przypadkowym miejscu oraz wszystkie pochodzące z części oddzielającej listy króla i Cieciszowskiego, zostały umieszczone w odrębnym spisie. Warto podkreślić, że większość z załączników dotyczy okoliczności uwięzienia biskupa krakowskiego Kajetana Sołtyka z powodu objawów choroby psychicznej i późniejszych perturbacji politycznych, jakie sprawa ta wywołała tak w samej Rzeczypospolitej, jak i w stosunkach z Austrią, która wykorzystwała okazję do formalnego pozbawienia biskupa krakowskiego władzy nad tą częścią diecezji krakowskiej, która znalazła się w granicach cesarstwa. W spisie aneksów zachowano oryginalną kolejność według umieszczenia w źródle.

Zasady edycji przyjęte podczas opracowania kolejnego tomu korespondencji Stanisława Augusta z Augustynem Debolim nie różnią się zasadniczo od tych przyjętych w latach poprzednich. Podobnie jak we wcześniejszych tomach, zrezygnowaliśmy z przypisów odnotowujących nieistotne zmiany w treści, zaznaczając

jedynie te skreślenia czy uwagi znajdujące się na brulionie, które zmieniają sens bądź wydźwięk wypowiedzi. Niektóre z listów polskiego przedstawiciela w Petersburgu były redagowane z myślą pokazania ich treści ambasadorowi rosyjskiemu Ottonowi Stackelbergowi. Deszyfra takiej depešy zazwyczaj różniła się od oryginalnej, gdyż usuwano z niej lub modyfikowano pewne fragmenty. W niniejszej edycji wszystkie takie sytuacje są odnotowane w przypisach. Listy króla były z reguły szyfrowane; gdy przy niektórych pojawia się informacja „en claire”, a sporadycznie: „en chiffre” (jeszcze przed przepisaniem przez sekretarza) – odnotowujemy to. Monarcha, pisząc do Debolego, korzystał czasem z formy listu otwartego, tzw. *lettre ostensible*, który Deboli mógł pokazać w oryginale stronie rosyjskiej, co również zaznaczamy. W wielu przypadkach jedynie pewne fragmenty listów były szyfrowane, wówczas zaznaczamy je nawiasem sześciennym: { }. W przypadku korespondencji Debolego warto zaznaczyć, że wprowadzenie w 1781 r. szyfru polskiego, obok używanego wcześniej wyłącznie szyfru francuskiego, w celu przekazywania informacji ważniejszych, zaowocowało wzrostem liczby listów czy też ich fragmentów pisanych w języku polskim. Z reguły listy – pisane częściowo w języku francuskim, a częściowo po polsku – były deszyfrowane niejako w częściach, tzn. na oddzielnych kartach deszyfrowano partię tekstu w języku francuskim i była to część z datą, nagłówkiem i zakończeniem listu. Na oddzielnych kartach deszyfrowano zaś wszystkie fragmenty w języku polskim. Każdy odrębny fragment zaznaczano poziomą linią, jednocześnie w liście francuskim wstawiano taką samą linię długości ok. 1,5 cm w miejscu, w którym powinien być się on znajdować. W edycji połączyliśmy w takich przypadkach listy w spójną całość z zachowaniem informacji, na której karcie dany fragment się znajduje.

Rezygnujemy z przypisów identyfikujących osoby oraz objaśniających wydarzenia występujące w tekście, z kilku powodów. Wymóg identyfikacji osób wspomnianych w tekście jedynie z racji pełnionego urzędu bez wymienienia chociażby nazwiska przyjmujemy za ważny, jednak zasada dokonania takowej identyfikacji jedynie w pierwszym miejscu, gdzie owa osoba została wspomniana i możliwe pominięcie tego wymogu w innych miejscach wydaje się wątpliwa, gdyż nie ułatwia czytelnikowi korzystania z listów nieco bardziej oddalonych od strony tytułowej. Zamiast identyfikacji osób w przypisach, podobnie jak w tomach wcześniejszych, na końcu edycji zamieściliśmy rozszerzony indeks osobowy. Zidentyfikowane w tekście główne osoby zostały nie tylko wymienione z imienia i nazwiska, ale podano również informacje o pełnionych przez nie urzędach, stanowiskach czy stopniach wojskowych.

Ponieważ listy pisane w języku polskim stanowią coraz większą część edycji, stąd potrzeba powtórzenia i doprecyzowania zasad edytorskich, którymi kierowaliśmy się przy opracowaniu niniejszego tomu. Podobnie jak w poprzednich, pisownię oraz interpunkcję zmodernizowano, zachowując jednakże właściwości fleksyjne i fonetyczne źródeł. Na przykład piszemy: „egzekucyi”, „propozycyi”, „instrukciji”, a nie „egzekucji”, „propozycji”, „instrukcji”, „eks-chorąży”, a nie „ex-chorąży”, „być”, a nie „bydź”, „książe”, a nie „ksiązę”, itd. Urzędy państwowe rozwijamy bez nawiasów kwadratowych. Przy tytułaturze stosujemy skróty,

rozwijając jednak zawsze w odpowiedniej odmianie słowo „Pan”, „Pani”. Rozwijamy też tytułaturę odnoszącą się do monarchy, w odniesieniu do Stanisława Augusta zawsze używając wielkiej litery. Pisownię nazwisk pozostawiamy w formie zapisanej przez autora listu, podając w indeksie jej poprawną formę. Wtrącenia w języku łacińskim zaznaczamy kursywą.

W korespondencji prowadzonej w języku francuskim (a stanowi ona przeważającą część edycji) dokonaliśmy modernizacji pisowni, szczególnie tam, gdzie osoba pisząca popełniła wyraźny błąd ortograficzny, co często było widoczne w brulionach pisanych pod dyktando króla przez sekretarza, który zapewne z winy zbyt pospiesznego zapisu popełniał błędy ortograficzne. Czasami były one korygowane przez króla przy powtórnej lekturze, np. w przypadku gdy sekretarz zapisał „les penus”, co Stanisław August skorygował na „l'epée nue”. Takich poprawek nie odnotowaliśmy w przypisach, ponieważ błędy te zostały poprawione nie przez wydawców, ale przez autora listu. Nie wiązały się też one ze zmianami w treści listu. Pozostał jednak problem słów zapisanych błędnie, których nie poprawiono w trakcie redagowania korespondencji w XVIII w. Jeżeli wyraz znacząco odbiegał od poprawnej formy, to takie przypadki odnotowaliśmy w przypisie, aby czytelnik miał możliwość wglądu w to, jak dane słowo było zapisane w oryginale. Przykładowo w jednym z listów sekretarz zapisał przymiotnik „indécente” w formie „indessente” – wyraźnie widać, że starał się zachować brzmienie wyrazu, który usłyszał, choć nie pamiętał dokładnie, w jaki sposób poprawnie je zapisać. Słowa, których zapis w źródle odbiegał od współczesnej pisowni, lecz nie były one zapisane błędnie, a zgodnie z zasadami pisowni obowiązującymi w XVIII w., również zostały zmodernizowane, lecz jednocześnie w przypisie staraliśmy się odnotować jego ówczesnie występującą formę. Przykładowo poprawna w XVIII w. forma słowa „blé” (zboże) to „bled”. W przypadku słów często występujących, takich jak np. „temps” (w XVIII w. – „tems”) czy „mercredi” (w XVIII w. dopuszczalna była forma „mécredi”, używana częściej w mowie potocznej) zrezygnowaliśmy z każdorazowego podawania w przypisie obecnej w źródle formy osiemnastowiecznej, ponieważ spowodowałoby to nadmierne pomnożenie przypisów. Podobnie rzecz się ma z czasownikiem „savoir”, który był zapisywany w formie „sçavoir” i odmieniany z zachowaniem „ç”. Nie był to błąd, lecz używana nadal archaiczna forma, bardziej charakterystyczna dla wieku XVII. Podobnie Stanisław August używał jednej z dopuszczalnych w XVIII w. form odmiany czasownika „faire” – „nous fesons” – zamiast obecnie poprawnej formy „nous faisons” czy „je fesait” zamiast „je faisait”². Ponadto zmodernizowano końcówki czasowników w *imparfait* z osiemnastowiecznego „oi” na współczesne „ai” (np. „j'étais”, a nie „j'étois”), uwspółcześniono także zapis przymiotników zakończonych w rodzaju męskim literą „t”, jak np. *différent*, które w liczbie mnogiej z reguły traciły „t” i przybierały formę „différens” – w edycji oddano je, używając zapisu „différents”. Podobnie postąpiono w innych przypadkach takich jak: „aspirants” w miejsce „aspirans”, „parents” zamiast „parens” itp. Wyrazy

² W przypadku wątpliwości korzystaliśmy z *Dictionnaire critique de la langue française*, oprac. J.-F. Féraud, którego trzy tomy ukazały się w Marsylii w latach 1787–1788.

takie jak „avertissement” czy „seulement”, w których zastosowano powszechnie używane skróty w zapisie końcówek – zamiast „-ment” pisano „-mt”, zostały zapisane w pełnym brzmieniu, bez umieszczania brakujących liter „en” w nawiasie kwadratowym.

Problem stanowił zapis obecnych w tekście nazw własnych, szczególnie tych występujących w języku francuskim. Zdecydowaliśmy się na zachowanie w oryginalnej formie nazw rzadko używanych, lecz tam, gdzie mamy do czynienia z takimi nazwami jak Litwa – Lituanie czy Kijów – Kiev używamy współczesnego zapisu, zamiast stale obecnego zapisu „Lithvanie” czy „Kijovie”, które były w powszechnym użyciu w XVIII w. Szczególnie ciekawie rzecz się ma z zapisem w języku francuskim nazwy Litwy. W XVIII w. poprawny zapis to „Lithuanie”, tak jak to możemy znaleźć na kartach *Encyclopedii* Diderota i D'Alemberta³. Taki zapis spotykamy na kartach *Entretiens* Stanisława Augusta z rosyjskim ambasadorem Ottonem Stackelbergiem, rodzaju szczegółowych notatek ze spotkań króla i wysłannika Rosji, które – jak można domniemywać – były sporządzane przez osobę, dla której francuski nie był językiem obcym. W korespondencji króla z Debolem, poza jednym wyjątkiem, konsekwentnie tak przez Debolego, jak i królewskiego sekretarza jest używany zapis „Lithvanie”, który można znaleźć chociażby na kartach *Volumina legum*” w zawartych tam w tomie ósmym tłumaczeniach na język francuski traktatów rozbiorowych. Być może jest to pozostałość po czasach, gdy litery „v” oraz „u” były w druku używane wymiennie.

Odrębnym zagadnieniem były obecne w tekście błędy gramatyczne, które z reguły oznaczono tradycyjnym [sic!]. Zdarzały się one przede wszystkim w deszyfrowanych listach Debolego i mogły wynikać z procesu szyfrowania i deszyfrowania. W takich przypadkach zachowany został oryginalny szyk zdania, bez wprowadzania zmian, lub też każda zmiana ułatwiająca rozumienie tekstu została ujęta w nawiasach kwadratowych. W kilku przypadkach, które dotyczyły jedynie listów pisanych przez Debolego (zatem w większości deszyfry), spotkał się z nieuzasadnionym użyciem trybu *subjunctif* w miejsce poprawnego *indicatif*. W takich przypadkach zapisana została poprawna w danym przypadku forma czasownika, a zmianę odnotowano w przypisie, podając formę użytą w oryginale. Ogólnie założono ograniczenie adnotacji typu [sic!], starając się, o ile się dało, wyjaśniać wątpliwości w przypisie, aby czytelnik wiedział, gdzie i z jakich powodów dokonano zmian oraz przede wszystkim, jak wyglądał zapis oryginalny. W przypadku rozlicznych wątpliwości natury lingwistycznej nieoceniona okazała się pomoc pani Krystyny Zaleskiej, która służyła nam radą i swoim ogromnym doświadczeniem, a także dokonała krytycznej korekty tekstu. Wiele z jej jakże cennych uwag znalazło swoje odbicie w przypisach.

Każdy list otrzymał nagłówek składający się z bieżącego numeru, jaki przypada w porządku chronologicznym, nazwiska autora i adresata, daty wystawienia, a w przypadku Debolego również daty odebrania i odpowiedzi (jeśli te informacje

³ *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société des gens de lettres*, oprac. D. Diderot, J. le Rond D'Alembert, t. 9, Paris 1765, s. 591–592.

zostały zachowane). Pomijamy miejsce wystawienia – w przypadku Debolego zawsze był to Petersburg, a listy do niego wychodziły z Warszawy. Ponieważ większość korespondencji to bruliony, rezygnujemy z każdorazowego informowania o tym, zaznaczając jedynie minuty; informujemy również czytelnika, gdy brulion wyszedł spod ręki Stanisława Augusta. Z podobnego względu nie zaznaczamy królewskich poprawek, wszystkie istotne były jego autorstwa. W przypadku, gdy mamy koncept lub minutę oraz brulion tego samego listu, informujemy o tym w przypisie, podając odpowiednie karty i przedstawiając np. minutę, jednocześnie zaznaczamy istotne korekty, które poczyniono w brulionie. W przypadku korespondencji wychodzącej od Debolego, która w większości jest deszyfrowana, w nagłówku informujemy jedynie o oryginałach. W przypadku odręcznych listów Debolego niektóre ich fragmenty były szyfrowane i te miejsca zostały zaznaczone nawiasem sześciennym: { }. Podobnie w listach od Cieciszowskiego, które sukcesywnie były wpisywane do prowadzonego w Gabinetie kopiariusza, posiadającego własną paginację. W kopiariuszu wyraźnie zaznaczono nawiasem te fragmenty depesz, które były szyfrowane. Czasami w depeszy zaznaczono tylko jeden nawias – na początku, bez oznaczenia końca tekstu szyfrowanego. W tej sytuacji depesza zapewne w całości była szyfrowana, jednakże zostawiamy oryginalny zapis. W edycji fragmenty szyfrowane depesz Cieciszowskiego również zaznaczono nawiasem sześciennym{ }.

Co do występujących w tekście skrótów to zachowujemy skrócenia konwencjonalne, typu etc., czy też te dotyczące pieniędzy czy czasu stosowane przez współczesnych, np. „d.c.” – „du currant” czy „d.p.” oznaczający „du passe”. Skróty dotyczące tytułów w języku francuskim rozwijamy.

Na zakończenie chcielibyśmy podziękować Narodowemu Centrum Nauki za sfinansowanie projektu (na podstawie decyzji nr DEC-2011/03/D/HS3/03643).

1

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,

1 I 1782^a

Odebr. 12 I, odp. 14 I

Sire,

Le jour même où il tombe que j'aie l'honneur d'écrire à Votre Majesté, est une époque à l'occasion de laquelle je me serais senti tenu à l'accomplissement du plus sacré de mes devoirs : celui d'adresser au Tout-Puissant des vœux pour qu'il daigne combler de ses bénédictions la personne de Votre Majesté, ensemble avec le Royaume dont il l'a fait chef. Agréé donc, Sire, que ce qui ait à constituer pour moi la solennité que l'usage attache à pareil jour aux vœux quelconques prescrits par une obligation, soit la respectueuse liberté que j'oserai prendre de consigner dans cette dépêche à ceux que me dicte le cœur fidèle à Votre Majesté, et que la pensée, fixée sur le tableau de ma patrie, embrasse comme autant de souhaits desquels dépend le bonheur de celle-ci.

Qu'il est doux, Sire, pour un sujet qui est attaché [k. 2v] à Votre Majesté, d'avoir à la fois à former des vœux pour l'avenir, et en jetant ses regards en arrière, avoir à contempler la satisfaction que Votre Majesté a remportée tant de son entrevue avec Leurs Altesses Impériales, que de la tournée qu'elle a faite dans le pays. J'ose mettre aux pieds de Votre Majesté mes félicitations sur ces deux objets du contentement que son cœur a éprouvé, objets dont l'agréable impression domine sur mon esprit ; et c'était là la sensation qui l'occupait, lorsque j'ai reçu la gracieuse lettre de Votre Majesté datée du 17 d.p. Je ne puis, Sire, que me livrer à la plus vive joie, d'y trouver l'approbation que Votre Majesté daigne accorder à mes actions relatives à son service, au bien duquel elles seront toujours dirigées. C'est ce de quoi je supplie très humblement Votre Majesté d'accepter pour garants les principes qui m'indiquent la conduite que doit suivre un citoyen ; nom, que je tâcherai de mériter, comme aussi de me rendre digne des bienfaits de Votre Majesté, desquels, je dois le dire, je tiens déjà beaucoup.

Les nouvelles que je recevais successivement concernant le séjour de Leurs Altesses Impériales à Wisniowiec m'inspiraient réellement tant de joie mêlée de cette [k. 3] commotion qui, expliquée en paroles, rend celles-ci énergiques, qu'ayant été dans le cas d'écrire à deux reprises au comte Ostermann dans l'espace de temps que lesdites nouvelles continuaient à me parvenir dans toutes des deux lettres adressées au susmentionné ministre j'ai donné l'épithète d'édifiante aux yeux de la Pologne à la prolongation du séjour de Leurs Altesses Impériales afin de ne pas se séparer avec Votre Majesté dans un jour marqué par le souvenir du

^a Na k. 7-8v znajduje się deszyfra czterech fragmentów depezy zaszyfrowanych w języku polskim.

danger que Votre Majesté avait couru. Monsieur le comte de Panin a aussi vu, exprimée dans un billet que j'ai écrit à son petit neveu le prince Kurakin, quelle application il y avait à lui faire du caractère sensible que le grand-duc a montré à Votre Majesté. J'en ai attribué le mérite au comte de Panin dans les expressions suivantes : s'il y avait quelque chose qui pût augmenter la joie que j'ai eue en lisant ces nouvelles-là, je chercherais ce surcroît de satisfaction dans la faculté de tracer ici ce que je sens dans ce moment, à savoir que Monsieur le comte de Panin à la vue desdites nouvelles ne se refusera pas à cette pensée qu'en recevant de la part de Leurs Altesses Impériales les preuves les plus signalées de leur amitié envers lui ; le roi aura eu présenté [k. 3v] à son esprit la personne de Monsieur le comte de Panin pour qui Sa Majesté a de l'estime ainsi que de la reconnaissance. Les motifs de celle-ci auront sans doute été accrus par les sentiments que le roi a rencontrés dans Leurs Altesses Impériales, lesquels je sais que Sa Majesté aimera à se persuader que Monsieur le comte de Panin aura commencé à leur inspirer pour elle. Ce fut ce compliment que j'avais couché dans mon billet au prince Kurakin qui m'a attiré par la voie de celui-ci un remerciement du comte de Panin tel que je l'ai transcrit dans mon N° 45 à Monsieur le grand notaire Cieciszowski. Quelques semaines avant, c'est-à-dire dès aussitôt que Votre Majesté m'avait donné par sa lettre du 8 octobre la commission pour le comte de Panin, je l'avais d'abord remplie par le même prince Kurakin puisque le comte de Panin était déjà pour lors malade ; et j'ai fait consister l'exécution de cette commission non justement dans l'usage des expressions prescrites par Votre Majesté, mais dans des démonstrations qui ne pouvaient laisser douter au comte de Panin que Votre Majesté ne lui continue les égards qu'elle avait auparavant eus pour lui. Dans cette vue, lorsqu'il était alité, je lui ai fait souvent demandé par des tiers affidés à lui des [k. 4] nouvelles de sa santé pour en informer Votre Majesté, disant que je le faisais par son ordre ; et il ne lui aura sûrement pas échappé que jusque dans ce compliment que je lui ai fait en écrivant au prince Kurakin je n'aie eu pour but de lui faire connaître qu'il m'aura été enjoint par Votre Majesté de continuer à le ménager. Outre qu'un compliment autrement tourné que je ne l'ai fait ne pouvait guères entrer dans un billet ni être enseigné de bouche au prince Kurakin, qui comme tous les parents veulent se dissimuler la chute de celui-ci, ç'aurait peut-être attristé ce ministre que de faire mention à lui-même en face de sa destitution. Encore quand-même j'aurais tenté à l'entretenir sans témoin, je n'y aurais pas réussi ; car aucun de nous ne vient chez le comte de Panin qu'à des heures où il y a société chez lui, et il trouverait mauvais qu'on cherchât ou à le voir autrement, ou à lui parler à l'oreille. [k. 7]

W jakim sposobie ministrowie cudzoziemscy bywają teraz u grafa Panina poznasz to Wasza Królewska Mość z następującej definicyi, to jest: że te bywanie jest tylko z atencyi, w której nikt uchybić nie chce osobie tak konsyderowanej; boby to ściągnęło krytykę o niepotrzebną afektacyją; lecz z drugiej strony graf Panin sam tego nie chce, aby kto z nas szukał okazji mówienia z nim sam na sam, ponieważ to gdyby postrzeżonym było, sprawiłoby podejrzenie. Jam dobrze wprzód zważył czyli atencyja, którą miałem dla grafa Panina posyłania mu diaryjuszu bytności wielkich księstwa w Wiśniowcu, nie będzie naganiana; a ponieważ myśl moja

w tej mierze zdała mi się niewinna (gdyż nikt zaprzeczyć temu nie może, aby co się wielkiego księcia tytce nie miało się do grafa Panina donosić bardziej jak do kogo innego) więc myśl moją uskutkowałem bez żadnej przysady, i tą bynajmniej nie nadrabiam, gdy poda się okazyja namienić o szacunku Waszej Królewskiej Mości dla grafa Panina. Prosiłem go przez księcia Gagaryna (który był podczas poselstwa Salderna w Warszawie), aby podziękował wielkiemu księciu za łaskawe o mnie przed [k. 7v] Waszą Królewską Mością mówienie, co mi przyrzekł uczynić. Ja zaś w tym razie poszedłem za zdaniem przyjaciół, którzy mi ten krok doradzili. Nie widzę żadnego podobieństwa, aby się graf Panin powrócił do zawiadywania interesami, od których się teraz do tego punktu oddalił, że i ciekawości nawet nie ma czytania depeszów, w czym by woli swojej mógł dogodzić gdyby chciał; mais puisque de près au temps où il était retourné de la campagne il tomba malade, qu'après avoir longtemps gardé le lit, il garde encore jusqu'à présent la chambre, il n'a par conséquent pas été une seule fois au Conseil, et probablement il ne voudra plus y aller, et pour qu'on l'y invite je ne crois pas que cela arrive à moins de quelques cas extraordinaires.

Jest tu ta powszechna opinia, że wielki książę żądał od grafa Panina przyrzeczenia, które on mu dał, iż nie wyjedzie z Petersburga, ani o abszejt prosić nie będzie, a gdyby mu go dać chciano, zapyta się w ten czas co zawinił? i będzie się domagał o sąd. Nigdy się na te ostateczności nie zanosilo, ani do tego nie przyjdzie. Dogodziła imperatorowa woli swojej pozbywając się grafa Panina bez użycia przykrych szrodków.

[k. 4] Le comte de Panin ne donne pas tort de sa destitution au comte Ostermann; mais le prince Repnin montre ouvertement de la mauvaise humeur à celui-là au point qu'ayant été en dernier lieu ici pendant environ deux mois, il n'a pas seulement rendu visite au comte Ostermann. [k. 4v] Après cette digression que j'ai faite sur le comte de Panin, je reviens, Sire, à la matière qui concerne l'entrevue de Votre Majesté avec le grand-duc. En continuation de tout ce que j'ai dit à ce sujet, je ne juge pas superflu d'ajouter ce qui suit : [k. 8] Bóg sprawił, że się tak wielkiemu księciu dogodzić potrafiło, iż się w oczach nawet zawistnych najmniejszego nie zostało powątpiewania, że zupełnie oboje byli kontenci z przyjęcia ich w Polszcze, i że się z Waszą Królewską Mością zaprzyjaźnili. Którzy wskroś znają charakter wielkiego księcia, wiedzą, iż obłudą nie lubi narabiać. Dało się to widzieć na królu szwedzkim, któremu aż nadto pokazał wielki książę swoją oziębłość. Dla cesarza pod bytność tu jego nie był nawet z wielką grzecznością, i gadał na niego co mu się zdało, a zatym wątpić nie potrzeba, że przyjaźń ku Waszej Królewskiej Mości powzięta jest szczerą. Bez chępienia się z pozyskania onej z moderacją odpowiadam na zapytania przypisując oświadczoną Waszej Królewskiej Mości przez samego wielkiego księcia satysfakcją staraniu Waszej Królewskiej Mości zobligowania onych i czułości ich serc. [k. 4v] Par des lettres, qu'à commencer par les premières personnes qui composent la suite du grand-duc jusqu'à ses domestiques, les uns et les autres ont écrit ici de Wisniowiec, tous se louent de la manière dont ils y avaient été accueillis, et ils font l'éloge de l'affabilité et des façons gracieuses de Votre Majesté. Le public d'ici est donc assez instruit par ces sortes de nouvelles

de l'entière satisfaction que le grand-duc a remportée de son entrevue avec Votre Majesté. [k. 8] Ja zaś moderacją moją oddalam niedyskretne zapytania, których J. Pan Zabłocki w Berlinie doświadczył od rezydujących tam cudzoziemskich ministrów, tu przecie takowych z okazji widzenia się Waszej Królewskiej Mości z wielkim księżciem [k. 8v] nie rozsiewają bajek. Berlińskie warte przytłumienia i zabezpieczenia się przeciwko skutkowi, który sobie przez nie zamierzać mogą, i których ja się po staremu mimo przykłady w podobnych materyjach zdarzane, nie obawiam, znając stałość charakteru wielkiego księcia. Utrzymywanie korespondencji pomiędzy Waszą Królewską Mością i wielkim księżciem i powtórne z nim za powrotem jego zjechanie się (w czym ja się nikomu dotąd nie zwierzałem) uczyni bezskuteczną chęć wzniecenia nieufności pomiędzy Waszą Królewską Mością i wielkim księżciem i ugruntuje szczęśliwie zaszczepioną przyjaźń.

[k. 4v] Le courrier qui avait été porteur de la lettre de l'impératrice pour Votre Majesté étant de retour depuis avant-hier, on m'a raconté qu'on a mandé ici par ce même courrier que Votre Majesté parlait de Leurs Altesses Impériales avec une vive émotion. J'ai répondu que le souvenir des marques d'amitié qu'ils ont données à Votre Majesté exciterait toujours ce mouvement en elle. Ce qu'on écrit de Vienne touchant le grand-duc n'est que louange, tant ce prince tient une conduite qui lui gagne tous les cœurs ; mais il me [k. 5] semble que l'attention à se concilier le grand-duc que l'empereur outre, sera probablement ce qui, en faisant supposer que l'empereur veut duper, engagera à être en garde contre lui. Il y aura néanmoins des choses dans lesquelles il réussira telles par exemple que de mortifier le roi de Prusse en tirant de son service toute la famille de Wurtemberg ; mais le plaisir qu'on lui laissera goûter de faire ces avanies au roi de Prusse sera compensé par un établissement plus avantageux pour cette même maison de Wurtemberg en Autriche, que celle-ci n'en trouverait un du côté du roi de Prusse. Toutes mes notions m'apprennent l'indifférence hautaine que ce prince affecte de témoigner par rapport aux liaisons de la maison de Wurtemberg avec la cour de Vienne. Il n'a pas eu de grand ménagement pour le prince Frédéric-Guillaume, frère aîné de la grande-duchesse qui a, à la fin, quitté son service. Il n'a non plus fait jusqu'ici aucune démarche pour engager Leurs Altesses Impériales à venir à Berlin à leur retour de France. Tout cela et le défaut d'indices pour croire à la réalité des bruits répandus à Berlin et qui nous fissent craindre quelque nouvelle entreprise sur la Pologne, sans parler de la confiance que j'ai dans la fermeté [k. 5v] de l'impératrice à cet égard, tout cela, dis-je, me prémunit contre toute inquiétude à cet égard. Pour dissiper néanmoins celle que de pareils bruits peuvent faire naître chez nous, je tâcherai d'amener le comte Ostermann à une explication là-dessus.

Pour une plus ample intelligence de ce que j'ai mandé dans ma dernière à Monsieur le grand notaire Cieciszowski touchant l'inconvénient qui aurait résulté de la remise de la note qui m'a été envoyée avec le numéro 64 des dépêches de Monsieur le comte Dzieduszycki, je dirais à Votre Majesté que j'aurais indubitablement provoqué une bourrasque sur la tête du prince Potemkin ; mais que celui-ci aurait écarté, comme il dissipe toutes les autres qui s'élèvent contre lui ;

et il en aurait toujours conservé une dent ; car le fait est que lui-même ne savait pas que le régiment du prince Galliczin est encore en Pologne. C'est ce prince Galliczin de qui j'avais eu si bonne opinion quand il s'agissait de le mettre à la place du général Romanus, qui a montré présentement l'âme la plus base, et tout son beau-frère que le grand général soit, il m'a lui-même dit que c'était un Juif. Par considération pour le prince Potemkin et plus encore [k. 6] pour épargner à l'impératrice un exemple de malversation qu'on fait à son insu, il a mieux valu tirer du prince Potemkin la résolution, ou plutôt l'assurance positive que l'ordre a été envoyé audit régiment de sortir incessamment. [k. 8v] Trzeba się pozbyć tego regimentu, i gdyby na to upewnienie, które mi teraz dał książę Potemkin, nie miał wyjść, będą czekał rozkazów Waszej Królewskiej Mości na podanie noty z odmianą tylko tych słów: czyli to z wiadomością imperatorowy? J. Pan hetman wielki koronny powiedział mi, iż gdy książę Potemkin notę czytał, zastanowił się nad temi słowami i chciał ministra udawać, mieniąc, iż nikt się nie odważy czynić czego bez wiadomości imperatorowy.

[k. 6] Monsieur le grand général de la Couronne est résolu de partir d'ici dans le mois de février et d'aller droit à Białocerkiew, où il doit rester jusqu'au mois d'août. L'abbé Sołtyk se traîne après lui ^bclopant clopinant^b. Cette idée d'accompagner le grand général en est une très baroque surtout pour un perclus qui a le plus grand besoin de redresser ses membres engourdis. Monsieur le grand général l'a reçu dans sa compagnie bon gré mal gré quant au voyage à faire ensemble ; car pour ce qui regarde les assiduités de Sołtyk auprès du grand général ici, elles sont apparemment l'effet des instructions données à Sołtyk par le maréchal Rzewuski, de fréquentes lettres duquel, pour le grand général, Sołtyk reçoit. C'est une correspondance qui portera à faux ; mais je ne puis pas m'empêcher de la regarder comme un supplément au plan vicieux que le maréchal Rzewuski suit depuis deux ans par rapport à Sołtyk. [k. 6v] Pour flatter agréablement le grand général, je lui ai dit avant-hier que Votre Majesté m'a enjoint de lui souhaiter beaucoup de bonheur dans son mariage. Il a été sensible à ce gracieux témoignage. Je restreins mes souhaits pour lui à ce qu'il vive en bonne harmonie avec sa femme, car pour les avantages qui résultassent de son mariage et qui fussent dans l'ordre des choses politiques, je lui ai dit que le mariage entre particuliers ne devait pas influencer sur ces sortes de choses.

Je suivrai les ordres de Votre Majesté au sujet de Monsieur Poniński ; et quoique je sois persuadé qu'on ne renouvellera pas les anciennes scènes qui étaient celles de pousser à de premières charges des gens désagréables à la Nation, j'en parlerai néanmoins de bonne heure au vice-chancelier Ostermann.

Deboli

AKP 265, k. 2-8v

^{b-b} Właściwa forma to: „clopin-clopant”.

2

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
1 I 1782**

Depesza nr 1, odebr. 12 I, odp. 14 I

Monsieur,

J'ai tant éprouvé de bontés de Votre Excellence pour moi dans le courant de l'année qui vient de finir que je commence celle-ci par les vœux les plus sincères que la reconnaissance puisse m'inspirer à votre égard. Ce sentiment que votre caractère n'a pas pu manquer de produire en moi, me fait saisir le genre des souhaits que vous formez. Puissent-ils s'accomplir à votre satisfaction. Il y aura de quoi la partager pour ceux qui vous imitent dans la façon de penser.

Votre lettre du 17 d.p. a été pour moi la source de la pure joie par les nouvelles qu'elle contenait sur la santé de Sa Majesté. Dieu en soit loué !

Il n'y a eu, je puis vous en assurer, d'autre raison du changement qui est arrivé dans l'idée que l'on avait eue de faire un présent au général Komarzewski, sinon qu'entre le temps, que le vice-chancelier Ostermann m'avait parlé de manière à me le donner à croire, et celui où le courrier a été envoyé avec les marques de l'ordre de S^t André pour le comte Mniszech, l'impératrice [k. 1v] parvint à lire la fin du journal de Wisniowiec, où ayant trouvé marqué que Monsieur le général Komarzewski avait été gratifié d'un présent par Leurs Altesses Impériales, Sa Majesté Impériale changea d'avis, sans que sa bienveillance pour Monsieur le général Komarzewski en parût moins dans tout son jour par le contentement qu'elle a eu, de ce qu'il avait si bien servi Leurs Altesses Impériales. On sait ici qu'il s'en est acquitté, on ne le saurait mieux. La grande duchesse l'a même écrit au comte de Panin, et le fils aîné du maréchal Romanzoff qui a été récemment faire un tour auprès de son père, m'a raconté que le général Komarzewski a eu le singulier talent de plaire à Leurs Altesses Impériales. Le général Komarzewski sentira que je me suis beaucoup réjoui de tout cela. Comme Jagielski part bientôt d'ici, c'est par cette occasion que je me réserve d'écrire au général Komarzewski.

Deboli

AKP 265, k. 1^e-1v

3

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
4 I 1782**

Depesza nr 2, odebr. 16 I, odp. 21 I

Monsieur,

Je ne fais qu'accuser la réception de la dépêche de Sa Majesté le roi daté du 24 d.p. dont j'ai à peine achevé dans ce moment le déchiffrement. Je ne vois pas, comme je le marque dans l'ostensible, de fondement aux craintes auxquelles les nouvelles de Berlin donnent lieu.

Jeżeli J.W.W.M. Pan nie wiesz co więcej z Wiednia względem wielkich księstwa, ja J.W.W.M. Panu doniosę, z czym się przede mną poseł pruski wymówił. To jest: że mu z Wiednia doniesiono, że tam wielcy księstwo zły humor czasem okazywali.

Je vous prie de dire au comte Przebendowski par supplément à la lettre que je lui écris aujourd'hui, que j'ai mieux arrangé son affaire que je ne l'aurais moi-même cru ; et cela au prix de 50 roubles que j'ai donnés ; cela vaudra mieux que des [k. 9v] tracasseries, qu'il ne m'en a pas demandé d'avantage, ni qu'il a envoyé de Varsovie. Sa lettre de change qui failli[t], arrête le paiement de la pension de Monsieur le staroste. Il lui tombe peut-être à compte de s'arranger avec moi selon que je le lui propose et que j'en écris à Monsieur le comte Dzieduszycki.

Deboli

AKP 265, k. 9-9v

4

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
7 I 1782**

Depesza nr 1

J'accuse la réception de votre N° 50 du 21 d.p.

{Comme vous êtes déjà instruit de tous les procédés de Monsieur Engelhardt lorsqu'il commandait les troupes russes en Pologne, je me borne à vous dire sur cet article que Sa Majesté approuve tout ce que vous lui avez dit là-dessus, et

a été bien aise de savoir que le grand général vous en a donné complètement raison.

To pewna, że oboje wielcy księstwo, a mianowicie sam [sic!] tęsknią w Wiedniu; lecz i to pewna, że w dalszą puszczą się drogę do Włoch, dokąd generał Komarzewski dla widzenia tego państwa, podług oświadczonego przez nich żądania ma pozwolenie Jego Królewskiej Mości wyjechać. Jeszcze nie wiemy, czy już wyjechali z Wiednia, lubo wyjazd ich najpóźniej miał nastąpić 5 tego miesiąca. Z tym wszystkim oboje wielcy księstwo tak przezornie, roztropnie i grzecznie pokazują się w Wiedniu, że właśnie wszyscy z nich kontenci.

La princesse wojewodzic a reçu une nouvelle de son frère de la grossesse de sa femme avec cette anecdote singulière qui est du goût du comte Branicki, que lui était alors dans un bonnet polonais lorsque sa femme est devenue enceinte.}

AKP 266, k. 197

5

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 8 I 1782

Odebr. 19 I, odp. 21 I

Sire,

Quand on a une conscience nette et que de plus, en mettant la main dessus, on repasse dans l'esprit toutes les circonstances qui auraient pu donner lieu à ce que cette conscience fut chargée de quelque reproche ; avec cette double aide, on parvient bientôt à s'en laver. J'ose me flatter, Sire, que ce sera mon cas relativement à une entière suppression des motifs que Votre Majesté me marque dans sa lettre du 24 d.p., que l'ambassadeur aurait à craindre, comme si je lui imputais la faute de ce qui était arrivé en matière de cette lettre que Votre Majesté a écrite à la duchesse de Courlande, laquelle suppression je vais tout de suite opérer par l'indication même que ma mémoire m'a fait d'abord remonter en lisant la dépêche de Votre Majesté ; je veux dire l'indication de la source, d'où peut-être découle le soupçon [k. 11v] de l'ambassadeur contre moi. Or, je me souviens bien qu'en parlant de cette affaire à Monsieur Koenigsfels, lorsque déjà je savais que l'orage qu'elle avait été sur le point d'exciter était dissipé par la lettre de Votre Majesté adressée à l'impératrice en date du 12 d'août, j'ai dit pour lors à Monsieur Koenigsfelds que Votre Majesté avait pris pour fondement à se déterminer pour cette lettre à la duchesse de Courlande, ce que l'ambassadeur avait auparavant insinué un jour à Votre Majesté là-dessus. Sans faire attention que je ne le disais nullement, ni dans le dessein d'en faire un chef de grief contre l'ambassadeur, et

moins encore avec une démonstration d'envie de m'avancer avec ce grief vis-à-vis de qui que ce soit ; mais que c'était la cordialité avec laquelle nous nous parlions dans ce moment, qui avait amené cet aveu dont même la chute fut : qu'il y avait des cas où il arrivait tout le contraire de ce à quoi on s'attendait, et que celui-là en était un de cette espèce ; sans observer, dis-je, tout cela, Monsieur Koenigsfels ne remarqua dans mon discours qu'une chose [à] savoir : qu'il se pourrait bien que je fusse indiscret ; et il tâcha de me prémunir [k. 12] contre cette bévue en me disant qu'il ne savait pas que j'en donnasse le tort à l'ambassadeur. Tout choqué que j'eusse raison de l'être de ce que Monsieur Koenigsfels me supposait une dose de simplicité plus grande que je me pique de ne pas l'avoir, je lui répliquai que je n'en ferais sûrement rien, et j'y ajoutai même de mon propre mouvement cet expédient qui fut goûté par Monsieur Koenigsfels et duquel je me serais servi pour répondre aux questions, si tant était qu'on m'en eût fait essayer. Cet expédient-là est le même dont j'ai donné le détail dans ma dépêche à Votre Majesté datée du 31 août. Après qu'au susmentionné expédient Votre Majesté en a substitué un autre, auquel elle m'a ordonné de m'en tenir comme aussi avant, qu'elle ne s'en fut expliquée, les instructions de Votre Majesté eussent toujours dirigé mes reparties, et ces instructions-là avaient été très précises à cet égard dès le mois de juillet ; temps, où Votre Majesté m'avait prescrit d'éviter de compromettre en rien l'ambassadeur à l'occasion de la bourrasque que la lettre de Votre Majesté à la duchesse de Courlande faillit à provoquer. Rien n'a donc pu induire l'ambassadeur à un soupçon qu'il [k. 12v] a manifesté à ma charge, que le récit que Monsieur Koenigsfels lui aura fait de ce qui s'était passé entre lui et moi, et à ce prix on peut tout au plus soupçonner d'intention (que je n'ai jamais eue contre l'ambassadeur, et à qui je crois avoir prouvé le contraire dans toute ma conduite), mais non avoir des indices que j'aie péché de fait. Car je défie d'autant plus hardiment d'en produire les moindres preuves, que je suis sûr de n'avoir ni parlé de toute cette affaire-là, ni d'y avoir même été entraîné. C'est ce qu'en vertu des ordres de Votre Majesté je devais attendre pour entrer en matière, et ce qui n'a pas en effet existé. Tout en me lavant et complètement, à ce que je l'espère, du soupçon que j'ai encouru, je ne dois pas omettre de remercier très humblement Votre Majesté de ce qu'elle avait bien voulu avoir une gracieuse opinion de moi, pour passer ce soupçon-là comme bien-fondé, non plus que les notions qui peuvent y avoir donné lieu. Je me comporterai quant à la tournure ultérieure de l'affaire de la duchesse de Courlande à ce que Votre Majesté m'en présente dans sa dépêche à laquelle je réponds par la présente.

À moins que le vice-chancelier Ostermann ne fasse naître un à propos pour que je lui parle sur la prochaine diète, je n'aurai garde de l'amener le premier sur cette matière ; parce que j'aurai alors meilleur jeu de lui en dire [k. 13] ce qu'il tombera à compte à en être avancé. Le comte de Goertz ne m'a plus agacé à ce sujet-là. Je chercherai à l'y conduire adroitement pour lui insinuer de ralentir ses démarches touchant une diète confédérée. Je ne lui eus pas plutôt fait hier mention de Monsieur Poniński que, comme j'en ai des notions, j'ai dit être déjà en chemin pour venir ici, que le comte de Goertz m'affirma d'abord d'un ton très décisif que Poniński venait ici pour intriguer contre Monsieur de Stackelberg.

La supposition n'en peut être venue au comte de Goertz que sur des avis de Buchholtz. Le grand général fait le surpris de ce que Poniński a entrepris ce voyage, dont le grand général dit qu'il ne devine pas le motif, avouant toutefois que Poniński n'est pas l'homme à venir ici pour s'amuser, mais qu'il en serait pour sa peine d'avoir fait le chemin de Varsovie à Pétersbourg. Il me semble, ou je me trompe fort, que pour le coup le grand général est sincère avec moi. Je l'ai tâté de différentes façons, et au point que ce fut lui qui se forma un étrange soupçon : celui que Poniński serait envoyé par Votre Majesté pour des objets inconnus à moi. Il prétendit que je ne devais pas le prendre pour une plaisanterie, comme je lui dis que je le prenais. C'était là un de ces entretiens que nous avons souvent avec le grand général, et où nous jouions au plus fin avec tous les dehors [k. 13v] de la plus grande sincérité. Il me le dispute en dissimulation, je dois le dire, comme aussi qu'il est assez tranquille cette fois-ci, évitant de me donner ombrage en quoi que ce soit, et se vantant même de la constance à suivre le plan de parfaite retenue en affaires politiques. Il m'a cependant questionné, il y a quelques jours, quelle forme aurait la prochaine diète. J'ai discuté cette matière avec lui, comme cela doit et peut se faire entre compatriotes, en disant que je préférerais une diète confédérée à une diète libre. Mais que ferons-nous donc de bon à une diète confédérée ? me demanda-t-il. Si j'étais, continua-t-il, écouté, j'opinerais à une diète libre ; car une diète confédérée n'est bonne que pour faire réussir des projets particuliers. Si ce n'est, dis-je, qu'à telle fin qu'une diète confédérée doit aboutir, il vaut mieux qu'il n'y en ait pas. Dans le reste de la discussion qu'il y a eu entre nous sur cette matière, il a un peu manqué de liaison aux arguments du grand général, qui a fini par dire que quelle que serait la diète, il comptait y jouer un rôle et y trouver son compte. Je ne crois pas que tout ce langage soit provenu de quelque connaissance que le grand général aurait eue de ce que le comte Stackelberg peut avoir écrit en cour touchant la diète. Jagielski est [k. 14] parti d'ici, et il n'avait pas fait mystère qu'il n'irait pas à Varsovie, mais qu'il prendrait le chemin de Cracovie ; mais ce que Jagielski avait caché et ce que j'ai depuis appris, c'est qu'il doit aller en Hollande. Quelques allées et venues du banquier Sunderland chez le grand général, qui avaient immédiatement précédé le départ de Jagielski, me font soupçonner que le grand général négociera quelque emprunt d'argent en Hollande sous la garantie de l'impératrice, que le prince Potemkin lui aura peut-être fait accorder. Ce sera un bénéfice qui vaudra une dot. J'en parle jusqu'à présent par conjectures que je tâcherai de développer. Si la chose se trouve vraie et que le grand général m'en parle, je ne pourrai lui dissimuler qu'en bon Polonais je ne regarde pas cette caution comme un avantage pour lui. Il a été lui-même honteux de ces vers absurdes dont Sieur Belki l'a régélé. Il eût voulu les supprimer si cela avait dépendu de lui. Mais l'auteur avait fait distribuer des exemplaires avant que le grand général en eût connaissance, de sorte qu'il n'y a aucunement de sa faute ; car il a même dit à l'auteur qu'il mériterait cent coups de bâtons pour un pareil ouvrage. Tout le monde l'a lu ici avec mépris, à commencer par les plus intéressés, qui étaient le ministre de Prusse et moi, qui pour ma part ai témoigné l'indignation que la chose méritait. [k. 14v] Sołtyk a fait aussi un épithalame en vers, qui n'a pas captivé le cœur du grand général

qui m'a dit hier qu'il s'étonnait comment Sołtyk pouvait croire qu'il lui voulait du bien après qu'il avait si mal parlé de lui. Sołtyk se fait pourtant illusion sur cela, à quoi ne contribue pas peu la dissimulation du grand général. J'ai perdu tout le mérite de la mienne dont j'avais usé vis-à-vis de Sołtyk ; car il sait, je ne sais comment, presque tout ce que j'ai écrit contre lui, au point qu'il s'est vanté devant le grand général qu'on lui a envoyé des extraits de mes dépêches. Il cherchera sans doute à prémunir Poniński contre toute surprise de ma part. J'irai donc, s'il le faut, tête levée contre Poniński, contre qui j'ai déjà parlé au vice-chancelier Ostermann, qui m'avait mis hier en train de dire du mal du Sieur Bollo, m'ayant prié en ami de lui apprendre ce que j'en savais, et c'est pour l'instruction de l'impératrice. Ce fut avant-hier qu'on reçut ici la nouvelle que l'électeur de Trèves venait de nommer ce Sieur Bollo pour son ministre à la cour de Pétersbourg. Le choix ne pouvait être plus mauvais. Sur ce qu'on savait quelque chose des aventures que ce Bollo avait eues chez nous, on voulut en savoir d'avantage de moi. Je donnai à ce sujet d'assez bonnes informations que je possédai autant qu'aucun juge qui a jugé le procès de ce Bollo en 1769, temps où je me suis trouvé à Varsovie et ai été fort lié avec Monsieur Patensen. Si des renseignements que j'ai fournis il résultera, comme je m'en flatte, une exclusion que l'on donnera ici au Sieur Bollo, je m'en applaudirai comme d'un bon acte d'avoir contribué à éloigner de Pétersbourg cet aventurier-là.

Deboli

[k. 15]

Rozumiem, że cała moja depesza w francuskim języku będzie mogła być pokazana grafowi de Sztackelberg. Będę się starał wyczerpnąć z podkanclerzego Ostermanna myśl jego względem liwrunku, którego się Blank podjął, bo z tej okoliczności można będzie wiele wnosić, jeżeli tylko formowanie magazynów w Krzemieńczuku nie jest z okazji nieurodzaju lub też z wprowadzonej przez księcia Szczerbatowa ekonomiki w prowianckim kolegium na złość księciu Potemkinowi, który, jak fama niesie, we wszystkich liwrunkach ma potajemnie swoje uczestnictwo. Inszych zaś do bojaźni o oderwanie nam kraju żadnych nie widzę powodów.

[k. 10]

8 janvier 1782^a

Dans ce moment j'apprends que Sołtyk envoie demain en courrier pour Varsovie son cuisinier. Je ne comprends pas les motifs de cet envoi, si ce n'est pour porter quelque expédition secrète à Monsieur Rzewuski.

AKP 265, k. 11-16

^a Informacja zapisana na oddzielnej karcie, na górze szyfr, poniżej deszyfra.

6

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
11 I 1782**

Odebr. 23 I, odp. 28 I

Sire,

N'ayant pu qu'être gêné dans la réponse que j'ai dû faire d'office, à la sommation de Monsieur le comte Dzieduszycki qui, en me mandant quels étaient les bruits qui répandaient des alarmes chez nous, m'indiquait assez par là le besoin d'avoir en main de quoi dissiper ces alarmes-là, je rends dans mon ostensible d'aujourd'hui le fond de l'entretien que j'ai eu sur cette matière avec le comte Ostermann mercredi dernier, selon que je l'ai cru convenable pour l'usage public ; et je rapporte ci-après dans l'ordre suivant pour la connaissance particulière de Votre Majesté les accessoires du susmentionné entretien. Ce qui m'y a insensiblement conduit fut l'humeur gaie que je trouvai au comte Ostermann lorsque je vins lui parler, ce que mettant à profit, je lui dis que je me rappelais avec plaisir ses paroles qui avaient terminé notre dernier entretien, et que lui avait [k. 17v] proférées « que jusques-là nous ne nous étions communiqués que des choses agréables », que j'espérais que ces paroles-là ne cesseraient pas dès longtemps à conserver leur sens, lequel, ajoutai-je, je me flattais qu'il ne serait pas altéré par la réponse que je le prierais de me donner sur une question que j'allais lui faire ; que partant il me suffisait de lui toucher qu'il y avait certains bruits qui ne laissaient que d'alarmer et troubler la tranquillité d'âme de Votre Majesté, où rien ne pouvait mieux remettre le calme que des assurances qui venaient de la part de cette cour-ci. Là-dessus comme il vit que je tournais autour du pot, que sûrement il aura lui-même rencontré dans son idée, il me demanda : « qu'est-ce que c'étaient que ces bruits-là ? » Alors, c'était le projet du partage des États Ottomans, qui aurait pour accessoire un lot en Pologne pour le roi de Prusse. Le comte Ostermann se mit à rire en disant qu'il devinait bien les auteurs qui publiaient de pareils^a contes. Il me semble, ou je me trompe fort, qu'il voulait en donner le tort au roi de Prusse. Sans paraître approfondir le sens de ses paroles, [k. 18] je lui dis que puisqu'il m'avait entraîné si loin, il fallait que je lui avouasse que Votre Majesté avait témoigné ses inquiétudes à l'ambassadeur, lesquelles celui-ci cherchait à la suite à ôter de l'esprit de Votre Majesté ; mais que ce qui les augmentait, ces inquiétudes-là, c'était que Thugut, que l'on a sondé là-dessus, en ayant donné des répliques équivoques, nourrissait par-là l'appréhension. C'est bien mal à Thugut de le faire, me dit le vice-chancelier, mais Monsieur de Stackelberg ne nous a fait mention que Sa Majesté le roi lui en ait parlé, ni que même ces bruits que vous venez de m'analyser, courussent chez vous et y eussent

^a W oryginalne: „pareilles”.

de la vogue. « L'ambassadeur, dis-je, en n'y attachant peut-être aucune croyance, se sera abstenu de vous en rien écrire ; mais moi je vous prie (et cela je l'ai très nettement articulé) de m'autoriser à mander au roi mon maître, que les bruits en question étaient faux, et je vous prie de plus d'écrire à l'ambassadeur que je vous en ai parlé et vous ai requis pour que Monsieur l'ambassadeur eût ordre de rassurer le roi, qui s'en [k. 18v] adresse à l'impératrice, en qui il a pleine confiance et de qui il espère plus que d'aucun autre souverain ». Le vice-chancelier Ostermann me dit alors qu'il m'autorisait à contredire ces bruits comme très faux ; et qu'il en ferait même rapport à l'impératrice ; mais, ajouta-t-il, « je supprimerai ce que vous m'avez dit de Thugut ». Je ne me suis pas opposé à ce qu'il ne rendît compte à l'impératrice de la conversation qu'il venait d'avoir avec moi. Outre que je sais la scrupuleuse exactitude du comte Ostermann à prendre note de tout ce que nous lui disons, et à le rapporter à la souveraine, j'ai de plus été bien aise en cette occasion de le voir me déclarer qu'il en rendrait compte à l'impératrice, que cela même présuppose qu'il m'en dira ensuite la réponse que Sa Majesté Impériale le chargera de m'en faire. Dans le courant même de notre conversation, je n'avais pas laissé de remarquer cette exception qu'il voulait faire sur le total de mon récit qu'il devait rapporter à l'impératrice de ce qui regardait Monsieur Thugut. J'y ai ensuite plus mûrement réfléchi ; mais j'avoue à Votre [k. 20] Majesté que mon esprit ne saisit pas la raison de cette exception. Je me restreins, Sire, à ce seul article, dont j'ai cru devoir m'empresser à rendre compte au plus tôt à Votre Majesté, comme de celui qui servira à achever de tranquilliser Votre Majesté.

Je me réjouis, Sire, de voir par la lettre de Votre Majesté du 31 d.p. qu'elle commençait déjà à diminuer ses appréhensions que le patriotisme de Votre Majesté lui cause à la moindre apparence de ce qui menace son royaume. Je finis en cet endroit ma dépêche pour la continuer mardi prochain. C'est ce que je suis aujourd'hui empêché de faire à cause des courses que je fais avec Monsieur Poninski.

[k. 19]^b Kilkorakie poznaki przeświadczają mnie, iż graf Sztackelberg pisał tu do przyjaciół swoich, aby mieli oko na Ponińskiego, na którego poseł ma podejrzenie, iż tu przyjechał pracować przeciwko niemu. Jam potrzebne insynuacje przeciw Ponińskiemu uczynił podkanclerzemu, który mi przyrzekł uczynić raport imperatorowy. Z niecierpliwością czekam co mi za odpowiedź da podkanclerzy z rozkazu imperatorowy w materyi odgłosów rozsianych względem podziału Turek.

Deboli

AKP 265, k. 17–20

^b Deszyfra polska na oddzielnej karcie.

7

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
14 I 1782**

Les raisons qui vous ont portées à ne pas donner la note prescrite au sujet du séjour du régiment de Galitzin en Lituanie sont bonnes. Reste à voir si les promesses du prince Potemkin seront réalisées. Vous faites bien de saisir toutes les occasions possibles de donner à Monsieur de Panin les témoignages les plus énergiques de mon amitié et de ma considération pour lui, en observant néanmoins toujours d'éviter ce qui pourrait compromettre cet ex-ministre ou vous-même. Comme il me paraît parler expressions de votre lettre du 1^{er} janvier, qu'il doit y avoir un second Kurakin, je suppose que c'est un frère de celui qui voyage actuellement avec le grand-duc. Dites-moi ce qui en est. Quoique j'aie raison de croire que la correspondance du maréchal Rzewuski avec Sołtyk ne produira pas grand-chose en faveur de ce dernier, néanmoins tâchez d'être le plus instruit que possible du contenu de ces lettres-là. Ne pourriez-vous pas employer à cela un certain ami que vous [k. 1v] vous êtes concilié dans le pays que vous habitez ?

Le Poniński dont je vous ai parlé est plus méchant et plus faux que je ne croyais. Il a fait depuis deux ou trois ans profession de repentir pour sa conduite passée en ce qui était contraire à moi. Il m'a parlé du même style en prenant congé de moi pour Pétersbourg. J'ai fait des grâces à sa famille et surtout à sa sœur qui m'a répondu de lui. Mais malgré tout cela, il est parti d'ici dans l'intention de me nuire à Pétersbourg, et je le sais par l'indiscrétion et la légèreté qu'il a eues de s'en vanter lui-même en passant en Courlande, où il a dit qu'il allait en Russie pour travailler contre Stackelberg, à cause que celui-ci est trop attaché au roi et à son népotisme. Ceci indique une connexion^a avec les propos jaloux que ^b le grand général a tenus il y a deux mois à Pétersbourg. Vous devez donc veiller beaucoup sur tous 'les pas [k. 2] de Poniński et contrecarrer de votre mieux ses vues pour le maréchalat de la diète prochaine^c.

On m'a dit hier qu'enfin la cour de Russie assurait cent mille ducats de dot à Madame Branicka, mais en demandant hypothèque sur Białacerkiew. Dites-moi ce qui en est.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre d'ici sur le projet de conquête de l'Empire turc attribué aux deux cours impériales. Mais dans les autres pays le bruit de ce projet excite de plus en plus une attention inquiète. Pendant quelques semaines, il courrait à Vienne un bruit qui paraissait même autorisé par le

^a Obecnie: „connexion”.

^b Skreślono: „vous avez”.

^{c-c} Fragment przeredagowany przez króla, wcześniej brzmiał: „ses pas et contrecarré de votre mieux sur ce Poniński”.

gouvernement, comme si l'internonce autrichien à Constantinople y avait été grièvement insulté. Comme ^d mon interprète Pichelstein, qui réside à Constantinople, (et qui prouve par ses rapports depuis longtemps autant de vigilance que d'exactitude) ne m'a pas écrit^e un mot [k. 2v] de cette aventure, cela même me donnait le soupçon que ce bruit était forgé à Vienne à dessein, pour justifier une guerre et donner raison de la marche de beaucoup de troupes autrichiennes sur les frontières turques. Mais la dernière poste de Vienne nous a apporté la nouvelle que le prince Kaunitz, questionné sur ce prétendu affront de l'internonce autrichien, a répondu qu'il n'en sait rien, et les propos qu'on tenait sur cela à Vienne sont tombés. D'un autre côté, un bruit vague a couru comme si une révolte des Tartares de Crimée contre leur chan avait occasionnée ^f le renforcement^g considérable de ce côté-là des troupes russes. Tâchez de m'apprendre ce qui en est, puisque cela même dans l'esprit de quelques spéculatifs n'est qu'un prétexte pour couvrir les préparatifs d'une guerre contre les Turcs.

L'empereur a fait offrir au prince Adam Czartoryski la charge [k. 3] de commandant de la garde noble galicienne, qu'il vient d'ériger, avec le rang de général en chef et l'agrément de nommer son lieutenant. Le prince Adam balance encore sur l'acceptation de cet[te] offre parce qu'il craint que cela ne l'oblige à rompre toutes ses liaisons ici, ou du moins à y perdre tous les emplois militaires qu'il y possède. D'un autre côté, le prince Adam doit craindre particulièrement à présent d'indisposer l'empereur, depuis que dans les jugements de Galicie le prince Adam a perdu un procès que lui ont intenté les bourgeois de Jarosław. L'objet doit être si considérable que cela peut faire plus de cent mille francs de diminution à ses revenus. À la vérité, le prince palatin de Russie a appelé des jugements de Galicie à ceux de Vienne même. Mais justement^h cela le met dans une position d'autant plus critique vis-à-vis de l'empereur. Quant aux probabilité de ce que [k. 3v] l'empereur décidera dans ses affaires, Thugut doit avoir dit qu'il croit que l'empereur confirmera la sentence de Galicie parce qu'il professe des principes favorables aux sujets contre leur maîtres dans tous ses États. Et pour ce qui regarde l'agrément ou le refus de l'empereur au prince Adam pour la conservation de ses emplois ici, on peut supposer d'un côté qu'il permettra au prince Adam de rester ce qu'il est ici, afin d'avoir par la même un partisan considérable en Pologne. Mais aussi on peut supposer, au contraire, que l'empereur voudra peu à peu accoutumer tous ceux qui ont des terres en Galicie et en Pologne à résider de préférence chez lui, afin que les quatre millions ⁱde florins de Pologneⁱ de revenu, qui passent annuellement de Galicie en Pologne à cause des sujets mixtes qui demeurent ici, il se peut, dis-je, que l'empereur

^d Skreślono: „notre homme”.

^e Nadpisano nad linią w miejsce skreślonych: „mande” oraz „dit”.

^f Skreślono: „la marche de ce”.

^g W oryginale błędnie: „renforssement”.

^h Nadpisane nad linią przez króla, ponieważ sekretarz zapisujący słowa króla umieścił tu nieistniejący wyraz: „jusquement”.

ⁱ⁻ⁱ Słowa nadpisane nad linią przez sekretarza.

voudra fixer dans ses États par des bienfaits [k. 4] et des distinctions tous les Galiciens riches ; et par cette raison, il se peut, qu'il exigera, que le prince Adam quitte ses emplois ici s'il accepte celui que l'empereur lui a offert. En attendant, le prince Adam ne m'a point parlé jusqu'ici de son projet de devenir maréchal de la diète prochaine. Mais s'il le fait, je compte lui répondre que mon intimité immuable avec la Russie me porte à suspendre ma réponse à lui sur ce projet jusqu'à ce que je sache ce que la Russie en pensera. J'ai concerté le projet de cette réponse avec Stackelberg, lequel paraît toujours fort attentif sur le progrès de l'influence autrichienne ici. Surtout depuis qu'ils se tient des conférences très fréquentes et très secrètes entre le prince Adam et le pisarz Potocki avec Thugut. Celui-ci est chargé souvent des commissions [k. 4v] désagréables pour moi, mais il s'en acquitte d'une manière qui indique son regret personnel d'y être obligé et il paraît si dégoûté de son emploi actuel qu'il parle de s'en aller l'été prochain. Il est vrai que la diminution de ses gages (sur lesquels l'empereur a étendu aussi son économie) peut en être cause en partie. Dzieduszycki vous envoie copie de la note dernièrement remise par Thugut relativement à l'évêché de Cracovie. Nous sommes tristement occupés à présent à y répondre, parce que, malgré nos meilleures raisons, nous sommes presque assurés de leur inutilité. L'empereur a défendu à Kaunitz de lui faire aucune représentation contre l'objet de cette dernière note. Ainsi il est à croire^j que nous lui rappellerons en vain la promesse par écrit que Marie Thérèse m'a faite de ne pas procéder au démembrement [k. 5] de l'évêché de Cracovie tant que vivraient l'évêque actuel et son coadjuteur, qui est mon frère.

Bucholtz m'a dit hier, avec l'air de la plus grande inquiétude, que la France offre à la Hollande de lui garantir cette même barrière que l'Autriche vient d'abandonner. J'infère de cette inquiétude de Bucholtz qu'il regarde cela apparemment comme un[e] preuve de l'intimité de l'Autriche avec la France. Qui sait si cela ne produira pas quelque nouvelle liaison du roi de Prusse avec l'Autriche ? Et qui peut produire un contrecoup en Russie.^k Czy prawda, że carowa kazała dwanaście nowych okrętów wielkich wojennych budować? I na czyją pomoc czy szkodę miałyby to być.

AKP 266, k. 1–5

^j Skreślono: „qu'il ne voudra pas”.

^k Skreślono: „il est vrai”.

8

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
14 I 1782**

Depesza nr 2

J'accuse la réception de vos N° 51 et 1 du 28 d.p. et du 1 d.c.

{Le général Komarzewski vous remercie bien sincèrement de la part que vous prenez à ce qu'il a eu le bonheur de plaire à Leurs Altesses Impériales et de mériter par là la bienveillance de l'impératrice. [k. 197v] Vous saurez sans doute, tant par les nouvelles publiques que par les notions particulières, les arrangements que l'empereur a faits dans ses États touchant le clergé romain, et surtout les convents des moines et des religieuses, dont la plupart il a dissous les cloîtres et interdit les noviciats en défendant en général ^aà tous ses sujets^a de s'adresser dans les affaires quelconques^b à la cour de Rome et à sa nonciature, mais uniquement aux évêques de diocèse. Le nonce Garampi sollicita en vain à plusieurs reprises une audience particulière de Sa Majesté Impériale en vue de lui ^cfaire de[s] représentations là- dessus^c. Il a eu pour réponse de remettre par écrit à la chancellerie d'État ce qu'il avait à dire de bouche à l'empereur. En conséquence de cette réponse, le nonce remit deux notes très fortes et il a reçu pareillement deux réponses conçues dans des expressions les plus énergiques et déclinatoires à la demande de sa cour. Enfin le jour de la nouvelle année, comme il y a eu cercle à la cour, le nonce, profitant de cette occasion, remit entre les mains de l'empereur la lettre du St Père et lui déclara que le pape était intentionné de venir à Vienne pour avoir une entrevue avec Sa Majesté Impériale. Cette proposition étonna l'empereur ; cependant il dissuada, vu l'âge et la santé du pape, de faire ce voyage. Mais le nonce lui ayant répondu : *amanti nihil difficile*, l'empereur n'y répliqua [k. 198] rien. Reste à savoir quelle sera la réponse de l'empereur à la proposition si extraordinaire et embarrassante pour un souverain des États où le fanatisme est encore au plus haut degré.}

AKP 266, k. 197–198

^{a-a} Fragment dopisany nad linią.

^b Dopisano w miejsce skreślonego „ecclésiastiques”.

^{c-c} Fragment przeredagowany, wcześniej brzmiał: „représenter l'irrégularité de ces procédés”.

9

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
15 I 1782**

Odebr. 26 I, odp. 28 I

Sire,

Me voici, plus que je ne l'aurais cru, à même de mander à Votre Majesté ce que le vice-chancelier Ostermann, après en avoir reçu l'ordre de l'impératrice, m'a dit concernant la matière sur laquelle j'avais entretenu le susmentionné ministre, dont j'ai rapporté à Votre Majesté dans ma dernière la réponse provisionnelle. Celle qu'il m'a faite par autorité qu'il a tâché avec d'autant d'empressement de s'en faire attribuer qu'il a mis de bonne volonté à en faire usage vis-à-vis de moi, a été suivante : que l'impératrice, à qui il a rendu compte de ce que je lui avais exposé touchant tant et plus de bruits qui couraient chez nous et qui nous alarmaient, n'a pas pu s'empêcher d'en rire comme d'une chose qui était absolument fausse ; que Sa Majesté Impériale [24v] ne s'est pas néanmoins étonnée de ce que Votre Majesté cherchât à se rassurer contre les alarmes que cela pouvait répandre et que Votre Majesté s'adressât à elle dans cette vue que lui, comte Ostermann, a relevée devant sa souveraine, selon que je lui avais dépeinte cette vue-là ; que partant, Sa Majesté Impériale lui a ordonné de me charger d'assurer non seulement Votre Majesté qu'il n'existait pas de projets qui fussent d'une nature alarmante pour la Pologne, mais que même Sa Majesté Impériale n'ayant aucune raison de mécontentement contre Votre Majesté ni contre la République, et voyant au contraire la scrupuleuse attention de Votre Majesté à adhérer au système de la Russie, Sa dite Majesté était résolue de s'opposer de son côté à tout plan quelconque qui fût nuisible à la Pologne, supposé qu'on voulût tenter à l'entraîner à un pareil plan. Ces paroles sur le défaut des motifs à un ressentiment contre la Pologne et sur le soin que Votre Majesté prenait de rechercher l'amitié de la Russie furent très expressément articulées. Elles feront comme aussi la substance de ce que je rapporte dans cette dépêche à Votre Majesté [k. 25] un canevas à ma dépêche d'office, par le moyen de laquelle il faudra achever de désabuser le public sur ces craintes qu'il a conçues, craintes qui, pour être d'ailleurs mal fondées à l'abri de la sécurité que la continuation de l'amitié de l'impératrice nous doit réellement inspirer à cet égard, valent mieux que ne se ferait sur un point aussi bas une indifférence qui n'aurait pour base qu'une faible confiance dans la supposition que telle chose ne peut pas arriver. Ah ! si l'appréhension qui au moindre bruit saisit les esprits de mes compatriotes pouvait opérer sur eux la conviction touchant la nécessité d'écarter le mal par toutes les mesures que l'union seule peut produire, du mal même dont il est de reste dans un état précaire, il résulterait alors un bien.

Je ne sais encore si j'aurai le temps aujourd'hui de faire une dépêche ostensible, qui je ne veux pas qu'elle m'empêche de donner à celle-ci l'étendue que

probablement elle aura à mesure que j'entreprendrai d'y parler de plusieurs différentes matières.

Pour achever celle qui provient de l'attention que le comte Ostermann a bien voulu avoir d'anticiper [k. 25v] sur le jour de conférence, qui est le mercredi (ce qui est une honnêteté de sa part ; car cela accélère d'un jour de poste la confection de mon rapport à Votre Majesté) je dirai, Sire, qu'après tout ce discours marqué au commencement de cette dépêche, lequel le comte Ostermann m'a tenu au nom de l'impératrice, ce ministre a ajouté qu'il lui était enjoint d'écrire la même chose à l'ambassadeur pour que celui-ci fasse usage, où besoin sera, de cette explication dans laquelle l'impératrice a daigné entrer pour tranquilliser Votre Majesté. Par ma dernière dépêche Votre Majesté aura vu que cette commission qui va être donnée à l'ambassadeur a été demandée par moi. Il me semblait que c'était là le moyen de ne pas faire la chose à demi. Lorsque j'eus^a remercié le comte Ostermann et des choses aussi satisfaisantes qu'il venait de me dire, et de la façon obligeante dont il a hâté la narration qu'il m'a faite, j'ai encore appuyé sur les principes qui guidaient Votre Majesté à m'avoir chargé de demander des éclaircissements sur des bruits qui courraient ; [k. 26] et j'ai en même temps pincé de nouveau Thugut, pour cause de cette obscurité qu'il s'était plu de mettre dans les réponses auxquelles on l'a voulu provoquer concernant les susdits bruits. Sur quoi le comte Ostermann m'a derechef dit qu'il n'avait pas justement voulu raconter à l'impératrice ce qui regardait Thugut, mais qu'il ne doutait pas qu'après ce qu'il venait de me dire, nous ne nous en tinssions plus à cela qu'au langage des autres. Ma réplique en cet endroit, furent les mêmes paroles que j'emploie si souvent ici et qui sont : que dans l'état où en étaient présentement les choses entre la Russie et la Pologne, nous devons nous en fier le plus à l'impératrice. Voilà, Sire, ce qui s'est dit entre le vice-chancelier Ostermann et moi en matière des bruits inquiétants que dans ce moment plus que jamais nous avons toute la sûreté à traiter de faux. Il y aura demain huit jours qu'étant venu chez le comte Ostermann avec le dessein, lequel j'ai aussi exécuté, c'est-à-dire celui de l'entretenir sur les [k. 26v] bruits en question, et ayant rencontré chez ledit ministre le comte de Goertz, j'ai entretenu celui-ci dans le sens dans lequel je pouvais parler au ministre de Prusse d'après la dépêche de Votre Majesté du 24 d.p. L'ayant donc amené sur l'article du partage de l'Empire Ottoman et y ayant ajouté le récit touchant l'affectation de Thugut à nourrir cette supposition, le comte de Goertz me répondit qu'il y avait réellement un voile qui couvrait une telle supposition. Je n'ai pas pu résister à un mouvement de dépit secret que j'ai eu de cette réponse du comte de Goertz par ce qu'il me semble qu'il voulait m'en donner à garder, quoique je m'y fusse montré intéressé de près par l'influence que j'avais attribuée à cette supposition-là sur la Pologne. Il se peut aussi que le comte de Goertz m'en ait parlé d'après ce qu'il s'en figurait. Je l'en laisserai là, pouvant bien me passer de ses éclaircissements, lorsque j'en ai de source. ^bIl ne

^a W oryginalnej błędnie: „j'eusse”.

^{b-b} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga i zastąpiony słowami: „par quelques propos du grand général, je vois qu'il”.

sera pas hors de propos que j'informe Votre Majesté que j'ai aussi fait au [k. 27] grand général de la Couronne une confidence de compatriote de ce qui concernait les alarmes que l'on a pris chez nous. Comme cette confidence a eu lieu après que j'eus^c entretenu mercredi passé le comte Ostermann, mais avant que celui-ci ne m'ait dit de la part de l'impératrice ce qui fait le sujet de ma présente dépêche. Monsieur le grand général a beaucoup raisonné avec moi sur cela, formant de[s] doute[s] sur la réponse que j'en aurais de l'impératrice ; admettant la possibilité pour ne pas dire l'apparence du second partage ; l'assistant surtout sur les vues de notre présente administration par le moyen d'un Conseil Permanent ; s'embrouillant comme cela devait naturellement arriver dans ses arguments auxquels il eut recours lorsque je lui dis que le Conseil valait mieux que l'ancienne incertitude où l'on avait été ne sachant pas à qui appartenait telle ou autre branche d'exécution ; n'étant pas maître d'étouffer les plaintes qui lui échappaient de temps en temps sur sa destitution de l'autorité de grand général, laquelle je lui disais décidément qu'elle avait toujours été mauvaise ; enfin les raisons pour et contre ont été [k. 27v] poussées au point, que le grand général a cru me dire quelque chose de bien convaincant contre le Conseil Permanent, en affirmant que Votre Majesté n'aimait pas elle-même cette forme d'administration. « Oh ! dis-je, il faut pourtant que dans toutes sociétés il y ait un gouvernement ; le roi peut n'être pas content de quelques membres qui composent le Conseil Permanent, mais il n'est pas moins vrai qu'un corps qui concentre en soi quelque autorité est préférable à quatre espèces de ministres dont la juridiction était dans un conflit perpétuel ». Après ces débats le grand général disait-il « la Pologne se releva des événements que le hasard seul ou bien le destin peut amener mais qui dans l'ordre des choses ne paraissent pas possibles ». Toutes ces sortes de raisonnements finissant par ne rien conclure, ce fut aussi le sort de ceux que notre conversation fit éclore. Elle n'a servi à autre chose qu'à me faire toucher au doigt que le grand général^b ne s'est pas encore défait de sa marotte de rattraper son autorité, que s'il voyait la moindre lueur d'espérance de [k. 28] pouvoir [la] recouvrer, il mordrait à l'appât^d au risque de donner même dans le panneau ; semblable en cela à l'évêque de Kamieniec Krasieński, de qui j'ai entendu dire que la soif de devenir primat l'a plongé dans tous ses écarts dans lesquels ce prélat s'est jeté. ^eÀ propos de la primatie, je dois dire à Votre Majesté que comme il y a eu ici des nouvelles que le prince primat était malade, le grand général m'a fait force questions sur cette compétence de la primatie avec l'évêché de Cracovie dont Sołtyk parle depuis si longtemps qu'il serait dans l'intention du prince évêque de Plock d'effectuer pour soi. J'ai dit au grand général que je ne voyais pas cette idée compatible avec le bien public et que, partant, je ne crois pas non plus que le prince évêque de Plock s'en occupe. « Je sais, me répondit-il, que le prince évêque est délicat sur ce point ; mais je n'ignore pas non plus qu'on l'y instiguait ». À l'occasion de la même maladie

^c W oryginalnej błędnie: „j'eusse”.

^d W oryginalnej błędna forma „appas”.

^{e-e} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

du primat, j'ai entendu le grand général combiner dans sa tête les avancements auxquels la mort du prince primat ouvrirait le champ ; que sauf le cas, où le prince évêque [k. 28v] de Plock accepterait la primatie en renonçant à l'évêché de Cracovie, l'évêque de Posnanie pourrait devenir primat et avoir pour successeur au sceau le coadjuteur de Plock Szembek. Je rapporte ceci à Votre Majesté par manière de récit qu'il pourra être de quelque usage que Votre Majesté sache, comme aussi ce que je marque plus haut touchant le grand général et ce que je vais encore en dire ci-après^e. Je confirme comme une chose que j'ai apprise à fond, ce que j'ai mandé dans ma dépêche du 8 d.c. de la garantie accordée par l'impératrice au grand général pour un emprunt à faire en Hollande. Outre qu'il est sûr que Jagielski a pris le chemin de ce pays-là, je sais en outre de bonne part qu'il en avait coûté au prince Potemkin beaucoup de peine avant d'y déterminer l'impératrice ; mais qu'à la fin il l'a emporté après avoir su mettre dans ses intérêts le procureur général qui s'y opposait, et que l'ukaz qui autorise le prince Wiazemski à dresser l'acte de caution pour la sûreté des prêteurs était déjà expédié. Quelqu'un [k. 29] qui a lu cet ukaz y a fait si peu d'attention qu'en me le racontant, il m'a dit que la caution était pour trois millions de roubles : c'est apparemment pour autant de florins de monnaie polonaise. Je ne tarderai pas à le savoir au juste ^fponieważ spodziewam się wkrótce tak dobrze dotrzeć rzeczy, iż kopią nawet ukazu mieć będę. Hetman wielki koronny w tym zapewne rozumieniu, iż ja o tym nie wiem, nic mi nie wspomina, ani ja jem^f.

En agissant d'après les ordres de Votre Majesté contenus dans sa dépêche du 17 d.p., j'avais prévenu l'arrivée de Poniński avec mes insinuations que j'ai faites contre lui au vice-chancelier Ostermann en le priant d'être prémuni contre les tentatives que Poniński ferait peut-être pour obtenir des recommandations. Non seulement que le comte Ostermann m'avait tout de suite promis qu'il aurait égard à mes insinuations, mais il y avait même ajouté l'offre d'en faire rapport à l'impératrice ; c'est ce de quoi il s'est acquitté ; et le même jour, c'est-à-dire dimanche où il m'a donné des assurances au nom de l'impératrice relativement aux bruits qui nous inquiétaient, il m'a aussi dit (sans y avoir été provoqué le moins du monde par moi) que l'impératrice [k. 29v] promettait à Votre Majesté de n'entrer aucunement dans les vues de Poniński quelles qu'elles pouvaient être, ces vues-là. Votre Majesté par ordre de qui j'étais censé avoir agi contre Poniński a été expressément nommée dans cette assurance qui concernait Poniński. Il ne pouvait donc y en avoir eu de plus décisive que celle-là. Je m'y en tiens^g, Sire, et je crois fermement que Votre Majesté pourra toujours y en appeler, si contre toute attente Poniński attrape de ces recommandations surannées. Outre qu'il n'est pas si aisé présentement de s'en faire accorder, comme il l'était autre fois, vu la facilité avec laquelle le comte de Panin prodiguait de[s] recommandations, quelquefois même en opposition à ses propres promesses, il y avait toujours à distinguer entre les recommandations qui étaient autorisées par l'impératrice et celles que,

^{f-f} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na k. 31.

^g Początkowo fragment ten był odszyfrowany jako: „Je m'en tiens”, a dopiero później dodano „y”.

depuis que la souveraine a cessé d'y prêter son nom, on a néanmoins lâchées de temps à autre. Cette distinction qui a si bien eu lieu dans le cas qui concernait Sołtyk, [k. 30] réussira toujours de même. Je n'appréhende d'autre intercession en faveur de Poniński, sinon peut-être celle du côté du prince Potemkin, où Poniński s'est faufilé à cause de son caquet et à l'aide de son cousinage avec le grand général, qui, toutefois sauf la dissimulation dont il peut en user envers moi, parle contre Poniński, comme contre Sołtyk.

Ce Meyer pour qui le prince Potemkin a fait intercéder auprès de Votre Majesté pour avoir une patente militaire au service de Pologne, ne peut pas être le même que celui qui a donné lieu à ces plaintes que j'ai moi-même portées contre lui, car celui-ci est dans le service actuel avec le rang de major. On se désaccoutumera de solliciter Votre Majesté pour ces sortes de patentes, dont la distribution avait produit tant d'inconvénients, lorsqu'on verra que Votre Majesté était fermement résolue de n'en plus donner. J'ose même dire à Votre Majesté à cette occasion, qu'il y a également de l'inconvénient à ce que les patentes de chambellans de Votre Majesté [k. 30v] soient appliquées à des étrangers dont l'extraction ne s'est pas avérée. Témoin le cas de Monsieur Falquieres qui étant arrivée ici encore au mois de mai avec ce titre, trouve malheureusement le public prévenu contre sa naissance ; Madame Cobentzel en possédant en quelque sorte son extrait baptistère ; le ministre de France le traitant froidement ; et de tout cela il s'en est suivi que je n'ai pas jugé à propos de faire pour produire Monsieur Falquieres dans le monde plus que n'a voulu faire à cet égard Monsieur le marquis de Verac. Ce Monsieur Falquieres n'est pas encore placé jusqu'ici, car son protecteur, le général Kaminski l'a en quelque façon abandonné. [k. 31] Podkanclerzy pytał mię się dlaczego graf Sztackelberg dał paszport Ponińskiemu, aby tu jechał, gdy go ma za podejrzanego? A to by pięknie było rzekłem na to, gdyby poseł chcącym jechać do Petersburga, paszportów nie dawał! Cóżby na to w Rosyi powiedziano? Ta odpowiedź skonwinkowała podkanclerzego. Graf Sztackelberg dał list Ponińskiemu do grafa Panina podług dawnego zwyczaju, który by teraz zaniechany być powinien, chyba w ekstraordynaryjnych przypadkach, gdy odbieranie nawet takich listów może zmartwić grafa Panina, atoli Poniński zawieziony przeze mnie dnia onegdajszego do grafa Panina, który mu zostawił, bośmy nie byli obydwaj przyjęci tego dnia. Nieprędko może wypadnie taka zręczność, abym z grafem Ostermannem mówił o sejmie. To jest: jeżeliby mię na tę materiją wprowadził. Sam zaś obawiam się zapędzić się dalej, jakby należało, [k. 31v] widząc w liście Waszej Królewskiej Mości de 24 *elapsi* niezupełną jeszcze determinacją względem tego sejmu. Ponieważ zaś Miłościwy Panie sam Wasza Królewska Mość rugujesz z myśli swoich podejrzenie, dla których nie chciałeś się determinować, śmiem się zapytać Waszej Królewskiej Mości, czyliby mi się nie zdało, aby (po oddaleniu na fundamencie dzisiejszego mego doniesienia wszelkiej bojaźni) dać mi rozkaz formalnego zagadnienia grafa Ostermanna względem sejmu. Tym sposobem by poseł nie miał odpowiedzi; ja bym jej zapewne dostał.

Deboli

10

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
15 I 1782**

Depesza nr 3, odebr. 26 I, odp. 28 I

Monsieur,

Z przyłączonego listu do generała Komarzewskiego^a wyczytasz J.W.W.M. Pan Dobrodziej, że się do niego odwołuję względem refleksyi, które z listu generała Komarzewskiego do mnie wypadają, których proszę mu komunikować, a to z okazji tego co mi wyraża, iż się dni ośm przy wielkim księstwie zabawić myśli, a po tym jechać dla odwiedzenia fortec w Piemoncie i we Francyi; dodając wprawdzie to, iż ten zamysł zawisł od zezwolenia wielkiego księcia na to oddalenie się od niego. Niech się nasz przyjaciel z tym widzeniem fortec zatrzyma i nad to ochoty do tego niech nie pokazuje, a niech jeździ z wielkim księciem, gdzie ten pan będzie chciał. To na lepsze wyjdzie. Niejeden by chciał być na miejscu Komarzewskiego, ale nie każdy byłby tak podciwy jak on aby swoje szczęście, które miał podobać się wielkiemu księciu (który o nim nawet do grafa Panina pisał) dla dobra swojej Ojczyzny poświęcił. Pisze także do mnie Komarzewski, że Najjaśniejszy Pan kazał [k. 21v] mu się powracać w maju, a to dla następującego sejmku. Choćby też i dłużej miał zabawić, gdyby się tego wielkiemu księstwu zachciało; ale co ośm dni zabawić przy tym Panu, a po tym pokazać nawet minę zerwania się dla objeżdżania fortec, to mi się wcale nie zdaje. Racz to J.W.W.M. Pan Dobrodziej wręcz generałowi Komarzewskiemu napisać.

Deboli

AKP 265, k. 21–21v

^a Kopia listu A. Debolego do J. Komarzewskiego z 15 I 1782, AKP 265, k. 22–23v.

11

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
18 I 1782**

Odebr. 30 I, odp. 4 II

Sire,

S'il avait pu se faire que quelque chose eût manqué à la solennité et à la sincérité des assurances que j'ai marquées dans ma dernière à Votre Majesté m'avoir été données par le comte Ostermann, relativement à la fausseté des bruits qui avaient alarmé Votre Majesté et son pays, l'idée même de ce manquement aurait de quoi être présentement éloignée par la démarche inattendue que Monsieur le général Bezborodko a faite vis-à-vis de moi, et dont je me hâte de rendre compte à Votre Majesté, non (qu'il me soit permis, Sire, de rendre en paroles le mouvement de mon âme) sans une joie qui me pénétra tout entier de ce que j'ai une aussi bonne nouvelle à rapporter à Votre Majesté.

M'ayant rencontré hier au soir en lieu tiers, le général Bezborodko m'a dit que chargé qu'il était par l'impératrice d'entrer en explication avec moi sur ces bruits qui s'étaient répandus chez nous, il souhaitait, qu'il s'acquittât de la [k. 32v] commission qu'il avait à cet égard, et qu'il me priaît de le mettre à même de la remplir, en acceptant l'appointement qu'il me proposerait, et qui était celui du lendemain à une heure après-midi, temps, où il m'attendrait chez lui. Je n'eus garde de manquer ce rendez-vous auquel le général Bezborodko ayant repris sa conversation de la veille, me tint le langage suivant : « L'impératrice m'a expressément ordonné de vous confirmer tout ce que le comte Ostermann vous a déjà dit sur la fausseté des bruits qui avaient donné de l'inquiétude au roi votre maître, comme aussi sur les intentions fermes de Sa Majesté Impériale à s'opposer à tout projet pareil, si jamais on lui en proposait un, et Sa Majesté est résolue de vous le dire encore elle-même ». Touché comme je devais l'être de ce discours du général Bezborodko, je lui répliquai en termes les plus énergiques que c'était achever de tranquilliser Votre Majesté que de porter à ce point l'attention à la calmer ; que douze apôtres qui prêcheraient à Votre Majesté de se confier en aucun autre que dans l'impératrice, n'affaibliraient pas dans Votre Majesté cette croyance, que c'était la confiance la mieux placée. Mais que réellement Votre Majesté recevait une récompense pour sa fermeté sur ce point, par l'amitié que l'impératrice lui manifestait, par le soin qu'elle avait d'ôter à Votre Majesté [k. 33] tout sujet de chagrin. Après cette réponse qui fut suivie d'un court récit que je fis à Monsieur Bezborodko de ce qui avait donné lieu à ces bruits-là, le général Bezborodko s'informa de moi, au nom de l'impératrice, de la santé de Votre Majesté, disant que l'impératrice avait été alarmée de l'incommodité que Votre Majesté avait essuyée à Wiśniowiec. Je répliquai que la santé de Votre Majesté s'est beaucoup améliorée (c'est de

quoi Dieu soit loué) par la satisfaction que Votre Majesté a remportée de son entrevue avec le grand-duc ; que l'intérêt que l'impératrice voulait témoigner à ce sujet n'influerait pas moins sur le contentement d'esprit de Votre Majesté. À cet endroit finit ma conversation avec le général Bezborodko, qui la termina de son côté par me répéter de nouveau que l'impératrice me confirmerait elle-même ce qu'il venait de me dire par son ordre. ^a[k. 34] Wiadomo już Waszej Królewskiej Mości, iż oprócz rozmawiania ze mną na audiencji mojej, imperatorowa słowa jeszcze ze mną *in publico* nie mówiła. Martwiło mnie to z tej przyczyny, iż mając ten charakter, który drugich domieszcza do honoru mówienia z imperatorową, mam tę ambycją, aby we mnie charakter ministra, króla z dworem tutejszym sprzyjaźnionego, był dystyngwowany. Lecz z drugiej strony czułem, iż trzeba cierpliwością nadrabiać, a ten honor sobie zjednać z czasem przez ton życia przyzwoity ministrowi drugiej rangi, w czym staram się, aby powoli drugim ministrom wyrównał; nakręcić zaś tak, aby, żem na to, że imperatorowa ze mną nie gada, czuły, dać to poznać i prosić Waszej Królewskiej Mości abyś grafowi Stackelbergowi dał poznać, nie sądziłem jeszcze tak prędko rzeczą przyzwoitą. Czekam tedy skutku zapowiedzianej mi przez generała Bezborodkę dystynkcji, lecz co do treści rzeczy powiedzieć muszę, iż sam się nie spodziewałem, aby do tego punktu imperatorowę obeszło potrwożenie się Waszej Królewskiej Mości. Rzeczą przyzwoitą jest Miłościwy Panie kazać jej za to podziękować i przeze mnie, i przez grafa Sztackelberga^a.

Deboli

AKP 265, k. 32–34

12

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
19 I 1782**

Lettre ostensible

Monsieur Deboli,

J'ai différé jusqu'ici à satisfaire à la demande réitérée qui m'a été faite par vous en faveur de Monsieur le comte de Reuss ; mais comme j'ai appris le vif intérêt que prenait Son Altesse Royale Monsieur le prince de Prusse et qui m'a été confirmé par Monsieur l'ambassadeur de Russie à ma cour, je me fais un plaisir de vous envoyer ci-joint les marques de l'ordre de l'Aigle Blanc pour que vous ayez à les remettre à Monsieur de Goertz, qui les fera parvenir au comte de

^{a-a} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

Reuss. Je suis bien aise de donner en cette occasion une preuve de l'envie que j'ai d'obliger Son Altesse Royale Monsieur le prince de Prusse. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde

Stanislas-Auguste Roi
La diplôme suivra bientôt.

AKP 266, k. 6

13

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 19 I 1782

Depesza nr 3

{Je profite de l'envoi du courrier russe pour ajouter ce peu de lignes à la ci-jointe lettre du roi. Les motifs qui ont engagé Sa Majesté à décorer actuellement le comte de Reuss de l'ordre de l'Aigle Blanc sont ceux-ci.

1^{mo} C'est qu'à l'heure qu'il est le comte est régnant, et que par conséquent les obstacles qui ont motivé le refus de cette décoration sont déjà levés.

2^{do} que Sa Majesté a été empressée de saisir cette occasion pour obliger le prince royal de Prusse, et faire par-là plaisir aux recommandations réunies de la part du comte de Goertz, du comte de Stackelberg et de la vôtre.

3^{tió} qu'enfin Monsieur l'ambassadeur a donné sa parole au roi de ne plus demander de décoration pour des personnes qui ne soient pas revêtues du rang convenable.

Je suis bien aise que les marques de l'ordre seront remises au ministre prussien par votre canal ; bo to powiększy zaufanie jego do J.W.W.M. Pana ^a. Ale J.W.M. Pan [k. 198v] Goertzowi oświadcza zawsze, że to się stało przez wzgląd dla księcia pruskiego i że Sztackelberg równo z J.W.M. Panem o to króla prosił.

W tym momencie Stackelberg oświadczył, że dla utrzymania sekretu przed królem pruskim order ten miał być posłany Goertzowi przez Alopeusa.}

AKP 266, k. 198–198v

^a Skreślono: „przez szacunek i względy dowodne Jego Królewskiej Mości na interesowanie się jego”.

14

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
21 I 1782**

Votre lettre du 8 janvier a produit tout le bon effet auquel elle était destinée. Stackelberg en a été fort content. Et je crois pouvoir compter que vous n'aurez plus de tracasserie au sujet de cette reconnaissance de Courlande. Stackelberg est également content de ce que vous m'écrivez par rapport à la diète prochaine, et à Poniński, et à Bollo. J'espère toujours que Sołtyk est et restera un homme tombé. Il est cependant possible qu'il fera encore des tentatives de manière ou d'autre, surtout si son oncle l'évêque lui donne de l'argent ; chose qui pourrait fort bien arriver, depuis que cet oncle est sorti de cette clôture étroite dans laquelle il s'est tenu depuis 8 ans. Il commence à voir du monde, et de plus, il a déjà fait différentes générosités assez considérables. [k. 7v] Elles montent, à ce qu'on dit, à la concurrence de six cent mille francs. Il a donné par dix, vingt, quarante et cent mille francs aux différentes églises dont il a été chanoine, prélat ou évêque. Et puisqu'il est une fois en train de donner, il se pourrait qu'il donne aussi à ce neveu de Pétersbourg, comme il vient de donner au frère de celui-là, pour lequel il achète la starostie de Nowe Miasto. Chaque notice me sera utile, par laquelle vous pourrez m'éclaircir avec quelque précision la situation véritable du grand général Branicki, tant à l'égard de ses affaires domestiques qu'à l'égard des appuis politiques qu'on voudra lui donner pour ce pays-ci. Le prince Adam est reparti pour la Lituanie sans s'être ouvert ni à moi, ni à Stackelberg sur le projet qu'on lui attribue de devenir maréchal [k. 8] de la diète prochaine. Il s'est borné à tenir en général des propos caressants à l'ambassadeur et accompagnés de la supposition que Stackelberg a personnellement de l'amitié pour lui, et que cette amitié pourra ^a venir à son secours si même quelques circonstances lui prescrivaient quelque commission fâcheuse pour le prince Adam. Stackelberg a affecté de répondre d'un style fort amical, mais fort en termes généraux. Il a cependant fait couler dans sa réponse quelques mots tendant^b à dire que les deux cours impériales étant en bonne intelligence, ils^c ne voyaient pas même d'occasion où lui, Stackelberg, pût se trouver en opposition avec le prince Adam. Néanmoins Stackelberg continue à me parler à moi comme un homme très occupé du soin de surveiller les pas [k. 8v] des autrichiens et il tient toujours à l'idée que le prince Adam n'ayant point déclaré à moi ni à lui son idée de maréchalat, nous devons être censés l'ignorer et prendre nos arrangements pour nous assurer ^dun maréchalat à nous^d. Le Conseil Permanent n'a point

^a Skreślono: „influer sur la politique de”.

^b W oryginalu: „tendens”.

^c Z kontekstu wyjdaje się, że tu bardziej poprawny byłby zaimek osobowy „elles”.

^{d-d} Fragment przedegotowany przez króla, wcześniej brzmiał: „de notre maréchal”.

encore répondu à la note de Thugut relative aux évêchés de Cracovie et de Helm, parce que nous délibérons encore sur la manière dont cette réponse aura à être minutée. J'attends Corticelli d'un moment à l'autre. Quand il sera arrivé, je pourrai vous dire quelque chose de positif sur les différents bruits très incohérents qui courent sur ^e le séjour du grand-duc à Vienne. On prétend en outre que le prince Kurakin est revenu secrètement à Vienne depuis le départ du grand-duc et qu'il se tient caché dans la [k. 9] maison du prince Galitzin. On parle de grandes recrues ordonnées récemment par l'empereur dans tous ses États. Dites-moi si vous avez connu à Pétersbourg un Anglais nommé Care, lequel a été à Cherson et dans beaucoup d'endroits particuliers de la Russie où les étrangers ne vont ordinairement pas. Dites-moi aussi ce que vous pourriez savoir d'un Français nommé Potera, qui a précédé ici cet Anglais de trois mois, et qui a été pareillement à Cherson, et qui a été arrêté dans les États de l'empereur et fouillé, après quoi, on lui a fait excuse, comme si on s'était mépris de signalement en cherchant je ne sais quelle autre personne suspecte. On prétend que l'empereur a soupçonné que ce Potera était chargé secrètement d'une négociation de commerce entre la France et la Russie.

AKP 266, k. 7-9

15

Jacek Ogrodzki do Augustyna Debolego, 21 I 1782

Depesza nr 4

J'accuse la réception de votre N^o 2 du 4 d.c.

Je ne puis concevoir non plus les motifs qui ont engagé Sołtyk à envoyer ici un courrier, comme vous me le mandez dans votre billet du 8 d.c., à moins que ce ne soit juste demander au maréchal Rzewuski d'intervenir auprès du prince évêque de Cracovie de lui donner en présent une somme telle qu'il avait accordée à son frère le chambellan et qui monte jusqu'à 100^m ducats, qui ne lui sera pas cependant payée qu'au moment qu'il se sera marié. En conséquence de cette promesse du prince évêque, le chambellan se propose d'épouser Mademoiselle Raczyńska, fille du général de la Grande Pologne, destinée en mariage au prince Sapieha, général de l'artillerie ; mais que celui-ci a négligé depuis la mort du prince Sanguszko, grand maréchal de Lituanie, en

^e Skreślono: „la totalité du”.

vue de se marier avec cette jeune veuve qui jouit de six cent mille francs de revenu annuel.

Wielkie księstwo wyjechali dnia 4 z Wiednia. Odprowadzał ich cesarz do Neustadt, gdzie trzy dni bawił dla słabości wielkiej księżny. Przed [k. 199] wyjazdem z Wiednia miały być jakoweś kwasy, o których przyczynie nie wiemy. Wielki książę postrzegłszy niewierność w rachunkach miał odprawić kamerdynera swego. Cesarz papieżowi na uczynioną propozycją przyjechania do Wiednia żadnej dotąd nie dał rezolucyi, domyślają się wszelako, iż z nim się będzie widział między Rzymem a Florencją w podróży, którą przedsięweźmie do brata podczas bytności wielkich księstwa.}

AKP 266, k. 198v–199

16

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 I 1782

Odebr. 2 II, odp. 4 II

Sire,

Je dois à Votre Majesté un petit détail sur l'entretien que j'avais eu avec Monsieur Bezborodko et dont je me suis hâté la poste passée de rapporter à Votre Majesté l'essentiel. Ce détail néanmoins, vu que le reste a déjà été narré, ne s'étendra que sur une circonstance qui est celle que lorsque, à l'imitation de ce que j'avais dit au comte Ostermann contre Thugut, j'ai aussi instigué contre celui-ci en parlant avec le général Bezborodko, ce dernier a taxé Thugut du défaut d'avoir conservé l'esprit qu'il avait pris lorsqu'il avait été à Constantinople. Cela me fit souvenir de l'esprit de subalterne dont, du temps de l'affaire de Julius, l'impératrice disait que Thugut était atteint. La digression que je fis devant le général Bezborodko sur Thugut me mena à parler [k. 35v] discursivement sur les efforts des Autrichiens à grossir leur parti en Pologne, en usant pour cet effet de tous les moyens, du nombre desquels était aussi celui de pousser le prince général de Podolie au maréchalat de la future diète ; mais que tous ces efforts, ajoutai-je, seraient à pure perte aussi longtemps que Votre Majesté, inaltérable dans son attachement pour la Russie, sera soutenue par cette puissance, afin de conserver à celle-ci l'influence prépondérante en Pologne. Le général Bezborodko n'entra pas avec moi en matière sur ce sujet que j'avais entamé dans le dessein de le présenter sur la prochaine diète.

Puisqu'il n'y a pas eu d'appartement à la cour dimanche dernier après-midi, il ne s'est pas non plus présenté jusqu'ici d'occasion où l'impératrice ait pu

réaliser l'intention que le général Bezborodko m'a dit qu'elle avait de me répéter elle-même ce qu'elle m'a fait insinuer par lui ; mais sans ce supplément même, la manière de me l'avoir [k. 36] fait dire par Bezborodko sera toujours en tout sens une circonstance à être considérée comme une preuve de l'amitié de l'impératrice à l'égard de Votre Majesté.

Deboli

AKP 265, k. 35–36

17

Stanisław August do Augustyna Debolego, 28 I 1782

Recevez mes remerciements pour la bonne nouvelle que votre lettre du 15 de janvier m'a apprise et priez en mon nom le comte d'Ostermann de remercier l'impératrice pour les bonnes assurances qu'elle m'a fait donner contre les craintes que nous causaient les bruits du projet de partage de la Turquie. J'ai bien reconnu le grand général Branicki dans sa manière d'argumenter embrouillée et mêlant des objets bien étrangers les uns aux autres, dans le récit que vous m'en faites, et surtout dans la marotte qu'il a pour vouloir coudre le rétablissement de ses prérogatives à toutes choses. Quant au Conseil Permanent, il est bien vrai que pendant la Délégation de Poniński, lorsqu'il a commencé à en être question, j'aurais souhaité pouvoir l'empêcher, puisque pour première pierre du fondement de cet édifice, on mettait la privation du roi de sa principale prérogative qui était la distribution de toutes les grâces. Mais puisqu'il a fallu [k. 13v] en passer par là, je dis moi-même aujourd'hui que telle imparfaite que soit jusqu'à présent la constitution de ce Conseil, la somme des avantages qu'elle procure au bien public l'emporte de beaucoup sur celle de ses imperfections, au lieu que la somme du mal public serait bien plus grande si on l'abolissait. Je crois comme vous que les trois millions de roubles avancés au grand général se trouveront réduits à trois millions de florins de Pologne. Vous devez encore remercier l'impératrice de ma part par Ostermann pour ce qu'elle me promet au sujet de Poniński. J'espère que ce que vous me mandez au sujet de Monsieur de Falquiers, et que j'ai fait voir à l'ambassadeur, me servira de défense contre des sollicitations semblables de sa part désormais.

Względem sejm u inszego dnia odpisz e W. Panu.

Przeciwko Thugutowi nie szczuj W. Pan, bo lubo on swego złego pana rozkazy [k. 14] pełnić musi, ale sam z osobistości swojej bardziej jest dobry niż zły człowiek; i gdy m się go sam pytał o też samę materyją, upewnił mnie, że nie wie o żadnym projekcie, z którego by nowe umniejszenie lub uszkodzenie Polskiej wyniknąć mogło, i że jest w umyśle swoim przeświadczony, że cesarz

na nic takowego nie przystanie, ponieważ sam zna, że z pierwszego podziału Polski szkoda nie korzyść dla niego samego wyniknęła.

AKP 266, k. 13–14

18

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 28 I 1782

Depesza nr 5

{Generał Komarzewski wyjechał przed trzema dniami. Zabawi przy wielkim księżęciu tak długo jak żądać będzie. Wszelako ma rozkaz powracać w maju dla dwóch przyczyn. Pierwszej, iżby był w podróży Jego Królewskiej Mości do Wielkiej Polski. Drugiej, że przed zbliżającym się sejmem bytność jego potrzebna. Jeżeli wielcy księstwo nie będą go przytrzymować, odwiedzi fortece w Piemencie i we Francji.

Monsieur de Goerne, ministre des finances de Sa Majesté Prussienne et chef de la Société Maritime, vient d'être démis de sa place et mis aux arrêts à cause des malversations. Monsieur Schulembourg a succédé à sa place.

Niektórzy obywatele nasi tracą na tym dysgracyjowaniu, jedni, którzy przedali dobra za kordonem pruskim i w kraju panu Goerne bez pieniędzy, drudzy którzy w nadziei dobrej sprzedaży dóbr swoich popożyczali pieniądze od niego, a teraz gdy nagleni będą do opłaty, ze stratą dobra przedawać będą musieli, gdyż Goerne miał się bardzo znacznie zadłużyć skarbowi królewskiemu. [k. 199v] Negocjacja J. Pana Bułhakowa w Stambule względem traktatu handlowego między Rosją a Portą idzie pomyślnie i ma być bliska końca, co naszą troskliwość względem podziału państw ottomańskich zaspokaja.

Wielcy księstwo na wyjeźdnym z Wiednia pisali do Jego Królewskiej Mości w grzecznych wyrazach i stałych oświadczeniach nieodmiennej przyjaźni.}

La castelanie de Sandecz, après la démission du vieux Ankwicz, est conférée à son fils, actuel député du Tribunal de la Couronne du palatinat de Cracovie.

Vous saurez déjà sans doute la mort de Monsieur Ankwicz, juge terrestre du palatinat de Sandomir.

AKP 266, k. 199–199v

19

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
1 II 1782**

Odebr. 13 II, odp. 20 II

Sire,

Ayant eu le bonheur d'avoir par mes trois dépêches des 15, 18 et 22 d.p. fait tant, que de tranquilliser Votre Majesté relativement aux bruits alarmants qui couraient chez nous, et dont l'explication que l'impératrice a bien voulu me faire donner, a sans contredit suffi à démontrer la fausseté, j'ai regardé depuis comme indifférent le retardement de ma réponse sur la lettre de Votre Majesté datée du 14 d.c.^a, retardement occasionné d'ailleurs par une incommodité qui me retient au logis depuis mardi dernier et qui ce jour-là, où elle avait commencé par un violent mal de tête, m'ôtait réellement la force d'écrire. Aujourd'hui que j'ai un peu de relâche dans le mal susdit (qui, pour le dire en passant, à cause des variations fréquentes qui arrivent à cette heure-ci [k. 39v] dans la saison, s'attaque surtout à nous autres étrangers, qui sommes presque tous malades de même maladie, c'est-à-dire, d'une toux sèche qui doit nécessairement produire des maux de tête), j'accuse à la fois la réception des deux dépêches de Votre Majesté l'une du 14 l'autre du 21 d.p.

Quelque qu'eussent été les menées du prince Galiczin afin de faire durer les émoluments, que je sais qu'il percevait pour soi-même, du séjour que son régiment faisait en Lituanie, il a pourtant fallu que ce régiment quittât cette province : c'est ce que je sais par des nouvelles particulières, quoique avec ce supplément confirmé aussi dans la dépêche de Monsieur le comte Dzieduszycki, que ce régiment-là devait traverser toute la Pologne ; détour superflu s'il n'impliquait le but de ramasser encore chemin faisant quelques dépouilles. Si les propos que je tiens d'une façon qu'ils parviennent aux oreilles du prince Galiczin, ne rendent celui-ci honteux des procédés des officiers de son régiment, et qu'il n'ait encore eu l'esprit d'écrire pour qu'on [k. 40] se conduisît mieux qu'on ne l'avait fait, je m'attends bien à des plaintes auxquelles le passage de ce régiment à travers la Pologne donnera lieu de la part des habitants, et dans l'exposition desquelles, si elles me sont mandées, je ne ménagerai pas le prince Galiczin, qui, ainsi que ceux qui sont d'intelligence avec lui là-dessus, agissent et contre la volonté et même à l'insu de l'impératrice.

Je croyais, Sire, en commençant cette lettre que j'aurais bien la force de la continuer plus longtemps ; mais tout d'un coup je me sens si faible et si accablé que je me vois obligé de cesser à écrire.

Deboli

AKP 265, k. 39–40

^a W tym miejscu powinien znajdować się skrót „d.p.” – „du passé”. Być może jest to błąd deszyfranta.

20

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 II 1782

Depesza nr 4, odebr. 13 II, odp. 20 II

Monsieur,

Un essai que je viens de faire de mes forces pour écrire une dépêche à Sa Majesté le roi ne m'ayant pas permis d'aller loin, j'avais quitté la plume. Je la reprends pendant un heureux intervalle que la toux ne me tourmente pas si fort et à la faveur de ce relâche, j'accuse la réception de vos lettres des 14, 19 et 21 d.p. La seconde susdite lettre m'est parvenue dimanche par le courrier de l'ambassadeur. En remettant – à cause de mon état actuel qui pour le dire en deux mots est celui d'un homme éreinté par la violence de la toux - à répondre une autre fois plus au long à toutes ces lettres-là, je vais aujourd'hui au plus pressé. Comme tel, je regarde de vous dire que je crois, que quelque chose que l'on [k. 37v] débite à Vienne et ailleurs, vous aurez déjà été rassuré là-dessus par mes dépêches au roi auxquelles j'ajoute qu'ici je ne vois réellement le moindre indice qui annonçât un plan prochain de guerre contre la Porte. Mais nous ne sommes pas les seuls qui y ayons prêté de la vraisemblance. Le fait est que la France en a aussi pris ombrage et s'est même expliquée à ce sujet avec la cour de Vienne. Celle-ci a nié la chose, et dans le compte qu'elle a ensuite rendu à la Russie de la démarche de la France, elle n'a pas manqué de faire passer le roi de Prusse pour auteur des soupçons à la France.

^a[k. 38] Odprawienie kamerdynera, który był *species* faworyta u wielkiego księcia, dawno tu wiadome, jako też i przyczyna, to jest, że ten kamerdyner Dufour strasznie kradł; ale i w tym nawet wielkość duszy wielkiego księcia okazuje się, gdyż mimo przeniewierzenie się jego, przez wzgląd, iż z dziecinnych lat był przy nim, naznaczył wielki książę temuż kamerdynerowi dwa tysiące rublów pensyi. Co, że cesarz nie zjednał sobie wielkiego księcia dał mi wyraźnie poznać Goertz, iż o tym jest zainformowany.

Bytność papieża w Wiedniu prawdziwie jest ciekawa. Wątpię żeby papież co wskórał, gdyż za rzecz pewną mogę J.W.W.M. Panu powiedzieć, choć tu z tego robią sekret, że cesarz pisał do imperatorowy, że na przyjazd papieża zezwolił, ale że mu da poznać, że z cesarzem ma sprawę. Poczynione w religii przez cesarza odmiany dały podług apparencyi powód do dyspozycyi, które imperatorowa w państwach swoich względem katolików uczyniła. W ostatni wtorek przysłany do senatu ukaz oznajmujący erekcją arcybiskupstwa białoruskiego i nominacją [k. 38v] koadiutora w osobie księdza Benisławskiego. Referencyja wszelka do Rzymu zakazana. Jeszczem tego ukazu *in extenso* nie czytał. Że sobie Sołtyk, dostawszy nieco pieniędzy przez swojego kuriera, spokojnie stąd w świcie hetmana

^{a-a} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

wielkiego koronnego wyjedzie, mam nadzieję. Podobną względem Ponińskiego. Poznają ci ichmoście, że to nie dawne czasy, gdzie po list do Petersburga biegano. Teraz imperatorowa króla martwić zapewne nie chce. Dowód na Ponińskim, względem którego, że rzecz do samej imperatorowy, jako już Królowi Jegomości oznajmiłem, doszła, mocno kontent jestem z tego^a.

[k. 37v] Faites, je vous prie, mes excuses au comte Dzieduszycki de ce que je ne lui écris pas ; car en vérité je souffre beaucoup.

AKP 265, k. 37–38v

21

Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 II 1782

Lettre ostensible

Monsieur de Deboli,

^aL'ambassadeur comte de Stackelberg m'a fait lire une lettre du comte Ostermann à lui, dans laquelle j'ai vu avec la plus grande satisfaction tout ce qui peut me rassurer le mieux contre les craintes que m'avaient inspirées les bruits si répandus sur le projet supposé entre les deux cours impériales relativement à la Turquie.

Je vous charge par la présente de prier Monsieur le comte Ostermann qu'il porte à Son Auguste Souveraine les assurances de ma plus sincère reconnaissance pour les choses consolantes dont elle a bien voulu charger son ambassadeur auprès de moi.

Dites à Monsieur le comte Ostermann que ma confiance est entière dans les assurances que Sa Majesté l'Impératrice me fait donner et que je n'omettrai^b, que je ne négligerai rien pour mériter la continuation des sentiments ^cet des intentions^c si favorables de cette grande princesse pour moi et pour mon État. Puisse le bonheur le plus constant accompagner [k. 10v] la plus nombreuse suite d'années du règne glorieux de Catherine II. Je suis persuadé qu'en faisant des vœux pour elle, j'en fais pour moi-même et pour ma patrie.

Et sur ce, je vous recommande à la sainte et digne garde de Dieu.

AKP 266, k. 10–10v

^a Skreślono: „En conformité des rapports que vous m'avez fait Monsieur le comte de Stackelberg”, król nadpisał nad linią: „Monsieur de Deboli”.

^b W oryginalnej: „obmetterai”.

^{c-c} Dopisane nad linią przez sekretarza.

22

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
4 II 1782**

Tego listu bez cyfer ode mnie podpisanego, który W. Pan przy dzisiejszej ekspedycji odbierzesz, nie tylko W. Pan komunikacją uczynisz Ostermanowi, ale gdy zechce, dasz mu W. Pan kopią albo oryginału nawet powierzysz, ażeby go pani swojej dał czytać. To zaś co Dzieduszycki dziś do W. Pana pisze względem obchodu tak dalekiego, a szkodliwego przez Wołyń owego regimentu ostatniego moskiewskiego niby to już od nas wychodzącego, na ten koniec umyślnie bez cyfer jest pisano, aby imperatorowa bez formalnej od nas skargi i nawet bez żadnego o to gadania W. Pana została jednak informowaną o tej okoliczności przez zwykłe wszystkich ministrowskich listów tamże otwieranie. Domyślić się będzie mogła przez to, jak wiele to takich podobnych weksacyi i szkód ponosić musieliśmy, a oraz może przez ten sposób zagrozi się zamysłowi, o którym ja mam podejrzenie, iż ten tak daleki obchód tego regimentu wyniknął z sekretnego jakiego rozkazu [k. 11v] Potemkina, ażeby porwać co będzie można chłopstwa naszego do Nowo-Serwii i tamecznych dóbr tegoż księcia. Z reszty Wać Pan nie masz potrzeby żadnego jeszcze czynienia kroku względem marszu tego regimentu. Względem Thuguta ponawiam zalecenie, żebyś W. Pan już na niego skarg nie wznawiał. O księciu Adamie mam wiadomość, że myśl jego jest, ażeby komendę gwardyi litewskiej i kadetów zachował, a złożył tylko komendę dywizyi litewskiej, gdy mu przyjdzie po skończonej funkcyi trybunalskiej już aktu akceptować ofiarowaną sobie od cesarza komendę leib-gwardyi szlachty galicyjskiej, której to oferty akceptacją jeszcze jednak nie zupełnie upewnił książę Adam wahając się poniekąd przez żal oddalania się nieco od obywatelstwa polskiego. Tymczasem nic nam tu pod bytność swoją nie wspominał o projekcie marszałkowania na tegorocznym sejmie. Ja zmownie z ambassadeurem [sic!] upatrzyłem do tego sejmowego marszałkostwa [k. 12] Granowskiego starostę tarnogórskiego, który jednak jeszcze mi się tej funkcyi *positive* nie podjął. W marcu dopiero mam mieć pewną od niego w tym punkcie determinacją. A gdyby miał mi chybić Granowski, wtedy wybrałbym do tego Kickiego koniuszego koronnego. O tych zamysłach moich W. Pan nie będziesz z nikim mówił, chyba gdybyś widział, że będzie tego potrzeba na zagrodzenie^a inszym czyim w tej materyi projektom. Relativement au projet contre les Turcs, je n'ai rien appris de nouveau ; seulement que l'opinion générale presque dans tous les pays se soutient que les deux cours impériales continuent des négociations secrètes sur cet objet. Tâchez toujours d'apprendre ce que vous pourrez à cet égard, mais sans altérer jamais les témoignages de la confiance entière que nous mettons dans les assurances que l'impératrice nous a fait donner. Tâchez aussi de pénétrer quelle est la raison pour laquelle [k. 12v]

^a Skreślono: „zarodzenie”.

le mariage du prince de Toscane avec la sœur de la grande-duchesse n'est pas déclaré jusqu'ici, car j'ignore les raisons de cette obscurité et de cette incertitude.

AKP 266, k. 11–12v

23

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 4 II 1782

Depesza nr 6

{En vous envoyant la ci-jointe réponse de Sa Majesté à vos deux dernières lettres, je vous fais mon compliment bien sincère sur la satisfaction que vous aurez de ce que Sa Majesté Impériale voudra bien saisir, en vous adressant pour la première fois la parole, une circonstance aussi favorable pour rassurer par votre canal le roi et la République sur les craintes qu'on ne cesse pas de nous inspirer jusqu'ici par des bruits continuels à Berlin, comme quoi le projet entre les deux cours impériales du démembrement de l'Empire ottoman se réaliserait en effet. Mais nous ne craignons plus rien après [k. 200] les assurances si positives qu'on vient de nous faire de la part de la cour de Russie.

J'ai à vous mander une chose sur laquelle je ^avous prie de ^agarder le secret, et vous en devinerez la raison sans que je vous la dise. Le roi et l'ambassadeur de Russie ont jugé à propos que le comte Mniszech, maréchal de la cour de Lituanie, aille à Pétersbourg pour faire sa cour à l'impératrice et la remercier de l'ordre de St André dont elle l'a daigné honorer. En conséquence, le comte Mniszech est intentionné de partir avec madame son épouse le 3 ou 4 avril pour arriver à Pétersbourg le 25. Ils n'y resteront que six à sept semaines. Il s'agit à présent que vous veuillez bien leur rendre service en leur donnant un projet ^b pour un arrangement convenable à leur rang pendant le séjour qu'ils feront à Pétersbourg. Leur idée serait de louer un étage meublé dans quelque hôtel près du vôtre. Ils sont intentionnés d'avoir deux équipages à six chevaux et ils voudraient savoir combien le loyer d'un étage et des équipages susmentionnés coûterait pour six à sept semaines. Comme je sais que Monsieur le comte Mniszech est bien éloigné de faire des dépenses inutiles et qu'en outre il voudrait épargner surtout ce qui serait superflu à la convenance, je lui [k. 200v] ai proposé de loger dans votre hôtel, parce qu'il me semble que vous avez une maison entière à vous, bien entendu, cependant, que vous ne serez pas obligé par-là de faire aucune dépense extraordinaire pour vos hôtes qui recevraient avec reconnaissance cet[te] offre

^{a-a} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „voudrait”.

^b Skreślenie nieczytelne.

de votre part, comme une marque de votre amitié pour eux. Je puis vous assurer d'un autre côté que vous avez un ami sincère dans la personne de Son Excellence Monsieur le maréchal, qui m'honore depuis longtemps de sa confiance et de son amitié. Je suis donc sûr que vous saisirez avec l'empressement cette occasion pour obliger Monsieur le comte et Madame la comtesse de Mniszech en leur rendant le service amical et en leur donnant des conseils, dont ils auront besoin pour leur arrange[me]nt et pendant leur séjour à Pétersbourg. Vous ferez par là plaisir à Sa Majesté et je vous en serai infiniment reconnaissant par l'intérêt que je prends à Monsieur le comte et Madame la comtesse.}

AKP 266, k. 199v–200v

24

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 II 1782

Depesza nr 7

Les deux derniers ordinaires ne m'ont rien apporté de votre part, mais il suffit que Monsieur Gołuchowski nous ait donné de vos nouvelles, lorsque vous n'avez rien de pressé à nous mander.

{Je crois nécessaire de vous informer, Monsieur, de l'état actuel du prince évêque de Cracovie pour que vous soyez au fait de tout et à même de réfuter le mensonge [k. 201] en cas que le grand secrétaire Sołtyk s'en aviserait^a de répandre là-dessus. Depuis deux moins que ce prélat a ouvert sa maison à tout venant, toutes les lettres de Cracovie sont remplies des nouvelles extraordinaires sur son compte. La ci-jointe copie d'une lettre écrite à un ami contient les détails circonstanciés des notions renfermées dans différentes lettres qu'on a reçues ici consécutivement de là-bas. En conséquence des représentations qu'on a faites sur cela au prince évêque de Plock comme coadjuteur de Cracovie, celui-ci n'a pas pu se refuser d'écrire au chapitre de Cracovie pour engager surtout ceux des prélats qui se sont distingués jusqu'ici par leur zèle et leur attachement pour la personne du prince évêque de Cracovie, à prier et persuader par les voies les plus douces et les plus amicales ledit prince de ne pas sortir de sa maison et de n'y recevoir cette foule du monde qui lui a tourné la tête et échauffé son sang. Mais en cas que cela ne réussit pas, de tâcher par une contrainte la plus discrète à l'y déterminer. En prenant ce parti, le prince évêque de Plock, uniquement pour le bien et par l'amitié qu'il conserve constamment pour son coadjut[eur], a donné une preuve

^a Dopisano w miejsce skreślonego: „est avisé”.

éclatante de son désintéressement en cette occasion, renonçant de [sic!] se mêler de l'administration du diocèse et des biens temporels de l'évêché [k. 201v] et la confiant entièrement aux mêmes personnes que le prince évêque de Cracovie a choisies avant qu'il eût pris la résolution de s'enfermer volontairement pendant l'espace de sept ans, et qui sont toutes de sa confiance même dans son service. Je ne manquerai pas de vous informer consécutivement de tout ce qui en résultera.}

AKP 266, k. 200v–208v

25

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 15 II 1782

Depesza nr 5, odebr. 27 II, odp. 6 III

Monsieur,

À la lecture de votre lettre du 4 d.c., je me suis réjoui de ce que Son Excellence Monsieur le maréchal de la cour de Lituanie comte Mniszech médite de faire un voyage pour Pétersbourg accompagné de Madame la comtesse. La confiance que Votre Excellence m'a attirée de leur part, en ce qu'ils veulent me demander des conseils par rapport à leur séjour ici, est une chose dont, en étant très flatté, j'y répondrai avec tout l'empressement et toute l'application que je puisse jamais mettre pour aucun de mes compatriotes qui se trouverait dans un cas pareil. Non seulement qu'il se pourra très commodément arranger que Monsieur le comte Mniszech et Madame la comtesse logent dans ma maison, j'observe même tant de convenances pour eux, lesquelles je vous détaillerai par l'ordinaire [k. 41v] prochain, à ce qu'ils préfèrent ce parti à faire louer un logement, qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on rencontre ici aussi facilement qu'ailleurs. Cette considération même, dis-je, m'engage à vous prier dès aujourd'hui que vous offriez à Monsieur le maréchal ma maison, où j'aurai à donner un assez joli appartement à Madame la comtesse et un autre passable pour Monsieur le comte lui-même. Comme je marque plus haut, j'aurai l'honneur de vous écrire sur tout cela au long par l'ordinaire prochain. Je me restreins pour celui d'aujourd'hui à ce peu de lignes ; car mon principal mal d'à présent, est celui des yeux, où les humeurs catarrhales^a se sont fixées ; de sorte que n'ayant rien de pressé à mander, je ménage ma vue et lui donne le temps de se rétablir.

Je ferai ignorer, au grand général surtout, que Monsieur le maréchal doive venir ici. Branicki ne sait pas jusqu'à présent combien [k. 42] il y restera encore.

^a W oryginalne: „catarales”.

Il se pourra que cela traînera après Pâques. Je ne trouve rien à glisser dans sa conduite. Et quant à Poniński, je suis à l'abri de tout appréhender à ce sujet.

Deboli

AKP 265, k. 41-42

26

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 18 II 1782

Depesza nr 8

Ma lettre d'aujourd'hui sera très courte faute de matière, uniquement pour vous accuser la réception de votre N° 4 du 1 d.c.

{Mieliśmy tu wiadomość, że kamerdyner du Four chciał poróżnić wielkich księstwa, lecz gdy te państwo wyeksplikowali się między sobą, skończyło się na odprawie niewiernego sługi.

Proszę o przysłanie ukazu względem erekcyi arcybiskupstwa biało-ruskiego i o doniesienie, czyli nie będzie kilku erygowanych biskupstw.}

J'espère que votre toux sera déjà passée ; je le souhaite par l'attachement que je vous ai voué et avec lequel je suis.

AKP 266, k. 201v

27

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 19 II 1782

Odebr. 2 III, odp. 4 II

Sire,

Pendant cet intervalle, où à cause d'une maladie j'ai été empêché d'écrire, des dépêches de Votre Majesté, desquelles j'avais déjà accusé la réception sans

y avoir répondu en entier, le nombre s'est accru par celles des 28 janvier et 4 d.c. dont la dernière m'est parvenue jeudi passé.

Me trouvant rétabli, je me mets en devoir de faire réponse aujourd'hui sur toutes ces dépêches-là, à commencer par celle du 14. Mais avant d'en venir aux articles contenus dans lesdites dépêches, comme il s'en offre un, dont, autant que j'en fais joyeusement un récit à Votre Majesté, autant elle le verra sûrement avec plaisir placé au début de ma présente, c'est de cet article-ci que je vais parler en premier lieu. Je remonte à ma [k. 46v] dépêche du 18 d.p., où j'avais marqué que Monsieur Bezborodko m'avait expressément dit que l'impératrice se proposait de me confirmer elle-même, ce qu'elle avait chargé, lui, Bezborodko de me dire au sujet de la fausseté des bruits répandus sur le projet entre les deux cours impériales relatif à la Turquie. Au temps où Bezborodko m'annonça l'intention de l'impératrice, autant que d'un côté connaissant la circonspection de celui-là, je ne pus qu'être intérieurement persuadé que jusques à une confirmation que je devais recevoir de l'impératrice, il ne se sera pas avancé avec ce point sans qu'il y eût été formellement autorisé ; autant d'un autre côté n'ignorant pas le style de cette cour-ci, où la souveraine ne parle guères d'affaires aux ministres étrangers, je souhaitais par plus d'une raison, plus que je n'espérais, qu'il fût fait exception à la règle à mon égard. Il fallait pour que je me représentasse l'avantage de jouir de cet honneur, comme dépendant d'un concours des petites [k. 47] circonstances, telles par exemple que celle que je fusse placé de manière que Sa Majesté Impériale pût m'accoster dans un moment où je ne me tinsse pas trop près des autres qui pussent entendre le discours, car c'est de pareils instants que l'impératrice choisit quand elle fait tant que de dire quelques mots sur des affaires à un ministre étranger. Or c'était difficile à s'imaginer que tous ces accessoires nécessaires à cela se rencontreraient à un cercle public, parce que pour de petits appartements appelés ici communément hermitage, où les ministres étrangers avaient accoutumé d'être invités les années précédentes de venir à la fin du carnaval, il n'y a pas eu cette année-ci d'assemblée pour nous dans ces appartements. Néanmoins ce fut avant-hier, dernier jour du carnaval, et à l'occasion de quoi il y eut bal paré à la cour, qu'un heureux hasard voulut que tout s'ajustât à ce que l'impératrice me portât la parole. Je me tenais justement isolé [k. 47v] de mes autres confrères, lorsque Sa Majesté Impériale passant devant moi s'arrêta à une petite distance ; et que m'ayant fait signe de m'approcher d'elle (ce qui m'éloigna d'avantage des autres ministres étrangers), elle me fit la question en ces termes : « Est-ce que ce que je vous avais fait dire à servi à tranquilliser ? » N'ayant pas pu manquer de deviner quel sens cette question renfermait en elle, je répondis : « Oui Madame. Il n'y a que Votre Majesté Impériale dont les sentiments font la plus ferme base de la confiance du roi mon maître, qui se reposera toujours sur votre magnanimité ; et Sa Majesté m'a déjà chargé de faire parvenir par la voie de Monsieur le comte Ostermann ses remerciements à Votre Majesté pour les choses consolantes qu'elle lui a fait dire par son ambassadeur ». « Cela a donc fait son effet ? », reprit l'impératrice. « Très complet, Madame, répliquai-je, et Votre Majesté Impériale en verra l'aveu dans une lettre que le

roi mon maître [k. 48]^a m'a écrite, et que j'ai mise entre les mains de Monsieur le vice-chancelier ». « Je ne l'ai pas encore vue, cette lettre-là, répondit Sa Majesté Impériale, et c'est pour ne l'avoir pas jusqu'ici lue que je vous ai fait la question ». Ces paroles terminèrent les discours de l'impératrice. Il y a eu plusieurs personnes, qui ont été intriguées de savoir qu'est-ce que Sa Majesté Impériale m'avait parlé à l'écart ; et ce n'est réellement pas exagérer que de dire, que le degré de l'impression que cela a faite sur les assistants, l'emportait dans ce moment sur toute autre sensation, à celle que j'ai éprouvée de mon côté près, et qui était celle de la plus vive joie. Le grand général qui a remarqué cette conversation que l'impératrice avait daigné entamer avec moi, fut, sur la question qu'il me fit, satisfait dans sa curiosité à ce sujet par le récit de la vérité dont je l'ai régalé à la suite des errements qu'il y avait précédemment eu entre nous [k. 48v] relativement à la même matière, sur laquelle il avait semblé au grand général qu'il n'était pas probable que l'impératrice elle-même m'entretînt. Il entra sans contredit un peu de jalousie dans ce doute de la part du grand général ; mais moi-même je n'avais pas laissé d'en former un à ce sujet-là, jusqu'à ce que la chose ne se fût réalisée. C'est donc en raison des difficultés que j'entrevois à cette chose-là, que je la dois maintenant apprécier en la présentant à Votre Majesté comme une preuve des plus marquées de l'amitié de l'impératrice pour Votre Majesté, de son attention à éloigner de l'esprit de Votre Majesté ce qui pourrait la chagriner : heureux fruit d'un parfait contentement, qu'on ne dissimule pas que l'on a ici, de la manière dont Votre Majesté en agit vis-à-vis de la Russie. La lettre de Votre Majesté à moi remise au comte Ostermann la veille du jour que l'impératrice m'a fait l'honneur de me parler n'a été envoyée à la souveraine qu'hier. [k. 49] Je le sais dudit ministre, chez qui j'ai été expressément pour lui raconter ma satisfaction que j'avais remportée de la gracieuse question que l'impératrice m'avait faite. Le comte Ostermann m'a répondu sur cela qu'il savait que l'impératrice devait me confirmer elle-même ce qu'elle l'avait chargé de me dire. Comme j'avais jugé peu convenable d'instruire le comte Ostermann de ce que le général Bezborodko m'avait insinué, je croyais que le comte Ostermann l'ignorait. L'opposé de cette supposition, que j'ai rencontré dans le langage du comte Ostermann, me prouve à la fois la communication que Bezborodko aura faite à celui-là de la résolution de l'impératrice, et que cette résolution a trait non seulement aux motifs ci-dessus exprimés, qui sont ceux d'obligeance envers Votre Majesté ; mais aussi à l'envie de donner par cette expression qu'il faut fixer en ce que l'impératrice a parlé elle-même d'affaires à un ministre étranger un démenti d'autant plus [k. 49v] grand à ces bruits si répandus et qui au bout du compte sont provenus de pures spéculations qu'on a assises sur un couple d'anecdotes connues, lesquelles avaient un peu prêté à la vraisemblance de ces spéculations-là. En voilà assez, Sire, des assurances données par l'impératrice et énoncées d'une manière si obligeante pour que toutes craintes cessent à cet

^a Od tego miejsca zmieniono treść depezy, aby móc ją pokazać Stackelbergowi. Wersja dla ambasadora znajduje się na k. 52–54v.

égard. En croyant que c'est le but de Sa Majesté Impériale, que celui d'achever d'en tranquilliser entièrement Votre Majesté par cette démarche récente qu'il a plu à cette souveraine de faire, je vais dans cette intention consigner dans une ostensible ce que l'impératrice m'a dit, afin que cela acquière autant de publicité qu'il convient que les choses de cette nature en aient dans notre gouvernement. ^bJe suis d'avis, Sire, que ce sera très à propos que Votre Majesté fasse communiquer à l'ambassadeur le contenu de ma présente, et qu'elle le requière de dépeindre en termes les plus forts [k. 50] la satisfaction qu'a causé à Votre Majesté mon rapport sur ce que l'impératrice elle-même m'ait parlé^b. Il faut réellement attacher à cette démarche de l'impératrice tout le prix possible ; comme aussi à la disposition ferme de cette souveraine à ne pas écouter tout ce que l'on peut s'être flatté d'effectuer par faveur ; impulsion, sur laquelle on voit bien maintenant, que la fermeté du caractère de l'impératrice l'emporte. Par cette conviction, dont il a fallu se remplir bon gré malgré, et non par renoncement à ses vues, le grand général se tient tranquille faute de mieux. Dire que Monsieur le grand général, s'étant marié comme particulier, doit comme tel se contenter de sa femme et d'une dote qu'on lui donnera avec elle, c'est renfermer dans ces expressions la vérité même, relativement à la situation politique du grand général, laquelle en raison de ce mariage n[e s]'améliorera pas. Est-ce que l'impératrice n'est pas satisfaite de Votre Majesté ? N'est-il pas palpable que Votre Majesté est par système inviolablement [k. 50v] attachée à la Russie ? Pourquoi donc la souveraine de cet empire devrait-elle mortifier Votre Majesté ? Vous êtes présentement, Sire, à l'abri de cette appréhension. Je prends confiance à cet égard dans ce que je vois [ce] qui se passe avec le grand général et avec Poniński. Ce dernier en sera pour son argent, où il me semble qu'il y a le produit d'une collecte que l'on aura faite pour cet agent, qui n'aura pas même à exercer cet emploi, si tant est qu'il s'en soit chargé au profit de quelques particuliers. Le grand général, qui ne sait pas à quoi je m'en tiens par rapport à Poniński, et croyant qu'il me cause beaucoup d'ombrage, s'est offert à moi de son propre mouvement de dire au prince Potemkin, si je le voulais, qu'il n'entrait pas dans les vues de Poniński, si celui-ci en avait, pour lesquelles il fut venu ici, et qu'il prierait même le prince Potemkin de ne pas favoriser Poniński de peur, disait-il, que l'odieux n'en retombât sur lui. J'ai remercié [k. 51] le grand général de cet[te] offre, et je lui ai promis d'en informer Votre Majesté. Il n'en sera peut-être rien de son dessein qu'il avait eu d'aller d'ici à Białocerkiew. Le temps du traînage dans les contrées par lesquelles il faut s'y rendre, se passe, et il est encore incertain par rapport à son départ, tandis que sa femme paraît souhaiter qu'il prenne son chemin droit sur Varsovie.

Deboli

AKP 265, k. 46-51

^{b-b} Fragment wykreślony z wersji depezy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

28

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
19 II 1782**

Depesza nr 6, odebr. 2 III, odp. 6 III

Monsieur,

Vous aurez sans doute eu la bonté d'avoir formé des vœux sincères pour que la résolution que l'impératrice m'avait fait annoncer qu'elle voulait me parler elle-même, se réalisât, puisque je n'avais pas plus tôt reçu les compliments que vous m'aviez exprimés de[s] provisionnels sur la satisfaction que cela ne manquerait pas de me causer, que j'ai vu s'accomplir à mon grand contentement cette résolution, comme Votre Excellence le verra dans la ci-jointe dépêche au roi.

Je vous prie, mon cher bienfaiteur, de confirmer à Monsieur le maréchal Mniszech ce que je vous ai marqué dans ma dernière relativement à l'hôtel que j'occupe. J[e l]'offre à l'usage de Monsieur le maréchal d'autant plus volontiers qu'en cédant le bel étage à Madame la comtesse, je n'en serai pas moins bien logé, [k. 43v] et qu'il y a réellement de la convenance à ce que l'offre par rapport au logement soit acceptée. J'entends (cette observation fait partie du plan que je tracerai ci-après et qui contiendra les arrangements à prendre pour le séjour du comte Mniszech ici avec Madame son épouse) qu'il ne viendra ici avec eux ni cavaliers ni dames qui aient le droit à la prétention d'être produits ; car je le sais par expérience que c'est chose embarrassante que d'amener quelqu'un de cette qualité-là ; ainsi en supposant que mon avis sera suivi sur cet article, j'aurai de quoi bien loger dans ma maison Monsieur le comte et Madame la comtesse, chacun avec le nombre de domestiques et servantes qui sont censés indispensablement nécessaires pour leur service ; car pour les laquais, dont je suppose qu'il y aura quatre et un ou deux coureurs, ceux-ci pourront demeurer dans un quartier que j'arrêterai pour cela près de ma maison. Une voiture bien conditionnée attelée à six chevaux reviendra [k. 44] environ 150 roubles plus ou moins par mois, y compris les courses que nous faisons hors de la ville dans les quatre mois d'été. Je me charge d'avoir soin de faire le marché pour les équipages. Deux laquais de louage fait un objet de 60 roubles de dépense par mois. J'assigne pour le séjour de Monsieur le comte à Pétersbourg une [sic!] espace de temps d'environ trois mois ; car c'est bien fait que de projeter de venir ici vers le 25 avril. Le gala de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Impériale tombe au 2 mai nouveau style ; et il convient que l'arrivée ici précède d'une huitaine de jours ledit gala. Mais une fois venu pour faire la cour à l'impératrice, il ne sied pas de quitter cet endroit avant un autre gala, qui est l'avènement de l'impératrice au trône et qui tombe au 9 de juillet, époque où l'on donne des fêtes à Peterhof. C'est donc vers le 15 du même mois qu'il faut placer le départ d'ici. Madame la comtesse fera très bien de prendre conseil de la comtesse Brühl, qui a été ici, relativement

aux atours des dames de ce pays et d'apprendre à jouer [k. 44v] au trissette^a, jeu de dames actuellement à la mode, et sans quoi la comtesse s'ennuierait dans les sociétés d'ici. Voilà les remarques les plus essentielles que j'ai cru devoir faire et auxquelles il ne me reste en attendant rien à ajouter, sinon un témoignage de mon sincère empressement pour tout ce qui regardera Monsieur et Madame la comtesse Mniszech, et c'est bien à la pratique de ce sentiment que se rapporte la prière que je vous fais pour qu'en répondant à cette lettre vous me fassiez entre autres savoir de combien d'hommes sera la suite de Monsieur le maréchal. Je ne vous répéterai plus ce que je vous ai déjà dit, que je serai enchanté de le voir ici et que je ne néglijerai rien pour me concilier ses bontés.

Deboli

[k. 45] Au N^o 6 du 19 février 1782.

Accoutumé à la franchise, je la dois pratiquer envers vous plus qu'envers personne ; partant je vous dirai en confiance, qu'il tombe très à compte pour le dehors même que je donne logement dans mon hôtel au comte Mniszech, qui est justement du petit nombre de ceux à qui je puisse faire cet[te] offre, et à qui il conviendra de même de l'accepter. La convenance s'en accommodera très bien à l'égard du comte Mniszech qui y répugnerait pour un autre ; car j'y dois soutenir aussi mon ton dont je ne démords pas vis-à-vis de nos compatriotes. Ce ton envers le comte Mniszech s'étend à ne pouvoir le loger sans lui offrir en même temps ma cuisine et sans que j'aie soin que, toutes les fois que le comte ou la comtesse ne seront invités nulle part, ils trouvent chez moi une société assortie. La délicatesse ne permettra pas, que Monsieur le maréchal me voie faire une dépense, dont je ne puis honnêtement accepter de lui aucun dédommagement. Mais le tout peut être concilié par une insinuation qui aurait l'air de venir de vous, comme si le roi souhaitait que je fisse en plein les honneurs de ma maison pour mes hôtes, et que Sa Majesté [k. 45v] m'en indemniserait. Cette indemnisation sera suffisante au moyen de 400 ducats pour tout le temps que le comte Mniszech restera ici, et où il aura ma cuisine à son usage et celui des gens qui ont bouche à sa table. Que vous semble-t-il de cette idée ? Le quartier à louer pour le comte Mniszech, s'il ne s'accommode pas du mien, peut coûter jusqu'à 250 roubles par mois, et encore il ne sera pas magnifique. Je ne vous ai pas fait de réponse sur votre annexe du 17 décembre, car les choses n'en étaient pas encore venues au point de produire les idées que vous avez supposées.

De vous à moi, c'est très bien imaginé que le comte Mniszech vient ici.

AKP 265, k. 43-45v

^a Włoska gra w karty. Jej właściwa nazwa to „tressette”.

29

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
22 II 1782**

Odebr. 7 III, odp. 11 III

Sire,

Après le compte que j'ai rendu à Votre Majesté dans ma dernière de la conversation que l'impératrice a daigné avoir avec moi, je n'ai rien à ajouter à ce sujet sinon que le vice-chancelier Ostermann en me restituant hier la lettre de Votre Majesté à moi datée du 4 d.c., que je lui avais donnée en original pour qu'il la produisît à l'impératrice m'a dit qu'il n'avait plus rien à me parler sur cette matière, sa souveraine ayant déjà mis elle-même le comble aux certitudes que nous en pouvions désirer sur la matière en question. ^a[k. 57] Nie można nie zadufać zupełnie tym zapewnieniom, które, a osobliwie sposób w jakim mi dane były, rozgłoszone zapewne będą przez ministrów cudzoziemskich, gdyż niektórym, o czym imperatorowa ze mną mówiła, jest wiadomo. Są tu tacy, którzy nie wątpią, iż te zapewnienia są szczerze, co się Polski tycze, rozumieją jednak, iż projekt podziału Turek jeszcze niezaniechany; ja zaś z wielu przyczyn trzymam, iż mniemanie o egzystencji tego projektu wyszło z owego medalu, o którym wspominałem w depeszy mojej de 30 octobris *anni elapsi* i z drugich tym podobnych anekdotów, których się sekret nie utrzyma. Poseł pruski wymówił się przede mną z rzeczą dosyć ciekawą, to jest, że gdy mu pierwszy raz czyniono relacją o tym medalu, wzięwszy to za bajkę, czynił o niej żartem wzmiankę grafowi Paninowi. Graf Panin dał mu do zrozumienia, że to nie bajka, ale oraz przydał aby graf Goertz królowi swemu o tym nie donosił i darmo go tą rzeczą bez konsekwencyi nie trwożył, przyrzekając, iż gdyby jakie miary z tej myśli wynikające miały być [k. 57v] kiedyszkolwiek wzięte, on o tym sam pierwszy grafa Goertza przestrzeże. Graf Goertz biedził się długo, czyli ma to królowi swojemu donieść i bał się ściągnąć nagany na grafa Solmsa, który będąc tu przy narodzeniu wielkiego księcia Konstantyna, najmniejszej wzmianki o pogłoskach, które pod ów czas latały nie uczynił; przemogła w grafie Goertzu bojaźń aby się król pruski skąd inąd o tym nie dowiedział i dlatego mu o wszystkim doniósł. Z wzmiankowanej posta pruskiego relacji dość się jawnie pokazuje, iż ministerium tutejsze czuło w duchu dalekość zapędów i przez medal, i przez inne anekdoty, oznaczanych. Rozgłaszanie się onych, może że zatarcia ich wzbudza chęć, i to pewniejsza, jak opinia o trwaniu w takowych myślach.^a [k. 55] Revenant à la dépêche de Votre Majesté du 14 d.p. dans laquelle, ainsi que dans les suivantes, il se [k. 55v] trouve encore des articles sur lesquels je n'ai point fait de réponse, je dirai sur celui qui concerne le prince Kurakin que c'est un frère de celui qui voyage avec le grand-duc.

^{a-a} Fragment de peszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

La correspondance de lettres, que je m'étais aperçu que le maréchal Rzewuski avait commencé à entretenir avec le grand général, a été restreinte à un couple de lettres que j'ai vu Sołtyk remettre au grand général. Du depuis je n'ai rien observé, sinon que c'est une école de dissimulation que la manière respective d'agir du grand général et de Sołtyk. Poniński exerce au manège, jouant là-dedans son rôle. Lui et Sołtyk voient bien que le grand général ne peut rien, celui-ci au contraire voudrait leur en imposer et ne le peut pas. Sołtyk ne fait plus même de tentative pour pousser ici ses affaires. Il s'est déjà convaincu de l'inutilité de toutes ses démarches. Il fera néanmoins le voyage avec le grand général, ce qu'il croit être une façon [k. 56] décente de s'en aller d'ici. À mon avis, il serait plus séant et moins incommode de partir seul. J'ai été surpris avant-hier de voir le grand général en répondant à la nouvelle - que Poniński a dit lui avoir été mandée par le palatin de Livonie - que le miecznik de la Couronne Grocholski était destiné au maréchalat de la diète, avancer impertinemment que cela n'était pas vrai, mais qu'il y avait trois candidats, savoir : le prince Adam, le stolnik Olizar et Granowski. Par manière d'apostrophe adressé à moi le grand général dit que si le prince Adam voulait sérieusement du maréchalat, on ne l'en empêcherait pas. Je passai cette tirade, mais je fis l'apologie de Monsieur Granowski dont le grand général blâma le choix à cause des écarts de celui-là, qui avaient été ceux de la jeunesse. En un mot, tous les propos du grand général proférés à l'occasion de la matière que Poniński a mise sur le tapis ne respirai[en]t pas la bonne volonté. [k. 56v]

J'ai connu et Monsieur Paulcarew et le marquis Potera, au dernier desquels j'ai même donné une espèce de passeport qu'il m'avait demandé pour son trajet à travers notre Ukraine, en s'en retournant de Cherson. L'un et l'autre de[s] deux susdits personnages ont passé ici pour de curieux qui voulaient voir les principales contrées de la Russie. Il se peut que les informations qu'ils auront recueillies étaient destinées à servir aux commerçants, mais il n'a seulement pas existé de soupçon ici que Monsieur Potera eût été chargé de la négociation d'un traité.

Deboli

AKP 265, k. 55-57v

30

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 25 II 1782

Depesza nr 9

En continuation de ce que je vous ai rapporté par ma lettre du 11 d.c. sur l'état actuel du prince évêque de Cracovie, j'ai à vous mander que comme depuis

il n'a pas cessé de faire des éclats qui démontrent évidemment que la tête lui a tourné, le chapitre de Cracovie a prié quelques-uns des prélats les plus affidés au prince de lui adresser, en secret mais par écrit pour éviter les inconvénients de la colère qu'il [k. 202] fait paraître journellement au plus haut degré, les prières et les représentations les plus ardentes pour qu'il veuille bien soigner sa santé. Tout cela, au lieu de produire l'effet désiré, a irrité d'avantage le prince évêque en sorte qu'il a commencé à chicaner les représentants et ^a a voulu les éloigner et les faire remplacer par des personnes inconnues au diocèse. Le chapitre a donc pris le parti de lui ^b bréiter de nouveau des représentations par écrit mais en secret, de la part de toute l'assemblée et signées par tous ceux qui la composaient. Mais le prince, aussitôt qu'il les a reçues avec la plus grande colère, les a fait d'abord publier et même imprimer avec des additions singulières ; puis il a fait émaner des édits contre plusieurs des prélats, dont je ne vous envoie qu'un seul contre le chancelier Gorzeński et vous jugerez du reste. Ayant de plus suspendu ce même chapitre, [il] menace les personnes qui le composent de prisons, de privations de leurs bénéfices etc. Ils ont appelé au gouvernement du diocèse, le prince évêque de Plock comme coadjuteur de Cracovie, en le priant de la manière la plus pressante de sauver le diocèse et leurs personnes. Ce qui a forcé le prince évêque de Plock de faire rapport au roi en son Conseil du triste état du prince évêque de Cracovie et de son diocèse et d'exposer le danger auquel [k. 202v] sont exposées les personnes qui composent le chapitre, et de faire d'un autre côté le même rapport au prince primat comme métropolitain. Lequel prince primat ayant reçu de pareils rapports d'office des évêques de Posen et de Chełm qui avoisinent l'évêché de Cracovie et voyant ces rapports confirmés par toutes les lettres particulières, a cru de son devoir indispensable d'engager l'évêque de Chelm de se rendre sans délai sur les lieux, et a écrit en même temps au roi pour le prier de faire expédier des ordres de faire prêter main forte audit évêque de Helm [sic!] au cas qu'il pût en avoir besoin pour remplir sa commission. Sa Majesté vient d'avertir de tout ceci dans l'instant Son Excellence l'ambassadeur de Russie, et envoie la lettre du prince primat au Département de Guerre, lequel fera probablement expédier en conséquence les ordres requis. Il y a toute apparence que l'on ne pourra pas s'empêcher d'enfermer ledit prince évêque de Cracovie, lequel après avoir troublé anciennement la tranquillité publique, après être devenu inactif pendant sept années, trouble aujourd'hui la tranquillité de son diocèse, et pourrait derechef troubler celle du pays entier, trop malheureux pour courir une seconde fois de si grands risques.

Je vous viens de nouveau à charge avec la copie du mémoire que Matczyński vient de me remettre aujourd'hui. Je vous prie de vouloir bien faire pour lui ce qui est en votre pouvoir, parce que vraiment cet homme ne cesse point de me tracasser.

AKP 266, k. 201v–202v

^{a-a} Nadpisano nad linią w miejsce nieczytelnego skreślenia.

^{b-b} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „donner”.

31

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
26 II 1782**

Depesza nr 7, odebr. 9 III, odp. 11 II

Monsieur,

La communication que j'ai faite à Sołtyk des notions que j'ai reçues de Votre Excellence, touchant l'évêque de Cracovie, jointe aux nouvelles que lui aura apportées sur ce sujet l'exprès envoyé à Varsovie environ trois semaines de la part du grand général et revenu hier au soir, ont déterminé ledit grand secrétaire à changer d'avis et, en renonçant au projet d'accompagner le grand général à Białocerkiew, à s'acheminer soi-même vers la Pologne d'où il s'était absenté pendant deux ans sans rime ni raison. En conséquence il se mettra en route dans une huitaine de jours. Je suis très aise qu'il en soit venu une fois là. À le comparer du côté de l'arrogance dont il était tout plein il n'y a pas encore cinq mois, au ton modéré qu'il emploie actuellement dans ses propos, on dirait [k. 58v] que c'est un homme dans qui il s'est opéré une révolution soudaine de caractère, je crois néanmoins que le sien lui est resté, mais qu'il se plie aux circonstances dans lesquelles il ne rencontre pas même de prix à sa mauvaise volonté. Et sur quoi en effet peut-il prendre l'essor en voyant dans la façon d'agir du prince évêque de Plock une délicatesse et un désintéressement auxquels la plus noire envie ne peut ôter leur lustre ? Dans le récit que je lui a fait de la situation de son oncle, j'ai surtout appuyé sur la pureté des intentions du prince évêque de Plock en détaillant les mesures douces que la reconnaissance envers le prince évêque de Cracovie a dictées au prince évêque de Plock, qui ne voulait pas se mêler du temporel, laissant librement d'en disposer ces mêmes personnes qui y avaient été commises par le prince évêque de Cracovie. J'ai dit aussi à Sołtyk que je ne croyais pas que la voie de la persuasion que l'on a prescrite d'employer [k. 59] pour interdire à son oncle de sortir de sa maison produisît quelque effet sur un esprit qui avait le malheur d'être attaqué. Sołtyk en convint en plein comme aussi de la nécessité qui de cet état où se trouvait son oncle résulterait, savoir celle de prendre l'administration du diocèse, mesures où, dis-je, l'on verra les principes qui ont jusqu'ici guidé le prince évêque de Plock, qui avait rejeté les suggestions que l'on avait employées, parce que celles-ci répugnaient à la délicatesse et conduisaient perfidement à manquer à la reconnaissance et au désintéressement ; mais que ni l'un ni l'autre ne recevraient aucune atteinte, l'intention du prince évêque étant de ne pas empiéter sur les revenus de l'évêché. Sołtyk me témoigna d'être entièrement résigné sur la façon de penser du prince évêque de Plock et que c'était à la faveur de cette sécurité qu'il se rendait à Varsovie, où s'il savait, dit-il, qu'on lui ferait un mauvais accueil, il craindrait d'aller. Maintenant sur le bon ton que j'ai toujours tâché de conserver avec lui, j'ai répondu à ses discours

[k. 59v] non seulement poliment, mais même de bien bon cœur, regardant ces discours-là, que j'ai promis de rapporter au roi, comme un acte de soumission de sa part envers Sa Majesté. J'ai du plaisir de voir exercer de pareils actes par ceux de Messieurs qui viennent ici, et dont je puis vous en assurer que la présomption qu'ils y apportent avec eux sera rabattue par le mauvais succès de leurs tentatives respectives. Je ne saurais certainement pas vous dire quand le grand général partira d'ici, puisqu'il l'ignore lui-même, comme aussi la route qu'il prendra. De quelque côté qu'il aille, cela est fort indifférent, mais la prolongation de son séjour ici ne l'est pas de même pour lui, puisqu'il est tourmenté d'une [sic!] terrible ennui. Je ne suis pas du nombre de ceux qui prennent soin de la dissiper, puisque je ne vais chez lui que fort rarement ; encore n'y ai-je pas été depuis huit jours à compter de la dernière visite, je ne demanderais à la vérité pas mieux que de voir le grand général quitter Pétersbourg, avant que le comte Mniszech n'y arrive. Mais en tout cas nous nous tirerons d'affaires.

Deboli

AKP 265, k. 58–59v

32

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 27 II 1782

Depesza nr 10

Enfin la chose ^a dont je vous ai prévenu par ma dernière^a est arrivée. Le prince évêque de Cracovie vient d'être enfermé par le chapitre. Voici le fait. Le 23 d.c. était le jour fixé pour le départ du prince évêque sur ses terres en Galicie. Ses équipages étant sortis le matin, il devait les suivre lui-même tout droit du séminaire, après la fonction qu'il était intentionné d'y faire de la bénédiction de prêtres. Mais le chapitre a profité de cette circonstance et s'étant assemblé dans l'oratoire où se trouvait le prince, il lui a déclaré qu'à cause de sa maladie connue, il ne le laisserait pas sortir de là, en lui annonçant en même temps que par les mêmes motifs de sa maladie, le chapitre avait confié l'administration du diocèse au prince évêque de Plock, son coadjuteur. Sur cela le prince évêque de Cracovie s'est soumis avec toute la modération et la résignation possible à la décision du Chapitre, et il était assez tranquille ce jour-ci lorsque sa famille présente à Cracovie vint le voir et s'est amusé avec elle jusqu'à une heure après minuit. {L'estafette ayant apporté cette nouvelle avant-hier au soir, le prince

^{a-a} Nadpisano nad linią.

grand maréchal défera^b au Conseil à la séance d'hier qu'il était^c instruit d'une violence faite par le chapitre par l'enfermement de son évêque et du sénateur, et insista avec ardeur qu'on donnât l'ordre le plus pressant pour élargir ledit prince. Cependant, d'après différentes réflexions et sur les notions qui faisaient [k. 203v] foi même par les écrits que le prince évêque de Cracovie a fait imprimer que réellement la tête a tourné audit prince, la décision a été différée jusqu'à la prochaine séance. Il est vrai que les mécontents ont un prétexte fort plausible de réclamer contre cette violence contraire à la liberté nationale. Mais si le chapitre n'avait pas fait cette démarche, il en aurait résulté des suites très fâcheuses pour le prince évêque de Cracovie lui-même, pour son diocèse et peut-être pour le Pays. L'état de la question ne sera pas assurément si le chapitre a fait bien, mais s'il a eu le droit de le faire, puisque, comme vous savez, les évêques chez nous sont en même temps sénateurs. Le chapitre a exécuté tout, de concert avec la famille du prince évêque de Cracovie. Le prince évêque de Plock toujours désintéressé ne veut rien profiter des revenus de l'évêché ; mais ^dcomme coadjuteur^d, il ne pouvait pas se refuser d'en accepter l'administration. Il la confie cependant, tant pour le spirituel que pour le temporel, aux mêmes personnes qui ont été choisies depuis plusieurs années par le prince évêque de Cracovie, et qui sont connues par leur attachement pour la personne dudit prince évêque et par leur habileté à manier les affaires.}

AKP 266, k. 203–203v

33

Augustyn Deboli do Adam Cieciszowskiego, 1 III 1782

Depesza nr 8, odebr. 14 III, odp. 20 III

Monsieur,

Au défaut d'autres matières (dont il ne s'en présente pas à cette heure-ci d'intéressantes) sur lesquelles j'eusse à vous écrire, je crois devoir informer Votre Excellence d'une espèce de refroidissement qui subsiste entre le grand général et moi depuis l'avant-dernier mercredi, et dont la cause, que vous verrez détaillée ci-après, m'a fait discontinuer depuis ce jour-là de fréquenter la maison du grand général. Dans le récit que je vous en ferai, vous observerez à la fois, et la

^b Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „ayant déferé”.

^c Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „avait été”.

^{d-d} Nadpisano nad linią.

méchanceté, et l'inconséquence de Sołtyk. Son action porte l'empreinte de l'un en ce que Sołtyk, pour me brouiller avec le grand général, n'a pu dire à celui-ci contre moi que des choses spéculatives, telles par exemple que celle que j'observe la conduite du grand général etc. Or ces sortes d'assertions ont été si souvent formées par le [k. 60v] grand général et réduites par celui-ci au sens qu'il devait y prêter qu'il n'en était jamais résulté que des plaisanteries qui n'altéraient pas le bon ton qui subsista entre moi et le grand général, et que je conservais d'autant plus facilement que – il faut que je l'avoue – je n'ai éprouvé que des politesses de la part du grand général. C'était donc bien méchant à Sołtyk d'employer ces armes, qu'il ne pouvait pas ignorer être émoussées ; et très inconséquent en même temps, parce qu'outre qu'il ne pouvait guères aucunement profiter d'une brouillerie qu'il produirait entre moi et le grand général, il aurait aussi dû songer que le grand général en reviendrait et que l'odieux en retomberait sur Sołtyk. Néanmoins ce Monsieur, ayant pris à tâche d'irriter le grand général contre moi, se servit pour cet effet des armes en question qu'il aiguisa le mieux qu'il pût. Soufflé ainsi, le grand général exhala sa bile contre moi, dans un moment qu'il avait un peu dans le casque, et dans lequel n'ayant pas su dans quelle assiette je le rencontrerais, je vins chez lui. L'accueil fut comme à l'ordinaire fort poli et accompagné des [k. 61] reproches de ce que je n'avais pas été chez lui pendant trois jours. Vinrent ensuite des propos sur le maréchalat de la diète et autres pareilles matières. Dans le courant de ces discours on trouva mes réponses équivoques, et on me dit que j'étais boutoné ; que je rôdais et ne faisais qu'épier. Jusques là tout se passait sur un ton badin, et la conversation fut discontinuée. Alors le grand général la renouvela en disant avec aigreur qu'il savait que j'employais des espions pour éclairer sa conduite ; que le wojewodziec Horaim en était un, et que s'il attrapait un de ces espions-là, il lui ferait un bon traitement. L'idée de Horaim employé comme espion m'a paru ridicule^a, parce que le fait est que Horaim, ayant été malade, n'a pas mis le pied pendant six semaines dans la maison du grand général. Choqué comme je devais l'être d'un tel reproche, je répondis au grand général que je n'avais pas besoin d'espionnage ; que la conduite privée du grand général n'était pas pour moi un objet de curiosité ; qu'en fait d'affaires publiques je savais à quoi m'en tenir ; qu'enfin je cesserais moi-même de fréquenter la maison du grand général. Après ces répliques celui-ci se calma et ne dit plus mot, et moi, je m'en allai. Sołtyk fut témoin de cette scène, dont je ne savais pas alors qu'il fut auteur. Je l'appris ensuite [k. 61v] et par l'aveu du grand général, et par l'indiscrétion de Sołtyk même, qui à d'autres défauts joint celui d'être secret comme un canon. Le grand général se repent de m'avoir causé du chagrin et dit qu'il veut le réparer en me faisant des excuses lorsqu'il me rencontrera en lieu tiers, et que l'idée de l'espionnage de Horaim était celle de Sołtyk. C'est dans un temps que Sołtyk recherchait d'un côté mon suffrage auprès de Votre Excellence à l'effet de le faire rentrer en grâce auprès du roi qu'il me jouait de l'autre des tours. Je ne me suis pas encore rencontré avec le grand général, tant il se produit peu. Il est chagrin, parce que jusqu'à son affaire d'emprunt en Hollande, cela

^a Słowo nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „riante”.

n'est pas encore bien clair, et quant aux affaires qui pussent nous brouiller, il n'en existe pas. Un des arguments dont j'appuierai la fausseté du soupçon du grand général formé contre moi par la méchante suggestion de Sołtyk sera celui que j'étais très tranquille relativement aux affaires politiques.

Je n'ai pas encore pu avoir l'ukaz qui concerne l'érection d'un archevêché en Russie Blanche, où il n'y aura pas que je sache d'autres évêchés d'érigés. La légation autrichienne est aussi curieuse de cet ukaz-là et m'en a demandé la communication dès que je l'aurais. Je ne songe pas à avoir cette complaisance, qui pourrait me compromettre. Le maréchal Czerniszew est devenu gouverneur de Moscou et a été remplacé en Russie Blanche par le général Pasek.

Deboli

AKP 265, k. 60–61v

34

Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 III 1782^a

Lettre ostensible

Il ne m'est pas facile de vous exprimer la satisfaction et la joie que m'a donnée votre dépêche du 19 février. Ne manquez pas de témoigner sans délai à Monsieur le comte d'Ostermann, de la manière la plus énergique, combien je suis touché et reconnaissant de ce que Sa Majesté l'impératrice vous a dit de sa propre bouche, et combien je prise l'honneur qu'elle vous a fait de vous parler elle-même là-dessus et dans des termes si obligeants. Vous ne sauriez en trop dire pour exprimer combien j'en suis pénétré. Assurément, la Pologne et moi n'avons rien sur quoi compter que le seul caractère personnel de Catherine II. Dès qu'elle a fait tant que de s'expliquer d'une manière si favorable pour nous et si positive, je deviens réellement tranquille sur les projets de quiconque aurait pu en former pour la diminution ultérieure de la Pologne. Aussi ma reconnaissance et mon [k. 20v] attachement indissoluble à la Russie est devenu en moi une maxime, dont je me fais une vertu inséparable de mon patriotisme national. Voilà ce que vous pouvez assurer en toute occasion et agir en conséquence sans crainte jamais d'erreur ni de désaveu.

^a Pod datą „le 4 mars 1782” zapisaną przez króla w lewym górnym rogu widnieje mniejszymi literami zapisana data „19 ferb[uaru]”. Z treści listu króla można wnosić, że adnotacja ta oznacza datę listu Debolego, na który odpowiedzią był list Stanisława Augusta.

Il ne fallait pas moins que cette bonne nouvelle contenue dans votre dépêche du 19 de février pour m'adoucir la peine et l'embarras dans lesquels me^b mettent depuis un[e] quinzaine de jours toutes les scènes qui se passent à Cracovie et dont le Cabinet vous a successivement envoyé les détails. Il est clair que l'évêque de Cracovie Sołtyk, dont la mère a été folle, a contracté héréditairement le même mal. Les différentes époques de sa vie l'ont assez indiquées. Mais surtout, les comparses ridicules qu'il a donnés ici pendant le [k. 21] séjour qu'il y a fait d'abord après son retour de Russie et qu'il a continuées pendant quelques mois à Cracovie dans l'année 1773. Il passa ensuite subitement de ses excès de gaieté et de faste à une retraite si étroite et si bizarre que, sans avoir la moindre incommodité corporelle, ^cmangeant et dormant bien, il s'est tenu^c enfermé dans sa chambre pendant plus de 8 ans sans aller même à l'église, sans vouloir parler à qui que ce soit, hormis les 5 ou 6 de ses plus intimes, ^dau point qu'il a refusé de voir même les nonces du pape à leur passage par Cracovie. Il ne répondait point aux lettres qu'on lui écrivait. Il ne faisait^e point les fonction[s] épiscopale[s]^d, se contentant de percevoir et d'amonceler ses revenus^f et de lire le plus de gazettes et de nouvelles de toute espèce qu'il pouvait attraper^f. Il semble même qu'il aurait continué cette même [k. 21v] façon de vivre sans un incident très minutieux, mais qui, malheureusement, a affecté ses organes d'une manière dont l'effet est bien plus considérable que son occasion. Un certain chanoine de Cracovie^g employé par la Commission d'Éducation à la confection des livres élémentaires, a eu le malheur de lui déplaire relativement à un bénéfice dont l'Académie de Cracovie voulait le gratifier. La déplaisance de l'évêque s'est d'abord manifestée à l'égard de cette Académie, d'une façon^h aussi vive que^h mal fondée. ⁱCette dispute l'a échauffé tellement que, tout à coup, il a ouvert sa porte, qu'il s'est mis [k. 22] à parler et à écrire à tout le monde, attribuant à une opération miraculeuse de la grâce divine cette sortie de sa retraite. Et tout de suite il s'est mis à faire nombre de choses qui marquaient bien en lui une commotion violente^j

^b W tym miejscu skreślono: „met depuis 15 jours”, chciano to zamienić na „un[e] dizaine de jours”, ale również to skreślono. Wszystkie wpisy czynił sekretarz notujący słowa króla.

^{c-c} Dopisano w miejsce skreślonego: „il a été”.

^{d-d} Fragment przeredagowany przez króla, wcześniej brzmiał: „domestiques sans répondre presque jamais à aucune lettre, sans faire même les dispositions les plus urgentes relatives pour la conservation de ses propres terres épiscopales”.

^e W oryginalnej: „fesoit”.

^{f-f} Fragment przeredagowany przez króla, wcześniej brzmiał: „telles qu'il plaisait à ses gens d'affaire de les lui faire parvenir. Subitement il a ouvert son appartement il y a environ un mois, disant et écrivant à tout le monde”.

^g Skreślono: „nommé Kołataj, homme d'esprit et de mérite”.

^{h-h} Dopisano w miejsce skreślonego: „très vive et”.

ⁱ W tym miejscu król skreślił następujący fragment: „Plusieurs prélats du Chapitre de Cracovie ont fait à l'évêque des représentations à ce sujet, lesquelles il a mal reçu[es] au point de les injurier grossièrement et de les menacer de la prison sans excepter ceux de ces ecclésiastiques qu'il avait de tout temps les plus affectionnés”.

^j Dopisano w miejsce skreślonego: „subite”.

et un dérangement visible. ^kIl a conféré les ordres de prêtrise en ordonnant des sujets qui n'y était pas proposés et qui ne le demandait même pas, ^k il a dit la messe à trois heures après-midi, il a forcé presque tous ses chanoines à faire malgré eux des coadjuteurs, il a fait battre publiquement dans la rue devant l'église par ses uhlands un homme qui lui avait déplu, n'observant d'ailleurs aucune règle pour les heurs de ses repas ni de toutes les occupations les plus ordinaires de la vie, parlant presque continuellement mais sans suite, faisant^l faire devant le public ^mdes lectures obscènes^m, faisant en un mot mille choses ⁿ„tout à faitⁿ puérides ^oou insensées^o [k. 22v] et s'occupant aux heures les plus indues des fonctions ecclésiastiques d'une manière qui donnait du scandale au lieu de l'édification. Sur cela, ses anciens affidés du chapitre ont réitéré leurs remontrances, auxquelles il n'a répondu qu'en jetant un interdit sur tout le chapitre et en publiant des écrits les plus outrageants pour les individus. Dans le nombre de ces écrits il en a eu de très comiques, comme par exemple celui qui regardait le chien du chanoine Gorzynski. Tout cela fit qu'enfin le corps du chapitre s'est déterminé à user de ses droits en faisant, ^ppar mon frère, coadjuteur de l'évêché de Cracovie, recours au gouvernement et au primat pour apporter du remède^p. Ici le rôle de mon frère devint le plus fâcheux. D'un côté, il aurait voulu, ^rpar reconnaissance pour son^r évêque coadjut[sic!], ^slui épargner encore à présent la honte^s d'une correction publique [k. 23], comme il a fait il y a un an en empêchant le primat et le chapitre de procéder dès lors (comme ils voulaient faire) à la rectification de l'évêque. Mais le cas n'était plus le même. Il y a un an que l'évêque était fautif par négligence, mais pourtant ses vicaires exerçaient du moins à moitié ses fonctions, au lieu qu'aujourd'hui il les remplissait en personne mais d'une façon qui, au lieu de faire le bien, produisait le mal de l'Église, et en même temps les personnes du chapitre, vexées et opprimées, demandaient le secours de l'évêque coadjuteur et y avaient droit. Mon frère ne put donc plus se refuser à présenter au Conseil Permanent un mémoire par lequel les prélats du chapitre demandaient protection et sûreté pour [k. 23v] leurs personnes. Cela produisit un ordre du Conseil au Département de Guerre, pour qu'il pourvût à la sûreté des individus et au maintien de la tranquillité publique à Cracovie. En même temps, le chapitre usa du pouvoir que les lois canoniques lui donnent pour faire un acte par lequel il met en fait que l'évêque n'étant plus en état de régir son diocèse par lui-même, il en résulte la nécessité de faire administrer l'épiscopat

^{k-k} Dopisane na lewym marginesie przez bpa plockiego Michała Poniatowskiego, z późniejszymi poprawkami króla, w miejsce skreślonego: „dans son morale”.

^l W oryginalne: „fesant”.

^{m-m} Dopisano w miejsce skreślonego: „de lecture aussi indécente que ridicule”.

ⁿ⁻ⁿ Dopisano w miejsce skreślonego: „encore plus”.

^{o-o} Dopisano w miejsce skreślonego: „que méchantes”.

^{p-p} Dopisane na lewym marginesie przez bpa Michała Poniatowskiego w miejsce: „recours légal au métropolitain c'est-à-dire au primat et en même temps réclamant l'assistance de mon frère, l'évêque de Plock, comme coadjuteur de Cracovie”.

^{r-r} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „épargner à son”.

^{s-s} Dopisane przez króla w miejsce nieczytelnego skreślenia.

par le coadjuteur, auquel, tout de suite, en vertu de leurs règles ecclésiastiques, le chapitre a assigné cent mille francs annuels sur les revenus épiscopaux. Mon frère les a refusés et ne prendra pas un sol^t tant que l'évêque vivra, mais il a accepté, de nécessité, l'administration ecclésiastique *par interim*, jusqu'à ce que l'évêque de Chelm Garnisz, délégué *ad hoc* par le primat métropolitain ait^u fait [k. 24] et parfait sa besogne ecclésiastique. Jusque-là tout allait bien et les plus malintentionnés contre moi et les mieux ne trouvaient encore rien à dire, lorsque mardi dernier il me fut dit^v, par quelques membres du Conseil Permanent, que le chapitre avait fait arrêter et enfermer l'évêque de Cracovie au moment où il allait passer en Galicie, et ils me demandèrent de signer d'abord un ordre pour la délivrance immédiate de l'évêque de Cracovie, sur^w l'emprisonnement duquel^w je n'avais encore rien appris moi-même de certain. Je répondis donc qu'il serait imprudent d'ordonner quelque chose là-dessus^x avant meilleure information^x. La^y pluralité du^y Conseil fut donc d'avis avec moi d'ordonner au maréchal du Conseil d'écrire au chapitre de Cracovie pour lui demander ce qu'il a fait et pourquoi. Le vendredi suivant, les mêmes conseillers me demandèrent de nouveau l'ordre pour la libération immédiate de l'évêque. La question fut discutée longuement. Enfin une pluralité de 15 contre 8 a décidé qu'il fallait attendre [k. 24v] la réponse du chapitre à la question^z qui lui a été faite mercredi dernier, comme il a été dit ci-dessus. Et par surrogation j'ai dit que j'étais intentionné d'envoyer en outre une commission, selon mon droit royal, pour informer^{aa} de la vérité des faits relatifs à toute cette affaire, ce qui a beaucoup servi à terminer^{ab} le débat du Conseil. Si je n'avais^{ac} songé qu'à capter ce qu'on appelle *auram popularem*, j'aurais topé à la libération immédiate de l'évêque, mais persuadé que mon devoir est de faire non pas ce qui plaît à la multitude échauffée (surtout dans les premiers moments), mais ce qui réellement importe au bien et à la tranquillité publique, je me suis déterminé à^{ad} ne pas procéder^{ad} au relâchement de l'évêque, avant que les trois moyens déjà mis en action pour apprendre positivement [k. 25] dans quel état se trouve l'évêque et s'il est réellement^{ae} possible de lui laisser sa liberté et la régie de son vaste diocèse^{ae}, nous aient^{af} fait leur rapport. C'est le point où se trouvent les choses. Dans tout autre gouver-

^t Forma archaiczna w XVIII w. – poprawnie „sou”.

^u W oryginalnej: „aye”.

^v Skreślono: „dans le Conseil”.

^{w-w} Nadpisane przez króla nad linią w miejsce skreślonego: „laquelle”.

^{x-x} Dopisane przez króla nad linią.

^{y-y} Dopisane przez sekretarza nad linią.

^z Skreślono: „faite à l'évêque”.

^{aa} Skreślono: „des faits”.

^{ab} Skreślono: „le dispute”.

^{ac} Skreślono: „voulu consulter”.

^{ad-ad} Nadpisane nad linią w miejsce skreślonego: „différer le”.

^{ae-ae} Dopisane prawdopodobnie przez bpa Michała Poniatowskiego na lewym marginesie w miejsce skreślonego: „devenu impropre à la régie de son diocèse et à l'usage de sa liberté”.

^{af} W oryginalnej: „aye”.

nement il n'y aurait dans tout ceci rien d'embarrassant. Dans le nôtre, cette affaire donne déjà prétexte à tous ceux qui désirent les troubles pour devenir plus importants eux-mêmes, de reprendre les calomnies les plus injustes contre mon frère et moi, tandis que le chapitre seul a agi dans tout ceci avec une promptitude qui nous a étonné nous-même, mais dont la légitimité ^{ag} sera probablement bientôt prouvée. Le désintéressement de mon frère est démontré par le fait, et toute la conduite passée et actuelle de l'évêque de Cracovie doit faire juger que fait comme il est, il n'est propre qu'à [k. 25v] renouveler les malheurs de la Pologne s'il reparait sur le théâtre public de l'État, surtout après ce qui vient de se passer à Cracovie. Pendant les 3 ou 4 derniers jours avant sa détention, l'évêque ^{ah} est allé ^{ah} en personne administrer des mourants et à répandre beaucoup d'aumônes. ^{ai} Cela lui aurait concilié la faveur du peuple s'il n'avait mêlé ces mêmes actes pieux de beaucoup de circonstances qui rendaient ces mêmes actes ridicules.

Ceux qui ^{aj} ne s'occupent qu'à chercher tous moyens possibles pour exciter du trouble ici et pour soulever les esprits, affectent de débiter comme une chose certaine que l'empereur prendra fait et cause pour l'évêque de Cracovie. Le baron Thugut questionné sur ce chapitre a répondu qu'assurément lui ne [k. 26] voulait pas jeter de l'huile sur le feu (et je le crois sincère en cela), mais il fait entendre qu'il se pourrait bien que sa cour dira que quand il s'agit d'un sujet mixte, il faut, pour constater la démence d'un tel sujet, que l'autorité légale des deux gouvernements intervienne. Ceci est encore un nouvel objet de discussion, dont je vous parlerai plus amplement une autre fois. Aujourd'hui je terminerai ma lettre par vous mander ce que nous venons d'apprendre par une estafette de Cracovie. C'est que l'évêque, profitant de l'indulgence avec laquelle on lui accordait toute sorte d'agréments, excepté la liberté entière, a voulu faire un coup de main sur la personne de deux chanoines qui étaient de garde auprès de lui de la part du chapitre. Il est venu la nuit, suivi de 5 domestiques [k. 26v] et de deux jeunes cavaliers de 16 ans, fils des castellan de Czechow et de Oswiecim, étudiants à l'académie (de la jeunesse desquels il avait abusé pour leur ^{ak} faire envisager comme une belle action de faire ce que vous allez lire). Ils sont entrés, l'épée nue à la main, avec l'évêque et ses domestiques, ils se sont jetés sur ces chanoines ^{al} dont l'un dormait, les ont terrassés et garrotés, tandis que l'évêque, tenant la bougie, criait à pleine tête : « liez, frappez, tuez ». Heureusement que ce tumulte a produit un bruit qui a fait arriver la garde, dont l'officier a seulement libéré les 2 chanoines, emprisonné les domestiques et les deux jeunes cavaliers (lesquels derniers ont cependant été relâchés dès le lendemain à la prière de leurs parents) et l'évêque a été ramené simplement dans sa [k. 27] chambre, sans que

^{ag} Skreślono: „pourra peut-être”.

^{ah-ah} Skreślono: „n'affecté d'aller”.

^{ai} Skreślono: „afin de se concilier”.

^{aj} Skreślono: „cherchent tous les”.

^{ak} Skreślono: „persuader”.

^{al} Skreślono: „endormies”.

d'ailleurs on lui ait^{am} fait aucun mal. Comme, dans la même nuit, les soldats et uhłans de l'évêque (que le chapitre n'avait pas encore licenciés) ont tenté de se remettre en possession du palais épiscopal, ils ont été désarmés par la garnison de Cracovie, et le lendemain, le chapitre a licencié cette milice, qui non seulement était inutile, mais qui devenait même pernicieuse. Du reste, la famille de l'évêque a^{an}mis, conjointement avec le chapitre, le scellé sur ses effets^{an}.

AKP 266, k. 20–29

35

Stanisław August do Augustyna Debolego, 4 III 1782

Je vous tiens grand compte de l'offre que vous avez faite à Monsieur et Madame de Mniszech d'un logement chez vous. J'approuve fort cette idée et je vous promets que vous ne perdrez rien aux politesses que vous comptez leur faire et aux services que vous vous proposez de leur rendre. Vous devinerez sans doute pourquoi je vous ai écrit en clair aujourd'hui une si grande lettre. De cette façon l'impératrice saura la vérité sans que vous soyez censé avoir fait aucune communication ministériale sur cette matière de Cracovie^a et je compte user de ce moyen en d'autres rencontres^a. Et, au besoin, cette même lettre vous fournira pourtant les matériaux de tout ce que vous aurez à dire là-dessus. L'ambassadeur a parlé à Thugut et au prince maréchal. Il a demandé au premier d'écrire à sa cour d'une manière la plus favorable que possible à mon frère, et Thugut l'a promis. Quant à la difficulté que Thugut prévoit [k. 28v] sur les mixtes, Stackelberg a dit plaisamment : « Eh bien, tel qui sera déclaré fou en Pologne, sera réputé sage en Galicie et vice-versa ». ^b Comme le prince maréchal a parlé fort vivement aux deux dernières séances du Conseil Permanent contre le chapitre de Cracovie et qu'il se donne de grands mouvements pour exciter le fanatisme à cette occasion, Stackelberg lui a dit : « Vous témoignez souvent désirer mon amitié. Eh bien, je vous demande de ne pas aigrir les choses à l'occasion de cette affaire de Cracovie, laquelle ni le roi, ni le prince évêque, ni moi n'aurions

^{am} W oryginalne: „aye”.

^{an-an} Fragment przerezagowany przez Michała Poniatowskiego, wcześniej brzmiał: „été mise en possession de tous ses effets et percevera les revenus de l'évêché de sorte qu'il”.

^{a-a} Dopisane przez króla między liniami.

^b W tym miejscu król skreślił dwa zdania „J'ai montré votre dépêche du 19 à Stackelberg. Il en a paru fort content”, które pierwotnie kończyły ten list, aby później – już własnoręcznie – dokończyć list do Debolego.

voulu voir arriver comme elle est arrivée ; mais puisqu'elle est arrivé, le roi, son frère et moi ne pouvons pas [k. 29] abandonner le chapitre ». Sur cela le prince maréchal a promis qu'il ne dira plus rien, mais je vous avoue que moi, je ne crois pas encore à cette promesse.

J'ai montré votre dépêche du 19 à Stackelberg, qui m'en a paru fort content.

AKP 266, k. 28-29

36

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 5 III 1782

Depesza nr 9, odebr. 16 III, odp. 20 III

Monsieur,

Je n'entretiendrai encore aujourd'hui Votre Excellence que de nos compatriotes qui se trouvent actuellement ici, tels que le grand général de la Couronne, l'abbé Sołtyk et Poniński. Je ne me suis pas encore réconcilié avec le premier, car je mets un accommodement entre nous deux au prix des excuses que je suis en droit d'exiger de la part du grand général qu'il ne m'a pas jusqu'ici faites, et avec lesquelles je prétends qu'il s'avance lorsque nous nous rencontrerons en lieu tiers. J'ai fait le difficile d'écouter l'insinuation qu'il m'a fait faire indirectement, de recommencer à le fréquenter, comme si de rien n'était question. Je crois que je suis fondé en raison à en agir ainsi. Quant au départ du grand général, déjà il n'y a plus de doute qu'il ne restera ici que jusques après Pâques, ou – pour mieux dire – jusqu'au mois de mai. Ce ne sera que vers ce temps-là qu'il pourra se mettre en route, [k. 62v] n'y ayant guères de la probabilité qu'avant ce terme il veuille lutter contre les mauvais chemins qu'il rencontrerait à coup sûr dans son trajet à travers la Petite Russie, en se rendant à Białocerkiew. Peut-être renoncera-t-il à ce voyage et ira droit à Varsovie ; plan, pour lequel Madame paraît incliner. L'affaire de l'emprunt à faire en Hollande de cent mille ducats qui doivent être garantis par l'impératrice et hypothéqués sur Białocerkiew, doit s'être accrochée par une mésintelligence qui est survenue entre le prince Potemkin et le procureur général, au sujet des banquiers, chacun des deux susdits Seigneurs voulant commettre à négocier cet emprunt à un banquier qui n'est pas celui que l'autre désirerait. Il faut savoir que dans ces sortes d'occasions, le procureur général est bien maître d'embrouiller les cartes, et que les chicanes qu'il suscite sont quelquefois difficiles à surmonter. Sołtyk a été présenté avant-hier pour prendre congé de l'impératrice, qui ne lui a pas même dit en cette occasion ce qu'elle a accoutumé de dire aux étrangers, savoir ces mots : Je vous souhaite

bon voyage. La suppression de cette distinction a bien mortifié Sołtyk. Comme s'il n'avait [k. 63] pas encore assez fait d'étourderies en tout genre pendant son séjour ici, il y en a ajouté tout récemment une, en perdant dans un parti de jeu contre Monsieur Pasek, gouverneur actuel de la Russie Blanche 1500 roubles, tandis qu'il est court d'argent. Le créancier envoya demander son gain que Sołtyk n'ayant pas de quoi acquitter, il en résulta une explication, où le perdant fut diablement avili. Avoir fricassé au-delà de 30^m ducats, être devenu perdu (comme vous le verrez) par des maladies que l'influence du climat n'a pas causées, voilà le fruit d'une mission des deux années remplie très mal, et dont les commettants devraient doublement rougir, et pour avoir imaginé cette mission très vicieuse dans le fond, et pour y avoir employé un mauvais agent. Sołtyk se fait une illusion, surtout croyant qu'en homme expérimenté dans la connaissance de la cour de Pétersbourg, où il a passé deux ans, il sera de retour chez nous accablé de questions, et que ses informations seront très recherchées. Il me semble, et vous en serez certainement de mon avis, qu'on n'aura pas grande chose à apprendre de Sołtyk, à moins d'être curieux de ses [k. 63v] aventures, sur lesquelles on en sait assez, ou d'être crédules comme le sont la plupart de gens chez nous : c'est ce de quoi j'ai vu des preuves dans nombre des lettres et nommément dans l'une écrite de Vilna. Combien de contes à dormir debout ne débite-t-on pas au sujet du grand général ! Il aurait eu une dot de trois millions de roubles, reçu en don les terres que le grand général de Lituanie réclame en Russie Blanche, et aurait cédé celles-là par générosité à son collègue, ne voulant pas avoir ses dépouilles. Il aurait en outre un crédit à tout obtenir à la cour de Russie. Ces billevesées, est-il dit dans la susmentionnée lettre, sont crues à Varsovie. Nous en savons à quoi nous en tenir.

Poniński a une copieuse correspondance surtout avec Messieurs de la Grande Pologne, dont à tout bien considérer quelques-uns sont bien bons de se cotiser pour fournir à l'entretien de Poniński. Vous ne me soupçonnerez pas de croire que je range Rogaliński au nombre des coupables. Je le connais assez pour être persuadé qu'il a seulement en partage le département de la correspondance avec Poniński. Aussi celui-ci s'est-il [k. 64] lui-même trahi en me disant que c'est Rogaliński qui lui mandait que Grocholski et le grand écuyer Kicki auxquels on avait proposé le maréchalat de la future diète, n'ont pas voulu accepter cet emploi. Vous voyez par-là que Poniński a vent touchant le grand écuyer Kicki. Il savait aussi qu'on le soupçonne à Varsovie d'être venu ici pour se faire aider à devenir maréchal, idée qu'il dit n'avoir jamais eue. Je ne l'en crois pas sur son assertion ; mais je suis plus que persuadé, d'après les assurances que Sa Majesté l'impératrice a bien voulu me faire donner, qu'il n'atteindra pas son but par l'appui de cette cour-ci. Quelque curieux que je serais de savoir au juste qui sont ceux qui soudoient Poniński, ne pouvant pas le découvrir, j'ai assez d'indices pour croire qu'il a des commettants. Le banquier Cabrit lui a donné une assignation de deux mille roubles sur Monsieur Hampel, mais en mandant à celui-ci qu'il ne donne pas à Poniński toute cette somme à la fois, mais peu à peu, afin que cela serve à Poniński de ressource pour avoir de quoi partir. Cette restriction fait voir que c'est un argent [k. 64v] qui n'est pas à Poniński

en propre ; et que ses commettants se défient de leur agent. Il faut voir ce qui en sera. Si l'évènement justifie la défiance, ce sera le cas de Sołtyk. Une autre preuve que Poniński a des vues ici, est qu'il a dit avant-hier au comte de Goertz qu'il recevra bientôt des recommandations pour lui de la part de sa cour, et que ce sera le podkomorzy Gadomski qui aura soin de lui en procurer. De quoi diable Gadomski s'en mêle-t-il ? Si l'attente de Poniński d'avoir quelques recommandations de Berlin se réalise, le comte de Goertz ne se prêtera pas à en faire usage. Poniński affecte de conserver avec moi un ton d'amitié. Il m'a dit qu'il a prié ses amis à Varsovie de remercier le roi des politesses que je lui ai faites. Marquez-moi ce qui en est. Je regarde cela comme non avenu, et continue à regarder Poniński comme un homme qui pour son compte, et pour celui de quelques autres personnages, voudrait, si cela se pouvait, ramener ce temps dont la devise était : attrape qui peut. Lui et ses semblables sont de mauvais politiques. Voilà ci-joint l'ukaz concernant l'érection d'un archevêché en Russie Blanche. [k. 65] Vous y observerez qu'il n'y a pas d'apparence que du présent arrangement annoncé dans le dit ukaz il s'en suive une érection d'autres évêchés catholiques en Russie. En eût-on effectivement créés, que je n'aurais pas voulu que Sołtyk en eût un, parce que cela l'aurait plutôt acheminé vers un évêché chez nous, qui peut lui moins revenir actuellement qu'il s'en retourne d'ici perdu de réputations.

Monsieur Bollo a été prédestiné à se perdre par son effronterie. De même qu'il s'était fait chasser de chez nous par un second décret, pour n'avoir pas, par étourderie, obéi au premier, de même il s'est précipité présentement dans un abîme plutôt qu'on ne l'y aurait jeté. Le fait que je tiens du comte Ostermann est que l'électeur de Trèves s'étant douté que peut-être on ferait des difficultés ici de recevoir Bollo en qualité de ministre, ne lui a donné ce caractère que sous condition de ne le déployer que lorsqu'à son arrivée ici il serait assuré d'être agréé, et que Bollo s'est même soumis à cette condition par écrit. Au mépris de quoi, Bollo écrivit de la route au comte Ostermann pour lui annoncer son caractère. Cela est énoncé dans le N^o 11 de la Gazette de Leide. Le comble de l'effronterie de la part de Bollo a été de continuer sa route, malgré l'avertissement qui a été inséré à son sujet dans la gazette, dont il aura certainement eu connaissance, [k. 65v] mais il a caché son nom à Dantzig et à Koenigsberg, et s'est toujours acheminé vers Riga. Dans cette dernière ville on lui fit faire halte et on le fit rebrousser chemin. Le comte Ostermann m'a raconté hier en riant qu'il a jeté de hauts cris en disant qu'il n'avait pas entiché chez nous. Une chose contre laquelle je me suis beaucoup récrié fut, de ce que le comte Ostermann me disait, que cet homme portait notre Cordon Bleu. J'ai soutenu hardiment qu'il ne l'avait pas, et que si je l'avais vu paraître avec cette décoration, je lui aurais contredit en face le pouvoir de la porter et qu'un aventurier effronté osait tout. Bollo ne retournera plus à Trèves, car l'évêque lui a interdit ses États. Je vous fais tout ce récit, et surtout celui concernant notre Cordon Bleu que j'ai sur le cœur, et qui (je suis très fort de cet avis) devrait faire matière d'un article à insérer dans une des gazettes étrangères, comme quoi Bollo était un arrogant de s'aviser de porter le Cordon Bleu de Pologne. J'ai bien eu (et cela par un hasard) la plus grande part à la non réception de Bollo et ce fut sur le compte que le comte Ostermann

a rendu à l'impératrice de ce que j'avais raconté audit ministre touchant Bollo, que Sa Majesté a dit qu'elle ferait du tort aux personnes qui ont l'honneur d'être employées près de sa cour, si elle y admettait Bollo.

Deboli

AKP 265, k. 62–65v

37

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 6 III 1782

Depesza nr 11

Quoique je ne vous aie pas écrit par la poste de lundi, vous avez cependant trouvé la réponse à vos lettres N^o 5 et 6 [k. 204] du 15 et 19 d.p. dans celles que Sa Majesté et Monsieur le maréchal Mniszech vous ont adressées. Je n'ai rien à y ajouter, sinon que, selon le plan que vous avez arrangé, tout se fera avec convenance et vous aurez une indemnisation telle que vous jugez vous-même suffisante.

Quant à l'affaire de Cracovie, nous venons d'être informés par l'estafette d'avant-hier qu'une partie de la noblesse de ce palatinat ayant à leur tête le palatin d'Inowrocław Moszczenski, les castellans Ankwicz de Sandecz et Zelinski de Biecz, ont porté le manifeste contre le chapitre à l'occasion de la violence faite au prince évêque de Cracovie. Cependant le premier mouvement étant passé, cette même noblesse s'accorde actuellement à croire et à parler que le^a prince évêque de Cracovie se trouve dans le cas d'avoir l'esprit tourné et qu'il serait dangereux de l'élargir.} En conséquence de ce que Sa Majesté vous a mandé dans sa lettre du 4 d.c., elle a nommé une commission pour s'informer de la vérité des faits relatifs à toute cette affaire et vous jugerez par le choix des personnes qu'il répondra aux intentions justes et bienfaisantes du roi. Ces personnes sont l'évêque de Posnanie et grand chancelier de la Couronne Okęcki, l'évêque de Helm Garnysz, le palatin de Sandomir Sołtyk, celui de Rawa Walicki, les castellans : de Sandomir Łącki, de Woynicz Ożarowski, [k. 204v] de Czersk Ostrowski, le régent de la chancellerie de la Couronne Szymanowski et le chambellan de Cracovie Walewski. {La séance du Conseil fut hier assez tranquille, quoiqu'il parait [sic!] que le parti opposé ne s'est pas encore désisté de la proposition qu'il a faite auparavant d'élargir le prince évêque de Cracovie.}

AKP 266, k. 203v–204v

^a Rodzajnik dopisany w miejsce skreślonego: „l'éloignement du”.

38

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
11 III 1782**

Ma lettre d'aujourd'hui écrite en clair a le même but que la dernière de cette espèce. Son contenu vous donne l'exacte vérité des faits. Au reste, vous vous doutez bien que celui qui voudrait le plus faire usage de l'incident ^ade Cracovie^a pour me faire de la peine et pour me décréditer dans le pays, est toujours le prince grand maréchal de la Couronne. Je souhaite fort que le secrétaire Sołtyk quitte enfin réellement Pétersbourg, comme l'annonce votre lettre du 26 février. Mais je crois ne pas me tromper en présupposant qu'il cherchera toute sorte de prétextes pour éluder et différer son départ. Je ne suis nullement étonné du délai du départ du grand général Branicki. Aussi Monsieur et Madame Mniszech sont tous résolus de partir d'ici de^b les premiers jours d'avril, afin d'arriver commodément avant le jour de naissance de l'impératrice et pour y séjourner jusqu'aux premiers jours de juillet.

AKP 266, k. 30

39

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
11 III 1782**

Comme l'affaire de Cracovie est celle qui occupe le plus généralement les esprits ici, par les soins qu'on prend de les échauffer mal à propos à cette occasion, je juge nécessaire de continuer à vous en parler.

Vous aurez déjà reçu par la poste de mercredi le manifeste qu'ont signé plusieurs habitants du palatinat de Cracovie. Rien ne prouve mieux les vraies causes de cet acte qu'une lettre écrite à moi par un des principaux ^asouscripteurs, où^a il me dit lui-même « qu'il reconnaît que ce serait nuire au public que de mettre^b l'évêque de Cracovie en liberté. Mais qu'il a cru ne pouvoir se refuser aux invitations qui lui ont été faites pour cette signature à titre de défense de la

^{a-a} Dopisane przez króla nad linią.

^b Zapewne pomyłka sekretarza, bardziej poprawną formą wydaje się być „dès”.

^{a-a} Nadpisane przez króla w miejsce skreślonego: „de ceux qui ont signé”.

^b Dopisano w miejsce skreślonego: „relâcher”.

liberté ». Il faut vous dire en même temps que plusieurs des premiers moteurs de ce manifeste ont reçu des sommes assez considérables de l'évêque de Cracovie, les uns à titre de prêt sans intérêt, les autres en pur don de l'évêque de Cracovie. ^c Mais le motif le plus [k. 31v] considérable pour la plupart des acteurs de cette scène a été l'opinion que l'empereur désire qu'il ^d s'élève du trouble ici à cette occasion. Quelques-uns des petits employés de Galicie ont même donné lieu à cela par leurs discours précoces et probablement imprudents. Car pour moi, je vous avoue que je suis dans l'opinion que l'empereur ne soufflera pas sur ce feu. Et je resterai dans cette opinion, à moins que les événements ne me détrompent.

Quant au petit nombre de ceux qui sont sincèrement alarmés de la détention de l'évêque de Cracovie par un ^e zèle pur pour la conservation rigoureuse de la loi *neminem captivabimus nisi jure victum*, ceux-là seront bientôt satisfaits. La commission nommée par moi et dont un des premiers commissaires est le plus proche cousin de l'évêque de Cracovie, commencera son examen encore avant Pâques. Il est enjoint à cette commission de s'enquérir strictement si le [k. 32] chapitre de Cracovie a outrepassé ses droits en arrêtant l'évêque. Les plus ^f grands zélateurs vrais ou hypocrites dans cette affaire conviennent déjà qu'il y a de[s] cas (et surtout celui de la folie) où il est permis aux chapitres d'arrêter leur évêque. Mais ils disent que le mal est d'avoir arrêté non pas un évêque, mais un sénateur, et que pour mettre un sénateur en curatelle ^g à titre de folie^g, il faut premièrement faire faire un examen physique de son état. À cela le chapitre répond, premièrement, que la personne de l'évêque est indivisible de celle du sénateur et que malgré toutes les règles et formules légales, il arrive tous les jours que des parents, des domestiques, des enfants même à l'égard de leurs parents commencent dans des cas pressants, par confiner le malade privé de sens, et puis l'on a recours à l'autorité royale pour produire tous les examens dans les formes légales d'où résulte^h ensuite, (quand la folie est constatée) un acte qui décerne [k. 32v] à quelqu'un la curatelleⁱ permanente, avec charge de tenir le pauvre fou en retraite.

D'après^j tout ceci, ^k il faut bien que l'évêque de Cracovie ne soit point mis en liberté jusqu'à ce que la commission nommée par moi, et de l'instrument de laquelle vous avez déjà copie, ait^l eu le temps de faire sa besogne. Alors il sera apuré si l'évêque est fou, s'il est en état de régir son évêché, ^mou bien^m si le chapitre a transgressé ses pouvoirs. Et selon ce que cet examen aura produit,

^c Skreślono: „depuis le court espace de temps où l'évêque”.

^d Skreślono: „se fasse”.

^e Skreślono: „vrai”.

^f Skreślono: „échauffés”.

^{g-g} Nadpisano nad linią.

^h W oryginalnej: „résultent”.

ⁱ Nadpisane przez króla w miejsce skreślonego: „curateur”.

^j Nadpisane przez króla w miejsce skreślonego: „De”.

^k Skreślono: „il résulte qu”.

^l W oryginalnej: „aye”.

^{m-m} Dopisane przez króla nad linią.

ou le chapitre sera punissable et l'évêque remis en liberté, ou il faudra prendre quelque arrangement par lequel on pourvoira à la régie de l'évêché et au maintien de l'évêque de la manière la plus douce pour lui que faire se pourra relativement à son état ; auquel on ne peut réellement refuser de la compassion, malgré les scènes, quelquefois fâcheuses et quelquefois ridicules, qu'il donne. La semaine passée entre autres, quelques-uns des manifestants qui voulaient [k. 33] pourtant constater l'état de l'évêque pour leur propre conviction, engagèrent deux médecins auxquels ils ont confiance d'aller examiner l'évêque. Ces médecins y allèrent, mais n'ont jamais pu parvenir à lui tâter le pouls. L'évêque leur présentait toujours le pied au lieu de la main et il a fini en se retournant par leur montrer tout autre chose que son visage, ce qui termina la visite. ⁿ L'évêque a écrit une lettre à un de ses chanoines, dans laquelle, après lui avoir °dit les plus grosses injures° et lui avoir annoncé qu'il sera pendu et damné, il lui confie que l'empereur l'appelle à Vienne, lui, évêque de Cracovie, pour être médiateur entre Sa Majesté Impériale et le pape. Cette lettre en original est actuellement ici. Il serait infini de vous détailler mille autres petites circonstances qui prouvent de reste ce qui en est. Mais toujours il faut en revenir (pour procéder en [k. 33v] une règle) à ce qu'il faut laisser à la commission que j'ai nommée, le temps de faire son office. En attendant, mon soin principal est d'empêcher que le feu du fanatisme ne gagne les autres palatinats, dans lesquels j'ai écrit et envoyé pour détourner les citoyens de faire des manifestes, puisque ce cri prématuré de liberté violée pourrait rallumer Dieu garde une confédération guerroyante^p. J'ai lieu d'espérer que mes soins ne seront pas inutiles.

AKP 266, k. 31–33v

40

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 III 1782

Depesza nr 12

J'accuse la réception de votre N^o 7 du 26 d.p. N'ayant rien à ajouter aux notions que contient la ci-jointe lettre de Sa Majesté, je me borne à vous envoyer les copies du manifeste des différentes personnes du palatinat de Cracovie,

ⁿ Skreślono: „Il serait infini de vous détailler” oraz „J'ai lu”.

^{o-o} Fragment przeredagowany przez króla, wcześniej brzmiał: „écrit les injures les plus grossières”.

^p Dodane przez króla.

(lequel manifeste cependant n'est pas extradé jusqu'ici publiquement du propre consentement de ceux qui l'ont fait), celles du rescript [sic!] pour la commission nommée par le roi et de deux billets écrits de la propre main du prince évêque de Cracovie à l'abbé Kosiński, qui est à ses services. ^a

AKP 266, k. 204v

41

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 12 III 1782

Depesza nr 10, odebr. 23 III, odp. 25 III

Monsieur,

Vos deux lettres des 25 et 27 d.p. portant sur le prince évêque de Cracovie, n'ont pas pu manquer de me donner du chagrin, à raison de l'embarras que ce cas ne laissera de causer chez nous. J'ai eu hier sur ce sujet avec le grand général (avec qui ma réconciliation s'est faite d'une façon telle que je le pouvais désirer) un entretien, où fut, comme vous vous en douterez bien, discutée tout au long cette question sur laquelle des mécontents prétendent devoir incide[n]te[r], [à] savoir : si le chapitre avait le droit d'enfermer son évêque. Le grand général soutint la négative n'admettant pas même de justification pour le chapitre d'avoir fait cette démarche non obstat les raisons les plus urgentes qui eussent existé à ce que le chapitre s'y portât ; parce que, selon lui, le cas [k. 66v] entraînait après soi des conséquences très dangereuses pour le renversement des lois, qui étaient les garants des immunités civiles. C'est bien là, répliquai-je, un langage que je dirais respirer le patriotisme, si ce n'était qu'il y a d'incidents [sic!] où il est impossible de ne pas enfreindre les formes ; que le cas du prince évêque de Cracovie était de ce nombre ; mais que tirer l'induction que de ce que le chapitre s'est déterminé à enfermer un évêque atteint d'un mal qui était reconnu produire des désordres, il pouvait se rencontrer que des subalternes fussent encouragés par cet exemple à enfermer leurs supérieurs dont ils seraient mécontents, c'était enfanter des appréhensions ; que par conséquent, sans donner carrière à la critique à laquelle il n'y a chose au monde qui puisse échapper, il fallait en convenir que le cas pour être nouveau, était réellement embarrassant ; mais que néanmoins il fallait aviser à un remède ; que je ne sais au reste sur quoi la malice aurait à s'exercer, si on rend palpable que bien loin qu'aucune vue ait tenté [k. 67] qui que ce soit dans cette malheureuse affaire, le prince évêque de Plock a au contraire ôté jusqu'au

^a Skreślono: „Je suis bien sincèrement”.

prétexte du soupçon qui pourrait tomber à cet égard sur lui ; qu'il ne fallait sans doute pas moins, que ce que le prince évêque de Plock a fait en vue de rendre sa conduite irréprochable, savoir, de n'avoir aucune part au temporel de l'évêché de Cracovie, tant que l'évêque serait en vie, et d'abandonner même la régie de ce temporel aux personnes qui l'avaient jusqu'ici administré pour le compte dudit prince évêque. De ce discours que je tins au grand général émana naturellement une question qui était : à qui appartiendraient les revenus de l'évêché pendant la détention de l'évêque ? Car, disait le grand général (et cette observation est juste), les appliquer à l'avantage de la famille, cela serait non seulement contraire à l'esprit des canons, qui ne permettent pas aux ecclésiastiques d'enrichir leurs familles des revenus de leurs bénéfices, mais - ce qui plus est - cet exemple d'une famille qui [k. 67v] percevait les revenus d'un évêché serait contagieux pour les mœurs, car la critique pourrait se déchaîner contre. C'est encore, dis-je, ici une question très embarrassante. Le prince évêque de Cracovie, restant dans un état de démence, n'aura, à un entretien décent près, besoin de rien autre ; et cependant tant qu'il vivra, son coadjuteur ne pourra ni ne voudra certainement pas s'approprier ses revenus. Je ne crois pas, poursuivis-je, que le cas soit défini par les canons. Il faudra donc statuer là-dessus selon les principes de la plus scrupuleuse équité, soit en appliquant le superflu des revenus de l'évêché aux œuvres pieuses et utiles, soit en les affectant au trésor public. Je prévois, ajoutai-je, que ce dernier parti, vous le trouverez contraire aux immunités ecclésiastiques. Sans parler de cette objection, dit le grand général, répondez-moi premièrement à cette question, qui est : qui est-ce qui peut chez nous statuer légalement sur des cas de cette nature ? [k. 68] Je vous ai déjà dit, repris-je, que celui dont il s'agit est nouveau ; mais il me semble qu'il doit et peut être résolu ou par le collège des évêques nationaux, ou par la République assemblée en diète, à l'approbation de laquelle sera soumis ce que le Conseil Permanent aura provisionnellement fait à cet égard, selon l'exigence du cas. Le grand général soutint que ce n'était pas de la compétence du Conseil Permanent d'en connaître, et moi, je n'en persévèrai pas moins à dire que le Conseil Permanent, étant la suprême magistrature dans l'intervalle d'une diète à l'autre, devait connaître de tout ce qui n'avait pas de juridiction déterminée par les lois. Je vous rapporte mes débats avec le grand général pour vous faire voir comment il pense et raisonne dans cette occasion, où pour juger sainement il faut être sans prévention et n'avoir que le bien de la patrie en vue. Il faut bien s'attendre que cette circonstance subira différentes interprétations. [k. 68v] Le comte Cobentzel, avec qui nous paraissions être bons amis, ayant été agacé par moi sur un ton qui tenait du badinage sur la réunion des évêchés que l'empereur veut ériger en Galicie, des parties des diocèses enclavées dans cette province, et qui appartenaient respectivement à l'évêché de Cracovie, et à celui de Helm, m'a montré ce matin la réponse qui a été donnée de notre part à la note du baron Thugut, présentée sur cette matière. La tournure de ladite réponse a beaucoup plu au comte Cobentzel, qui la regardait comme propre à captiver l'esprit de son maître. Nous parlâmes discursivement de la promesse que la feuée impératrice reine avait donnée au roi, et le comte Cobentzel m'apprit qu'il avait connaissance de ladite promesse, qui, m'a-t-il dit, était restreinte à des

conditions qu'il me détailla, ajoutant que le roi ne s'était jamais expliqué sur ces conditions-là envers feu l'impératrice reine. De propos en propos, le comte Cobentzel, toujours protestant que l'empereur était rempli des sentiments de la plus parfaite amitié pour le roi, s'échappa à me dire qu'il avait ouï que le [k. 69] prince évêque de Plock était en passe de devenir plus qu'évêque de Cracovie. Ce furent les termes du comte Cobentzel. Je fis semblant de ne l'avoir pas compris. À quoi il suppléa en disant ce qu'il entendait par là. Comme il embrassait l'idée de la compatibilité de la primatie avec l'évêché de Cracovie, et qu'il me pressait en quelque sorte que je lui dise ce que j'en pouvais savoir, ajoutant qu'il savait que nos Messieurs avaient cherché ici à contrecarrer ce dessein, je taxai dans ma pensée ce langage de plaisant, en ce qu'il me paraissait que le comte Cobentzel voulait que je lui fisse des confidences. Je lui répliquai donc qu'il n'était pas question de compatibilité, mais que, si l'idée de faire le prince évêque primat existait, elle serait dans l'ordre des choses. Cela dépendra certainement de cette cour-ci, me dit-il. Elle n'a aucun sujet, répliquai-je, de s'y opposer. Et qu'en pense, me demanda-t-il, Monsieur le grand général, qui peut beaucoup par ses insinuations auprès du prince Potemkin ? Je n'eus garde de contredire la dernière partie de ce discours, ^aet je dis seulement [k. 69v] avec un air d'indifférence que le grand général était ami du prince évêque de Plock. Vous reconnaîtrez sans doute dans tout ce dialogue l'effet de la malice de Sołtyk, qui a rempli sa carrière ici en répandant du fiel partout où il a pu le faire. Il est enfin parti. J'attendrai de vous de ses nouvelles, dès qu'il sera arrivé à Varsovie.^a

Le grand général ne quittera pas Pétersbourg avant Pâques ou peut-être pas avant le mois de mai. ^bJe suis embarrassé de vous dire lequel des deux vaudra mieux, ou que Monsieur le maréchal comte Mniszech se rende ici au temps qu'il se l'était proposé, ou qu'il attende que Monsieur le grand général ne soit hors d'ici. Je penche néanmoins pour ce dernier parti, si tant est, qu'en l'embrassant il n'y ait pas d'inconvénients qui en résultent pour la distribution que Son Excellence Monsieur le maréchal aura fait de son temps.

Je ferai encore une démarche auprès de Monsieur de Sednoff en faveur de Monsieur Matciński. S'il ne paye pas de gré, il n'y aura pas de note à présenter à ce sujet ; mais bien, il faut poursuivre l'affaire dans des tribunaux compétents, car s'imaginer que le Collège de Guerre s'en mêlera, c'est une erreur, comme c'en est aussi une que de croire que le strażnik Mierzejewski ait passé une recommandation dans cette affaire auprès du Collège de Guerre. Il n'en a certainement rien fait et m'a simplement laissé les papiers contre mon revers.^b

Deboli

AKP 265, k. 66–71v

^{a-a} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga. Przeredagowana część depeszy znajduje się na k. 70–71v.

^{b-b} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

42

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
13 III 1782**

Depesza nr 13

En continuation de ce que je vous ai mandé ci-devant de l'aventure de Cracovie, j'ai à vous communiquer la ci-jointe copie du manifeste que le palatin de Sandomir et son frère le castellan de Zawichost ont fait à Nowe Miasto au nom de toute la famille de Sołtyk et qu'ils ont fait insérer aux actes de Cracovie. Cependant tout est tranquille à Cracovie et tout le monde est déjà convaincu qu'on ne pouvait s'empêcher d'enfermer le prince évêque dont l'état de santé est toujours plus triste. Toutes les plaintes sont tournées contre le chapitre auquel on dispute le pouvoir de renfermer son évêque. [k. 205] Les commissaires nommés par Sa Majesté partent le 16 d.c. pour Cracovie où ils commenceront leur travail et tranquilliseront, comme j'espère, entièrement les esprits.

J'ai oublié de vous mander que le S^t Père viendra pour sûr à Vienne et que Sa Majesté Impériale a offert au pape l'appartement de sa défunte mère, s'il veut rester à Vienne, ou bien celui de Schömbrunn, s'il préfère la maison de campagne.

Je suis...

AKP 266, k. 204v–205

43

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
18 III 1782^a**

Le prince grand maréchal Lubomirski ^b fait partir son second gendre, le podstoli Potocki, pour Vienne avec ordre à ce jeune homme (qui n'en avait pas grand envie) de s'y trouver pendant le séjour du pape pour tâcher d'insinuer au S^t Père et à l'empereur des impressions fâcheuses au sujet de l'affaire de Cracovie. C'est ce qui m'a porté (après m'être concerté là-dessus avec Monsieur de Stackelberg) à envoyer l'abbé Ghigiotti à Vienne. Il partira demain. Le prétexte de son voyage sera de porter une lettre affectueuse et filiale au pape de ma part,

^a Ze względu na treść należy uznać ten list za szyfrowaną część korespondencji z 18 III.

^b Skreślono: „a voulu”.

et l'objet réel sera de veiller à ce qu'on ne me fasse pas du mal auprès du pape, et s'il se peut, pas même auprès de l'empereur relativement à cette affaire de Cracovie. Quoique le petit général Rzewuski soit fortement instigué par le prince grand maréchal qui est son propre oncle, j'ai lieu d'espérer que des [k. 36v] insinuations indirectes que je lui ai fait faire l'engageront à ne pas aller à Cracovie.

L'empereur en causant l'autre jour avec quelqu'un qui lui disait que le public était excessivement curieux de voir cette apparition papale à Vienne, l'empereur dis-je répondit : « Ce public sera encore bien plus étonné, quand il verra^c ici un archevêque grec pour la réunion de l'Église grecque avec la latine ». Peut-être ce mot n'est qu'une plaisanterie, peut-être aussi ne s'agit-il que de réunion à l'Église latine des Grecs non-units sujets de l'empereur même ; peut-être enfin y a-t-il quelques projets sur le tapis relativement au sujet de l'Empire russe même. Quoique cette dernière supposition me paraisse très improbable. Cependant, tâchez de découvrir ce que vous pourrez sur cette matière.

AKP 266, k. 36–36v

44

Stanisław August do Augustyna Debolego, 18 III 1782^a

Monsieur de Deboli,

Pour vous tenir au fil de l'affaire de Cracovie, vous saurez que rien de bien remarquable n'y est survenu depuis ma dernière, et les esprits d'abord échauffés paraissent se calmer. Du côté de l'Autriche, il n'est arrivé jusqu'ici que ce à quoi nous nous attendions, c'est-à-dire que l'empereur a fait prendre possession de sa part de cette partie de l'évêché de Cracovie qui gît en Galicie. Mais cela n'est que la conséquence naturelle de ce qu'il nous a fait annoncer il y a ^b longtemps, [à] savoir, qu'il veut démembrer cette partie-là aussitôt après la mort de l'évêque Sołtyk. C'est qu'il fait aujourd'hui paraître donc indiquer qu'il le regarde comme déjà civilement mort, et par là même, il semble donner raison au chapitre de Cracovie. Néanmoins, il se peut que l'on parviendra encore à opérer à Vienne quelque disposition de cette cour- là dans un esprit différent, [k. 37v] puisque je sais que ceux qui voudraient rallumer du trouble ici, se donnent beaucoup de mouvement pour cela, tant à Vienne qu'auprès du gouvernement de Galicie. En outre, ils veulent engager le petit général Rzewuski à aller à Cracovie pour

^{c-c} Król zamienił wcześniejsze „ils verront” na „ils verra”, bez zmiany formy zaimka.

^a Kolejny list z 18 III to zapewne *lettre ostensible*.

^b Skreślono: „deux mois”.

y résider auprès de l'évêque et y devenir comme le chef des turbulans. Mais jusqu'ici ce Rzewuski n'a point paru encore à Cracovie. D'un autre côté, ces Messieurs déclament contre le nonce apostolique Archetti de ce qu'il n'envisage pas cette aventure de Cracovie dans leurs sens. Du reste, les personnes nommées par moi pour la commission examinatoire, dont je vous ai parlé dans ma précédente, sont déjà parties et se trouvent actuellement en route pour Cracovie. J'espère que cette commission débrouillera tout ce cahos^c. Quant à l'abbé Sołtyk, secrétaire de la Couronne, quelques soi[en]t^d les dispositions dans lesquelles il revient en Pologne, [k. 38] il n'aura aucun juste sujet de plaintes, puisque tous les arrangements que nous avons pris jusqu'ici et que nous comptons prendre, ne tendent qu'à conserver à la famille de l'évêque de Cracovie les grands revenus de cet évêché, en empêchant cet évêque de les prodiguer en dépenses et largesses aussi inconsidérées que le sont celles qu'il a faites depuis qu'il a quitté sa retraite.

AKP 266, k. 37–38

45

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 20 III 1782

Depesza nr 14

J'accuse la réception de vos N^{os} 8 et 9 du 1 et 5 d.c. {La poste d'hier nous a apporté la nouvelle du départ du S^t Père de Rome le 27 d.p., jour de l'arrivée du général Komarzewski, qui a eu le bonheur d'être d'abord présenté à Sa Sainteté. Leurs Altesses Impériales, ayant appris à Naples que le pape était intentionné de quitter Rome à la fin de février, ont raccourci leur séjour à Naples et sont retournés à Rome le 24. Monseigneur le grand-duc a eu la politesse de suivre le S^t Père jusqu'à la voiture qu'il monta tout droit de l'église de S^t Pierre après la dévotion qu'il y a faite. Toute la populace de Rome s'est assemblée à l'église et à la place de S^t Pierre et une quantité de monde reconduisit Sa Sainteté à quelques lieues de Rome. [k. 205v]

Sa Majesté ^a vous charge, Monsieur, de faire dire aux marchands Gobellts, négociants à Pétersbourg, que le roi a fait écrire lundi passé à Monsieur Zabiełło

^c Forma używana w XVIII w., obok obecnie używanej: „chaos”.

^d Forma czasownika nie została zmieniona, mimo że zmieniono „la disposition” na „les dispositions”.

^a Skreślenie nieczytelne.

sur la demande qu'ils ont portée au roi, et que la réponse de Zabiello leur sera communiquée par votre canal.}

AKP 266, k. 205–205v

46

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 22 III 1782

Odebr. 2 IV, par un courrier autrichien

Sire,

^aAyant su du comte Cobentzel dès le mardi passé qu'il expédierait dans le courant de cette semaine un courrier pour Vienne, lequel passerait par Varsovie, j'ai résolu de saisir cette occasion pour adresser ma dépêche à Votre Majesté. Quoiqu'il se peut bien que l'impératrice eût lu celle de Votre Majesté à moi datée du 4 mars, avant que je ne l'eusse reçue, je l'ai néanmoins communiquée au comte Ostermann en faisant semblant de le faire par une suite de la conversation qu'il avait entamée avec moi sur l'évêque de Cracovie ; matière sur laquelle je lui dis qu'il verrait un détail assez circonstancié dans la dépêche de Votre Majesté ; et là-dessus, ^a je lui produisis cette dépêche^b qu'il garda. Quelques jours après, il me la renvoya et ensuite nous [nous] étant rencontrés, il me dit qu'il l'avait mise sous les yeux de l'impératrice et que Sa Majesté Impériale a été contente de voir la [k. 74v] cessation des alarmes conçues relativement aux bruits qui s'étaient répandus, et que pour rendre Votre Majesté d'autant plus tranquille à cet égard, Elle les a elle-même démentis par ce qu'elle a bien voulu me dire à ce sujet. De cette façon la communication que j'avais faite de ladite dépêche de Votre Majesté, se rapportait plutôt à la convenance qu'il y avait que l'impératrice lût l'expression de la reconnaissance que Votre Majesté lui a itérativement témoignée pour le soin qu'elle avait eu pour mettre l'esprit de Votre Majesté en repos ; et en même temps la lecture de la lettre de Votre Majesté aura servi à instruire l'impératrice de l'exacte vérité des faits relatifs à l'affaire de Cracovie. ^cJe pratiquerai la même méthode avec la lettre postérieure de Votre Majesté datée du 11 d.c. bien que,^c autant que je le sais de bonne part et que je puis en juger par le langage du

^{a-a} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{b-b} W wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga fragment przeređagowano następująco: „J'ai produit au Ostermann la dépêche de Votre Majesté du 4”.

^{c-c} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

comte Ostermann, le cas de l'évêque de Cracovie soit^d représenté ici dans son vrai jour tel qu'il ne reste le moindre doute que la détention dudit évêque par le chapitre n'ait été produite par la loi d'une nécessité indispensable, et que par conséquent les [k. 75] réclamations que l'on fait contre le procédé du chapitre, ne soient du moins dans la majeure partie de ceux qui réclament contre un pur effet de malice ou d'intérêt. Ce qui fera taire cette double voix, qui dégénère en clabaudage, sera l'évidence dans laquelle on mettra le désintéressement de ceux qui, par leurs positions respectives, ont dû par malheur avoir part, et qui devront continuer à en prendre une à soutenir la détention de l'évêque de Cracovie comme nécessaire. C'est là un point qui est le champ de bataille du grand général, qui dit que le chapitre et nommément le chanoine Olechowski a soustrait l'argent de l'évêque. Ce soupçon a été insinué au grand général par des lettres où cela s'est trouvé effectivement rapporté. De plus, le grand général, «protestant qu'il est l'ami du prince évêque de Plock^e adopte tous les arguments du prince grand maréchal pour taxer la détention de l'évêque d'illégale ; et il n'admet pas même dans celui-ci un dérangement d'esprit malgré toutes les preuves du contraire ; ce qui étant une manière de raisonner qui est très impertinente, je vois que [k. 75v] c'est de la peine perdue de chercher à l'en convaincre. Aussi ai-je abandonné cette tâche que l'existence d'un manifeste signé par plusieurs habitants du palatinat de Cracovie, et dont le grand général a connaissance, rendrait encore plus pénible. Heureux que la voix du grand général ni celle de Poniński ne l'emporteront pas ici sur la vérité de fait. C'est ce que ne fera pas non plus le manifeste que la plupart auront signé, ou pour céder au torrent, ou pour briller par leur patriotisme extérieur. L'un de ces deux cas aura probablement été celui de mon cousin Ankwicz, à qui, étant en correspondance avec lui, je pense demander lequel des deux motifs susdits l'y a déterminé. Mais toujours en ajoutant qu'il a mal fait si tant était qu'il se doutait que l'évêque était sujet à démence.^f Le grand général dit que la détention de l'évêque de Cracovie fera matière de mécontentement à la future diète. Oui ! Si on le fomentera, comme il y a toute apparence qu'on ne manquera pas du moins du désir de le faire. Il me tâte, et cela fort souvent, si je ne travaille pas ici pour que [k. 76] la diète se tienne sous confédération, disant qu'on ramassait des matériaux pour rendre la diète orageuse (cela fait à l'affaire de Cracovie) pour entraîner par-là la Russie à consentir à une diète confédérée. Mais que la Russie serait fondée à nous dire que c'était bien notre faute de nous attirer de l'embarras. Ce langage ne m'édifie pas, mais ne conduit pas non plus le grand général à m'en tirer les vers du nez. J'affecte d'un côté de dire que je ne vois pas de besoin à une diète confédérée, de l'autre je cherche moi-même à pressentir le grand général s'il a quelque vent de ce que l'ambassadeur a écrit en cour à ce sujet. Je dois me figurer que le grand général aura été assez curieux de le demander au prince Potemkin, qui lui aura appris ce qui en est ; mais que j'aie été confirmé dans ce soupçon par rien qui en eût échappé au grand

^d W wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga w tym miejscu: „est”.

^{e-e} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{f-f} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.-

général, voilà ce que je ne puis pas dire. Quant aux notions que j'ai moi-même recueillies de loin touchant l'effet qu'ont produit les représentations de Monsieur de Stackelberg à cet égard, ces notions portent qu'on a déjà donné [k. 76v] à entendre à l'ambassadeur qu'on ne les goûte pas. Le récit qu'on m'a fait de cette circonstance, a été accompagné de cet aveu que la répugnance de l'impératrice pour une diète confédérée provenait d'une prévention. Je n'ai jamais parlé de cette matière au comte Ostermann, me renfermant dans les bornes que Votre Majesté m'a prescrites à cet égard dans ses dépêches du 24 décembre et 28 janvier qui ne m'ont pas finalement mis au fait des intentions de Votre Majesté relativement à la prochaine diète, ainsi j'ai toujours devant les yeux la crainte de m'avancer plus loin qu'il ne faudrait.

Un soupçon qui a passé par la tête au grand général est encore celui que Monsieur le maréchal Mniszech vient ici pour effectuer une diète confédérée. Sur ce que questionné par le grand général, s'il était vrai que Monsieur le maréchal devait venir ici, j'ai affecté de n'en rien savoir, le grand général me fit une remarque dont je ris intérieurement, savoir qu'on me cacherait probablement l'arrivée de Monsieur le maréchal pour ne [k. 77] pas me donner du chagrin de ce qu'on envoyait négocier ici une autre personne, tandis que j'étais constitué ici en fonction. Il a bien fallu que je me laissasse prêter par le grand général une plus grande dose de présomption que je ne m'en connais une ; car de cette façon je me tirai d'affaire ne voulant pas dire que je savais que Monsieur le maréchal viendrait ici. Je suis néanmoins résolu de ne pas m'obstiner à garder absolument le secret sur cela, si le grand général m'en questionne encore. ^gComme j'ai raison de me douter d'après la dépêche de Votre Majesté du 11 d.c. que la cause de la prolongation du séjour de Monsieur le grand général à Pétersbourg n'était pas inconnue à Votre Majesté, quoique je n'eusse touché cette cause que ces derniers jours en écrivant à Monsieur le maréchal ; que pour cette cause (dont il n'y a ^h jusqu'à présent que la livrée qui ne se ressent, car elle est pourtant payée depuis une huitaine de jours) jointe ^h à la répugnance que Madame a, à partir d'ici, peuvent ⁱ faire traîner le départ du grand général à je ne sais quel terme, il me semble que le tout compté, il n'y aura pas autant d'inconvénients à ce que Monsieur le maréchal vienne [k. 77v] ici, tandis que le grand général y sera encore, qu'il y en aurait à le faire penser qu'on ne vienne pas à cause de lui et qu'on attend[e] précisément qu'il soit parti. ^jSi j'ai été de ce dernier avis, lequel j'ai mandé dans ma lettre au comte Mniszech, c'est que j'y fus entraîné par la conformité du sentiment de Monsieur le comte Mniszech avec le mien, croyant même que c'était aussi celui de l'ambassadeur. Mais par les raisons ci-dessus alléguées, je crois que si ce sentiment prédominait, il ferait retarder de

^{g-g} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{h-h} W wersji depeszy przygotowanej dla Stackelberga fragment przeredagowano następująco: „jusqu'à présent s'il n'y a que la livrée du grand général qui ne se ressent, de son manque d'argent car elle est pourtant payée depuis une huitaine de jours. Cela joint”.

ⁱ W wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga tu: „peut”.

^{j-j} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

beaucoup l'arrivée du comte Mniszech, puisqu'il n'y a point d'apparence que le grand général parte avant la mi-mai, au lieu que si la chose va son train, quant au voyage de Monsieur le maréchal, ou nous aurons la consolation de voir partir le grand général de près au temps, où Monsieur le maréchal sera arrivé ici, ou en tout cas nous tâcherons de maintenir avec lui le meilleur ton possible, et nous prendrons Madame Branicka pour produire Madame la comtesse Mniszech, lui donnant ainsi en cela la préférence sur la princesse Repnin, non seulement parce que [k. 78] Madame Branicka est dame du palais, ce que l'autre n'est pas, mais aussi attendu qu'elle est compatriote de Madame la comtesse Mniszech.^j Je tâcherai, Sire, de mériter l'approbation de Madame et Monsieur le comte Mniszech pendant le séjour qu'ils feront ici, et de faire en sorte que l'offre que je leur ai faite de ma maison et qu'ils ont bien voulu accepter leur agrée en tout sens. Il y a environ quinze jours qu'il est arrivé ici de la part du prince Radziwill palatin de Wilna un nommé Radziszewski, (le même qui est juge sejmowy du palatinat de Nowogród). Il a été envoyé ici pour consommer la vente d'une terre dont le chef-lieu, que j'ai oublié, est sous la domination de [la] Russie, et possédé à titre d'hypothèque par le castellan de Troki Ogiński, mais dont les appartenances consistant en quelques villages se trouvent situées dans cette partie du district d'Orsza qui appartient à la Pologne. C'est par le général Michelson que le prince Radziwill fut prévenu que le prince Potemkin était intentionné de faire cette acquisition. Dès que Monsieur Radziszewski est venu ici avec un plein-pouvoir [k. 78v] pour cet effet, l'affaire a pris une tournure accoutumée, celle d'une extrême lenteur, si naturelle au prince Potemkin. Depuis un couple de jours Monsieur Radziszewski ne se vit pas plus avancé en besogne, sinon que le prince Potemkin chargea Monsieur Poniński d'examiner les titres du prince Radziwill sur les biens en question. Radziszewski, à qui je remarque assez de jugement, m'avoua qu'il trouvait ce chargé de procuration de la part du prince Potemkin, lequel il n'avait jamais connu auparavant, très peu de son goût, que l'affaire ne s'accrocherait pas au moment ; car il n'avait plus liberté de passer par-dessus, mais qu'il ne voyait pas comment il terminerait la chose. Cela ne va pas si vite ici, lui ai-je dit. Cette affaire de vente n'en est pas une dont je me mêle ^ken aucune façon, parce que cela me paraît fort indifférent ; mais puisque Monsieur Radziszewski a pris confiance en moi et qu'il m'a dit que, de l'avis de Michelson, il était résolu de présenter un mémoire au prince Potemkin, dans lequel il demanderait qu'il fût permis au prince Radziwill de venir ici, je crus devoir prendre sur moi de diriger indirectement Radziszewski [k. 79] sur ce point. Je lus le mémoire que je trouvai bon, aussi bien que le sentiment de Monsieur Radziszewski qui était qu'on devait faire assurer sous-main ici, que si on ne voulait pas que le prince Radziwill parlât de la restitution de ses terres qui lui ont été séquestrées en Russie Blanche, il se conformerait à cette condition, et qu'il ne viendrait ici que pour faire ses soumissions à l'impératrice ; qu'on devait aussi faire valoir cet argument que le prince Radziwill, par son influence

^{k-k} Fragment wykreślony z wersji depezy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga, król na górze k. 79v napisał: „Mais pour ne pas éloigner Radziszewski de moi, je lui tiens”.

qu'il a en Lituanie, était une personne à ménager, et que si la Russie pouvait se l'assurer au prix de la permission à lui accorder de venir ici, elle ne devait pas marchander sur cela. Pour entrer dans cette vue que Monsieur Radziszewski pousse ici, j'ai eu les motifs suivants : premièrement, parce que le prince Radziwill revenu de l'habitude qu'il avait eue jadis de boire, est un homme aussi solide, aussi bon patriote que j'en connaisse aucun chez nous dans ce rang dont il est. Secondement, parce que je sais qu'il entre dans les vues de Votre Majesté. Troisièmement, parce que mon intervention indirecte à le favoriser ici sera pour lui une preuve que Votre Majesté lui veut du bien. [k. 79v] Ce fut par ce triple principe que j'ai tenu à Monsieur Radziszewski^k le langage le plus obligeant, promettant même de rapporter à Votre Majesté les démarches qu'il faisait ici. C'est de quoi il m'a beaucoup remercié. ^lJe dis de plus^l à Monsieur Radziszewski, que quelque sera l'issue de sa tentative d'à présent, je la regardais comme un acheminement aux démarches ultérieures que l'on pourra faire à cette fin par la voie de l'ambassadeur qui trouvera, je crois, assez de raisons pour faire parvenir ici ^m la prière du prince Radziwill en faisant naître de lui une meilleure opinion que celle qu'on n'en a peut-être jusqu'ici en en jugeant d'après le passé, où la boisson le faisait quelquefois extravaguer. Pour peu que le prince Radziwill se laisse diriger par quelqu'un, non seulement pendant le séjour qu'il ferait ici, mais par rapport au quomodo de son voyage, point dans lequel il faillirait certainement si on l'abandonnait à lui-même, je serais bien d'avis qu'il vînt ici. Monsieur Radziszewski n'est pas du tout content du grand général. C'est de quoi je ne suis pas fâché. Je crois, Sire, que ce sera présentement le temps d'effectuer l'emplacement des poteaux le long de nos frontières avec la Russie, point sur lequel Votre Majesté m'avait écrit en date du 10 septembre dernier et auquel j'ai répondu le 30 du mois prochain.

Deboli

AKP 265, k. 74–79v

^{l-1} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga, król nad linią dopisał: „Je cherche aussi à obtenir pour son maître la permission de venir ici sur cela. Je dis”.

^m W depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga król dopisał: „s'il le juge à propos”.

47

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
22 III 1782**

Depesza nr 11

Monsieur.

^aJ'attendrai de Votre Excellence un avis sur le terme fixé du départ de Monsieur et Madame la comtesse Mniszech et pour que je fasse de bonne heure tous les arrangements convenables pour leur réception, je vous prie de me dire quelles sont les couleurs de la livrée de Son Excellence Monsieur le maréchal. Cette connaissance m'est nécessaire pour savoir comment habiller dans les costumes de pays ses cochers et postillons qui les mèneront ; car c'est l'usage ici et c'est une petite dépense d'une soixantaine de roubles.^a

Sans que cela ait l'air que je me donne des airs de recommander quoi que ce soit, requis que j'en suis par le wojewodzic Horain, je le fais d'autant plus aisément en faveur de celui-ci que Votre Excellence le connaît déjà du bon côté et que je dois réellement dire de lui tout le bien possible. Il a dessein, à son retour à Varsovie, de briguer l'emploi d'aide de camp général, pour servir [k. 72v] le roi en cette qualité. Ayez la bonté de l'en appuyer. Vous vous ferez en lui un ami qui me semble d'un caractère à ne pas branler au manche.

Je sens un véritable plaisir à me dire avec sincérité, Monsieur, de Votre Excellence Très humble et très obéissant serviteur

Deboli

^bPS.

Monsieur le comte Goertz vient de remettre la ci-jointe lettre et de me témoigner de la part de Son Altesse Royale le Prince Héritaire de Prusse, combien il se sentait obligé envers Sa Majesté le roi de la grâce qu'elle a faite au comte Reuss en considération de son entremise.

Je prends la liberté de vous recommander la lettre pour le castellan de Sandecz.^b

AKP 265, k. 72–73

^{a-a} Akapit depeszy w całości zaszyfrowany. Deszyfra znajduje się na k. 73.

^{b-b} Fragment pisany własnoręcznie przez Debolego.

48

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
25 III 1782**

Depesza nr 15

Je ne m'étonne pas de[s] propos que le grand général Branicki vous a tenus au sujet de l'évêque de Cracovie. C'est à peu près la même manière dont le prince maréchal a envisagé cet objet, par la crainte que les membres inférieurs des dicastères ne présument tôt ou tard de faire la loi à leurs chefs. Mais vous avez fort bien répondu, et je crois que les lettres qui vous ont été écrites en clair à ce sujet vous auront pourvu amplement de matière propre à vos réponses ultérieures. Le secrétaire Sołtyk n'a point paru encore ici, et je ne sais pas ce qu'il est devenu, je sais seulement qu'une lettre dont Monsieur de Goertz l'avait chargé pour Buchholtz est déjà parvenue à ce dernier.

Quant à la question à qui appartiendraient les revenus de l'évêché de Cracovie pendant la détention de l'évêque, il faut que je vous dise, premièrement, que ces revenus ne sont pas aussi considérables actuellement qu'ils étaient autrefois parce que les terres [k. 206] situées dans le cordon galicien sont séquestrées et parce que celles qui sont en Pologne sont beaucoup minées dans le temps que le prince évêque de Cracovie s'est enfermé volontairement. Or, l'entretien décent du prince évêque, les dépenses indispensables du diocèse, enfin la réparation des terres absorberont une partie considérable de ces revenus. D'ailleurs, l'état de faiblesse du prince évêque, son âge avancé, en parlant humainement ne peuvent pas promettre une longue durée de ses jours, et par conséquent qu'on puisse ramasser des trésors des revenus de son évêché.

Pour vous mettre au fait de tout ce qui s'est passé entre la cour impériale et la nôtre touchant les revenus de l'évêché de Cracovie en faveur du prince évêque de Plock comme coadjuteur, je vous envoie les copies des lettres du roi à feu l'impératrice reine ^aet au prince de Kaunitz^a, avec celles de leurs réponses et d'une lettre du dernier au baron Rewitzki, alors envoyé impérial auprès de notre cour.

AKP 266, k. 205v–206

^{a-a} Dopisano na marginesie.

49

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
26 III 1782**

Depesza nr 12, odebr. 6 IV, odp. 10 IV

Monsieur,

Je ne doute pas que Votre Excellence n'ait reçu ma dépêche du 22 d.c. que je vous ai adressée par le courrier que le comte Cobentzel expédia le même jour que ladite lettre fut datée. Il n'y aura rien eu de perdu à ce que je me sois servi de cette occasion, parce que celle-ci vous aura apporté ma lettre, sinon plutôt, du moins au même temps qu'elle vous serait parvenue si je l'avais écrite par la poste de mardi.

Je n'ai pas cru que j'aurais sitôt à vous apprendre qu'il y a à la fin un terme fixé pour le départ du grand général de Pétersbourg : c'est vers la fin de cette semaine-ci ou au commencement de la suivante. L'incertitude qui régnait à cet égard s'est tout d'un coup changée en une détermination de se mettre en chemin avant Pâques pour [k. 80v] aller passer à Moscou ces fêtes qui tombent selon le vieux calendrier huit jours plus tard que selon le nouveau. De Moscou le grand général ira à Białocerkiew. Madame Branicka a déjà pris congé de l'impératrice dimanche, dans les appartements intérieurs, ayant obtenu la faveur de le faire de cette manière qui se pratique aussi quelquefois pour d'autres dames à portrait. Le grand général m'a dit hier que ce serait aujourd'hui qu'il prendrait lui-même congé de la souveraine. On est maintenant occupé dans la maison du grand général à liquider des comptes avec ceux qui ont fait différentes fournitures à crédit. Le séjour actuel du grand général en cette ville doit lui avoir occasionné une dépense de 80 mille roubles. Ce sera chose curieuse, si Madame Branicka sera décorée de l'ordre de S^{te}-Catherine. On dit que le prince Potemkin a travaillé beaucoup pour procurer à sa nièce cette distinction que l'impératrice doit avoir montré de la répugnance à lui accorder ; mais qu'à la fin elle s'y est laissée déterminer avec cette réserve qu'elle [k. 81] ne donnerait pas cet ordre ici à Madame Branicka, mais qu'elle le lui enverrait à Moscou. Voilà du moins ce que le public croit en cette occasion.

Tel étant le cas, lequel je vous rapporte ci-dessus relativement au départ du grand général. À ce prix, Son Excellence Monsieur le maréchal comte Mniszech se mettra, j'espère, en chemin pour venir ici au terme marqué. Puisque le grand général a des nouvelles touchant le voyage de Monsieur le maréchal pour Pétersbourg, je l'ai avoué à demie devant celui-là. ^aMówiłem w podufałości o tej podróży z grafem Paninem, który mi zwierzył się, iż wielka księżna pisała do niego z pochwałą o obojgu J.W.W.I.P. Państwu marszałkowstwu.^a

^{a-a} Fragment ten znajduje się na k. 82.

Pardonnez la liberté que je prends de vous faire une petite prière qui est que vous ayez la bonté de me faire tenir par l'occasion de Monsieur le maréchal une pièce de ruban pour l'Ordre de S^t Stanislas.

Deboli

AKP 265, k. 80–82

50

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 28 III 1782

Odebr. 10 IV, odp. 15 IV

Sire,

Dans la conférence de mercredi dernier j'ai communiqué au comte Ostermann la lettre de Votre Majesté à moi datée du 11 d.c., il la mettra sûrement sous les yeux de l'impératrice ; et j'aurai également soin que celle du 18 qui m'est parvenue hier ait successivement le même sort. Je ne puis qu'être tranquille relativement au jugement que portent sur l'affaire de Cracovie ceux dont l'opinion tire à conséquence ; car il ne m'échappe pas d'ailleurs qu'il y a ici des personnes qui adhèrent aux déclamations que Poniński fait dans cette affaire. En partie par les suggestions de celui, en partie peut-être par une suite des mouvements que se donne ouvertement le chef du parti galicien chez nous pour embrouiller les cartes à l'occasion de la détention de l'évêque de Cracovie, le comte Cobentzel tient ici sur cet incident des propos [k. 83] qui se ressentent de sa mauvaise volonté pour nous. Un jour qu'il fut question de ladite affaire chez le comte de Panin, le ministre autrichien en parla à tort et à travers. Quelqu'un qui se trouvait dans la même société releva ces discours inconsiderés du comte Cobentzel en lui soutenant avoir vu dans les informations que j'avais sur le cas de l'évêque de Cracovie de quoi se convaincre, que l'aliénation d'esprit chez ce prélat était réelle. Ainsi le comte Cobentzel parut en revenir de sa prévention. Cela m'ayant été redit, je fus moins surpris du fiel que le comte Cobentzel répandait et que je m'attendais bien à voir exhaler, que je ne fus étonné de l'affectation dont il en avait usé envers moi, m'ayant parlé sur cette affaire de Cracovie d'une façon qu'il m'avait paru que dans le cas en question il n'avait effectivement rien en réserve, faute d'avoir à quoi s'accrocher à ce sujet. L'événement me fait voir qu'il souffle le froid et le chaud. Mais cela, comme je le dis plus haut, ne m'embarrasse guères, non plus que ce que je vais rapporter à Votre Majesté ci-dessous. Comme en parlant des affaires de mon pays avec [k. 84] mes compatriotes présents actuellement ici, je prends ordinairement un ton badin, et que par là j'évite de

m'embarquer dans des disputes sérieuses et qui ne mèneraient à rien, Poniński ayant déjà eu le temps d'apprendre à ne pas tenter de me faire sortir hors de ce ton-là, m'a dit ces jours-ci, en présence du grand général, qu'il observait que je restais court dans l'apologie qu'il fallait faire des procédés que l'on tenait avec l'évêque de Cracovie, ajoutant que la détention de celui-ci faisait du bruit ici et qu'il l'a écrit au stolnik Moszyński et lui a mandé l'embarras que j'éprouvais à justifier ces procédés-là. M'étant un peu échauffé à cette tirade, je répliquai à Poniński que je savais que ceux dont l'opinion m'importait en pensaient juste et que je ne me souciais pas de celle des autres. Poniński affectant de ranger dans ce dernier nombre le prince Potemkin et voulant néanmoins que je le sous-entendisse, je fis semblant de ne l'avoir pas compris pour ne pas donner prix^a sur moi à Poniński. Le but dans lequel je fais à Votre Majesté ce récit est celui de terminer cette narration par dire que je sais que ni le grand général, [k. 84v] ni Poniński n'ont pas travaillé à donner au prince Potemkin des idées favorables touchant l'affaire en question ; mais que tant que cela a dépendu d'eux, ils ont tâché de produire un effet contraire, et qu'ainsi au cas que le prince Potemkin en soit entiché , je ne m'en étonne pas ni ne m'en inquiète, me reposant sur l'évidence dont il est que la démence du prince évêque de Cracovie est un fait ; sur la conviction que les preuves qu'on en a pu produire jusqu'ici ont inspiré à cet égard à l'impératrice ; enfin sur toutes les précautions que l'on prend pour que la médisance n'ait pas trait à dire que des vues d'intérêt quelconque aient occasionné la détention du prince évêque de Cracovie, ni que personne voulût profiter de ce malheur, qui en est effectivement un. Quelqu'un qui avait lu le rescript de Votre Majesté, qui est une commission pour l'examen de cette affaire, m'a dit qu'il était édifié du ton de modération que l'on avait observé dans cet écrit à ce qu'on n'y établissait un dérangement d'esprit dans l'évêque de Cracovie que comme une chose qui était encore sujette à doute jusqu'à ce qu'elle soit constatée par l'examen de la commission.^b

[k. 85] ^c Z pewnej dość strony dało mi się słyseć, iż graf Stackelberg żali się, że dwór jego zostawia bez żadnej odpowiedzi wiele kategori, w których czyni swoje reprezentacje. Domyśleć się łatwo można, iż te uskarżanie się,

^a Tak w oryginale, poprawnie należałoby tu umieścić słowo: „prise”. Być może jest to błąd deszyfranta.

^b List Debolego do króla został dość niestarannie wszyty. Jego dwie wersje – oficjalną i przygotowaną do wglądu dla Stackelberga – przedziela deszyfra depeszy Debolego do A. Cieciszowskiego z 3 kwietnia. W wersji dla ambasadora (k. 93–96) w tym miejscu znalazło się zdanie z k. 93: „En un mot, Sire, je ne crains pas que Sa Majesté l'impératrice n'envisage cette affaire de Cracovie sous son vrai point de vue, tel sous lequel elle se doit présenter aux yeux non prévenus”. Potwierdza to adnotacja na końcu k. 84v – „En”, zgodnie z zasadą nakazującą umieszczenie pierwszego wyrazu znajdującego się na następnej karcie na końcu tekstu z karty poprzedniej.

^{c-c} Zaznaczony fragment w języku polskim znalazł się w wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga w tłumaczeniu na język francuski. Tekst tłumaczenia z poprawkami znajduje się na k. 87–88, a czystopis przygotowany dla Stackelberga w wersji zintegrowanej z depeszą na k. 93–94.

najbardziej się ściąga do materyi sejmu tyczącej się. Milczenie w tej mierze zachowywane pochodzi zapewne z niedeterminacyi imperatorowy w tej mierze, a ta niedeterminacyja wypływa z uprzedzenia przeciwko sejmom konfederackim, gdzie podług tutejszego o nich mniemania obawiają się przemożenia niespodziewanego pobocznej influencyi nad Rosyją; lecz dla dokładniejszego zrozumienia dlaczego częstokroć się zdarza, iż wiele kategorii w listach grafa Sztackelberga wzmiankowanych, zostaje bez odpowiedzi, sądzę być za rzecz potrzebną opisać Waszej Królewskiej Mości jak tu teraz rzeczy idą. Za czasów grafa Panina on sam w materyjach zachodzących podawał swoje zdania, które ordynaryjnie imperatorowa aprobowała i podług tego graf Panin dawał ministrom cudzoziemskim odpowiedzi. Teraz zaś przy każdej konferencyi podkanclerzy notuje co mu każdy z ministrów cudzoziemskich powie, i tę konotacyją odsyła do Bezborodka. Ten, który jest właśnie, [k. 85v] na którym wszystkie interesa leżą, annotuje przy każdym punkcie rezolucyje od imperatorowy wypadłe, i one przez siebie podpisane do podkanclerzego odsyła. Słownie zaś podkanclerzy o interesach rzadko z imperatorową mówi. Stąd wynika, iż często się trafia, iż w materyjach cokolwiek ważnych wyciąga po nas podkanclerzy, abyśmy mu notatki na piśmie dawali, a zatym gdy co mówimy bez dodatku wyraźnego, iż mówimy ministeryjalnie, nie czyni się nawet o tym wzmianka imperatorowy. Podobnież depesze ministrów rosyjskich po dworach zagranicznych podawane są imperatorowy; które punkta zakonotuje podkanclerzy, na nie daje odpowiedzi, drugie zaś mimo puszcza, swego nic nie przydając, co graf Panin częstokroć robił, wyrażając przynajmniej zdanie swoje. To wszystko kombinując na nic by nie wyszło, gdybym tentował podkanclerzego o wybadanie się z niego względem sejmu, boby zapewne wynikło stąd z strony jego zapytanie, czyli to z rozkazu mówię, i jeżeli ma o tym donieść imperatorowy? Przeto wstrzymałem się dotąd od napomknięcia tej materyi przed podkanclerzym, a z tego com wyżej [k. 86] Waszej Królewskiej Mości opisał takową kładę konkluzyją, iż chyba zdawać się będzie Waszej Królewskiej Mości rzeczą przyzwoitą, rozkazać mi wyraźnie mówić o sejmie, w ten czas dopiero tę materyję zagaję z nadzieją rezolucyi. Bo co do wiadomości, że imperatorowa sejm wolny nad konfederacki prznosi mam ich dosyć do przeświadczenia, iż bez ponowienia w tej mierze reprezentacyi (jeżelibyś Wasza Królewska Mość takowych czynienia przepisanie mi za potrzebne uznał) na tę kategorię rezolucyja zawieszona będzie^c. *Ce qui me le prouve encore, c'est que le comte de Goertz – que j'ai toujours tenu en suspens par mes réponses relativement à la future diète et qu'il m'a avoué qu'il ne recevait plus depuis longtemps d'ordre à ce sujet – s'étant émancipé à en parler hors de conférence mercredi dernier au comte Ostermann, ce ministre lui a dit qu'il croyait que ce serait une diète ordinaire, et sur ce que le comte de Goertz objecta que c'était le moyen de faire prendre consistance au parti contraire, le comte Ostermann na releva pas seulement cette observation. Le comte de Goertz me raconta lui-même cet entretien qu'il avait eu avec le vice-chancelier. [k. 86v]*

Ce que Votre Majesté me dit dans sa dépêche du 18 d.c. au sujet de ces propos de l'empereur qui indiquaient le projet de la réunion de l'Église Grecque avec la Latine, si tel est le sens que Sa Majesté Impériale a voulu renfermer dans ces

propos-là et qu'elle n'y eût pas sous-entendu la réunion à effectuer pour ses sujets seulement des deux communions, ce qu'il est sans doute en son pouvoir d'opérer ; si, dis-je, ce projet s'étend jusqu'à l'Empire Russe, il parvint à ma connaissance de si près au temps où j'avais appris une chose à peu près semblable, laquelle mon intention était de rapporter aussi à Votre Majesté ; qu'en comparant ces deux choses l'une avec l'autre, je suis entraîné à les ranger toutes deux dans la même classe, c'est-à-dire dans celle de la bizarrerie de l'esprit humain, et qu'en croyant le train dont je vais rendre compte ci-dessous à Votre Majesté comme probable, je dois aussi admettre pour tel celui dont il est question dans la dépêche de Votre Majesté, mais avec cette réserve que ce n'est qu'à l'empereur seul que j'attribue l'invention de ce dernier trait, et que je garantis la non-participation^d [k. 95]^e de l'impératrice à celui-ci. L'autre trait est le suivant. Il y a quelque temps que j'ai entendu raconter qu'il allait se tenir à Ratisbonne une assemblée générale des francs-maçons, à laquelle l'empereur serait déclaré chef de cette confrérie. Cela m'a paru original que, tandis que l'empereur soustrait le clergé de son pays à l'obéissance du pape, il prétende que d'autres souverains souffrent qu'il devienne le chef des loges des francs-maçons qui sont établies dans presque tous les pays. J'avoue que ma surprise a augmenté au-delà de toute expression, lorsqu'une personne que je puis en croire, m'a raconté que Poniński est venu ici pour travailler à réunir des loges existant en Pologne et en Russie, et pour les engager à une soumission envers l'empereur, en qualité de chef. Beau projet ! pour s'occuper duquel il faut avoir un esprit enclin à la singularité ; parce que c'en est effectivement une des plus grandes que je puisse concevoir. Poniński doit rester ici jusqu'au mois de juin. Ce serait [k. 95v] une chose curieuse que de savoir si les francs-maçons ne sont pas comme des abeilles qui font leur miel sans savoir que les bourdons viendront le manger. Peut-être que l'empereur ignore que d'officieux francs-maçons se donnent tant de peine pour lui.

Le grand général se mettra en chemin après-demain pour aller à Moscou, où il s'arrêtera pendant les fêtes de Pâques. Si Monsieur le maréchal Mniszech a attendu à partir, qu'il n'ait su le départ du grand général, le sien n'aura pas été de beaucoup retardé par-là, au-delà du temps qui y avait d'abord été fixé. Je ne tiens plus secrète l'arrivée de Monsieur le maréchal ici, qui a déjà été annoncée dans plus d'une lettre. Monsieur le comte de Panin auquel j'en ai parlé, m'a dit que Leurs Altesses Impériales lui avaient écrit beaucoup de bien de Madame la comtesse et de Monsieur le comte Mniszech.

Monsieur Radziszewski est reparti sans avoir achevé la vente de la terre appelée Białyńcze : c'est ce [k. 96] que j'avais bien prévu qu'il ne s'arrangerait pas. Le prince Potemkin a promis son concours à obtenir au prince Radziwill la permission de venir ici. J'ai proposé à Monsieur Radziszewski d'entretenir

^d Na k. 87–88 znajduje się tłumaczenie na język francuski fragmentu depezy pisanego po polsku.

^e Od tego miejsca ponownie mamy do czynienia z oryginałem deszyfry. Wszystkie zmiany dokonane w tym liście, który w całości został okazany Stackelbergowi, wynikały jedynie z chęci zapoznania go z fragmentem zaszyfrowanym w języku polskim.

correspondance avec moi, lui ayant promis de mon côté de rendre au prince Radziwill tous les services qui dépendent de moi.

Deboli

[Tłumaczenie na język francuski fragmentu listu A. Debolego do Stanisława Augusta z 28 III 1782]

[k. 87] J'ai appris d'assez bonne part que le comte de Stackelberg s'est plaint de ce que sa cour ne lui donnait aucune résolution sur plusieurs de ses représentations : apparemment que cela porte sur la future diète, et je présume que le silence à cet égard est une suite de l'indétermination de l'impératrice, qui provient d'une sorte de prévention contre les diètes confédérées, par lesquelles on craindrait ici une influence collatérale à celle de la Russie ; et ici je dois dire à Votre Majesté pourquoi il arrive souvent que les lettres de l'ambassadeur restent sans réponse, et il est important de savoir comment se traitent les affaires ici. Du temps du comte de Panin, il donnait son avis sur toutes les matières, et d'ordinaire l'impératrice les approuvait. Dès lors on répondait aux ministres étrangers en conséquence. Aujourd'hui, le vice-chancelier note tout ce que les ministres étrangers lui disent et envoie ses annotations à Monsieur Bezborodko qui proprement donne l'impulsion aux affaires. Celui-ci écrit à côté de chaque article la résolution de l'impératrice et en fait parvenir le résultat signé de sa main au vice-chancelier.

Il est bien rare que le comte Ostermann [k. 87v] traite verbalement des affaires avec la souveraine. Il résulte de là qu'il arrive souvent que dans les cas un peu graves, le vice-chancelier nous demande la chose par écrit et dès que nous n'ajoutons pas que ce que nous disons, nous le faisons ministériellement, il n'en est pas même fait mention à l'impératrice. De même les dépêches des ministres de Russie sont présentées à la souveraine. Le vice-chancelier note quelques articles, l'impératrice y répond ; mais on en omet souvent beaucoup et le comte Ostermann n'y dit jamais son avis, chose que le comte de Panin faisait. En combinant toutes ces circonstances, il serait inutile que je cherche à sonder le vice-chancelier sur la nature de la future diète, car je prévois qu'il me demanderait si je le fais par ordre, et s'il doit en instruire l'impératrice ; chose, dont je me suis gardé jusqu'ici, à moins que Votre Majesté ne me charge expressément d'entamer la matière et d'insister sur une réponse que j'espère pouvoir obtenir. Car quant à ce qui regarde ma conviction sur ce que l'impératrice [k. 88] préfère les diètes libres aux diètes confédérées, elle ne saurait être plus parfaite, et à moins que je ne fasse revivre cette matière (si Votre Majesté le juge nécessaire), la résolution sur cet article resterait en suspens.

51

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
1 IV 1782**

L'abbé Sołtyk a enfin paru ici la semaine passée, mais il ne s'y est arrêté que deux jours, après lesquels il est reparti dans l'intention, à ce qu'on dit, d'aller à Cracovie et à Vienne pour chercher^a à nous attirer de là quelques nouveaux désagréments à l'occasion de^b l'affaire de son oncle. ^c Si, comme on l'assure, des personnes de notre propre pays ne cessent de travailler à mettre en jeu ici la cour de Vienne à l'occasion de cette affaire, ces personnes-là ne méritent assurément pas le nom de bons citoyens. Mais j'ai espérance que l'empereur ne se prêtera pas à se mêler de cette [k. 39v] tracasserie qui, au reste, devrait lui être indifférente quant à sa politique et quant à la justice. Il ne faut plus qu'un temps très court pour convaincre authentiquement^d le public de la vérité des faits. Les commissaires nommés par moi sont allés voir l'évêque, qui a voulu se refuser à les voir, mais cela ne les a pas empêchés d'entrer chez lui. Il leur a dit qu'il partait le lendemain pour aller accommoder le pape avec l'empereur. La seconde démarche des commissaires a été, en établissant leur juridiction, d'interpeller comme témoins [k. 40] ceux même qui ont signé le manifeste. Ces Messieurs se sont trouvés surpris et embarrassés, et ils déclinent cet appel. Le public de Cracovie explique leur refus comme une marque que, honteux d'avoir fait ce manifeste à tort, ils craignent cependant de se parjurer comme témoins, puisque la plupart ont déjà dit en conversation et plusieurs ont écrit même qu'ils conviennent de l'incapacité ^ephysique et morale^e de cet évêque de satisfaire les devoirs de son état. ^f Et rien ne le [k. 40v] ^g prouve mieux que la disposition qu'a déjà montrée le palatin de Sandomir Sołtyk de se charger de l'emploi de curateur et de faire recès de son manifeste. Il insiste seulement encore, ainsi que quelques autres, sur je ne sais quel châtement du chapitre. Ce qui ne paraît pas conséquent avec l'acceptation de l'emploi de curateur. À mesure que cela se développera^h, je vous en instruirai.

AKP 266, k. 39–40v

^a Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „travailler”.

^b Skreślono: „l'avantu[re]”.

^c W tym miejscu król skreślił rozpoczęte zdanie: „Et vous savez bien qui sont ceux qui ont pu l'instruire encore à cet”.

^d Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „démonstrativement”.

^{e-e} Dopisano nad linią.

^f W tym miejscu król skończył pisać depeszę w języku francuskim, będącą zapewne *lettre ostensible*, na co wskazuje specjalny, skreślony później znak.

^g Początkowo strona ta zaczynała się od zdania: „Księżę marszałek Lubomirski i marszałek Rzewuski wyprawili księdza Sołtyka”. Był to początek depeszy szyfrowanej – skreślony, ponieważ król dopisał ostatni fragment do *lettre ostensible*.

^h W oryginale: „developepa”.

52

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
1 IV 1782**

Książę marszałek Lubomirski i marszałek Rzewuski są ci, którzy stąd wyprawili księdza Sołtyka, który ^az rady marszałka Rzewuskiego^a u mnie nie był tylko u Sztakelberga i temu oddał list księcia Potemkina, w którym go do kanclerstwa i biskupstwa poznańskiego zaleca. Ale Sztakelberg sam ma ten list za nic nie znaczący i śmieje się z takowej promocji.

Mimo ścisły sekret weneckiego rządu [k. 41v] ^b transpirowało w tamtym mieście, że cesarz senatowi weneckiemu zapowiedział, że *in casu* wojny z Turkami nie dozwoli tego, aby Wenetowie neutralność zachowywali. Kiedy Wenetom, aczkolwiek od nas przecie mocniejszym, tak zapowiedziano, to niechybnie i my się spodziewać powinniśmy, że nam we szrodku między Austryją a Moskwą będącym także neutralności nie dozwolą. Pani Wittowa, ^c żona syna komendanta kamienieckiego rodziła się Greczynką w Stambule. Ta dama, gdy teraz powracając z Paryża znajduje się z mężem w Wiedniu, użyła tego przystępu, który jej tam sprawia, jak sprawiła wszędzie znakomita jej piękność, ośmieliła się samemu księciu Kaunitzowi wyrazić turbacją swoją o familią swoją w Stambule będącą, jeżeli się sprawdzi powszechnie mniemanie o zamysłonej cesarskich dworów chrześcijańskich imprezie wojennej przeciw Turkom. Kaunitz lubo tak biegły i zwyczajnie tak sekretny, i milczący minister [k. 42] na tę sztuczną i niespodziewaną kwestyją nie potrafił na razie inaczej odpowiedzieć, tylko mówiąc pani Wittowej, że jej radzi, aby familią swoją do Wiednia sprowadziła, co gdy nie jest żadną negacją wyraźną tylko uniknieniem odpowiedzi prosto afirmującej, wielce pomnaża supozycyją, że odgłosy o tych zamysłach wiedeńsko-moskiewskich przeciw Turkom muszą być prawdziwe, ile gdy coraz bardziej i to twierdzi się *in publico*, że król pruski skutecznie tego aktualnie wymaga od elektorów saskiego i palatini, że bardzo znacznie pomnażają wojska swoje. Francya także aktualnie zaczęła pomnażać wojska swoje lądowe i mocno jest twierdzonym, że w ścisły związek już weszła z królem pruskim. Na koniec wielu tak rozumieją, że przewaga w parlamencie partyi żądającej pokoju z Amerykanami jest skutkiem sekretnej woli samychże ministrów, którzy chcą być umyślnie niby przymuszonymi [k. 42v] do tego, aby odwrócić upartego króla swego umysł od amerykańskiej wojny, a skłonić go do większej atencji na europejskie dzieje tak dalece, iż rozumieją, że już dalszy zamysł tychże ministrów zmierza nie tylko do pokoju z Francyją, ale i do złączenia się z nią i z Hiszpanią, i z królem pruskim na ratunek Turków. Sam Stackelberg od tej suspicyi nie zdaje się być dalekim. Ja to wszystko W. Panu

^{a-a} Nadpisane przez króla nad linią.

^b Od tego miejsca ręka sekretarza. Wcześniej ręka króla.

^c Skreślono: „z Paryża z mężem powracająca”.

donoszę nie na inny koniec, tylko żebyś po tych taśmach starał się dochodzić coraz pewniejszych wiadomości, bo mimo wszystkie zapierania się moskiewskie, mimo te odwoływania, które wymożono na gazeciarzu klewskim, nikt prawie już teraz nie wątpi, że rzeczywiście *existit* zmowny jakiś zamysł na Turków między dworami cesarskimi, tylko w tym jeszcze jest wątpliwość kiedy i jak ten zamysł ma być uskutkowany.

AKP 266, k. 41–42v

53

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 3 IV 1782

Depesza nr 13, odebr. 13 IV, odp. 15 IV

Monsieur,

J'ai été charmé de voir dans la lettre de Votre Excellence du 20 d.p. des nouvelles touchant Monsieur le général Komarzewski. Celle que j'ai à vous mander aujourd'hui d'ici, est le départ de Monsieur le grand général. C'est fut hier qu'il s'est mis en chemin pour aller coucher à Zarsko-Selo, où le prince Potemkin et tous les parents de Madame se sont aussi rendus. C'est aujourd'hui, après qu'ils y auront dîné ensemble, que les voyageurs doivent continuer leur route sur Moscou. La manière dont le grand général a été traité en prenant avant-hier congé de l'impératrice, n'a nullement été remarquable. On ne lui a témoigné aucune distinction dont il pût tirer vanité ; quoique, ne se doutant pas que je fusse informé de ce qui concernait ce moment où il a été introduit par le prince Potemkin chez l'impératrice pour prendre congé de Sa Majesté, le grand général ait ensuite voulu me persuader que la souveraine avait été [k. 89v] attendue dans ce moment-là. Le cordon de S^{te} -Catherine que le prince Potemkin a sollicité pour Madame Branicka, a été refusé en alléguant qu'il n'existait point de motifs par lesquels l'impératrice se laissât déterminer pour accorder cette distinction à Madame Branicka, au préjudice de tant d'autres dames, et nommément à celui de la maréchale Galliczin, à qui la décoration appartiendrait à plus juste titre qu'à Madame Branicka.

Monsieur le grand général lui-même m'avait fait ses adieux de la meilleure façon du monde, en me priant de faire ses compliments à Madame la comtesse et à Monsieur le comte Mniszech, dès qu'ils seront arrivés ici ; mais il ne fut pas plus tôt hors de Pétersbourg, que j'ai aperçu les traces du peu de bonnes dispositions qu'il avait relativement à l'affaire de Cracovie. Étant venu hier chez le vice-chancelier Ostermann, chez qui le grand général avait été la veille

prendre congé, et ayant entamé la conversation avec ledit ministre sur l'affaire en question, celui-là me raconta tout au long les longs débats qu'il avait eus sur la susmentionnée matière avec le grand général. [k. 90] Ce dernier, comme je le vis par le récit du comte Ostermann, n'avait pas soutenu moins que ce que le prince évêque de Cracovie n'avait pas la moindre aliénation d'esprit, et que l'avidité était le seul et vrai motif qui a occasionné sa détention. Exemple, disait le grand général, d'une dangereuse conséquence pour tout supérieur qui avait à craindre d'être enfermé par ses inférieurs pour cause de folie supposée. Si encore le grand général se fût borné à récriminer contre la démarche du chapitre comme trop précipitée ; qu'il eût posé en fait qu'il aurait mieux valu que le chapitre eût suspendu le pas glissant d'enfermer son évêque jusqu'à ce que la démence de celui-ci n'aurait été mise en évidence, et que la détention n'aurait été jugée comme indispensable par une juridiction supérieure ; si telles, dis-je, avaient été les assertions du grand général, j'aurais du moins lieu de penser qu'il n'outrait pas par-là les choses, comme il le faisait en niant qu'il y ait un dérangement d'esprit dans le prince évêque de Cracovie. Mais nier [k. 90v] absolument l'existence de ce cas, c'est autant que de s'obstiner à soutenir que ce qui est visiblement noir ne l'est pas. Voilà pourtant ce que le grand général a positivement affirmé au vice-chancelier, en rendant néanmoins justice au prince évêque de Plock que celui-ci était très innocent dans toute cette affaire. C'est ce que le grand général m'a répété à moi-même plusieurs fois. Comme le comte Ostermann s'accrocha à l'apologie du prince évêque de Plock, pour dire au grand général que si celui-ci, comme le grand général disait en être persuadé, n'avait aucun intérêt à ce que la détention de son coadjut [sic!] ait eu lieu, qui donc aurait conduit les choses à cette détention, si la raison de dérangement d'esprit dans le prince évêque de Cracovie n'y serait pas de fondement ? Le grand général répondit à cette objection que c'était le chapitre qui y avait trempé par des vues d'intérêt, pour s'emparer de l'argent de l'évêque. Ensuite le cheval de bataille du grand général fut la diversité d'opinions relativement à la [k. 91] démence de l'évêque parmi les commissaires mêmes, l'un desquels, savoir le castellan Ożarowski, aurait refusé d'accepter l'emploi de commissaire et se serait rendu en cachette à Cracovie, d'où il aurait mandé qu'ayant vu le prince évêque, il ne lui remarquait aucune aliénation d'esprit. J'ai dit au grand général, qui s'est servi envers moi de cette démarche d'Ożarowski, que cela ne prouvait autre chose sinon que cela peut bien être un effet d'une intrigue qui aura fait changer Ożarowski, lequel aurait pu exercer la fonction de commissaire, et en cas qu'il n'aurait pas trouvé le prince évêque atteint de maladie, avancer hautement son avis à cet égard ; c'est ce de quoi le grand général est convenu vis-à-vis de moi, et a cependant fait valoir devant le comte Ostermann la défection d'Ożarowski. Non que le langage que le grand général avait tenu au comte Ostermann ait été convaincant pour celui-ci ; mais parce que le récit que ce ministre m'en a fait, m'a conduit à combattre les arguments du grand général, le résultat d'une discussion [k. 91v] dans laquelle je suis entraîné à ce sujet avec le vice-chancelier, fut que celui-ci m'a dit en termes généraux que l'impératrice souhaitait la conservation de la tranquillité en Pologne, et qu'elle serait fâchée qu'elle fût troublée. Je vous parle, dit-il, en termes généraux,

car je n'ai point d'ordre de vous rien dire de particulier concernant l'affaire de Cracovie. Je ne vous ai non plus rien demandé à cet égard, répondez-je, et si je vous ai successivement communiqué toutes les informations relativement à cette affaire, c'est parce qu'il nous importe que Sa Majesté l'impératrice, plus que tout autre, soit instruite de la vérité des faits et qu'elle en tire cette conclusion que personne de ceux qui sont de vrais patriotes, ne désire qu'il renaisse des troubles, ni qu'il y ait aucune juste sujet au mécontentement ; et que si l'affaire de Cracovie y prête matière, il n'a pas été au pouvoir de qui que ce soit de prévenir que l'évêque ne fût atteint de démence, ni qu'on ne se servît de ce malheureux incident [k. 92] pour inspirer du mécontentement. Le vice-chancelier m'a ensuite raconté que l'impératrice lui avait demandé quand Poniński partirait et qu'il avait répondu à la souveraine qu'il l'ignorait, et il m'a encore répété que Poniński n'obtiendrait rien ici. Sa Majesté Impériale doit déjà être informée de la prochaine arrivée de Monsieur le comte et de Madame la comtesse Mniszech. Le comte Cobentzel et Madame son épouse, dont l'hôtel est attendant au mien, m'ont fait force offres pour ces voyageurs, ajoutant que le voisinage du logement donnerait occasion à la comtesse Cobentzel d'être souvent en compagnie de Madame la comtesse Mniszech. Nous profiterons de ces offres en tant que nous le jugerons à propos.

Deboli

AKP 265, k. 89–92

54

Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 IV 1782

J'ai à vous instruire aujourd'hui que les commissaires nommés il y a un mois pour examiner l'état dans lequel se trouve l'évêque de Cracovie, m'ont envoyé par le castellan de Wojnicz, un de leurs collègues, l'acte de leur examen tel que vous le trouverez traduit ci-joint sub litt. A.

Je n'y ai pas joint toutes les annexes auxquelles cet acte se rapporte, puisque cela ferait un volume énorme et dont vous n'avez pas besoin, ^aparce que^a vous n'y trouveriez, ^b que, ou la répétition de différentes scènes, dont je vous ai déjà informées ci-devant, ou bien d'autres semblables et plus ridicules encore ou même quelques-unes tout à fait dégoûtantes; mais telles qu'un esprit dérangé peut en

^{a-a} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „et”.

^b Skreślono: „d'ailleurs”.

produire. Cependant il convient que je vous dise quelque chose en particulier sur le billet sub N° 5 dont parle cet acte.

C'est un billet que l'évêque a écrit à son neveu, mon chambellan, et dans [k. 43v] lequel, non content de mille autres folies incohérentes, il a dit de moi « que je suis un intrus déjà déposé du trône par lui, évêque de Cracovie, par le prince grand maréchal Lubomirski, par son gendre le pisarz Potocki, par le trésorier Kossowski, par le castellan de Czechow Dembowski, par le prince Stanislas Poniatowski, maréchal du Conseil et par le seigneur Białopiotrowicz ; que, quoique par clémence, lui et ces Messieurs ci-dessus nommés veuillent bien me laisser la vie, l'empereur auquel je serai livré me l'ôtera pour sûr ».

^c Si l'évêque n'eût écrit que ce seul billet, il prouverait bien sa folie. Il n'y a qu'un fou qui puisse (d'après tout ce qui s'est passé) mettre le prince Stanislas Poniatowski et le seigneur Białopiotrowicz au nombre des ennemis du roi. Et si quelqu'un après lecture de ce billet voulait encore soutenir que l'évêque n'est pas fou, il faudrait donc qu'il le déclare [k. 44] criminel de lèse-majesté. ^d

Mais pour revenir au fil de cette affaire, l'examen juridique institué pour en connaître ayant déclaré l'évêque aliéné, il faut que je procède à donner l'acte de curatelle. Et c'est ce qui va se faire. Le palatin de Sandomir Sołtyk, qui avait refusé d'être un des examinateurs, a déjà promis d'accepter l'emploi de curateur conjointement avec le chanoine Sołtyk, chantre du chapitre de Cracovie, et conjointement avec quelques autres personnes à la tête desquelles, par la nature de la chose, devra être mon frère comme coadjuteur de l'évêché de Cracovie.

D'un autre côté, l'évêque Garnisz, comme député *ad hoc* par l'archevêque de Gnesne, métropolitain, ayant ^e en même temps [k. 44v] examiné ^f la conduite réciproque de l'évêque et du chapitre, a décidé pareillement que l'évêque ne peut pas régir désormais son évêché. Mais en même temps Garnisz a infligé aux chanoines qui ont eu part à l'emprisonnement de l'évêque la peine d'une retraite spirituelle (ce qui équivaut à tenir prison) pendant plusieurs semaines, et à payer un[e] amende ^g de six mille marques au profit des pauvres. Cette punition du chapitre paraîtra, dans tout autre pays que le nôtre, une inconséquence incompatible avec la démence reconnue de l'évêque.

Cependant cela s'explique et cela s'ajuste par des distinctions de jurisprudence en donnant tort au chapitre non pas dans l'essentiel, mais dans des certaines formalités qui vous seront détaillées par la suite.

Ce qui vous surprendra d'avantage, c'est que je dis [k. 45] moi-même qu'il est bon que cela se soit fait aussi. Je m'explique. Mon premier désir doit être de maintenir la tranquillité intérieure du pays. Or je voyais si clairement les soins ardents que l'on prenait pour échauffer les esprits jusqu'au point de vouloir les

^c Skreślony początek kolejnego akapitu w brzmieniu: „Ce seul billet quand l'évêque”.

^d Skreślony początek kolejnego akapitu w brzmieniu: „Quoi qu'il en soit”.

^e Skreślono: „de son côté”.

^f Skreślono: „le différent”.

^g Skreślono: „d'environ”.

porter à un début de guerre civile, que je me trouve dans le cas d'approuver même ce décret de Garnisz parce qu'il a servi à éteindre le feu, et que je suis déjà presque certain que ceux mêmes qui ont signé il y a une mois le manifeste en faveur de l'évêque de Cracovie, aujourd'hui se sont déterminés par ce châtement du chapitre à faire un acte tout contraire au premier.

Je dis plus. Si on n'avait pas cherché à aigrir ces premiers^h manifestants, ⁱ si ^j on n'avait pas fait des [k. 45v] tentatives pour en produire des semblables dans d'autres palatinats, ce premier feu excité dans celui de Cracovie aurait pu s'y éteindre de lui-même.

Mais rien ne prouve mieux l'esprit dans lequel agissent ceux qui voudraient à toute force ^k mettre notre pays de nouveau en combustion que la seconde^l lettre que m'a écrite le petit général Rzewuski, et dont vous trouverez ci-jointe la traduction sub litt. B avec les remarques sur cette lettre sub litt. C. Comme ce n'est qu'^m à la séance^m de demain ⁿ que le Conseil se décidera sur cette lettre, vous saurez une autre fois ce qui en arrivera.

Je me bornerai aujourd'hui à vous remarquer que dans cette lettre, [k. 46] ainsi que dans tous les discours de ceux qui prétendent qu'on a fait tort à l'évêque, on affecte de menacer de l'intervention des étrangers et nommément de l'empereur. Et je sais que l'on ne cesse de solliciter ce prince de prendre fait et cause dans cette affaire.

C'est là ce qui la rend la plus importante et la plus dangereuse. Car lors même que j'aurai donné l'acte de curatelle lorsque tout semblera fini, on voudra toujours réveiller et renvenimer cette affaire aux diétines prochaines et surtout à la diète. Or, comme la diète sera libre, cette matière peut produire facilement la rupture de la diète. Il suffit que quelqu'un d'apostat pour cela mette en avant quelque proposition tendant ou à inculper [k. 46v] injustement quelqu'un à ce sujet, ou à former quelque nouvelle loi mal conçue à cette occasion, pour que d'autres s'y opposent. Si par quelque moyen, cette dispute n'est pas terminée, elle suffira (parce que la matière est très susceptible de fanatisme politique et même ecclésiastique) à occuper tout le temps de la diète et à empêcher qu'aucune autre matière ne puisse y être traitée ; et finalement, la diète par là même s'évanouira. Voilà donc un mal capital et auquel je ne sais qu'un seul remède. Et ce remède ne peut provenir que de Sa Majesté l'impératrice de Russie seule.

Elle seule peut engager l'empereur à ^o exiger de ceux qui affectent si fort de vouloir dépendre de lui qu'ils ne parlent plus de cette affaire à la diète prochaine et qu'ils n'en fassent pas parler. [k. 47] Avec tout autre que Catherine II, je

^h Nadpisano nad linią.

ⁱ Skreślono: „et même d'autres personnes”.

^j Skreślono: „de plus”.

^k Skreślono: „exciter”.

^l Nadpisano nad linią.

^{m-m} Fragment przeredagowany, wcześniej brzmiał: „au Conseil de mardi prochain”.

ⁿ Skreślono: „qu'il sera décidé”.

^o Skreślono: „imposer”.

craindrai presque de devenir importun en réclamant son secours si fréquemment dans chaque besoin de la Pologne.

Mais j'ose croire que l'impératrice régnante de Russie ne verra dans la confiance entière et perpétuelle que je mets en elle qu'une nouvelle preuve de mon dévouement pour elle et de la détermination à laquelle je suis fixé de ne compter en politique sur rien pour moi que sur elle.

D'après ce principe, vous ^p direz de ma part à Monsieur le comte d'Ostermann que je le prie de représenter ce que ci-dessus à l'impératrice et de la prier qu'elle veuille bien obtenir de l'empereur qu'il se refuse aux sollicitations de ceux qui voudraient exciter des [k. 47v] nouveaux troubles en Pologne et qu'il prescrive à ses partisans de ne plus^f remuer cette affaire de l'évêque de Cracovie ^sni à présent ni^s à la diète prochaine.

J'ajouterais à cette prière celle qu'il soit recommandé à Monsieur le grand général Branicki de ne point se laisser entraîner de nouveau par les idées fougueuses de son collègue Rzewuski par rapport au recouvrement du pouvoir ci-devant trop étendu des hetmans, si je n'étais persuadé que par le séjour même qu'il a fait en Russie, il a eu lieu de se convaincre que quand l'impératrice prend une fois une résolution, comme elle a fait connaître la sienne en 1776 au sujet de l'autorité des grands généraux ici, elle n'en change point. ^t

AKP 266, k. 43–47v

55

Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 IV 1782

Umyślnie tak piszę do W. Pana in ostensibili, jako w pewności, że sejm będzie wolny, ażeby nie wydawało się, że ja chcę koniecznie wprowadzić carowę w zezwolenie na sejm konfederacki. Ale też jeżeli ona nie wyrobi u cesarza żądanego uspokojenia swoich tutejszych partyzantów, to doprawdy obawiać się trzeba

^p Skreślono: „prière”.

^r Dopisano w miejsce skreślonego: „point”.

^{s-s} Dopisane przez króla nad linią.

^t Na lewym marginesie król najpierw własnoręcznie dopisał duży fragment, by następnie go skreślić. Jego treść jest następująca: „Le baron Thugut n'a pas fait jusqu'ici de démarche ministériale en faveur de l'évêque de Cracovie, mais non seulement je sais qu'on ne cesse de l'en solliciter. D'un autre côté, je suis averti aussi qu'il y a un ordre de Vienne donné aux directeurs des cerles [sic!] en Galicie d'y accueillir tous ceux qui en conséquence de quelque trouble excités”.

prawie pewnego zepsucia sejmu. Ten adiutant hetmana Rzewuskiego, który ten tak nieprzystojny list jego przywiózł, wysiadł w dom księcia marszałka Lubomirskiego i tam mieszka, a pisarz Potocki mimo wszelkie pozory moderacyi, któremi niby się czasem zdobi, jest ten, który najwięcej szczuje teraz i Thuguta, i wszystkich, bo mu biskup obiecał swemi pieniędzmi kupić podskarbstwo i to jest wyrażono w samym bilecie biskupa krakowskiego, o którym jest mowa sub N° 5. I lubo dotychczas [k. 48v] Thugut nic nie zrobił ministerialnie favore biskupa, ale jednak pod ręką daje niektóre otuchy, a z Gallicyji mam wiadomość, że tam przyszedł rozkaz z Wiednia *ad directores circulis*, ażeby dobrze przyjmowano wszystkich takich Polaków, którzy by z okazji rozruchów jakich w Polsce wszczętych tam się uciekali. Jestem ^a proszony od pośła, ażebym W. Panu zalecił, żebyś partykularniej z Bezborodkiem szukał zaprzyjaźnienia i z nim żebyś o interesach gadywał. Ja jemu odpowiedziałem, że dotychczas zawsze W. Pana utrzymywałem w tej maksymie, ażeby traktować interesa nie intrygową drogą, ale prostą, to jest z ministrem jawnie postanowionym do interesów cudzoziemskich. Odpowiedział mi: „Dobra to maksyma w generalności, ale teraz Bezborodko tak rośnie, że go mijać nie można”. Państwo Mniszkowie rozumiem, [k. 49] że najdalej za tydzień stąd ruszą w drogę do Petersburga. Poseł tak życzy, ażeby Pani Mniszchowa była imperatorowej prezentowana przez feld-marszałkową Czerniszew.

AKP 266, k. 48–49

56

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 9 IV 1782

Depesza nr 14, odebr. 20 IV, odp. 22 IV

Monsieur,

Ma lettre d'aujourd'hui a proprement la destination de servir à accuser votre lettre du 25 d.p. J'attends la poste de demain, qui, en réponse à ma dépêche du 22 d.p., m'apportera sans doute les avis positifs touchant le temps où Monsieur et Madame la comtesse Mniszech ont dû se mettre en route, laquelle je ne cesse pas de leur souhaiter des plus heureuses, goûtant par avance la satisfaction que j'aurai à les voir bien accueillis ici ; et que cela ne soit comme je l'espère, c'est ce de quoi je ne doute pas, ayant appris que Sa Majesté l'impératrice a dit qu'elle sera bien aise de voir à sa cour le comte et la comtesse Mniszech, de qui ses enfants (Leurs Altesses Impériales) lui avaient dit du bien.

^a Skreślono: „przestrzeżony”.

Mandez-moi, je vous prie, qu'est-ce que cette réduction que notre Commission du Trésor a faite de la monnaie de Prusse ayant cours chez nous et de quoi Sa Majesté prussienne aurait pris de l'humeur. Le comte de Goertz m'en a parlé, en ajoutant néanmoins, comme son sentiment particulier à lui, [à] savoir qu'il n'y avait pas là de quoi se fâcher.

Deboli

AKP 265, k. 97

57

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 10 IV 1782

Depesza nr 16

J'ai reçu en son temps votre dépêche du 26 mars. Vous aurez déjà été instruit par celle du roi de l'issue de l'affaire de Cracovie, je dois y ajouter aujourd'hui le résultat de la séance d'hier du Conseil. Peu avant son ouverture, Sa Majesté signa, [k. 206v] en vertu de son droit, ^ale ci-joint^a acte de curatelle sur la personne du prince évêque de Cracovie, composée des palatins de Cracovie Małachowski et celui de Sandomir Sołtyk, kustosz koronny Przerembski, et Sołtyk, kantor krakowski. Vous voyez que dans ce nombre ne se trouve pas le prince évêque de Płock, quoique curateur naturel *ipso jure* à titre de coadjuteur. Mais ici, comme dans toute la suite de cet événement, il n'a montré que la plus généreuse impartialité, circonstance qui convaincra enfin le public de son parfait désintéressement. La séance du Conseil, quoiqu'elle parût devoir être orageuse, s'est passée assez tranquillement. On y a décidé à la pluralité de 18 voix contre 4, primo que, vu les termes indus dont s'est servi le petit général Rzewuski dans sa dernière^b lettre dont copie vous a été envoyée, il ne lui serait fait aucune réponse. 2^{do} que le prince évêque de Cracovie doit être remis entre les mains de ses curateurs chargés du soin de sa santé, de celui de son emplacement commode et de la manutention de ses biens. Enfin, on s'est déterminé unanimement à adresser au chapitre de Cracovie une lettre blamatoire de sa conduite précipitée, à la suite du décret de l'évêque Garnysz.

Les comtes Mniszech sont intentionnés de partir d'ici le 24 d.c. pour [k. 217] arriver à Pétersbourg vers le 12 de mai.

^{a-a} Dopisano nad linią.

^b Dopisano nad linią.

Enfin, le prince palatin de Russie, âgé de près de 85 ans, décéda le 5 d.c., regretté généralement à cause de sa douceur et de ses bienfaits dont il a accueilli plusieurs personnes. Le palatinat de Russie vacant est destiné pour son fils, le prince Adam et chorągiew pancerna, au fils de ce dernier et petit-fils du défunt. Le régiment des gardes ^cde la Couronne^c a été conféré au prince Stanislas Poniatowski, maréchal du Conseil.

AKP 266, k. 206–207v

58

Stanisław August do Augustyna Debolego, 15 IV 1782

J'ai eu des avis réitérés, et sur lesquels je peux compter, que le roi de Prusse fait augmenter de 30 hommes les compagnies d'infanterie des troupes qu'il entretient en Silésie et qu'il refuse de faire part de ses immenses magazines de bled^a aux paysans, malgré leur extrême besoin causé par la disette de l'année dernière. Ces deux circonstances indiquent bien fortement des craintes ou des projets de guerre. J'ai questionné là-dessus Bucholtz, qui me l'a nié avec chaleur et affectation. Et cela même m'a confirmé dans la croyance de la vérité du fait dont la source ne peut m'être suspecte. Il y a des avis ici sur la formation déjà actuelle d'un corps de 25 mille hommes en Livonie, nouvelle sur laquelle Bucholtz n'a point du tout paru indifférent, quoiqu'il affectât ensuite de dire qu'il n'y [k. 50v] croyait pas. Staraj się dowiedzieć o prawdzie tych wiadomości, ale ostrożnie, ponieważ dwór moskiewski zdaje się chcieć tego, ażebyśmy nie wiedzieli o przygotowaniach wojennych jego. Jak będziesz mógł, staraj się, aby hetmanowi Branickiemu mocno zalecono z Moskwy, żeby tu nie burzył względem biskupa krakowskiego, bo on i sam przez się i przez poszczuwanie kolegi Rzewuskiego zapewne będzie chciał coś zrobić z tej okoliczności końcem odzyskania prerogatyw hetmańskich. Ożarowski wraz z drugimi ode mnie nominowanemi egzaminatorami podpisał świadectwo o szaleństwie biskupa krakowskiego. I owszem prawie najczynniejszym na dobrą stronę pokazał się. Więc i w tym pomylił się hetman Branicki. Ponińskiego staraj się żeby już wyprawiono stamtąd.

AKP 266, k. 50–50v

^{c-c} Dopisano nad linią.

^a Archaiczna forma wyrazu „blé”, nieużywana w XVIII w.

59

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
15 IV 1782**

Monsieur de Deboli,

Je me rapporte aux détails que vous avez déjà reçus du Cabinet sur tout [ce] qui s'est passé aux deux dernières séances du Conseil relativement à l'affaire de l'évêque de Cracovie, laquelle je regarde par là comme finie et bien finie, puisque non seulement cela ferme la bouche au petit nombre des membres du Conseil qui ont voulu incider là-dessus, mais que la plupart de ceux qui ont signé le manifeste de Cracovie ont déjà signé un autre écrit par lequel ils me témoignent qu'ils sont satisfaits et tranquilles, depuis que le chapitre de Cracovie a été châtié. Il devrait donc ne plus me rester aucune inquiétude sur ce sujet, si je n'en avais encore relativement à la diète prochaine, comme je vous l'ai marqué dans ma dernière, parce qu'on ne cesse de travailler à exciter la cour de Vienne sur cette matière. Jusqu'ici, à la vérité, il ne paraît pas qu'elle ve[u]ille s'en mêler, mais qui peut répondre qu'à la fin [k. 51v] on ne parvienne à y réussir à force de présenter à l'empereur des appâ[t]s capables de le tenter, surtout en s'efforçant de lui faire penser que sa gloire est intéressée à soutenir ici ceux qui font parade du titre de ses protégés, et dont l'un, comme vous savez, croyait pouvoir parvenir au ministère par les suites de cette même affaire de Cracovie. Il n'y a donc, comme je vous l'ai déjà dit, que l'impératrice seule qui puisse effectuer auprès de l'empereur qu'il empêche ses adhérents d'embrouiller la diète prochaine par de vaines déclamations sur cette matière. Nos affaires domestiques, telles peu importantes qu'elles paraissent et qu'elles soient réellement en comparaison de celles qui occupent les autres cours, n'en sont pas moins capitales pour nous, et si de diète en diète on ne maintient pas le fil des affaires commencées, non seulement nous ne ferons par des progrès dans le bien, mais [k. 52] nos maux empireront. La disette^a du numéraire augmente ici d'une manière qui est affreuse pour quiconque est Polonais, et vous savez les deux canaux principaux par lesquels il ne cesse de s'écouler. L'un est la nécessité où nous sommes d'acheter du sel en Galicie, tant que nous n'en trouverons pas chez nous. Je me ruine en fouilles et en dépenses de tout genre pour en chercher^b à mes propres dépens^b puisqu'on n'a pas voulu me donner pour cela aucun subside public^c à la diète dernière^c, grâce à qui vous savez. L'autre^d cause principale^d de notre appauvrissement gît, comme vous savez aussi, dans les entraves cruelles dont on charge arbitrairement et avec excès notre commerce de la Vistule et de Dantzic, et parce

^a Skreślono: „d'argent com[...]”.

^{b-b} Dopisano nad linią.

^{c-c} Dopisane przez króla nad linią.

^{d-d} Dopisano w miejsce skreślonego: „canal”.

qu'il plaît au roi de Prusse de dire qu'il n'est pas tenu à nous accorder la vente libre de nos denrées en Silésie, quoique le dernier traité nous l'ait^e expressément assuré. [k. 52v] Ajoutez à cela les réparations continuelles qu'il faut faire à notre jurisprudence, en les morcelant par petites parties, puisque mon projet pour la formation d'un code à composer tout d'un coup à la fois n'a pas pu réussir, à cause que Monsieur Zamoyski a voulu trop bien faire et plus que je ne lui avais demandé.

Ajoutez-y encore les améliorations, très lentes à la vérité mais toujours nécessaires à notre état militaire, et vous sentirez bien que nous aurions de l'occupation de reste pour cette douzaine de jours dans lesquels seuls il nous est permis de nous occuper réellement d'affaire d'État^f, selon la forme de diète à laquelle nous sommes assujettis par la loi de 1768, depuis surtout que l'établissement du Conseil Permanent et la manière dont ses membres et ceux des Commissions du Trésor doivent être élus consomment tant de temps en pures formalités, qu'au vrai, comme j'ai déjà dit, il reste à peine un[e] douzaine de jours dans lesquels il est possible^g et permis^g de faire de nouvelles lois^h aux diètes libres^h. [k. 53]

Figurez-vous donc ce qui en sera si dans ces pauvres douze jours on renouvelle encore la question relative à l'évêque de Cracovie. On ne parlera plus de rien autre chose et voilà notre diète perdue, pour peu qu'on touche à cette corde. Or je sais déjà que l'on se prépare à dire que le chapitre de Cracovie n'a pas été assez châtié. Cette seule proposition, mise en avant à la diète, suffit pour l'occuper toute entière parce qu'il n'y a pas de question, de jurisprudence et de politique, qui ne tienne à celle-là, et malheureusement les chefs du parti de l'opposition chez nous ressemblent en cela bien parfaitement à ceux de tout autre pays de factions, dans lesquelles on voit tous les jours que ces Messieurs ne font aucune difficulté de mettre à l'écart les matières les plus pressantesⁱ et qui importent le plus auⁱ bien général de l'État, pourvu qu'ils fassent briller leur éloquence sur des sujets dans lesquels ils savent qu'ils auront occasion de flatter le vulgaire en se donnant auprès [k. 53v] de lui l'air de défenseurs des libertés nationales.

Vous me demanderez comment il est possible de vouloir encore aggraver le châtement du chapitre de Cracovie. Comment on a même pu lui infliger la peine que l'évêque Garnisz a prononcée contre lui, puisqu'il est aujourd'hui authentiquement reconnu que l'évêque est fou ? Cette question mérite réponse et la voici.

L'on ne dispute pas au chapitre le droit de circonscrire son évêque dans ses fonctions épiscopales quand il en abuse par folie ou autrement. Mais comme selon^j quelques formes^j, le chapitre doit premièrement appeler pour cela son

^e W oryginalne: „aye”.

^f Skreślono: „à nos diètes”.

^{g-g} Dopisane przez króla nad linią.

^{h-h} Dopisane przez króla na końcu strony.

ⁱ⁻ⁱ Dopisane przez króla nad linią.

^{j-j} Dopisano przez bpa płockiego Michała Poniatowskiego nad linią w miejsce skreślonego: „les strictes règles”.

coadjuteur quand il y en a un, et que, pour prévenir tout abus, la loi ^kparaît vouloir^k qu'avant d'enfermer^l quelqu'un pour démence, ^mle roi fasse^m examiner et constater son état de folie. Par ces raisons, dis-je, ⁿet par celle surtout de satisfaire les manifestants et autres personnes qui se sont déclarées en faveur de l'évêque et ne voulaient pas avoir un démenti formelⁿ, on a pu dire que le chapitre s'est trop pressé d'arrêter l'évêque, ^omalgré l'évidence des arguments de Białopiotrowicz^o. [k. 54]

^pLe chapitre pourrait à la vérité répliquer que^p si l'évêque de Cracovie avant d'être légalement déclaré fou, avait passé en Galicie selon son dessein, il en serait résulté qu'il aurait fait passer aussi tous les ans six cent mille francs de revenus hors du pays, chose qu'on aurait vu très volontiers en Galicie, mais qui aurait été un nouveau dommage très grave pour la Pologne. Malheureusement, nos circonstances sont telles que nous ne pouvons pas alléguer tout haut cette raison à la défense du chapitre. Et voilà ce qui fait qu'il est regardé comme punissable, et qu'il est puni. Et voilà pourquoi je vous ai dit, dans une de mes précédentes, que dans tout autre pays que le nôtre, toute cette affaire de l'évêque de Cracovie n'aurait pas fait la centième partie du bruit qu'elle a fait ici. Je sais que l'on veut encore dire à [k. 54v] la charge de ce malheureux chapitre qu'il a agi dans cette affaire par des motifs d'intérêt et pour s'emparer de l'argent comptant et des revenus de l'évêque. ^rMais cette imputation est aisée à détruire^r. Premièrement, dans le manifeste même de ceux qui ont le plus insisté sur la punition du chapitre, il n'a pas été accusé de pareille vue. Secondement, ce n'est pas le chapitre ^s qui administre les biens de l'évêque, et quant à l'argent comptant que le chapitre a été obligé de mettre en lieu de sûreté contre la folie de l'évêque, les parents de celui-ci ont mis sur cet argent leurs cachets conjointement avec les délégués.

Tout ce que ce malheureux chapitre a gagné à toute cette affaire c'est de se voir privé par l'empereur d'environ^t cent mille francs de revenus qu'il avait en Galicie et d'être condamné à payer six mille marques d'argent au profit d'un hôpital.

AKP 266, k. 51–54

^{k-k} Dopisano w miejsce skreślonego: „veut”.

^l Dopisano w miejsce skreślonego: „de constituer”.

^{m-m} Dopisano w miejsce skreślonego: „il faut que le roi le fasse”.

ⁿ⁻ⁿ Dopisane przez bpa płockiego Michała Poniatowskiego na lewym marginesie kolejnej karty (k. 54) w miejsce skreślonego: „il est vrai”.

^{o-o} Dopisane zapewne przez bpa płockiego Michała Poniatowskiego.

^{p-p} Nadpisane przez króla w miejsce skreślonego: „Il aurait bien une réponse à cela, si malheur et [...]”.

^{r-r} Skreślono: „À cela il y a à répondre”.

^s Skreślono: „mais les curateurs, qui vont admini[...]”.

^t Dopisano później.

60**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
15 IV 1782**

Depesza nr 17

La ci-jointe lettre vous servira de réponse à celle que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire sous N° 13 en date du 3 d.c.

{Je n'y ai à ajouter que cette seule anecdote qui se trouve dans le billet que le prince évêque de Cracovie avait écrit à son neveu, c'est que ce prince était intentionné d'acheter à son neveu la charge de trésorier de la cour de la Couronne, mais qu'il avait à présent changé cette intention en voulant donner cette charge à Monsieur Potocki, grand notaire de Lituanie, pour le dédommager de ce qu'il ne lui a pas conféré le canonicat de Cracovie, lorsque celui-ci portait l'habit ecclésiastique. Il faut que vous sachiez, Monsieur, que le trésorier Kossowski, aussitôt que l'évêque de Cracovie a ouvert sa maison, s'est formé des projets d'acheter la charge de grand trésorier et de vendre la sienne au neveu du prince [k. 207v], lequel, étant enrhumé, s'était décidé de [sic!] l'acheter pour Monsieur Potocki, comme je l'ai dit plus haut.}

Voici la copie de la lettre blamatoire qui est adressée de la part du roi et de son Conseil au chapitre de Cracovie.

AKP 266, k. 207–207v

61**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
16 IV 1782**

Odebr. 27 IV

Sire,

Des lettres que Votre Majesté m'a écrites sur l'affaire de Cracovie, lesquelles j'ai successivement communiquées au vice-chancelier Ostermann, deux, [à] savoir celles des 4 et 11 d.p., m'ont déjà été restituées par ledit ministre après qu'elles eurent été lues par l'impératrice. Reste donc encore entre les mains de Sa Majesté Impériale celle du 18 d.p. Pour la dernière qui est datée du 1^{er} d.c. et que la poste de jeudi m'a apportée, je n'ai pas encore produit au vice-chancelier cette lettre-là.

Mais comme le contenu en elle me donne tant de traits à démentir les propos que le grand général a tenus à tort et à travers, en soutenant entre autres à qui voulait l'entendre, que l'évêque de Cracovie n'était pas atteint de démence ; depuis que j'ai en mains la susdite lettre de Votre Majesté, où ce prestige des manifestes faits contre la détention de l'évêque, [k. 99v] lesquels le grand général a fait le plus valoir ici, était détruit par la disposition que montraient à s'en rétracter ces mêmes personnes qui ont signé de pareils manifestes ; depuis, dis-je, que par la lettre de Votre Majesté il est mis en évidence comme il est aisé de rétorquer tous les discours envenimés que l'affaire de Cracovie a occasionnés, j'ai eu beau jeu à revenir sur les propos que le grand général avait lâchés nommément devant le vice-chancelier et devant le comte Cobentzel. En disant au premier ce que Votre Majesté me mandait relativement au début de la commission instituée pour l'examen de l'état de l'évêque de Cracovie, je n'ai pas eu de peine à le faire convenir comme quoi tous les arguments que le grand général avait employés n'étaient aucunement fondés. L'autre, [à] savoir le comte Cobentzel m'ayant provoqué par une question qu'il me fit samedi dernier, quelles nouvelles j'avais de l'aventure de Cracovie, je lui répondis pertinemment que j'avais à ce sujet des nouvelles telles que je les pouvais souhaiter et auxquelles je n'avais pas laissé que de m'attendre, ajoutant que telle avait été ma certitude à l'égard de cette affaire, [k. 100] où je ne croyais pas qu'à l'issue d'un mur examen il se trouvât rien qui clochât, que je m'étais moqué d'avance, de même que je le faisais à l'heure qu'il était, de toutes et telles choses que le grand général s'était plu à débiter sur cette matière. Le comte Cobentzel m'avoua alors que le grand général lui avait parlé à plusieurs reprises de la détention de l'évêque de Cracovie et toujours d'une façon à critiquer fortement cette démarche. En mandant ce que dessus à Votre Majesté, je ne puis, Sire, étouffer le ressentiment que je sens excité en moi par l'ingratitude que le grand général ne cesse pas de marquer envers Votre Majesté. Pour nuire à lui-même plus qu'il ne cause du préjudice à Votre Majesté, et pour se décréditer dans l'esprit de tout le monde par un manque si notoire à la reconnaissance qu'il devrait témoigner à Votre Majesté pour les bienfaits dont elle l'a comblé à ce point, il n'est pas moins répréhensible à ce défaut qu'il a de se montrer mal intentionné pour Votre Majesté dans toutes les occasions où il croit que de se livrer à cette passion est un avantage pour lui. Je ne lui tiens pas, Sire, le moindre [k. 100v] gré de ce tempérament, qu'il a cru mettre à la véhémence de ces propos lâchés dans l'affaire de Cracovie, disant qu'il n'en rejetait pas du tout le blâme sur le prince évêque de Plock. Car comment concilier l'affectation d'être en une sincère liaison avec le prince évêque de Plock, avec une envie outrée que le grand général fait éclater de gloser tels ou autres actes, où la légalité des procédés de Votre Majesté est palpable aux yeux moins prévenus que ne le sont les siens. Rangerai-je encore au nombre des preuves de la liaison du grand général avec le prince évêque de Plock la déférence qu'il a eue de procurer une lettre de recommandation de la part du prince Potemkin à Sołtyk ? Votre Majesté a toujours été d'opinion que le grand général ne favoriserait pas celui-là. Cette opinion eût certainement dû se maintenir, mais l'événement y a été contraire et a servi à accumuler preuve sur preuve que non

seulement le grand général n'est pas sincère dans son amitié apparente pour le prince évêque de Płock, mais que même il n'a pas de patriotisme. Car s'il en avait, il est impossible qu'il n'eût pas détourné le prince Potemkin de recommander [k. 101] Sołtyk, dont la conduite qu'il a tenu pendant son séjour ici a été on ne le saurait plus mauvaise, et telle que s'il se pouvait que la recommandation du prince Potemkin eût son effet en quelque façon que ce fût, sans parler de Sa Majesté l'impératrice, qui n'a pu que s'être formée la plus mauvaise idée de Sołtyk, le public d'ici, qu'il a surpris par ses débordements, serait étonné en apprenant sa promotion quelconque. Les remarques que je viens de faire sur la lettre que Sołtyk a obtenu du prince Potemkin par la coopération du grand général, joint à ce que j'ai dit plus haut sur le compte de celui-ci, m'imposent nécessairement ce degré d'indifférence avec laquelle j'entendrai les propos que l'on a déjà commencé à débiter sur le grand général et qui ont trait à la triste perspective que sa femme doit avoir devant les yeux. À peine partie de Pétersbourg, elle se plaint déjà dans des lettres qu'elle écrit aux siens, qu'elle se trouvait malheureuse et qu'elle était dévorée d'ennui. Le public qui n'avait jamais eu bonne opinion que ce couple fût longtemps heureux ; car ici déjà on s'était aperçu [k. 101v] que le penchant à la boisson allait son train dans le grand général ; le public, dis-je, ayant appris les expressions que Madame Branicka a employées dans ses lettres, est tenté de croire que c'est la mauvaise habitude de son mari qu'elle y sous-entend. Effectivement, quelques autres avis disent que s'étant arrêté à Nowogrod sous prétexte que les chemins étaient mauvais pour continuer le voyage, il a passé dans ladite ville son temps à boire. J'avoue que je n'ai pas eu de l'espoir que les choses allassent longtemps bien, mais je n'ai pas cru qu'elles en viendraient de sitôt là, surtout présentement, que le frère de Madame est le compagnon du voyage. Que sera-ce dans la suite ? On ne manque pas de s'entretenir ici de cela, et de conclure que Madame pourra être bientôt forcée de s'en retourner en Russie. Cette conjecture mène à disserter sur le caractère du grand général, et bien de[s] gens récapitulent à cette occasion les traits de son ingratitude envers Votre Majesté. Malheureusement, je ne puis démentir dans cette partie sur tout le langage du public, de l'avis duquel je me range, en disant ce qu'il faut en pensant, que celui qui manque à la [k. 102] reconnaissance est sujet à inconséquence : celles-ci font connaître l'homme, le décréditent, et du mal même découle ce bien qu'on n'est pas si dangereux qu'on le serait, si du moins on agissait conséquemment. C'est là le cas du grand général. Ce doit être celui de Monsieur le maréchal Rzewuski. Le trait de ce dernier d'avoir conseillé Sołtyk de ne pas rendre ses devoirs à Votre Majesté m'a révolté, et a surpris le vice-chancelier Ostermann, à qui je n'ai pas pu m'empêcher de le raconter et qui sait bien qu'à l'inconséquence près, Monsieur Rzewuski, comblé des bienfaits de Votre Majesté, ne peut en aucune façon justifier sa défection du parti de Votre Majesté. Il faut que l'ambassadeur ait écrit quel chemin Sołtyk a pris puisque le vice-chancelier m'ayant demandé quelles nouvelles j'avais de Sołtyk, sur ce que je lui dis qu'on le soupçonnait d'être allé à Vienne, il me dit en riant qu'il ne le croyait pas, et tout de suite il ajouta que tous ces Messieurs n'effectueront rien à la cour de Vienne, et que je devais en être tranquille. J'ai

bien vu par la manière avec laquelle le comte Ostermann a prononcé ces paroles, qu'on se tient ici sûr de la cour [k. 102v] de Vienne, s'entend sur cet article ; car au bout du compte, on ne laisse que d'être attentif à ce que l'empereur voudrait faire en Pologne. ^a[k. 103] Ponieważ roztropność nie dozwala, ażeby kształtem żalenia się mówić co z księciem Potemkinem, mogłem jednak dać poznać podkanclerzemu, iż mię zgorzył list dany księdzu Sołtykowi, chociaż z okazji tego listu bardziej obwiniam J. Pana hetmana wielkiego koronnego, jak księcia Potemkina, który sam z postępów Sołtyka był zgorzony, a po staremu zdał się go zalecać do kanclerstwa, tak właśnie jak graf Panin, który mimo dane mi zapewnienia promował Sołtyka do biskupstwa kujawskiego, qui, entend le vice-chancelier à demi-mot, aurait pu comprendre qu'il désapprouvait cette façon à donner des recommandations. Nie podobna nareszcie na te rekomendacje uważać, chociaż przywożącym je ani szukającym powiedzieć tego wyraźnie nie można, że z tego nic nie wskórają; bo te rekomendacje nie wychodzą od imperatorowy; a w ciągu starania się o takowe zalecenia sztuka na tym, aby tym ichmościom nic takowego nie powiedzieć, co by ich oświeciło, a z nich wyczerpnąć co można; i tak postępowałem sobie z Sołtykiem. Tąż drogą idę z Ponińskim. Wiele z nim mówię, ale się niczego ode mnie nie nauczy. Odebrawszy razem [k. 103v] dwa od podkanclerzego imieniem samej imperatorowy zapewnienia, iż Poniński żadnej rekomendacji nie otrzyma, spokojnym okiem patrzę, że Poniński co dzień u księcia Potemkina przebywa, a że to nic nie znaczy pewien jestem; chyba to, że sobie od księcia Potemkina list do pośła wyrobi; czemu ja zapobiec nie mogę, chociaż się także księciu Potemkinowi akomoduję, ale się tego trzymam co mi imperatorowa powiedzieć kazała, i mam to sobie za cel starać się o to, aby do otrzymywania listów pobocznych zamknąć drogę, ile można między innymi rzeczami, zniosę się mianowicie w tej mierze z JmP. marszałkiem Mniszkiem za przybyciem jego do Petersburga.^a

[k. 102v] Puisqu'il faut que mes compatriotes qui viennent ici aient aussi des nouvelles de ce qui se passe chez nous, Poniński prétend savoir que Votre Majesté est intentionnée de supprimer la Chambre des Finances qu'elle a établie, et de remettre Monsieur Tyzenhauz à la tête des affaires de la Lituanie ; et Poniński le fait accroire à qui veut l'entendre. Mais moi, je lui dis nettement que c'était une nouvelle controuvéee, et que je le priais de ne pas prétendre la débiter pour de l'argent comptant.

[k. 104] W depeszy mojej de 22 februarii miałem honor wyrazić Waszej Królewskiej Mości wiadomość, którą tylko zaciągnąć mogłem względem dwóch dworów cesarskich na Turczyzna. Ile tylko pojęciem moim i przez kombinacją egzystencyi takowego zamysłu objąć mogę, zdaje mi się, iż w samej istocie projekt był uknowany. Świadkiem tego medale i drugie tym podobne okoliczności, które nie będąc w sekrecie utajone, trwogę po całej Europie sprawiły. Lecz że ten projekt zaniechany, i że poczuto onego nie tylko trudność, ale nawet niepodobieństwo, zdaje się być do takowego mniemania dość pewności, iż imperatorowa gazet klewskich czytać nawet nie chciała, w których się artykuł o tym zamysle na Turków

^{a-a} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

wzmiankujący znajdował, a w petersburskich gazetach sama rozkazała umieścić artykuł, w którym za wierutny fałsz ogłoszono wyrażone w niektórych gazetach cudzoziemskich nowiny. Nie pojmuję co za polityka dworu wiedeńskiego, że gdy dwór rosyjski głośno przeczy temu zamysłowi, dwór wiedeński na opak czyni dając obojętne odpowiedzi? Co jakem słyszał względem Francji uczyniono, która z tego nie była kontenta. Zapowiedzenie Wenecyi względem niedozwolenia neutralności *in casu* wojny z Portą jest bardzo wczesne i jeżeli prawdziwe, to i wątpić drugie dwory nie będą, aby cesarz nie zamyślał o wojnie z Turkami. Los nasz [k. 104v] w takowym razie dependowałby od Rosyi. Zaczynają tu mówić o podróży, którą imperatorowa ma odprawić do Chersonu w roku 1783, gdzie się ma widzieć z cesarzem, ale ja jeszcze temu przyznam się, nie ze wszystkim wierzę. Sam podkanclerzy wszedłszy ze mną w dyskurs o parlamencie angielskim był tego zdania, które się zdaje mieć pozór prawdy, to jest, że ministerium puściwszy pod ręką na wolą opozycyją, aby względem zawarcia pokoju z Ameryką przepisała wielością głosów, wzmogli samochcąc stronę przeciwną, iż teraz sami są w niebezpieczeństwie być zapchniętymi z urzędów swoich i podkanclerzy jest tego mniemania, iż to nastąpi.

AKP 265, k. 99–104v

62

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 16 IV 1782

Depesza nr 15, oryginał

Monsieur,

Tandis que faute d'avoir eu de vos nouvelles par la poste d'hier, je ne savais à quoi m'en tenir relativement à la lettre que je vous avais adressée par un courrier autrichien, Monsieur Poniński étant venu me voir ce matin, m'a appris qu'on lui avait accusé l'arrivée de ce courrier à Varsovie le 1^{er} d.c. Je suis donc hors d'inquiétude par rapport à ma dite lettre. Mais j'ai pris un vif chagrin en apprenant de Monsieur Poniński la mort de la fille de Son Excellence Monsieur le comte Mniszech. Ce triste accident aura peut-être fait différer le départ de ce seigneur pour ici. Je compte savoir ce qui en est par les lettres que j'attends de la part de Votre Excellence par la poste de jeudi. Voici ci-jointe une dépêche à Sa Majesté le roi.

Veillez bien agréer l'assurance d'un attachement inviolable que je vous dois à tant de titres,

Monsieur de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 98

63

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 22 IV 1782

Depesza nr 18

En réponse à votre N° 14 du 9 d.c., j'ai à vous mander, Monsieur, que Monsieur et Madame la comtesse de Mniszech se mettront en route pour sûr le 26 ou 27 d.c. {c'est par la voie du comte de Mniszech que je vous donnerai des informations sur la réduction que la Commission du Trésor a faite de la monnaie de Prusse.}

Vous savez combien Monsieur Krasinski, oboźny de la Couronne, s'est distingué par son zèle et par son attachement pour la personne du roi, et combien il s'est acquis de réputation populaire dans le pays par la charge de maréchal du Tribunal qu'il a remplie avec honneur. Sa Majesté, voulant faire le choix pour le maréchalat de la future diète d'une personne qui jouissait de sa confiance ainsi que de celle de toute la nation, proposa cette place au susdit Monsieur oboźny qui s'est déterminé enfin de [sic!] l'accepter. Ce choix est goûté par tout le public parce que Monsieur Krasinski est généralement aimé.

Wznawia się w Wiedniu odgłos, który jeszcze za życia Maryi Teresy [k. 208] był słyszany to jest, żeby resztę biskupstw najbogatszych w Niemczech usekularyzować, a z tego funduszu, ażeby ukontentować króla pruskiego i uspić go nad zamysłami cesarskich dworów przeciw Turkom. Słychać, że dwory cesarskie miały w Francji deklarować, że nie dozwolą Burbonom wzięcia Gibraltaru, ponieważ przez to wolność handlu na Szrodziemne Morze i nawet wnijście do niego mogłoby być zaparte. Miała Francja odpowiedzieć, że sobie Burbonowie praw przepisywać nie dadzą, i że gdyby im chciał kto grozić, toby umieli i chcieli zbrojnie odpowiedzieć. Co zaś do handlu morza Szrodziemnego nie tylko bronić go nie zechcą nikomu, ale owszem, że dlatego właśnie wojnę toczą z Anglią, ażeby ta, ani nikt nie przywłaszczył sobie *jus exclusivum* na morzu. Chciej W. Pan dochodzić *quousque* te wiadomości wszystkie być mogą gruntowne, a oraz jakim okiem w Moskwie patrzą na odmianę angielskiego ministerium.

Formey, sekretarz Akademii Berlińskiej pisał do Króla Jegomości list, do którego przyłączył małą książeczkę pod tytułem „Le Czarewicz Chloré, conte

moral de main de maîtresse”. Prefacyja i list Formeja dają do mniemania, iż te dzieło jest edycyi imperatorowy jejmości dla nauki swoich wnukow napisane w języku moskiewskim, a przez Formeja na francuski przetłumaczone. Staraj się J.W.W. Pan dowiedzieć, czyli to pismo było umyślnie posłane przez [k. 208v] imperatorową do Berlina, lub czyli go sztucznie dostano. W ostatnim przypadku zdaje się, iż polityka była powodem królowi pruskiemu do wytłumaczenia i drukowania tego dzieła, które służyć może do tym mocniejszego okazania publico o zamysłach imperatorowy podbicia Turków. Imię de Chloré było przezwiskiem ojca Konstantyna Wielkiego, co tym bardziej dowodzi o zamysłach przeciw Turkom. Formey donosi oraz Królowi Jegomości, iż teraz przypuszczony jest do poufałych rozmów pana swego, co nie było przedtym. Stąd wynika supozycja, iż nie tylko to dzieło jest przetłumaczone z rozkazu króla pruskiego, ale oraz że go Formey za wiadomością jego przysłał królowi naszemu. Jeżeli te pismo jest w samej istocie dziełem imperatorowy, zdaje się, iż nie było intencją tej monarchini, żeby było publiczne, lecz szczególnie dla nauki małego księżęcia, gdyż jest ułożone właśnie w stylu i sposobie, którym się eksplikuje Madame la Bonne w magazynie dziecinnym. Król Jegomość komunikował rzeczone pismo J. Panu Stackelbergowi, a mnie zlecił donieść o tym J.W.W.M. Panu, ażebyś uwiadomił nas co się o tej okoliczności dowiedzieć możesz.}

AKP 266, k. 207v–208v

64

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 23 IV 1782

Odebr. 4 V, odp. 6 V

Sire,

J'ai mis de la promptitude à communiquer au vice-chancelier Ostermann la lettre de Votre Majesté à moi datée du 8 d.c. afin que par la voie du dit ministre elle parvînt à l'impératrice de près au temps, où sera entrée entre les mains de Sa Majesté Impériale, la lettre de Votre Majesté du 1^{er} d'avril, de laquelle il n'y avait pas longtemps que je venais de faire pareil usage. Il a paru au comte Ostermann en lisant la susmentionnée lettre de Votre Majesté, où Votre Majesté demande que l'impératrice obtienne de l'empereur qu'il engage ses partisans de ne pas réveiller à la prochaine diète l'affaire de l'évêque de Cracovie, il a, dis-je, semblé au comte Ostermann apercevoir en cet endroit de la lettre les traces d'une inquiétude que Votre Majesté n'aurait pas tout-à-fait bannie de son esprit, que l'empereur ne cherchât à exciter des troubles en Pologne, opinion, contre laquelle

le vice-chancelier Ostermann s'est [k. 105v] inscrit en faux, en soutenant que l'empereur ne pouvait guères avoir les vues qu'on lui prêtait étant en une trop grande liaison avec la Russie, laquelle ce monarque, disait le comte Ostermann, ne saurait se dissimuler qu'il choquerait, s'il entreprenait de tripoter en Pologne au point d'ébranler la tranquillité de ce pays ; que lui, comte Ostermann, mettait de la distinction entre les soins, qu'une puissance telle que l'Autriche se donnerait pour acquérir des partisans chez nous ; soins qu'il convenait que l'Autriche prît pour cet effet et entre l'abus, que ceux, qui passaient pour adhérents de cette puissance, faisaient du nom de celle-là pour faire éclater leurs animosités particulières. La chute de ce langage que le vice-chancelier Ostermann me tint en cette occasion, fut donc qu'on serait bien embarrassé de dire à l'empereur de modérer la fougue de ses soi-disant partisans ; car on pourrait s'attirer pour réponse à cela qu'on ne donnait pas lieu de se faire soupçonner, que ces partisans-là fussent le moins du monde instigués à se comporter comme ils le faisaient. Après avoir prié le vice-chancelier Ostermann de ne pas me taxer que je voulusse le contredire, je lui dis que quoique j'aie rapporté à Votre Majesté ce qu'il m'avait affirmé ; [à] savoir que la cour de Vienne ne se laisserait pas [k. 106] entraîner à se mêler de l'affaire de l'évêque de Cracovie, il me permettrait cependant de lui insinuer que certains indices nous induisaient à croire le contraire, et en cet endroit je lui racontai ce que Votre Majesté m'a marqué dans sa lettre du 8 d.c. relativement aux ordres de Vienne au directeur de cercle en Galicie. ^a[k. 107] Nie wiem czy ta relacja uczyniła jakąś impresyją na umyśle podkanclerzego, który obstając jakom wyżej wyraził, przy utrzymywaniu, iż dwór wiedeński Rosyi nie zechce urażać, dał się nareszcie z tym słyszeć, iż chociażby sejm był zerwany, nic by się nam przez to złego nie stało. Te słowa dotknęły mię, lecz z odpowiedzią, która by zbiła jego podejrzenie (jeżeli takowe ma) jakobyśmy chcieli imperatorowę w zezwolenie na sejm konfederacki wciągnąć, zatrzymałem się na drugi raz z tym przedsięwzięciem, iż gdy mię jeszcze tym sposobem zagadnie, wręcz mu powiem, że nie potrzeba aby sobie imaginował, że Wasza Królewska Mość do tego koniecznie zmierzasz końca.

Od dawnego czasu moim jest zwyczajem rozmawiać z Bakuninem discursive prawie o wszystkim, o czym titulo konferencyi z podkanclerzym mówię; a to z tej przyczyny: aby Bakunin, jedno z Bezborodką tchnący, widział, że wartość ich obudwóch znam i że ich nie mijam. Dnia onegdajszego zaczępiłem Bakunina, zapytawszy się go, jeżeli czytał list Waszej Królewskiej Mości, który podkanclerzemu oddałem? Odpowiedział mi że nie czytał. Obiecałem mu go komunikować. Gdy przyszło do artykułu suspicyi na Austryją, Bakunin upewniał mię, iż nie zdaje mu się podobną rzeczą, aby Austryja na ogień dmuchała. Z tego dyskursu poznałem, iż tu temu wierzyć nie chcą. Z niecierpliwością czekam co mi podkanclerzy powie [k. 107v] imieniem imperatorowy. Z Bezborodką nie tak często zdarza mi się sposobność mówienia, jak z Bakuninem; atoli baczny na to jestem, iż Bezborodkę karesować potrzeba. Czytając list Waszej Królewskiej Mości, gdzie o Bezborodce mowa, wpada mi na myśl, czyli to nie

^{a-a} Fragment w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

z woli imperatorowy, że poseł uczynił Waszej Królewskiej Mości tę insynuacją. Może że imperatorowa tego żąda, aby się nieznacznie ministrowie cudzoziemscy przyzwyczajali do Bezborodka.^a

[k. 106] Il faut que j'éclaircisse le point de la présentation de Madame la comtesse Mniszech, point sur lequel l'ambassadeur est dans l'erreur ; car, premièrement, la maréchale Czerniszew n'est pas ici ; et quand-même elle y serait, ce ne serait pas elle qui présenterait Madame la comtesse Mniszech à la cour, n'étant que la quatrième au rang des dames du palais. Il faudrait donc que les trois plus anciennes fussent absentes pour qu'on s'adressât à la maréchale. La présentation à la cour est une affaire tellement réglée par l'étiquette qu'il n'y a pas de l'arbitraire là-dedans. C'est pour accompagner Madame la comtesse Mniszech dans les visites qu'elle fera aux dames d'ici, que j'ai proposé non pas la maréchale Czerniszew, mais la comtesse Iwan Czerniszew. Présentement je ne serai pas embarrassé pour cette partie du cérémonial parce que la princesse Repnin s'y est offerte, et elle m'a [k. 106v] parlé si obligeamment à ce sujet que j'en ai été édifié ; ainsi quand-même l'ambassadeur écrirait à la comtesse Iwan Czernyszew, mon sentiment sera de s'en tenir à la princesse Repnin.

Deboli

AKP 265, k. 105–107v

65

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 29 IV 1782

Depesza nr 19

Profituję z odjazdu J.W.W. marszałkostwa Mniszchów pisząc obszerniejszą do J.W.W.M. Pana odezwę. Nie potrzebujesz zapewne tego ode mnie uwiadomienia, bo bez wątpienia skąd inąd wiesz o nim, iż J.W. marszałkowa jest z liczby tych najbliższych krewnych królewskich, [k. 209] których Najjaśniejszy Pan szczególnie łaską i względami swemi zaszczyca, i że sam J.W. marszałek miał wiele okazji zasłużyć sobie na to zaufanie, które Jego Królewska Mość mu okazuje. W czymkolwiek zatym będziesz J.W. Pan mógł być użytecznym J.W. Ichmość Państwu marszałkowstwu, ręczę, że uczynisz J.W.W. Pan rzecz bardzo miłą Jego Królewskiej Mości, którego mocno ukontentowało żeś im dom swój ofiarował. Nie będziesz się zapewne J.W.W.M. Pan dziwował, że mu nie posyłam przyobiecanej od Króla Jegomości kwoty na zastąpienie ekstraordynaryjnej z tej okoliczności ekspensy, gdy ci powiem w szczeroci, że się to dzieje dlatego, ażebyś na tym nie szkodował, bo jeżeliby wypadła potrzeba większego wydatku,

nie chciałbyś pewnie osobno lubo w poufałości do mnie o to pisać, a tak gdy fixé napiszesz J.W.M. Pan do mnie coś wydał, nieochybnie i wszystko bez straty powrócone mu będzie. Dodać do tego powinienem, że J.W.J. Pan marszałek Mniszech tak daleko z swoją zachodzi delikatnością będąc prezesem Kamery, że nie chciałby być przyczyną ani królewskich, ani J.W.W. Pana wydatków. Uspokoi się wszelako, rozumiem, nad tym co z grzeczności i z przyzwoitości urzędu swego masz w intencji uczynić dla nich obojga, i spodziewa się nadto, że uprzedzą nawet swój powrót doniesieniem Jego Królewskiej Mości o tym wszystkim, co dla nich czynić będziesz.

Uchybiłbym istotnie w obowiązku przyjaźni dla J.W.W. Pana, gdybym [k. 209v] Ci nie odmalował, acz po krótko, charakteru i sposobu myślenia tych obojga państwa. Zaręczam najprzód o gruncie serca nieoszacowanego i pocziwym J.W. Ichmość Państwa marszałkowstwa i najprzyjaźniejszych dyspozycjach, w których stąd wyjeżdżają do osoby J.W.W. Pana tak dalece, że oboje, a w szczególności sam J.W.J. Pan Mniszech z wielką chęcią będzie przyjmował w każdej okazji przychylnie rady jego. Doznasz zapewne J.W.W. Pan w obcowaniu miły z niemi obchód, a w oświadczeniach niewątpliwą szczerość, w wszelkich zaś nadarzeniach potrzebnych zaradzenia zupełną otwartość. Co J.W.W.M. Pana zaś kiedyzkolwiek zrazić by mogło, to zapewne często zbyt w delikatności J.W.J. Pana marszałka troskliwość, z której wynika kilkokrotne o jednej rzeczy zapytanie, a czasem w pozorze zachwianie się, lubo niezawodna w przedsięwziętej rezolucyi stałość. Przydać jeszcze i to należy, że czasem okazują się, acz małe iskierki chęci okazania wyższości tej, która zazwyczaj pospolita jest wielkim imionom; ale ta, upewniam, że z wady serca lub próżnej ambicyi, ale raczej z zapomnienia się pochodzi. Wyrażam to wszystko dlatego, ażebyś wiedział jak w każdej okoliczności postępować, a czasem pozorze nie brać za urazę. Oboje zaś J.W. Ich Państwo marszałkostwo bardzo przykładowie żyją z sobą i sposób ich myślenia zupełnie jest zjednoczony. [k. 210]

Onegdajsza poczta przyniosła mi list J.W.W. Pana N^o 15 de 16 *currentis* i odezwę jego do Najjaśniejszego Pana, na które to tylko mi zostaje do odpowiedzi, że jest wierutna bajka, ażeby Król Jegomość miał intencyję znieść Kamery, co mi wyraźnie sam kazał donieść. Dowiesz się J.W.W.M. Pan od J.W.J. Pana marszałka Mniszcha jak i owszem dobrze są ułożone interesa królewskie pod rządem Kamery i jak król z niej zupełnie kontent. To pewna, że ci wszyscy, którzy przez rozmaite podstępny, a zawsze pod pozorem przywiązania darli i wprowadzali w długi króla, są mocno teraz zaambarasowani. Lecz Najjaśniejszy Pan czuje słodycz spokojności, którą ma od tychże importunów i z rzeczywistego skutku przez opłatę długów najmocniej dokuczających.

Dla dostatecznej J.W.W. Pana informacyi o powodach, które determinowały Komisyję Skarbową do redukcji monety pruskiej przyłączam uniwersał zakazujący nawozu i kursu monety srebrnej pruskiej oraz wywozu krajowej, tudzież specyfikacją kurencyi i waloru tejże monety w dwóch osobnych drukach sub A. Wyczytasz J.W.W.M. Pan w uniwersale fundament i obowiązek Komisji Skarbowej do wydania onegoż. Gdy takowe obwieszczenie wyszło *in publicum* J. Pan Buchholtz podał notę do Departamentu Spraw Cudzoziemskich, której

przetłumaczenie komunikowane Komisji Skarbowej posyłam sub B. Komisya zatym dała eksplikacyją Królowi Jegomości i Radzie [k. 210v] podług przyłączonej kopii sub C. Z tych wszystkich pism poznasz J.W.W. Pan dokładnie cały interes. Król Jegomość pruski przedsięwziął także w swoich państwach kazać ogłosić ewaluacyją monety polskiej lubo nie wiem czyli w rzeczy samej jest uskutkowana. Ale jeżeli to uczynił, sądziemy, iż i owszem zrobił na nasz awantaż, bo gdy pewni jesteśmy, iż moneta nasza jest nader dobra, tak dalece, że jej wywozu zakazujemy, zniżenie jej w Prusiech sprzyja i owszem widokowi naszemu.

To, com wyraził względem J.W. Ichmość Państwa marszałkowstwa niech będzie dla wiadomości samego J.W.W.M. Pana równie i to, co następuje. Papież raptowną wziął był rezolucyją wyjechania z Wiednia *die 19 currentis*, a to z takowego powodu. Dnia 18 z rana Ojciec Święty chcąc widzieć ogród księcia Kaunitza zajechał do pałacu tegoż księcia. Znajdował się na ten czas poseł holenderski i dwa[j] synowie księcia Kaunitza. Gdy papież zbliżał się do pałacu dano znać księciu, że jedzie, lecz ten kazał sobie tylko podać surdut i kontynuował swój dyskurs tak dalece, że nie tylko nie wyszedł przeciw papieżowi, ale na kilka kroków tylko posunął się, gdy Ojciec Święty wszedł do jego pokoju. Po krótkim zabawieniu, gdy papież szedł do ogrodu skoro tylko nakrył głowę, natychmiast i książę Kaunitz włożył kapelusz, a gdy z niego wychodził, ks[ia]że go tylko do wrót ogrodowych odprowadził. To wszystko [k. 211] tak wzruszyło Ojca Świętego, iż powróciwszy do zamku przedsięwziął nazajutrz wyjechać, i o tym natychmiast uwiadomił cesarza. Cesarz przywoławszy do siebie ks[ia]żcia Kaunitza wydał natychmiast rozkazy, ażeby wszystko było w pogotowiu do wyjazdu papieskiego. Wszelako po rozmowie z cesarzem dał się namówić papież do zostania w Wiedniu ad 22.

Zmartwiła więcej jeszcze ta okoliczność papieża, iż gdy książeczkę pod tytułem: „Josephus Imperator et Lutherus” przynieśli cesarzowi, przekładał nieprzyzwoitość takowego pisma, cesarz mu odpowiedział, że pismo te nie ściąga się do papieża, ale do niego, a zatym krzywda nie komu innemu tylko cesarzowi w tym się stała. Z tego wszystkiego wynika, iż papież nic istotnego zapewne nie wskórał w Wiedniu. Ofiarowano mu wprawdzie kollacyją beneficyjów w Lombardyi do życia i ryczałtową sumę za dochody dataryi, lecz tego obojga nie przyjął, mówiąc dokładnie, iż Benedykt XIV poszpecił panowanie swoją konkordatą, którą względem takich dowodów zawarł był z Hiszpanią i oświadczył się, że on osobistego zysku nie pragnie, ale chce utrzymać prawa Stolicy Świętej i Kościoła, i że ten szczególny był powód podróży jego do Wiednia.

Resztę wiadomości dowiesz się J.W.W. Pan od J.W. marszałka Mniszcha. [k. 211v] Przy rozmaitych zatrudnieniach przepomniałem donieść J.W.W.M. Panu o dojsciu listów jego przez kuriera Cobentzla pisanych, a które mi odesłał J. Pan Thugut *die 2 currentis*, co teraz dopełniam. Kończę wyrazem przywiązanego szacunku, z którym być nie przestanę.

66

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
30 IV 1782**

Odebr. 11 V, odp. 13 V

Sire,

Sur la communication que j'avais faite au vice-chancelier Ostermann de la dépêche de Votre Majesté à moi du 8 avril ensemble avec ses annexes, ayant déjà eu une réponse que me fit le comte Ostermann au nom de Sa Majesté l'impératrice, je m'empresse, Sire, de rapporter à Votre Majesté cette réponse telle qui suit : que Sa Majesté Impériale ayant fait donner à Votre Majesté en divers temps, et nommément tout récemment, les plus fortes assurances de l'intérêt qu'elle ne cesserait pas de prendre aux affaires de Pologne, Sa dite Majesté était en droit d'exiger de Votre Majesté qu'elle fût tranquille et persuadée qu'un des principaux soins de l'impératrice serait celui de prêter l'attention à ce que le repos qui était rétabli en Pologne, n'y fût troublé ; que par conséquent l'impératrice réitérait encore à Votre Majesté [k. 108v] la promesse de ne démentir en aucune occasion la réalité des assurances précédentes ; que dans le cas actuel, où Votre Majesté en témoignant des inquiétudes de ce que la cour de Vienne paraissait souffler ses adhérents, demandait que l'impératrice engageât l'empereur à prescrire à ceux-là de ne pas remuer à l'occasion de l'affaire de Cracovie, l'impératrice ne croyait pas praticable de faire faire à l'empereur des insinuations dont le sens fut justement celui que ce monarque tint en bride ceux qui faisaient parade du titre de ses protégés en Pologne. Car, attendu que la cour de Vienne n'a fait jusqu'ici et ne fera probablement pas des démarches par lesquelles elle donnât évidemment prix sur elle, elle aurait beau jeu à faire sur des insinuation de cette nature-là, une réponse évasive, celle par exemple : que si elle avait en Pologne des gens qui faisaient profession de lui être attachés, elle n'en était pas plus responsable pour cela des actions de ceux-là, de celles surtout qui n'avaient de rapports qu'aux affaires intérieures de leur pays. Tout ce discours, Sire, fut proprement [k. 109] une répétition de celui que j'ai marqué dans ma dépêche précédente m'avoir été tenu par le vice-chancelier à titre de réponse provisionnelle. Il était donc dès lors à prévoir que celle qui me serait faite au nom de Sa Majesté l'impératrice, conserverait la substance de la première. Mais ce en quoi celle-là différerait de celle-ci, c'est que le comte Ostermann, après m'avoir parlé de la façon que je le reporte ci-dessus, et avoir même assez fortement appuyé sur cette thèse qui est déjà démontrée jusqu'à l'évidence et maintenue constamment par Votre Majesté, [à] savoir que Votre Majesté devait se reposer sur l'amitié de l'impératrice, il a toutefois fini par me dire qu'ayant été autorisé par Sa Majesté Impériale d'entretenir le comte Cobentzel des déclamations dans l'affaire de l'évêque de Cracovie, par ceux nommément qui étaient connus pour

être partisans de l'Autriche, et du soupçon qui en naissait, comme s'ils y étaient instigués, il a déjà eu à ce sujet un, pour parler avec ledit ministre, lequel, ajouta le comte Ostermann, se servit pour la décharge de sa cour de ce que vous lui aviez vous-même raconté, comme quoi vous interprétiez la [k. 109v] séquestration des terres de l'évêché de Cracovie à laquelle l'empereur a fait procéder, comme un indice qu'il regardait l'évêque comme civilement mort. Il est vrai que par manière d'adhésion aux assurances que le comte Cobentzel me donnait, que l'empereur ne se mêlerait pas de cette affaire, j'ai allégué audit ministre, pour preuve de ma conviction à cet égard, ce que Votre Majesté m'en avait marqué dans sa lettre du 18 avril. Je ne devais certainement pas, en parlant au ministre d'Autriche, déceler à celui-ci ma vraie façon de penser. Ainsi ai-je dit au comte Ostermann que le comte Cobentzel était bien bon de croire que je n'aie rien eu en réserve, lorsque je l'entretenais. Comme le vice-chancelier rit de cette réflexion et qu'il y en ajouta de son côté une, qui était un pendant de la mienne, [à] savoir qu'on verrait lequel des deux, du comte Cobentzel, ou de moi, avait raison ou tort, je me tins pour dit par ce propos que le comte Ostermann ne prenait pas non plus pour évangile le dictum du Cobentzel. Là-dessus je dis au vice-chancelier qu'avois parlé au comte Cobentzel sur [k. 110] le ton qu'il l'a fait, était à peu près ce que Votre Majesté demandait à l'impératrice, c'est-à-dire une démonstration de la part de l'impératrice de l'attention qu'elle prêtait à ce qui se passait en Pologne, laquelle démonstration, ajoutai-je, ne manquerait pas de produire cet effet que l'empereur, par l'appréhension de choquer l'impératrice, s'abstiendra de ses menées en Pologne, en voyant qu'il ne peut pas faire prendre l'échange là-dessus à la Russie. « Je crois, dis-je, que dans cette manière d'envisager les choses, j'embrasse le sens qu'avait en fait la restriction que vous avez faite par rapport au temps qui nous découvrirait qu'est-ce qu'on devait penser de la cour de Vienne ». En cet endroit finit mon entretien avec le vice-chancelier Ostermann qui me restitua la lettre de Votre Majesté datée du 8 avril. Pour celle du 15 du même mois, je la communiquerai demain audit ministre. Au sortir de chez lui de la conférence dont je viens de faire ci-dessus la narration, je fus agacé par le comte Cobentzel qui avait conférence immédiatement avant moi. Ayant l'esprit rempli de ce [k. 110v] que le comte Ostermann venait de lui dire, il me mit tout uniment sur l'affaire de Cracovie. Je l'écoutai très tranquillement, lui laissant tout le loisir de se produire en protestations, comme quoi l'empereur ne différait pas le moins du monde de sentiments avec la cour de Russie à l'égard des affaires de Pologne, qu'il portait à Votre Majesté une amitié sincère, et qu'il verra avec plaisir que la primatie passe entre les mains du prince évêque de Plock. Après que le comte Cobentzel eut ainsi parlé tout son sou[ll], sans me dire que le comte Ostermann y ait donné lieu, je fis aussi semblant d'être dans une parfaite ignorance relativement aux insinuations qu'il venait de recevoir du susmentionné ministre, et j'entassai seulement compliment sur compliment en riposte à ceux dont le comte Cobentzel m'avait accablé. Quant à la primatie, que Votre Majesté observera sans doute être une hors de propos, mais que le comte Cobentzel fait entrer déjà pour la seconde fois dans ses discours de manière à me faire soupçonner qu'il peut avoir eu des ordres de sonder à ce sujet la cour

de Russie, [k. 111] et que ne l'y ayant pas trouvé contraire comme de raison, il affichait présentement d'y joindre aussi ses vœux. Je lui répondis que le primat vivait encore, que le prince évêque de Plock avait sans doute autant de droit que qui que ce soit de prétendre à la primatie, et que certainement Votre Majesté serait sensible aux dispositions favorables de l'empereur à l'égard du prince évêque de Plock. Puisqu'il a pourtant fallu répliquer quelque chose de relatif aux soupçons que le comte Cobentzel présupposait qu'ils se seraient élevés touchant les intentions de l'empereur à l'occasion de l'affaire de Cracovie, je lui dis à ce sujet que Votre Majesté persistait à croire que cette affaire-là devait être indifférente à l'empereur, quant à sa politique ; et quant à sa justice, ce monarque avait de quoi se convaincre que celle-ci n'avait aucunement été blessée dans cette rencontre ; qu'il y avait néanmoins des esprits inquiets qui se permettaient de se glorifier de la protection de Sa Majesté Impériale. Le comte Cobentzel revint de nouveau [k. 111v] à ses protestations, auxquelles l'entretien se termina de son côté ; et du mien, je le finis par la comparaison que je fis de ce que le comte Cobentzel avait lui-même entendu dire au grand général, aux déclamations des autres ; et je déférai au jugement du comte Cobentzel, si le grand général et ses pareils avaient raison. J'avoue que dans cette sortie je ne ménageai ni l'un ni l'autre, et je m'étendis sur leur inconséquence autant que je pouvais le faire vis-à-vis d'un ministre d'Autriche, en renfermant dans le fond de mon cœur le reste de mes réflexions qui, quoi que j'y fasse entrer différentes faces des choses, ne me font pas pourtant concevoir quelle utilité résulte pour le prince grand maréchal de prendre visiblement à tâche d'embrouiller les cartes. Passe pour le grand général, qui donne toujours des comparses quand il s'agit de son pouvoir que certainement il ne recouvrera pas à l'aide de la Russie, où on le connaît bien ce qu'il vaut. Convaincu par bien de[s] preuves de ce que j'en avance, je dirai à Votre Majesté que regardant ce que Votre Majesté [k. 113]^a a marqué au sujet du grand général dans sa lettre du 8 d.c. que l'impératrice a lue, comme suffisant pour qu'on tienne d'ici en bride le grand général si le besoin l'exige, je n'ai pas cru à propos de demander au vice-chancelier une réponse sur cet article ; car je ne l'aurais par-là provoqué à autre chose qu'à me répéter ce qu'il m'avait dit il y a longtemps, que lui seul avait assez tenu tête au grand général, et qu'on savait ici apprécier ce personnage. Par cette considération et par ménagement pour le prince Potemkin, lequel ne favorisera pas, je m'en flatte, les caprices de Monsieur le grand général, je n'ai donc pas appuyé sur la nécessité de tempérer la bile de celui-là, mais je dis tout haut, et néanmoins sans blesser le prince Potemkin, que non obstat la parenté qui unissait le grand général au susmentionné prince, Votre Majesté était très résolue de ne pas laisser prendre l'essor au grand général vers la turbulence ; qu'il avait de quoi être heureux et rendre sa femme telle, pour peu qu'il le voulût ; en un mot, que Votre Majesté ne le mécontenterait pas, mais qu'elle ne céderait pas non plus à ses caprices [k. 113v] dont c'en était un, que de vouloir refondre toute la forme du gouvernement de Pologne pour

^a Na k. 112 znajduje się odrębna notatka rozbijająca list, rozpoczynająca się od słowa: „Soli”. Została ona błędnie wszyta w środek listu zamiast na jego końcu.

se satisfaire soi-même. Je ne passerai pas, Sire, au grand général le moindre travers politique, et je le relèverai de mon mieux s'il donne là-dedans, de même que je ne laisse pas à l'heure qu'il est, sans commentaire, la correspondance que le grand général entretient avec l'abbé Sołtyk. Celui-ci a adressé à Poniński un gros paquet de lettres pour le grand général, que Poniński aura soin de faire parvenir à celui-là. Poniński m'a dit que Sołtyk lui a aussi écrit. « Qu'est-ce qu'il vous a donc marqué ? » lui demandai-je. « Il convient, me répliqua-t-il, que son oncle est atteint de démence ». « C'est pourtant quelque chose, dis-je, que d'en être convenu. Et quoi d'avantage ? » « Il se plaint, reprit Poniński, de ce que les plus proches parents de l'évêque n'étaient pas au nombre de curateurs ». « Il y a pourtant, repris-je, deux Sołtyk là-dedans ». Aux frais qu'on se met ici avec Poniński, j'estime très indifférent qu'il y prolonge son séjour ou non ; toutefois j'aimerais [k. 114] mieux à le voir partir ; mais le défaut d'argent pourra bien le forcer à rester plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. J'avais compté que Sołtyk serait exact à lui renvoyer quelques centaines de ducats qu'il lui avait prêtés. Il est malheureusement trompé dans cette attente, car Sołtyk ne lui fait pas espérer le remboursement avant^b la S^t –Jean, c'est ce qui embarrasse beaucoup Poniński. Il m'a demandé à moi-même un emprunt de deux cent ducats ; en quoi je ne suis pas réellement en état de l'accommoder. Sołtyk pourra bien être poursuivi d'ici pour cause des dettes de jeu qu'il a esquivé de payer, en usant pour cela, dans les derniers moments avant son départ, de ce qu'on appelle perfidie. Russes principaux créanciers sont : le ci-devant maréchal de la Couronne prince Galliczin, comme ayant cause du chambellan prince Gagarin son gendre ; le second créancier est le prince Boratinski, maréchal de la cour. Le premier de[s] deux m'a dit avant-hier qu'il requerrait Monsieur le come de Stackelberg de lui procurer le payement [k. 114v] de ce que Sołtyk lui devait, et que le prince Boratinski était résolu d'en faire de même. ^c[k. 115] Zapędy cesarza dały wszystkim dworom do myślenia. Każdy się ma na ostrożności, a osobliwie dwór berliński; lecz żeby tu co takiego czyniono, co by oznaczało przygotowanie do wojny, mogą upewnić Waszą Królewską Mość, iż najmniejszego do tego nie ma podobieństwa. Regimenta nawet nie są kompletowane, tak dla oszczędzenia ludzi, jako też pieniędzy; to zaś prawda, że skarb do lepszego coraz przychodzi porządku. Nic tu dotychczas nie słyhać o formowaniu korpusu z 25 000 mającego się składać, i w Inflanciech nie ma więcej wojska nad to, co zazwyczaj bywać zwykło i co na 25 000 wynosi.

Wczoraj tydzień jak zaaresztowano syna nieboszczyka generała Bibikowa mającego rangę brygadiera i adiutanta imperatorowy. Zawieziono go najprzód do generała prokurora, a w dni dwa po tym transportowano go do fortecy. Ponieważ takie przypadki rzadko się zdarzają pod słodkim rządem imperatorowy, która mniej dba na mowy, a ważne chyba przestępstwa karze, aresztowanie [k. 115v] Bibikowa z pierwszymi familiami związanego nader wszystkich zadziwiło. Nikt dokładnie nie wie o co, ale każdy sądzi, iż musi być coś ważnego. Z różnych

^b W oryginale: „avans”.

^{c-c} Fragment depezy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

powieści tę tylko można brać konkluzyjną, iż w pierwszych momentach po zaareztowaniu Bibikowa musiało coś podać powód imperatorowy do wielkiego podejrzenia, bo uważano, iż bardzo była smutna i pomieszana; ale znać że po wyegzaminowaniu Bibikowa (gdzie, co się nazywa tajna kancelaryja, weszła) okazało się, iż jeżeli jaki miał Bibikow zły zamysł, sam był tego autorem, ale że nie miał uczestników; ponieważ imperatorowę smutek ominął i jest teraz wesola; co można nawet było dnia wczorajszego w Zarsko-Selo z twarzy jej wyczytać. Gdy stara matka Bibikowa drugiego dnia po zaareztowaniu onego przysłała do księżęcia Potemkina prosząc z płaczem za synem, odpowiedział jej książę Potemkin: przez pamięć na ojca jego będzie dyskretniej z nim postąpiono: inaczej gorzej by mu było, bo wiele zawinił. Ten Bibikow był z liczby tych, który za łaski i ojcu i sobie samemu świadczone, powinien był być wdzięcznym.^c

[k. 114v] Ayant été hier chez le prince Potemkin, lequel était au moment que je vins chez lui de la plus belle humeur que je l'aie jamais vu, il me dit en riant : « Le pape viendra chez vous, le savez-vous ? » « Non, répliquai-je, je l'ignore ». « C'est bien pourtant ce qu'on débite en ville, reprit-il. Il vous donnera force bénédictions ». Comme le comte Cobentzel était aussi présent, je relevai le propos du prince Potemkin en disant qu'on a eu bien de[s] bénédictions à Vienne et que nous pouvions bien y avoir aussi notre part.

Le prince Radziwill palatin de Vilna m'a écrit une lettre extrêmement polie, contenant des remerciements pour l'amitié que j'avais témoignée à Monsieur Radziszewski. Je suis sensible à cet honneur que le prince Radziwill m'a fait, mais c'est bien inutile qu'il a mis en mouvements sa chancellerie française, car j'entends très bien le polonais, et c'est en cette langue que je lui ferai réponse.

Deboli

[k. 112] Soli^d. Il y a huit jours que le brigadier Bibikow, fils du défunt général, a été arrêté et conduit d'abord chez le procureur général et deux jours après, à la forteresse. Comme le gouvernement de l'impératrice est fort doux et qu'elle paraît faire peu de cas de simples propos, on imagine que dans ce cas-ci il faut qu'il y ait eu quelque chose de grave. On a remarqué que l'impératrice, dans les premiers moments après l'arrêt de Bibikow, a paru fort triste et troublée, mais qu'ensuite, après l'examen fait par la chancellerie secrète, l'impératrice a reparu gaie. On suppose donc que si Bibikow a eu quelque mauvais dessein, il n'a pas eu de complices. Lorsque la mère de Bibikow est venue intercéder avec larmes chez le prince Potemkin, celui-ci lui a répondu : en mémoire de son père, on pourra user de quelque ménagement envers le fils, lequel sans cela serait traité beaucoup plus mal, car sa faute est grave.

AKP 265, k. 108–115v

^d Fragment ten jest tłumaczeniem na język francuski części depezy napisanej w języku polskim.

67

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
1 V 1782**

Depesza nr 20

Monsieur le comte et Madame la comtesse de Mniszech sont enfin partis hier à cinq heures du matin. {Sa Majesté vous charge, Monsieur, de communiquer à Monsieur le comte Mniszech toutes les lettres que le roi, Monsieur Dzieduszycki et moi vous écrivons pendant leur séjour à Pétersbourg pour qu'il ne perde pas le fil des affaires dont Sa Majesté lui fait confiance. Je suis sûr que vous serez charmé de faire la connaissance de Monsieur le comte et Madame la comtesse, qui sont dans les meilleures dispositions pour vous et qui deviendront, j'espère, vos amis sincères et utiles.}

La poste d'hier nous apporta la nouvelle du départ du pape de Vienne le 22 d.p. à neuf heures du matin. Sa Majesté Impériale et l'archiduc Maximilien l'ont accompagné à la première station où le Souverain Pontife et celui de l'Empire d'Allemagne se sont séparés amicalement, les larmes aux yeux.

{Brigido przejeżdżając przez Kraków do Lwowa był zaproszony na obiad do starościny lanckorońskiej, jednej z zelantkow pryncypalnych za księciem biskupem krakowskim. Nie wymówił się od obiadu Brigido pod tą jednak [k. 212] kondycją, ażeby żadnej wzmianki nie było o biskupie krakowskim. Jakoż dotrzymano słowa, jednakże mocno ta okoliczność pomieszała partyzantów.}

Vendredi dernier il y eut l'élection au Conseil des trois candidats au palatinat de Russie ^a dont Sa Majesté fit la nomination en faveur de^a Monsieur Potocki, eks-chorąży koronny.

AKP 266, k. 211v–212

68

**Stanisław August do Augusta Debolego,
6 V 1782**

Ce que vous me mandez dans votre lettre du 23 avril sur les propos que le comte Ostermann vous a tenus, me donne d'autant plus d'impatience pour

^{a-a} Dopisane nad linią na lewym marginesie w miejsce skreślonego: „et il fut conféré à”.

apprendre ce que l'impératrice elle-même vous fera répondre au sujet de la demande dont je vous ai chargé pour elle dans ma lettre du 8 d'avril. Je n'ai pas eu encore la commodité de faire part à l'ambassadeur du contenu de votre lettre, pour ce qui regarde la présentation de Monsieur de Mniszech. Et comme celle-ci ^apartie d'ici il y a 8 jours^a arrivera à Pétersbourg à peu près ^ben même temps^b que ma présente, je pense que tout sera déjà si bien réglé et peut-être fait pour cette présentation par vos soins que tout ce que nous pourrions arranger d'ici viendrait trop tard. D'ailleurs, je pense moi-même qu'il serait difficile et mal de repousser les offres volontaires de la princesse Replin, à laquelle vous pouvez même à cette occasion dire de ma part les choses les plus obligeantes et en même temps les plus vraies, car elle personnellement [k. 55v] ne m'a jamais voulu du mal. Au reste, si la vieille comtesse Romanzoff est encore en état de faire quelque fonction, c'est elle que je crois être la plus ancienne des dames du palais. Pewnie, że dzisiaj nowych rozkazów żadnych roztropnie W. Panu dać nie mogę, póki nie zobaczę co imperatorowa odpowie, ale i to pewna, że moi przeciwnicy tutejsi mają zamysł na przyszłym sejmie dokuczać mi jeszcze i zabałamucić tą materiją krakowską. I trwam w tym zdaniu, że temu zagrozić inaczej nie można, jak udaniem się imperatorowy do cesarza. Można by przełożyć w Petersburgu, że ja nie posądzam samego cesarza w tej okoliczności, ponieważ bardziej rozumiem, iż przeciwnicy moi i bez jego natchnienia nie tylko zechcą mi się uprzykrzać, ale dla swego poparcia będą puszczać tumany jakoby mieli od cesarza zalecenia i obietnice dokuczliwe dla mnie. Więc z tej tylko przyczyny ja żądam, aby sam cesarz ich od tego odwiódł. Ale cesarz tego zapewne nie zrobi, chyba za kompulsem [k. 56] od imperatorowy. To zaś W. Pan nie zaniechasz najrzęczniejsz jak tylko będziesz umiał wyrazić jak dotkliwy byłby dla mnie żal i poniekąd wstyd, gdyby znowu obrzydły zwyczaj rwania sejmów miał się wznowić. Można zaś położyć zakład, że jeżeli damy się zerwać jednemu sejmowi, to wszystkie znowu sejmy wolne tym torem pójdą. Możesz W. Pan wszystkie moje i gabinetowe ekspedycyje *in toto* pokazywać P. Mniszchowi, ^cchyba żebyś W. Pan na górze trzy kropki w tryanguł stawiane obaczył. To będzie znakiem, że to jedynie dla W. Pana będzie miało służyć. Co wątpię ażeby się trafiło. Z reszty żądam^c, żebyś W. Pan w najzupełniejszej żył konfidencyi z nim. Ja do niego rzadko bardzo pisać będę i on do mnie. Bom tak pozostał z nim, że wszystkie moje do niego, i jego do mnie odezwy najskładniej przez W. Pana korespondencyją przechodzić będą.

AKP 266, k. 55–56

^{a-a} Nadpisane przez króla nad linią.

^{b-b} Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „le même jour”.

^{c-c} Dopisane przez króla na marginesie w miejsce skreślonego: „z którym żądam”.

69

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
7 V 1782**

Odebr. 18 V, odp. 19 V

Sire,

Comme la lettre de Votre Majesté à moi datée du 15 d.p. roulait nommément sur un point, qui était que l'impératrice fit entendre à la cour de Vienne que celle-ci eût à tenir la bride à ses partisans en Pologne afin qu'ils ne troublassent pas la prochaine diète ; et que sur ce point-là exposé dans les précédentes lettres de Votre Majesté j'avais déjà eu une résolution de l'impératrice, laquelle j'ai rapporté à Votre Majesté, c'est pourquoi en communiquant cette fois-ci au vice-chancelier Ostermann la susdite lettre du 15, j'ai affecté de laisser au choix de ce ministre de mettre sous les yeux de l'impératrice la lettre en question, ou de ne le pas faire, ajoutant que pour ce qui concernait les insinuations à faire à la cour de Vienne, telles que Votre Majesté souhaitait qu'elles fussent faites, le langage que lui, comte Ostermann, a été chargé de tenir au comte Cobentzel me semblait remplir [k. 116v] le but de Votre Majesté. Le comte Ostermann en gardant la lettre, ne m'a pas dit s'il la présenterait à l'impératrice ou non ; mais je me doute qu'il en fera usage. Je ne crois pas seulement qu'il ait ordre de me rien répondre au contenu en la susmentionnée lettre, dont l'effet sera ainsi restreint à faire quelque impression sur l'esprit de l'impératrice, et à faire connaître les embarras infinis que Votre Majesté aura à surmonter pour faire quelque chose d'utile au Pays à une diète libre. Le vice-chancelier m'a parlé cette fois-ci comme à l'ordinaire, c'est-à-dire d'une façon ampoulée et dont le principal refrain est que l'impératrice veut laisser la Pologne à elle-même, et démentir par-là cette opinion comme si elle visait à maîtriser ce pays, que c'était dans ce but qu'elle en a retiré ses troupes. De tels propos seraient vuids de sens, si l'on n'y ajoutait, comme on le fait, que l'impératrice était résolue de maintenir en Pologne le système qui y était établi. Au moyen de cette addition, les propos précédents peuvent s'expliquer par cette induction qui est que l'impératrice se croit sûre de la supériorité de son influence en Pologne à la faveur de l'adhésion constante de Votre Majesté à son système et qu'en revanche Sa Majesté Impériale [k. 117] ne laissera pas venir les choses à une diminution sensible de cette influence, conciliant en cela les maximes de sa politique avec les ménagements qu'elle croit devoir observer à l'égard de la cour de Vienne. Il me semble, ou je me trompe fort, que la raison capitale de la répugnance de l'impératrice à consentir à une diète confédérée c'est qu'il faudrait dans ce cas se concerter directement avec les deux cours voisines dont les partisans seraient alors plus actifs ; au lieu qu'une diète libre n'entraîne pas avec elle une nécessité d'un pareil concert, pour lequel la Russie voudrait ne donner les mains à l'une de[s] deux susdites puissances

que dans un cas urgent. Le vice-chancelier me cite toujours, pour fondement à la tranquillité dont l'esprit de Votre Majesté devrait être rempli, ce que l'impératrice elle-même a daigné me dire au sujet des inquiétudes que Votre Majesté avait conçues, et cette citation a encore eu lieu lors du dernier entretien que j'ai eu avec le vice-chancelier. Dans cette conversation j'ai trouvé un à propos pour insinuer audit ministre le désir de Votre Majesté qu'il soit prêché d'ici au grand général de se comporter tranquillement. Sur quoi le vice-chancelier m'a donné à entendre qu'à moins de vouloir [k. 117v] traiter ce point ministériellement, je devais sentir qu'il y avait d'autres canaux que le sien par où il fallait conduire ce point-là ; que d'ailleurs lui-même avait assez prêché Monsieur le grand général qui n'aurait certainement pas d'ici d'aliments à sa turbulence. Ayant bien compris ce que le comte Ostermann voulait dire par là, j'ai acquiescé à son sentiment, d'autant plus que je suis sûr que ni l'ambition, ni l'inconséquence du grand général ne seront en aucune façon nourries d'ici, et que, si à ses risques et dépens et inconséquemment il tâche de brouiller les cartes, on pourra lui dire très ouvertement qu'il y perdra sa peine et induira en erreur ceux à qui il voudra peut-être faire accroire qu'il jouit ici de quelque crédit ; car ceci n'est rien moins que vrai. Le grand général serait comme je voudrais qu'il le fût, s'il s'était ôté de la tête qu'il ne persuadera aucune cour, et moins encore la Russie, que l'autorité des grands généraux soit bonne à autre chose qu'à produire des désordres ; mais, comme d'un côté, il est trop plein de cette marotte, que de l'autre il est mis en évidence que ce n'est qu'une marotte, le grand général qui n'a en cela pour partisan que lui-même, peut bien être contenu dans de justes bornes. Je sais, Sire, [k. 118] que l'illusion que quelques-uns se font chez nous par rapport au grand général, va jusqu'à attirer à Białocerkiew, pour y faire la cour au grand général, une foule de gens, au nombre desquels on m'a dit que se trouve le trésorier Tyzenhauz. Le grand général s'est arrêté à Moscou environ trois semaines. Mais à ce que l'on écrit de là, il ne doit pas s'y être beaucoup produit.

Autant que, depuis la réception de la lettre de Monsieur le grand notaire de la Couronne, le temps me l'a permis, j'ai sondé différentes personnes pour voir si ce dont il est fait mention dans ladite lettre concernant l'insinuation que les deux cours impériales auraient faite à la maison de Bourbons par rapport à Gibraltar, avait quelque fondement, mais je n'ai rien appris jusqu'ici qui confirme la chose. On est ici de la plus grande indifférence relativement au changement du ministère en Angleterre, que l'on s'était doutait^a qu'il arriverait. Quelques soient les avances que l'on a faites pour moyenner une paix séparée entre l'Angleterre et la Hollande, on ne croit pas que la chose parvienne à sa maturité, vu la disposition où on est généralement en Hollande de ne faire la paix que conjointement avec la France ; disposition que l'ambassadeur des États [k. 118v] Généraux près de cette cour-ci prône hautement. Il n'y a pas d'apparence qu'il se fasse une autre paix qu'une paix générale. ^b[k. 120] *Ze imperatorowa przysłanej Waszej Królewskiej Mości przez J. Pana Formeja książeczki jest autorką, nie masz o tym żadnej wątpliwości,*

^a Zapewne błąd deszyfranta. Powinno być „douté”.

^{b-b} Fragment depešy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

gdyż więcej nad miesiąc w pismach nawet periodycznych petersburskich była o tym dziele wzmianka, z takimi pod pokrywką oznaczeniami, iż się domyśleć łatwo można było, że imperatorowa jejmość tę bajeczkę skomponowała. Nad to na ostatnich apartamentach przed wyjazdem imperatorowy do Zarsko-Selo poseł neapolitański, który w samotności, w której życie pędzi uczy się ruskiego języka, zdobył się na komplement, który imperatorowy uczynił powiadając, iż szukał róży, która by nie kłuała, i że ją znalazł w osobie imperatorowy. Ten komplement był tak łaskawie przyjęty, że imperatorowa zleciła natychmiast wielkiemu podkomorzemu Szuwałowowi, aby uformował bibliotekę ruską z wszystkich ksiąg co tylko w tym języku być mogą składającą się i oną posła neapolitańskiego z ramienia imperatorowy obdarował. Wiedzieć mi łatwo będzie od grafa Goertza czyli on tę książeczkę do Berlina posłał, ale nie rozumiem, żeby się to stało z wiadomością imperatorowy, a tym mniej z jej wyraźnej [k. 120v] woli, gdyż i tu już ta książeczka na niemiecki język przetłumaczona. Powiadają, iż imperatorowa jejmość kontynuuje pisanie w tym guście, lecz nic jeszcze nad bajkę o carewiczu Klorze *in publicum* nie wyszło.

Przyczyna zaarrestowania Bibikowa, o którym Waszej Królewskiej Mości w liście moim ostatnim namieniłem, była następująca. Przy wysyłaniu kuriera do wielkiego księcia niejakiego Gogiela (którego brat jest przy książęciu generale podolskim) oficjera w regimencie Bibikowa, tenże Bibikow spuściwszy się na pewność okazy, ośmielił się pisać do księcia Kurakina list arcy nieroztropny, napełniony nieprzystojnymi naganami samej nawet imperatorowy. Że zaś zachowują tu zwyczaj rewidowania listów, które wysyłanym do wielkiego księcia kurierom partykularne osoby oddają, Bibikow nakłonił kuryjera, aby odebrawszy już do wielkiego księcia od imperatorowy ekspedycją, zatrzymał się jeszcze dwa dni potajemnie. Znać, że to wyspiegowano, ponieważ po wyjeździe Gogiela wysłano za nim w pogoń i dognawszy go już pod Rygą wrócono go i listy wszystkie od niego odebrano. Dotąd daję Waszej Królewskiej Mości opisanie moje za niewątpliwe i tę dla informacyi Waszej Królewskiej Mości, i krótszego wytłumaczenia się kładę konkluzją, iż gdy tak się [k. 121] rzecz miała, iż tak nieprzystojny list Bibikowa znaleziono, moim zdaniem lepiej by było, żeby była imperatorowa ów list wielkiemu książęciu posłała i jego zdania zaciągnęła, czyli Bibikow wart kary. Zapewne by wielki książę był na to przystała, a takowa dla wielkiego księcia deferencyja oznaczałaby zaufanie zupełne w charakterze wielkiego księcia, na który sobie bez wątpienia w umyśle imperatorowy zasłużyć był powinien; gdyż to nawet z bardzo pewnej wiem strony, że wyjeżdżając stąd wszystkim zlecił, aby do niego tym kształtem pisywać, żeby listy na poczcie mogły być czytane, zachowywanie zaś takowych ostrożności względem korespondujących z wielkim księciem, którzy podejrzenie okazują, nie może tylko być wielkiemu księciu żałosne, a najbardziej nieutrzymanie nawet w sekrecie, za co Bibikow aresztowany; bo co wielki książę winien, że Bibikow zły i nieroztropny? Ale co najbardziej wielkiego księcia obejdzie to, (jeżeli ta okoliczność jest prawdziwa jak mię o niej upewnić chciano), iż miano posłać do księcia Kurakina po eksplikacyją dlaczego w takową z Bibikowem zaszedł korespondencyją. Książę Potemkin miał prosić imperatorowy za Bibikowem, który i księcia Potemkina [121v] w liście swoim nie

oszczędził. Może to być afektacja, może i szczerza intencja, boć to jest prawda, iż książkę Potemkin z charakteru swego nie jest mściwy. Bibikow trzymany jest dotąd w pałacu generała prokuratora, Gogiel zaś do fortecy odesłany.^b

[k. 118v]^c Le ministre de Naples ayant appris assez de russe, dans la solitude où il vit, pour faire l'autre jour à l'impératrice un compliment, lui a dit qu'après avoir cherché longtemps une rose sans épine, il l'a enfin trouvée dans sa personne auguste. L'impératrice a ordonné au grand chambellan Szuwalow de remettre de sa part en présent au ministre néapolitain [sic!] une collection complète de tous les ouvrages imprimés en langue russe.

Il est public ici que l'impératrice est l'auteur du « Czarewicz Chlore ». Une traduction allemande en a été faite ici, et c'est apparemment sur celle-là qu'on a fait à Berlin la traduction française.

Voici la cause de l'arrêt de Bibikow. On dépêchait au grand-duc en courrier un nommé Gogiel (dont le frère est auprès du prince Adam), officier dans le régiment de Bibikow. Celui-ci, se croyant [k. 119] sûr de cette voie, hasarda d'écrire au prince Kurakin une lettre remplie de censures indécentes contre l'impératrice. Comme il est d'usage ici de revoir les lettres que les particuliers écrivent au grand-duc, Bibikow engagea le courrier de rester ici caché encore deux jour après avoir reçu déjà l'expédition de l'impératrice. Apparemment cela a été su. Il a été poursuivi, atteint à Riga, ramené ici, logé à la forteresse et on lui a ôté toutes les lettres. Bibikow est encore dans la maison du procureur général. On me dit aussi, mais je ne l'assure pas, qu'on a écrit à Kurakin pour lui demander explication, pourquoi il est entré dans une telle correspondance avec Bibikow. Ceci sera d'autant plus affligeant pour le grand-duc, que je sais pour sûr, qu'en partant, ce prince a recommandé à tout le monde de ne lui écrire que d'une manière que toutes les lettres puissent être lues sans inconvénient. On prétend que le prince Potemkin a intercédé pour Bibikow, quoique celui-ci n'ait pas ménagé Potemkin non plus dans sa lettre.

Deboli

AKP 265, k. 116–121v

^c Od tego miejsca dalsza część depeszy jest francuskim streszczeniem wcześniejszego fragmentu zaszyfrowanego w języku polskim. Zapewne było to podyktowane chęcią zapoznania Stackelberga również z tym jej fragmentem.

70

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
11 V 1782**

Depesza nr 16, odebr. 22 V, oryginał

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'écrire le 29 d.p., qui était le jour du départ de Son Excellence Monsieur le maréchal de Lituanie comte de Mniszech. J'attendrai avec impatience des nouvelles que ce Seigneur était intentionné de me donner lui-même, de la route, par rapport au temps où il comptait être rendu ici. Par un retardement d'une cinq[uan]taine de jours, qui s'est rencontré dans l'arrivée de Monsieur le comte et de Madame la comtesse de Mniszech, au-dessous du terme auquel selon leur premier plan ils auraient dû être dans cette ville-ci, ils ont non seulement gagné du côté des chemins, qui dans cet intervalle de temps sont devenus meilleurs, mais aussi ils trouveront déjà ici une saison qui ne différera pas beaucoup de celle qu'ils ont quittée. Trois jours en arrière, je n'en aurais pu dire autant, car la Neva a encore charrié de[s] glaces [k. 122v] avant-hier et occasionnait un froid assez sensible pour qui surtout demeure sur le bord de la rivière ; de sorte que Madame la comtesse, qui aura cette rivièresous ses fenêtres, aurait bien eu sa part de froid, dont j'espère qu'elle sera actuellement garantie ; et c'est dans cet espoir que je ferai ôter ces jours-ci les doubles volets que j'ai jusqu'à présent conservés dans mes appartements, de peur d'une bise qui souffle aussi longtemps que la rivière n'est entièrement dégagée de[s] glaces. Cette description vous paraîtra un peu différente de celle qu'il y a à faire sur notre Vistule, mais non obstant cela, le climat d'ici a aussi ses avantages et les personnes venant de Pologne s'en accommoderont merveilleusement. Je fais à cet égard des vœux pour ceux nommément qui sont d'une classe de nos compatriotes dont est Son Excellence Monsieur le maréchal.

Vous ririez d'un biais que mon cousin Ankwicz a pris dans sa réponse qu'il m'a faite sur la lettre où je l'avais sommé de me dire pourquoi il avait signé un manifeste où l'on soutenait, contre toute évidence, que l'évêque de Cracovie [k. 123] n'était pas atteint de démence. Ma question à cet égard était très précise et accompagnée de cette observation qu'il fallait toujours faire les choses d'après une conviction.

Adieu mon bienfaiteur et soyez assuré du plus parfait attachement que je professe pour vous, me disant sincèrement,

Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Deboli

71

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
13 V 1782**

Comme rien n'est plus éloigné de mon intention que de devenir en quoi que ce soit à charge à l'impératrice, vous direz à Monsieur le comte d'Ostermann que dès ce [sic!] que Sa Majesté l'impératrice juge qu'il lui convient de ne pas faire à l'empereur la demande relative à notre diète prochaine, dont je vous ai parlé dans ma lettre du ^a8 avril^a, je m'en remets entièrement à cet égard à ce que Sa Majesté l'impératrice jugera elle-même être le plus convenable. Je suis persuadé moi-même que l'empereur ne se laissera pas entraîner à exciter des troubles en Pologne, ^bsurtout s'ils étaient^b de nature à produire une nouvelle guerre civile. Ce que Sa Majesté l'impératrice a bien voulu me faire dire là-dessus, me rassure entièrement. Aussi le motif qui m'a dicté ma lettre à vous du ^c8 avril^c n'était autre que celui de la sollicitude que me cause [k. 57v] le sort de la diète prochaine à cause des soins extraordinaires que prennent ceux qui forment ici le parti de l'opposition, et pour s'envenimer l'affaire de Cracovie, et pour se procurer un parti prépondérant dans la diète. Encore tout récemment ils ont travaillé à engager le primat par surprise à une démarche par laquelle il aurait en quelque manière annulé tout ce qui s'est fait à Cracovie en son nom comme métropolitain. Heureusement qu'on a été averti assez à temps pour prévenir l'effet de cette tentative. Lorsque à Cracovie ils n'ont plus eu le moyen de parler au nom de l'empereur pour exciter les esprits, ils y ont répandu le bruit tout récemment, comme si le pape^d allait excommunier^e tout le royaume à cause de l'évêque de Cracovie. Toutes ces tentatives s'évanouissent ^f à la vérité successivement [k. 58] parce qu'elles manquent de fondement, mais elles ne nous en donnent pas moins de besogne pour empêcher leur effet sur des esprits légers et remuants, dont, malheureusement, un pays constitué comme le nôtre abonde plus que bien d'autres. Mais encore une fois je m'en remets entièrement à ce que la sagesse de Sa Majesté l'impératrice et l'amitié dont elle m'honore en décidera, et vous le direz ainsi à Monsieur le comte Ostermann. En attendant, le pauvre évêque de Cracovie continue à donner des preuves de démence tous les jours plus comiques. Un de ses amusements favoris est aujourd'hui d'habiller de mille façons différentes ou plutôt de masquer ridiculement ses domestiques. Lorsque la princesse Radziwill née Taxis, en revenant de Vienne a désiré le voir,

^{a-a} Data wpisana później przez króla.

^{b-b} Fragment przeredagowany przez króla, wcześniej brzmiał: „et surtout qu'ils fussent”.

^{c-c} Data wpisana przez króla w miejsce pozostawione przez sekretarza.

^d Dopisane przez króla w miejsce pozostawione przez sekretarza.

^e Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „mettre à interdit d'excommunication”.

^f Skreślono: „détruisent”.

au lieu de lui montrer [k. 58v] son visage, il lui en a montré le revers. Mais en voilà bien assez sur cette matière.

Comme je crois que le comte Mniszech et sa femme seront à Pétersbourg avant l'arrivée de ma présente, dites-leur de ma part mille amitiés. Ayez-en soin de votre mieux. Vous savez la tendresse particulière que je leur porte.

AKP 266, k. 57–58v

72

Stanisław August do Augustyna Debolego, 13 V 1782^a

We wszystkim aprobuję postęпки i mówienia W. Pana, o których mi w liście swoim de die ^b30 aprilis^b oznajmiłeś. Gdy się dowiesz więcej o Bibikowie to mi doniesiesz. Ja dziś względem Krakowa więcej nie mam co pisać W. Panu nad to, że książę marszałek koronny jest ten, który u prymasa chciał mi tego figła zrobić i który najlepszych moich przyjaciół odrywać ode mnie wszelkimi usiłującymi sposobami. Właśnie jakoby zakładał w szkodzeniu mnie powinność i sławę swoją ^co czym możesz tam nie tać gdy się okazują podać mianowicie przed osobami, które mają wagę w interesach. Publicznie zaś deklamować przeciwko księciu marszałkowi strzeż się^c. Eks-chorąży Potocki, a terazniejszy wojewoda ruski oświadcza się z przywiązaniem całkowitym dla mnie w taki sposób, że temu daję wiarę. Lubo go także mocno chciano ciągnąć na przeciwną mnie stronę. Teraz niby o fraszce, ale jednak mogącej mieć w sobie ważność piszę do W. Pana. Księżna Daszkow powracająca z wojażów na Wiedeń przytomnemu [k. 59v] tam Ghigiottemu oświadczyła żądanie pozyskania ode mnie portretu mego i z wymówkami jakoby ją takowy portret mego prezent mniej godnym od niej osobom uczynił. To się znać ściągają do pani Sołtykowej z wielkim księstwem teraz wojażującej, której go posłałem, bo wiedziałem, że go żądała i że przez to wielkie księstwo ukontentuję. Nim ja mogłem Ghigiottemu dać respons dla Daszkowej, ona wyjechała z Wiednia do Berlina i tak ja zostaję jeszcze w wolności dania lub nie tego portretu. Gdy się w tym radziłem Stackelberga, on był w zdaniu, żeby nie dać, i że imperatorowa jej nie lubi. Trzeba jednak wiedzieć, że podczas bytności swojej w Wiedniu teraz Daszkowa pokazywała publicznie i Kaunitzowi list imperatorowy do niej bardzo łaskawy, i grzeczny. Więc W. Pan staraj się zrzęcznie informować się co będzie lepiej uczynić, czy dać czy nie dać jej ten

^a Dopisane przez króla w lewym górnym rogu: „En chiffre à la lettre de 13 maj 1782”.

^{b-b} Data wpisana przez króla w miejsce pozostawione przez sekretarza redagującego depeszę.

^{c-c} Dopisane przez króla na marginesie.

portret. Taż Daszkowa domagała się u Ghigiottego, żebym jej do Berlina posłał [k. 60] indygenat dla syna. Prawda że go ma prawem 76^{ti} sobie pozwolony. Ale że przed ekspedycją dypłomatis potrzeba żeby nowy indygena przysięgł tu obecnie na wierność i żeby dobra kupił za dwakroć sto tysięcy, więc gdy tego wszystkiego nie wykonał młody Daszkow, nie można mu dyplomu posłać. Ja to wszystko W. Panu dlatego donoszę, ażebyś umiał odpowiedzieć tej damie, gdyby się za powrotem do Moskwy W. Panu o to przykrzyła. Ale tak jakobyś to z swojej wiadomości nie z mego zlecenia jej odpowiedział.

AKP 266, k. 59–60

73

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 14 V 1782

Depesza nr 17, odebr. 25 V, odp. 27 V

Monsieur,

Le vice-chancelier a fait plus que je ne l'aurais cru, car il a non seulement communiqué à l'impératrice la lettre de Sa Majesté le roi à moi du 15 d.p., mais il a même (et c'était bien ce à quoi je m'étais attendu) dit que l'impératrice n'avait rien à me faire répondre sur la susmentionnée lettre, sinon de me faire répéter que le roi devait être tranquille et se reposer sur son amitié. Ici le vice-chancelier fit de nouveau une sortie sur le peu d'apparence qu'il y avait que l'Autriche voulait cabaler chez nous de manière à faire aboutir les choses à quelque trouble, soutenant que l'Autriche, qui était actuellement si bien avec la Russie, n'aurait garde de choquer celle-ci par une telle conduite ; que si l'Autriche se faisait des amis en Pologne, on ne pouvait pas parlant franchement l'en empêcher, pourvu qu'elle [k. 124v] ne fasse pas des démonstrations qui indicassent le dessein d'employer ces partisans là au mal ; qu'il fallait par conséquent attribuer la véhémence de ceux-là qui l'ont manifestée à l'occasion de l'affaire de Cracovie à leur esprit turbulent, et non à une inspiration de la cour de Vienne ; que le comte Cobentzel avait raconté à lui, vice-chancelier, qu'il m'avait entretenu de ces soupçons qui se seraient élevés chez nous comme si l'Autriche y instiguait ses partisans. Ma réponse fit rire le vice-chancelier : c'était que je dispensais le comte Cobentzel de me croire sur ce que je lui disais quelquefois, et que je voulais pareillement jouir du même privilège. Ensuite le vice-chancelier se laissa amener par moi à une digression sur le prince général de Podolie, au sujet de son entrée au service d'Autriche. La politique à part, qui ne fait naturellement pas goûter ici l'engagement du prince général, tout le monde le blâme en outre par

des raisons puisées dans la nature même des choses. La princesse Repnin entre autres m'a dit précisément ce que j'ai toujours pensé là-dessus ; [à] savoir que c'eût été bon aux descendants du prince Adam de se mettre en train de briguer le poste qu'il vient d'obtenir pour [k. 125] lui-même ; mais que lui, qui était le contemporain du malheur qui a accablé sa patrie ; lui qui y jouit de tant de considération, ne devait pas à l'âge de 50 ans passés faire une action par laquelle il fait voir que la sensibilité patriotique, partage de la première génération qui a le malheur de passer sous une domination étrangère, est entièrement étouffée en lui. Comme Votre Excellence m'a mandé que le palatinat de Russie lui était destiné, je croyais qu'il accepterait cette charge et que dans cette même acceptation, il trouverait un[e] défaut[e] envers la cour de Vienne. La chose, comme je le vois, a autrement tourné.

Cela s'entendait chez moi de soi-même que je devais considérer dans Monsieur le comte Mniszech une personne qui jouissait à juste titre de la confiance du roi. J'emploie ce terme de [sic!] juste titre^a, car j'ai encore la tête pleine de la dispute que j'ai eu à soutenir contre quelqu'un qui dans une conversation amicale a attaqué le caractère des Polonais, les taxant d'être portés à l'ingratitude, et me citant l'exemple de Monsieur Rzewuski. C'est bien, répondis-je, un exemple frappant, mais que ce n'était pas vrai que cela fit partie du caractère national des Polonais que d'être ingrats. Jamais cette tâche [k. 125v] ne souillera le comte Mniszech. Or j'exécuterai strictement ce que vous me prescrivez d'observer à son égard et je ne dissimulerai pas que la disposition que je me flatte de rencontrer en lui à me prendre en affection, je la devrai principalement à Votre Excellence.

Dites, je vous prie, à Son Altesse le prince Casimir que j'ai déjà chez moi le portrait de la princesse Repnin, que le père de cette dame m'a remis et auquel j'ai d'abord dit que je ne l'enverrai que lorsque le comte Mniszech s'en retournerait d'ici, faute de compter plutôt sur une occasion sûre. J'ai écrit ces jours-ci une lettre au prince palatin de Vilna, dont j'espère qu'il sera content.

Deboli

AKP 265, k. 124–125v

^a Obecnie: „à juste titre”.

74

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
15 V 1782**

Depesza nr 21

Je ne vous ai pas écrit depuis le premier^a d.c. n'ayant non plus reçu rien de votre part dans cet intervalle et d'ailleurs vous avez été informé de tout de la source.

Dziś to mam do oznajmienia, że Szulc, o którym Król pisał do J.W.W.M. Pana w liście swoim pod die 16 lipca roku przeszłego, uczynił świeżą odezwę do Jego Królewskiej Mości ze Lwowa de 1 *currentis* względem handlu directe z Turkami przez Akierman; że Najjaśniejszy Pan komunikował tego listu J. Panu Stackelbergowi, który zapewne przeszle go dworowi swemu. Treść tego listu jest ta: twierdzi on, że od Czarnego Morza aż o pięć mil ode Lwowa można na statkach wszelkiego gatunku towary i produkta wprowadzać i wyprowadzać, na tratwach zaś wszelkie handlowe okrętowe drzewo spuszczać aż do samego morza, a twierdzi to, jak powiada, z praktyki, wprowadziwszy naładowane statki na Dniepr pod Oczakowem, a Dniestr pod Akiermanem. Sądzi on potrzebą założyć w Polsce składy w Raszkowie i Kamieńcu, w Galicji zaś w Zaleszczykach i we Lwowie. Miał w tej mierze uczynić propozycje dworowi wiedeńskiemu i spodziewa się, że poseł w Konstantynopolu odbierze rozkaz do wyrobienia [k. 212v] wolnego żeglowania okrętów cesarskich na Morzu Czarnym. Król Jegomość sam zostawi list Szulca bez odpowiedzi, ale^b starać się będziemy dowiedzieć, jaką rezolucją odbierze od cesarza. To wszystko niech służy szczególnie dla wiadomości J.W.W.M. Pana, równie i to, co niżej wyczytasz. Przed dziesięcią dniami pisano tu ze Lwowa, iż się tam rozszedł odgłos, jakoby dwa dwory cesarskie ułożyły wcześniej sukcesyjną na tron polski *favore* księcia Konstantyna, syna młodszego wielkich księstwa. Z drugiej strony rozeszły się, acz ciche odgłosy, że rzeczony dwa dwory cesarskie, chcąc wywyższyć dom książąt Württembergskich, postanowiły kreować elektorstwo *favore* ojca wielkiej księżny, brata zaś jej terażniejszego gubernatora Finlandij promowować na polską koronę. Powinienem ostrzec J.W.W.M. Pana, że te wiadomości ja sam mam za płonne, gdyż nie z żadnego zrzodła, ale szczególnie z odgłosów grunt swój mają. Sądziłem wszelako za rzecz przyzwoitą donieść je J.W.W.M. Panu, tym bardziej, że ostatnia przeszłoroczna Jego Królewskiej Mości raptowna w Wiśniowcu słabość (lubo teraz Najjaśniejszy Pan po owej podróży zdrów zupełnie) dać mogła okazją do układu między dworami względem przyszłego następcy. Proszę to także komunikować J.W. marszałkowi, bo wiem, że tak J.W.W. Pan jak i on uczyniwszy się niewiadomym, potraficie zręcznie co wymacać, bez kompromitowania ani siebie, ani nikogo.

AKP 266, k. 212–212v

^a Wyjątkowo w tym miejscu Cieciszowski zapisał datę słownie, a nie cyfrą.

^b Dopisano w miejsce skreślonego: „Tymczasem”.

75

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
17 V 1782**

Depesza nr 18, oryginał

Monsieur,

Je n'ai jusqu'ici ni avis direct de la part de Son Excellence Monsieur le maréchal comte de Mniszech, ni nouvelles sûres d'aucun côté par rapport à son arrivée, hormis le récit d'un courrier venant de Turin, lequel doit avoir dépassé Monsieur le comte Mniszech près de Riga. De cette façon, en donnant à nos voyageurs le double du temps qu'un courrier emploie depuis Riga jusqu'ici, j'y attends ceux-là demain ou après-demain, le courrier en question étant venu ici mercredi.

L'amitié dont vous voulez bien m'honorer vous portera, sans que même je vous le demande, à joindre vos actions des grâces envers Dieu à celles que je rends à la Providence de m'avoir garanti d'un aussi grand malheur que celui que j'ai failli à essayer et dont vous trouverez le détail dans ma lettre à Monsieur le comte Dzieduszycki. Un heureux destin m'a fait échapper à une catastrophe, par le moyen d'une distraction dont Monsieur Poniński et un couple de personnes furent l'objet. Ils survinrent dans le fort de mon embarras et m'aidèrent à prévenir le funeste accident. Puissiez-vous n'éprouver jamais une commotion semblable à celle dont j'ai été agité dans ce moment. Je vous dois ces vœux à titre de votre reconnaissant serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 126

Extrait de la dépêche de Monsieur Deboli du 17 mai 1782^a

J'ai été menacé hier d'un grand danger auquel j'ai échappé par un effet de la Providence dont je reconnais visiblement la main en cette occasion. Le feu a pris dans ma maison à une poutre qui, par une mauvaise architecture, était enfoncée dans une cheminée. L'accident était d'autant plus dangereux que cette même poutre, étant couverte de planches, se consumait par un feu lent dont on ne pouvait apercevoir des traces et que l'on n'aurait remarqué que lorsque la flamme aurait trouvé une issue et se serait répandue. Une fumée qui filtrait à travers les petites crevasses qu'il y avait dans le plafond^b, me donna les premiers soupçons qui produisirent mon salut. Je cours moi-même au galetas, découvris la fente d'où il sortait déjà de la fumée et j'apportai un prompt secours ; et ce qu'il y eut

^a Zapewne jest to wypis z depeszy Debolego do Antoniego Dzieduszyckiego.

^b W oryginalu: „plat fond”.

de singulier en ceci, c'est que ma [k. 127v] présence à la maison à l'heure que le feu y prit, était une suite d'une distraction qui, m'ayant fait oublier que j'eusse été invité pour ce jour-là à dîner, m'avait fait engager quelques amis chez moi, et ce fut pour cette raison que je suis resté au logis. En mon absence, on ne pouvait guères s'apercevoir de l'accident que trop tard, car la chambre où l'odeur de brûlure se fit sentir en est une où les domestiques n'ont que faire d'entrer sans moi. Dieu en soit loué. J'en ai été quitte pour une violente commotion et pour quelques petits dégâts qui ne sont rien en comparaison du dommage que j'aurais souffert, d'autant plus que je n'aurais pas été en état de constater que ce n'est pas par ma faute ni celle de mes gens, que la maison aurait brûlé. Je compte aussi à bonheur que cette alarme fut venue avant que Madame la comtesse Mniszech ne fût [k. 128] arrivée, car c'est justement au-dessus de l'appartement que j'ai destiné pour elle que le feu aurait éclaté.

AKP 265, k. 127–128

76

Stanisław August do Augustyna Debolego, 20 V 1782

Monsieur de Deboli,

Comme je vous ai successivement informé de tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Cracovie, je vous apprend aujourd'hui ce qui devrait la terminer entièrement. C'est que le 15 d.c. les curateurs l'ont fait transporter^a du séminaire des Missionnaires du château de Cracovie à Kielce, résidence ordinaire des évêques, où il sera mieux logé et mieux soigné qu'il ne pouvait l'être ci-devant.

En même temps, j'ai à vous mander un autre événement que je regarde comme avantageux^b pour moi. Vous savez que l'expiration de mon contrat de sel avec la Prusse a occasionné depuis près d'un an une négociation assez épineuse avec la ^c société qui afferme les salines de Wieliczka de l'empereur, quoique l'article principal était [k. 61v] convenu depuis longtemps, c'est-à-dire que cette compagnie me donne 260 000^d par an. Un point retardait toujours la conclusion finale, c'est que le secrétaire de Lituanie Moszyński qui est l'âme de cette compagnie autrichienne demandait une promesse de protection de ma part, se fondant pour cela sur ce que le maréchal Rzewuski avait inséré cette

^a W oryginalnej błędnie: „transporté”.

^b Dopisano w miejsce skreślonego: „heureux”.

^c Skreślono: „cour”.

^d Odczyt niepewny, inna możliwość to „265 000”.

clause dans le contrat passé il y a trois ans avec la compagnie prussienne. La diversité des circonstances ^e m'a prescrit de [la] circonspection, au quelle [sic!] la compagnie autrichienne ne paraissait pas d'abord faire assez d'attention. Enfin le baron Thugut ayant écrit au palatin de Mazovie Mokronoski (aujourd'hui président de ma Chambre de finance en l'absence du comte Mnischek) le billet dont copie ci-jointe sub A. Le palatin y a répondu comme [k. 62] vous verrez sub B. Le baron Thugut m'en ayant remercié d'abord après-hier, je lui ai dit que j'étais charmé d'avoir trouvé une occasion de marquer à l'empereur le plaisir que j'ai à l'obliger.

Quoique cette compagnie autrichienne me donne 135 000 francs de moins par an que ne me donnait celle de Prusse, toujours est-il bon que j'en aie du moins quelque chose, et que j'aie pu ôter à l'empereur ^fle prétexte de supposer en moi des préférences qui n'existent pas^f.

J'espère que ceci même pourra contribuer à m'épargner un autre désagrément dont je prévoyais la possibilité. Vous savez l'état dans lequel se trouve depuis longtems le palatin de [k. 62v] Kiev Lubomirski. Depuis longtemps il est pour ainsi dire nul, et il serait et juste et utile que Stempkowski, qui est castellan de Kiev depuis [de] longues années, le remplace. Stempkowski est le seul sénateur qui ait^g su maintenir son palatinat exempt de toute participation à la ligue de Bar. La noblesse de cette province me restait (grâce à ses soins) constamment attachée. Il a beaucoup^h contribué à étouffer la révolte des hadamakes en 1768. Il a essentiellement opéré la mélioration de toute cette division de troupes et nommément de la cavalerie nationale qui est sous ses ordres. En un mot : c'est un homme qui dans sa province, aux diètes, dans le Conseil Permanent et partout est un de ceux dont j'ai raison d'être le plus content. Tous les généraux russes, à commencer [k. 63] par le maréchal Romanzoff, ⁱs'en sont louésⁱ en tout ce en quoi ils ont eu occasion d'avoir à faire à lui. Par tous ces motifs, j'ai travaillé depuis longtemps à engager le palatin de Kiev à céder volontairement son titre (dont il ne remplit pas les fonctions) au castellan Stempkowski. J'étais même sur le point d'y réussir lorsque Alexandre, un des fils du palatin, s'est mis sur le rang pour ce même palatinat. Il ne peut pas l'obtenir sans moi, et je ne puis manquer de reconnaissance et de justice envers Stempkowski. J'ai cru devoir vous informer de tout ceci parce que j'ai lieu de prévoir que l'on fera jouer toute sorte de ressorts contre Stempkowski, précisément ^j parce qu'il s'est montré toujours éloigné [k. 63v] des vues de ceux qui, en toute occasion, cherchent à me faire de la peine.

^e Skreślono: „a produit”.

^{f-f} Fragment przeredagowany przez króla, wcześniej brzmiał: „tout prétexte de se plaindre de moi des motifs de préférence pour un autre que lui, qui n'existe pas”.

^g W oryginalnej: „aye”.

^h Nadpisane przez sekretarza nad linią w miejsce skreślonego: „considérablement”.

ⁱ⁻ⁱ W oryginalnej błędnie: „s'en s'ont lué”.

^j Skreślono: „à cause de son attachement décidé”.

[k. 64]^k

Życzę żebyś W. Pan miał sposobność wyeksplikowania Ostermanowi, że familia Lubomirskich, a mianowicie książę marszałek wielki koronny probabiler będą czynili zabiegi, aby cesarz obliłował imperatorowę, żeby się do mnie wstawiła za księciem Aleksandrem wojewodziec kijowskim, w przeciwieństwie Stempkowskiemu, co by było dla mnie arcymartwiącym. Ledwie nie równie byłoby dla mnie szkodliwym, gdyby po Stempkowskiem nie postąpili ex gradu kasztelanowie tegoż województwa bo już i na to słyżę godzi wreszcie młody Lubomirski, który by mi tam (a bardziej pod jego imieniem książę marszałek wielki koronny) wiele szyków pomięszal. Pisarz Cieciszowski opisuje W. Panu *omnia scienda solne*. [k. 64v]

Księżna marszałkowa Lubomirska nawet pisała bilet do Stakelberga chcąc go do mnie interesować za Aleksandrem Lubomirskim o województwo kijowskie. Z Stakelbergiem pozostałem, że jej odpowie, iż ja odstąpić Stępkowskiego nie mogę. Sam Stakelberg Stępkowskiemu wielokrotnie obiecał, że go nie odstąpi. Ale wszystko to by poszło z dymem, gdyby Wiedeń wyrobił w Moskwie wdanie się do mnie za Lubomirskim. Tu właśnie trzeba naradzenia doskonałego między W. Panem a Mniszkim marszałkiem, czyli trzeba *prevenienda malum* wyeksplikować gruntownie Ostermanowi rzecz, czyli też na tym tylko przestać co jest bez cyfer dzisiaj o tym do W. Pana przeze mnie napisano.

Prawdziwie z wielu miar źle zrobił Bibikow, bo niewinnie ściągnie przykrości dla drugich przez swoją płochość. Ghigiottemu cesarz przy pożegnaniu przy różnych inszych rzeczach to powiedział: „Król Polski niech na zawsze trzyma z Moskwą”. Ja z Moskwą jedno trzymam, w tej intencji, żeby Polska w terażniejszej swojej sytuacji została. Kaunitza nakazy [k. 65] do mnie przez Ghigiottego były co do istności rzeczy jednakowe z cesarskimi tylko z większym dobrego serca okazywaniem.

AKP 266, k. 61–65

77

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 20 V 1782

Depesza nr 22

Do listu królewskiego to mam dodać, że respons przez Mokronowskiego Thugutowi dany jest za poradą Stackelberga i w wyrazach przez niego żądanych.

^k Pomimo braku odpowiedniej adnotacji – jak to ma miejsce w przypadku innych depesz – ta część depeszy była zsfrowana.

Wszelako Goldschmidt, który z rozkazu cesarskiego jest tu aktualnie w Warszawie i ma jechać do [k. 213] Petersburga upewnia jak najmocniej, że kontrakt solny dany Moszyńskiemu będzie mu najdalej za rok odjęty, i że cesarz ułożył handel solny w Polsce prowadzić directe z królem. Pozory do zerwania kontraktu Moszyńskiego mają być te, że Moszyński nadrobiwszy z administracją wieliczką pod pretekstem łatwiejszej sprzedaży soli, miał wydawaną z Wieliczki sól półbeczkami, których dwie rachują na beczkę przewyższają ordynaryjną wagę beczki soli 120 funtami tak, że dwie półbeczki ważyły funtów 660, lubo beczka nie powinna była ważyć tylko funtów 540; co niemały czyniło *deces* skarbowi cesarskiemu i na to wyznaczona indagacja. Drugi pretekst ma być, że Moszyński nie dobrał znacznej liczby beczek soli, do której obowiązał się. Goldschmita komis ma być obwieszczenie po wszystkich pryncypalnych miastach, że od Wielkiej Nocy roku 1783 cesarz we wszystkich państwach swoich cła znosi, że w Wiedniu i Pradze dwa jarmarki jednomiesięczne wolne dla wszystkich zagranicznych kupców postanawia. A to końcem sprowadzenia jak największej ludności i jak najmajętniejszych kupców do krajów swoich, a szczególnie dla zniszczenia jarmarków lipskich. Ogłoszenie tolerancyi [k. 213v] wszelkich religij wielce także do uskutecznienia tego zamysłu pomoże. Dotąd cła w krajach cesarskich importowały na rok trzy miliony ryńskich. *Deces* ten ma być sownie nadgordzony [sic!] podwyższeniem akcyzy po miastach od wszelkich przywożonych żywności i zwyczajnej w Wiedniu opłaty w spóźnionych godzinach od wchodzących, wjeżdżających do miasta i wychodzących lub wyjeżdżających z niego tak dalece, iż oprócz spodziewanej ludności mniemają, że skarb cesarski zyska na tej odmianie do miliona pięciukroć sto tysięcy ryńskich.

AKP 266, k. 212v–213v

78

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 21 V 1782

Depesza nr 19, odebr. 1 VI, odp. 3 VI

Monsieur,

De si près au temps où Madame et Monsieur le comte Mniszech viennent d'arriver ici, je n'ai à vous dire d'autre chose sinon que pendant ce couple de jours qu'ils ont déjà passé chez moi, je crois les avoir assez bien connus tous les deux pour que je me flatte, et cela pas en vain, qu'autant que j'ai à cœur de cultiver les dispositions favorables que je leur ai trouvées à mon égard, autant il ne m'en coûtera pour y réussir que ce que j'avais cru devoir faire pour cet

effet; qu'ils ont lieu d'être satisfaits de ce qui est jusqu'ici intervenu relativement à leur début ; que je me rapporte à ce sujet à leur propre lettre qu'ils écrivent par la poste d'aujourd'hui et où ils mandent tout hormis [k. 131v] ce que je les ai priés de supprimer dans la lettre en clair, [à] savoir ma persévérance à soutenir ma thèse touchant la princesse Repnin, point auquel ils ont adhéré et dont ils ont déjà vu dès aujourd'hui la convenance ; enfin que j'espère que Dieu aidant, nous ne broncherons en aucune chose. Voilà ce que j'ai voulu vous mander cette fois-ci, priant Votre Excellence de me mettre aux pieds du roi et de dire à Sa Majesté que je n'écris pas cet ordinaire droit à elle, me réservant cet honneur pour un des premiers jours de postes suivantes.

Deboli

Au N° 19 du 21 mai 1782

[k. 129–130]

C'est bien mettre une édifiante précision dans la pratique de l'amitié et de la confiance dont vous m'honorez, que de tracer, comme vous l'avez fait, jusqu'au portrait du comte Mniszech ; connaissance qui est essentielle dès le premier moment surtout de son arrivée ici, et de la liaison que j'ai à former avec lui. Si, à l'occasion de la confection de ce tableau, j'ai eu présente à mon idée, plus que toute autre chose, votre sincérité à me vouloir du bien de toute façon, je puis aussi vous dire, avec autant d'assurance qu'on peut en mettre dans les choses d'ici-bas, que je ne doute pas qu'il ne me soit facile de me mettre parfaitement à portée tant du comte Mniszech qu'à celle de la comtesse ; parce que c'était ce dernier point que j'ai le plus redouté, mais enfin j'en suis rassuré par le début de 2 jours écoulés depuis leur arrivée.

Permettez-moi, mon bienfaiteur, qu'ayant [k. 129v] pleine confiance en vos bontés, je vous dise sans détour que, vu que cette première année de mon nouveau ménage je suis arriéré, je n'ai de fond pour faire face à la dépense que pour un mois ; que je suis trop délicat pour seulement rien demander au comte Mniszech et que ce sera me tirer d'un grand embarras que de me faire au plus tôt une remise. Cent ducats de plus de ce que j'ai demandé me mettront de niveau avec la dépense extraordinaire que j'ai à faire pour mener les choses de manière que mes hôtes soient contents et la décence observée. Ne faisant la petite bouche en rien, je fais même sous-entendre pour le public que c'est le roi qui m'indemnise de mes frais actuels. Cinq cent[s] ducats n'est ni peu, ni beaucoup, mais par la raison ci-dessus exprimée, je demande votre coopération à ce que je touche [k. 130] ladite somme sans délai. J'ai brisé sur cette matière, quand le comte Mniszech l'a entamée avec moi, quoique en ménageant ma délicatesse.

AKP 265, k. 131–131v

79

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
24 V 1782**

Depesza nr 20, odebr. 5 VI, odp. 5 VI, oryginał

Il faut que je m'excuse encore aujourd'hui de ce que je n'écris à Votre Excellence que quelques lignes, car ce sont les visites que je fais avec Son Excellence Monsieur le maréchal qui m'absorbent tout mon temps. Ce seigneur ne vous adresse pas non plus de lettres par cet ordinaire-ci, puisque vous mander que tout nous va fort bien jusqu'ici est une tâche que j'ai prise sur moi et que je remplis avec autant de satisfaction que j'en ressens à voir ce qui formera sans doute le contentement de Monsieur le comte et de Madame la comtesse de Mniszech et qui, rapporté au roi, causera à Sa Majesté une agréable sensation : mouvement si naturel à son cœur en faveur de sa nièce, comme aussi à l'égard d'une personne telle que l'est Monsieur le comte Mniszech.

Il vous embrasse comme son ami et moi, je vous présente comme à mon bienfaiteur mes hommages et les assurances de mon inviolable attachement,

A. Deboli

Au N° 20 du 24 mai 1782

[k. 132]

Doszła J.W. marszałka wiadomość jakoby książę Franciszek Sułkowski chciał kupić buławę polną. Z skutkowania tego zamysłu i z wyjścia hetmana polnego koronnego Rzewuskiego *ex ministerio* wyniknęłyby rozróżnienia z wiadomego J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi projektu, przeto J.W. marszałek spodziewa się, iż ta sprzedaż nie będzie dozwolona.

Ja J.W. marszałka respektuję i z strony jego wszelkich doznaję względów.

AKP 265, k. 133

80**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
27 V 1782**

Depesza nr 23

La poste d'avant-hier m'a apporté votre N° 17 du 14 d.c.

{Książę Adam nie z swej woli własnej akceptował ofiarowane mu szefostwo gwardyi galicyjskiej. Będąc marszałkiem Trybunału przesłał na ręce księcia wojewody ruskiego ojca swego dwojaki respons do cesarza, jeden ekskuzujący się od przyjęcia tej łaski, drugi zupełnie ją przyjmujący. Książę wojewoda posłał ostatni, co nieskończenie ambarasuje dotychczas księcia Adama, który radby wszelako wynaleźć jaki sposób do wymówienia się bez narażenia cesarzowi. Ułożenie się o znaczną sykcesyją po ojcu, o które directe sam książę Adam z księżną marszałkową traktuje, zwleka wyjazd jego do Wiednia, ten jednak najpóźniej na końcu przyszłego miesiąca nastąpi. [k. 214]

Król Jegomość zlecił mi pisać do J.W.W.M. Pana względem portretu księżny Reprinowy, ażebyś, nie czekając powrotu I.M.P.P. marszałkowstwa, przesłał go tu przez najpierwszą, która się zdarzyć może pewną okazyją, bo książę Kazimierz życzy sobie mieć go jak najprędzej.}

Je n'ai rien de plus à vous mander aujourd'hui.

AKP 266, k. 213v-214

81**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
28 V 1782**

Odebr. 8 VI, odp. 10 VI

Sire,

Les frais du cérémoniel qu'il a fallu faire dans les premiers moments du séjour en cette ville de Monsieur le maréchal comte Mniszech, que j'ai dû d'office accompagner partout, ont été cause que je me fusse restreint à des courtes lettres que j'ai écrites à Monsieur Cieciszowski, grand notaire de la Couronne dans l'espace des derniers huit jours. Monsieur le maréchal rendant lui-même compte, dans une lettre qu'il a adressée aujourd'hui à Monsieur le grand notaire Cieciszowski,

des principales circonstances qui se rapportent à la réception qu'on lui fait ici, il suffira que [k. 135v] sur cette matière je dise seulement à Votre Majesté que cette réception est telle que je la saurais désirer pour me donner la vanité de croire que j'entends passablement les rubriques de cette cour-ci. Encore avant l'arrivée de Monsieur le maréchal ici, j'avais pensé à lui procurer la distinction qui lui est accordée : celle des grandes entrées, et j'avais fait pour cet effet des insinuations à Monsieur le vice-chancelier en lui exposant la parfaite égalité qui se trouvait entre le grand général de la Couronne et Monsieur le maréchal quant au rang, qui rend une personne admissible à cette distinction ; et en ajoutant que je me tenais obligé de la ménager pour quelqu'un qui, en sus [k. 136] du rang, était recommandable par ses qualités personnelles. Ma pétition, si j'ose nommer ainsi les propositions que j'avais tenues au vice-chancelier en vue d'emporter le point d'entrées, avait été conçue de façon à donner entendre qu'une démonstration marquée de la bienveillance de l'impératrice pour Monsieur le maréchal serait bien appliquée et encore mieux sentie à la comparaison de Monsieur le maréchal au grand général de la Couronne. Tel avait été dans le fond mon langage, dont la bonne volonté du vice-chancelier a su faire émaner une tournure désirée et qui, en la faisant valoir avec adresse et retenue que j'avais beaucoup [k. 136v] observée dans la poursuite de ce point-là, servira chez nous de contrepoids aux fanfaronnades de Monsieur le grand général de la Couronne.

S'il n'y avait pas quelquefois d'inconvénient à croire à la lettre ce qu'on nous dit sans en produire tout de suite un fondement, je pencherais, Sire, à ajouter foi à ce qu'on a voulu m'assurer touchant Poniński, comme s'il était ici l'agent du grand général de la Couronne et celui de quelques de nos Messieurs. L'opinion que l'on a de son esprit, qui n'est pourtant pas celui d'affaires, peut avoir induit ses inconséquents commetans^a à se figurer que Poniński fera ici [k. 137] des merveilles. Je pense tout au contraire qu'il ne saura rien, malgré toute son application qu'il prête à ce que nous faisons, Monsieur le maréchal et moi ; et il le fait si gauchement que nous ne pouvons pas manquer de nous en apercevoir. Quelques jours avant l'arrivée de Monsieur le maréchal, il m'a montré une lettre où on lui marque que sur ce qu'on a parlé à Votre Majesté de lui, Votre Majesté a dit qu'il avait tâché [d']envenimer ici l'affaire de Cracovie et qu'il était chargé par son cousin le grand trésorier des projets suspects. C'est moi qui suis soupçonné [k. 137v] par Poniński d'en avoir instruit Votre Majesté et c'est bien je crois, Madame la castellane de Rawa qui aura rapporté à son frère ce que Votre Majesté peut avoir dit à son sujet par manière des reproches. Comme ceux-ci ne le rendront pas meilleur, que d'ailleurs l'unique moyen de dérouter ceux de mes compatriotes qui viennent ici avec des mauvaises intentions, est celui d'employer de la ruse avec eux et de me composer à leur égard de manière qu'ils croient que je n'ai rien à appréhender sur leur sujet, j'ai dit en riant à Poniński [k. 138] en présence de Monsieur le maréchal qu'il était bien bon de s'imaginer que j'eusse écrit contre lui ; que je ne croirais pas que j'eusse lieu [d']exercer mon ministère contre des Polonais que je devais regarder comme des voyageurs que la curiosité

^a Obecnie: „commettants”.

de voir le pays amenait ici, et que je croyais d'autant moins probable qu'il fût le commissaire de son cousin que celui-ci n'avait guères rien à chercher ici. Je ne doute pas que Poniński qui, à mon grand contentement, répétait fort souvent qu'il a un chien de faible pour moi, m'ait senti le badinage ; mais j'aime [k. 138v] mieux en user ainsi vis-à-vis de lui que si je lui disais nettement ce que je pense à son sujet, car à ce prix je perdrais au jeu, en lui donnant matière à se plaindre de moi à des gens qui, faute de savoir ou de sentir, comme je le fais, pourquoi je me méfie de Poniński, croiraient que j'ai quelques personnalités contre lui. Ma dissimulation envers Poniński m'a valu son aveu, dont j'ai été assez content, [à] savoir celui que c'est Monsieur le maréchal Rzewuski qui animait par lettres le grand général de la Couronne à déclamer contre [k. 139] l'affaire de Cracovie. Je me le tiens pour dit que c'est bien-là une preuve de l'acharnement de Monsieur le maréchal Rzewuski.

J'aurai l'honneur de répondre par l'ordinaire prochain au contenu des dépêches de Votre Majesté du 6 et 13 du courant.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté très humble, très obéissant fidèle sujet et serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 135–139

82

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 28 V 1782

Odebr. 8 VI, odp. 10 VI

Voici, mon cher bienfaiteur, de quoi vous occuper de la lecture de la lettre que j'envoie à Votre Excellence ci-jointe, de la part de Son Excellence Monsieur le maréchal comte Mniszech. Je ne vous en écris pas aujourd'hui de longue moi-même, car vous dire que vous avez bien voulu, on ne le saurait mieux, prévenir Monsieur le maréchal en ma faveur, est une chose qui peut être exprimée aussi laconiquement qu'elle doit être vivement sentie.

Vous trouverez dans le paquet d'aujourd'hui, outre une lettre pour Sa Majesté le roi, trois autres lettres, [à] savoir une pour vous-même, une pour Son Excellence Monsieur l'ambassadeur, une pour Madame la palatine de Podolie.

Je me dis toujours avec la même sentiment votre dévoué serviteur,

Deboli

AKP 265, k. 134

83

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
31 V 1782**

Depesza nr 21, odebr. 12 VI, odp. 19 VI

Monsieur,

Plutôt que d'entreprendre pour aujourd'hui une longue dépêche que sûrement je ne pourrais pas achever à cause des sorties multipliées que je fais dans le courant de cette journée-ci avec Monsieur le maréchal, je vous dirai seulement pour l'information préalable de Sa Majesté le roi, que j'irai droit chemin pour ce qui regarde les entraves à mettre à ce que les promoteurs du prince Alexandre Lubomirski ne poussent pas les choses jusqu'à faire intercéder ici l'empereur pour lui, et que je me flatte que l'impératrice daignera répondre à l'insinuation que j'en ferai^a d'une manière conforme à ses principes de justice et à ceux de l'amitié qu'elle a pour [k. 140v] le roi. Car pourquoi faire un passe-droit à Monsieur Stempkowski, à moins que ce ne soit pour faire réaliser par les supportes du prince Alexandre Lubomirski le sens de ce proverbe qui dit : donnez-lui une pouce, il en voudra grosse comme la main. Cela est plus que certain que Messieurs les princes Lubomirscy ne sont pas à cette époque-ci disposés à chavi[r]er droit, quoi qu'on fasse pour eux. Monsieur le maréchal m'a chargé de vous dire mille amitiés de sa part. Nous sommes jusqu'à présent fort contents de la réception qu'on nous fait. Quant à moi, je suis satisfait de Monsieur le maréchal et de Madame la comtesse, que ce que je puis faire pour leur prouver mon attachement, je le fais non par manière d'acquit, mais de très bonne volonté, qui est une chose qui ne se commande pas. [k. 141] Comme Son Excellence Monsieur le maréchal ainsi que Madame la comtesse écrivent aujourd'hui sous le couvert de Madame la palatine de Podolie, j'adresse aussi de leur su à ce seigneur la ci-jointe lettre que je supplie Votre Excellence de lui faire parvenir, comme aussi celle pour Monsieur Wszyński.

Je suis toujours le serviteur dévoué de Votre Excellence,

Deboli

AKP 265, k. 140–141

^a W oryginalnej błędna, choć występująca w XVIII w. forma „fairai”.

84

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
3 VI 1782**

Depesza nr 24

J'ai reçu avec plaisir par la poste d'avant-hier votre No 19 du 21 d.p. avec la nouvelle de l'arrivée de Monsieur et Madame la comtesse de Mniszech {qui ont bien voulu me marquer par une lettre séparée la satisfaction de la bonne réception que vous leur avez faite, Monsieur. Monsieur le comte de Mniszech, sensible aux marques de l'amitié que vous venez de leur témoigner par les soins de leur procurer toutes les commodités dans votre maison, demande mon conseil sur le moyen de vous faire paraître sa reconnaissance. Je lui réponds dans l'incluse ci-jointe que Sa Majesté, très contente de tout ce que vous avez bien voulu faire jusqu'à présent pour sa nièce, qui avait écrit à Madame la palatin de Podolie sa mère avec satisfaction de ce qu'elle se trouvait très bien dans votre maison, m'a chargé de vous dire de sa part qu'elle vous en savait bon gré et qu'elle m'a en même temps ordonné de vous envoyer la ci-jointe lettre de change pour 500 ducats, mais [k. 214v] quant au personnel de Monsieur le comte Mniszech, je crois que lui et son épouse ne pourraient mieux vous marquer leur reconnaissance qu'en vous convainquant dans toutes les occasions pendant leur séjour à Pétersbourg de leur amitié pour vous, et, à leur retour en Pologne, en saisissant des circonstances par lesquelles ils pourraient vous prouver réellement combien ils vous veulent de bien en s'intéressant à votre avancement et à l'amélioration de votre situation. Voilà tout ce que j'ai eu à répondre à votre dernière. Je n'ai à y ajouter que cette seule demande que vous veuillez bien me compter toujours au nombre de vos meilleurs amis.}

AKP 266, k. 214–214v

85

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
4 VI 1782**

Depesza nr 22, odebr. 15 VI, odp. 19 VI

Monsieur,

Croiriez-vous qu'un grand souper fût une chose qui m'empêche d'écrire ? Certainement c'en est une ; mais en vous écrivant ce peu de lignes à l'issue de ce grand souper que je viens de donner aujourd'hui, je vous dirai qu'intéressé que je le suis à ce que tout aille bien à l'égard de mes hôtes actuels, j'ai eu la satisfaction de voir que tout soit allé au mieux en cette occasion, nommément à l'aide de Madame la comtesse Mniszech, qui s'était prêtée à faire les honneurs de ce souper et qui les a faits on ne le saurait mieux. Cela m'a fait répéter à cette dame ce que je lui ai très souvent dit après que j'eus^a connu son caractère, [à] savoir : que j'avais eu grande peur des dames à caprices, que Madame la comtesse était bien éloignée d'en avoir ; qu'on ne pouvait que lui rendre justice à ce sujet et que ce m'était une grande joie d'observer que tout le monde l'estimait. [k. 142v] Je ferai usage aujourd'hui de la lettre de Sa Majesté le roi datée du 20 d.p. Il faut tâcher d'écarter et le prince Alexandre du palatinat de Kiev, et tous ces Sułkowski du ministère.

Deboli

AKP 265, k. 142–142v

86

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
7 VI 1782**

Depesza nr 23

Monsieur,

La destination de ma présente n'est autre que celle d'accompagner de quelques lignes de la part les deux incluses que Madame la comtesse et Monsieur le comte Mniszech prient respectivement Votre Excellence de faire parvenir à leur

^a W oryginalnej błędnie: „eusse”.

destination. Et quant à moi, en vous disant que nous qui faisons ici bande ensemble, nous sommes, on ne le saurait plus, contents de notre manière d'être en ces lieux-ci. Je vous prie de me croire inaltérablement, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 143

87

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 VI 1782

Depesza nr 24, odebr. 22 VI, odp. 1 VII

Comme Monsieur le maréchal a désiré renfermer dans la lettre qu'il se donne l'honneur d'écrire à Sa Majesté, tout ce que lui et moi nous avons jugé devoir être mandé, c'est pourquoi la mienne pour Votre Excellence ne contiendra qu'une redite de ce que je vois ai marqué, [à] savoir que nous continuons à être assez contents de la manière dont on en agit ici envers nous, et que nous espérons ne donner aucune prise sur nous.

Voilà notre Poniński qui part en très mauvaise odeur. C'est à peu près comme un second tome de Sołtyk. Je rapporte le dérangement des projets de ces Messieurs à la Providence qui prend soin de la bonne cause. L'un et l'autre des deux personnages en question ont eu en tête des projets qui ne leur ont pas réussi. Quand Poniński sera de retour chez nous, qu'il ne lui soit fait aucun reproche. On ne l'en rendrait pas meilleur, et l'essentiel est de ne pas faire croire à ces Messieurs qu'on les regarde importants. Poniński a outré les choses en débitant ici que 300 dames ont été rassemblées à Białocerkiew à l'arrivée de Madame Branicka. L'exagération [k. 144v] de la chose, jointe aux sarcasmes que je lance à ce sujet, rendent le récit de Poniński ridicule.

Son Excellence Monsieur le maréchal vous embrasse de tout son cœur. Et je me dis toujours votre dévoué.

A. Deboli

AKP 265, k. 144–144v

88

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
14 VI 1782**

Depesza nr 25, oryginał

Dane mi od J.W.W.J. Państwa marszałkowstwa nadwornych litewskich łaskawe świadectwo o usilności, z którą staram się, abym pod bytność ich w Petersburgu przeświadczył ich o moim do nich przywiązaniu, tym więcej przynosi mi zaszczytu, iż za pośrednictwem J.W.W.M. Pana Dobrodzieja, okazującego mi zawsze niezasłużoną, wyznać to muszę, przychylność, doszło do wiadomości Jego Królewskiej Mości i zjednało mi dobroczynne Najjaśniejszego Pana opatrzenie na zastąpienie ekstraordinaryjnej ekspensy, za co racz J.W.W.M. Pan Dobrodziej złożyć najgłębsze u nóg Jego Królewskiej Mości podziękowanie.

Miło mi było wyczytać w komunikowanym mi przez J.W.J.M. Panią marszałkową J.W.J. Pani wojewodziny podolskiej liście, iż znawszy mię jeszcze dzieckiem, nie sądziła podówczas, aby kiedy okoliczności miały zrządzić, abym córce jej miał w Petersburgu okazywać przysługi. Zastanowiłem się ja także nad tym listem, który zapewne przewidziany być nie mógł, a który jednak przywodzi mi na pamięć obowiązki, które ojciec mój winien był szczególnie jednemu domowi Zamoyskich. [k. 145v] W terazniejszym zaś zdarzeniu bytności J.W. marszałkowstwa w Petersburgu, nadzieja, którą z samego przyłożenia się J.W.W.M. Pana Dobrodzieja na ten koniec rokowałem sobie, iż J.W. marszałkowstwo będą oboje z atencyi moich kontenci, ta mówię, nadzieja, odmieniła się w pewność, o której mi zaręcza charakter J.W. marszałkowstwa ode mnie poznany i przeświadczenie, w którym względem samej J.W. marszałkowy dało mi pochop powiedzieć jej wręcz, iż nie znawszy ją, obawiałem się nieco, aby mię okazaniem jakich chymer nie zraziła. Lecz że teraz wyznać powinienem, iż zwykle natężenie moje w przypatrywaniu się kontradycyjom w charakterach ludzkich zdarzającym się dowiodło mię do odkrycia nieoszacowanego w J.W.J. Pani marszałkowy charakteru, który jej na tym miejscu zjednywa powszechny szacunek, co mię z wielorakich przyczyn niemalą napełnia radością i zwłaszcza, gdy to wszystko co wyżej opisuję złączone jest z zupełnym J.W. marszałkowy zdrowiem i znoszeniem powietrza tutejszego bez żadnej trudności, i z wydołaniem zdrowie nawet wzmacniającym fatygom jeżdżenia dla oglądania tutejszych ciekawości. [k. 146] Jutro jedziemy do Peterhoffa, bo co dzień uprzątamy powoli jakowąś przejażdżkę, po której J.W. marszałkowstwo dobrze się mają; bo nawet czas po temu i takiego właśnie potrzeba dla J.W.J. Pani marszałkowy, która chce wszystko widzieć.

Przyłączony list do J.W.J. Pani wojewodziny podolskiej zawiera w sobie trybem poprzedzonych, opisanie odprawionych promenad. J.W. marszałek pisze

także do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja, o którym tu często mówimy sposobem odnoszącym się do winnego szacunku, z którym mię J.W.W.M. Pan Dobrodziej mieć zawsze będziesz swoim prawdziwym sługą.

Deboli

AKP 265, k. 145–146

89

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 18 VI 1782

Depesza nr 26, oryginał

J.W.J. Pan marszałek sam wyraża J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi w przyłączonym liście zupełne zaspokojenie swoje względem zapobieżenia projektom uknowanym, które, jak widać z opisanja J.W.W.M. Pana Dobrodzieja są w samej istocie *in spatiis imaginariis*. Przez przystosowanie jednej okoliczności do drugiej widzę, że nie ja sam jestem, który jak to J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi wiadomo, zamyślałem jechać w kijowskie dla ożenienia się i że się znajdują tacy, którzy w dalszą czyli bardziej zwrotniejszą w tym samym celu puszczają się podróz. Ta jednak jest względem mnie różnica, że żaden sobie nie zakładał kupna za posagowe pieniądze.

W każdej okazyi przeświadczającej mię o zadufaniu, które J.W.J.M. Pan marszałek ma we mnie, zwykłem mu powtarzać, iż widzę żeś J.W.W.M. Pan Dobrodziej wpoił u niego dobrą o mnie opinią, ale też oraz upewniam J.W.J.M. Pana marszałka, że się na mnie nie zawiedzie.

Więcej już podobno jak rok jakem pisał do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja w interesie pułkownika Dörpera, któryś J.W.W.M. Pan Dobrodzieja będąc go wiadomym uznał za sprawiedliwy. Nie mogąc dojść sprawy z Komisją Skarbu Litewskiego, Dörper nieskończenie się tu naprzykrza o wstawienie się za nim, co gdy już raz nastąpiło, chciałbym nadal instancyjów w tej mierze zapobiedz i obiecałem w tej mierze zaciągnąć J.W.M. Pana Dobrodzieja pomocy i respons, który od niego odbiorę Dörperowi przekazać.

Oddaję mię J.W.W.M. Pana Dobrodzieja łasce.

Deboli

AKP 265, k. 147

90

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
21 VI 1782**

Odebr. 3 VII, odp. 8 VII

Sire,

J'ai attendu à répondre à la dernière lettre de Votre Majesté à moi datée du 20 d.p. que le vice-chancelier Ostermann ne m'ait restitué l'ostensible qui faisait partie de l'expédition de ce jour-là et que j'avais communiquée en original audit ministre, en accompagnant cette communication d'une espèce d'explication que j'avais aussi donnée par écrit au vice-chancelier, sur le but que Votre Majesté avait eu à mentionner les tentatives que l'on faisait relativement au palatinat de Kiev ; but que je développai dans le même sens que cela se trouvait dans l'annexe de Votre Majesté, auquel je fis quelques additions qui furent approuvées par Monsieur le maréchal. J'aimai mieux, Sire, aller au fait et empêcher de bonne heure Messieurs les Lubomirski de surprendre ici de façon [k. 150v] ou d'autre des recommandations qu'il fût ensuite difficile pour Votre Majesté de décliner. Ma manière d'agir produisit son effet. En me remettant avant-hier la lettre de Votre Majesté, le comte Ostermann m'a dit en premier lieu que Sa Majesté l'impératrice avait été sensible à la confiance que Votre Majesté lui marquait en l'instruisant de ses démarches. Après ce compliment qui doit être censé avoir été amené à cause de détail que Votre Majesté semblait, par le moyen de sa lettre à moi, donner à l'impératrice sur la condescendance que Votre Majesté a eue pour la cour de Vienne en matière de sel, le comte Ostermann ajouta que quant à la demande que Votre Majesté faisait à l'impératrice qu'elle ne déferât pas aux recherches qui pourraient être faites auprès d'elle pour une entremise en faveur du prince Alexandre Lobomirski, Sa Majesté Impériale a ordonné à lui, comte Ostermann, d'assurer Votre Majesté qu'elle ne la gênerait pas dans le choix des sujets auxquels Votre Majesté destinait des charges d'importance ; et que nommément pour la charge de palatin de Kiev si (ce que lui comte Ostermann me dit qu'il ne croyait pas qu'il arriverait) la cour de Vienne cherchait à lier Votre Majesté là-dessus par des recommandations d'ici, l'impératrice saura se [k. 151] défendre d'en passer aucune à cette fin. Comme cette incrédulité que l'on affecte ici par rapport à l'envie que la cour de Vienne a certainement de se faire en Pologne le plus de partisans que possible, est à mon avis une façon de parler et que je suis assez persuadé qu'on sent le contraire en ces lieux-ci, je passai par-dessus une démonstration de cette incrédulité, en disant simplement au comte Ostermann que sur l'article du palatinat de Kiev, il valait mieux prévenir que d'être prévenu. Le comte Ostermann me fit à cela une réponse qui était un équivalent d'approbation de ce principe. En conséquence de ce qui est marqué ci-dessus, Votre Majesté aura les mains libres de suivre son plan relativement au

palatinat de Kiev ; et en vérité, en toute autre circonstance pareille à celle-là, la Russie sûre des sentiments de Votre Majesté n'apportera pas d'obstacle à ses plans dont l'ensemble doit opérer la conservation de la prépondérance de la Russie. Car qui n'entend pas qu'en installant dans les principales places des gens dont la façon de penser étant équivoque, ne changera pas par ce que Votre Majesté leur donnera telle ou autre charge, le système actuel périlclitera par-là ; celui-là, dis-je, n'entendrait pas notre gouvernement.

Faute d'avoir rien pu imaginer de plus grave contre [k. 151v] Monsieur le maréchal de Lituanie afin de le noircir ici, nos envieux avaient forgé deux chefs d'accusation qui étaient, l'une l'ordinatie de Zamość, l'autre comme si Monsieur le maréchal était chargé par Votre Majesté de négocier ici une diète confédérée. J'avais tout uniment tourné en ridicule le soupçon de vouloir s'approprier par l'appui de la Russie le bien d'autrui. Ensuite je sus grand gré au comte Ostermann de ce que, dans un moment de bonne humeur, il s'est avancé à me dire qu'on avait tâché d'inspirer ici des soupçons sur le second point. « Vous le verrez, lui répliquai-je, bientôt détruit par ce simple raisonnement que je vais faire. Nous ne vous avons, poursuivis-je, demandé jamais de diète confédérée qu'en tant que vous croiriez vous-même la chose admissible ; car à cela près qu'une diète confédérée est plus exempte de criaileries, nous ne pourrions à une telle diète non plus qu'à une diète libre rien faire sans nous en concerter avec vous. Votre argument contre une diète confédérée est sans doute celui que vous ne voudriez pas entrer à ce sujet en concert ni avec l'Autriche ni avec la cour de Berlin. Soit. Soyez [k. 152] assuré, ajoutai-je, que le comte Mniszech n'a pas en commission d'ouvrir la bouche à ce sujet ». Le comte Ostermann en fut ainsi convaincu et il m'avoua presque formellement que je saisissais la raison par laquelle l'impératrice avait de la répugnance à une diète confédérée, ajoutant qu'il fallait remettre cette forme de tenir une diète à un temps de besoin qui n'existait pas actuellement. Je défie qu'on puisse inventer quelque chose sur le compte de Monsieur le maréchal, tellement nous nous conduisons avec circonspection, recherchant l'amitié de toutes les personnes qu'il importe de ménager. Peu à peu les choses ont été amenées par rapport à Poniński, au point que, si la politique qui dans ma place dirige mes actions, n'étouffait pas en moi jusqu'aux mouvements de compassion, la situation de celui-là en exciterait en moi, tant il est bas et dans l'embarras de toute façon. Mais enfin il n'est pas venu ici avec de bonnes intentions et il n'est que juste qu'il les expie.

J'attends les fêtes de St Pierre et Paul pour voir les démonstrations que j'espère que l'impératrice daignera faire de sa bienveillance envers Madame la comtesse [k. 152v] et Monsieur le comte Mniszech. Le plan qu'ils m'ont communiqué tant touchant la route qu'ils prendront que sur le temps de leur retour en Pologne, me paraît bien concerté. ^a[k. 153] Mocnom przy tym obstawał, co J. Pan marszałek w liście dzisiejszym do J. Pana Cieciszowskiego wyraża, ażebyś Wasza Królewska Mość widział się z wielkim księstwem, gdy będą przez Polskę powracali. Nie potrzeba mi się rozszerzać Miłościwy Panie nad użytecznością okazania z strony

^{a-a} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

Waszej Królewskiej Mości tej przyjaźni ku wielkiemu księstwu, którzy tak dobrze Waszej Królewskiej Mości wzajemnością płacą i których zniewolenie ku Waszej Królewskiej Mości było zawsze i będzie celem szczerze do Waszej Królewskiej Mości przywiązanych serc, a pomięszaniem zazdrosnych, co się z doświadczenia widzieć dało.^a

[k. 152v] Sur ce que Votre Majesté m'a mandé dans sa lettre du 13 mai touchant la princesse Daszkow, qui n'est pas encore ici, je suis d'avis que Votre Majesté attende à envoyer son portrait à ladite dame qu'elle ne m'en ait reparlé à son arrivée ici et que je n'en aie fait mon rapport à Votre Majesté.

AKP 265, k. 150–153

91

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 21 VI 1782

Depesza nr 27, odebr. 3 VII, odp. 8 VII

Monsieur,

Par un effet de bonnes dispositions que Son Excellence Monsieur le maréchal a conçues pour moi, il a voulu lui-même toucher la matière sur laquelle vous me mandez dans votre lettre du 10 d.c. que Sa Majesté le roi vous a fait une question. Vous y avez répondu comme pouvait le faire un de mes bienfaiteurs. Vous aurez sans doute pensé en cette occasion qu'à la vérité je ne suis pas riche, mais qu'une ambition honnête devait me faire désirer, plus que toute autre chose, une charge qui me donne dans ma partie une espèce de consistance analogue au poste que je remplis ici ; et que certainement je considérais ce point comme formant un[e] des choses essentielles à mon bonheur, lequel il était entre les mains du roi de me faire atteindre. Car pour une [k. 148v] possession, mon capital m'en tient lieu en Pologne et je pourrais toujours à l'aide de quelque ami me tirer d'affaire en Lituanie.

Le chan de Crimée ayant été obligé de se retirer à Kerche devant les Tartares qui se sont révoltés contre lui, on fait marcher d'ici un corps d'armée pour dompter la révolte. Dieu veuille qu'il n'en résulte pas un plus grand embrasement. C'est principalement pour avoir eu la ridicule idée de se faire capitaine des gardes en Russie que le chan est devenu l'objet de la haine de ses sujets.

Ce que Monsieur le maréchal vous écrit aujourd'hui touchant mes appointements, je vous supplie d'entendre dans ce sens qu'une remise en nature est souhaitable pour moi, mais sans un grand délai que je ne suis pas en état de

supporter. [k. 149] Vous serez sûrement tracassé par Monsieur Königsfels en faveur de Dörper qui vient, dit-on, d'obtenir le régiment de dragons qui avait été à Bibikoff.

Deboli

AKP 265, k. 148–149

92

Stanisław August do Augusta Debolego, 24 VI 1782

^a Comme probablement les Mniszech seront déjà près de leur départ à l'arrivée de ma présente, et comme d'ailleurs cela revient au même, puisque je vous charge de leur dire tout ce que je vous mande ici, je préfère de vous adresser ces chiffres que de donner à Mniszech la peine de les déchiffrer. Vous lui direz donc que j'envoie à Nieborów, à l'ambassadeur, la copie de tout ce que Mniszech m'a écrit en clair et le précis de tout ce qu'il m'a écrit en chiffre. Il est fort bon que le jeune Poniński quitte la Russie. Je vois en cela l'effet de vos soins. Il n'est pas moins bon que l'on souhaite enfin persuader que Mniszech n'est chargé d'aucune commission politique. Le castellan de Łęczyce nous a appris que cette Madame Gouthmann a été maîtresse du général Czerniszeff. Je n'en sais [k. 66v] pas d'avantage. Toutes les fois que Komarzewski a demandé de ma part au grand-duc quand et par où il repasserait par la Pologne, il a toujours répondu qu'il croyait pour sûr ne pas venir à Varsovie. Mais que pour pouvoir m'apprendre précisément quand et par où il passera par la Pologne, il fallait premièrement qu'il se retrouve à Vienne. Or à Vienne même, on paraît aussi peu certain, que je le suis du temps de son retour. Thugut m'a dit hier qu'on recommençait à parler à Vienne d'un camp sous Prague, quoique l'on eût dit pendant plusieurs semaines qu'il ne devait plus y avoir de camp en Bohême, mais seulement auprès de Vienne même. Cela me met dans une grande perplexité à cause de la diète pendant laquelle je ne pourrais pas quitter Varsovie. Mais il n'y a que le temps qui puisse nous éclaircir sur tout cela. Bucholtz est allé faire un tour à Berlin dans l'espérance d'engager le roi de Prusse à diminuer ses vexations sur notre commerce de [k. 67] la Vistule, en lui représentant que le nombre de bateaux polonais qui descendent la Vistule cette année est prodigieusement diminué de ce qu'il avait coutume d'être ci-devant. Mais le roi de Prusse ayant déjà été prévenu, par ceux qui y ont intérêt, que la cause de cette diminution

^a Początkowo list ten rozpoczynał się od słów: „Comme il se pourrait que les Mniszech seraient déjà partis de Pétersbourg”.

ne gît pas dans ses vexations, mais dans la disette produite en Pologne par des mauvaises récoltes dans les années dernières. Il est probable que le roi de Prusse sera sourd à toutes représentations. Dzieduszycki vous fera bientôt (si ce n'est aujourd'hui) les détails de nouvelles plaintes que la ville de Dantzic a à faire contre les Prussiens. Si la Russie n'y met pas ordre, le mal augmentera journellement. Mandez-moi de quel œil on voit en Russie le changement de fortune favorable aux Anglais dernièrement survenu, et ce qu'on pense en Russie sur le temps et la manière d'une pacification. A co też tam dzieje się dalej z Bibikowem.

AKP 266, k. 66-67

93

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 25 VI 1782

Depesza nr 28, odebr. 6 VII, odp. 8 VII

Monsieur,

Ce que Son Excellence Monsieur le maréchal vous écrit aujourd'hui m'ayant été communiqué, je n'ai à y ajouter que ce qui suit. Sur cette lettre de Monsieur Radziszewski, dont il est fait mention dans celle de Monsieur le maréchal, je répons fort au long par cette poste-ci en disant à celui-là, moitié de citoyen à citoyen, moitié en politique, que tous ces bruits que l'on répandait à Lituanie, tels par exemple que ceux que la Russie et l'Autriche prendraient fait et cause pour l'évêque de Cracovie ; qu'il entrerait chez nous un corps de troupes russes dont le grand général de la Couronne aurait le commandement ; que le maréchal aurait été mal reçu ici ; que la diète devait être sous confédération ; bruits sur lesquels lui, Radziszewski, me demandait des éclaircissements, afin, disait-il, d'en désabuser les crédules que tous ces bruits-là et autres pareils étaient faux. Ma lettre pourra être lue à la face de toute la Lituanie. J'y marque, nommément sur l'article de commandement à déférer au grand général de la Couronne sur les troupes [k. 154v] russes, qu'on avait ici ses propres généraux. Radziszewski me mande que le prince Radziwiłł travaillait à faire réussir en Lituanie la liste de nonces à la prochaine diète, que le roi lui a envoyée et que l'on se flattait qu'en Lituanie les diétines seraient tranquilles. J'ai fait à ce sujet dans ma lettre à Radziszewski de grands éloges de Radziwiłł. Ce prince, me dit Radziszewski, a été fort content de la lettre que je lui ai écrite et qu'il se proposait de m'y faire réponse. Il me semble que si Radziwiłł m'y achemine, je dois pour l'utilité des affaires entretenir correspondance avec lui. [k. 155]

Tydzień właśnie minął, jak podkanclerzy siedzącej przy nim u stołu J.W.J.P. marszałkowy powiedział w dyskursie, iż może być, że wielkie księstwo pojedą na Warszawę. Wzięliśmy to za rzecz niepewną, zwłaszcza kombinując z tym co mi marszałek nadworny litewski powiedział, iż pogłoska rozeszła się była w Warszawie, lecz że jej graf Sztackelberg wręcz przeczył. Aliści dziś dowiedzieliśmy się, że od kilku dni miała imperatorowa pisać do wielkiego księstwa, aby na Warszawę jechali. Jeżeli to (co w tym sposobie tłumaczyć można) dlatego, aby zawdzięczyć królowi jegomości, odprawioną o 60 mil dla widzenia się w wielkim księstwie podróż, biorę to za dowód grzeczności imperatorowy dla Najjaśniejszego Pana. Jedną mi tylko, którą J.W. marszałkowi nadwornemu litewskiemu komunikował, przypada uwaga, to jest, aby, gdy to z przepisu imperatorowy wypada, nie uraziło wielkiego księstwa, że na nich ten wkładają obowiązek i żeby nie rozumieli, żeśmy tu tego szukali. W zapobieżeniu tedy temu podejrzeniu, powinna być z naszej strony ostrożność, aby się wszystko jak dotąd było z obopólną satysfakcją obeszło. O czym można ostrzedz Komarzewskiego.

Au N° 28 du 25 juin 1782

[k. 154a]

De vous à moi, ce que Monsieur le maréchal vous marque sur l'acceptation par le prince évêque de Plock de la primatie est un point sur lequel, dans mes entretiens avec ledit seigneur où il a la bonté de me parler avec confiance, j'ai beaucoup insisté, en disant à Monsieur le maréchal dans mon langage tranchant dont j'aime à me servir quand je parle d'affaires, que si le prince évêque n'acceptait pas la primatie, je taxerais cela de grande contravention à la politique.

AKP 265, k. 154–155

94

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 1 VII 1782

Depesza nr 29

J'accuse la réception de vos N° 24, 25, et 26 du 11, 14 et 18 d.c.

{Wiedząc, że co piszę do J.W. marszałka jest J.W.W. Panu komunikowanym i wzajemnie, czego nie umieściłem w przyłączonym liście tu wyrażam. Wczora Blanc doniósł królowi, iż się tu formuje kompania składać się mająca ze 12 osób, między którymi pryncypalne są Potocki wojewoda ruski, Rzewuski marszałek, Moszyński sekretarz, Blanc i inni. Obiektem kompaniji tej ma być Akierman

dla wyprowadzenia przez Dniestr produktów naszych i zakupowania towarów. Oświadczył oraz Blanc, iż wkrótce taż kompania plan cały prezentować będzie Królowi Jegomości i ofiarować akcją jedną. Król Jegomość wstrzyma odpowiedź dla wyegzaminowania rzeczy, która w samej istocie nie może być tylko użyteczną dla kraju; wstrzyma zaś z tego powodu, ażeby wprzód naradzić się z J. Panem Stackelbergiem, żeby stąd nie wynikły jakowe względem Chersonu zazdrości; lubo nie pojednokrotnie nam oświadczone ażebyśmy w tym ucisku handlu wiślanego starali się *d'avoir autant des débouchés* ile mieć możemy. Dodać [k. 218v] do tego należy nie mniej ważną przyczynę do wstrzymania odpowiedzi królewskiej jeszcze i tę: niejaki Anthoine pisał pod dniem 6 junij z Petersburga do Pana Berteau, komisanta francuskiego, tutaj w te słowa: „Doniosłem W.W.M. Panu przed dwoma miesiącami o przyjaznych dyspozycjach, które mi tu okazano względem żądanego przeze mnie ulokowania się w Chersonie, i że mu na ów czas uczyniono nawet nadzieję dodania kilku fregat. Fawor ten zamienił się w inny, to jest w nadanie mi mocy do prowadzenia handlu z temi wszystkimi przywilejami i wolnościami, których używają poddani imperatorowy, aż do publikacyi urządzenia, które ma nastąpić. Na fundamencie tego dozwolenia mogą być właścicielem i armatorem statków pod pawilonem moskiewskim. Że takowych statków nie będzie więcej nad 15 na Morzu Czarnym i dostać ich nie można do najęcia, będę musiał zakupić, których będę potrzebował do mego handlu. Dla tej przyczyny będę musiał zjechać na końcu tego miesiąca do Chersonu. Zabawię tam tydzień, dokąd wyjechał już mój wspólnik dla przedaży towarów tureckich, które mi przysłał brat ze Stambułu mający przybyć do Chersonu w auguście. Z Chersonu przyjadę do Warszawy dla komunikowania W.M. Panu moich uwag i ugruntowania projektu handlowego, [k. 219] którym się W.W.M. Pan zaprzętasz. Pokończywszy interesa w Warszawie wyjadę do Paryża, a stamtąd do Marseilles, gdzie się już ulokuję”.

Jest tedy myślą Jego Królewskiej Mości wstrzymać odpowiedź kompaniji akiermańskiej aż do przybycia Pana Anthoine i po wyegzaminowaniu obydwóch projektów dla finalnego udecydowania się. Może być, że te dwa porty, ile w początkach nie będą przeszkadzać jeden drugiemu, gdyż całe województwo kijowskie bliżej swój handel prowadzić może przez Dniepr do Chersonu. Braclawskie zaś i podolskie spławiać swoje produkta przez Dniepr do Akiermanu, a zatym, że nie będzie zawady do tego podwójnego dla nas wielce użytecznego odbytu.

^aAle co mocno jest pożądanym od dworu petersburskiego, i co już po kilkokrotnie oświadczył Stackelberg, to zniżenie cła naszego, mianowicie od drzewa *bois de construction* wielce Chersonowi potrzebnego. Uczyniłać to już wprawdzie Komisya Skarbowa Koronna, tak przez wzgląd dla Moskwy jako i dla samych obywatelów, ale nie było w jej mocy uczynić wszystko jak żądano, bo to zawisło od sejmu. Wszelako proponowano było J. Panu Stackelbergowi aby nam komunikował taryf celnych moskiewskich, bo wtedy pod tytułem wzajemności cło by się uregulowało. Znać, że albo ciężko dostać tych taryf, albo ich dać nie chcą, bo dotąd ich nie mamy; dlatego jeżeli W.W.M. Pan bez

^a Na lewym marginesie dopisano: „Taryfy”.

ciężkości mógł się o nie wystarać^b i przesłać nam przez pewną okazją, było by dla nas potrzebną rzeczą, gdyż radzi byśmy wcześniej pracować względem układu [k. 219v] nowych taryf od ścian wszystkich sąsiedzkich, mianowicie jeźeliby król pruski przychylił się kiedy do zmniejszenia i pewnego uregulowania swoich ^cco także było by żądanym i od drugich ścian^c. Obszerniej w tej materii uwiadomi W.W.M. Pana J.W. marszałek znający dobrze celne interesa i potrzebę dla nas Chersona i Akermana. Ja o to tylko proszę, ażebyś te wszystkie wiadomości zachował na odpowiedź gdybyś był zagadnionym i o tym zawsze zaręczał, że Polacy są przeświadczeni, iż z wielkim dla nas użytkiem, a z nieporównaną dla siebie sławą imperatorowa port chersoński sporządza, i że zapewne przyległe prowincyje rade będą wywozić tam swoje produkta, które by cięższe zawsze były do wywozu z oddaleńszych bliższych Akermana; ale o taryfach przez nas żądanym nie wspominaj, ani sam tej materii nie zaczepiaj, o której w czasie dokładnie uwiadomiony J.W.W. Pan będziesz, równie jak i J. Panu Stackelberg.}

Rozumiem, że zabawi obojga J.W.W. Panu Dobrodziejowi przyłączone tu opisanie przez Giliberta ciekawego trefunku i użytecznego dla historii naturalnej, który skoro dokładnie docieczony będzie, obszerniej o nim doniosę.

Kończę oświadczeniem serdecznych ukłonów od wszystkich tych, którzy się mieszczą w liczbie dobrych J.W.W. Pana Dobrodzieja przyjaciół i wyrazem przywiązanego uszanowania.

AKP 266, k. 218–219v

95

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 2 VII 1782

Depesza nr 29, oryginał

Votre Excellence voit bien comme Madame la comtesse Mniszech observe scrupuleusement les ordres de Madame sa mère ; car il ne se passe pas un ordinaire sans qu'elle lui donne de ses nouvelles. Elles ne peuvent qu'être satisfaisantes pour une mère tendre qui sait, par cette régularité de correspondance, que sa fille est en bonne santé et qu'elle a lieu d'être contente de son séjour ici, où elle se concilie l'estime générale.

Je n'ai pas manqué de témoigner, tant à Monsieur le maréchal qu'à Madame son épouse, ma reconnaissance de ce qu'ils ont bien voulu relever, dans des

^b Skreślono: „takowych taryf”.

^{c-c} Dopisane na marginesie.

lettres qu'ils ont écrite[s], chacun de son côté, l'empressement sincère qu'ils me voient de leur complaire et leur prouver mon attachement. Je me fais un devoir de leur vouer ce sentiment puisque je les trouve si honnêtes tous les deux, si édifiants dans leur manière de vivre ensemble, que ce m'est un plaisir d'avoir fait la connaissance de pareilles personnes, et à ce plaisir, je dirai toujours que c'est vous qui m'aviez acheminé.

Son Excellence Monsieur le maréchal vous dit dans la ci-jointe lettre, quand il compte partir d'ici.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 156

96

Adam Cieciszowski^a do Augustyna Debolego, 3 VII 1782

Dziś rano J.W. pisarz wielki koronny wyjechał do Jabłonny na obiad. Nie miał czasu pisać do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja osobnego listu, ale referując się zupełnie do tego, co pisze do J.W. marszałka, mnie tylko zlecił abym od niego J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi serdeczny wyraził ukłon.

{Król Jegomość rozkazał mi dla uspokojenia troskliwości J.W.W. marszałkostwa dzisiejszą pocztą napisać, żeby trzymali się nieodmiennie w powrocie swoim uprojektowanego traktu na Kijów, co J.W.W.M. Pan Dobrodziej raczysz im oznajmić.}

AKP 266, k. 68

^a Ten krótki list został napisany przez osobę pracującą w Gabinecie na zlecenie Cieciszowskiego.

97

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
5 VII 1782**

Odebr. 17 VII

Conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai montré à Monsieur le maréchal de Lituanie ce que Votre Majesté m'a marqué sous la date du 24 d.p. Avant que je ne parle dans ma présente des matières sur lesquelles je dois répondre à la lettre de Votre Majesté, je ne puis m'empêcher de faire sur Madame et Monsieur le comte de Mniszech une digression qui a pour sujet celui d'exprimer qu'abstraction faite du motif de mon attachement et de mon attention pour eux, auxquels je me tenais adstreint [sic!] à leur égard, parce qu'ils sont des personnes que Votre Majesté affectionne, et que cela soit un devoir, Sire, que de chercher à remplir Votre volonté en toute occasion, qu'indépendamment, dis-je, d'un tel motif, je n'eûs pas pu manquer d'être porté à leur être dévoué, comme réellement je le suis par celui de la conviction, telle qu'ils m'ont tous deux inspirée, que l'un et l'autre ont respectivement des qualités qui constituent un caractère honnête. [k. 157v] Je respecte dans Madame la maréchale les vertus qui font l'ornement de son sexe et à la pratique desquelles elle est attachée, autant qu'elle est aimable dans la vie sociale. Monsieur le maréchal m'a rempli de la plus haute estime pour lui, à cause de la justesse de son discernement et celui de son principe par rapport aux obligations de citoyen, lesquelles prises comme on le doit, excluent toute idée de tiédeur ou d'indifférence pour sa patrie. Il n'y a qu'une stricte profession de ces principes qui me ravisse d'admiration pour mes compatriotes, quels qu'ils soient, d'autant que l'expérience démontre que c'est une inconséquence que de vouloir rencontrer ses avantages particuliers sans qu'ils découlent de la source de la félicité publique. Erreur où l'on tombe à la vérité aussi souvent qu'on a le chagrin d'en être désabusé. La façon de penser de Monsieur le maréchal ne le met pas dans le cas d'avoir des remords à cet égard. L'opinion que j'ai eu le temps de m'en former pendant qu'ils sont ici, est essentiellement devenue le second motif de l'empressement que j'ai témoigné à l'obliger en ce qui a dépendu de moi. Je crois, Sire, qu'il me rendra justice là-dessus, et que Votre Majesté, agréant mon zèle à exécuter ses ordres, daignera aussi approuver l'impulsion [k. 158] que j'ai tirée de mes propres observations à m'attacher à Monsieur le maréchal et à prendre une part sincère à tout ce qui regarde lui et madame son épouse. Pas plus loin qu'aujourd'hui, Madame la comtesse a eu lieu d'être satisfaite de la manière gracieuse dont l'impératrice étant à l'église de Tschesme lui a parlé. Ce fut après la présentation, la première occasion où l'on a pu se trouver en la présence de l'impératrice ; car aux spectacles de Zarsko-Selo, où nous allions tous les lundi[s], on ne voyait proprement Sa Majesté l'impératrice que dans la loge. Présentement que Sa Majesté est entrée en ville pour trois jours, j'espère

que dans cette espace de temps, ou bien à Peterhof où Sa Majesté va se rendre, elle fera quelque distinction à Madame et à Monsieur de Mniszech.

^a[k. 160] Lubo mi jeszcze z źródła nie powiedziano, że wielcy księstwo mają jechać na Warszawę, jednakże podług wiadomości, którem po doniesieniu o tym w liście moim do J. Pana Cieciszowskiego de 25 elapsi zaciągnął w tej mierze ze strony, mam tę podróż za pewną, i że po odeszłym kampamencie, który na 10 września na Morawy naznaczony, immediate nastąpi. Przypadnie tedy przejazd wielkiego księstwa przez Warszawę właśnie na początku sejmu. Zapewniają mnie tu, iż ta myśl wyszła od samej imperatorowy (co w politycznej nawet sejmu influencyi skutek dobry sprawi) i że dlatego jeszcze tego nie rozgłaszają, aby wczesne ostrzeżenie nie wyciągnęło Waszej Królewskiej Mości na większą expens. Cobentzel znać coś o tym zasłyszał, bo mię się w tej mierze podług swego zwyczaju, to jest pod figurami badał, ale nic ze mnie nie wyczerpnął. Materyja rozmów moich z J.W.J. Panem marszałkiem nadwornym litewskim jest o użyteczności, która wyniknie z przejazdu przez Warszawę wielkich księstwa, którzy spodziewam się że już o tym ostrzeżeni być muszą. Z Paryża, czyli raczej z Wersalu, wielcy księstwo nie mają być, jak powiadają, kontenci.

Bibikoff stracił swój regiment, który dostał się J. Panu Dörperowi, samego zaś odesłano do Astrahanu.^a

[k. 158] On ne croit pas ici avoir meilleure marche de la France à cause de l'avantage remporté par les Anglais et on voit bien que ce ne sera pas la médiation qui amènera la chose à une pacification ; mais que celle-ci se fera entre les puissances belligérantes sans l'intervention d'un tiers.

AKP 265, k. 157–158

98

Stanisław August do Augustyna Debolego, 8 VII 1782^a

Je vous charge par la prescrite de témoigner à Monsieur le comte d'Ostermann combien ^bj'ai été satisfait de ce qu'il vous a dit au nom de Sa Majesté Impériale relativement au palatinat de Kijovie. Cela m'attache de plus en plus aux principes que je me suis faits depuis longtemps. Mon union avec la Russie fait la base et tous le[s] ressort[s] de ma politique. Vous savez que mon plus grand désir est de la rendre de plus en plus intime.

^{a-a} Fragment depešy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

^a Dopisane przez króla na marginesie: „en clair”.

^b Skreślono: „Je suis redevable à Sa Majesté l'Impératrice”.

J'attribue à celle qui existe la déposition inattendue du hospodar de Moldavie. Vous savez le sujet des plaintes qu'il nous avait donné depuis quelques années en interdisant en Moldavie l'entrée des eaux-de-vie de Pologne ^c. À force de négocier là-dessus à Constantinople à l'aide de Monsieur Stachieff, nous avons obtenu un ferman menaçant pour l'hospodar, et qui lui prescrivait de ne troubler en rien le commerce de Pologne. Mais comme la libre [k. 69v] entrée de nos eaux-de-vie n'y était pas expressément ordonnée à cause d'un scrupule de théologie musulmane qui rend douteuse la légitimité de l'usage de cette boisson pour les Turcs, et comme il existait d'anciens fermans qui défendaient nommément cette liqueur aux sujets de la Porte, l'hospodar s'en était prévalu et l'entrée en Moldavie de nos eaux-de-vie restait toujours fermée. Comme Monsieur de Bulhakoff a continué de témoigner l'intérêt amical pour nous que la Russie prenait à cette affaire, il en est enfin résulté que tout d'un coup l'hospodar a été déposé et que Maurocordato lui a été substitué, et que dans l'acte même de son institution il lui est enjoint d'éviter tout ce qui peut altérer la bonne intelligence avec la Pologne. Et comme Maurocordato sait bien que c'est cette affaire d'eaux-de-vie, dont il est question (quoique, par un reste de scrupule, elle ne soit pas encore nommée), j'ai tout lieu de penser que, pour le coup, notre objet sera rempli, du moins cela se manifestera [k. 70] bientôt.

Je dois vous dire que j'ai été vivement affecté d'une note que l'ambassadeur comte Stackelberg m'a fait présenter hier et dont voici la copie, parce que rien n'est plus éloigné de mes démarches et de mes intentions que ce qui pourrait donner un juste sujet à des plaintes de la nature de celles qui font l'objet de cette note. Je vous enverrai après-demain la réponse à cette note, par laquelle il se verra bien que dès le mois de janvier dernier ^dd'après les offices ministériels de l'ambassadeur sur la fin de l'année dernière^d il a été fait de notre part, et nommément par le métropolitain Smogorzewski, ce qu'il faut pour prouver que ni lui, ni personne de ceux qui suivent mes impulsions n'agissent ni n'agiront jamais de manière que Sa Majesté l'Impériale se voie^e dans le cas de recourir à sa puissance pour maintenir ici les engagements que nous imposent les traités. La conviction seule que cela doit être ainsi et que l'impératrice est la seule amie [k. 70v] sur laquelle moi et la Pologne ayons à compter, suffira toujours pour cela.

AKP 266, k. 69–70v

^c Skreślono: „depuis quelques années”.

^{d-d} Dopisane przez króla na marginesie.

^e Dopisane w miejsce skreślonego: „soit”.

99

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
8 VII 1782**

Faisant réponse en même temps à vos lettres du 21 et du 25 de juin, je vous dirai d'abord que mon intention est réellement de vous avancer à une charge de la Couronne ou de Lituanie. C'est une récompense que je veux accorder à vos bons services. Mais vous comprenez sans doute que telle bonne volonté que j'ai en cela pour vous, je ne puis pas déterminer le moment où je réaliserai cette intention, vu le nombre et la qualité des concurrents et les différents égards que les circonstances me prescrivent. Néanmoins les différentes preuves que vous avez déjà eu de ma bienveillance, doivent vous assurer de l'effet de celle-ci, aussitôt que je le pourrai sans inconvénient.

J'attendrai que vous me donniez de nouvelles notions sur la princesse Daszkow avant de rien faire pour elle.

Je trouve que nous avons toujours sujet d'être contents jusqu'ici de la tournure qu'a prise le voyage des Mniszech. J'espère [k. 71v] qu'à la fête de S^t Pierre, on leur accordera encore quelque nouvelle marque de bienveillance. Du reste, ils feront très bien de ne rien changer pour leur retour à la route qu'ils s'étaient d'abord proposée en revenant par Kijow et Wiśniowiec. Vous avez fort bien répondu à Radziszewski. Nie mogę suponować żadnego powodu, dla którego by wielcy księstwo mogli być nieukontentowani z rozkazu powracania na samą Warszawę.^a Przed półrokiem pisałem do nich obligując, ażeby nie gdzie indziej obierali sobie mieszkanie tutaj tylko w zamku, jeżeli przez Warszawę powracać będą. Wszystkie ich odpowiedzi dotychczas upewniały, że Warszawę miną, a wyrażały życzenie widzenia się ze mną w Białymstoku. Teraz ja o tej nowej dyspozycji nic do nich pisać ani rozkazywać nie będę, póki nie odbiorę zupełnego upewnienia, że w Warszawie będą. Z wielu miar będę się cieszył mieć ich tu u siebie; jednak pomniąc [k. 72] jak znaczną mniejszość naszej stolicy i wszelkich w niej obiektów politycznych, militarnych i ozdobnych znajdą w komparacyi tylu inszych stolic, które zwiedzieli, przyznam się, że miłość własna prawie mi każe życzyć, ażeby raczej powitanie z nimi moje działo się w Białymstoku, byle nie prędzej jak prima decembris, ponieważ sejm się kończy w pół novembra, a pierwsze sesyje nowej Rady prawie nieodbitie przytomności mojej także wyciągają.^b Do Stackelberga i słówka dotychczas nie pisano ode dworu jego ani od młodego państwa o tym, żeby mieli przez Warszawę jechać i wątpi jeszcze o tym.^b La santé du primat, qui est aux eaux de Silésie entre les mains du médecin Tralles, donne des espérances de rétablissement. Cependant mes idées quadrent entièrement avec les vôtres relativement à mon frère.

^a Skreślono: „Nie będę też nic o tym pisał ani nakazywał do nich”.

^{b-b} Dopisane przez króla na marginesie.

On m'a dit ici qu'il venait de paraître une nouvelle ordonnance en Russie par laquelle il serait désormais défendu à tout étranger d'aspirer au grade militaire de colonel, et à plus forte raison à tout grade supérieur à celui-là. J'ai de la peine à croire cette nouvelle. Dites-moi ce qui en est. [k. 72v]

On m'annonce dans peu l'arrivée ici de ce négociant français nommé Antoine, lequel, après son long séjour à Pétersbourg, est allé à Cherson. On me dit qu'il veut faire ici aussi des ouvertures de commerce entre la Pologne, la Turquie et la France par Cherson. À cette occasion, j'ai dit, comme il est vrai à Monsieur de Stackelberg, que plusieurs de nos Polonais qui d'abord avaient embrassé avec chaleur des idées de commerce par Cherson, se sont beaucoup refroidis là-dessus, en donnant pour raison que par la ^c nature des arrangements qu'on établit dans cette ville de commerce naissante, tout négoce s'y trouvera extrêmement gêné par des espèces de monopole et que nommément celui de Pologne y rencontrera^d pour ainsi dire les mêmes entraves qu'il éprouve à Dantzig. Le découragement qui provient de là, empêcherait les vues véritablement grandes et bienfaisantes de l'impératrice. L'ambassadeur m'a dit qu'il rendrait compte à l'impératrice de ce que je lui ai dit à ce sujet. Ale, że jej nie powie [k. 73] (dla uniknięcia personalności i plotek) imienia kupca Falejowa, który to pryncypalnym ma być w całym Chersonie monopolistą, ^ealbo podobno jeszcze swego imienia pożyczka komuś ważniejszemu.^e

Stackelberg przez rozkazy swoje był przymuszony tak kwaśną notę nam podać ^fwzględem dyzunitów^f. Ale się spodziewam, że odpowiedź nasza, którą pojutrze odbierzesz osłodzi ten kwas, wyjustyfikuje Smogorzewskiego (ode mnie wielce szacowanego) i że na koniec to się wyjawia, iż książę Ksawery Lubomirski ten, który poszedł w służbę moskiewską, szpetnym podchlebstwem i bezecną kalumnią własnych rodaków spotwarzył dla swoich niegodziwych, zyskownych przemysłów. Ja sam się nie dziwuję, że w Moskwie uwierzono, że my tu wielkie gwałty czynimy nieunitom, kiedy Lubomirski sam Polak i tak zacnego urodzenia pierwszy nas o to przez Moskwą oskarża.

AKP 266, k. 71-73

^c Skreślono: „manière”.

^d Nadpisane przez króla nad skreślonym: „éprouvera”.

^{e-e} Dopisane przez króla.

^{f-f} Dopisane przez króla.

100**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
9 VII 1782**

Depesza nr 30, oryginał

Monsieur,

La ci-jointe lettre pour Madame la palatine de Podolie a été écrite hier, avant le départ de Madame et de Monsieur le comte de Mniszech pour Peterhoff. Ils y sont allés s'établir pour les deux jours de fêtes, dont en voilà une de passée. Je fus aussi aujourd'hui à Peterhoff, et j'en reviens dans le moment, avec le dessein d'y retourner encore demain. Cette course répétée vaut mieux, pour nous autres du corps diplomatique, que si nous restions à demeure à Peterhoff pour ces deux jours. Il n'en est pas de même à l'égard de Madame et de Monsieur de Mniszech. Ils ont dû devenir habitants de cet endroit-là et ils y ont vu leur journée d'aujourd'hui s'écouler de la manière la plus distinguée et la plus satisfaisante pour eux, qu'ils aient jamais pu se la promettre. Le dîner à l'Hermitage, dont la comtesse parle dans sa lettre à Madame sa mère, a jeté les fondements de la vogue que Madame la Maréchale a acquise depuis ce moment-là [k. 159v] dans la bienveillance de Sa Majesté l'impératrice. En un mot, mon cher bienfaiteur, Madame et Monsieur de Mniszech ont fait fortune ici par leur conduite, dont ils recueillent les fruits avec modestie ; et ils pourront, sans vanité et fanfaronnade, opposer aux jaloux la pratique de ce sentiment, qui servira à mieux relever la gracieuse réception qu'on leur fait ici.

Je suis tout à Votre Excellence.

AKP 265, k. 159-160

101**Stanisław August do Augustyna Debolego,
10 VII 1782**

Vous recevrez, par la dépêche d'aujourd'hui du Département, notre réponse remise à l'ambassadeur comte de Stackelberg sur sa dernière note. Je ne m'étends pas en commentaire sur cette réponse, puisque son contenu seul l'explique assez, et j'espère qu'elle servira à calmer les impressions fâcheuses pour nous que la note de l'ambassadeur annonçait.

Quand les réponses de Smogorzewski, du palatin de Volhynie et de Xavier Lubomirski nous auront donné encore de nouvelles lumières sur tout cela, je ne manquerai pas de vous le faire parvenir.

Je juge que les choses que vous avez dites au comte Ostermann à diverses reprises par mon ordre relativement à mon inquiétude sur les ^a embarras que pourraient me causer, pendant la diète prochaine, les mauvaises intentions des partisans autrichiens, je juge, dis-je, que cela doit avoir pourtant produit quelque [k. 74v] insinuation favorable pour nous du côté de la Russie à l'Autriche, puisque Thugut (sans que je l'aie interpellé là-dessus) m'a fait dire, comme de son propre mouvement, que je ne devais craindre rien de pareil du côté de Vienne, qu'il avait déjà fait connaître aux Galiciens qui figurent ici les intentions de l'empereur à cet égard, et que, s'il le fallait, il était prêt à leur dire publiquement devant moi que l'empereur ne souhaite pas qu'eux me fassent aucune peine à la diète.

Un bruit assez général soutenu par différentes lettres, et qui n'est pas désavoué par Thugut même, annonce que l'empereur commence à croire que pour ses propres intérêts, il aurait mieux fait de donner à moi la préférence sur le cadet Moszynski pour le contrat du sel, et qu'on cherche actuellement à Vienne des prétextes pour rompre ce contrat de Moszynski. Sans témoigner aucun grand empressement là-dessus, [k. 75] j'attends pour prendre quelque résolution à voir ce qu'on me proposera. En attendant, je fais tous mes efforts pour découvrir du sel natif de notre pays, et pour me faciliter cette recherche, j'ai demandé à l'électeur de Saxe un nommé Beüst, son conseiller privé et directeur des Salines de Saxe. J'ai quelques espérances que la diète prochaine sera mieux disposée que la précédente à m'accorder les secours nécessaires pour cela.

Différentes personnes de ce pays-ci, à la tête desquelles doit se trouver Blanc, le prince Adam, le maréchal Rzewuski et plusieurs autres sont occupés d'un projet de compagnie de commerce par la Turquie et nommément par Ackerman avec les parties méridionales de l'Europe. Ils veulent, dit-on, m'engager moi-même à y prendre part. Nous verrons [k. 75v] ce que ce sera, surtout après que le négociant français Antoine, que nous attendons de Cherson, aura paru. La comparaison des différentes propositions servira à leur éclaircissement réciproque.

Actuellement l'ex-Juif Goldschmit, conseiller de l'empereur, doit probablement déjà se trouver à Pétersbourg. Son voyage et la commission dont il est chargé intriguent beaucoup les Prussiens et les Saxons, parce qu'il a ordre de l'empereur de faire connaître en Russie -comme il a fait ici et comme il doit faire encore dans toute l'Allemagne, en Angleterre, et en Hollande - que l'intention de l'empereur est d'établir à Prague et à Vienne des foires, auxquelles il veut donner le plus grand encouragement en abolissant toute espèce des douanes pour les marchands qui voudront y venir. Il vise à ruiner par-là les foires de Leipzig. Mandez-moi le succès que ce Goldschmitt aura en Russie.

AKP 266, k. 74-75

^a Skreślono: „mouvements”.

102

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
14 VII 1782**

Si vous en trouvez l'occasion favorable et si quelque considération majeure ne vous en détourne pas, vous pourrez, je crois, utilement pour nous, faire remarquer à la cour de Russie que, malgré le sentiment vif, que me donne[nt] ces injustices prussiennes si répétées, je n'ai pas même voulu porter mes plaintes à Pétersbourg aussitôt que j'ai reçu avis de l'aventure de Scharpau, afin de voir s'il n'y aurait pas quelque moyen d'aplanir cette affaire sans l'aigrir. Mais depuis que la protestation des Dantzicois a été lacérée de la manière dont cela vous est mandé par Dzieduszycki, il n'est plus possible de douter que tout cela ne se fasse par ordre exprès du roi de Prusse. Il devient donc indispensable pour nous de réclamer l'assistance de Sa Majesté Impériale ^adans tous nos griefs^a. Mettez à cela toute l'énergie et toute la dextérité dont vous êtes capable. ^bCette aventure de Scharpau semble être un indice qui confirme des avis qui m'on dit, il y a 6 mois, que le roi de Prusse cherchera querelle aux Dantzicois pour s'emparer de leur ville du moment qu'il se croira peu sûr de la Russie.^b

Poseł dotychczas ani słówka wiadomości nie ma o tym i właśnie nie wierzy, żeby wielcy księstwo mieli odebrać rozkaz do powracania na Warszawę. Niech wiem, jeżeli Wać Pan pozyskałeś potwierdzenie tej [k. 76v] wiadomości.

AKP 266, k. 76–76v

103

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
15 VII 1782**

En clair

Monsieur le chambellan de Deboli,

Vous recevrez par la poste d'aujourd'hui une dépêche du Département, qui vous instruira d'un nouveau grief de la part des Prussiens, ^adont nous avons

^{a-a} Dopisane przez króla.

^{b-b} Dopisane przez króla na marginesie.

^{a-a} Dopisane przez króla.

à nous plaindre^a. Vous y verrez combien leur prétention est injuste dans cette affaire de Scharpau et combien leurs procédés sont durs.

Rien ne m'est plus désagréable que d'importuner continuellement la cour de Russie de nos plaintes, mais comment faire autrement ? Le traité de 1775 nous prescrit de réclamer cet appui dans le cas où l'une des deux autres puissances jugerait à propos de ne pas s'en tenir à notre égard aux termes de ce même traité.

Or, vous savez que depuis tant d'années (malgré le nombre infini des notes et des mémoires présentés de notre part aux ministres prussiens à Berlin et à Varsovie), nous n'avons pas pu obtenir ^b le redressement des vexations^c énormes dont notre commerce sur la Vistule est grevé^d. ^eVous savez que^e l'entrée libre en Silésie de nos denrées y est toujours [k. 77v] prohibée. Et voici une nouvelle violation du droit territorial de la ville de Dantzig, qui fait preuve que le roi de Prusse, loin de nous rendre justice sur le passé, ne cherche qu'à nous faire éprouver de plus en plus le malheur d'être ses voisins. Il semble désirer la destruction totale de la Pologne et vouloir provoquer son désespoir.

Je vous charge ^f de faire part de tout ceci à Monsieur le comte d'Ostermann, en le requérant d'en faire parvenir la connaissance à Sa Majesté l'impératrice, et de la prier en mon nom de nous accorder sa respectable interposition, pour qu'il soit mis enfin une borne à ces transgressions perpétuelles des traités que le roi de Prusse se permet.

J'invoque en même temps l'amitié et la justice de l'impératrice. J'y compte d'autant plus qu'elle sait bien que je ne compte que sur elle seule.

AKP 266, k. 77-77v

104

Augustyn Deboli do Adam Cieciszowskiego, 19 VII 1782

Oryginał

Le peu de temps qui m'est resté depuis le départ de Madame la comtesse et de Monsieur le comte de Mniszecz, je l'ai employé à écrire une lettre à Madame la palatine de Podolie pour lui annoncer là-dedans que ses enfants s'étaient déjà

^b Skreślono: „ni l'abolition”.

^c Nadpisano nad skreślonym: „aggravations”.

^d Król zastąpił to skreślonym: „vexé”.

^{e-e} Dopisane przez króla.

^f Skreślono: „représenter”.

mis en chemin, tous les deux en très bonne santé. Il m'en a coûté de me séparer d'eux, tant ils m'ont inspiré un sincère attachement à leur égard. J'aurai l'honneur d'écrire plus au long à Votre Excellence par la poste prochaine. Aujourd'hui comme toujours, je me recommande à Votre souvenir.

Deboli

AKP 265, k. 167

105

Stanisław August do Augustyna Debolego, 22 VII 1782

Monsieur de Deboli.

Charmé d'apprendre les marques de bienveillance que l'impératrice a données à Monsieur et Madame de Mniszech, j'espère qu'ils auront maintenu jusqu'au bout la bonne opinion qu'ils ont inspiré d'abord. Depuis que je vous ai écrit ma dernière, Bucholtz, résident de Prusse auprès de moi mais qui est allé faire un tour à Dantzig, y a témoigné reconnaître toute l'injustice du procédé qui a eu lieu à Scharpau, et il a dit en partant de Dantzig pour Berlin qu'il allait travailler avec ardeur à le faire redresser et qu'il ne doutait pas du succès de ses soins. Mais j'ai éprouvé tout de fois, que ces sortes de promesses des ministres prussiens, quoique faites ^ade bonne foi^a, n'ont pas eu d'effet à cause de l'opiniâtreté du roi de Prusse, que je m'en promets fort peu à moins que la cour de Russie ne témoigne y prendre un degré d'intérêt bien marqué. Comme le [k. 78v] ministère de Berlin se doute bien que nous ne passerons pas sous silence l'affaire de Scharpau, il a déjà recours à sa méthode ordinaire dans des cas semblables. Toutes les fois que les Prussiens sentent nous avoir donnés des sujets de plaintes considérables, ils cherchent à déterrer dans la temps passé quelque misérable petit sujet de dispute qui arrive quelquefois sur nos frontières entre les sujets prussiens et les nôtres. Souvent ils rappellent des évènements passés depuis deux et trois ans, et souvent même des choses sur lesquelles on leur a donné les satisfactions les plus complètes et le mieux attesté par leurs propres écrits. Aujourd'hui, ils rechaussent une affaire de cette nature, qui a consisté uniquement dans la bêtise d'un pauvre curé de Samogitie, lequel étant souvent malade a attribué la cause de ses infirmités au prétendu sortilège de la femme d'un paysan de Prusse à laquelle il a fait donner quelques coups pour cela, ^bà ce que disent les Prussiens^b. [k. 79] Je vous préviens sur cette misère parce que sûrement les Prussiens en feront un

^{a-a} Nadpisane przez króla nad skreślonym: „avec les meilleures intentions”.

^{b-b} Dopisane przez króla.

sujet de récrimination par lequel ils voudront contrebalancer à Pétersbourg tous les faits de nos plaintes sur le tantième de la Vistule, sur le commerce de Silésie fermé, sur l'affaire de Scharpau et tant d'autres énormités auprès desquelles la petite faute du curé de Samogitie ne devrait pas être seulement nommée. Mais encore je viens de donner les ordres les plus pressants pour que, 'si cette plainte est fondée^c, ce même curé soit obligé à dédommager cette prétendue sorcière de Prusse.

Posel dotychczas nic a nic nie odebrał od swego dworu względem bytności w Warszawie wielkich księstwa.

AKP 266, k. 78-79

106

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 22 VII 1782

Depesza nr 30

J'accuse la réception de vos N^{os} 29 et 30 du 2 et 9 d.c., ainsi que de la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté en date du 5, auxquelles, comme le roi daigne vous répondre lui-même dans la ci-jointe, je n'ai à y ajouter que ce qui suit. Toutes les nouvelles que nous avons reçues de divers endroits s'accordent avec les vôtres, [k. 220] savoir que si la pacification entre les puissances belligérantes a lieu, elle se fera sans l'intervention d'un tiers.

{On vient de me communiquer une lettre écrite de Dantzic que je m'en vais vous transcrire mot pour mot, sans garantir cependant la réalité du fait qu'elle contient, parce qu'il n'est pas connu ni à Monsieur Husarzewski, ni à Monsieur Kahlen, secrétaire de la ville ici. Si la nouvelle est vraie, je ne manquerai pas de vous la confirmer. La lettre ci-dessus mentionnée est conçue en ces termes.

Je crois de mon devoir de vous avertir, comme quoi j'ai appris de bonne main que de la part des Prussiens, on tâche de faire éclater un nouvel orage sur nous. Il y a eu des membres de la chambre de Marienwerder du premier ordre, le premier directeur y compris, qui ont arpenté notre territoire dans le *Bauamt* et sur tout le chemin tout près du glacis du rempart et y ont fait des questions aux paysans pourquoi la barrière qui se trouve dans ce chemin a été fermée depuis deux ou trois semaines. On a parlé que c'était une nouveauté que la ville y avait placé cette barrière (cependant elle y est depuis 40 ans), on a dit que le passage de ce chemin appartenait aux habitants de Schottland et que la ville

^{c-c} Dopisane przez króla.

n'avait pas le pouvoir de fermer cette barrière. Cela va bien loin, Monsieur, si les Prussiens veulent nous donner des lois comment nous devons arranger nos chemins (qui ne sont pas chemins publics) si près de la [k. 220v] ville, et de si près des fortifications qu'ils bordent le fossé.}

Les députés ^apour le Tribunal prochain^a élus dans les dernières diétines dont nous avons connaissance jusqu'ici sont : Ecclésiastiques^b : du chapitre de Gnesne – le chanoine Korytowski, président ; de celui de Cracovie – le chanoine Wybranowski. Séculiers : du palatinat de Cracovie – Bystrzanowski; de Posen – Krzyżanowski, skarbnik poznański; de Kalisz – Malczewski, staroste de Kleszczew; de Gnesne – Lipski, cześnik rawski; de Lencicie – Dunin, eks-stolnik orłowski; de Volhynie – Kamieński; de Podolie – Łabęcki; de Lublin – Zaleski, notaire de grode ; de Plock – Kuczborski, miecznik plocki; du palatinat de Mazovie – Jaczewski, notaire de Liw et Krasnodębski, łowczy podlaski; de Podlachie – Ołdachowski, vice-staroste de Wąsów; de Rawa – Łuszczewski, fils du juge ; de Braclaw – Sweykowski, ci-devant juge de Braclaw destiné au maréchalat du Tribunal.

AKP 266, k. 219v–220v

107

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 23 VII 1782

Odebr. 3 VIII, odp. 5 VIII

Sire,

En répondant à la fois aujourd'hui aux lettres de Votre Majesté des 8 et 10 d.c., je commencerai ma présente à l'article de Madame la comtesse et de Monsieur le comte Mniszech dont j'ai annoncé par la dernière poste le départ, qui a eu lieu le même jour que celui de l'ordinaire. À tout ce qu'ils ont successivement marqué l'un et l'autre dans leurs lettres relativement à la réception qu'on leur a faite ici, je me tiens obligé d'ajouter qu'autant qu'ils n'auraient guère pu eux-mêmes désirer un meilleur accueil que l'a été celui qu'ils ont reçu, autant ils doivent réellement s'applaudir de se l'être attiré par une conduite très prudente et très circonspecte qu'ils ont constamment observée ici. Il a été effectivement difficile que qui que ce soit les surprit tant en paroles qu'en procédés, tellement ils ont ménagé les uns et les autres. Aussi n'y a-t-il [k. 162v] absolument eu aucune

^{a-a} Dopisano u góry, nad linią.

^b Dopisano nad linią.

histoire de forgée sur leur compte, ce qu'aucun étranger que j'aie connu, j'ignore avoir encore eu le bonheur d'éviter. Au contraire, tout le monde a été satisfait d'eux. Monsieur le maréchal en s'abstenant de parler d'aucune affaire politique, comme il n'avait pas eu du tout de commission de la part de Votre Majesté, a fait clairement voir que toutes les idées que les malintentionnés n'avaient pas manqué de bonne heure de lui prêter, étaient controuvées. Forcés par l'évènement à rendre justice à cet égard à Monsieur le maréchal, ceux qui l'en avaient d'abord soupçonné, furent ensuite les premiers à faire entrer dans leurs éloges qu'ils firent de lui qu'il les ait pleinement rassurés qu'il n'avait eu en vue en venant ici aucun objet politique. L'empressement à être bien avec un chacun, à le prévenir par ses attentions, concilia à Monsieur le maréchal de même qu'à Madame son épouse, qui seconda parfaitement en cela son mari, l'amitié de plusieurs personnes, de sorte que de nombreux suffrages qu'ils s'étaient premièrement ménagés résultent des démonstrations marquées de bienveillance de la part de l'impératrice. Ce point ne fut à la vérité atteint que vers la fin de leur [k. 163] séjour ; mais, en revanche, il eut assez d'extension non seulement par la manière très distinguée avec laquelle Madame la maréchale fut accueillie lors des fêtes célébrées à Peterhoff, mais aussi par les louanges que Sa Majesté Impériale donna ensuite à plusieurs reprises devant ses courtisans à l'esprit de la comtesse Mniszech, disant en propres termes que sa conversation^a et celle de Monsieur le maréchal lui plaisait, et qu'elle était fort à son aise avec eux. Effectivement, cet esprit de conversation qu'ils possèdent tous les deux, Madame la maréchale nommément l'a si bien employé en parlant à l'impératrice que Sa Majesté n'a pu qu'en être enchantée de la finesse de quelques reparties que Madame la maréchale lui a faites et qui avaient le mérite d'application et celui d'impromptus. Je laisse à elle-même quand elle sera de retour à Varsovie la satisfaction de raconter de bouche à Votre Majesté ces reparties-là ; et je vais terminer mon récit concernant Monsieur le comte et Madame la comtesse Mniszech par dire à Votre Majesté qu'ayant continué à jouir jusqu'à leur départ de la bienveillance de l'impératrice, ils en ont reçu, la veille de celui-ci, des marques dans les présents qui leur furent remis à Zarsko-Selo, c'est-à-dire des bracelets à Madame la comtesse et une boîte avec [k. 163v] le chiffre de l'impératrice à Monsieur le comte. Il règne dans le public une opinion – que je n'ai gardé de détruire – que ces deux cadeaux étaient de la valeur de 14 000 roubles. À la vue, pourtant, ils ne paraissent pas être de ce prix-là, mais bien de celui de la moitié de la susdite somme. Ce que je marque à Votre Majesté par manière de curiosité, car ces présents-là ne seront pas évalués à prix d'argent, mais estimés à cause de l'auguste personne de qui on les tient. ^b[k. 164] Dopóty Miłościwy Panie relacja moja będzie mogła być komunikowana J. Panu Sztackelbergowi; następujące zaś wyrażenie zostanie się jedynie dla informacji Waszej Królewskiej Mości. Gdy tak dobrze jakem wyżej opisał widziano przyjmowanych Ichmości P. Państwa marszałkownstwa przez imperatorowę, znalazło się kilku ich szczyrych przyjaciół, którzy nie

^a Nadpisano nad zamazanym, nieczytelnym wyrazem.

^{b-b} Fragment depešy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

tylko im zapowiedali, ale zdawali się ich zapewniać, jako wiedzący o intencji imperatorowy, iż Jejmość Pani marszałkowa miała otrzymać portret; czegośmy sobie ze wszech miar (nic o tym nikomu nie mówiąc) życzyli, a najbardziej dla zapobieżenia, aby w Polsce nie mówiono, że coś do dystynkcji Ichmość Państwa marszałkownictwa w Petersburgu brakowało w porównaniu z hetmanem wielkim koronnym i jego żoną, chociaż prawdę powiedzieć należy, iż J.W.W. marszałkownictwo arcydobrze przyjęci byli. Atoli po okazanych podczas ostatniej nawet ich w Zarsko-Selo bytności wielkich grzecznościach, gdy prezenta oddane zostały, obeszło to ich, iż sama nie dostała portretu, jako też że sam J. Pan marszałek dostał tabakierę z cyfrą, a nie z portretem, [k. 164v] co w naszym zwyczaju nie jest prezentem dosyć dystyngującym. Przystałem i ja na te uwagi, lecz radziłem dysymulacją nadrobić, tym bardziej, że nas upewniono, iż dystynkcja, którą imperatorowa czyniła Ichmość Państwu marszałkownictwu pochodziła z jej własnej chęci; prezenta zaś i rodzaj onych były napomknione. Na tym uspokoił się; stanęła jednak między nami ta umowa, iż z Tulczyna skąd Ichmość Państwo marszałkownictwo list imperatorowy do Waszej Królewskiej Mości odsyłać będą przez sztafetę, Jejmość Pani marszałkowa będzie upraszała Waszej Królewskiej Mości, abys o portret dla niej do imperatorowy napisał. Racyją swoją Jejmość Pani marszałkowa ma w tym takową, to jest: aby dostanie się cyfry Jegomość Panu marszałkowi nadgrodzić dostaniem portretu, który by na list Waszej Królewskiej Mości do imperatorowy przysłany był przed powrotem Ichmości Państwa marszałkownictwa do Warszawy. Uczyniłem im na to uwagę, iż Wasza Królewska Mość zapewne tego nie uczynisz, gdy cokolwiek będzie brakowało do zupełnej Waszej Królewskiej Mości w tej mierze informacji, że zatym ja na siebie biorę, poprzedzając ekspedycją z Tulczyna nadejść mającą, uczynić Waszej Królewskiej Mości jak najzupełniejsze [k. 165] wszystkich okoliczności opisanie i położyć oraz konkluzję, iż mi się samemu zdaje, że Wasza Królewska Mość możesz bez żadnej inkonwencji napisać do imperatorowy o portret dla Jejmości Pani marszałkowej, a to przydając w sposobie odpisującym na list imperatorowy i dziękującym za łaskawe Ichmość P. Państwa marszałkownictwa przyjęcie, iż imperatorowa Jejmość uwieńczy łaski Jejmości Pani marszałkowej okazane, gdy ją swoim portretem przyzdobi. Potrzebną także rzeczą zdaje mi się, aby względem Jegomości Pana Sztackelberga podać za myśl Waszej Królewskiej Mości pisanie do imperatorowy o portret i aby list Waszej Królewskiej Mości szedł przez ręce posła, a nie moje; a to dla uniknienia przysyłania kopii, którą ja musiałbym oddać wraz z listem, gdyby ten przez ręce podkanclerzego przeszedł. Może sobie, gdy o daniu portretu Jejmości Pani marszałkowej była kwestyja, imperatorowa wspomniała przykład Jejmości Pani hetmanowej Ogińskiej, której portret był dany, ale go nie nosi, czego chwalić nie można.

Uwaga moja względem wielkich księstwa w liście moim de 25 elapsi wyrażona, pochodziła z zbytniej może ostrożności; jakoż nad tej wymiar, samem się do tej uwagi zbytnie [k. 165v] nie przywiązywał. Co bądź, wszelako ci, którzy najpierwsi ostrzegli o przejeździe wielkich księstwa przez Warszawę, utrzymują tę przestrożę za pewną, z tym dodatkiem, iż nam jej z źródeł nie dadzą, chyba wkrótce przed nadjechaniem wielkich księstwa, a to z przyczyny przytoczonej, to jest:

aby wczesnych na przyjęcie z kosztem znacznym nie czynić wydatków. Ja tu nie zdaję się nawet być ciekawym wybadywać się, któredy wielkie księstwo pojedą gdyż rozumiem, iż za powrotem J. Pana generała Komarzewskiego dokładnie będzie Wasza Królewska Mość o tym wiedział. Dobrze o narodzie polskim powzięta przez wielkiego księcia opinia, zabrana ku Waszej Królewskiej Mości przyjaźń, zastąpią niedostatek brakujących stolicy naszej ozdób.^b

[k. 163v] Je ferai usage des informations que Votre Majesté me donne dans ses deux lettres, tant sur la note de l'ambassadeur concernant les non-units, que relativement au commerce. Goldschmidt n'est pas encore ici. C'est bien là, Sire, un effet des insinuations que l'on a effectivement faites ici au comte Cobentzel, le langage que Monsieur Thugut a tenu à Votre Majesté au sujet de ceux qui voudraient déclamer à la prochaine diète contre l'affaire de Cracovie. Je ne saurais dire si réellement on a rectifié d'ici Monsieur le grand général de la Couronne qui se conduit pourtant bien à Białocerkiew ; mais du moins je suis sûr qu'on n'a pas donné d'aliments à son esprit inquiet. Dieu veuille qu'il cesse d'être tel, cet esprit-là, dont il y aura à tirer parti sans le laisser se prévaloir de [k. 166] ses bonnes dispositions du moment pour placer ses créatures dans le futur Conseil Permanent.

Monsieur Poniński part enfin aujourd'hui. Il a épousé sa méchanceté en voulant faire accroire au comte de Goertz que Monsieur le maréchal était chargé de faire des plaintes contre le roi de Prusse ; ce qui fut si gauche à débiter que le comte de Goertz en rit le premier. Monsieur le maréchal pourra conter à Votre Majesté combien ce ministre parle toujours avec une extrême inquiétude des menées des Autrichiens en Pologne. Il espère au contraire que le roi de Prusse écoutera à la fin les représentations qu'on lui fait sur les oppressions de notre commerce.

Il n'est pas vrai qu'il y ait ici une ordonnance par laquelle il soit interdit aux étrangers d'aspirer au rang de colonel. La princesse Daszkow est ici depuis 15 jours. Je ne l'ai encore vue qu'une seule fois chez le comte de Panin.

L'expression de gracieuses intentions de Votre Majesté à mon égard énoncée dans sa lettre du 8 d.c. fera époque dans le journal de ma vie consacrée à son service.

Je reconnais, Sire, devoir à Votre Majesté tout ce que je suis jusqu'ici en fait de titres ; et c'est de la bienveillance de Votre Majesté que j'attends présentement ceux qu'elle daignera me décerner à l'avenir.

Deboli

108**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
23 VII 1782**

Depesza nr 31, odebr. 3 VIII, odp. 5 VIII

Monsieur,

Je me suis séparé vendredi dernier de Monsieur le comte et de Madame la comtesse Mniszech la douleur dans le cœur, tant ils y avaient gravé par les gracieux procédés envers moi les sentiments d'attachement et ceux de reconnaissance. Je vous attribue comme à la cause première tout ce qui n'a pu que produire en moi de tels sentiments. La vue d'une parfaite harmonie qui règne entre ce couple m'a touché. La comtesse a augmenté cette sensation en m'entretenant le jour de son départ du bonheur qu'elle goûtait dans son union. Le caractère de félicité que celle-ci porte a valu seul beaucoup d'amis au comte et à la comtesse. De ce nombre est le vice-chancelier Ostermann et le vieux Betzki. Ce dernier m'a dit hier que c'était là un de principaux motifs de l'affection qu'il portait au comte et à la comtesse. Mandez-leur de ma part que je les prie d'écrire un mot à Monsieur Betzki. Monsieur Fleuri est l'homme que [k. 161v] j'ai beaucoup goûté. Il est franc et est vraiment attaché aux personnes qu'il accompagne. Je n'aurai des nouvelles de Son Excellence Monsieur le maréchal que de Tulczyn, d'où il m'a promis de m'écrire.

Je n'ai encore eu occasion de parler à personne touchant le tarif que Votre Excellence me demande par sa lettre du 1 d.c., mais j'espère qu'il me sera facile de me le procurer.

Deboli

AKP 265, k. 161-161v

109**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
26 VII 1782**

Odebr. 7 VIII

Sire.

Je reviens encore à la dépêche de Votre Majesté datée du 10 d.c. où il est question de la réponse remise à l'ambassadeur sur la note que celui-ci avait

présentée concernant les non-unis. Je reviens, dis-je, à cette dépêche-là pour rapporter à Votre Majesté que j'en ai fait usage, en me plaignant, mais d'une manière qu'il n'y avait pas là de quoi s'occuper de ce qu'on eût employé des expressions aussi fortes dans la susmentionnée note, et disant que de tels termes que ceux dont on s'y est servi étaient d'autant moins nécessaires que l'on devait être persuadé en Russie de l'attention scrupuleuse de Votre Majesté à prévenir cette cour-ci par toutes sortes de déférences, non seulement dans ses demandes qui sont fondées sur des traités, mais même jusques dans ses désirs, dont de notre part nous comptons [k. 170v] toujours que la Russie ne manifesterait pas qu'ils ne fussent compatibles avec le bien de la Pologne, convaincu que l'on était et de la promptitude et de la substance de notre réponse que l'on avait déjà lue avant que je n'aie parlé de cette matière. On me répliqua que l'on ne doutait pas de bonnes intentions de Votre Majesté, mais que comme d'autre part, on n'ignorait pas que chaque chose avait à subir chez nous ses formalités, on a cru à propos d'user d'un peu d'énergie dans la note par la raison même de l'approche d'une diète, où l'objet de l'office actuel aurait fait sujet à un renouvellement des plaintes si l'on n'en obtenait pas satisfaction à l'heure qu'il est ; que d'ailleurs l'ambassadeur a suivi dans la confection de la note qu'il a présentée l'ordre positif du rescript qui lui avait été envoyé à cette occasion et dans lequel il était lui-même pincé, pour n'avoir pas poursuivi l'effet des offices antérieures qu'il avait remis sur cette même affaire à la fin de l'année passée. Ne vous étonnez donc pas, ajouta-t-on en riant, de la force [k. 171] qu'on a mise dans la présente note. Tant qu'on l'a pu, on en a écarté le motif en laissant de côté une dizaine de réclamations que le synode avait successivement fait parvenir au Collège des affaires étrangères ; mais à la fin il a fallu y faire attention et surtout lorsque nous avons su que la levée de la taxe sous-titrée du don gratuit se faisait par ordre du métropolitain Smogorzewski. On me l'a toujours soutenu, quoi que j'en disse au contraire à la décharge du métropolitain. Au reste, dans ce mérite que l'on s'est attribué d'avoir attendu longtemps avant que de s'exhaler en plaintes sur les oppressions des non-unis, il n'y a pas de feinte ; car le fait est vrai, comme aussi qu'il n'y a pas actuellement de l'animosité contre nous sur cet article, qui sera assoupi pour peu que le métropolitain enjoigne de restituer ce qui a été perçu sur le clergé non-uni, en se faisant donner sur ces restitutions des décharges pour être celles-ci produites ici pour une plus ample satisfaction. Le prince Xavier Lubomirski aura de la peine à se laver de la tâche qu'il a contractée [k. 171v] pour s'être plaint des siens devant un évêque étranger.

La dépêche de Votre Majesté du 15 d.c. que j'ai reçue hier, doit, ce me semble, dans l'usage que j'en ferai, être déchargée de la restreinte que Votre Majesté y attache dans l'annexe, laissant à ma prudence de m'assujettir ou non à cette restreinte. J'adopterai le dernier parti, car il me paraît indispensable de faire intervenir la Russie dans ce démêlé, que la prétention de la suzeraineté par le roi de Prusse sur les territoires de Dantzig et de Thorn fut subsistante depuis si longtemps, mais, dans la communications que je ferai ici de la dépêche de Votre Majesté sur ce sujet-là, j'observerai toutes les précautions pour ne pas aigrir le roi de Prusse.

[k. 169] W listach moich de 5 et 23 *currentis* doniosłem Waszej Królewskiej Mości wszystkie, którem zasięgnąć mógł względem przejazdu wielkich księstwa przez Warszawę wiadomości, nad które nic pewniejszego dotychczas w tej mierze nie mam, wyjąwszy, że mi świeżo powiedziano, jakoby imperatorowa dla tego nie dała portretu swego J. Pani marszałkowej, aby jej on posłać w upominek po przejeździe wielkich księstwa. Z różnych kombinacji miarkuję, że ten, który mi w okoliczności portretu ostrzegł, sam sobie tego nie wykoncypował; zwłaszcza że łaskawe imperatorowy dla Ichmość P. Państwa marszałkowstwa intencyje okazują się w tym nawet co mi podkanclerzy po wyjeździe ich powiadał, to jest, że imperatorowa pytała się go czyli byli kontenci? Jeżeli ta przestroga dana mi względem portretu jest prawdziwa, wypadaloby żebyś Wasza Królewska Mość wstrzymał się z pisaniem o niego. J.W.J. Pan marszałek nadworny litewski opowie Waszej Królewskiej Mości ustnie skąd dowiedzieliśmy się, iż wielcy księstwo mają jechać na Warszawę. Osoby zdają się być takowe, które o tym wiedzieć mogą, atoli zaręczyć nie można, bo tak dotychczas względem traktu wielkich księstwa [k. 169v] panuje niepewność, że gdy się przy mnie właśnie dnia onegdajszego pytał poseł saski grafa Panina czyli wielcy księstwo będą w Dreźnie, odebrał odpowiedź, że którądy z Pragi trakt obróć jeszcze nie wiadomo.

AKP 265, k. 170–171v

110

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 26 VII 1782

Depesza nr 32, odebr. 7 VIII, odp. 14 VIII

Monsieur,

J'ai oublié de dire à Votre Excellence que la remarque que vous avez faite dans une de vos lettres à Monsieur le maréchal sur Demblin a été reconnue pour très juste par celui-là, et nous nous sommes en quelque façon reprochés de n'être pas tombés les premiers sur ladite remarque. Je compte à vertu de savoir-faire céder ses propres avantages à des intérêts plus essentiels. Celui de troubler la paix domestique en est un, et Monsieur le maréchal l'a senti.

Monsieur Poniński est parti avant-hier sans avoir pris congé de moi, ce qui a été encore une gaucherie, car il ne fallait pas afficher qu'on soit mal avec ses compatriotes.

Je me suis déjà procuré le tarif d'ici et je n'attends qu'une occasion pour vous le faire parvenir.

Comme c'est dans le paquet de Votre Excellence que j'ai trouvé incluses les quittances à signer par Monsieur Gołuchowski, [k. 168v] c'est aussi à votre adresse que je les renvoye, priant Votre Excellence d'avoir la bonté de faire accélérer l'envoi de mes appointements, fût-ce par lettre de change ; car il sera peut-être long d'attendre une occasion pour me les faire parvenir en nature et malheureusement, je suis dans le cas de souffrir de délai.

Dès que Votre Excellence aura des nouvelles de Monsieur le maréchal, je vous prie de m'en donner aussi et de leur dire à tous les deux qu'ils continuent à être ici en odeur de sainteté, tant ils ont d'amis qui font leurs éloges.

Deboli

AKP 265, k. 168–169v

111

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 29 VII 1782

Depesza nr 31

{Książę Adam powrócił onegdaj z Wiednia bardzo kontent z cesarza, który oświadczył mu, że mu zostawuje zupełną wolność mieszkać gdzie mu się podoba, odbywać wszelkie w Polsce urzędy i że go wcale żenować nie chce w sprawowaniu rang wojskowych, które mu u siebie nadał. Słowem, dał poznać księciu, że co uczynił dla niego, zrobił to bez żadnych od niego wyciągania obowiązków, które zaciągnął książę względem Polski. Sprawę jarosławską wielkiej wagi, bo o pretensję przez miasto do kilku milionów uformowaną wygrał zupełnie książę nie tylko na przeszłość, ale i na przyszłość. [k. 221] Książę Adam dotychczas wydaje się z mocnym dla króla przywiązaniem i że innego celu, zostawszy posłem na przyszły sejm nie ma nad ten, ażeby polepszyć jurydykę w Litwie, jednostajnie oświadcza. Książę marszałek wielki koronny w przyszłym miesiącu pojedzie do Wiednia. Ma tam pryncypalnie reprezentować cesarzowi wynikię inkonwencyje z zmniejszonej pańszczyzny chłopom i ustanowienia sprawiedliwości między panem i poddanym, co tak wielką chłopstwu dało otuchę, że powszechnie ani pańszczyzny odrabiać, ani już teraz podatków publicznych opłacać nie chcą. Te, że pan zastępować myśli widzi się być ogołoconym ze wszystkiego i całą intratę obracać na chłopów lub za chłopów. Spodziewają się Galic[j]anie, że cesarz wnijdzie w poznanie ich ucisku i że im dobry rząd ustanowi. Musi być zapewne jakowy zamysł sąsiedzkich dworów ^alub samego cesarza^a i względem Polski, bo

^{a-a} Dopisano nad linią.

przeziarkowano z księcia Adama, że bytność jego terazniejsza w Wiedniu dla ogólnego naszego kraju interesu była potrzebną i być może pożyteczną. Daj Boże, żeby książę nie dał się ułudzić powabnymi względami cesarskimi i żeby ich potym nie żałował.

Z łaskawych względów imperatorowy^b dla J.W.W. Ichmość Państwa marszałkostwa Mniszchów^b Król Jegomość bardzo ukontentowany, za odebrany responsem da zapewne J.W.W.M. Panu względem tej okoliczności do oświadczenia zlecenie. O przejeździe wielkich księstwa J. Pan Stackelberg nie ma dotąd z Petersburga doniesienia, ani my od Komarzewskiego, którego się w tych dniach spodziewamy.}

Je finis par les assurances de l'attachement inaltérable.

AKP 266, k. 220v–221

112

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 30 VII 1782

Depesza nr 33, odebr. 10 VIII, odp. 14 VIII

Monsieur,

De ce que Monsieur Poniński ne soit déjà plus ici, il ne s'en suit pas de là que je doive le perdre de vue d'autant plus que cet homme m'a laissé de quoi nourrir l'attention, que je n'avais pas discontinué de prêter pour éclaircir sa conduite. En vous renvoyant au récit de Son Excellence Monsieur le maréchal pour tout ce qui regarde les différentes notions que nous avons recueillies sur Poniński ; jako to o przewencyi, którą imperatorowa miała przeciwko niemu i która z ważniejszych nawet i takich, o którycheśmy nawet i nie wiedzieli pochodziła permowencyi ; o odradzeniu przez samą imperatorową księciu Potemkinowi uczynionym, aby Ponińskiego, którego chciał wziąć z sobą do Moskwy, za towarzysza swojej podróży nie brał; en vous renvoyant, dis-je, à Monsieur le maréchal pour une plus ample explication de toutes ces anecdotes, je vous dirai seulement ce qui est postérieur au départ de Monsieur le maréchal et que celui-ci ne pourra [k. 172v] pas vous apprendre, et pour l'intelligence de ceci, je dois faire mention de ce que la narration que Monsieur le maréchal vous fera comprendra en elle, to jest: że Poniński nie miał innej tu koneksyi, jak tylko z krewnymi Jejmość Pani Branickiej, ale ta była tak oczywista, iż mimo to, że dobrze wiadano, iż imperatorowa miała Ponińskiego za złe subjectum, po staremu ten związek trwał. Znalazł się także,

^{b-b} Dopisano.

który (już po przestrodze, którą nam był dał sam książę Potemkin, iż go znudziły czynione przez Ponińskiego przeciwko J. Panu marszałkowi insynuacje) chciał mię wprawić w podejrzenie, jakoby owa przestroga księcia Potemkina miała być nieszczerą, ponieważ mimo onej książę Potemkin sam na sam z Ponińskim rozmawiał. Wierzyć wszystkiemu co nam powiadają nie można, zwłaszcza gdy to pochodzi od tych, którzy się czasem w rozumowaniach swoich daleko zapędzają. Cependant ce n'est que plus vrai (comme je l'ai appris depuis) que ce que nos amis même avaient eu des difficultés à surmonter, avant de procurer à Monsieur le maréchal les distinctions qui lui ont ensuite été prodiguées ; qu'il avait semblé au prince Potemkin que Monsieur le maréchal ne le recherchait pas assez (ce qui pourtant s'observait de notre part autant que les bienséances l'ont pu permettre) et que le prince Potemkin n'était revenu de cette opinion que vers le fin. Il n'est [k. 173] pas moins vrai aussi que Poniński était pour ainsi dire acharné contre Monsieur le maréchal et qu'il a redoublé de fureur à mesure qu'il voyait que Monsieur le maréchal prospérait ici. Cette même gradation dans la haine, qui réellement n'a été provoquée d'aucune façon, prouve que c'en était une politique et probablement prescrite par ceux de qui Poniński dépendait. Pour impuissante, cette haine-là l'a bien été : aussi je n'en vois des traces que dans les propos que Poniński a lâchés par-ci par-là contre Monsieur le maréchal. Mais ce qui m'a beaucoup étonné, et à quoi j'ai voulu vous préparer par tout ce que je dis ci-dessus, c'est que Poniński, qui de mon su ainsi que de celui de tout le monde, se trouvait dans un terrible détresse d'argent, et qui pour cette raison fut même obligé de reculer son départ qu'il avait déjà annoncé dans les gazettes selon l'usage qui s'observe ici, eut ensuite abondamment de quoi payer ses dettes et pourvoir à son voyage. Celles-là pouvaient se monter jusqu'à trois mille roubles, tant c'était un panier percé, et dont l'insouciance à cet égard me faisait souvent faire des réflexions sur son heureux tempérament qui ne s'embarrassait de rien. Je ne comprends pas d'où il a pris de l'argent dans les derniers moments de son séjour. [k. 173v] Si je ne déterre pas ce canal que je tâcherai de découvrir, j'en conclurai l'un de deux : że albo mu książę Potemkin dodał pieniędzy: co mię do uwierzenia temu co wyżej wyrażam pociągnie; albo li też że ich od hetmana wielkiego koronnego dostał: co też także będzie dowodem, że się z nim rozumiał. W ostatniej z tych dwóch konkluzji nadaremność podjętej przez hetmana wielkiego koronnego ekspensy, nie będzie zaświadczała przeciwko jej podobieństwu, ponieważ to nie pierwszy raz się zdarza, że się rzeczy inaczej obróć, jak ich sobie człowiek ułoży. Zawsze dobrze wiedzieć te kombinacje aby się Ponińskiego strzec.

Nie wiem gdzie podskarbi Tyzenhauz wyczytał, że tu Poniński w wielkim był kredycie, ponieważ (co J.W.W. Panu Dobrodziejowi za rzecz pewną donoszę) pisał do niego list arcydługi, w stylu jak wszystkie Tyzenhauza pisma bywać zwykły, z wyrażeniem przyczyn swego upadku, który na zazdrość składa i z prośbą do Ponińskiego, aby on mu zjednał protekcją dworu rosyjskiego. Znać Tyzenhauz jeszcze nie przeświadczony w sobie, że Rosyja do losu jego mieszać się nie będzie i że się bez niego obejdzie w Litwie, gdzie tak wiele i nie wiedzieć na co popełnił niesprawiedliwości. Poniński przed wyjazdem swoim powiedział pewnej osobie,

iż jeżeli na czas przed sejmikami powróci, będzie chciał zostać posłem na sejm. [k. 174] Tego właśnie nie potrzeba; i dlatego J.W.W.M. Pana Dobrodzieja o tej intencji ostrzegam, to dodając, iż im mniej z naszej strony mówiono będzie w Warszawie o Ponińskim, jak tu czyli dobrze, czyli źle był przyjęty, tym to na lepsze wyjdzie.

Poniński a encore un dessein, celui de s'expatrier, s'étant dit-il dégoûté de sa patrie. Il n'a qu'à aller son chemin. Vous entendez peut-être débiter à Varsovie un conte, c'est que Poniński aurait été si avant dans la confiance du prince Potemkin qu'il aurait lu avec lui mes dépêches déchiffrées au bureau de Russie. Pure fanfaronnade, au débit de laquelle Poniński a préparé son compagnon de voyage Gałkowski qui l'en a sérieusement cru, quoique ce Gałkowski soit foncièrement une bonne patte d'homme. Już tedy moją depezę Poniński czytywał. Chwała Panu Bogu, że nie dopadł listów królewskich do imperatorowy, które imperatorowa sama ma chować i z których to miała, jak Poniński mniemał, wyczytać, co tu o nim powiadano. Łopatą mu tego z głowy nie wybije.

Je vous prie de mander à Madame la comtesse et à Monsieur le comte de Mniszech, qu'on s'entretient encore [174v] ici de la gracieuse réception que l'impératrice leur avait faite, qu'on ne se souvenait pas que personne ait jamais été aussi bien accueilli ; mais on ajoute qu'ils l'avaient mérité. Ils sont tenus de se glorifier de la manière dont ils ont été traités, et je les prie de le faire hautement. Je les supplie au reste de me donner de leur nouvelles, car on m'en demande ici.

J'apprends que Poniński ne devait pas aller droit à Varsovie, mais se rendre auprès du marquis Wielopolski. Ne serait-ce pas dans ces contrées qu'il rechercherait à devenir nonce ?

Deboli

AKP 265, k. 172–174v

113

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 2 VIII 1782

Odebr. 14 VIII

Sire,

Avant que je n'aie reçu la dépêche de Votre Majesté du 22 d.p., j'avais déjà rempli les ordres contenus dans la précédente du 15 du même mois relativement à l'affaire de Scharpau. En exécutant ces ordres-là, j'ai trouvé le vice-chancelier Ostermann non seulement pleinement instruit de toute cette affaire par les pièces

que l'ambassadeur avait fait parvenir et qui étaient les mêmes que celles que Monsieur le grand notaire de Lituanie joignit à son N° 93, mais que ledit ministre était même en état de me montrer papier sur table, comme quoi la ville de Dantzic s'étant elle-même adressée pour réclamer la protection de l'impératrice, Sa Majesté Impériale s'était déjà portée sur cette seule réclamation à intervenir en faveur de ladite ville. Pour preuve de cela, le vice-chancelier me fit lecture d'un rescript adressée au prince Dolgoruki, par lequel il est enjoint à ce dernier d'exposer au ministère [k. 175v] de Berlin les titres fondés sur le traité que la Russie avait de prêter son appui à la ville de Dantzic dans le cas en question et que l'on pouvait encore motiver la demande que l'on en faisait à Sa Majesté prussienne par l'exemple de ce qui était arrivé en 1772 par rapport au territoire de Dantzic que les troupes prussiennes ayant enveloppé dans la prise de possession qu'elles effectuèrent pour lors dans la Prusse occidentale, la cour de Berlin restitua ensuite ce territoire comme devant appartenir à la suzeraineté de la République de Pologne. De cette citation que l'on fait dans le susmentionné rescript on déduit la conséquence que si en ce temps-là le roi de Prusse avait reconnu ce droit de la Pologne au territoire de Dantzic et nommément au district de Scharpau, qui avait fait partie des envahissements que les troupes prussiennes avaient faits alors, la prétention actuelle de la chambre de Marienwerder d'exercer dans ce même district les droits de suzeraineté ne pouvait donc être qu'un mésentendu que l'impératrice espérait que les ordres immédiats lèveraient ; ce sur quoi Sa Majesté Impériale insistait auprès du roi de Prusse. Le vice-chancelier Ostermann m'a dit que la citation d'un fait aussi notoire ôtait au roi de Prusse tout [k. 176] moyen de combattre avec des arguments qui fussent seulement spécieux. Je l'ai remercié d'avoir rappelé ce fait-là qu'apparemment la ville de Dantzic, dans l'exposé qu'elle a fait de l'incident de Scharpau, aura fourni ici. Dans le même rescript, il était aussi question des droits que l'on percevait sur les bâtiments dantzicois au Fahrwasser dont l'impératrice demande également l'abolition, en disant que le commerce de la ville, au sort de laquelle l'impératrice ne pouvait pas se dispenser de s'intéresser, était extrêmement déchu de ce qu'il avait été autre fois. Outre ce rescript dont je rapporte la substance, le vice-chancelier Ostermann m'a dit qu'il venait de remettre le même jour que j'ai conféré avec lui, une note au comte de Goertz sur le même objet. Cet office, soit dit pour l'information de Votre Majesté, a été donné sur ce que le comte de Goertz l'avait lui-même demandé, préférant pour l'utilité de la chose de transmettre un office ministériel à n'avoir à mander qu'une insinuation verbale. Ayant ainsi, par tout ce que je marque ci-dessus à Votre Majesté, vu rempli l'objet de sa lettre du 15 d.p., il ne me reste qu'à témoigner au comte Ostermann l'obligation que Votre Majesté en aurait à l'impératrice et à ajouter une demande en faveur de la ville de Thorn, pour que celle-ci [k. 176v] jouisse^a également des effets de l'interposition de Sa Majesté Impériale ; d'autant que cette ville était dans un cas tout pareil à celle de Dantzic. Le vice-chancelier m'a répondu qu'il ne fallait pas mêler tant d'objets à la fois. Je lui ai répliqué que pourtant il faudrait redresser l'infraction du traité à l'égard

^a W oryginalne: „jouit”.

de Thorn. Je ne sais, Sire, si l'on jugera à propos ici d'ajouter cet article à l'autre. Si non, nous reviendrons à la charge une autre fois à la moindre occasion où le roi de Prusse voudra exercer quelque acte de suzeraineté sur la ville de Thorn du chef des villages sur lesquels il s'arroge ce droit. La ville n'a qu'à tenir bon contre tout ajournement et évoquer à Varsovie la cause à raison de laquelle il lui en pourra être faite une. Je n'ai pas remis cette fois-ci en original la lettre de Votre Majesté sur Dantzic. Dans la copie que j'en ai faite pour la présenter au comte Ostermann, j'ai supprimé du [sic!] su de ce ministre ces mots où il était dit que le roi de Prusse nous faisait éprouver de plus en plus le malheur d'être ses voisins ; et j'en ai agi ainsi de peur que ces expressions ne parvinssent par quelque moyen à la connaissance du roi de Prusse. Mais j'ai lu au vice-chancelier presque tout ce que contenait l'annexe chiffrée ce que probablement il rapportera à l'impératrice. Je lui ai parlé discursivement sur le chapitre de Cherson et sur les entraves que l'on [k. 177] y rencontrait déjà, ajoutant que Votre Majesté en a aussi entretenu l'ambassadeur. Il m'a d'abord témoigné avoir le dessein d'exposer cette matière à sa souveraine ; ensuite, après y avoir un peu réfléchi, il m'a demandé de marquer à Votre Majesté si elle ne voulait pas donner par écrit un canevas d'idées dont le rapprochement de celles que l'on a ici sur cet objet pourrait opérer quelque arrangement avantageux aux deux pays. Je lui ai promis que je ferais parvenir à Votre Majesté cette insinuation-là. C'avait été auparavant l'intention de Votre Majesté que de fournir quelques idées là-dessus au retour du voyage que Votre Majesté a fait l'année dernière dans notre Ukraine.

Deboli

AKP 265, k. 175–177

114

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 5 VIII 1782

Depesza nr 32

Odpisuję na listy J.W.W. Pana de 23 *elapsi* do króla i do mnie pisane.

Król Jegomość bardzo kontent z łaskawych względów imperatorowy dla J.W. Ichmość Państwa marszałkostwa Mniszchów i J.W. Panu rozkazał oświadczyć zupełną aprobacją z dobrego ich powodowania, i pamięć o nim przy wydarzonej porze.

Co się tycze żądania o portret dla J.W. Jejmość Pani marszałkowy, nie zdaje się wcale rzeczą ani przystojną, ani na dobre wyjść mogącą, żeby król miał pisać o to

do imperatorowy. Najprzód, że to jest szczerza bagatela i blask próżny. Po wtóre, iżby to samo narobiło zazdrości nawet między spokrewnionemi z J.W. Ichmość Państwem marszałkostwem, zwłaszcza że to właśnie teraz idzie o rzecz daleko ważniejszą.

Książę Jegomość marszałek wielki koronny znajduje się wcale w niebezpiecznym stanie zdrowia. Wrzód w piersiach, puchlina w nogach, oddęcie oddechu bliską mu śmiercią grożą. Z stopnia swego J. Pan Rzewuski, jako marszałek nadworny koronny byłby najbliższym, ale właśnie ^a prawo mu staje na przeszkodzie. Wiadomo J.W. Panu, iż dawne prawa i *Pacta Conventa* królom podawane zabraniają, ażeby jednemu domowi dwa ministeria konferowane nie były. W czasie sejmu delegacyi, gdy Rzewuski jeden był już hetmanem polnym koronnym, a terazniejszy marszałek dla powagi dworu Jego Królewskiej Mości, którego był rządcą, żądał marszałkostwa nadwornego koronnego lub litewskiego, wypadła konstytucyja *favore* jego, której tłumaczenie tu przyłączam. Z tej i innych uwag Król Jegomość przed wyjazdem [k. 222] Ichmość Państwa Mniszchów do Petersburga deklarował *in casu* śmierci księcia Lubomirskiego lub Gurowskiego łaskę wielką koronną lub litewską. Że wtedy zdawał się być bliższym śmierci Gurowski, oświadczył J. Pan Mniszech Sztackelbergowi prośbę, ażeby w przypadku ascensu podczas jego niebytności nie był mu na przeszkodzie lecz ku pomocy. Teraz gdy się rozeszła nowina o słabości księcia Lubomirskiego, Sztackelberg wdaje się za Rzewuskim mieniąc, iż by w stopniu jego stała się krzywda, a *in publico* mieniono by, iż go szykanują. Na prawo 1775 odpowiada, że te było pisane w izbie jego i że nie jest przeciwne promocyi Rzewuskiego. Ascens zaś J. Pan marszałka Mniszcha rozumie do łaski wielkiej litewskiej, nie do koronnej. Zgadnąć nie mogą permowencyi, które ma J. Pan Stackelberg do promowowania Rzewuskiego, ale to pewna, że Król Jegomość życzy przeciw męża siostrzenicy swojej widzieć na tym stopniu, tym chętniej, że imperatorowa sama tytuł dowodami łaskowości swojej zaszczyć ich raczyła i że ciż Ichmość Państwo marszałkostwo oboje są osobistemi przyjaciółmi J. Pan Sztackelberga. Należy i to J.W. Panu wiedzieć, że sam Rzewuski postrzega przeszkody do promocyi swojej z prawa 1775, bo z namowy jego, był wczora u króla sekretarz Moszyński z propozycyją pod pretekstem uczynienia przysługi Jego Królewskiej Mości takowę: iż jeżeli król nieżyczliwego sobie hetmana Rzewuskiego chce się pozbyć, on gotów [k. 222v] kupić buławę polną, gdy się to królowi zdawać będzie, z kondycyją, ażeby mógł zostać na swoim miejscu u kadetów. Ale gdy mu Król Jegomość na pierwszą zimno odpowiedział, iż nowa rzecz wymaga refleksyi, na drugie zaś z uczuciem, że właśnie nieprzyzwoicie by było, ażeby on był subalternem księcia Adama u kadetów i hetmanem, Moszyński skończył na tym, iż woli nie dokupować się buławy, byle został na miejscu u kadetów i byle mu zapłacono 200 000 fl. awansowane podczas rewolucyi na tęż korpus. Moszyński jest to ten sam, który ważył się przeciwko królowi walczyć i otrzymać kontrakt solny w Wiedniu, i który teraz od tegoż samego dworu wiedeńskiego znajduje się w obrotach z okazyi rozmaitych doniesień partykularnych obywatelów przeciwko

^a Skreślono: „gdy zostawał marszałkiem nadwornym”.

niemu uczynionych. Stackelberg za nim nic nie mówił i nie spodziewam się, żeby to uczynił, bo wie^b jak ciężko zmartwiłaby ta promocja króla samego. Lecz wracam się do Rzewuskiego; gdy prawo tak jasne ekskluduje go od ascensu, a z drugiej strony, gdy wynika potrzeba menażować sobie Sztackelberga za nim się wdającego, nie widzę innego szrodka jak ten, ażeby J.W. Pan nikomu nic nie mówiąc o powyższych okolicznościach, ^cktóre dla jego wypisałem wiadomości i nie wzmiankując ani o Rzewuskim, ani o Stackelbergu, ani o Moszyńskim^c, starał się w dyskursie donoszącym o słabości księcia marszałka insynuować J. Panu Ostermanowi, że podług zdania J.W.W. Pana właśnie to miejsce [k. 223] wypadłoby dla J. Pana Mniszcha, gdy Rzewuskiego prawo ekskluduje, a Gurowski dosyć by powinien być kontent z tego miejsca nie mając tej wziętości i powagi, której wyciąga łaska wielka koronna. Zakonkludowałbyś J.W. Pan zdanie swoje na tym, iż gdy imperatorowa tak łaskawie Ich Państwa Mniszchów dystyngwować raczyła, tym większy dowód dobroci jej, ile niespodziewany odebraliby, gdyby J. Pan Ostermann napisał do Sztackelberga, przyjaciela Mniszchów, że *in casu* śmierci księcia marszałka, ^djeżeliby się podobało królowi^d, miło by było widzieć imperatorowy na tym miejscu J. Pana Mniszcha. Ale wykonasz to J.W.W. Pan w takowy sposób, iżby się nie zdawało, że to czynisz z zalecenia, ale z własnej swojej myśli.

AKP 266, k. 221v–223

115

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 6 VIII 1782

Depesza nr 34, odebr. 17 VIII, odp. 26 VIII

Monsieur,

Nie mam nic więcej do doniesienia dzisiejszą pocztą nad to, iż z okazji inauguracyj statuy Piotra Wielkiego, która się ma odprawić 18 tego miesiąca podług naszego kalendarza, spodziewają się licznej u dworu promocyj, między innymi 6 dam portretowych, pomiędzy którymi ma być pomieszczona J.W. Jejmość Pani marszałkowa nadworna litewska. Powiedziano mi to za rzecz pewną i ja temu tym bardziej wierzę, iż jednym słowem mówiąc nie można mieć lepszej reputacyj, jak ją tu sobie J.W.Jm. Pani marszałkowa zjednała. Długo by było

^b Skreślono: „najpierw”.

^{c-c} Dopisano na marginesie.

^{d-d} Dopisano na marginesie.

wyrażać wszystkie ukłony, które tutejsze damy dają mi zlecenia oświadczać J.W.J. Pani marszałkowej. Poradz jej J.W.W.M. Pan Dobrodziej aby do tych trzech, to jest: do księżny Repninowej, do księżny Wiazemskiej i do Ostermanowej napisała co grzecznego zaraz powróciwszy do Warszawy. [k. 178v] Nie zawadzi przydać Rybasowę. A J.W. marszałek nadworny litewski niech też także do podkanclerzego i do Betzkiego napisze. Poseł saski Sacken, którego trzeba osobiście znać, aby wiedzieć jak cenić jego zwierzenia się swoich sekretów, powiedział mi, jakoby księżę Potemkin miał się pytać kogoś, czyli Sacken jest zaprzyjaźniony z grafem Stackelbergiem. Sacken łamie sobie głowę nad przyczyną tego zapytania, której i ja nie dociekam, bo tego tym sposobem jak Sacken tłumaczyć nie chcę; to jest: iżby te wywiadowanie się miało być dla tego, aby Sackena użyć do jakiej insynuacji grafowi Sztackelbergowi. Cokolwiek bądź donoszę to J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi, azali tego sam graf Sztackelberg lepiej ode mnie nie pojmie. Nie znalazłem żadnego śladu, aby Poniński miał dostać pieniędzy od księcia Potemkina, raczej temu wierzę, iż miał jakiś weksel, który znalazł tu sposób przenegocjować. Są też tu tacy, którzy rozumieją, że mu Sacken dostarczył pieniędzy, czemu mi ciężko uwierzyć.

Deboli

AKP 265, k. 178–178v

116

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 12 VIII 1782

Dla krótkości czasu to tylko J.W.W.M. Panu wyrażam, że J. Pan generał Komarzewski powrócił z tą szczególnie wiadomością, iż wielcy księstwo dotąd nie byli intencjonowani jechać na Warszawę. J. Pan wojewodzie Poniński przyjechał tu onegdaj w nocy, ma mieć list jakiś od Cobentzla do Thuguta. Z resztą zachowuję się do przyszłej poczty.

AKP 266, k. 223

117

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
14 VIII 1782**

Depesza nr 34

J'accuse la réception de vos N^{os} 32 et 33 du 26 et 30 d.p. Depuis le départ de Monsieur le maréchal Mniszech de Pétersbourg, je n'ai rien eu jusqu'ici de sa part. Mais Madame la maréchale a écrit de Mohilow à sa mère une lettre qui l'a tranquillisée beaucoup dans les inquiétudes qu'elle a eues sur le voyage de ses enfants. [k. 223v]

{Generał Komarzewski dziś wyjeżdża na objazdkę traktu, którym wielcy księstwo przejeżdżać mają przez Polskę. Podług wiadomości jego wielcy księstwo pojedą na Zamość tym samym traktem, którym cesarz przejeżdżał z Petersburga. I dlatego Komarzewski od Krasnego Stawu aż do Mitawy objedzie cały ten kraj dla reparacji dróg i obstalowania co potrzeba. Że zaś podług doniesienia J.W.W.M. Pana jest podobieństwo, że wielcy księstwo mają być w Warszawie, nie omieszka Komarzewski objechać dwóch traktów, jednego od Krakowa na Pińczów, drugiego od Krasnego Stawu wprost do Warszawy. W Wiedniu, gdzie dotąd jeszcze nie wiedzą dokąd i którejdy obróć się wielcy księstwo z Pragi, dowiedziawszy się Komarzewski, iż z tym umyślnie wysłano kuryjera ^ado wielkich księstwa^a dla wiadomości, zapewnił sobie, iż skoro wiedzieć będą co pewnego, doniosą mu o tym nieodwłocznie przez Thuguta. Dotąd tedy jesteśmy w niepewności tak względem traktu, którym przejadą przez Polskę, jako też czyli będą w Warszawie. Tymczasem król gotuje dla nich apartamenta w zamku, z którego większej połowy mieszkający wynoszą się.

Poniński przybyły z Petersburga wcale się tu nie produkuje. Widziano go tylko w Saskim Ogrodzie i uważano, że księżę podskarbi wielki koronny od niego unikał.

Księżę marszałek wielki koronny ma się mieć lepiej, wszelako długo nie pociągnie.}

AKP 266, k. 223–223v

^{a-a} Dopisano nad linią.

118

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
16 VIII 1782**

Depesza nr 35, odebr. 28 VIII

Monsieur,

Zdarzyło się tak, że w kilka godzin po odebraniu dnia wczorajszego listu J.W.W.M. Pana Dobrodzieja de 5 augusti miałem okazją zejścia się z grafem Ostermanem. Ponieważ materyja w owym liście wzmiankowana względem laski wielkiej koronnej może być wprędce na placu, dla tej przyczyny spieszyłem się mówić o tym z podkanclerzym, com naturalnie i stosownie do kształtu myślenia w następujący wykonał sposób. Mówię naturalnie, bo J.W. Mniszchowi wolno się o laskę wielką starać, wolno mnie się po przyjacielsku [z] tego zamysłu zwierzyć, a mnie nie zabroniono, abym wywiedziawszy się wprzód ze strony, czyli się to z myślą królewską zgadza, czynił kroki, które by do dopięcia tego zamysłu dopomogły. Stosownie zaś było upewnić podkanclerzego, że choć wprawdzie z przywiązania mego ku J.W. Mniszchowi, lecz z wiadomością jako to Królowi Jegomości będzie miło, szukam wstawienia się za J.W. Mniszchiem, który mię o to oblił, bo inaczej podkanclerzy nie podjąłby się mówić imperatorowy, bez której wiedzy on nic czynić nie zwykł, ani też ja tego tylko chciałem, aby podkanclerzy sam *proprio* niby *motu* do grafa Sztackelberga napisał, lecz na to właśnie zakroilem, aby się to stało z rozkazu imperatorowy w tym sensie, jakeś mi J.W.W.M. Pan Dobrodziej na końcu listu swego wyraził. Odmiennego tedy od jego myśli nic więcej w tym postąpieniu sobie ode mnie w tej mierze nie było, tylko to, iż udałem przed podkanclerzym, że mówienia mu w tej materyi była rzecz ułożona pomiędzy J.W. Mniszchiem, a mną, ale żem się wprzód wywiedziały ze strony, czyli mi wolno uczynić ten krok, który teraz z okazji powiększonej słabości księcia marszałka wielkiego koronnego czynię. Wziął podkanclerzy na siebie prosić imperatorowę o to z mojej insynuacyi, lecz imieniem J.W. Mniszcha i obiecał mi wprędce respons. Gdy go odbiorę i będę wiedział, iż już o tym do Stackelberga pisano, [k. 180] uczynię o tym Jego Królewskiej Mości relacją takową, która by mogła być pokazana posłowi, bo cała onej osnowa będzie, iż ja to sam zrobiłem domyślając się, iż to nie będzie przeciwne myśli Najjaśniejszego Pana i wiedząc, że prawo ekskluduje Rzewuskiego od laski wielkiej. Wygodnie mówić Sztackelbergowi, że gdy Rzewuskiego laska wielka minie, będą mówić *in publico*, iż go szykanują lecz na to Sztackelberg nie ma względu, że Rzewuski zostawszy marszałkiem wielkim koronnym przy swoim terażniejszym myślenia sposobie arcy szykanować będzie, a za tym nie potrzeba go do tego urzędu dopuszczać. Podkanclerzy, który mię wciągnął w eksplikacyją czyli komu laska wielka nie przypadła z prawa, za odpowiedzeniem przeze mnie, iż nie, i że z trzech kandydatów wybierać jednego należy, zapytał mnie się dlaczego by król nie miał

bez czyści żadnych stąd instancy dać laski wielkiej J.W. Mniszchowi, gdy w tym będzie jego wola. Odpowiedziałem na to, iż mimo intencją Króla Jegomości względem J.W. Mniszcha wstawienie się za nim od tutejszego dworu będzie mu zawsze wielce pomocne. Z okazji wzmianki, którą uczynił o prawie [k. 180v] ekskludującym Rzewuskiego, podkanclerzy zapytał mnie się jak rozumiem, czyli by Król Jegomość nie życzył oddalić Rzewuskiego od laski wielkiej. Na co ja rzekłem: Myśli królewskich w tej mierze doskonale nie wiem; atoli zdaje mi się, iż go król nie ma przyczyny życzyć. Com do tego dyskursu przydał to było mimojazdem. Nie wiem, czyli podkanclerzy tego wszystkiego, com mu powiedział przed imperatorową użyje. Ja swoje zrobiwszy, skoro tylko respons odbiorę, natychmiast o nim doniosę. Stackelberg nawet nie wszedł w rozmowę moję z grafem Ostermanem. Wiem ci ja, że go oszczędzać należy, ale też nam figlów niepotrzebnych robić nie powinien. Może się da przekabacić za nadejściem stąd listu i za powrotem samego J.W. Mniszcha do Warszawy.

^a[k. 181] Madame la palatine de Podolie m'a aussi écrit sous la même date que vous, par rapport au maréchalat. Vous sentez que je ne puis pas seulement lui rien répondre sur cet article. Vous lui en direz ce que vous jugerez à propos. J'ai remis hier d'abord sa lettre à la princesse Repnin, qui m'a promis le dessin d'une agrafe que Madame la palatine m'a chargé de demander à la princesse. Comme il y eut avant hier une grande assemblée chez le prince Wiazemski à l'occasion du jour de sa naissance, l'hôtesse fit joliment mention de Madame Mniszech, en disant hors de ma présence que pour rendre la fête complète, il lui manquait Madame Mniszech. Je vous assure que cet éloge prononcé sans affectation par une dame qui n'a d'autre intérêt que celui de suivre le mouvement de son cœur, m'a fait grand plaisir et cela m'en fera un, si la comtesse par un retour dont il faut payer un ami désintéressé, écrira à la princesse Wiazemski. Au nombre des personnes auxquelles [k. 181v] j'ai déjà dit qu'il convenait que la comtesse écrive, j'associe la maréchale Galiczin et Madame Czerniszew. On en sera quitte pour une lettre, mais il faut être poli dans ce monde, comme Madame la comtesse l'a été pendant son séjour ici.

Permettez que je vous marque ma pensée sur l'article de votre lettre du 29 d.p., où vous me dites que le langage que le prince Adam tenait, faisait présumer que le voyage que ce prince fit à Vienne impliquait en soi l'idée d'un avantage qui en aurait résulté pour le bien public. Le prince Adam ne serait-il pas la dupe de l'empereur, ou ne voudrait-il pas en imposer, car si son voyage à Vienne a écarté quelque orage qui aurait menacé la Pologne, son devoir est de dire pour le moins au roi quel est cet orage-là. L'empereur ne lui aura sûrement pas dit ce qu'il pensait à l'égard de la Pologne. On dit ici que le mal aux yeux de Sa Majesté Impériale, qui s'est renouvelé, empêchera ce prince d'assister au camp de Prague.^a

[k. 180v] Dobrze będzie wiedzieć, że 1 octobris podług naszego kalendarza przypada dzień narodzin wielkiego księcia. Może się w ten czas właśnie w Polsce znajdować będzie.

Deboli

AKP 265, k. 179–181

^{a-a} Fragment depeszy napisany w języku francuskim został deszyfrowany na k. 181–181v; umieszczono go w depeszy w miejscu zaznaczonym specjalną linią poziomą.

119

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
19 VIII 1782**

Monsieur de Deboli,

^a Priez de ma part Monsieur le comte d'Ostermann d'assurer^b Sa Majesté l'impératrice de toute ma reconnaissance pour l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre à l'affaire de Scharpau. Avec un tel appui, nous avons lieu d'en espérer une issue heureuse. Je voudrais bien voir celle-là terminée au moins, avant de parler de celle du chemin que les Schotlandois prétendent aujourd'hui. Mais comme les dernières réponses de Berlin feraient dépendre l'espèce de répit (qu'on nous y a annoncé) de notre acquiescement à la prétention des Schotlandois, ces deux affaires, quoique distinctes entre elles, deviennent comme portées d'une seule. Or, vous êtes déjà instruit, non seulement du peu de [k. 81v] fondement de la prétention des Schotlandois, mais aussi du tort, capital pour la ville de Danzig et effectif pour moi, qui en résulterait. La ville y perdrait tant le petit reste de son commerce, et moi, 'par conséquent'^c, tout le reste des droits qui m'en revenaient. Je suis persuadé que Sa Majesté l'impératrice ne désire pas que nous essay[i]ons ces pertes. Pour marquer d'un trait le déchet du commerce de Danzig, il suffit de vous dire que mes droits sur ce négoce qui montaient il y a peu d'années à cinquante mille écus, sont réduits à sept mille. Et l'on me marque tout récemment que si l'affaire du chemin tourne au gré des nouveaux sujets du roi de Prusse, je n'aurai plus rien, parce que la ville n'aura plus de commerce du tout. D'ailleurs, ce chemin touche au glacis et par conséquent blesse les droits d'une forteresse. [k. 82] Sam uznaję, żeś W. Pan dobrze uczynił, gdyś^d przemilczał w komunikacyi listu mego, tego wyrazu, który był najkłiwszy względem króla pruskiego, i chwałę tę W. Pana ostrożność. ^e Ale też w dzisiejszym pokazalnym liście moim nie znajdziesz W. Pan nic inszego nad to, co właśnie trzeba komunikować. ^f Wielce mię cieszy nadzieja, że Mniszchowa marszałkowa będzie mieć portret i że się to stanie bez proszenia.

Ów kupiec Francuz Antoine tandem przyjechał tutaj. Zobaczymy co powie. Bucholz powrócił z Berlina, czyni nadzieje poprawy handlu pruskiego. Ale tu bardzi niż gdzie upatrywać trzeba skutku nim się słowom uwierzy.

AKP 266, k. 81–82

^a Skreślono: „Je vous charge par la présente de”.

^b Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „de faire passer jusqu'à”.

^{c-c} Dopisano nad linią.

^d Skreślono: „ukrył, że”.

^e Skreślono: „Ów kupiec francuski Antoine przyjechał tandem. Chwała”.

^f Skreślono: „Wielce mię cieszy nadzieja Bucholz[a]”.

120**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
19 VIII 1782**

Depesza nr 35

Nie mam tą razą nic do doniesienia. Wiadomości czasowe, które dziś właśnie jako w dzień sejmików poselskich wszystkich zakrzętają, nie omieszkać w czasie komunikować.

J.W.W. marszałkostwo nadworne litewskie powrócili przed kilką dniami do Wiśniowca. Spodziewam się, iż tu będą na końcu tego miesiąca. List od nich przyłączam wraz z drugim, od Woldemara [k. 224] i Preussa krawca, którzy swę prośbę wyrażają o dług mający im być wypłacony na ręce J.W.W.M. Pana Dobrodzieja. Adieu na dzisiaj.

AKP 266, k. 223v-224

121**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
20 VIII 1782**

Depesza nr 36, odebr. 31 VIII

L'inauguration de la statue de Pierre le Grand s'est faite avant-hier avec beaucoup de pompe, mais il n'y a eu à cette occasion la moindre promotion, et l'attente où le public avait été qu'il y en aurait une nombreuse, fut trompée. L'impératrice repartit pour Zarsko Selo d'abord après la cérémonie.

Je saurai demain si, pendant que Sa Majesté était en ville, le vice-chancelier Ostermann a trouvé l'occasion de lui parler relativement au maréchalat de la Couronne ainsi que je l'en avais prié, ayant ajouté, au moment que je l'en requérais, la prière que dès aussitôt qu'il en aurait obtenu l'agrément de Sa Majesté, il en écrivît à l'ambassadeur.^a[k. 183] Ce qui m'engage principalement à vous faire celle-ci, c'est le soin que je crois devoir mettre à vous rapporter ce qui suit.

^{a-a} Fragment deszyfrowany na k. 183 umieszczony w miejscu właściwym, zgodnie z oznaczeniami uczynionymi przez deszyfranta.

Dnia wczorajszego przysłano do mnie z poczty z prośbą na piśmie wyrażoną, abym na żądanie generała Bezborodka dał informacją względem traktu z Krakowa do Połocka. Odpisując na to zapytanie, iż go rozwiązać nie umiem, lecz że będę natychmiast pisał do Warszawy, aby mi ten trakt przysłano, nie domyśliłem się na jaki koniec Bezborodko potrzebował tej informacji. Dzisiaj dopiero wpadła mi ta refleksyja, iż to zapewne będzie dla podróży wielkich księstwa, którzy, że nie mają już być w Dreźnie, ma to być pewna, a za tym, że imperatorowa chce im przepisać trakt na Bilitz, Kraków, a stamtąd na Połock. Ja nie zdając się wiedzieć o niczym sądzę jednak za rzecz potrzebną wypełnić moją obietnicę, iż względem traktu z Krakowa do Połocka dam informacją. A przeto J.W.W.M. Pana Dobrodzieja o przesłanie jej upraszam.^a

Goldschmidt est arrivé ici. Il ne se produit nulle part, mais il doit être sûr qu'on va procéder à conclure un traité de commerce entre l'Autriche et la Russie. [k. 182v] La détermination de soutenir Schahin Gheray étant prise, le corps destiné à entrer dans la Crimée va être renforcé. Il y a des opinions ici de subjuguier entièrement cette presqu'île, mais je ne crois pas qu'on veuille adopter ce plan au risque d'une rupture ouverte avec la Porte.

Deboli

AKP 265, k. 182–182v

122

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 23 VIII 1782

Depesza nr 37, odebr. 4 IX, odp. 16 IX

Monsieur,

Pour ne compromettre personne, j'ai réservé pour cette dépêche-ci à vous dire ce qui, confronté avec celle que j'écris aujourd'hui à Monsieur le grand notaire de Lituanie, servira de commentaire à celle-là. Ce fut en premier lieu par l'agent de Dantzig, Monsieur Willebrandt, que j'avais appris ce démêlé qui résulta de la prétention des Prussiens de passer un chemin qui était attenant aux fortifications de la ville, et j'avais déjà été, par ce que Monsieur Willebrandt m'avait dit à ce sujet, en état de faire valoir l'existence d'un édit, par lequel ce chemin-là avait jadis été interdit, en opposition aux arguments du ministère prussien qui taxait cette interdiction de pure innovation. Le comte de Goertz m'a ensuite entretenu [k. 184v] sur cette matière, en me mettant une lettre particulière du comte Hertzberg, dans laquelle il lui marquait qu'il avait eu bien de la peine à déterminer

le roi son maître au redressement de l'affaire de Scharpau ; mais qu'à la fin il y avait réussi, y ayant travaillé en homme convaincu de l'injustice qu'il convenait de réparer et qui était même contre la saine politique. Mais, disait le comte Hertzberg dans la même lettre : « On vous parlera sûrement d'une autre affaire qui est l'interdiction que les Dantzicois prétendent nous faire d'un chemin qui a existé de tous temps même avant l'occupation de la Prusse Occidentale. C'est là, poursuivait-il, une pure chicane qu'en mon particulier je taxe de telle et que nous ne saurions passer aux Dantzicois. C'était là qui, comme je vous le dis, en était une privée ». Le but que le comte de Goertz, qui est un homme à [sic!] bonne volonté, que fortifie en lui (je dois le dire, et Son Excellence Monsieur le maréchal de Lituanie vous le confirmera) l'extrême exactitude qu'il a de faire servir de contrepoids aux progrès des intrigues autrichiennes [k. 185] en Pologne, l'abstinence du roi de Prusse à nous faire des avanies, le but, dis-je, que le comte Goertz a eu à me communiquer la susmentionnée lettre, était celui de me faire voir ce que je sais déjà ; [à] savoir : la difficulté que les ministres mêmes du roi de Prusse éprouvaient à lui inspirer une meilleure conduite envers nous qu'il semblait à ceux-là que la politique devrait lui prescrire, et de m'engager par-là à contribuer par mes représentations à prévenir tout sujet gratuit qui aigrirait ce prince. Tel, le comte de Goertz regardant d'après les informations du comte Hertzberg, celui que fournissait la contestation relativement au chemin, il me pria en particulier de concourir à adoucir l'aigreur que cela donnerait à son maître, et il ajouta (sans que je sache d'où il avait puisé cela, car il n'en était pas fait mention dans la lettre du comte Hertzberg) qu'il serait ou a même été proposé aux Dantzicois d'embrasser l'un de deux expédients : ou celui de laisser passer par le chemin qui existait, en y tenant des vedettes tant pour la sûreté de la ville que pour prévenir la contrebande, ou celui de faire [k. 185v] à frais communs un autre chemin. Remarquez que cette alternative ferait présumer même à celui qui ignorerait qu'est-ce que ce que cette affaire ? que les Prussiens ne sont pas trop fondés à soutenir que c'est une nouveauté, aussi ai-je dit au comte de Goertz qu'il existait des édits qui prouvaient le contraire. Cette assertion, dont il ignorait le fondement, posée, je lui dis ensuite que nous ne prétendons sûrement pas chicaner le roi de Prusse, que le magistrat de Dantzic n'avait pas nullement cette idée, que j'écrirais ce qu'il venait de me confier, dussé-je n'y avoir d'autre impulsion que celle de payer le comte Goertz de réciprocité pour sa bonne volonté, mais que ce n'était pas le seul motif qui m'y déterminait en cette occasion ; que comme ni lui, ni moi nous n'avions de connaissance exacte du local d'où la contestation provenait, tout ce dont je pouvais l'assurer était que j'étais sûr que le roi mon maître fera adopter aux Dantzicois l'une des deux propositions susdites, pour peu que la nature des choses en rende acceptables l'une ou l'autre. [k. 186] D'après cette conversation que j'avais eue avec le comte de Goertz, j'ai parlé le premier de cette affaire au vice-chancelier Ostermann, qui en était déjà prévenu, et à qui j'ai expliqué la chose différemment de ce que le comte de Goertz la lui avait représentée, en promettant même au vice-chancelier que j'écrirais en cour pour qu'on fasse ce qui est faisable. En conséquence de ce double engagement, je vous marque ce que dessus, vous priant de me dire

s'il y a eu quelque proposition de faite aux Dantzicois et qu'est ce qui pourra en être résolu.

[k. 187] ^aPrzed odebraniem listu J.W.W.M. Pana Dobrodzieja de 12 augusti jużem prawie przestał wierzyć, aby wielcy księstwo jechali na Warszawę. Zapytanie uczynione mi względem traktu z Krakowa na Połock zdaje mi się, iż nie inszy cel ma, jak podróż wielkich księstwa tą drogą; lecz że moje wiadomości, iż była myśl, aby wielcy księstwo na Warszawę jechali, były z fundamentem, to mi nawet dowodzi, iż gdy dnia wczorajszego mówiąc przed pewną osobą o tym zapytaniu, które mi względem traktu uczyniono dodałem, iż wnoszę stąd, że to musi być dla ułożenia podróży wielkich księstwa, ale, że się temu dziwuję, bo ta droga nie najlepsza; ta osoba, która ma sposobność wiedzieć co się dzieje rzekła; to jest: z Warszawy na Połock. Odpowiedziałem nic nie wspominając żem wiedział, żeby mieli jechać na Warszawę, iż nie rozumiem, aby z Krakowa jadąc do Połocka mieli nakładać drogi na Warszawę, że się może myślę w mojej konkluzyi, którą wnoszę z zapytania generała Bezborodka. Na co mi rzezono, iż to zapytanie musiało być zapewne tym celem.

Podkanclerzy jeszcze nie znalazł sposobności mówienia imperatorowy względem J.W.J. Pana marszałka Mniszcha [k. 187v] bo w ostatni poniedziałek nie było konferencyi w Zarsko-Selo. Obligował Ostermann Bezborodkę aby on mówił. Co gdyby do przyszłego poniedziałku Bezborodko nie uskutkował, sam podkanclerzy wykonać to mi przyrzekł.

AKP 265, k. 184–186

123

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 26 VIII 1782

Depesza nr 36

{Krótko dziś piszę, bo nie mam tylko to do oznajmienia. Doszły nas tu osobliwsze wiadomości. Pierwsza, że imperatorowy przyjaźń dla cesarza miała się mocno oziębic z przyczyny nieskuteczności mediacyi między Anglią i Holandiją, do której cesarz wspólnie pracować przyrzekł, jako też z okazji wydanej negocjacyi między księciem Kaunitzem i baronem de Wassenaer względem baryjerów. Skąd wyniknąć miał rozkaz imperatorowy do wielkich księstwa, żeby z Pragi prosto jechali do Berlina. Druga, że kilka regimentów austryjackich poszło na granicę turecką z rozkazem wniścia do państw ottomańskich, jeżeliby satysfak-

^a U góry na karcie dopisano: „do listu pod dn. 23 aug[ust]i 1782”.

cyja nieodwłocznie przez Portę uczyniona nie była, za dawną insultę uczynioną internuncjuszowi cesarskiemu. I to jeszcze dodać należy, że baron de Riedesel poseł pruski w Wiedniu częste miewał z cesarzem sam na sam rozmowy. Te wiadomości warte są ostrożnej kombinacyi i weryfikacyi.}

AKP 266, k. 224

124

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 27 VIII 1782

Depesza nr 38, odebr. 7 IX, odp. 16 IX

Monsieur,

Si ma présente dépêche sera une plus longue, c'est qu'ayant des matériaux indépendants de ceux que l'entretien que je chercherai d'avoir, avant le départ de la poste, avec le vice-chancelier Ostermann pourra m'y fournir, je commence de la veille cette dépêche, afin d'y éplucher à loisir ces matériaux-là, et me ménager ainsi celui d'y placer le lendemain ceux qui viendront ensuite se présenter.

La révolte qui a éclaté en Crimée ne paraissait pas d'abord devoir produire d'autres suites, sinon que la Porte ne se mêlant pas ouvertement de cette affaire et laissant faire la Russie pour le rétablissement de Schahin Gheray, cet effet serait opéré par la seule démonstration que la Russie ferait d'y employer des voies de fait en cas de résistance ; mais que, sans se prévaloir de la faiblesse du gouvernement ottoman, ni trop compter sur la patience de celui-ci à endurer [k. 188v] des avanies, plutôt que de s'exposer à une guerre, la Russie ne l'y provoquerait, ni ne lui imposerait une dure nécessité de s'y déterminer. La résolution d'agir sur ce plan semblait même être celle que l'on préférerait ici à toute autre, puisque, lorsqu'on eut reçu la nouvelle de l'expulsion du chan, on s'était réduit à faire marcher sept régiments, qui devaient seulement s'approcher de la Crimée pour intimider les Tartares et rendre par-là la voie de la négociation, dont on voulait se servir, d'autant plus efficace. Sept autres régiments, qui ont été désignés pour qu'ils se tinssent prêts pour la même expédition, ne tardèrent pas à recevoir un contrordre. La chose prenait alors le train d'une grande sécurité par rapport à l'indifférence de la Porte, et par conséquent à la modicité des préparatifs qu'il y a aurait à faire pour remettre le calme en Crimée. Il est à croire que dès le commencement même de ces troubles qui y ont éclaté, on s'est fait ici un système de fixer la conservation de Schahin Gheray pour but absolu que la persuasion, dont on était intentionné d'user auprès des Tartares, devait produire.

La difficulté d'atteindre ce but-là devait être suivie de contrainte et ce fut sur quoi l'impératrice n'a voulu [k. 189] admettre aucun relâchement, quoiqu'à ce qu'on dit, il y ait eu des opinions qu'on abandonne Schakin Gheray comme odieux à sa nation et qu'on accepte les soumissions de son frère Bathur Gheray. Il faut, je crois convenir, que le parti de soutenir le premier est le plus analogue à la politique, car, supposés même les soumissions de l'autre sincères, l'exemple d'abandonner celui-là pour celui-ci, serait contagieux ; à moins d'une fermeté à faire garder aux Tartares de gré ou de force le chan actuel, ils en voudraient changer à tout moment et se serait à recommencer. La fermeté même manifestée à cet égard en cette occasion-ci n'est pas aux yeux de ceux qui connaissent la nature tartare un moyen suffisant de prévenir des retours fréquents d'inconstance, aussitôt que la presque île est dégarnie de troupes Russes, dont la présence peut seule y maintenir la tranquillité. De telles observations que j'entends faire ici sont accompagnées d'une conclusion qui est que, pour que la Crimée ne serve pas de pomme de discorde entre la Russie et la Porte, il fallait ou disperser les Tartares, en les transplantant par petites poignées dans les différentes contrées désertes de la Russie, ou faire la conquête de la Crimée et la posséder comme la [k. 189v] province de Russie. La dispersion a, dit-on, des inconvénients. Il y a déjà immédiatement en Russie beaucoup de peuplades qu'on ne saurait regarder comme faisant un corps de nation commune avec la Russie. Or, il est plus avantageux de préférer l'autre parti, celui de subjuguier la Crimée. Si l'un de ces deux raisonnements, et le dernier sur tout, a pris racine ici, ou qu'il soit vraisemblable qu'on veut agir d'après ce principe, voilà ce que je n'ai gardé de croire, quoique bien des gens le croient, à la vue des préparatifs que l'on fait et qui surpassent à la vérité de beaucoup ceux que la réduction des Tartares semblerait exiger.

Il y a un général en chef de nommés pour commander le corps qui doit marcher en Crimée. C'est le comte Pouschkin. Plusieurs régiments de ceux même qui sont compris dans les divisions de Pétersbourg, de Livonie et d'Estonie ont ordre de se tenir prêts. Un régiment d'artillerie a reçu celui de marcher. On parle de la formation d'un autre corps composé de la division de la Russie Blanche et de celle de Smolensk, dont le commandement serait déferé au prince Repnin. Voilà le sommaire des dispositions [k. 190] qui annoncent de deux choses l'une : ou le dessein d'entrer en guerre, ou des précautions pour la prévenir, en montrant qu'on est en posture de la faire. Je penche pour la probabilité de cette dernière raison, à tous ces préparatifs-là, laquelle n'aurait d'autre extension que celle de soutenir Schakin Gheray ; auquel cas la Porte, en voyant la Russie en avance de ces préparatifs, ne voudra certainement pas la contrarier dans le rétablissement de Schakin Gheray. Mais supposé que le terme où la Russie voulut porter ses vues fût celui d'une conquête formelle de la Crimée, admettez ensuite la réalité de ce qu'on prétend, comme si l'empereur entrait dans les vues de l'impératrice à cet égard. Vous en conclurez sûrement que si ces suppositions-ci sont vraies, la Porte sera forcée à une guerre. Le ministre de Prusse m'a demandé si on ne nous a rien parlé du côté de la Russie de ces mouvements de troupes qui vont se faire actuellement. J'ai répliqué que non et que je ne croyais pas que ces troupes,

qui défileraient en Crimée, eussent besoin de passer par la Pologne. J'ai bien vu dans [k. 190v] le comte de Goertz de la croyance aux desseins plus entendus que ceux de soutenir Schahin Gheray. J'ai pourtant de la peine à adopter cette croyance, car je ne me fais pas encore à cette idée qu'on ne sente pas ici qu'en se laissant entraîner par l'empereur, on finirait par être sa dupe.

Le prince Potemkin doit faire bientôt un voyage pour Cherson. Il y a des opinions qu'il pourra faire un détour pour aller rendre visite à Madame Branicka à Białocerkiew. Elle a mandé à sa famille qu'étant fort avancée dans sa grossesse, elle ne croyait pas elle-même qu'elle pût accompagner son mari pour Varsovie et que probablement elle resterait seule à Białocerkiew pour y faire ses couches.

Les établissements de commerce à faire à Cherson sont, dit-on, l'unique but de ce voyage-là. Je vous parlerai une autre fois d'une association qui s'est formée ici pour ce commerce.

Je me rapporte à la lettre ci-jointe pour Son Excellence Monsieur le maréchal, en ajoutant que d'après les perquisitions que je viens de faire, pour savoir quel sens je dois donner à la demande qu'on [k. 191] m'a faite de la route depuis Cracovie jusqu'à à Połock, il paraît que le grand-duc aura le premier parlé à l'impératrice dans ses lettres de l'intention qu'il avait de prendre cette route-là, et que la curiosité de savoir par où elle va cette route, aura produit la question qui m'a été faite. En un mot, ceux qui auront à faire des arrangements pour le passage de Leurs Altesses Impériales en Russie ignorent encore de quel côté elles viendront, ou par Riga, ou par Polock. Dès que le général Bezborodko viendra en ville, je m'en adresserai à lui pour savoir de lui s'il ne sait pas plus long que les autres.

Deboli

AKP 265, k. 188–191

125

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 28 VIII 1782

Depesza nr 37

{Wszystkie listy z Wiednia wczorajszą pocztą nadeszłe donoszą, iż po audiencji, którą książę Galliczyn miał u cesarza, kampaent praski pod pretekstem bólu oczu cesarskich i wraz wszelkie przygotowania do przyjęcia wielkich księstwa rosyjskich natychmiast są cofnięte. Rozgłoszono zatym w tym momencie, że wielcy księstwo w Pradze nie będą i że mają rozkaz obrócić trakt przez Drezno na Berlin.

[k. 224v] Galiczyń miał oddać cesarzowi list od wielkich księstwa ekskuzujący się od bytności w Pradze. Uważano, że ta wiadomość cesarza mocno zmieszła, i że po wyjściu Galiczyń zamknął się w swoim gabinecie, i w tymże dniu wysłał kuryjera do Petersburga.

Doniesiono mi pod sekretem, że przyjaźń imperatorowy z cesarzem zupełnie się zerwała. Prawdziwa przyczyna tej odmiany jest, iż gdy imperatorowa ręką własną napisała do cesarza żądając, ażeby się z nią łączył w jej sprawiedliwym resentymentem przeciwko Holendrom, cesarz nie tylko swoim responsem to jej odmówił, ale nadto list jej i odpowiedź swoją [sic!] J. Panu Las Torres pokazał, na dowód swej przychylności do domu bourbońskiego. O tym dowiedziawszy się imperatorowa mocno zażaloną została. Przyjaźni królowi pruskiemu w Petersburgu profitując z tej okoliczności, do dawnego ją nakłonili systema.

Czyli i którądy wielcy księstwo z Berlina przejadą przez Polskę, żadnej dotąd nie mamy wiadomości.

Posel miał pisać do dworu swego, iż od czasu bytności jego w Warszawie nie trafiło się, ażeby któżkolwiek ekskludowany od króla i Sztackelberga miał się utrzymać posłem, co przecież teraz się trafiło, gdy J. Pan Potocki podstoli koronny, zięć księcia marszałka wielkiego koronnego pomimo ekskluzji onegoż, został obrany z województwa lubelskiego. W niektórych też miejscach lubo mniej interesownych umieszczony punkt do instrukcyi względem księcia jegomości biskupa krakowskiego. Stosownie więc do raportu poselskiego i J.W.W. Pan swoje mowy miarkować będziesz zwykłą ostrożnością.}

AKP 266, k. 224–224v

126

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 2 IX 1782

Depesza nr 38

Je répons à votre N° 36 du 20 d.p.

{Le comte et la comtesse de Mniszech sont actuellement à Demblin. Ils reviendront ici jeudi le 5. Je ne manquerai pas de leur communiquer les nouvelles que vous me mandez, relatives à leur demande.

Przybyły tu Antoine, o którym J.W. Pan uwiadomiony jesteś przez list Jego Królewskiej Mości, podał przyłączone tu pismo Moszyńskiemu, z którym o handel przez Cherson traktuje. Dziś mają mieć finalną konferencyją. Co na niej uradzą w czasie doniosę. Hugon, Francuz zostający w służbie królewskiej

i od roku wysłany na objazdkę miejsc, z których i dokąd handel Polski pomyślnie mógłby być prowadzonym, proponuje szerszą myśl królowi i Sztakelbergowi, gdyż według jego projektu nie tylko toż samo działałoby się względem Chersonu, co Antoine w swoim piśmie wyraża, ale nadto objąłby ten projekt i Oczaków, i Akierman przez dependujące kantory od Chersonu. A że podolskie i braclawskie województwa nasze przez pozycją swoją nie mogą prawie należeć prosto do handlu chersońskiego, owszem, przez Dniestr prostą mają od natury wskazaną drogę handlową do Akiermanu; projekt zatym Hugona jest równie dobrym i dla całej południowej Polski, i dla Moskwy, jeżeli kantory chersońskie wzdłuż brzegów Morza Czarnego stopniami (przez Oczaków) tak lądem, jak morzem, aż do Akiermanu rozciągać się będą. Cesarz mocno się krząta z rozpościeraniem handlu swego z Turkami, nie tylko przez Dunaj, ale i przez Dniestr. Projekt Hugona przeto i tę ma lepszość nad projektem Antoina, że zapobiega uszczerbkowi, który by mógł ponieść handel chersońskiej w części dniestrowej handlu polskiego od cesarza. Nic dziś obszerniejszego donieść J.W.W.M. Panu [k. 225v] o tym handlu nie mogę, ponieważ nic tutaj nie ma wyklarowanego. J.W.W.M. Pan też nie masz racji sam pierwszy o tym mówić, a gdybyś był zaczepiony, będziesz mógł przecię coś odpowiedzieć podług dzisiejszej informacji.

Sam J.W.W.M. Pan najlepiej osądzisz, jak są dla nas ważne wiadomości o zamysłach Moskwy z okazji wszczętych w Krymie rozruchów. Z tego powodu Najjaśniejszy Pan zleca J.W.W. Panu, ażebyś pilnie nam donosił o wszelkich podobieństwach wojny z Turkami.

Względem przejazdu wielkich księstwa przez Warszawę, czyli przez Polskę, w zupełnej dotąd jesteśmy niepewności. To zaś jest niewątpliwa, że będą w Wiedniu. Spodziewani są tam na 14 tego miesiąca. Cofnięcie obozu pod Pragą w samej rzeczy było nakazane dla słabości oczu cesarskich. Płonne zatym były wiadomości z Wiednia, które J.W.W. Panu przesyłałem pocztą.

Podług żądania J.W.W.M. Pana przyłączam trakt z Warszawy do Połocka. Ale tak względem traktu od Krakowa, jako z Warszawy do Połocka te mam uczynić ostrzeżenie. Najprzód, iż od Krakowa takie są wąwozy i ciasne drogi na gościńcu pocztowym, iż generał Komarzewski zapowiedział to wielkim księstwu, ale nawet wzdrygałby się podjąć tamtędy ich prowadzić. Wszelako za powrotem na dniu jutrzejszym generała Komarzewskiego z objazdki traktu od Krasnegostawu do Mitawy, co będę mógł donieść J.W.W. Panu dokładniejszego oznajmię pojutrze. Po wtóre i to wiedzieć należy, że z Grodna na Merecz do Wilna można trakt ten opatrzyć końmi i przecię drogi jakożkolwiek dobre są, albo je [k. 226] dobremi zrobić można, ale z Wilna do Połocka, lubo na żądanie grafa Ostermana w roku przeszłym ustanowiony jest trakt listowny, jednak mało który kuryjer kiedy chce tamtędy jeździć, ponieważ kraj tamtejszy jest tak pusty, że stacje wszystkie bardzo są długie z przyczyny, że i wsie są bardzo rzadkie i to mizerne, i wcale koni nie masz, i dla żadnego państwa tamtędy noclegów, ani popasów dobrych by nie znalazł. A do tego błota i lasy do przebycia trudne. Najzręczniejsz by więc wypadło, ażeby wielcy księstwo od Zamościa czyli na Warszawę, czyli też wprost na Białystok, jeżeli im się tak podobać będzie, przejeżdżali przez Polskę. Będzie im posłany trakt skoro Komarzewski powróci,

a J.W.W. Panu obszerniejsze od Krakowa, aż do Połocka stacyjów wszystkich opisanie.}

AKP 266, k. 225–226

127

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 3 IX 1782

Odebr. 14 IX, odp. 16 IX

Sire,

Il se sera trouvé qu'à la suite des suppositions que j'ai commencées à faire former par ma dépêche du 20 d.p. relativement à l'intention que l'impératrice aurait de faire passer Leurs Altesses Impériales par Polock, Votre Majesté aura plus tôt su que cette supposition n'avait pas été mal fondée que je ne l'ai pu mander à Votre Majesté comme positive. Je ne l'ai regardée telle que depuis l'explication que j'avais eue à cet égard avec le général Bezborodko samedi dernier, qui fut le même jour où ledit général venait expédier un courrier au comte de Stackelberg avec les ordres de l'impératrice pour que l'ambassadeur arrange la marcheroute de Cracovie sur Połock, et qu'après en avoir convenu avec notre bureau de poste où telles autres personnes que Votre Majesté lui pourra indiquer, comme étant commises de la part de Votre Majesté à soigner les préparatifs pour le passage du grand-duc, il fasse parvenir à Son Altesse Impériale un itinéraire tout rédigé et en fasse [k. 194v] en même temps communication ici. Cette communication, ai-je dit à Monsieur Bezborodko, pourra être accélérée par la demande que j'avais faite de mon côté, antérieurement à l'expédition d'un courrier, pour qu'on m'envoie la marcheroute en question, laquelle dès le message qui m'était venu à ce sujet de lui, Monsieur Bezborodko, je m'étais douté que l'on désirait avoir ici pour le but que je trouvais présentement avoir dès lors deviné ; que j'avais même déjà prévenu Votre Majesté en conséquence toutefois comme d'une chose que je présumais comme vraisemblable et qui me paraissait telle à la confrontation que je faisais de l'indice que j'avais que ce pouvait bien être le dessein de l'impératrice que le grand-duc passât par Połock, avec ce que je savais d'ailleurs par ce que Monsieur de Sołtykoff avait dit à Monsieur Komarzewski des intentions du grand-duc à cet égard, le développement ultérieur desquelles nous devons attendre de Vienne et qu'effectivement nous attendions avec impatience désirant être avertis à temps touchant le chemin que le grand-duc prendrait afin de faire de bonne heure des préparatifs nécessaires ; que par conséquent l'envoi d'un courrier à Monsieur le comte de Stackelberg avec la détermination de la route par laquelle Leurs

Altesses Impériales s'en retourneront en Russie, avait été une chose d'autant plus souhaitable qu'il se pourra que par cette voie on aura plutôt que [k. 195] par celle de Vienne, les informations désirées et en conséquence desquelles on se mettra à arranger la route : à quoi on n'a pu pourvoir jusqu'ici, faute d'avoir su celle que Leurs Altesses Impériales voudraient choisir. Dans cette conversation, où Monsieur Bezborodko me dit que Leurs Altesses Impériales préféraient le chemin par Połock à cause qu'il était le plus court ; sans examiner si c'en était un ou non, nous nous mêmes, lui et moi, à tracer idéalement une ligne à travers les endroits par lesquels de grand-duc aura à passer. J'ai fourni le plus à la confection de cette ligne qui, selon moi allant par Lublin, Wilno, ou du moins par les contrées voisines de ces deux villes, n'embrassait pas en elle une de[s] meilleurs chemins. On tâchera, ajoutai-je, de les rendre praticables. Monsieur Bezborodko m'ayant dit sur cela que l'impératrice s'en reposait sur l'amitié de Votre Majesté, je le priai à mon tour d'assurer Sa Majesté Impériale que Votre Majesté ne ferait certainement épargner aucuns soins afin de rendre le passage de Leurs Altesses Impériales le plus commode, et je répétais que j'étais content d'apprendre que Votre Majesté allait être instruite par l'ambassadeur touchant le choix qui a été fait de la route. ^a[k. 196] Nimem się udał do Bezborodki dla zaciągnięcia wiadomości, któredy wielkie księstwo pojedą, co uczynić z mojej strony przynależało, z powodu uczynionego mi względem traktu z Krakowa do Połocka zapytania, wiedziałem już wprzód pod ręką, że imperatorowa nie życzy sobie, aby wielkie księstwo jechali na Rygę, a to z przyczyny wszczętego w Inflantach nieukontentowania, na przedsięwzięte postanowienie w tej prowincyi nowej formy rządu, który we wszystkich prawie państwa rosyjskiego guberniach już jest wprowadzony, jak to Białej Rusi od lat czterech; w innych zaś prowincyjach dwoma rokami w przód, w niektórych zaś później. Inflanty i Estlandyja dotąd się tej nowej formy, która im nie w smak, wzbraniały; lecz na nich teraz właśnie, o przyjęcie tej formy, która jest samej imperatorowy dziełem, nastają. Chcąc tedy uniknąć, aby tamtejsi obywatele nie czynili o ten przymus zażalenia przed wielkim księciem dlatego właśnie nastęrczyła mu imperatorowa trakt na Połock. Wiadomość o tej okoliczności powodowała mię w rozmowie mojej z Bezborodką, któremu nic nie wspominałem o Warszawie; na tym przestając, iż gdzieby wielki księżę przez Polskę przejeżdżał, wszędzie z rozkazu Waszej Królewskiej Mości będzie dołożone staranie, aby wygodnie podróż odprawił; to tylko dodałem, iż póki nie odbiorę wiadomości z Warszawy jaki trakt będzie udeterminowany, ułożyć mi go trudno, chyba *preter propter*, a zwłaszcza że może przyjdzie prowadzić wielkich księstwa przez Polskę albo prosto z Krakowa, albo od Krasnegostawu, gdyby na Galicyją pojechali. Bezborodko sam ciekawy traktu, któredy pójdzie i czeka w tej mierze albo ode mnie objaśnienia, które może prędzej odbiorę, albo też od posła, po dojściu kuryjera, przez którego mu ułożenie traktu na Połock zalecono.^a

[k. 195] Je n'ai pas encore communiqué au vice-chancelier [k. 195v] Ostermann la lettre de Votre Majesté du 19 août ; je l'ai seulement lue à Monsieur

^{a-a} Fragment depeszy w języku polskim deszyfrowany na k. 196–196v został umieszczony w miejscu zaznaczonym przez deszyfranta.

Bezborodko, me réservant de la faire parvenir à l'impératrice par ledit ministre, qui avait fait l'absence de trois jours, les ayant passés à la campagne. L'affaire du chemin, dont il s'agit présentement entre les Prussiens et les Dantzicois, était déjà d'ailleurs connue ici parce que les derniers en avaient écrit ici. Mais le comte de Goertz est venu à la traverser avec une explication qui offusque la vérité, en imputant aux Dantzicois de se rendre difficiles à accepter ce qu'on leur proposait du côté des Prussiens ; c'est-à-dire de faire à frais communs un autre chemin pour éviter l'inconvénient qui se rencontrait dans celui que les Dantzicois ont barricadé à cause de sa proximité du glacis de la forteresse. Le comte de Goertz m'a parlé de la réponse que le magistrat de Dantzic a déjà faite à cette proposition d'un nouveau chemin, en déclinant celle-ci par la raison qu'il ne saurait y déférer sans le consentement de Votre Majesté. Le comte de Goertz a ajouté que le ministère même de Berlin ne voyait pas jour de persuader le roi de Prusse à se relâcher par rapport à ce chemin et qu'au contraire ce même ministère n'a réussi à le rendre facile relativement à Scharpau que sous l'espoir que les Dantzicois seraient [k. 197]^b dociles sur l'article du chemin. Entendant présentement, à l'aide d'une carte que Monsieur Wolczkow m'a donnée et que je fais actuellement copier, de quoi il s'agit, je vois que le comte de Goertz ne connaît pas le fond de la question que la confection d'un autre chemin ne lève pas, car l'inconvénient subsistera toujours, celui de faciliter le transport des marchandises de Schellmuhle à Neus Schottland. Le comte de Goertz m'a de plus prié confidemment de ne pas échauffer ici cette affaire. Je m'enfermerai à la vérité en cette occasion dans les bornes de la modération, dont il faut payer celle que le comte de Goertz a accoutumé de manifester ; mais je ne restreindrai pas pour cela les démarches qu'il faut faire afin d'obtenir l'entremise de l'impératrice, et tout en faisant mon devoir, j'attendrai des informations ultérieures qui m'apprennent, si la proposition que les Prussiens ont faite de pratiquer un autre chemin était admissible ou non.

Ce n'est pas pour rendre compte à Votre Majesté de l'exécution d'un ordre dont elle m'aurait chargé, mais pour porter à sa connaissance et solliciter sa gracieuse approbation pour une démarche que j'ai faite de mon chef, que je prends la liberté d'instruire ci-dessous Votre Majesté quelle est cette démarche. Pendant que Monsieur le maréchal de Lituanie [k. 197v] était ici, il nous était itérativement venu par des lettres particulières des notions de la maladie du prince grand maréchal de la Couronne. Nous parlâmes dès lors confidemment, Monsieur le maréchal et moi, qu'il devait se mettre sur les rangs d'obtenir la charge du grand maréchal, non seulement par ce qu'on pouvait appliquer à l'exclusion de Monsieur Rzewuski la loi de 1775 en vertu de laquelle il est entré dans le ministère sous la clause expresse que la loi antérieure à celle-là de l'incompatibilité de deux places de ministres dans une même maison ne souffrait d'altération que cette seule fois^c ; mais qu'il y avait en outre d'autres

^b Od tego miejsca aż do końca depesza została przeredagowana, zapewne z myślą o pokazaniu jej Stackelbergowi. Wersja ze zmianami znajduje się na k. 199–200v.

^c W wersji zmienionej w tym miejscu na k. 199v dopisano: „et uniquement pour la seule place de petit maréchal”.

considérations ^d qui feraient souhaiter à Votre Majesté de préférer le comte Mniszech au comte Rzewuski ^e pour la charge de grand maréchal de la Couronne^e, nommément l'appréhension d'essuyer de la part d'un homme qui avait de la mauvaise volonté, des contradictions continuelles ^f que la juridiction étendue de la charge ferait souvent éclater, ce qui donnerait du chagrin à Votre Majesté et embrouillerait infiniment les affaires. Ayant posé ces raisons et y ayant joint celle qu'il n'y avait pas de loi qui prescrivît l'avancement du maréchal de la cour de la Couronne au grand maréchalat, sur ce fondement comme aussi sur [k. 198] des accessoires ci-dessus détaillés, j'avais pris un engagement vis-à-vis de Monsieur le comte de Mniszech que je chercherais jusqu'à faire autoriser par des recommandations d'ici Monsieur le comte de Stackelberg à ce qu'en cas de la vacance du grand maréchalat, il pût laisser un libre cours à l'amitié que le comte Mniszech m'a toujours dit que l'ambassadeur lui portait. Sur des avis que j'ai récemment reçus de ce que l'état de la santé du prince grand maréchal de la Couronne empirait, je crus devoir faire provisionnellement ce que j'avais promis à Monsieur le comte Mniszech. En conséquence, j'adressai au comte Ostermann la prière que je lui dis en être une, que le comte Mniszech faisait par mon organe et la substance de laquelle était que Monsieur le vice-chancelier voulut bien écrire à Monsieur Stackelberg pour que si le grand maréchalat venait à vaquer, l'ambassadeur témoignât à Votre Majesté que pour peu que l'intention de Votre Majesté serait de conférer cette charge à Monsieur le comte de Mniszech, la bienveillance que celui-ci a méritée pendant son séjour ici auprès de l'impératrice, ainsi que l'amitié qu'il a inspirée pour lui à Monsieur le comte Ostermann applaudiraient à ce choix de Votre Majesté. Je ne visai, en faisant ladite démarche auprès du vice-chancelier, qu'à l'engager à ce qu'il en [k. 198v] écrivît en son

^d Na k. 199v w tym miejscu dopisano: „politiques”.

^{e-e} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{f-f} Fragment przeredagowany, na k. 199v–200 brzmiał: „que l'étendue de cette juridiction ferait souvent éclater. Ces principes posés, d'autant plus qu'il n'y a point de loi qui prescrivît l'avancement du maréchal de la cour de la Couronne au grand maréchalat, je cherchai à faire autoriser par des recommandations d'ici Son Excellence Monsieur le comte [k. 200] de Stackelberg en ce qu'en cas de vacance du grand bâton, il peut laisser un libre cours à l'amitié que le comte de Mniszech m'a toujours assuré que l'ambassadeur lui portait. Or, sur des avis que j'ai récemment reçus du danger où se trouvait le prince Lubomirski, je crus devoir faire provisionnellement ce que j'avais promis au comte de Mniszech. En conséquence, je priai le comte d'Ostermann de vouloir écrire à Monsieur de Stackelberg, pour que si le grand maréchalat venait à vaquer, l'ambassadeur témoignât à Votre Majesté qu'au cas que son intention fût de conférer cette place au comte de Mniszech, la bienveillance que celui-ci a méritée ici auprès de l'impératrice, ainsi que l'amitié particulière de lui, comte d'Ostermann, applaudiraient à ce choix; mais comme le vice-chancelier ne fait rien à l'insu de l'impératrice, il me demanda si je voulais qu'il portât ladite affaire aux pieds de la souveraine, sur quoi lui ayant répondu que je m'en remettais à lui, le vice-chancelier effectua ce qu'il m'avait promis et il m'annonça que l'impératrice l'avait autorisé d'écrire à Monsieur de Stackelberg dans le sens suivant: « que Sa Majesté Impériale n'entendant pas par-là gêner Votre Majesté lorsqu'elle témoignera sa bienveillance en faveur du comte Mniszech »”.

particulier à Monsieur de Stackelberg. Mais comme le vice-chancelier ne fait rien à l'insu de l'impératrice, il me demanda si je voulais qu'il portât ladite prière du comte Mniszech aux pieds de l'impératrice. Sur quoi lui ayant répondu que je m'en remettais à lui, le vice-chancelier effectua ce qu'il m'avait promis et il m'annonça il y a 8 jours que l'impératrice l'a l'autorisé d'écrire à Monsieur de Stackelberg dans le sens suivant : « que Sa Majesté Impériale n'entendant pas par-là gêner Votre Majesté lorsqu'elle témoignera sa bienveillance en faveur du comte Mniszech, qui venait de la réclamer.^f Sa dite Majesté enjoignait à son ambassadeur qu'en cas de la vacance du grand maréchalat de la Couronne, il aide le comte Mniszech à parvenir à cette charge, si c'est l'intention de Votre Majesté de la lui conférer ». J'ose me flatter Sire que pour l'intention de Votre Majesté je l'ai cherchée dans ma démarche, et que je l'y ai rencontrée ; et ^gque si l'attachement que j'ai voué à Monsieur le comte Mniszech m'a engagé à concourir à ses vues par l'intervention de son ami le comte de Stackelberg, ce n'a été que pour faire preuve par-là qu'il y a des cas où l'ambassadeur est bien aise lui-même d'être en quelque façon astreint à s'employer en faveur de ceux à qui il ne peut s'empêcher de donner la préférence sur d'autres^g. Le comte Ostermann m'avait prévenu que la lettre que l'impératrice avait décidée qu'elle serait écrite au comte de Stackelberg devant encore être portée à l'approbation de Sa Majesté Impériale ne partirait que cette semaine-ci. Je la crois donc ou expédiée par cette poste-ci, ou qu'elle va l'être par la prochaine, de quoi je m'informerai demain auprès du comte Ostermann.

La princesse Daszkow vient de recueillir tout récemment les effets du souvenir de ses anciens services. Elle a obtenu à la fois une maison que l'impératrice a fait acheter 35 mille roubles du chambellan Neledirski et 2500 paysans en toute propriété en Russie Blanche. Cette dame ne m'a pas jusqu'ici parlé du diplôme d'indignat pour son fils et je n'ai gardé de lui en parler le premier.

Deboli

AKP 265, k. 194–200v

^{g-g} Fragment przeredagowany, na k. 200v brzmiał: „qu'en même temps j'ai prouvé au comte Mniszech mon attachement en concourant à ses vues par l'intervention de son ami le comte de Stackelberg”.

128

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
3 IX 1782**

Depesza nr 39, odebr. 14 IX, odp. 16 IX

Monsieur,

Comptant avoir l'honneur de vous écrire demain par un certain Monsieur d'Atturi ci-devant major dans les troupes du prince Radziwill et qui va entreprendre un voyage pour Varsovie, c'est le temps de vous parler provisionnellement de cette compagnie, ou plutôt d'une association qui s'est formée ici, et dont je vous ai déjà fait mention. Je ne saurais lui donner la dénomination d'une compagnie, car « monopole » et « compagnie » étant synonyme aux yeux de l'impératrice, c'est contre les principes fondamentaux de Sa Majesté Impériale que d'accorder des octrois qui font la base d'une compagnie ; et quoiqu'on eût très appuyé ici que le commerce de Cherson ne saurait prendre consistance sans qu'il se formât une compagnie qui entreprît de faire ce commerce, néanmoins cette idée a toujours été répétée, celle au contraire qu'il fallait laisser à un chacun une libre concurrence [k. 192v] à ce trafic, a continué à être constamment préférée. De cette diversité d'opinions est pourtant résulté un milieu qui approche les idées les unes avec les autres et qui – en tant que je puis embrasser la chose – me paraît produire le même effet, sans amener les mêmes inconvénients que des compagnies de commerce entraînent avec elles. Il n'y aura donc pas de compagnie explicitement privilégiée, mais comme les Russes ne sont encore routinées ni à la navigation, ni aux opérations du commerce en gros, on admet implicitement des associations étrangères qui, en obtenant par le moyen de naturalisation la jouissance des exemptions qui ne sont accordées qu'aux nationaux, feront rapporter le commerce en empruntant le nom de ceux-ci. De cette espèce est le comptoir qui sera connu sous la signature d'Atturi, Ahlers et Compagnie. Le prince Galliczin, le général Rzewski et quelques autres seigneurs d'ici en sont indirectement les associés, et c'est à l'ombre de la participation que ces messieurs auront dans le commerce que ledit comptoir le fera avec les émoluments suivants : celui de porter le pavillon russe, et celui (ce qui n'a encore été accordé à personne) d'obtenir de l'amirauté les équipages pour leurs vaisseaux. Le sieur d'Atturi qui est le mobile de ce projet de commerce, m'a dit qu'il faisait le plus [de] ses [k. 193] spéculations sur les productions de notre Ukraine, où il a longtemps demeuré et y a souffert à ce qu'il m'a raconté mille avanies, et nommément du prince Xavier Lubomirski, ce dont je l'ai cru, car je connais mon homme. Ce sieur d'Atturi, dis-je, va à Varsovie pour y traiter non seulement avec nos seigneurs, mais avec le gouvernement, dont sans doute, surtout si l'on remarque de la solidité dans les projets du sieur d'Atturi, l'intervention sera nécessaire. J'adresse de mon côté ce Monsieur d'Atturi à Votre Excellence et à Son Excellence Monsieur le maréchal

de Lituanie. Il a en outre des lettres pour le grand général de la Couronne de la part de son beau-frère le prince Galiczin. Je vous envoie aussi par sa voie le tarif que vous avez désiré avoir ; mais que le général Bezborodko m'a dit qu'il sera reformé vers le nouvel an. J'ai parlé ici en gros des arrangements que nous serons peut-être dans le cas de demander qu'ils soient faits à l'occasion de ce commerce naissant de Cherson. On m'a répondu qu'on ne se refusera pas à entrer ici en matière là-dessus. J'éplucherai davantage cette matière moi-même dans ma lettre que Monsieur d'Atturi vous remettra. Goldschmidt n'est pas proprement qu'un marchand qui voyage pour voir par lui-même de quelle façon étendre son projet de commerce. Il a eu à ce sujet des pourparlers avec Monsieur d'Atturi, qui vous en mettra au fait. [k. 193v] Le comte Cobentzel n'a nulle part produit le sieur Goldschmidt de sorte que je ne le connais seulement pas de vue.

Voudriez-vous bien faire dire aux créanciers de Monsieur le général Fersen qui se sont adressés à moi par lettre, que jamais ledit général ne m'a lâché mot qu'il voulût me consigner ce qu'il devait à ces gens-là, que ce serait en vain que je tentasse même de lui en parler, car je sais par bricole les circonstances fâcheuses de ce général, dont une lettre de chaque pour une somme très modique se trouve entre les mains d'un de mes gens qui avait auparavant servi chez lui et qu'il tient en paiement de ses gages que le général lui a donnée avec assez de bonne volonté, faute de mieux. Je me mire dans ce tableau de détresse que me présente le général Fersen et je m'y remontre justement, car, depuis un mois et demi à peu près, je suis aux expédients à cause du retardement qui est arrivé dans l'envoi du quartier courant de mes appointements. Je m'étourdis comme je peux sur cette situation que j'aurais la mauvaise honte de raconter à quelque autre qu'à vous.

Il faut que Monsieur le grand notaire de Lituanie fût allé quelque part aux diétines se faire élire nonce, car je n'ai pas reçu de ses lettres par trois ordinaires consécutifs.

Deboli

AKP 265, k. 192–193v

129

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 4 IX 1782

Depesza nr 39

Le général Komarzewski étant retourné hier de la course qu'il a faite depuis Krasnystaw jusqu'à Mittau, nous a assuré le plus positivement qu'il a préparé

tout ce qui est nécessaire pour la commodité et la sûreté du passage de Leurs Altesses Impériales par la susmentionnée route qu'il a parcourue lui-même. À son départ de Paris, il a été requis, il est vrai, au nom de Leurs Altesses Impériales par Son Excellence Monsieur le général en chef de Sołtykoff de dresser la route de leur passage par Cracovie, Białystok et Ryga en laissant Varsovie à côté ; mais comme depuis Cracovie, ^ales chemins^a surtout au mois d'octobre sont presque impraticables et même dangereux par les inondations subites des eaux ^bqui s'y pratiquent^b dans ces temps-là, le général Komarzewski en a [k. 226v] prévenu d'abord à Paris Son Excellence Monsieur le général en chef de Sołtykoff, et en conséquence il a dressé la ci-jointe route pour le passage de Leurs Altesses Impériales. Ledit général Komarzewski assure que depuis Zamość, Łęczna, jusqu'à Białystok, il y a des ^cchâteaux sur ce trajet^c, ainsi qu'à Grodno et Kowno, et que dans d'autres endroits ^d il y a partout^e des maisons très commodes. Il croit qu'à Mittau, la maison de baron de Krudner est la meilleure et tout à fait commode. Enfin il assure que pour le passage de Leurs Altesses Impériales il n'y a que deux routes à choisir, c'est-à-dire celle qu'il vient d'indiquer actuellement, ou bien celle d'Ukraine que Leurs Altesses Impériales ont traversée l'année dernière. Sur d'autres routes quelconques non seulement les chemins sont détestables, mais même on ne pourrait procurer aucune des commodités nécessaires. Par ce motif, le général Komarzewski enverra ces jours-ci à Son Excellence Monsieur le général en chef de Sołtykow, ^fselon qu'il en a été requis à Paris^f, la description de la route depuis Krasnystaw jusqu'à Mittau à l'approbation de Leurs Altesses Impériales.

Enfin la comtesse et le comte Mniszech viennent d'arriver très contents de leur route, de vous et de Pétersbourg, et très heureux d'avoir échappé à Demblin, qui est une terre à eux près d'ici, à un affreux malheur qui a pensé leur coûter bien cher. Imaginez, Monsieur, que par un temps assez froid et presque sans aucune apparence d'orage, le tonnerre est tombé tout à coup au milieu de la maison, [k. 227] s'est répandu de là dans toutes les chambres, a brisé la plupart des fenêtres, abattu tous les plafonds, arraché nombre des serrures, percé les parquets, brisé toutes les boiseries, et pis que tout cela, a tué le valet de chambre roide mort à l'entrée du vestibule, blessé grièvement le créancier et une fille du concierge, le tout dans l'espace de moins d'une minute. Le récit de cet accident vous frappera sans doute, et vous vous réjouirez avec nous du bonheur qu'ils ont eu d'échapper à cet accident. Nous aimerons à l'oublier pour nous entretenir de toutes les politesses qu'ils selouent d'avoir reçues dans votre maison. Monsieur le maréchal m'a chargé de mille choses pour vous, Monsieur. Aujourd'hui il doit remettre au roi le *pro memoria* que vous lui avez confié, et lui-même se propose de vous écrire la poste prochaine.

^{a-a} Dopisano nad linią.

^{b-b} Dopisano nad linią.

^{c-c} Nadpisano nad linią nad skreślonym: „palais commodes”.

^d Skreślono: „de ces trajets”.

^e Dopisano nad linią.

^{f-f} Dopisano na marginesie.

PS. J'ai encore à vous dire, Monsieur, au sujet de la route de Cracovie, qu'il y en a deux : droit par Żarnowiec et par Nowe Miasto, le long de la Vistule. La première est remplie des gorges presque impraticables, où l'on rencontre des inondations, toutes les fois qu'il tombe de la pluie, et l'autre est souvent tellement inondée depuis Cracovie jusqu'à Nowe Miasto que les rouliers même n'y passent pas, surtout au mois d'octobre.

AKP 266, k. 226–227

130

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 6 IX 1782

Odebr. 18 IX

Sire,

Il n'a pas tenu à moi que je ne me fusse acquitté assez tôt au gré de Monsieur le vice-chancelier Ostermann de l'insinuation que ce ministre m'a faite mercredi matin, en me disant qu'il me la faisait en vertu des ordres de l'impératrice reçus quelques heures auparavant, en ajoutant qu'il souhaitait, ainsi que cela lui était enjoint, que j'en écrivisse par la poste de ce jour-là. Or la poste étant déjà alors partie, sur ce que je le fis observer à Monsieur le comte Ostermann, il se contenta de ce que je me suis engagé que je ferais rapport à Votre Majesté de ladite insinuation par l'ordinaire prochain, c'est-à-dire par celui d'aujourd'hui. L'insinuation dont je vais parler fut suivante : que l'impératrice me chargeait qu'en faisant rappeler à Votre Majesté ce que Sa Majesté Impériale avait déjà stipulé avec elle par rapport aux deux ordres de Pologne, je réitérasse de nouveau à Votre Majesté le désir de Sa Majesté Impériale [k. 202v] à cet égard, afin de prémunir Votre Majesté contre toute tentative qui pourrait être faite là-dessus, et que l'impératrice souhaitait que Votre Majesté écartât, conformément à ladite stipulation, de ne conférer à des sujets russes aucun de ses ordres que sur une réquisition formelle de la part de Sa Majesté Impériale. Dès que le comte Ostermann m'eut insinué ce que dessus, il me demanda confidemment si je ne savais ce qui peut avoir actuellement donner lieu à une pareille insinuation ou si pour le moins je ne m'en doutais et que je lui ferais plaisir de le lui apprendre. À quoi lui ayant premièrement témoigné que je m'empresserais comme de raison de faire parvenir à la connaissance de Votre Majesté ce qu'il venait de me dire, et en l'observation de quoi Votre Majesté trouverait certainement réunir son adhésion accoutumée aux souhaits de l'impératrice avec son propre penchant à ne pas trop prodiguer ses ordres. Sur le point de la curiosité de Monsieur le comte

Ostermann, je lui dis qu'il y avait justement quelques jours qu'il était parvenu à mes oreilles un bruit de ville, comme quoi le comte Skowronski, beau-frère de Monsieur Branicki, et un autre qui était le prince Galiczin, chambellan de la dernière création, ambitionnaient le cordon de l'Aigle Blanc, et se flattaient même de l'obtenir ; que toute l'impression que ce bruit fit sur moi fut de me conduire à penser que le premier n'en [k. 203] aurait pas volontiers mon suffrage (parce que, ce que je me suis pourtant épargné de dire devant le comte Ostermann, c'était un riche nigaud) et que je ne concevais pas d'où l'autre, dénué, que je sache, d'aucune grande connexion, pouvait se procurer de l'impulsion qui fût décisive pour Votre Majesté en faveur de ce dernier, surtout qu'il d'ailleurs, ainsi que le comte Skowronski, manquait de rang requis pour cette décoration ; que le récit qu'on m'avait fait de la prétention de ces deux messieurs-là à ce sujet et mes remarques que je renfermai néanmoins au dedans de moi-même, étaient tout ce dont je pouvais dériver mes conjectures, que c'était peut-être le comte Skowronski qui faisait l'objet de l'insinuation que lui, comte Ostermann, venait de me faire. Ce fut cette narration qui finit mon entretien avec le vice-chancelier, auquel je dis par manière de supplément que je étais si stylé à user vis-à-vis de quiconque me parlait ici de nos ordres de la raison, qu'il était inutile de m'en parler parce que je ne pouvais seulement pas m'en charger sans en savoir au préalable la volonté de l'impératrice, j'étais, dis-je, si accoutumé à faire cette objection que j'avais toujours au bout de ma langue. [k. 204] Przestałem dla zaspokojenia Ostermana na przytoczeniu relacyi, którąm mu o Skowrońskim i Galiczynie uczynił; który własnej rzeczy może być źródłem wypadłej insynuacyi, to jest: iż imperatorowa, która może była proszona za Skowrońskim od księcia Potemkina, odmówiwszy wstawienia się w tej mierze, a bojąc się, aby się książę Potemkin nie udał do Waszej Królewskiej Mości przez grafa Stackelberga (co już raz na osobie księcia Galiczyna o Order Orła Białego praktykowało się w roku 1779) i nie otrzymał swojej prośby, zapobiega temu przez ponowienie umówionej dawniej kondycyi. Lecz mimo wzmiankowanej okoliczności, stanęła mi druga na myśli, to jest: czyli ostrzeżenie imperatorowy nie ma za cel księcia Kurakina? aby uprzędzić wstawienie się wielkiego księcia za nim. Co mię w tę myśl wprowadziło jest chwianie się moje względem traktu wielkiego księstwa, którzy może że w Warszawie będą. Wielu mię się tu zapytywają o to twierdząc, iż trakt z Krakowa do Połocka może być na Warszawę prowadzony. Je répons à ces questions aussi équivoquement que la chose est en elle-même pour moi, car je ne sais quel ordre peut avoir porté au comte de Stackelberg [k. 204v] le courrier qui lui a été envoyé. Tout ce que je sais de positif, c'est que la nouvelle est parvenue ici depuis trois jours que le camp de Prague n'aura pas lieu à cause du mal que l'empereur souffre aux yeux. Leurs Altesses Impériales se rendront donc en droiture à Vienne ; par quoi, dit-on, leur retour ici sera accéléré. Pour revenir à l'insinuation dont la présente instruita Votre Majesté quel que soit au vrai le motif qu'il l'a produite, toujours est-il vrai que Votre Majesté n'en sera pas fâchée et qu'elle m'enjoindra de faire une réponse analogue au désir de l'impératrice. Si l'ambassadeur, pour avoir peut-être été requis par quelqu'un de solliciter Votre Majesté pour un cordon, n'éclaircira pas à Votre Majesté

les conjectures que j'en forme ci-dessus, je n'en saurai guère mieux fixer ces conjectures-là que je ne l'ai fait.

Le comte Ostermann a eu ordre de parler au comte de Goertz au sujet du chemin que les Schottlandois prétendaient conserver. Le ministre de Prusse s'est avancé jusqu'à dire qu'on pourra établir un droit en faveur de la ville de Dantzic sur ce chemin que la cour de Berlin propose de faire à frais communs.

Deboli

AKP 265, k. 202-204v

131

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 6 IX 1782

To tylko J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi donoszę, iż list do Sztackelberga w materyi laski wielkiej koronnej ekspedyjowany był we wtorek. Jest z ostrożnością napisany co do koniecznego nalegania Najjaśniejszego Pana, com ja sobie ostrzegł; lecz zupełnie zdając na wolą Jego Królewskiej Mości konferowanie tego urzędu. Powiadając mi treść tego listu przydał Ostermann, iż Sztackelberg ma zlecenie powiedzieć o takowym liście Najjaśniejszemu Panu. Spodziewam się, iż J.W. marszałek nadworny litewski i J.W.W.M. Pan Dobrodziej do niego przywiązany, kontenci będziecie z tego com wyrobił.

Repninowa prosiła mię, abym jej powiedział, gdy mi co doniesiono będzie, jak hetman wielki koronny Branicki z żoną żyje. Racz też J.W.W.M. Pan Dobrodziej słowo mi o tym namienić.

AKP 265, k. 201

132

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
9 IX 1782**

En clair

Monsieur de Deboli,

Le retour des Mniszech et ^aplus encore^a les détails qu'ils m'ont fait des bontés si distinguées de Sa Majesté l'impératrice m'ont rempli de joie et de reconnaissance, de sorte que je n'ai pu me refuser le plaisir de le témoigner à Sa Majesté par une lettre que j'ai remise à l'ambassadeur. Il n'est pas étonnant qu'après cet exemple de bonté de l'auguste souveraine, tant d'autres personnes l'aient imité en faveur des Mniszech. Cela ne diminue cependant pas l'obligation que je leur en ai. Vous commencerez par là témoigner de ma part à Monsieur le comte d'Ostermann lui-même dans les termes les plus énergiques. Ainsi qu'à Monsieur de Betzkoi, à Monsieur et Madame la princesse de Repnin, à Monsieur et Madame la maréchale Galiczin ^bet à madame de Matuschkin^b, à Madame la princesse Wiazemskoi, à ^cMesdames de^c Romanzow, et Anna Nikiticzna Nariszkin dont le souvenir affectueux m'a ^dvéritablement touché^d. Vous direz en particulier à Monsieur le comte de Panin et à Monsieur le prince Potemkin combien je suis sensible aux marques d'amitié qu'ils ont bien voulu donner à ma nièce et à son mari. Ma lettre serait fort longue si ^eje nommais^e à part tous ceux dont les Mniszech [k. 83v] se sont loués. Mais je ne vous désavouerais sur aucun des remerciements que vous en ferez en mon nom.

J'écris aujourd'hui au castellan de Połock, Żaba, pour l'admonester au sujet des empêchements du commerce de la Dźwina qu'il met dans un endroit où une de ses terres touche le bord de cette rivière, à ce que m'apprend l'ambassadeur, d'après les plaintes qu'il lui en ont été adressées. En ceci comme en tout, il se montrera toujours combien j'ai à cœur d'écarter tout ce qui pourrait nous donner le moindre tort envers la Russie.

D'après la totalité du registre des nonces, ainsi qu'à en juger par les différentes manœuvres que l'on entrevit déjà, il est à croire qu'on ne me laissera pas sans occupation, et que non seulement l'on cherchera comme de coutume à rendre difficiles les choses les plus simples que j'aurai à proposer, mais même qu'on en mettra en avant uniquement pour m'embarrasser. Le comte Stanislas Potocki, podstoli de la Couronne, second gendre du prince maréchal Lubomirski est un

^{a-a} Dopisane przez króla nad linią.

^{b-b} Dopisane przez króla nad linią.

^{c-c} Nadpisano nad skreślonym: „Mesdames et comtesses”.

^{d-d} Nadpisano nad skreślonym: „touché particulièrement”.

^{e-e} Nadpisane przez króla nad skreślonym: „j'ai nommé”.

de ceux qui paraissent vouloir se distinguer dans la carrière de l'opposition. Le petit [k. 84] général Rzewuski vient d'obtenir promesse de mariage de la troisième fille du prince maréchal. À la vérité, tout cela ne m'empêche pas d'espérer que pourtant je ^f parviendrai à faire réussir cette troisième diète libre, à force de soins et de ménagements. Il se peut même que Messieurs de l'opposition molliront au moment de l'exécution, comme cela arrive quelquefois tout d'un coup. Mais cela n'est pas apparent cette fois-ci. Toujours je me prépare à tout événement. Et ma meilleure arme est et sera toujours que je ne veux que le bien du pays et que je ne veux rien de fort considérable ni de subit. Mes propositions du trône ne différeront guère de celles de la diète dernière. Dieu veuille seulement qu'on y fasse plus d'attention et surtout par rapport aux fouilles à la recherche du sel, dont toute la dépense jusqu'ici est supportée par moi seul. Ainsi que celle qu'entraîne le soutien de la bonne monnaie. En Angleterre il y a un fond fixe attaché à cette dépense. Mais, malheureusement, en cela comme en mille autres choses, notre gouvernement diffère infiniment de celui d'Angleterre. Dans beaucoup d'instructions des nonces sont exprimés les désirs [k. 84v] de nombre d'établissements, dont plusieurs seraient même avantageux, mais, dans ces mêmes instructions et dans presque toutes généralement, il est recommandé par-dessus tout aux nonces de ne consentir à aucun nouvel impôt et même il y en a qui demande la diminution de plusieurs de ceux qui existent. Cela seul dit assez que j'aurai de la besogne à cette diète. Mais encore une fois je n'épargnerai pas ma peine. Je ne veux que le bien et après Dieu, je compte sur Catherine II. Je suis bien aise de vous dire qu'à une des diétines de Lituanie, à celle de Połock, sans que je l'aie demandé, on a inséré une recommandation ^g de votre personne. Vous savez bien au reste que vous n'en avez pas besoin auprès de moi. Mais cela est flatteur pour vous, précisément parce que vous ne l'avez pas demandé.

Tyzenhauz après avoir fait une maladie grave se trouve aujourd'hui, dit-on, dans un état qui marque un dérangement d'esprit. Je ne me presserai sûrement pas de procéder plus vite qu'il ne faut à constater ce dérangement. Les cas semblables de l'évêque de Cracovie ^h et du staroste de Małogoszcz m'ont donné bien assez de tracas. Nommément le dernier m'occupe beaucoup depuis que l'empereur a voulu croire que nous avons ⁱ tort à l'égard de ce staroste qui est un sujet mixte, mais assurément bien éloigné de ce qu'il faut être pour pouvoir s'appeler un homme jouissant de sa raison. Si la folie de Tyzenhauz se constate, peut-être que le pisarz Potocki mettra ^j en avant la question, si l'état de folie n'équivaut pas à celui de mort, pour fermer la vacance d'un ministère important tel que celui de trésorier. Parce qu'il est prétendant à cette place ou telle autre du

^f Skreślono: „réussirai”.

^g Skreślono: „à moi”.

^{h-h} Dopisano na marginesie.

ⁱ⁻ⁱ Nadpisano nad skreślonym: „l'on avont”.

^j Król poprawił napisane przez sekretarza słowo „mettrant” poprzez skreślenie ostatniej litery „t”, ale wydaje się, że chodziło o poprawienie 3. osoby liczby mnogiej czasu przyszłego na liczbę pojedynczą.

ministère, depuis qu'il a été maréchal du Conseil et depuis que je lui ai promise, pendant mon séjour à Wiśniowiec nommément, celle de trésorier. Il est vrai que, depuis cette époque, il m'a fait beaucoup de peine dans l'affaire de Cracovie. Mais je saurai oublier cela comme tout ressentiment personnel quand il le faudra pour effectuer le succès de la diète ou le bien public en général.^h

AKP 266, k. 83-84v

133

Stanisław August do Augustyna Debolego, 9 IX 1782

Vos deux lettres du 23 et du 27 août à Cieciszowski et celle que vous avez écrite au maréchal Mniszech sous cette dernière date font l'objet de ma présente. Vous savez déjà par nos précédentes la nature ^a de la tracasserie du chemin sur le glacis de Dantzig, et que la ville et moi perdrons tout ce qui nous reste à perdre si le roi de Prusse obtenait ce point, parce que ce chemin donnerait aux Prussiens une si grande facilité de contrebande qu'elle équivaldrait à une destruction totale du commerce de Dantzig. Bucholtz a si bien reconnu l'injustice des Prussiens, et notre préjudice dans cette affaire, qu'il travaille lui-même à l'assoupir. Et il paraît que de Berlin même, on ne la poussera plus à cause de l'intérêt que l'impératrice a montré pour nous dans cette occasion. Ayez soin de ne pas laisser refroidir cet intérêt. Et de l'autre côté, faites entendre toujours à Göertz que je ne demanderais pas mieux [k. 85v] que d'être en véritable amitié avec sa cour, mais qu'il est impossible que cette amitié subsiste tant que sa cour pratiquera contre nous des violations de traités continuelles et des vexations qui font notre perte. Vous pouvez ajouter que j'espère que tout cela changera en mieux, quand le prince de Prusse sera roi, mais qu'en attendant, il n'est pas possible que nous ne portions plaintes et que nous ne demandions secours là où nous croyons pouvoir en trouver.

Stackelberg powiedział mi, że kuchnia dworska rosyjska już jest do Rygi ordynowana na spotkanie wielkich księstwa. Więc spodziewać się należy, że już odstąpiono od myśli powrotu ich na Połock. I chwala Bogu, gdyż żadnym ludzkim sposobem od Wilna do Połocka wygody, koni ani żywności obmyśleć by dla nich niepodobna w tym czasie. Czyli zaś na Warszawę jechać będą dotychczas nie wiemy. Sołtykow pisał tylko do Komarzewskiego, [k. 86] żeby mu do Wiednia na ręce Gallitzina przysyłał opisy traktów, niby to znać do wybrania. To zaś letko^b

^a Skreślono: „de l'affaire du chemin”.

^b Król poprawił to słowo, zapisane przez sekretarza jako „ledko”.

jest wspomniano w liście Sołtykowa, że dotchną [sic!] wielcy księstwo częśćką Śląska pruskiego w przejeździe swoim od Wiednia, w którym (jako stamtąd piszą) spodziewani są w pośrodku teraźniejszego miesiąca. Więcej nie wiemy. Dziękuję W. Panu za wyłuszczenie okoliczności tyczących się Krymu. Być może, że cesarz zaczepkę z Turkami koło Belgradu umyślnie zaczął, ażeby wznowiła się dla imperatorowy potrzeba związku z nim. Z reszty referuję się do responsu marszałka Mniszcha.

Vous ajouterez à la liste des remerciements à faire de ma part Messieurs de Verac et de Harris, et Maria Pawłowna Narischkin. Vous comprenez bien pourquoi je ne les ai pas nommés en clair.

Mam wiadomość, że Potemkin chce kupić Szpołę od księcia Ksawerego Lubomirskiego; cena [k. 86v] tych dóbr może dochodzić kilkunastu milionów, ale że te dobra są źle ograniczone i ze wszystkimi sąsiadami mają wielkie kłótnie i sprawy, a między inszemi z księciem Stanisławem, z tej przyczyny ksiązę Stanisław miał myśl i podobno ją wykonał, mówienia osobistego z hetmanową Branicką dla ostrzeżenia jej, że wuj jej kupiłby sobie niezliczone kłótnie prawne kupując te dobra. Mój synowiec chciałby uniknąć tej okazji zwady z Potemkinem; którego imieniem, jako przyszłego kupnego posesora, teraz już ksiązę Ksawery Lubomirski straszy i śmielej gnębi swoich sąsiadów. Zażyj tego W. Pan według zwyczajnej swojej roztropności.

AKP 266, k. 85–86v

134

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 10 IX 1782

Depesza nr 40, odebr. 21 IX, odp. 23 IX

Monsieur,

Pour avoir mis jusqu'à ce jour d'hui du délai à répondre au contenu de votre lettre du 26 août afin de le faire avec connaissance de cause, j'ai reçu sur ces entrefaites votre seconde lettre du 28. Ce que cette dernière m'apprend relativement au contremandement du camp de Prague, je l'avais déjà su, mais pas de trop loin à la réception de votre lettre, car ce ne fut que mardi qu'il était arrivé une estafette de Vienne avec cette nouvelle, encore cette estafette-là était-elle adressée à Monsieur Bezborodko. Lorsque deux jours après l'objet en fut devenu connu et que le comte Cobentzel l'eut avoué vis-à-vis de ceux qui l'en questionnèrent, en disant que la raison du contremandement du camp était le [k. 205v] mal que l'empereur souffrait aux yeux, parmi les personnes mêmes qui

sont pour l'ordinaire les mieux instruites, il y en eut auxquelles cette nouvelle-là parut inattendue et qui n'y cherchèrent pas finesse du tout. Postérieurement à l'estafette des lettres particulières de Vienne, et nommément celle qu'a reçue [le] marquise de la Torre, ministre d'Espagne, et apprenant que l'empereur se portait bien et que le camp de Prague n'a été contremandé que parce qu'on en devait former un en Hongrie, de tels avis servirent à répandre beaucoup d'obscurité sur la vraie cause de ce contremandement. Il ne me fallut pas moins que de combiner ces deux nouvelles différentes l'une de l'autre avec celles que vous m'avez mandées, rapprocher entr'eux les raisonnements que l'on fait ici, sonder le comte Cobenzel et étudier les mouvements du comte de Goertz, il me fallut, dis-je, observer toutes ces gradations pour voir si je ne saisis pas quelques indices qui démentissent les opinions qui jusqu'ici prédominaient en moi, [à] savoir : [k. 206] celle que dans les circonstances actuelles il ne pouvait y avoir de sitôt entre les cours de Vienne et de Pétersbourg un refroidissement qui fût palpable et que s'il en naissait même des sujets, on dissimulerait de part et d'autre, tant pour ne pas donner lieu à la rupture du mariage de la princesse Elisabeth de Wurtemberg, qu'en considération de l'état des affaires de la Crimée. Or, je dois dire que les combinaisons que je suis induit à faire, ne détruisent pas ces opinions-là dans mon esprit. À cela près que je ne crois pas qu'on se soit dépouillé ici de la méfiance à l'égard de l'empereur, je ne vois pas que le comte de Goertz ait cessé d'être inquiet relativement aux liaisons de ce prince avec la Russie. Les ministres bourbonnais sur les avis qu'ils ont de Vienne et sur ce qu'ils observent se passer ici en fait des préparatifs pour une guerre, prêtent à l'empereur une adhésion aux vues de l'impératrice par rapport aux Turcs. Un de ces avis-là et qui accrédite cette supposition est qu'au camp qui devait avoir lieu à Prague, on y en a substitué un aux environs de Pest. Le grand-duc doit y assister. Je l'ai [k. 206v] entendu encore ce matin d'une assez bonne source que cette substitution d'un camp à l'autre soit une preuve de ce que l'empereur s'entendrait avec la Russie en ce qui regarde les Turcs. Voilà ce que je n'ai garde de soutenir. J'affirme plutôt premièrement que la Russie ménagera l'empereur à raison de l'incident qui est arrivé en Crimée ; secondement que la Russie, quelques sérieuses que paraissent être ses préparatifs pour une guerre et quoiqu'ils soient de nature à faire prendre le change et à faire croire qu'elle est résolue à ce parti, que malgré cela, dis-je, on ne pense pas ici à s'associer avec la cour de Vienne, qui tromperait pour sûr, pour peu qu'on se laissât entraîner par elle à une guerre, mais qu'on veut en imposer aux Turcs et que c'est à cette seule fin que visent les démonstrations qu'on fait et qui sont effectivement acheminées à former un corps de soixante mille hommes sur les frontières de Turquie. Troisièmement, il se peut que le grand-duc n'ait pas voulu qu'il y eût un camp sous Prague ; mais il est faux qu'on n'aille pas à Vienne où, au contraire, la grande-duchesse doit mener de Stuttgart la princesse Elisabeth que ses [k. 207] parents remettront dans ce dernier endroit entre les mains de sa sœur. Quatrièmement : vous ne devez pas vous étonner de ce qu'au temps que vous m'écriviez en date du 28 d.p., vous ne saviez pas par où Leurs Altesses Impériales devaient retourner. Je puis vous dire que si je ne l'avais pas demandé

à Monsieur Bezborodko sous prétexte que j'alléguai pour cela et qui était qu'il fallait que cela nous fût connu de bonne heure pour que nous eussions le temps nécessaire pour faire les préparatifs, si ensuite de la réponse que j'en avais obtenu, je ne l'eusse pas divulgué le premier, vu qu'on ne m'en avait pas astreint au secret, ici même on aurait jusqu'ici ignoré quel chemin le grand-duc prendra en retour. Encore comment le sait-on à l'heure qu'il est ? Pas autrement sans doute que selon mon récit qui, comme je vous l'ai dit, a besoin lui-même d'être éclairci et c'est ce qui n'arrivera pas avant que vous ne m'ayez mandé quelle est la marcheroute qu'on aura arrêtée de concert avec l'ambassadeur, selon les ordres que ce dernier en a reçus. Ces ordres sont émanés [k. 207v] de l'impératrice en droiture comme tous ceux qui sont relatifs au voyage du grand-duc, et voilà pourquoi il règne ici à ce sujet tant d'incertitude. On n'apprend ces sortes de choses qu'après coup. Le ministre de France expédie aujourd'hui un courrier avec des dépêches relatives à la médiation des deux cours impériales. Celle de France de même que ses alliées, témoignent ne demander pas mieux que ce que la paix se fasse par ce moyen ; mais qu'il fallait convenir premièrement des préliminaires qui jusqu'ici, m'a dit le ministre de France, n'étaient pas arrêtés. En même temps la France ajoute que pour accepter l'intervention des cours impériales, elle ne s'interdit pas de faire la paix sans cette intervention, si les négociations indirectes suffisent à faire inopinément résulter un accord entre les puissances belligérantes. Le voyage du prince Potemkin pour Cherson, dont je vous ai fait mention, va s'effectuer dans le courant de cette semaine-ci. Il en durera, dit-on, quatre. On raisonne beaucoup ici sur ce voyage, [ce] que moi j'attribue à la seule curiosité provenant des vues de commerce. [k. 208] Le projet que l'empereur a envoyé ici pour un traité de commerce n'a pas été, dit-on, goûté. On prétend même qu'on a abandonné ici l'idée de conclure un traité avec l'empereur sur cette matière.

Je n'écris pas une lettre séparée à Monsieur Komarzewski, mais je vous prie de lui dire que je fais des vœux pour qu'il réussisse cette fois-ci à mériter l'approbation du grand-duc en conduisant ce prince, comme il l'avait fait la première fois. À ceux qui me disent que nous aurons à conduire Leurs Altesses Impériales à travers de mauvais chemins, je réponds tout uniment que nous nous évertuerons à rendre les passages difficiles aussi commodes que possible. La princesse Daszkow m'a prié avant-hier de demander à Monsieur Komarzewski si Sa Majesté le roi a reçu deux estampes qu'elle avait eu l'honneur d'envoyer de Rome à Sa Majesté par un certain chanoine dont elle a oublié le nom. À force de me donner la torture pour deviner ce qui peut avoir donné lieu à l'insinuation dont j'ai rendu compte au roi dans ma dernière, il m'est venu dans [k. 208v] l'esprit que le public avait parlé il y trois mois comme si Monsieur Rybas avait en vue à son retour d'Italie par Varsovie d'y briguer notre Cordon Rouge et qu'il se flattait de l'obtenir par l'entremise de Son Excellence Monsieur le comte Mniszech, qu'il a beaucoup courtisé ici. Il faut laisser croire au public ce qu'il veut, mais pour le coup il se trompe car certainement c'est très éloigné des intentions de Monsieur le maréchal que d'intercéder d'aucune façon pour Monsieur Rybas, pour qui le cordon n'est pas viande pour ses oiseaux, comme

dit le proverbe. Qu'on lui fasse des politesses à son passage par Varsovie, à la bonne heure ; mais du reste nous n'avons rien à faire avec Monsieur Rybas qui n'a pas d'ailleurs une conscience nette sur tous les chapitres. Aujourd'hui, jour de la S^{te} Alexandre, fête qui a amené Sa Majesté l'impératrice en ville, j'ai demandé à quelqu'un : qu'est-ce que l'ambassadeur mandait de nos diétines ? On m'a répondu qu'il rapportait leur tranquille issue. ^a[k. 210] Nie wiem dlaczego, jak mi J.W.W.M. Pan Dobrodziej wyrażasz, poseł miał za rzecz ekstraordynaryjną dworowi swemu donieść, że się podstoli koronny utrzymał posłem. Wszakci to nieraz podobno się trafiało, a mianowicie z pisarzem Potockim w roku 1778. Mniej się temu dziwię, jak że biskupa krakowskiego w instrukcją włożono. Chciałbym wiedzieć, jak na fundamencie tych instrukcyi mówić w interesie tak oczywistym.^a

[k. 208v] Je supplie Votre Excellence très humblement de me faire la [k. 209] grâce de faire accélérer l'envoi de mes appointements pour le quartier commencé depuis le 1^{er} de juillet et par conséquent prêt à finir. Je me trouve dans une situation très fâcheuse, étant obligé d'emprunter sur gages et de payer un intérêt de deux pour cent par mois, pour avoir de quoi soutenir un ménage. Je vous le répète encore que sans la confiance que je mets dans votre amitié pour moi, j'aurais honte de vous faire un aveu aussi humiliant ; mais sur lequel je n'ai pas des reproches à me faire, car, certainement, je ne suis pas dissipateur ni au jeu, ni d'aucune façon, mais il fait cher vivre ici et la première année, où j'ai eu tant de dépenses pour monter la maison, je ne puis^b rien retenir, mais je vis du jour la journée. J'ai donné hier un grand repas à la mission suédoise, sans avoir presque dix dans la poche. Cette mission-là est remplie par la chambellan Taube, le même qui avait annoncé la révolution 1772. Présentement, il est venu notifier la mort de la reine douairière.

Deboli

AKP 265, k. 205–210

135

Stanisław August do Augustyna Debolego, 11 IX 1782

Vous m'avez écrit il y a quelque temps qu'Ostermann (sur ce que vous lui aviez parlé des entraves que le commerce de Pologne remonterait probablement à Cherson) vous avait dit que le meilleur serait que nous donnions à la Russie

^{a-a} Fragment depešy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

^b Lekcja niepewna, wyraz częściowo zaklejony.

nos propres idées sur ce qu'il y aurait de meilleur à faire en fait de commerce. Depuis ce temps, le négociant français, Antoine, est venu ici et il s'est adressé d'abord à Moszyński, Tepper et Blanc, et Cabrit^a comme étant ceux avec lesquels le sieur Bonneau, agent (quoique non titré) de France ici, avait depuis plus d'un an engagé des pourparlers de commerce, comme autorisé à cela par Monsieur de Vergennes, mais toujours relativement à l'arrivée annoncée dès lors du sieur Antoine. Il leur a dit que les craintes de nos compatriotes sur les entraves du commerce de Cherson étaient vaines, qu'il y a ordre de n'exiger absolument rien de toutes les marchandises que l'on y apportera de Pologne ; que Falejow, tel protégé qu'il soit, ne peut pas empêcher que lui, Antoine, qui est gratifié de tous les droits d'un Russe indigène, ne puisse jouir de l'immunité la plus entière. En un [k. 87v] mot, il a tant dit que Moszyński, tout défiant qu'il est, et ses associés ont enfin résolu de risquer chacun mille ducats pour faire un essai, en envoyant premièrement un homme de confiance à eux sur le lieu même à Cherson pour voir si la pacotille qu'ils veulent y envoyer pourra y parvenir et en ressortir pour Constantinople et [la] France, franche de tout impôt ; condition d'ailleurs que Moszyński a demandée à l'impératrice par un mémoire remis à l'ambassadeur. Antoine part pour Paris et Marseille. C'est de cette dernière ville qu'il doit correspondre avec cette compagnie naissante de Pologne, à laquelle a déjà accédé par sa signature le prince Czartoryski, stolnik de Lituanie, et à laquelle^b font espérer leur accession le castellan de Cracovie Jabłonowski, le palatin de Russie Potocki, le maréchal Rzewuski et le prince Adam et plusieurs autres. Je vous mande ceci seulement pour votre instruction encore, et non pas pour que vous en parliez le premier là où vous êtes ; car dans peu, je compte ajouter beaucoup à cette première notice et peut-être pourrai-je vous annoncer [k. 88] la formation d'une autre compagnie polonaise pour Cherson, dont la Russie aura, je crois, encore plus raison d'être contente. Avant-hier, Stackelberg a reçu une dépêche de Pétersbourg qui lui annonce positivement et (à ce qu'il dit) irrévocablement que Leurs Altesses Impériales passeront par Cracovie, Białystok à Połock sans passer par Varsovie. En conséquence Komarzewski est reparti hier d'ici pour aller jusqu'à Połock préparer tout pour le passage de ces illustres voyageurs. Dieu veuille seulement qu'il puisse rendre la chose possible depuis Vilna jusqu'à Połock, puisque dans toute cette traversée il n'y a pour ainsi dire ni maison, ni hommes, ni chevaux. Komarzewski fera certainement tout ce qui sera humainement possible, mais si le grand-duc sera mal servi qu'on se souvienne que nous avons averti que cette route est mauvaise. On ne peut pas douter en Russie que je serai très affligé de ne pas revoir le grand-duc, puisque je ne pourrai pas quitter la diète, et à moins de [k. 88v] quelque marque bien éclatante de l'amitié de l'impératrice pour moi, tous ceux qui me veulent du mal répandront avec soin^c que je déchois en Russie et^c qu'ils avaient raison de dire^d que j'avais

^a To nazwisko król dopisał później na lewym marginesie.

^b Skreślono: „ont promis d'accéder”.

^{c-c} Dopisane przez króla.

^d Skreślono: „reprendre dans le public”.

compromis la dignité de la nation en allant si loin l'année passée au-devant du grand-duc, puisque après avoir été chez tout des princes dans leurs capitales, il évitera comme tout exprès la mienne. Je vous confie ma douleur là-dessus, vous en ferez usage selon votre prudence, plus ou moins selon que vous le jugerez le plus convenable à mes intérêts.

AKP 266, k. 87–88v

136

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 13 IX 1782

Depesza nr 41, odebr. 5 X, odp. 7 X

Tout en allant me mettre à vous écrire par la voie de la poste ordinaire, j'ai appris que Monsieur de Sacken, que le comte de Stackelberg avait envoyé ici il y a plus de deux mois, allait repartir demain pour Varsovie. Je saisis donc cette occasion qui accélérera la réception de ma présente par laquelle j'accuse en premier lieu celle de votre dépêche du 2 d.c.

Ce que vous m'y marquez au sujet du sieur Antoine et dès ses idées de commerce énoncées d'une manipulation très intelligible pour moi dans l'écrit joint à votre dite dépêche, me fait seulement tirer la conclusion suivante : que d'entre les nombreuses idées qu'on nous a jusqu'ici fournies relativement au commerce par Cherson, et que l'on va encore nous suggérer sur la même matière (comme c'est l'intention du sieur d'Attury, duquel je vous ai fait mention dans mon numéro 39 et qui se trouve encore ici) quelle que soit^a l'idée que nous embrasserons, toujours y aurait-il un risque d'attacher à l'essai qu'il faudrait faire de façon ou [211v] d'autre. Cet essai, que la considération des avantages futures présente raisonnablement, ne peut sans doute être tentatif que par une association de plusieurs, qui se résolussent à hasarder respectivement quelques petits capitaux dont même une perte totale ne leur serait pas sensible. Considérées sous ce point de vue les propositions du sieur Antoine renferment en elles un fond de simplicité, et tout autre que lui aurait pu aspirer en cette occasion au mérite de l'invention. Car s'il met en balance avec la facilité qu'il y aurait eue pour un chacun à être l'auteur d'un projet pareil à celui qu'il suggère l'offre de prêter à l'usage de la compagnie dont il propose l'érection, le privilège qu'il dit avoir obtenu, celui de faire porter le pavillon russe aux vaisseaux qu'il fera^b

^a W oryginalnej błędnie: „sera”.

^b W oryginalnej: „faira”.

naviguer sur la Mer Noire ; si, dis-je, il croit que cet[te] offre^c seul[e] affriande à accepter sa proposition, on peut bien en dépriser la valeur en lui objectant que l'usage du pavillon russe, nécessairement exclu pour la navigation sur [k. 212] la Mer Noire, se permet à quiconque possède un bien-fond[s] en Russie ; et que c'est pour avoir pris une portion de terrain aux environs de Cherson que le sieur Antoine, lui-même regardé comme régnicole russe, peut faire comme tel le commerce. D'un autre côté, on pourrait aussi observer sur la proposition du sieur Antoine qu'à cela près que ce soit un essai que l'on va faire en suivant ces conseils, et que par conséquent on puisse s'y résoudre. Il ne paraît seulement pas que cet essai puisse faire la base du commerce qui convienne à la Pologne, car, d'après le plan du sieur Antoine, ce ne sera pas là un commerce de trafic. Il n'y s'agira pas de moins que d'entreprendre [de] tenter l'approvisionnement de quelque port de la Méditerranée avec des marchandises de notre cru, que le transport de sel, que nous prenons en retour ; et tout cela à nos risques, et ce qui plus est par la voie d'un port étranger. Or l'établissement de Cherson peut à la [k. 212v] vérité ouvrir un débouché pour la Pologne, bien entendu que des étrangers que ce commerce amorcera viendront tirer les denrées de la Pologne par ce débouché-là jusqu'où les Polonais se contenteront de les porter pour les y débiter. C'est là, je crois, ce que nous avons à chercher dans Cherson et non à pousser les opérations navales au-delà de l'embouchure du Dnieper. Dantzig, Riga et Königsberg nous ont coupé une manipulation de débit de nos denrées qui n'a qu'à être introduite à Cherson avec cette différence seulement, que tandis que ces trois ports sus-mentionnés puissent jouir du droit d'étape, ce droit ne soit pas concédé à Cherson, mais qu'il reste un port libre : cela suffira à laisser au pouvoir des Polonais, ou de s'en tenir aux achats qu'on viendra de Cherson faire de leur denrée chez eux, ou de tenter aller eux-mêmes les vendre à ce port. C'est de ce système que se rapproche d'avantage le plan du sieur d'Attury, comparé avec celui du sieur Antoine. [k. 213] Je voudrais que le premier se rendît aussi au plutôt à Varsovie. Vous verrez ce qui conviendra le mieux. Et à ce que vous aurez choisi (j'entends sous ce terme un choix que l'intervention du gouvernement légitimera), j'appliquerai mes vœux pour un succès heureux, et mon zèle dans l'exécution de ce qui me sera ordonnée de dire ici à ce sujet. En attendant, permettez que de votre lettre du 2 d.c. je prenne l'occasion de dire mon sentiment de la solidité duquel vous conviendrez, j'espère, savoir, qu'il faut laisser former des compagnies sur l'un des trois plans, ou sur celui du sieur Antoine, ou sur celui du sieur d'Attury, ou bien sur celui de Hugon. Le dernier me revient le plus, en ce qu'il embrasse les deux débouchés d'Akerman et d'Oczakow. Nous devons porter aussi nos vues sur ces deux endroits en faveur du palatinat de Podolie et de celui de Braclaw, mais je crois qu'il faut séparer le commerce par Ackerman et Oczakow de celui par Cherson. Je sais que le premier a été tenté par quelques marchands [k. 213v] qui ont fini par y renoncer à cause de différents contretemps qu'ils ont essayés et du nombre desquels était celui qu'un de nos habitants a prêté son secours au commis de ces marchands-là, qui

^c W XVIII w. wyraz „offre” był rodzaju męskiego.

a dupé ceux-ci. Pareilles aventures arriveront à toutes ces petites entreprises fourrées, qui non seulement n'avanceront pas la chose, mais même en manquant surtout par quelque avanie ou déprédation accréditée, ont cette opinion que le gouvernement ne mettra pas une marche à couvert de la rapacité d'un seigneur. Le gouvernement donc, convaincu qu'en fait d'opérations où il y a du risque, il ne se fait rien qui ne vaille sans qu'il s'en mêle, doit s'appliquer à ce qu'il se forme quelque association qui fraye le chemin au commerce entre la Pologne et la Turquie par la voie d'Ackerman. Ce trafic quel qu'il pourra être doit commencer par nous. La Russie le regardera toujours comme subordonné à celui de Cherson quoiqu'il pourrait être indépendant de ce dernier. Quant à celui-ci, j'affirme qu'il ne prendra pas, surtout de notre côté, sans qu'il y ait auparavant une compagnie d'érigée [k. 214] et sur ce principe, je désire en mon particulier que jusqu'à celle d'Antoine elle soit digérée. Tel ou autre, qui sera en état d'essayer le commerce par Cherson, nous donnera beau jeu à parler à la Russie que les arrangements à faire fussent commodes aux deux parties. C'est à bonnes enseignes que je puis vous dire qu'on sent ici que si nous fournissons à nourrir le commerce de Cherson, il faudra que la Russie condescende à certaines stipulations que nous aurons à lui demander du chef de ses débouchés. J'en ai parlé plus d'une fois, et en dernier lieu encore j'ai touché cette corde à Monsieur Bezborodko, mais toujours vaguement : car qu'avais-je à dire de clair, lorsque, en demandant si Monsieur de Stackelberg écrivait quelque chose sur le commerce de Cherson, on me répondait qu'à la vérité, il en écrivait de temps en temps, mais en termes généraux, qui, ajoutait-on, n'aboutissaient à rien. Sur cela me contentant de remarquer ici de la bonne disposition que nous pouvons nous flatter d'y rencontrer si nous venons avec des propositions [k. 214v] relatives au commerce de Cherson. Je m'en suis fait en mon particulier le système suivant. J'ai voulu vous le décrire par Monsieur d'Attury, mais puisqu'il se prépare plutôt une bonne occasion, j'en profite pour cette fin. [k. 218] Te systema na tym najprzód zawisło, iż gdy się u nas sposoby odkryją do rozpoczęcia handlu z Chersonem, umowa jakowaś z Rosyją o cłach i drugich rozporządzeniach będzie nieodbitie potrzebna. Po wtóre moją myślą było, aby *vigore* prawa 1776 Rada Nieustająca w traktatu handlowego zawarcie weszła, gdyby tego była potrzeba. Ponieważem tę myśl w piśmie, które mi J.W.W.M. Pan Dobrodziej ostatnią razą przysłał napomknęta, i tak prawie jakbym ja był życzył, obróconą znalazł; zdaje mi się rzeczą potrzebną powiedzieć po trzecie (ale pod obowiązkiem ścisłego sekretu) iż ja zawsze starałem się w rozmowach moich o handlu chersońskim unikać, aby o traktacie nie wspomnieć; a to z przyczyny, aby się do słówka nie przyczepiono, a potem na to nie kierowano, aby się ów traktat za decyzją Rady Nieustającej tu zawierał. Bez ostrzeżenia, które teraz zawczasu daję, moglibyśmy być znienacka podchwyceni, żeby nam czterech pełnomocnikówznaczono, to jest: Ostermana, grafa Woroncowa [k. 218v] Bezborodkę i Bakunina przeciwko mnie jednego, a każdemu z tych komisarzy potrzeba by dać po 6000 rublów; jak wszystkie dwory przystępujące do konwencji zbrojnej neutralności uczyniły, i jak Dania, Portugalia, mające zawrzeć traktaty handlowe uczyniły. Te akcesyje do konwencji i te traktaty były tu w ostatnich dwóch latach żniwem dla tutejszych ministrów.

Powiedzą mi może, że co drugie dwory czynią nie jest, a raczej nie było u nas pomiędzy Rosyją we zwyczaju. Odpowiadam na to, iż kazuśowo takich, gdzieby przystało trybem inszych dworów iść w tej mierze, nie zdarzało się; ale że zawarcie traktatu handlowego byłby właśnie ten kazuś, gdzieby do przyjątego zwyczaju stosować się potrzeba, a zatym lepiej uniknąć, aby się nie kompromitować i kwasów na siebie nie ściągnąć. A zatym to moje uwiadomienie będzie służyło dla ostrożności i naciągania nieznacznie, aby, gdy do jakowej handlowej umowy przyjdzie, ta umowa była traktowana [k. 219] w Warszawie. Nie tylko Antoine, ale i d'Attury obstaje przy tym, iż potrzeba będzie jakoweś w cłach naszych w Ukrainie wybieranych odmiany poczynić. [k. 214v] Je ne sais quels sont ces changements à faire, ni en quoi consistent au juste ceux que nous aurions à demander à la Russie. J'ignore tout à fait nos tarifs que, pour sortir de l'ignorance dans laquelle je suis à cet égard, j'ai prié Son Excellence Monsieur le comte de Mniszech de m'envoyer. De mon côté, je vous envoie ci-joint le tarif d'ici, qui – comme je vous l'ai déjà dit – ne vous servira pas de boussole, car il semble être reformé au nouvel an prochain, en diminution des droits exorbitants douaniers dont la plupart d'articles sont changés. Le tarif qui est affecté à Cherson est tout autre. Les droits que l'on y percevait sont beaucoup moindres. Enfin quels qu'ils soient^d, nous verrons à les faire égaux à ceux que nous établirons au cas que notre commerce [k. 215] avec Cherson prenne. C'est sur quoi je serai très intéressé à être instruit par Votre Excellence à mesure qu'il se présentera quelque chose qui y ait rapport. En parlant de commerce, on ne peut guère ne pas réfléchir à une difficulté, qui jusqu'ici n'est pas levée, et qui est, l'opposition des Turcs à laisser passer le détroit de Constantinople aux bâtimens chargés des grains. Monsieur Stachieff m'a dit que les Turcs étaient intraitables sur ce point. On se flatte néanmoins ici qu'on l'emportera à force des négociations. Tant que cela ne sera pas effectué, l'article de blé restera exclu du commerce. Ce n'est pas la peine d'amener sur une observation qui n'échappe à personne, [à] savoir, que plus que toute autre chose de cette nature, le commerce par la Mer Noire dépendra absolument de la paix entre la Russie et la Porte. Cette considération retient beaucoup de marchands de tenter leurs opérations par cette voie-là, surtout à présent que tout annonce une guerre prochaine, aux yeux de celui qui à la vue des [k. 215v] préparatifs qui se font ici, croit que la Russie a envie d'entrer en guerre. Moi, qui me figure au contraire, que la Russie voudrait s'épargner une rupture, j'attribue à cette fin tous ses préparatifs. Bien que l'on dise que le prince Potemkin, dont le départ est fixé à mardi prochain, va à Cherson dans des vues guerrières, quoique ce même prince soit devenu depuis peu grand travailleur et qu'on l'ait vu occupé assidûment dans son cabinet, nonobstant tout cela, je penche à espérer que l'expulsion de Schahin Gheray ne fournira pas un sujet pour une guerre.

Je n'ai encore fait aucun usage de la marcheroute que vous m'avez envoyée avec votre dernière lettre, quoique j'eusse promis à Monsieur Bezborodko que je lui communiquerai ce que j'aurai reçu de vous à cet égard, et qui probable-

^d W oryginalnej błędnie: „sont”.

ment précéderait le rapport que le comte Stackelberg enverrait à Sa Majesté l'impératrice de Russie en riposte au courrier qui lui a été expédié d'ici le 31 d.p. nouveau style. La considération de satisfaire [k. 216] la curiosité de l'impératrice est contrebalancée chez moi par la crainte qu'en m'avancant avec les informations telles que vous me les avez données, puisque ces informations-là embrassent en elles la route de Varsovie, on en infère que nous voudrions^e que le grand-duc passât par cette ville. Nous ne lui ferons sûrement par faire des détours. Il en fera bien un de passer par Połock, mais sachant la raison pourquoi cela se fait, je ne veux répéter ce que j'avais plusieurs fois dit discursivement, [à] savoir, que les chemins étaient mauvais par Połock, je ne veux, dis-je, m'étendre d'avantage sur cette matière jusqu'à ce que je n'aie l'avis de l'arrivée du courrier à Monsieur de Stackelberg, et qu'alors je n'apprenne au juste qu'est-ce qu'on a arrangé relativement à la route du grand-duc, ce qui ne peut guère plus tarder à parvenir à ma connaissance. Je vous assure qu'en degrés de la difficulté que le général Komarzewski rencontra à conduire Leurs Altesses Impériales à travers de si mauvais chemins, je redouble des vœux pour que tout [k. 216v] aille bien. Le temps me manque pour écrire par ce courrier-ci à Son Excellence Monsieur le maréchal, pour qui une lettre séparée ne contient au reste que les témoignages d'attachement sincère envers Monsieur [et] Madame^f la comtesse dont ceux-ci me feront la grâce ne pas douter. J'attends avec impatience que vous me disiez quel effet a produit sur l'esprit de Stackelberg la lettre que le vice-chancelier lui a écrite, et qui, quoiqu'en puisse^g dire Monsieur l'ambassadeur, est le vrai écho des principes actuels de l'impératrice de Russie à l'égard de la Pologne. Sa Majesté Impériale étant convaincue que le roi notre maître est attentif à rapporter tout au maintien de la prépondérance russe en Pologne, elle ne prétend pas gêner le roi dans la distribution des charges, on a même scrupuleusement suivi ce principe, lorsque, au lieu de passer une entremise en faveur de Monsieur le comte Mniszech, on a simplement dit et marqué à l'ambassadeur qu'il devait déclarer à Sa Majesté qu'il dépendait absolument d'elle de conférer [k. 217] le grand maréchalat à qui Sa Majesté le jugerait à propos.

N'aimant que personne se mêle de mes affaires, et voulant surtout exclure de toute participation à cet égard Monsieur de Sacken, qui en sa qualité d'envoyé de Saxe pourrait bien rester dans une indifférence à ce qui nous regarde, j'ai été très fâché d'entendre avant-hier Sacken me demander si j'avais des nouvelles que le prince grand maréchal de la Couronne fût malade ; et pousser ensuite ses questions de manière qu'il m'a décelé, ou qu'il savait la démonstration que je venais de faire ici en cette occasion (et il peut l'avoir appris de quelqu'un de Messieurs les subalternes du bureau étranger, lesquels n'auraient peut-être pas entendu malice à le raconter à Monsieur le[sic!] Sacken), ou qu'il était suborné à être ici aux aguets touchant cette circonstance. De moi Sacken n'en a sûrement pas appris grande chose, entre nous deux, je ne resterais court à éconduire Sacken,

^e W oryginalne błędnie: „veuillons”.

^f Osoba deszyfrująca list w tym miejscu użyła skrótów: „M^r M”.

^g W oryginalne błędnie: „pourra”.

mais je vous fais mention de sa curiosité pour que vous observiez, [k. 217v] si le maréchal Rzewuski a quelque vent de nos idées touchant la charge du grand maréchal de la Couronne, lesquelles il faudrait à la vérité lui dérober avant le temps ; mais qu'au reste si même il les savait, il ne serait pas moins facile de poursuivre en temps et lieu.

L'envoi d'une lettre d'échange avec la dépêche de Monsieur le grand notaire de Lituanie du 2 d.c. m'a tiré d'un grand embarras. C'en était un que de n'avoir pas eu de quoi payer le mois de gages aux domestiques, cela choquait diablement ma gravité ministérielle.

AKP 265, k. 211–219

137

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 16 IX 1782

Depesza nr 40

J'accuse la réception à la fois de vos 3 N^{os} du 23, 27 d.p. et 3 d.c.

{Pytałem sekretarza gdańskiego tutaj Kahlena, czyli czyniono magistratowi takowe propozycje względem zakwestyjonowanej drogi? Odpowiedział mi, że żadnej nie uczyniono, ale tylko J. Pan Buchholtz radził Kahlenowi, ażeby przez deferencyją dla króla pruskiego miasto nie trudniło otwarcia tej dróżki. W Berlinie samym niektórzy z ministrów są przekonani o ważnych przyczynach miasta Gdańska w obstawaniu przy tej dróżce. Musi być J.W. Panu wiadomy respons dany ministrom w Berlinie przez magistrat gdański, w którym pobudki te są uszczególnione.

Dziękuję za obszerne wyrażenie uwag swoich z okoliczności wszczętego w Krymie buntu. Dalsze o tym wiadomości tym są ciekawsze, że od Belgradu wojska cesarskie zdają się być intencyjonowane czynić różne Turkom zaczepki, ale wszelako dotąd żadnej nie wykonały formalnej nieprzyjaźni kontentując się tylko postrachem.

Wielcy księstwo rosyjscy z Montbeillard mieli na krótki czas wyjechać do Szwajcar, stamtąd pojedą do Stuttgart, gdzie siedm dni zabawią. W Wiedniu staną dopiero na 26 tego miesiąca. O ich przejeździe różnią się ustawicznie doniesienia i dopiero za powrotem kurjera wyprawionego do generała Sołtykoffa wiedzieć co pewnego będziemy mogli. Wszelako trakt się toruje od Krakowa do Połocka, ale zaręczyć nie można czyli będzie wygodnym. Są nawet przy wielkim księstwie osoby, które [k. 228] mniemają, że te państwo choć na krótki czas zjedzie do Warszawy.

J. Pan d'Atturi będzie tu dobrze przyjętym i wysłuchanym, a J.W.W. Pan o wszystkich propozycjach jego dokładnie uwiadomionym.

Przed komunikowaniem J. Panu Stackelbergowi listu W. Pana do Jego Królewskiej Mości poseł ten ^a sam z siebie Królowi Jegomości ^b powierzył, iż odebrał list od Ostermana w tych wyrazach: „Ponieważ imperatorowa z raportów W. Pana jest uwiadomioną o zupełnym zaufaniu króla polskiego w jej przyjaźni, masz W. Pan rozkaz oświadczyć na wzajem, że carowa polega zupełnie na przyjaźni króla polskiego”. Po komunikowaniu zaś listu wylał się J. Panu marszałkowi Mniszchowi z swoim sercem i przyjaźnią prosząc, ażeby król chciał mieć w nim zaufanie.

Rzewuski hetman polny zaręczył się z księżniczką Konstancją Lubomirską, marszałkówną wielką koronną.

AKP 266, k. 227v–228

138

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 18 IX 1782

Oryginał

Par la voie du même courrier, Monsieur le baron de Sacken, Votre Excellence recevra ma dépêche du 13 d.c., que j'avais cru vous faire parvenir plus tôt par ce moyen, mais qu'il se sera au contraire trouvé que vous aurez attendue à la suite de l'avis que je vous ai donné de l'expédition de cette lettre-là ; c'est que celle de Monsieur de Sacken a été différée. Sur ces entrefaites, j'ai reçu votre N^o 39 qui a donné sujet aux démarches que je fis, et dont je rends compte dans les ci-jointes lettres à Son Excellence Monsieur le maréchal de Lituanie et au Monsieur le général Komarzewski. Ayant commencé d'écrire au premier, avant toute autre lettre d'entre celles qui sont enfermées dans ce paquet, je me suis laissé aller à continuer tout d'un trait ; et il en est résulté que ce que j'avais à dire, j'ai tout fondu dans une seule lettre à l'adresse de Son Excellence Monsieur le maréchal. Cela reviendra au même pour l'essentiel. Je remercie Monsieur le maréchal de tout le bien qu'il vous a dit de moi. Il n'y avait pas moins d'amitié de votre part à mon égard, au plaisir que cela vous a fait, qu'à la manière dont vous me l'avez rendu dans votre lettre. Il est agréable de prêter attention tant aux faits qu'aux expressions de quelqu'un, de qui on ne voit dans les uns et les

^a Skreślono: „oświadczył”.

^b Skreślono: „iż odebrał rozkaz oświadczyć”.

autres que bienveillance ; et je vous assure que je n'ai rien vu partir de vous à mon sujet qui n'ait eu ce caractère. Je suis bien sincèrement tout à Votre Excellence.

Deboli

PS. Je vous recommande la ci-jointe lettre pour le castellan de Sandecz.

PS. Ma lettre pour Madame la maréchale n'est pas enfermée dans celle à Son Excellence Monsieur le maréchal, mais à part ; et c'est pour ne pas me tourmenter avec les enveloppes.

AKP 265, k. 220

139

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 20 IX 1782

Depesza nr 42, odebr. 2 X

Vous ayant écrit successivement en date des 13 et 18 d.c. par la voie d'un courrier expédié pour le comte de Stackelberg, et qui doit être parti hier au soir, et ayant entrelacé l'espace de temps, pendant lequel cette expédition a traîné, par deux lettres que j'ai fait aller par la poste à l'adresse de Monsieur Kiciński, lesquelles contenaient seulement ^aannonce de la ^a principale dépêche, et par quelle voie elle allait vous prévenir ; j'espère qu'avant l'arrivée de la présente vous aurez reçu celles ci-dessus spécifiées, [à] savoir : le N^o 41, que je n'ai plus retiré après que je l'avais une fois remis à la chancellerie du comte Ostermann ; et une seconde lettre sans numéro datée du 18 et dans laquelle il y avait une incluse pour Son Excellence Monsieur le maréchal. La poste d'hier m'a apporté la dépêche du 9. Je m'empresserai de faire usage de son contenu et y ferai répondre par l'ordinaire prochain. Ceci écrit, je suis allé chez le vice-chancelier [k. 221v] où j'ai appris qu'on venait d'envoyer hier une estafette pour Vienne, uniquement pour savoir de Leurs Altesses Impériales quel chemin elles prendront pour le retour. Je crois que l'exposé que j'ai fait sur la route par Połock, a été rapporté au grand-duc. Malheureusement, le courrier pour Monsieur le comte de Stackelberg n'est pas encore parti. Vous ne sauriez croire combien je suis fâché de ce délai, mais je ne l'avais pas prévu.

AKP 265, k. 221-221v

^{a-a} Dopisano nad linią.

140

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
21 IX 1782**

Własnoręczny

Monsieur de Deboli,

Malgré ce que vous nous mandez sur la lettre qu'on vous a dit être écrite par Ostermann à Stackelberg en faveur du maréchal Mniszech, cependant Stackelberg ne m'a ^apas avoué^a avoir reçu une pareille lettre. Seulement il m'a dit le 16 d.c. les paroles dont je vous parle dans mon ostensible ^bet puis Stackelberg s'est borné à me répéter ^c à l'égard de Mniszech les mêmes choses que ci-devant, c'est-à-dire que si le cas existait je serais toujours le maître de donner le grand bâton à Mniszech et que lui, Stackelberg, ne s'y opposerait sûrement pas^b. ^d Deux jours après, il m'a dit qu'on lui ordonnait d'avoir grand soin que je ne donna[sse] ^eà aucun Russe^e aucun de mes cordons autrement que sur la [k. 89v] demande ^fexpresse de l'impératrice. Stackelberg m'a assuré ignorer la cause de cet ordre, mais il balance dans ses suppositions entre quelques parents de Potemkin et Kurakin. Cependant, il croit plutôt que c'est contre Kurakin que cela est dirigé. Quant à moi, je suis fort aise de cette nouvelle intimation, qui me servira d'excuser auprès du grand-duc même s'il me demande quelque [k. 90] cordon pour Kurakin. Mais cela même me fait penser que malgré tout ce qu'on affecte de répandre que le grand-duc ne viendra pas ici, je crois toujours qu'il y viendra subitement avec une très petite suite, après en avoir fait mystère jusqu'au moment de l'exécution. Selon les dernières nouvelles de Vienne, il n'y est attendu qu'à la fin du mois courant. L'empereur a déjà fait traiter avec les propriétaires des champs voisins [k. 90v] de Port pour qu'ils n'ensemencent pas leurs terrains. Cela annonce un camp de ce côté-là. Or, cela est trop éloigné pour que ce ne soit que pour un campement d'exercice. D'ailleurs, il est confirmé qu'il y a eu des coups de donnés entre les Turcs et les Autrichiens près de Belgrade où une cinquantaine des derniers ont péri. Reste à voir si l'épouvantable désastre de Constantinople n'encouragera pas les deux cours impériales à commencer tout de bon l'œuvre de la destruction de [k. 91] de l'Empire turc. Un Turc fort sensé et membre du ministère a dit dernièrement à un chrétien : « Moi-même, je suis de ceux qui conseillent au sultan d'éviter la guerre autant que possible ; mais

^{a-a} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „jamais avoué”.

^{b-b} Dopisano na marginesie.

^c Skreślono: „à l'occasion de ce que”.

^d Skreślono: „Et en même temps il”.

^{e-e} Nadpisano nad linią.

^f Skreślono: „d'aucun Russe”.

pourtant, si la Russie nous y force absolument par ses injustices, nous la ferons à la fin ; et dans des guerres justes, Dieu nous pourtant toujours bénit contre les chrétiens ». Mais il est vrai que ce discours a été tenu avant [k. 91v] cet incendie qui a détruit les trois quarts de la capitale des Turcs. Il est ^g des gens qui croient bien, ^hen Europe comme en Russie^h, que, malgré tout ce que l'on suppose du désir de l'impératrice de guerroyer, elle voudrait, au fond, entraîner seulement l'empereur dans quelque embarras avec les Turcs, pour lui rendre la pareille pour ce que Vienne a fait il y a 12 ans, et pour ce que l'empereur n'a pas soutenu l'impératrice à présent dans l'affaire de la médiation.

AKP 266, k. 89–91v

141

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 21 IX 1782

Depesza nr 41

[k. 228] Obiekt terazniejszej wysyłki kuryjera będzie J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi wiadomy z przyłączonych listów od Najjaśniejszego Pana i J.W. generała Komarzewskiego. Nie powtarzam zatym to, co te obejmują, przystępując do innych doniesień.

Wczorajsza poczta przyniosła nam żalosne opisanie straszliwego pożaru, który poczawszy die 21 augusti w przeciągu 62 godzin cały prawie [k. 228v] Stambuł w perzynę obrócił. Pożar ten wzniecony przez podpalaczów umyślnych, którzy nieukontentowani z sułtana i ministrów jego, pismami nawet o takowym zamiśle swoim ostrzegali, jeżeli wezyr nie będzie zrzucony, upatrzyli do tego okropnego udziałania czas właśnie najzręczniejszy podczas upałów augustowych i trwającego Bajramu, gdy lud postem zmorzony nie miał dość mocy do dzielnych ratunków. Wykonali zaś ten szkaradny występek w ten sposób. Trzynasto razem kolumnami w rozmaitych miejscach wybuchnął ogień, każda kolumna tak była potężna, iż obławem kilkanaście zajmowała domów, a raptownie szerzący się ogień przez impet wiatru łącząc kolumny odejmował możność gaszenia. Taki więc okropny był płomień, iż patrzącym nań z Gałaty wydawało się, jakoby Stambuł ognistemi był okryty obłokami, iż rozeznac nie mogli czyli ten płomień z obłoków lub z pożaru miasta wydobywał się. Cokolwiek po ludzku ku ratunkowi czynić można było, nic nie opuszczono. Cesarz pierwszej nocy 16 razy przytomny ogniom

^g Skreślono: „Il faut encore vous dire”.

^{h-h} Nadpisano nad linią.

miejsce odmieniał, do gaszenia zachęcał przez rozkaz 16 bankierom przy nim będącym rozrzucić pieniądze między pospólstwo i wojsko [k. 229] wołając sam, aby ratowali gniazda ojców swoich. Za tym przykładem i zachęceniem janczarowie i bostandyjowie z wielkim hazardem wzięli się do ratunku meczetów, koszar i wszystkich publicznych budynków, a szczególnie pałaców sułtanów Muftego Ulemy, a najbardziej janczar Agi, ich szefa; lecz to wszystko nie pomogło, bo pożar ten równo z bibliotekami, manufakturami, fontannami publicznymi w perzynę obrócił, iż miejsca nawet gdzie były dla rozwalin zasypanych poznać nie można. Imaginuj sobie J.W.M. Pan co to za straszliwa była scena słyszeć jęk^a i płacz tylu nieszczęśliwych, huk rozwalin, wycie bydła, psów i kotów; widzieć tłum ludzi tłoczących się do łodzi nad brzegiem Bosforu i tam ciskających swe dzieci, z których niemało zamiast do łodzi w morze rzucono; patrzeć na mnóstwo ludu wybuchaniem kamieni, dachówek i ołowiu roztopionego poparzone wpadających wpływ do Bosforu i tłumem niezmiernym topiących łodzie. Z okrętów tylko liny rzucano bojąc się przybliżenia. W tej sytuacji głos powszechny był modłów do Boga, a tak dniem jak i nocą na basztach [k. 229v] miasta tego rżnięto krwawe ofiary na ubłaganie Boga. Pompy, które sprowadzono do gaszenia służyły pilnie do oblewania ludzi biegających z zapalonymi sukniami, do napojenia spragnionych pracą. Warty ledwie wystarczały ratować ludzi zemglonych, ranionych i ogniem zajętych. Ci, którzy w meczetach wielkich i wyniosłych ratowali się od ognia, nie uszli śmierci będąc zaduszonymi od gorąca i dymu. Trudno opisać tę klęskę, która przecież dopiero po trzech nocach die 23 o szóstej z rana zakończyła się. Pałac cesarski na samym rogu miasta z rozległościami górą do Czarszija, dołem zaś do Mysyr Czarszy, z drugiego zaś końca tylko Ejub z Jeszerem ocalały. Magazyny z zbożem, ryżem, kawą, tytuniem i co się nazwać może prowiantem, wszystko zgorzało. Shwidar i Pera opatrują Stambuł chlebem, który pod wagą rozdają.

Po tak straszliwym przypadku wszelako nie ustają odgłosy nowej rebelii pod hasłem utrzymania wiary. Co noc łapią podpalaczy chcących resztę Stambułu, Shwidar i Perę w popiół obrócić. Ci przed śmiercią, na którą ich wskazują, do niczego przyznawać się więcej [k. 230] nie chcą nad to, że są w znacznej liczbie, i że pozostali potrafią zemścić się za ginących. Wojewoda nad Perą sam posądzony o współkę z podpalaczami złapany przez pospólstwo i poprowadzony został przed wezyra.

Tymczasem Porta dla własnego bezpieczeństwa wysłała rozkaz do kapitana paschy, iżby niebawnie powracał, ile że malkontenci grożą zrzuceniem sułtana z tronu, który z całą flotą krążyć ma na Czarnym Morzu blisko Stambułu dla bezpieczeństwa i otwarcia zerwanej komunikacji z Krymem. A dla uspokojenia umysłów cesarz zrzucił wezyra i Kihaju-Bey. Wezyrem ogłoszony Jegen Pasza, który był niegdyś w Chocimiu i który przybył z Sandzakiem Szeref do Stambułu po śmierci Mouszen Oglu. Kihaią Bey został Hamed Effendi co był dawniej Reis-Effendim, a później Kihaią Bey.

{Ta rewolucja pociągnie pewnie za sobą dalsze konsekwencje, a kto wie czy nie wojnę, której żądają malkontenci na obronę wiary, ile po świeżym zatopieniu

^a W oryginale: „nęk”.

dwóch okrętów tureckich, przez [k. 330v] Moskwę posłanych do Krymu, a po poprzestrzelaniu trzeciego, który wrócił do Stambułu, za to iż się nie opowiedzieli moskiewskim okrętom.}

Nie mam czasu dziś więcej pisać dla wysyłającego się spiesznie kuryjera. Kończę więc oświadczeniem przywiązanego szacunku.

AKP 266, k. 228–230v

142

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 23 IX 1782

Depesza nr 42

J'espère que le courrier Hyacinthe Szatyński que j'ai expédié avant-hier le 21 avec le rapport du général Komarzewski de la tournée qu'il vient de faire depuis Vilno à 15 miles de Polock, est arrivé bien.

{To tylko mam do dodania, że właśnie w Turczach ostatni bunt miał za cel zrzucenie sułtana i spalenie reszty Stambułu, jeżeliby wezyr nie został odmieniony, za którego odmianą spodziewają się żądanej wojny za obronę ich wiary. Są nawet niektórzy ministrowie otomańscy tego zdania. Bułhakow dla zabezpieczenia osoby swojej kazał rozgłosić, że chory na febrę. Tym sposobem uniknął wszelkich konferencyi, kwestyi i wizyt, i w przypadku buntu zapewnił się tą ostrożnością, że go nie będą wiedzieć gdzie znaleźć. Syn sułtana dwadzieścia kilka lat mający, hoży i żywy, jest obiektem nadziei Turków, że potrafi wyrwać z tego stanu państwa otomańskiego, w który go zniewieściały umysł ojca jego wprowadził. Ta [k. 231] skłonność do wojny Turków z jednej strony, znaczne przygotowania Moskwy i po kilkokrotne powtarzania zaczepki od Austrii, zdają się bliski pożar oznaczać, który zapewne w całej rozszerzyłby się Europie. Lubo w tym przypadku sądziłbym, że dom burboński bez żadnej mediacyi pogodziłby się directe z Anglią.}

Le comte Dzieduszycki m'a assuré très positivement qu'il vous a déjà envoyé vos arrérages du dernier quartier ; je compte que vous recevrez bientôt ceux du quartier prochain.

AKP 266, k. 230v–231

143

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
24 IX 1782**

Odebr. 5 X

Sire,

Non seulement antérieurement à la lettre que Votre Majesté m'a écrite en date du 19 d.c. concernant l'affaire de chemin sur le glacis de Dantzig, mais aussi en me restituant cette lettre après qu'il l'eut mis sous les yeux de l'impératrice, le vice-chancelier d'Osterman m'a dit qu'il avait parlé à ce sujet au comte de Görtz, se vantant en même temps devant moi d'avoir bien compris le fond de la chose et l'avoir expliquée au ministre de Prusse, telle qu'elle l'était et non comme celui-là la représentait. Il est vrai, Sire, que le comte de Görtz avait cru tout de bon que ce que le comte Hertzberg lui en disait dans une lettre particulière était irréfragable. Présentement, le comte de Görtz en pense lui-même tout autrement, et ne s'aheurte plus à soutenir que c'était une innovation, quoiqu'il n'ait pas de réponse sur ce qu'il a écrit en cour d'après l'insinuation qu'on lui a faite ici sur cette matière, celle-ci y étant si bien épluchée qu'on se le tient pour dit qu'en l'occasion dont il s'agit, la ville de Dantzig ne saurait acquiescer à aucune proposition, pas même à celle où l'établissement d'une douane au profit de la ville est mis au prix du libre passage par le chemin qui tient au cœur aux Prussiens. Il est à assurer, comme Votre Majesté marque dans sa lettre du 9 d.c., [k. 222v] que cette affaire sera assoupie, j'ai prié le comte Osterman d'aiguillonner^a seul ce qui regarde le commerce sur la Vistule, d'autant plus, ai-je dit, que le roi de Prusse semble mollir sur cet objet et en écouter les représentations de ses propres ministres, celles que la Russie y joindrait, et qui à l'extérieur même paraîtrait n'être que l'effet d'une démonstration, comme quoi le roi de Prusse gagnerait lui-même aux améliorations que nous lui demandons en fait de commerce ; de telles démonstrations viendraient à propos au secours des premiers. Le vice-chancelier m'a promis de se faire autoriser à cela par des ordres de l'impératrice, ajoutant que Sa Majesté Impériale faisait voir en toute occasion l'intérêt qu'elle prenait au bien-être de la Pologne. Dans le même entretien que l'accomplissement des ordres de Sa Majesté contenus dans sa lettre du 9 septembre a produit entre le vice-chancelier et moi, je lui ai parlé des indices que l'on apercevait déjà que la diète serait troublée par des esprits inquiets et remuants. À quoi il m'a répondu par des lieux communs, tel par exemple, qu'il a de tout temps existé des partis en Pologne ; que les diètes y ont toujours été orageuses et la chute de ces citations historiques que le vice-chancelier mit en avant, fut que dans les circonstances actuelles, la dissolution d'une diète ne pouvait apporter aucun préjudice, puisque

^a W oryginalne: „éguiillonner”.

les choses n'en resteraient pas moins dans leurs assiettes et que par [k. 223] conséquent, il ne fallait s'affecter trop de l'agitation qu'il pourra y avoir à la présente diète. C'est parler tout à son aise, mais pourtant conséquemment aux principes que la Russie a adoptés, et qui est qu'il fallait réserver les diètes confédérées pour des temps de besoin, les libres, à ce qui me semble, ne sauraient être entièrement rompues, comme cela s'est pratiqué dans les temps passés, mais qu'on exténue par les réjections continuelles des matières proposées, ce qui, à quelque peu de chose près, vaut à une rupture formelle. Si mes seigneurs de l'opposition veulent^b actuellement s'y prendre de cette façon, en vue de causer du chagrin à Votre Majesté ou afin de faire leurs différents marchés, auxquels ils attacheraient leur renoncement à la contradiction, ils mériteront de porter eux seuls la peine de leur criminelle politique, en voyant que Votre Majesté, armée de la conviction qu'elle ne désire que le bien de son royaume, et en faisait pour cette fin tout ce qui est en son pouvoir, s'épargne des regrets douloureux sur le manque de ses salutaires intentions, et n'en persistent pas moins à mesurer sa condescendance aux vœux personnels des opposants, sur les motifs qui, pour y faire adhérer Votre Majesté, parussent à ses yeux tels que le bien public immédiat y engagea Votre Majesté. Monsieur Buchholtz écrit au comte de Görtz que le prince Adam affichait hautement son autrichianisme. Il est aisé de se figurer [k. 223v] qu'en plus d'une rencontre, cette passion éclatera à la diète du côté du prince grand général de Podolie.

L'ensemble de mon expédition du 18 d.c., que je crois déjà parvenu à la connaissance de Votre Majesté, faisant voir dans quelle incertitude j'étais moi-même relativement au passage de Leurs Altesses Impériales, après que j'avais combiné ce que je savais avoir été dit par l'impératrice avec l'effet que ne pouvait pas manquer de produire ma lettre à Monsieur Bezborodko, je crois que c'est une suite de cette lettre-là que l'envoi d'une estafette partit d'ici jeudi dernier pour Vienne, et que le comte Osterman m'a dit le lendemain avoir eu pour objet de savoir la destination de Leurs Altesses Impériales sur la route qu'elles prendraient. On leur aura sûrement mandé ce que je disais au sujet du chemin par Połock, mais ce que j'en ai dit est écrit, comme la copie que j'ai envoyée à Monsieur Komarzewski de ma lettre à Monsieur Bezborodko en fait foi, a été si subordonnée aux mesures, que Votre Majesté ferait prendre sur la réquisition de l'ambassadeur, que je savais devoir émaner, que par événement, à ce que je le vois dans la lettre de Votre Majesté du 11, il se réalise ce que j'avais annoncé à Monsieur Bezborodko, [à] savoir, que tout en avertissant que les chemins étaient très mauvais par Połock, puisque tant était qu'on voulait les passer, Votre Majesté ferait certainement faire, pour les rendre praticables, tout ce qui serait humainement possible. [k. 224]

Depuis la réception de la lettre de Votre Majesté datée du 11, je n'ai encore eu occasion de parler à personne du départ du général Komarzewski pour aller arranger la route indiquée par l'ambassadeur. Il n'y a pas de raison de se presser à donner part de cette circonstance, dont d'ailleurs on est déjà sans doute informé par l'ambassadeur, au reste ce n'est plus ce que j'ai à dire à ce sujet qui ramènera

^b W oryginalne błędnie: „veuillent”.

du projet de passage par Połock, si déjà on ne s'en est ravisé sur ce que j'en avais préalablement dit, comme aussi sur ce qu'on peut en avoir mandé directement de chez nous au grand-duc. Quoi qu'on en ait affirmé au contraire, je crois que le choix du chemin dépend absolument de ce prince, peut-être donc changera-t-il encore d'avis, quand on lui aura remontré les difficultés qui se rencontrent dans le trajet depuis Cracovie jusqu'à Połock. Il y a des gens qui prétendent que le grand-duc veut éviter Mittau, à cause du duc de Courlande. Ceux, Sire, qui tirent chez nous des inductions de ce que le grand-duc ne passe pas par Varsovie sont des méchants, qui n'ont sans doute le plaisir ni de bien définir la démarche que Votre Majesté a faite l'année passée d'aller rencontrer le grand-duc à Wiśniowiec, ni celui d'attribuer à une vraie raison que le grand-duc ne vient pas à Varsovie. Je n'ai jamais rien proféré ici qui eût senti de la surprise de ce que le grand-duc dépassait notre capitale ; mais si une bonne [k. 224v] occasion se présente pour amener quelque circonstance où l'amitié de l'impératrice pour Votre Majesté se manifestât et désabusât les auteurs des bruits, car rien ne fera détourner ceci, mais d'autres qui sont ainsi induits en erreur, je ne manquerai pas de saisir une telle occasion.

J'ai tout lieu de croire que la compagnie telle qui s'est formée chez nous pour faire une essai de commerce par la voie de Cherson sera tenue ici pour agréable, mais je n'ose avoir l'espérance que la demande que le comte Moszynski a faite pour que la pacotille qu'on veut envoyer pour Cherson ne paye aucun droit, soit accordé, à moins que ce ne soit pour cette seule fois.

AKP 265, k. 222–224v

144

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 30 IX 1782

Depesza nr 43

Monsieur de Sacken n'est pas encore arrivé, il doit être sûrement reparti plus tard que vous ne l'avez cru.

La diète commence aujourd'hui, pendant laquelle je serai plus affairé qu'à l'ordinaire. Par ce motif, je vous avertis, Monsieur, d'avance que peut-être dans cet intervalle je me bornerai à vous envoyer le journal de la diète, sans vous écrire séparément.

Le prince grand maréchal de la Couronne est arrivé avant-hier ; mais il paraît si faible que je ne crois pas qu'il puisse venir régulièrement aux séances, et il me semble que sa vie n'est pas de longue durée. Je suis...

AKP 266, k. 231

145

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
b.d. [IX 1782]**

Własnoręczny

Monsieur de Deboli,

L'objet du présent courrier n'est autre que de vous porter le rapport ci-joint du général Komarzewski^a.

Il fera preuve à Sa Majesté Impériale que je ne néglige rien, dès qu'il s'agit de satisfaire à ce qu'elle désire ; et que quand cela ne se fait pas, ce n'est apparemment que l'impossibilité seule qui en est cause.

C'est le cas présent. Komarzewski, après avoir parcouru toutes les autres routes qui pourront servir au retour de Leurs Altesses Impériales à leur choix, vient de faire celle de Wilna à Połock. Par ^bla copie ci-jointe du rapport de Komarzewski^b, Sa Majesté l'impératrice jugera elle-même ^csi je pourrais, sans manquer aux sentiments^c [k. 94v] que je lui ai voués et à ses enfants, les risquer par cette route-là quand Komarzewski, que vous connaissez n'être rien moins qu'un père de difficultés et qui est l'activité même, me dit : « Je ne me charge pas d'être le conducteur de Leurs Altesses Impériales par cette route-là, à moins qu'ils ne me donnent ^dune assurance^d par écrit qu'ils me tiennent dispulés d'avance de tout accident qui pourra y arriver à leurs voitures et à leurs personnes même ».

Vous ne manquerez donc pas d'exposer ceci à Monsieur le comte d'Ostermann sans délai. ^eVous me renverrez le présent courrier aussitôt que vous saurez la décision définitive de Sa Majesté l'impératrice sur le retour de ses enfants.^e Vous direz en même temps au vice-chancelier que j'ai été réjoui ^f plus que je ne puis l'exprimer de ce que Monsieur le comte de Stackelberg m'a dit [k. 95] de la part de ^gSon Auguste Souveraine^g lundi dernier, savoir que Sa Majesté l'impératrice non seulement me ferait assurer de son amitié, mais qu'elle met la plus entière confiance dans mes sentiments pour elle. Ces dernières paroles

^a Wspomniany raport gen. Jana Komarzewskiego z 21 IX 1782 r. znajduje się na k. 92–93v. Dotyczy on warunków przejazdu powracającego do Rosji wielkiego księcia Pawła i jego żony pomiędzy Grodnem a Połockiem.

^{b-b} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „le détail qu'il vous en envoie”.

^{c-c} Fragment przeredagowany, wcześniej brzmiał: „si nous pourrions sans manquer à l'amitié”.

^{d-d} Dopisano nad linią.

^{e-e} Zdanie w całości dopisane na lewym marginesie, ale jego dalsza część: „si ce sera de Grodno par Kowno, Mittau à Riga, ou si ce doit être absolument de Grodno par Wilno et Połock, afin que je prévins mes mesures en conséquence” została skreślona.

^f Skreślono: „et flatté”.

^{g-g} Dopisano w miejsce skreślonego: „l'impératrice”.

m'ont flatté surtout. Je voudrais que l'impératrice pût voir l'effet de ces paroles comme je le sens.

Vous devez assurer en même temps ^h Monsieur le comte d'Ostermann que je serai certainement exact ⁱ à n'offrir aucun de mes cordons d'ordre à aucun des sujets de l'impératrice, à moins qu'elle ne me le demande elle-même.

AKP 266, k. 94–95

146

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 1 X 1782

Oryginał

Sire,

Monsieur le comte d'Ostermann n'ayant pas été en ville avant-hier, jour de l'arrivée du courrier Szatynski qui m'a apporté la dépêche de Votre Majesté, datée le 21 du passé, je me suis adressé à Monsieur le général Bezborodko, et c'est par son ministère que la lettre de Votre Majesté à moi fut mise sous les yeux de Sa Majesté Impériale et la résolution au contenu de ladite lettre exportée, laquelle résolution (qui se trouve d'ailleurs énoncée par Sa Majesté l'impératrice elle-même dans le rescrit que doit enfermer le paquet que j'envoie à Monsieur le grand notaire de la Couronne pour être remis à Monsieur le comte de Stackelberg) portait que, vu les empêchements qui se rencontraient sur le chemin depuis Cracovie jusqu'à Polock, Leurs Altesses Impériales tiendraient déjà celui de Riga. [k. 228v] Sur la question que je fis à Monsieur de Bezborodko, si c'est d'abord de Cracovie que Leurs Altesses Impériales entreraient sur le territoire polonais ou si, en passant par la Hongrie, elles traverseraient ensuite la Gallicie jusqu'à Zamość, j'eus pour réponse que pour cet article, il l'ignorait. Cette réplique nous mena nécessairement à taxer d'indifférente l'incertitude où l'on était pour le moment à cet égard, puisque l'un et l'autre des deux chemins étaient bien arrangés par les soins de Monsieur le général Komarzewski, et que ce ne sera pas là l'embarras pour celui-là que de laisser au choix de Leurs Altesses Impériales l'une des deux routes susmentionnées : c'est ce de quoi la lettre de Monsieur le général Komarzewski à moi faisait foi. J'ai remis hier cette lettre en original à Monsieur Besborodko, pour que la traduction qu'il en ferait faire lui serve^a de

^h Skreślono: „l'impératrice”.

ⁱ Skreślono: „à offrir”.

^a W oryginalnej błędnie: „servit”.

preuve vis-à-vis du grand maréchal de la cour Orlow, sur ce que j'ai avancé envers lui, général Besborodko, qui me disait que le grand maréchal était inquiet pour les provisions de bouche sur cette route que Leurs Altesses Impériales vont maintenant tenir, en ayant déjà envoyé par celle qu'elles devaient d'abord passer, et que ces provisions-là, en rebroussant chemin, n'arriveraient pas à temps à leur destination. Sur quoi j'ai prié le général Besborodko de calmer les inquiétudes de Monsieur le grand maréchal en assurant celui-ci que sous le bon plaisir de Votre Majesté, j'écrirais [k. 229] à Monsieur le général Komarzewski d'avoir soin pour qu'en fait de provisions rien ne manquât à Leurs Altesses Impériales, que par ce moyen les augustes voyageurs n'en souffrait [sic!] pas de disette, puisque la prévoyance de Monsieur le général Komarzewski s'étendait déjà jusques-là, comme l'attestait sa lettre à moi, à laquelle – j'ai dit à Monsieur de Besborodko – qu'il pouvait en appeler hardiment, en la produisant à Monsieur le grand maréchal.

Selon le récit de Monsieur le général Besborodko, Leurs Altesses Impériales ne devaient arriver à Vienne qu'hier et il calcule d'après cela que les relais à distribuer depuis Riga jusqu'à Pétersbourg seront assez à temps, en arrivant aux stations respectives le 10 d'octobre v. st. et que ces relais-là auront encore une huitaine de jours à se reposer. ^b[k. 230] J'ai dit sans aucune affectation au général Bezborodko que Votre Majesté sera fâchée de ne pas revoir Leurs Altesses Impériales, ne pouvant pas quitter Varsovie à cause de la diète. Monsieur Bezborodko ne m'a pas seulement répondu en paroles à ce discours, mais par des gestes ; qui, quand même cette idée que le grand-duc doit venir à Varsovie n'avait pas existé, me l'auraient fait naître, tant il m'a semblé voir quelque chose de composé dans l'air de Monsieur Bezborodko. Je me suis fait une règle de ne pas parler de la visite à rendre par le grand-duc à Votre Majesté à Varsovie. La chose doit venir d'elle-même, ou si elle manque, il n'y aura pas de traces qu'elle ait été recherchée. Je dois dire à Votre Majesté que le grand-duc nous aura sans doute de l'obligation d'avoir tout uniment déclaré qu'on ne pouvait pas le conduire par Połock. Les affaires de la Crimée sont toujours dans le même état, c'est-à-dire dans celui d'incertitude, qui tient, je crois, au retour du prince Potemkin. Il y a nombre d'officiers qui, quoiqu'ils aient ordre de se tenir prêts, reculent leur départ jusqu'à l'arrivée dudit prince. ^b [k. 229v]

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant fidèle sujet et serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 228–230

^{b-b} Fragment depeszy deszyfrowany na osobnej karcie.

147

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
1 X 1782**

Oryginał

Nie chcąc spóźnić wyprawy kuryjera, a sam będąc w potrzebie jechania do dworu z okazji gali narodzenia wielkiego księcia, do reszty ekspedycji mojej, którąm dnia dzisiejszego, po odebraniu wczoraj w wieczór listu przyłączonego do grafa Stackelberga od generała Bezborodka, wygotowałem, te kilka liter do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja przydaję dla wyrażenia sumariuszu zawartych w tej pacce listów: do Najjaśniejszego Pana ode mnie; do piosła od generała Bezborodka; do J.W. marszałka nadwornego litewskiego; do barona de Thugutt; do generała Komarzewskiego i do J. Pana de Koenigsfels. Kończę poleceniem mię stateczne łasce

J.W.M. Pana Dobrodzieja najniższy sługa.

A. Deboli

PS. Niech mi się godzi w liście J.W.W.M. Pana Dobrodzieja przydać dla informacji J. Pana sekretarza Kicińskiego to, iż Bóg widzi, że w interesie Matczyńskiego z Sedniowem nic wskórać nie potrafię. Sedniow o mil dwieście się znajduje. Ja ani Gołuchowski procesu wieść nie możemy, którego byśmy nawet za lat kilka nie skończyli. Niech Matczyński szuka dobrym sposobem do czego Sedniowa nakłonić.

Trzeba być Jackiem Szatyńskim, żeby na drugi dzień być wyprawionym.

AKP 265, k. 225

148

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
1 X 1782**

Depesza nr 41 [sic!], odebr. 12 X

C'est ce matin que j'ai réexpédié le courrier Jacek, qui était arrivé dimanche avec la dépêche du 21 d.p. Il a rapporté en réponse la résolution de l'impératrice, renfermée dans un paquet que Monsieur Bezborodko m'a remis pour Monsieur

l'ambassadeur et que j'ai joint à mon expédition envoyée par le courrier. La substance de cette résolution, que Monsieur Bezborodko m'a narrée de bouche, était que Sa Majesté Impériale ayant reconnu l'impossibilité de faire aller Leurs Altesses Impériales par Połock, Sa Majesté a décidé qu'elles passeraient par Riga. J'ai bien mandé tout cela dans ma dépêche par courrier ; mais non obstat que je l'aie fait, la précaution exige que par la voie de la poste je répète encore ce que dessus, et nommément la déclaration que j'ai faite à Monsieur Bezborodko et qui était qu'on pouvait se dispenser de faire partir d'ici des provisions pour être déposées aux différentes stations pour l'usage de Leurs Altesses Impériales à leur passage par la Pologne, puisque j'offrais au nom du roi toute sorte d'approvisions [sic!] dont Leurs Altesses Impériales auront besoin, lesquelles on trouvera [k. 226v] sur cette route-là. J'ai consigné hier entre les mains de Monsieur Bezborodko l'original de la lettre que le général Komarzewski m'avait écrite pour qu'elle servît de preuve aux yeux du grand maréchal de la cour, que le général Komarzewski pensait à tout ce qui avait rapport à la commodité des illustres voyageurs, puisque dans ladite lettre Monsieur Komarzewski me parlait jusque de la volaille qu'on nourrissait pour le passage de Leurs Altesses Impériales. Que notre ami le général Komarzewski soit sûr que j'ai trouvé, à mon avis, sa lettre à moi très ostensible. Le général Bezborodko en a fait faire la traduction et ce soir déjà, après l'expédition du courrier, le grand maréchal le comte Orłow m'a dit que sur le rapport qu'il avait fait à la Souveraine du contenu de^a ladite lettre, Sa Majesté a ordonné de n'envoyer des provisions pour Leurs Altesses Impériales que jusques à Riga et qu'on se reposait du reste sur nous. Je suis sûr d'avoir la gracieuse approbation du roi notre maître sur cet[te] offre que j'ai fait[e] de toute fourniture quelconque. L'acceptera-t-on comme une attention de notre roi, [k. 227] tant mieux ; si non, que le général Komarzewski ait soin que cela se trouve à acheter, mais qu'on ne voiture pas d'ici chez nous du vin en bouteilles et autres choses pareilles, comme s'il ne pouvait pas s'en trouver chez nous. Voilà un supplément à ma dépêche de ce matin ou plutôt une précaution que je prends pour qu'en tout cas, si la première venait à manquer par quelque hasard, la présente y supplée.

AKP 265, k. 226–227

^a W oryginalu błędnie: „en”.

149

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
7 X 1782**

Własnoręczny

Le peu que l'ambassadeur m'a dit, après la réception de ses dépêches par le courrier Sacken, se réduit à ce que leur objet était principalement nos projets de commerce. Mais il a ajouté que cette matière est trop importante et trop sujette à discussion pour pouvoir être traitée entre nous pendant les embarras de la diète. Et je suis convenu volontiers avec lui de remettre cela après la diète. Ceci répond donc, aussi pour cette fois, à tout ce que vous m'écrivez là-dessus par le même courrier et par votre lettre du 13 septembre qui sont arrivés presque en même temps.

Teraz trzeba mi W. Pana informować o dosyć ciekawej okoliczności. Jedna Włoszka imieniem Neri, która tu mieszkała z ojcem przez ośm lat, [k. 96v] zajachawszy z nim do Petersburga, tam (jak powie da) została żoną kapitana w gwardyi zowiącego się Ugrumow. Z okazji interesów męża swego miała trzy razy w różnych czasach audiencyją osobistą u imperatorowej. Od niej wypytywana ciekawie o warszawskich dziejach i osobach, ta Włoszka między innymi rzeczami powiedziała imperatorowej o moim przypadku 3 novembra w roku 1771, podczas którego ta Neri była w Warszawie i to dołożyła: „Król polski ze mną nigdy nie gadał; jam go tylko widziała, ale ja bym i do Turek na męczarnię poszła za niego, tak mu dobrze życzę”. Te słowa zdały się impresyją uczynić w umyśle imperatorowej przyjemną; i nie tylko wiele kwestyi [sic!] po tym czyniła Włoszce, ale (i to jest najważniejsze) gdy ta Włoszka ostatni raz była [k. 97] u imperatorowej, jadąc tu ^a nie tylko pani dała jej trzy tysiące rublów na drogę, ale jej miała powiedzieć te słowa: „Kiedy ty tak sprzyjasz królowi polskiemu, powiedzże mu ode mnie, niech on nie wierzy hetmanowi Branickiemu ^b, bo to jest arcy zły człowiek i wielki królewski nieprzyjaciel”. A te słowa miały przyjść z tej okazji, że hetman Branicki dał tej Włoszce list do podskarbiego Brzostowskiego, o którym Włoszka powiedziała imperatorowej. Ten list Włoszka oddała podskarbiemu w Oranach. Widziała, że był w nim inkludowany drugi list do kasztelanowej połockiej Brzostowskiej, bratowej podskarbiego. Ta kasztelanowa mieszkająca przy szwagrze w Oranach zaraz nadeszła i przeczytawszy [k. 97v] hetmański, zaraz z wielką otwartością poczęła gadać z tą Włoszką i zaraz z wielką złością przeciwko mnie. Do tych powieści Włoszka przydała tę, że hetman Branicki, który ją znał w Warszawie, znalazzsy ją w Petersburgu wtedy gdy pisarz Potocki z nim był, chciał ją użyć na to, żeby ona ekspedycyją jakąś zawiozła aż do Berlina; ale że ona z tego się ekskuzowała. Po tym dołożyła, że w ów czas wiele hetman gadał

^a Skreślono: „dla dochodzenia długi męzozkiego”.

^b Zamazano: „ani Rzewuskiemu”.

przed nią o interesach tutajszych, z wielką złością przeciwko mnie tak dalece, że wyrzekł te słowa: „Je veux perdre le roi”. Powiedziała mi po tym, że Poniński był u niej w Petersburgu i ma mi nawet dać widzieć list jeden od niego.

Przez kilka dni ta kobieta mnie solicitowała o sekretną audiencyją przez Moszyńskiego eks-stolnika, mówiąc zawsze [k. 98], że mi ma coś ważnego powiedzieć. Jam rozumiał, że to awanturka. Nie chciałem jej tego dozwolnić. Gdy na koniec rzekła: „Ja żadnego prezenta ani łaski nie żądam, ale od imperatorowej mam coś powiedzieć”, dopierom się jej dał widzieć. Powiedziała mi, że W. Pana dobrze zna. Powtórzyła mi ustnie, że żadnej^c nadgrody ani łaski ode mnie nie chce.

Teraz więc ja się W. Pana pytam, czy ją W. Pan znasz i czy jest jakowa probabilitas, ażeby imperatorowa doprawdy z nią gadała i w ten sposób, jak ona mówi? Racyją podróży swojej terazniejszej daję tę, że mąż jej ma dług o [sic!] niejakiego Zwaczyka, tytularnego pułkownika husarskiego moskiewskiego, z profesyi gracza, który [k. 98v] się tu od roku bawi. Mąż jej był u Stackelberga, ale gdy mu ten powiedział, że Zwaczyk jest goły i pewnie nie zapłaci, odjechał stąd do Kobrynia gdzie ma kwaterę Gorycz, dawny jego przyjaciel. A żona jego tam do niego ma jechać, a stamtąd zaraz z nim nazad do Petersburga. Ważność tej całej awantury w tym zalega najprzód^d, że potwierdza dawne wiadomości, które z różnych stron mię dochodziły o złości niewdzięcznej hetmana przeciwko mnie, a po wtóre, że byłoby to znakiem, że imperatorowa musi wiedzieć o złośliwych tegoż hetmana zamysłach i przez Potemkina, ale że ona się do nich nie chce przychylić. Ta kobieta na żywy Bóg mię prosiła, żebym o jej tu bytności nie dał wiedzieć [k. 99] hetmanowi, którego właśnie się boi. Prosiła mię także, żeby i Stackelberg o tym nie wiedział, co ona mi powiedziała i twierdzi, że poseł ani jego ludzie ją nie znają. Jam też posłowi, a tym bardzi hetmanowi nic o niej nie mówił. Stackelberg często i jeszcze onegdaj mnie mówił, żebym się wcale nie turbował o tą protekcyją potemkinoską, którą hetman chciałby jak najogromniejszą tutaj udawać. Gdy hetmanowa Branicka w podróży napisała z Moskwy do Potemkina, już wtedy skarżąc się na męża, Potemkin miał jej^e odpisać: „Jest w Poszcze poseł nasz, [k. 99v] który nie da ci krzywdy uczynić”. Przyznaje jednak poseł, że hetman potrafił wbić w umysł Potemkina wiele supozycyi o zbytecznym niby związku posła ze mną.

Oj, gdyby tu był, widziałby sam Potemkin, jak częste i gorzkie pigułki muszę ja tu połykać od Stackelberga! Jednak wierzę, że w relacjach do swego dworu Stackelberg dobrze o mnie pisze. A zatym i W. Pan jednostajnie dobrze o nim i dla niego mów i czyń.

Hetman i siostrzeniec jego na tym sejmie szukają związków z przeciwnemi mnie. Ale im nigdzie zupełnie nie dowierzają. Książę Adam dotychczas pozory grzeczności i nawet przychylności utrzymuje dla mnie. ^fMówię pozory – bo o istności jeszcze nie mogę się upewnić. Co do szczegółów sejmowych i do nieunickiej materyi referuję się do listów, które W. Pan od Departamentu

^c Skreślono: „wdzięczności”.

^d Dopisano nad linią.

^e Skreślono: „powiedzieć”.

^{f-f} Z braku miejsca na karcie fragment kończący list został dopisany na lewym marginesie.

i Cabinetu odbierasz. Mam racją wierzyć, że jeżeli tej zimy Francja z Anglią nie zawrze pokoju, na przyszłą wiosnę mogłaby Moskwa złączyć się z Anglią. Niech wiem, jeżeli W. Pana kalkulacje zgadzają się z mojami.^f

AKP 266, k. 96-99v

150

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 7 X 1782

Depesza nr 44

J'accuse la réception de vos lettres du 13 et 18 d.p. à moi, ^aainsi que des deux incluses^a sous la même date pour le comte de Mniszech et pour Monsieur le général Komarzewski, qui me sont parvenues avant-hier par la voie de Monsieur de Sacken et d'abord le même jour, la poste m'a apporté celle du 24. En réponse auxquelles je me réfère entièrement ^btant à ce que contient incluse ci-jointe qu'à ce^b que le général Komarzewski vous écrit aujourd'hui, ^c me réservant pour une autre fois de vous entretenir amplement sur le contenu de vos dépêches. Adieu donc pour aujourd'hui.

AKP 266, k. 231v

151

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 X 1782

Depesza nr 42 [sic!], odebr. 23 X

Faute d'avoir eu rien d'intéressant à vous mander et en partie pour ne m'être pas tout à fait bien porté dans cet intervalle de temps, je ne vous ai pas écrit les

^{a-a} Dopisano nad linią.

^{b-b} Fragment dopisany.

^c Skreślenie nieczytelne.

deux derniers ordinaires. Je me sers de celui-ci uniquement pour accuser votre numéro 43 et je n'ai à vous dire autre chose, sinon qu'en allant à Cherson, le prince Potemkin a délivré, chemin faisant, des ordres, en vertu desquels plusieurs régiments de ceux qui avaient leurs quartiers proche de la route que ledit prince a tenue, se sont mis en marche. Le susmentionné prince est attendu ici de retour dans une quinzaine de jours.

À moins que ce ne fût hier qu'on ait reçu des nouvelles de Vienne touchant le grand-duc, on ne savait pas encore quand Leurs Altesses Impériales ont pu y être arrivés.

AKP 265, k. 231

152

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 14 X 1782

Depesza nr 45

J'accuse la réception de vôtres lettres du 20, 24, 27 d.p. et du 1 d.c.

{Jegomość Pan Stackelberg komunikował Jego Królewskiej Mości przyłączoną kopią listu przez księcia Dołgorukiego do siebie pisanego, wyczytasz w nim J.W.W.M. Pan wszczętą, a już umorzoną kwestyją względem tej dróżki gdańskiej. Najjaśniejszy Pan uczynił stąd przełożenie J. Panu Stackelbergowi, jak mocno byłoby szkodliwe otwarcie tej drogi tak dla fortecy jako i handlu, spodziewam się, że *in consequenti* zajdą od tegoż posła remonstracyje tak do Berlina jako i Petersburga. J.W.M. Pan też z swojej strony starać się będziesz o wdanie się imperatorowy w celu, ażeby ten interes był już zaniechany.} [k. 232]

Voici la continuation du journal de la diète qui jusqu'ici est^a assez unanime.
Je suis bien sincèrement.

AKP 266, k. 231v-232

^a Dopisano nad linią w miejsce skreślonego: „continue à être”.

153

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
16 X 1782**

Własnoręczny

En me rapportant, pour le courant des nouvelles, à ce qu'on vous en mande du Cabinet et du Département, je crois devoir vous dire moi-même ce qui suit. Le duc de Courlande a su se donner tellement la pluralité à sa dernière diète de Courlande que, normalement, on y a fait quelques objections piquantes et (à ce que j'ai lieu de croire) nullement méritées à Monsieur de Brügger qui a été pendant plusieurs années plénipotentiaire de la noblesse et qui a toujours professé un grand dévouement personnel pour moi, mais même cette diète a fait un rite par lequel elle refuse validité à un diplôme signé de ma main, par lequel j'ai assuré à ce Monsieur de Brügger et à Monsieur de Howen (le même [k. 100v] qui après avoir été 3 ans prisonnier des Russes a été ensuite réconcilié à ceux-ci et même délégué de la noblesse ici) l'allodification éventuelle, *post extinctam lineam ducalem*, de deux petites terres, actuellement possédées par le duc. On a eu beau représenter au duc et à la diète de Courlande que c'était empiéter sur les droits de ma souveraineté, et de plus, que le duc Biron a mauvaise grâce de s'opposer à un bienfait dont l'exemple est pris d'après un autre tout semblable, demandé et obtenu par les Biron même, pour une terre qui a été allodifiée pour eux, après avoir été pour cet effet détachée préalablement du fief possédée ci-devant par les Ketlers. [k. 101]

Comme par je ne sais quelles raisons Krüdner, ministre de Russie à Mittau, a écrit il y a deux mois à Stackelberg assez fortement contre Biron en général et nommément sur ce chapitre, faisant même entendre que cette diète n'avait pas une légalité bien certaine (vu qu'au lieu de toutes les 27 paroisses, 26 seulement y ont envoyé des députés), Stackelberg m'en parla dès lors, mais il ne semblait pas^a du tout cette fois-là^a regarder cela comme important. Lorsque Kayserling, délégué de Courlande, est venu ici pour notre diète actuelle il y a quinze jours, le grand chancelier Okęcki fut le premier à m'avertir de l'irrégularité du procédé de cette dernière diète de Mittau. [k. 101v] Ensuite Stackelberg me demanda instamment de ne pas accorder audience à Kayserling sans m'être assuré préalablement de son silence absolu sur cet article d'allodification. Je le lui ai promis et j'ai tenu ma promesse, et Kayserling n'a pas prononcé le mot sur cette affaire, après que le grand chancelier l'eut prévenu que s'il en parlait, la réponse ne lui ferait pas plaisir. Mais la veille du jour où Kayserling a eu son audience c'est-à-dire le 12 du courant, Stackelberg m'a écrit un billet fort aigre, dans lequel il me dit entre autres que, tout comme par des insinuations souterraines, lui, Stackelberg

^{a-a} Nadpisano nad linią.

avait eu des désagréments prodigieux au sujet de [k. 102] Madame de Biron, il craignait d'en voir encore au sujet de cette allodification. Il a bien été obligé de reconnaître bientôt que ces terreurs étaient vaines, que j'ai agi au sujet de ces allodifications exactement comme j'en étais convenu avec lui, et il paraît tranquilisé actuellement. Mais ^bil se trouve^b néanmoins important de découvrir quel grand intérêt lui ou la Russie peuvent avoir à cette ^c affaire de l'allodification, qui semble n'avoir d'importance réelle que pour l'autorité royale de Pologne. Du reste, je ne lui ai pas laissé passer ces insinuations souterraines sans lui répondre que de ma part ^dnon seulement^d il ne s'en était faite aucune à son préjudice, mais qu'au contraire, j'aurais agi nommément sur cette affaire comme dans toute autre, comme son meilleur ami.

Il a ensuite affecté d'expliquer [k. 102v] ces insinuations souterraines, comme s'il n'avait entendu par-là que celles qui m'ont engagé à faire à la duchesse Biron, l'été ^ede 1781^e, la réponse que vous savez. ^fPrócz tego, afektuje poseł, zapominać i bardzo odmieniać w powieściach swoich prawdziwe okoliczności całego interesu tego uznania księżnej Bironowej; ja zaś potwierdzam, że co do słowa wszystko exacte tak się działo, jakem W. Panu oznajmił dwa razy na początku, a potem we środku roku przeszłego. Jednak^g potwierdzam i dziś przykaz dla W. Pana, ażebyś gdyby miała być znowu kwestyja [sic!] w Petersburgu o tym, zostawił raczej winę na mnie o nie dogodzenie w tej mierze żądaniu imperatorowej, niżeli żebyś ją miał zwałać na Stakelberga, który by mógł szkodować kapitalnie na [k. 103] tym. Ale dla wszystkiego zdało mi się przyzwoitym, żebyś mi W. Pan był uwiadomiony o tej całej okoliczności: ponieważ Stakelberg przebaknął te słowa: „jeszcze mi Potemkin nie darował tego, że nie ^h został księciem kurlandzkim; a jakże ja się mam eksponować powtórnie, gdybym teraz nie dostrzegł tego kurlandzkiego interesu”. O to mi idzie, żeby przeniknąć, czyli w samej rzeczy ten interes, a bardzi interesik dotyka dworu petersburskiego, czyli też tylko jest skutkiem insynuacyi Krudnera, który podobnoⁱ ma swoje osobistości w Mitawie, tak jak Stakelberg w Warszawie, czyli też ten swar Stakelberga ze mną, który był w jednym tygodniu poprzedzony trzema inszemi jest tylko skutkiem tej (że tak rzekę) choroby [k. 103v] której paroksyzmy periodyczne prowadzą go kilka razy na rok do kłótni ze mną bez żadnej dobrej racyi ^j(lubo w gruncie umysłu i systemy jego, rozumiem, że on mnie bardzi służyć jak szkodzić chce u swego dworu)^j, czyli też na koniec ^kte ostatnie burze wyniknęły tylko z poduszczeń

^{b-b} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „il paraît cependant”.

^c Skreślono: „petite”.

^{d-d} Nadpisano nad linią.

^{e-e} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „passé”.

^f Skreślono: „Il affecte de plus d'oublier” oraz „Nad to: aff[...]”.

^g Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „W prawdzie i to”.

^h Skreślono: „jest”.

ⁱ Dopisano nad linią.

^{j-j} Dopisano na marginesie.

^k Skreślono: „wszystko to”.

księcia Augusta Sułkowskiego, który niedawno powróciwszy z czteroletniego wojażu swego, rozeźlony jest o to, że go pluralitas kilką kreskami ekskludowała teraz od konsyliarstwa, o które nikogo prawie prosić nie chciał, mniemając, że ultro go spotykać powinny wota. Jest to człowiek zapewne utalentowany bardzo, ale tak kłótlivy i tak umiejący wkradać się w umysł Stakelberga, że lubo szczerze dla Stakelberga starałem się umieścić go w Radzie, przyznam się, że teraz ledwie nie za pomyślny trafunek liczę, iż go te konsyliarstwo minęło. ^lZ reszty niech to wszystko przy W. Panu zostanie, tylko dla potrzebnej w jakimym razie wiadomości i obrony, ale nie żebyś o tym pierwszy gadał^l.

Thugut oświadczył [k. 104] Stakelbergowi, że nie tylko nie chce podbudzać Galicyjanów tu sejmujących do przeciwności takowym zamysłem, w których by Stakelberg zgodny był ze mną, ale owszem, że gdyby który Galicyjanin chciał takowe przeciwieństwo czynić, sam by go od tego odwracał i że śmie zaręczyć, iż się to nie pokaże. Obaczemy dowód w tych dniach, przy raporcie o Radzie że idą w materyi krakowskiej. Słysząc tu, że od ubieżenia Oczakowa zacząć ma Moskwa ^mwojnę z Turkami^m. Co wiesz o tym donieś, a najbardzi czyli myślą i Polskę wprzódz w tę wojnę? i czym też króla pruskiego ukontentują, [k. 104v] gdyż z przygotowań wiedeńskich już zdaje się, że cesarz serio także myśli o wojnie tureckiej?

Od owej Dogrumowej nic ważnego więcej nie dowiedziałem się. ⁿ

[k. 105] ^oCieciszowski vous a envoyé la copie de la lettre que le prince Dolgoruki a écrite de Berlin à Stakelberg, dans laquelle il lui parle de l'affaire du chemin entre les Scotlandois et les Danzicois, comme étant dans l'opinion que les Danzicois feraient bien d'acquiescer au désir des Scotlandois. J'ai fort prié Stakelberg d'écrire à Dolgoruki que si les Danzicois accordaient ce point, ils signeraient par là même la ruine de tout le pauvre reste de leur commerce et de mes droits sur ce commerce. Et je crois que Stakelberg écrira de ce ton à Dolgoruki. Mais il me paraît nécessaire que vous tâchiez d'obtenir de nouveaux ordres ^panalogues à nos intérêts^p de Pétersbourg pour Dolgoruki^o.

AKP 266, k. 100–105

^{l-l} Dopisano na marginesie.

^{m-m} Dopisano nad linią.

ⁿ Poniższy fragment: „Hetman Branicki zaś widząc, że mu się układ Rady nowej nie bardzo według myśli udał” skreślony przez króla.

^{o-o} Fragment listu dopisany później, z dopiskiem na górze lewego marginesu: „addendum do Debolego 16 X 1782”.

^{p-p} Dopisano nad linią.

154

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
18 X 1782**

Odebr. 30 X

Sire,

Dès aussitôt que je viens de déchiffrer la dépêche de Votre Majesté datée le 7 d.c., et que j'ai reçue hier au soir, je me mets tout de suite en devoir d'y faire réponse, en commençant ma présente justement sur la même matière que celle dont Votre Majesté me parle en premier lieu dans sa dite dépêche, [à] savoir au sujet du commerce, point sur lequel j'avais, dès le mercredi dernier que le vice-chancelier m'en avait entretenu, à rapporter à Votre Majesté ce qui suit : comme j'avais à plusieurs reprises effleuré avec le vice-chancelier la matière du commerce par Cherson et que, nommément à la suite de la réception de la lettre de Votre Majesté du 11 d.p., j'avais touché au susmentionné ministre la formation d'une compagnie sur le plan suggéré par le sieur Antoine, en ajoutant que je serais curieux [k. 232v] de savoir quelle résolution Sa Majesté l'impératrice donnerait sur le mémoire que le comte Moszyński a fait parvenir ici, le comte Ostermann n'a pas manqué d'instruire la Souveraine de ce que ci-dessus. Sur quoi il a eu ordre de me dire, ce qu'il m'a lu d'après un papier qu'il tenait en mains, et de quoi la substance était « que les droits que l'on percevait au port de Cherson étaient d'un tiers moins forts que ceux qui étaient établis dans les ports que la Russie avait sur la Baltique ; que par conséquent, eu égard à la modicité de ces droits-là, on ne saurait en admettre d'exemption totale pour la compagnie qui venait de se former en Pologne, que l'on favorisera d'ailleurs dans l'arrangement d'un nouveau tarif, dont on était actuellement occupé ; et que l'on aura toujours ici des égards pour les représentations que Votre Majesté pourra faire faire dans la suite à ce sujet ». Après la lecture de ceci, le vice-chancelier continua à s'entretenir avec moi sur cette même matière en me disant, pour raison de ce que la demande du comte Moszyński n'était pas admissible, [k. 233] que si l'on acquiesçait à cette demande, une compagnie russe ou telle autre association qui se formerait ici et qui entreprendrait de faire le commerce par Cherson, pourrait à plus forte raison exiger une exemption, qui aurait déjà été accordée en faveur des étrangers. Cette raison est bien naturelle et de plus, il me paraît que s'il n'y a d'autres difficultés pour faire un essai de commerce par Cherson que celle qui dérive du paiement des droits tels qui sont établis, cela ne doit pas faire un objet de calcul surtout pour un essai qui, s'il ne réussit pas, on verra si c'est le bilan des droits de douane qui en est cause et alors on tâchera d'obvier à cet inconvénient. Je n'aurais pas su donner un sens précis aux paroles rapportées plus haut et contenues dans l'écrit que le vice-chancelier Ostermann m'a lu et où il était dit qu'on nous favoriserait dans l'arrangement d'un nouveau tarif. Je n'aurais pas,

dis-je, défié ni de quel[le] façon cela se pouvait faire, sans qu'on nous consultât en quoi nous avions [k. 233v] besoin d'être favorisés, si ce n'était que ces paroles-là ont actuellement été prononcées, par ce que Votre Majesté me marque lui avoir été raconté par Monsieur Stackelberg, comme quoi les dépêches que le courrier Sacken avait apportées audit ambassadeur étaient principalement relatives à nos projets de commerce. C'est de ce récit de l'ambassadeur fait à Votre Majesté que j'infère que le comte de Stackelberg aura été chargé de prendre des informations touchant la confection d'un nouveau tarif, pour qu'on sût ici comment fixer les droits sur tels ou autres marchandises que la Pologne aura soit à importer en Russie par forme de transit par Cherson, soit à en exporter. Je n'ai pas su que le courrier Sacken fût porteur des dépêches qui avaient justement pour objet cette matière-là, c'est ce que le vice-chancelier peut avoir aussi ignoré ; car c'aura probablement été le Collège de commerce qui aura directement donné commission au comte de Stackelberg d'entrer en pourparlers avec nous, afin de transmettre ici des notions qui servissent à l'arrangement d'un tarif. Ce tarif doit être prêt [k. 234] pour le nouvel an prochain. Au temps auquel Votre Majesté a remis à discuter avec Monsieur de Stackelberg la matière de commerce, elle verra si j'avais rencontré juste dans ce que je viens d'en marquer ci-dessus. Un grand à propos qui se rapportait aux consuls que les nations commerçantes entretenaient les uns auprès des autres, m'a conduit à dire au vice-chancelier que peut-être demanderions-nous aussi l'admission d'un consul de notre part à Cherson et je fis cette insinuation sur une question que vice-chancelier m'adressa et qui fut : si, ayant à remettre à messieurs les ministres étrangers une note où on sommat ceux-ci d'apprendre à leurs consuls respectifs qu'ils ne devaient jamais se mêler d'affaires mixtes, c'est-à-dire de celles qui se passent entre un sujet russe et un étranger, je souhaitais qu'il me donnât aussi cette note-là. Ce fut sur une telle question que je lui répliquai que, par anticipation sur le temps où nous aurions un consul, il pouvait toujours me communiquer la note qui prescrivait des bornes à un consul. La note [k. 234v] me fut donc donnée de même qu'aux autres ministres étrangers résidants ici ; et le propos que je lâchai touchant l'établissement d'un consul polonais à Cherson [fut] reçu comme fait en passant. Quant à la note, qui n'est pas signée, il serait superflu de l'envoyer, car ce n'est autre chose qu'une admonition pour ceux d'entre les consuls qui ont transgressé leur pouvoir restreint, en Russie comme partout ailleurs, à ne prendre connaissance que des affaires qui arrivent entre les sujets de leur propre souveraine.

Je suis fâché, Sire, de rencontrer dans cette femme dont Votre Majesté me parle une aventurière, que par différents traits je connais peut-être si bien capable d'inventer une histoire telle qu'elle a eu l'arrogance d'en débiter devant Votre Majesté, que dès le moment que j'eus^a lu la lettre de Votre Majesté, je n'ai pas hésité de me le tenir pour dit que c'était certainement d'une nommée Le Clair soi-disante baronne qu'il était question. En posant pour assertion, qui sera sûrement trouvée fondée à l'examen, que ce [k. 235] n'est peut-être là que cette même femme que je suppose, il faut que j'en fasse l'histoire en raccourci.

^a W oryginalnej błędnie: „eusse”.

Cette femme avait demeuré ici depuis 1774, et vers ce temps-là, qui fut celui d'un voyage que Monsieur le grand général de la Couronne fit pour lors en Russie, elle lui était devenue connue, ou plutôt on avait renouvelé de part et d'autre une ancienne connaissance qui datait dès le séjour que cette femme avait fait à Varsovie. Ce ne fut pas en^b même temps postérieur au séjour du grand général de la Couronne à Pétersbourg en 1776 que j'avais fait la connaissance de cette femme, que 'j'avais peut-être ou dès lors déjà^c ; mais dont je ne me souvenais pas du tout en 1780, temps auquel il prit fantaisie à ladite femme de se présenter chez moi sous le nom de la baronne Le Clair et à la faveur d'un titre qu'elle avait à s'adresser à moi, et qui était une longue demeure qu'elle avait faite à Varsovie, et où elle avait trouvé un abri après sa retraite de l'Hollande, [k. 235v] lieu natal de son mari qu'elle avait été obligée d'abandonner. Elle fit si bien valoir devant moi ce titre-là, à l'appui duquel elle me produisit plusieurs chiffons de lettres écrites par des personnes dont l'écriture m'était connue, lesquelles lettres portaient des marques de ce que cette femme eut même été employée chez nous dans les affaires, parce que parmi ces lettres il y en avait de l'abbé Ghigiotti et de Monsieur Reverdil, et qu'elles me paraissaient malgré leur style énigmatique avoir quelque rapport aux affaires que je savais avoir été traitées. En un mot, cette femme-là me dépeignit si plausiblement les choses que, hormis que je ne pouvais pas facilement digérer qu'on eût d'aucune façon admis à une participation aux affaires d'État une femme devenue coureuse par l'abandon de son mari, je me pris au reste de compassion pour cette femme, à qui je promis toute l'assistance qu'il était en [k. 236] mon pouvoir de lui donner, et je devais commencer mes bons offices en sa faveur en engageant Monsieur Blanc à ne pas laisser périr de misère une femme avec qui il aurait vécu et eu d'enfants d'elle. C'est ce qui avait aussi fait partie d'une histoire très suivie que la soi-disante baronne Le Clair m'avait racontée. J'achèverais par la poste prochaine mon récit à ce sujet ; et pour ma présente, de la continuation de laquelle j'ai été inopinément empêché, je la finirai par dire à Votre Majesté que le prince et la princesse de Wurtemberg sont on ne le saurait mieux traités par l'impératrice. Sa Majesté a fait présent au prince de son portrait en grand sur lequel sont marqués au bas ces mots : « J'achèverai ce que j'ai commencé ».

Le prince Potemkin est arrivé ici aujourd'hui. Madame [k. 236v] Branicka doit l'avoir vu pour un couple d'heures à Czerniechow où elle s'était rendue exprès à cet effet.

[k. 237] Spodziewałem się Miłościwy Panie, że hetman Branicki teraz przynajmniej będzie się okazywał na pozór wdzięcznym Waszej Królewskiej Mości, nie mogąc iść niewdzięczności torem, na którego zapewnienie wprowadza nadzieję tutejszego poparcia, bo mu go tu zapewne do jego chimier nie dadzą i w tym graf Sztackelberg ma wiele racyi zapewniać Waszą Królewską Mość.

AKP 265, k. 232-237

^b W oryginale błędnie: „ou”.

^{c-c} Lekcja niepewna. Tekst mógł zostać zniekształcony podczas szyfrowania.

155

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
22 X 1782**

Odebr. 2 XI

Sire,

En continuation de ce que j'ai marqué dans ma précédente dépêche touchant la baronne Le Clair travestie maintenant en femme d'un officier russe nommé Ugrumow, je dois y ajouter ce qui suit. Les sentiments de compassion que cette femme m'inspira ne tardèrent pas à faire place à une extrême surprise de ce que je m'en fusse laissé imposer par cette femme-là à un point que, pendant quelques jours que durèrent les recherches que je fis pour savoir qui elle pouvait être, et avant que je ne me fusse convaincu que c'était une friponne, la première impression qu'elle avait produite sur moi n'aurait pas pu être détruite dans ce court intervalle de temps à moins d'une évidence, dans laquelle je fus à même [k. 238v] de mettre ce qui concernait ladite femme. Ayant appris d'elle plusieurs traits de friponnerie, j'eus dès lors soin que la visite qu'elle m'avait rendue et où elle m'avait si bien trompé, fût la seule que j'en reçusse, et à cette fin, je ne la fis plus laisser entrer chez moi. La chose en serait peut-être restée là sans que le palatin Hülsen fût venu ici. La prétendue baronne Le Clair fit tout de suite connaissance avec lui. Il s'établit entre eux une intimité, qui servit d'acheminement à une tromperie que cette femme exécuta envers le comte Hülsen et qui était réellement un coup d'escroc. Elle commença par se prévaloir de ce caractère compatissant qu'on ne saurait refuser à Hülsen et après qu'elle lui eut bien fait accroire qu'elle voulait s'en retourner à Varsovie, mais qu'elle en était empêchée à cause de ses dettes, le comte Hülsen eut la générosité de s'offrir à les payer. Aussitôt des créanciers se présentèrent et reçurent leur satisfaction. On exclut de ce bénéfice ceux à qui la baronne feignit de vouloir dérober [k. 239] son départ ; mais cet[te] adresse à éluder quelqu'un d'entre les créanciers au moyen d'un départ clandestin était précisément le piège que l'on tendait à Hülsen. Il fallut que, pour effectuer un tel départ, il partageât le secret d'une supercherie qui consistait à se procurer un passeport sous un faux nom. Hülsen, qui n'y entendait pas malice, se prêta à tout dans l'intention de faire un bon œuvre. La baronne munie ainsi d'un passeport obtenu par surprise, fit sembler de se mettre en route de la maison où demeurait Hülsen. Mais au lieu de sortir de Pétersbourg, elle s'y cacha et lorsque le temps du départ de Hülsen vint, ce fut alors qu'un foule des créanciers de la baronne vinrent mettre arrêt sur le passeport du comte Hülsen, prétendant qu'il les avait frustrés de leur débitrice par les secours qu'il avait prêtés à celle-ci à désertier d'ici et que c'était à lui à acquitter les dettes de la baronne. Ces dettes se montaient au-delà de trois mille roubles. Une lettre adressée de la [k. 239v] route par la baronne à un d'entre ses créanciers attestait, d'un côté, les remords

de cette femme de s'être dérobée sans avoir payé ses dettes ; de l'autre, elle inculpait Hülsen de connivence dans l'obtention d'un faux passeport, comme aussi d'une contrainte employée contre elle pour qu'elle partît. Cette lettre-là fut déposée au Collège des Affaires Étrangères. Contre tout autre que Hülsen, pour qui on a eu de la compassion, cela aurait formé matière à procès. Dans le cas en question, mon plaidoyer en faveur de Hülsen fit débouter le parti adverse et nous en fûmes quittes pour un embarras de trois jours, que la baronne avait su susciter au comte Hülsen. Il ne fut pas plus tôt parti, qu'elle reparut. Pas par rancune, car celle-ci s'était déjà calmée en moi, mais pour l'exemple, je voulais faire enfermer cette femme dans une prison, dessein auquel le général de police m'a fait renoncer en me rendant compte des pareilles histoires qu'il savait déjà sur le compte de cette femme, qu'il ne pouvait néanmoins pas confiner en prison, [k. 240] car c'étaient des tours d'adresse auxquels elle savait toujours donner des couleurs plausibles. Après cette histoire qui s'était passée avec Hülsen, cette femme eut l'impertinence de venir chez moi se justifier. Quoique ce ne fût pas possible que je la taxasse d'innocente, elle m'étourdit cependant tellement de ses justifications que le wojewodziec Horain qui était présent lorsqu'elle plaidait devant moi, ne put s'empêcher de rire de l'impatience que j'avais à m'en défaire. À une demie année d'intervalle à peu près depuis que cette femme avait essayé de se disculper auprès de moi et que déjà je ne pensais plus à elle, elle m'écrivit une lettre dans laquelle elle me reprochait de parler mal d'elle. Cela me fit encore rire de ce qu'elle était si soigneuse de sa réputation qu'elle s'en prenait à moi de l'avoir perdue. Je n'ai jamais su dans quel but avait été cette dernière tentation d'entrer avec moi dans un commerce de lettres, à quoi [k. 240v] je n'ai pas encouragé la baronne en ne lui faisant pas de réponse. Le dernier trait d'elle, qui fut parvenu à ma connaissance, fut une tournée qu'elle fit une matinée chez tous les ministres étrangers s'introduisant chez un chacun et contant à l'un toute autre chose qu'à l'autre ; de sorte que lorsque nous nous rencontrâmes ce même jour en société, nous fûmes surpris que cinq ou six d'entre nous avaient été visités par une femme qui, à la confrontation, se trouva être la même, c'est-à-dire la baronne Le Clair. Pour l'avoir absolument perdue de vue depuis, ce n'est qu'en lisant la lettre de Votre Majesté que je me rappelai avoir entendu dire que cette femme a dû se marier ; je ne me souviens pas bien avec qui. Quoique je n'aie encore vérifié, depuis la réception de la lettre de Votre Majesté, ni qui cette femme peut avoir épousée, ni si elle est partie d'ici. C'est cependant avec assurance que je soutiens que la femme dont Votre Majesté fait mention n'est [k. 241] autre que la baronne Le Clair. Je vois dans ce que Votre Majesté m'en dit trop d'analogie avec ce que je rapporte ci-dessus de cette femme, pour que je ne balance pas de croire que c'est bien la même. Malgré que je ne doute presque pas que Votre Majesté ne trouve la chose telle que je la raconte, la surprise n'en restera pas moins, comme une femme de cette espèce a pu forger une histoire aussi vraisemblable et aussi combinée. En en excluant absolument comme une imposture grossière la partie qui regarde l'entretien que cette femme aurait eu avec l'impératrice de Russie, et la commission que cette souveraine lui aurait donnée pour Votre Majesté, la seconde partie de l'histoire (à l'exception de ces

traits qui roulent sur le temps du séjour du grand général de la Couronne ici en 1776 et que j'estime pour vrai) ne paraît même être qu'un effet d'une imagination féconde de la femme en question à composer une histoire ; et ce qui m'induit à [k. 241v] en penser ainsi, c'est que je ne crois guère que cette femme ait été chez le grand général pendant les deux derniers séjours de celui-ci en cette ville, et moins encore qu'il lui ait donné une lettre pour la castelane Brzostowska. Je savais bien que la baronne Le Clair a écrit l'avant-dernière fois un couple de lettres au colonel Montresor, qui me les a montrées et qui s'est moqué des douceurs que cette femme lui disait. Or de ce commerce des lettres avec Montresor il y a encore loin à une liaison avec le grand général, dont il s'en serait suivi le port de lettres entre celui-là et la castelane de Połock. L'insertion de cette dame dans toute cette aventure va au-delà de l'étendue de la connaissance que je supposais à la baronne Le Clair en fait de nos affaires. C'est bien étonnant que jusques à des aventurières elle sache dépeindre des traits ressembles, la noire [k. 242] ingratitude du grand général envers Votre Majesté, comme si ce n'était pas assez que cette ingratitude n'échappe pas à quiconque qui tant soit peu a suivi le grand général dans ses manèges relativement aux affaires publiques. Cet Ugrumow, mari de la baronne, sera sans doute un aventurier tout comme sa femme. Cela n'en détruit pas mon assertion de ce que cet homme-là est lié avec Gorycz, de la conduite déréglée, duquel, qu'il tient^a chez nous, j'ai entendu parler ici, ce de quoi j'ai entretenu Monsieur le maréchal de Lituanie qui pourra se rappeler.

La suite de ces nouvelles que Monsieur le grand notaire de Lituanie me marque dans sa lettre du 7 du courant touchant les menées du prince Xavier Lubomirski en Ukraine est très importante pour ne [k. 242v] pas exciter l'attention publique et allumer une indignation contre l'auteur de telles menées.

Depuis surtout que le siège de Gibraltar est manqué, la paix est plus éloignée qu'elle ne l'aurait été si on avait emporté cette forteresse. C'est l'opinion la plus générale que le roi d'Espagne, dont c'était proprement le projet d'attaquer Gibraltar, aigri par le mauvais succès de cette entreprise, se raidira à en tenter d'autres qui contraignent les Anglais à abandonner Gibraltar en troc pour quelques autres possessions qu'on aura prises sur eux. Il n'y a donc pas d'apparence que la paix se fasse cet hiver ; mais je penche aussi bien à croire que difficilement une prolongation de la présente guerre amènera cet événement que la Russie se joignît à l'Angleterre, et le [k. 243] peu de probabilité que je suppose à cette jonction est même indépendante des préparatifs actuels que la Russie fait pour une guerre par terre. Au nombre des préparatifs dont j'ai déjà parlé dans mes précédentes, j'ajoute celui d'une dépense de 120 mille roubles à laquelle l'impératrice vient de fournir pour l'achat des chevaux pour l'artillerie. On a envoyé chercher ces chevaux en Ukraine et dans le gouvernement de Casan.

Le grand-duc n'est attendu ici que pour le 7 de novembre vieux style, selon ce que l'impératrice en a elle-même dit.

Le prince Potemkin est retourné avant-hier de son voyage de Cherson, pour lequel il a employé moins de temps que n'y en met un courrier, tant il a fait diligence.

^a W oryginalnej błędna forma: „tienne”.

[k. 244] Graf Stackelberg upatruje zapewne w tym swój interes, aby zjednać w umyśle Waszej Królewskiej Mości wiarę, jakoby w samej rzeczy miało tu czynić impresją oskarżenie J. Pana hetmana wielkiego koronnego przeciwko posłowi o związek z Waszą Królewską Mością. Gdyby mię kto na tę wyciągnął kiedy materyją, odpowiedź byłaby gotowa, iż poseł nie grzeszy, że widząc Waszą Królewską Mość przychylnego do Rosyi, zapewnia o tym swój dwór; że zresztą chciałbym wiedzieć co dotychczas złego wynikło i co na dal wyniknąć może z przychylności posła do Waszej Królewskiej Mości. Wiadomo mi jest Miłościwy Panie, iż częstokroć nadarzają się z strony posła do skombinowania trudne z polityką kroki; lecz tam zachodzi osobistość; ale że jej mniej ma graf Stackelberg jak drugi i że w tej mierze zupełnie jestem przeświadczony, z tej przyczyny nic takowego z ust moich nie wychodzi, co by nie wyrażało, iż graf Stackelberg sposobny jest na posła rosyjskiego w Polszcze.

AKP 265, k. 238–244

156

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 23 X 1782

{Generał Komarzewski w Wiedniu był łaskawie od wielkich księstwa przyjęty. Oświadczyli mu wdzięczność, że ich wybawił od złej drogi na Połock. Pojadą na Szląsk pruski przez Racibórz, gdzie ich czekają wysłani od króla pruskiego dwaj bracia wielkiej księżny, Ludwik i Eugeniusz, z listami i zleceniem oświadczenia im ustnie, że gdyby król pruski wcześniej był wiedział o ich przejeździe przez Racibórz, byłby sam zjechał na granicę, ale że mu wiek 70^{mi} pozwolić nie może tak nagłej podróży. Mieli wyjechać 19^o z Wiednia. Cesarz odprowadzi ich do Olmütz, a generał Braun do Troppau. Pojutrze 25 są spodziewani na granicy naszej w Krzeszowicach. Konie i wszelkie wygody w przejeździe będą im dostarczane. Marszałkostwo Mniszchowie i książę Stanisław przyjadą do Białego Stoku, gdzie księstwo będą 6 novembris i tam dzień zabawią.

Teraz namienię J.W.W. Panu choć po krótko o tutejszych czynnościach, to zaś co o Stackelbergu wyrażę dla samej tylko jego wiadomości. Nieutrzymanie się księcia Augusta Sułkowskiego w Radzie, a Dzierzbickiego w Komisji Skarbowej skwasilo mocno Stackelberga tak, iż przez tydzień albo nikogo od króla przysłanego nie przyjmował, albo też zimno odpowiadał, że się nie miesza do tego sejm, gdy przed nim wszystko tają i przeciw niemu robią. Sułkowski szczał co dzień, ale przecież te kwasy skończyły się [k. 232v] na eksplikacyi. Z tego wszelako to wyniknęło, że książę marszałek, hetman Branicki dostawszy otuchę przez Sułkowskiego względem Stackelberga, wprowadzili materyją krakowską,

w której jak najburzliwiej ich partyzanci przeciw Radzie i kapitule krakowskiej gadali. Ale z drugiej^a strony i mocne, i jasne były eksplikacje, które dwa dni trwały i dotąd jeszcze nie są zakończone. Obszerniej o tym w diariuszu będzie, który przez najpierwszą poszlę pocztę, bo go nie wygotowano.}

Je suis bien sincèrement.

AKP 266, k. 232–232v

157

Stanisław August do Augustyna Debolego, 28 X 1782

En clair

Monsieur de Deboli,

Il y a longtemps qu'il ne s'est vu en Pologne une diète aussi orageuse que la présente, parce que les intérêts particuliers qui font chercher les troubles ^aaux chefs de l'opposition^a ont trouvé un masque spécieux dans l'affaire de Cracovie.

Si on m'avait laissé exécuter les projets annoncés dans les propositions du trône, il en serait résulté plusieurs biens essentiels pour le public et cela eût augmenté la considération et l'amour de la nation pour moi. Mais il est vrai que cela eût par là même diminué de plus en plus l'importance de ces magnats qui voudraient faire ombre au roi, pour l'obliger à favoriser leurs prétentions d'intérêt ou d'ambition, et les promotions de leurs parents et adhérents bien ou mal méritants.

D'un autre côté, comme la seconde de mes propositions du trône annonçait le dessein d'employer tous les moyens possibles pour l'exploitation du sel qui peut encore se trouver en Pologne, cela a tellement réveillé l'attention de la cour de Vienne que, jeudi dernier 24 de ce mois, le baron Thugut a demandé à me parler [k. 111v] et m'a dit, premièrement, que l'empereur pensait à changer le contrat de sel accordé au comte Moszyński et que lui, Thugut, pourrait s'entendre avec moi, pour que, par une nouvelle convention, ce même trafic du sel de Galicie fût arrangé de manière que je pus[se] moi en profiter plus que d'autres en Pologne. Mais le baron Thugut ajouta qu'il faudrait préalablement que je rétracte ma proposition faite aux états relativement au sel natif de Pologne.

Vous vous doutez bien que je répondis que cela était impossible. Il voulut me démontrer que de très longtemps, tous mes efforts (telles heureuses que

^a Zastąpiono zamazane: „naszej”.

^{a-a} Dopisane przez króla nad linią.

puissent être mes découvertes de sel en Pologne) ^bne pourraient suffire à ce^b que le nouveau sel de Pologne pût être vendu à un prix plus bas que celui auquel l'empereur pourrait mettre celui de Galicie, tandis que le malheureux traité de 1775 a stipulé la liberté du commerce et par conséquent de l'entrée des sels étrangers en Pologne. Et que par cette raison, je devrais renoncer [k. 112] à des projets de l'utilité desquels je ne pourrais jouir^c, moi personnellement, de fort longtemps, ou peut-être jamais.

Je répliquai que je me croyais obligé, en honneur et en conscience, de travailler toujours, non seulement au bien présent, mais aussi au bien futur de ma patrie, dût-il ne se réaliser que longtemps après ma mort.

Enfin Monsieur de Thugut m'a déclaré positivement qu'il fera tout son possible pour que ma proposition du trône relative au sel soit rejetée à cette diète.

D'un autre côté, il faut vous dire que le ressort ^d principal de mon projet portait sur un petit excédent d'environ 20 mille ducats, que la bonne économie des derniers commissaires du trésor a produit dans les caisses de la République et sur une certaine manœuvre de finances (qu'il m'est impossible de vous expliquer ^esuffisamment ici, et surtout aujourd'hui ^foù j'ai trop à faire^f). Cette manœuvre, dans deux ans, pourrait produire un [k. 112v] commencement de fond de revenu^g annuel par-dessus ce qui fait le revenu actuel de l'État, et ma pensée était que quand cela aurait réussi et eût produit son effet dans deux ans, alors on pourrait commencer à augmenter un peu notre armée ^hde quelque centaines d'hommes^h, et en même temps commencer de travailler à notre sel natif d'une manière réellement profitable.

Or, le grand général Branicki a cru ou voulu croire d'abordⁱ que cet excédent de 20 mille ducats était non pas un excédent accidentel seulement^j pour cette fois-ci (comme il l'est), mais que c'était un fond de revenu déjà assuré à jamais et même il le supposait être de 120 mille ducats. Sur cette erreur ou fausse supposition, il a bâti un projet d'augmentation d'armée tout à fait en l'air, il ne parle pas moins que de quinze cents à deux mille hommes, dont la moitié même serait de cavalerie ; et pour se faire donner tout l'excédent quelconque, présent et à venir, des caisses de la République, il se fonde sur la loi de 1778 qui, après avoir fixé la table des revenus et dépenses de la République, a [k. 113] statué que les augmentations de revenus que la République pourrait acquérir avec le temps seront destinées à augmenter l'armée.

^{b-b} Fragment przerezagowany, wcześniej brzmiał: „ne suffiraient jamais à faire en sorte”.

^c Dopisano nad linią.

^d Skreślono: „qui devait [...]”.

^e Skreślono: „ici brièvement”.

^{f-f} Dopisane przez króla nad linią.

^g Dopisano nad linią.

^{h-h} Dopisane przez króla nad linią.

ⁱ Dopisano nad linią.

^j Dopisano nad linią.

J'ai beau répondre : « Oui, ^k quand il y aura un revenu fixe et non pas quelques excédent accidentel. Car si sur un pareil fond de hasard, vous enrôlez quelques soldats, vous serez obligé de les congédier six mois après. Ne vous pressez pas tant, laissez-moi exécuter^l mon projet, et dans deux ans, je vous fournirai du réel. Et si je ne vous donne pas alors le tout, ce sera afin d'avoir de quoi, par le sel ou par telle autre chose, augmenter encore ^m à l'avenir la totalité des revenus^m de l'État. Tout comme un agriculteur ne vend pas toute sa récolte, mais il en garde une partie pour vivre et une partie pour sa semaille, afin d'avoir une nouvelle récolte ».

Mais j'ai eu beau prêcher. Jusqu'ici je n'ai parlé qu'à des sourds. Vous savez qu'il n'y a [k. 113v] pire sourd que [celui] qui ne veut entendre. Les deux prétextes d'assurer la liberté qu'on veut absolument représenter comme enfreinte dans la personne de l'évêque de Cracovie (dont au fond personne ne se soucie sincèrement) et le second prétexte du désir et du besoin d'augmenter au plus vite les troupes de la République. Ces deux prétextes, dis-je, font espérer aux chefs principaux de l'opposition qu'ils rendront toutes mes mesures inutiles, qu'ils m'ôteront la pluralité d'amis et par conséquent toute considération aux diètes, et que dans l'interstice même des diètes, la pluralité dans le Conseil Permanent sera perdue pour moi aussi et restera à eux, tant pour les promotions que pour les démarches politiques, par la crainte qu'auront les conseillers futurs d'être fustigés aussi injustement et aussi cruellement que l'ont été ceux qui ont siégé sous le maréchalat expiré de mon neveu. ⁿ [k. 114] Dans ce que ci-dessus, vous trouverez bien assez de motifs pour augurer mal de l'issue de cette diète dans laquelle nous n'avons plus que 6 jours de délibération comitiale selon la loi de 1768, qui oblige la chambre des nonces de se rejoindre à celle du sénat le premier lundi de la sixième semaine. Et jusqu'à aujourd'hui, ni le terrible débat au sujet de l'affaire de Cracovie n'est fini, ni les quittances des Commissions d'Éducation et du Trésor et du Département de Guerre n'ont point encore [été] posées. Jugez s'il est possible de se flatter seulement que ma ^o proposition du trône ^Prelative au sel^P réussisse, surtout après ce que Thugut ^rm'a dit et connaissez la triste situation de notre patrie et de votre roi, à qui l'on ne veut pas même laisser les moyens de chercher dans sa propre terre ce que Dieu y a mis.

Comme l'affaire [k. 114v] de Cracovie est celle qui prend le plus de temps et qui fait barre à tout, j'ai ^s offert avant-hier des moyens de conciliation par lesquels j'aurais même gratifié l'amour-propre des chefs de l'opposition.

L'ambassadeur de Russie que j'ai constitué médiateur a avoué que je répétais par-là les preuves de modération que j'avais données dans mon discours aux états

^k Skreślono: „Vous avez raison”.

^l Dopisano w miejsce skreślonego: „l'exécution”.

^{m-m} Nadpisano w miejsce skreślonego: „les revenus générales [sic!]”.

ⁿ Skreślono: „Voit à l'état où sont les choses dans ce moment”.

^o Skreślono: „principale”.

^{P-P} Nadpisano przez króla nad linią.

^{r-r} Dopisane przez króla.

^s Skreślono: „du moins demandé qu'on laissât”.

le 23 du courant et qui, ce jour-là, avait opéré en faveur de mon opinion une pluralité de 183 contre 39. Mais des offres que j'ai faites depuis n'ont pas suffi à faire désister l'opposition de leurs contradiction dont (si même à un second scrutin ils perdaient encore) [k. 115] ils se promettent toujours^{rt} le double avantage et de retarder tellement les opérations de la diète qu'à la fin elle deviendra nulle, et celui de faire croire dans les provinces que c'est eux auxquels il faut tenir comme aux défenseurs de la liberté et aux destructeurs puissants de tous les desseins du roi.

Comme je compris leur plan d'abord, je me suis pressé de faire passer du moins la ratification de notre dislimitation avec la Nouvelle Servie avant toute autre question. Ils n'ont pourtant pas eu le front de s'opposer à celle-là, d'autant plus que je l'avais fortement acheminée dans mon discours du 23 d.c., comme vous le verrez lorsque je vous en enverrai bientôt un exemplaire. "Et ayant accordé celle-là, ils n'ont plus eu le moyen de refuser celle de Silesie non plus"^u v.

Je ne puis former aucun présage certain sur la séance d'aujourd'hui, mais il est à croire qu'elle sera bien vive et que les discours de mes adversaires seront bien peu mesurés [k. 115v] dans la chambre de nonces, où je ne serai pas, s'ils l'ont été si peu en ma présence^w dans le sénat ; au point que je puis dire n'en avoir jamais entendu de plus forts, même aux diètes de 1766 et de 1767.

[k. 106] ^xIl faut vous dire encore que le baron Thugut m'a fait voir en original il y a trois jours une dépêche du prince Kaunitz, dans laquelle il est dit, que « l'empereur retiendra dispensé d'observer cet acte du traité par lequel les sujets mixtes ont la liberté de consumer leurs revenus respectivement en Pologne et en Gallicie, si Szaniawski, staroste de Malagoszcz, aliéné d'esprit, n'est remis entre les mains de son beau-frère Ossoliński, demeurant en Gallicie ».

Cette affaire traînait depuis plusieurs mois. Cette même demande nous avait été faite plusieurs fois ; nous y avons toujours répondu que lorsque ce Szaniawski a été reconnu fou selon toutes les formes légales, ^yje lui ai nommé trois curateurs qui l'ont soigné^y jusqu'ici. [k. 106v] C'étaient le palatin de Podlachie Ossoliński, le Seigneur Piegłowski et le palatin de Mazovie Mokronoski. Mais sur les instances du baron Thugut^z, par un second rescrit j'y ai ajouté^{aa} il y a quelque temps^{aa} pour quatrième curateur cet autre Ossoliński, beau-frère du fou. Il paraissait que cela suffit^{ab} et que la cour de Vienne cesserait d'exiger que le fou fût transporté

^t Nadpisane przez króla nad linią w miejsce skreślonego: „entrevu”.

^{u-u} Dopisano przez króla na marginesie.

^v Skreślono: „J'ignore [dalej skreślenie nieczytelne]”.

^w Skreślono: „avant et après”.

^{x-x} Prawie cały fragment kończący list napisany przez króla na k. 106–107, a na górze lewego marginesu na k. 106 król dopisał: „À ajouter en clair à Deboli le 28 octobre 1782. À la marque « X X »”.

^{y-y} Fragment przeredagowany, wcześniej brzmiał: „le roi lui a nommé curateurs du nombre qui le soignés”.

^z Skreślono: „le roi”.

^{aa-aa} Dopisano nad linią.

^{ab} Skreślono: „pour calmer”.

en Gallicie, puisque la plus grande partie de son bien est en Pologne et non en Gallicie.

Aujourd'hui, le baron Thugut s'est expliqué que si le fou restait en Pologne, l'empereur obligera ma sœur^{ac} et mes^{ad} autres parents^{ae} qui ont encore du bien en Gallicie, d'y aller demeurer et priverait mon^{af} frère aîné^{ag} de la pension [k. 107]^{ah} de 6000 ducats^{ah} convenue pour lui, en dédommagement de le starostie de Zips,^{ai} qui en ferait 16 000.

D'après cette annonce du baron Thugut, et d'après ce qui est déjà arrivé dans l'affaire de Julius^{aj} et d'après le conseil de l'ambassadeur de Russie^{aj}, il a bien fallu consentir que lorsque le Ossoliński, beau-frère du fou Szaniawski, viendra le prendre pour le mener en Gallicie, on ne s'y opposera pas.

Ce nouveau trait est venu augmenter l'amertume de ma situation dans un moment où sans cela elle n'était assurément pas douce. J'ai jugé qu'il convenait que vous en fussiez instruit.^x

[k. 115v]^{ak}.^{al} En voilà bien assez pour cette fois. D'ailleurs^{al} voilà déjà tout le brouhaha de la diète, qui commence déjà à m'assiéger.

AKP 266, k. 111–115v, 106–107

158

Stanisław August do Augustyna Debolego, 30 X 1782

Własnoręczny

Les deux séances de hier et d'avant-hier sont restées infructueuses par les chicanes et les subtilités de l'opposition. Ils ont craint de voir la pluralité de notre côté, si enfin la chose en venait à un turnus. Ils ont donc pris le parti d'incidenter en mille manières sur la formule de la question à mettre au turnus. Et cela nous a fait perdre 2 jours. Il ne nous en reste donc que 4. Nous nous croirons

^{ac} Skreślono: „et le frère du” oraz „du ro[i]”.

^{ad} Dopisano w miejsce skreślonego: „les”.

^{ae} Skreślono: „du roi”.

^{af} Dopisano w miejsce skreślonego: „le”.

^{ag} Skreślono: „du roi”.

^{ah-ah} Dopisano nad linią.

^{ai} Skreślono: „c'est”.

^{aj-aj} Częściowo dopisano na lewym marginesie nad linią.

^{ak} Skreślono: „Il faut bien que je finisse”.

^{al-al} Napisane przez króla.

heureux s'ils nous suffisent à terminer cette question de Cracovie et à effectuer les quittances des Commissions d'Éducation, des Trésors, et du Département de Guerre. Si ces 5 choses passent [k. 108v] du moins, il n'y aura pas d'anarchie entre cette diète et la future. Mais si ces objets encore manquent, si les commissions restent non acquittées, et la question de Cracovie indécise, il n'est en vérité pas possible de prévoir à quel point le chaos des affaires pourra encore empirer la situation de la malheureuse Pologne. En attendant, je vous envoie, comme je vous l'avais promis, la traduction de mon discours de mercredi passé, avec quelques petites notes qui ^a servent à le rendre plus intelligible. [k. 109]

Le Baron Thugut a commencé à parler de l'affaire même de Cracovie (sur laquelle il s'était dit indifférent au début de la diète) à plusieurs membres de la diète même de [sic!] ceux, qui ne sont pas Galliciens, dans le sens opposé au mien. Je peux même vous en citer un que vous connaissez, c'est Kossakowski, évêque de Livonie.

Vous comprenez que cela ne contribue pas à diminuer mes embarras. ^bLe prince Adam même qui, pendant les trois premières semaines de la diète se disait [k. 109v] indifférent à cette question, paraît entraîné, depuis que les deux chambres sont séparées, à un rôle un peu plus actif, en faveur du parti de l'opposition.^b

AKP 266, k. 108–109v

159

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 1 XI 1782

Odebr. 13 XI

Sire,

J'ai cru devoir entretenir premièrement Monsieur le comte d'Ostermann avant de faire réponse sur la lettre de Votre Majesté du 16 d.p. ; ayant parlé mercredi avec ledit ministre touchant la lettre du prince Dolgoruki au comte de Stackelberg, et ayant aussi sondé de loin relativement à la conduite présente du duc de Courlande des personnes, dont je pouvais me flatter de tirer quelques notions à cet égard, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté mon rapport sur ces deux principaux articles de sa susmentionnée lettre. Quant au premier, le comte d'Ostermann en recevant la communication que je lui ai faite de la lettre du prince Dolgoruki, m'a tout de suite dit que le prince Dolgoruki n'aura pas

^a Skreślono: „pourraient être”.

^{b-b} W oryginalne fragment ujęty w kłamry. Prawdopodobnie został on zaszyfrowany.

apparemment bien compris [k. 245v] de quoi il était question dans la prétention des Schottlandois, ni quelles raisons motivaient le refus que les Dantzicois faisaient d'acquiescer à cette prétention, qu'il serait donc renouvelé des ordres au prince Dolgoruki de s'en tenir au point de vue sous lequel on avait d'abord saisi ici cette affaire-là. Le comte d'Ostermann a bien ajouté de plus que le prince Dolgoruki aurait pu s'épargner de faire des observations telles qu'il en a faites dans sa lettre à l'ambassadeur, concernant l'article du chemin ; reproche qui était doublement mérité, surtout si le prince Dolgoruki l'en a encouru un, après qu'il avait déjà eu des ordres d'ici sur cette affaire-là. La conversation que j'avais engagée là-dessus, le comte d'Ostermann a amené à celle touchant la diète. Le comte d'Ostermann fut le premier à me dire, par manière de s'en glorifier, que Monsieur de Stackelberg lui mandait que la diète allait bien ; que l'ambassadeur se louait nommément de Monsieur de Thugut, comme lui étant en aide au succès de la diète. Ne vous avais-je [k. 246] donc pas toujours, ajouta-t-il, fait concevoir l'espérance qu'il en arriverait ainsi, malgré que vous ne fussiez pas trop disposé à m'en croire, et que vous eussiez penché pour une diète confédérée. Je ne relevai ce discours que pour lui en substituer un, dans lequel j'exprimai que c'étaient les insinuations faites par la cour de Russie à celle de Vienne qui avaient opéré sur toute la conduite que Monsieur Thugut tenait actuellement. D'après les dépêches de Monsieur de Stackelberg, le vice-chancelier était porté à croire que la ratification de la convention de limites passerait. Je sus par le comte Iwan Czerniszew, instruit apparemment lui-même là-dessus par son fils, qui avait été présent à l'élection de notre Conseil Permanent, je le sus, dis-je, par cette voie-là, la circonstance que Votre Majesté me marque, touchant l'inadmission du prince August Sułkowski. C'était bien altier à lui d'avoir prétendu qu'on votât en sa faveur, sans qu'il se fût mis en devoir de solliciter les suffrages. J'avoue qu'à moins de cela il n'en aurait pas eu le mien non [k. 246v] plus, car il ne faut pas trop présumer de soi-même. Pour ce qui regarde la façon avec laquelle le comte de Stackelberg a traité le point du refus de validité à l'allodification accordée par Votre Majesté de certaines terres en Courlande, je pourrais presque prendre sur moi d'assurer Votre Majesté (ce que je fais actuellement avec d'autant plus de sécurité, à la suite du soin que je me suis donné de pressentir ici là-dessus) qu'il y a dans tout ceci une double personnalité, celle de Monsieur Krudner et celle de l'ambassadeur, qui, tous deux, sont instigués contre le duc par des personnes que le duc mécontente, comme il l'a fait dans cette occurrence sur laquelle on m'a dit sans affectation qu'il était d'autant plus surprenant que le duc se fût avancé avec son opposition qu'outre que c'était une grâce de Votre Majesté accordée légalement, le duc n'avait nullement intérêt à être si jaloux pour la non aliénation des fiefs, parce qu'il ne pouvait guère se faire illusion au point de croire que cette économie féodale tournera au profit de sa race. Je m'étonne donc, Sire, que Monsieur de Stackelberg en ait agi dans cette affaire d'allodification, comme si elle en était une d'État pour sa cour ; tandis que cela ne l'est nullement ainsi. J'espère, Sire, qu'il ne sera guère fait mention du côté de l'impératrice, de ce qui s'est passé l'année dernière relativement à la duchesse de Courlande.

[k. 247] Względem wojny tureckiej nic nad to, com dotąd w tej mierze donosił przydać nie mam. Książę Potemkin widział się, z drogi z 10 mil umyślnie zjechawszy, z chanem, który w fortecy Petrowski zwanej siedzi. W roku 1779 gdy się na wojnę zabierało, różnie o wciągnięciu nas w tę wojnę mówiono; werbunki u nas czynić zakładano sobie; teraz przecie nic o tym dotychczas nie słyhać.

Deboli

AKP 265, k. 245-247

160

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 1 XI 1782

Oryginał

Votre Excellence m'oblige sensiblement en me faisant parvenir les journaux de la diète. J'en ai reçu hier une continuation. J'en attends la suite avec le même intérêt dont je dois être affecté pour le bien être de notre Patrie. Vous avez votre part dans les vœux que je fais collectivement pour notre suprême magistrature, le Conseil Permanent ; mais vous agréerez bien aussi que je vous fasse en particulier les compliments sur votre élection, pour laquelle vous n'aurez certainement pas eu de la répugnance à vous concilier les suffrages, en les recherchant vous-même auprès des électeurs, que je dirai toujours qu'on a mauvaise grâce de marquer en pareille occasion.

Je vous prie de remettre respectivement à Leurs Excellences le grand général et Monsieur le maréchal de Lituanie les incluses ci-jointes au nombre de trois ; [à] savoir, l'une pour le grand général et de[s] deux autres, l'une à Madame la maréchale, l'autre à Monsieur le maréchal lui-même. J'attends à dire vrai que ce seigneur me dise qu'il eut reçu les paquets que je lui avais envoyés par Monsieur de Sacken. Les personnes de qui ces paquets seraient m'en ont déjà demandé des nouvelles, dont j'ai mis le retardement sur le compte des embarras et occupations de la diète.

J'ai l'honneur d'être inviolablement, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 248

161

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
4 XI 1782**

Własnoręczny, en clair

Nous avons gagné hier les deux derniers turnus, contre les 4 propositions du podstoli Potocki (gendre du prince maréchal et frère du pisarz), avec une pluralité de plus de deux contre un. Mais tout cela (malgré la peine et les fatigues incroyables que cela a coûté) ne sert à rien. Aujourd'hui est le dernier jour actif de la diète. Les quittances des Commissions d'Éducation, des deux Trésors et du Département de Guerre ne seront sûrement pas signées, parce que sous le titre du Département de Guerre ou sous tel autre, ils ^a recommenceront sûrement le débat de Cracovie, qui nous a déjà consumé tous ces pauvres deux jours actifs de diète libre que nous ont laissées les lois de 1768 et 1775. [k. 116v] Outre la quittance du Département de Guerre, ils ont déjà mis en avant une quinzaine d'autres articles qui tous, directement ou obliquement, tendent à la même matière et principalement à leur but essentiel, qui est de rendre cette diète nulle en épuisant le temps de sa durée.

De plus, par la chaleur même de cette lutte publique, les esprits se sont tellement échauffés que la moindre affaire qui, à une autre diète, dans d'autres circonstances, serait aplanie dans une demi-heure, ne peut pas l'être cette fois-ci dans deux ou trois jours.

En un mot : voilà une diète perdue. Et pourquoi ? Parce que le prince maréchal et le grand général Branicki [k. 117] ont voulu faire voir qu'ils sont en état d'empêcher à une diète libre que je ne fasse du bien à ma nation. Je suis particulièrement peiné d'être obligé d'ajouter que le prince Adam est devenu (quoiqu'il est visible qu'il a agi en cela à contre-cœur) coacteur avec eux dans ce mauvais ouvrage.

Le proverbe qui dit : « l'habit ne fait pas le moine », est faux dans ce cas-ci. Car exactement, c'est l'habit du prince Adam qui l'a rendu, comme malgré lui, tel qu'il est à présent.

Nous avons à la vérité la pluralité dans le Conseil Permanent futur. Et malgré cela, nous [k. 117v] aurons encore là des embarras peut-être très considérables. Car j'ai déjà des indications que par le peu de membres qu'ils y ont, ils veulent faire proposer la formation des jugements comitiaux contre ce malheureux chapitre de Cracovie. Ils savent bien que notre pluralité n'y consentira pas. Mais ils veulent par-là se préparer, pour la diète de 1784, une nouvelle matière d'inculpation et de chicanes contre ce nouveau Conseil. Ils ont en cela deux buts : l'un, de gâter encore cette diète-là ; l'autre, c'est de tenir les membres de

^a Skreślono: „veulent”.

ce Conseil qui ne leur sont pas favorables dans la crainte, afin qu'ils deviennent complaisants pour eux, [k. 118] dans les cas de vacances aux places de sénateurs et de ministres. S'ils réussissent à cela, ils deviendront les maîtres ici. Et moi, avec tout mon attachement pour la Russie, avec toute ma résolution ferme et invariable de ne me jamais départir de ce que la Russie souhaite, je serai à la fin forcé de faire des choses diamétralement opposées à ma volonté, lorsque le Conseil Permanent, ou intimidé ou gagné, m'y obligera, puisque les lois de 1775 me rendent dépendant de ce Conseil.

Nos amis à la diète présente ne demandaient pas mieux que de confédérer la diète, ne fût-ce que pour 8 jours et en convenant [k. 118v] d'avance avec l'ambassadeur de Russie de chaque point qu'il y aurait à régler, pour n'en pas faire un seul de plus. Mais il s'y est absolument refusé, et en cela est tombé le seul remède qu'il y aurait eu, pour vaincre l'obstination du parti de l'opposition qui (hors des ^baccusations contre le ^b Conseil Permanent soumises à la pluralité) ont voulu voir, matière d'État, soumises à l'unanimité, dans tout ce qui venait de ma part, quoique visiblement toutes ^cles principales après la ratification pourront^c se ranger sous la classe économique, ^d qui – comme vous savez – est soumise à la pluralité. [k. 119] Mais à une diète libre, les partisans de l'opposition donne[nt] des explications et des extensions aux lois selon leur fantaisie ; et puis, lors même qu'ils ne peuvent plus éviter la décision d'un turnus, ils profitent pour gagner du temps (ou plutôt pour en perdre) des formalités qui sont du double plus longues aux diètes confédérées.

J'ai eu trois Potocki nonces contre moi à cette diète, mais en revanche, j'y ai eu [119v] pour moi le palatin de Russie d'aujourd'hui, qui est le plus riche de tous les Potocki et celui qui paraît avoir le plus de suite dans le caractère, quoiqu'il ait moins d'éloquence que les deux gendres du prince maréchal.

Je vous ai mandé dans mes dernières que j'ai pourtant réussi à faire passer à l'unanimité la ratification de notre démarcation avec la Nouvelle Servie, et ensuite celle de quelques-uns de nos particuliers avec des Silésiens. Le baron Thugut a voulu regarder comme un point d'honneur pour sa cour que l'on signât pareillement à cette diète une loi qui diminue [k. 120] un peu les revenus de notre État en libérant d'un certain^e impôt les voitures de Gallicie, en retour ^f pour une note de Monsieur de Thugut, dans laquelle il dit qu'un certain autre impôt sera aboli en Gallicie auquel les voyageurs étaient assujettis. Plusieurs nonces des districts voisins de la Gallicie ont objecté que cet impôt gallicien n'est pas levé ^g. Le fils cadet du feu prince łowczy Czartoryski ^h qui vient de Gallicie où il a des terres,

^{b-b} Dopisano nad linią w miejsce skreślonego: „affaires du”.

^{c-c} Fragment przereklamowany przez króla, wcześniej brzmiał: „excepté les décrets d'exécutions et indigénats pouvaient”.

^d Skreślono: „excepté la ratification”.

^e Dopisano nad linią.

^f Skreślono: „d'une promesse faite par”.

^g Skreślono: „entre autres”.

^h Skreślono: „comme du prince Adam, a dit”.

a dit tout haut à son cousin, au prince Adam Czartoryski, qui était promoteur de la demande de Monsieur de Thugut, que cet impôt subsiste [k. 120v] encore en Gallicie. Cela a produit, 'pendant plusieurs joursⁱ, le retardement de la signature désirée par le baron Thugut. Plusieurs nonces ont représenté en outre que de la manière dont cette loi est conçue, l'empereur pourrait ^j demander l'abolition non seulement de ce petit impôt des voituriers qui privera la République environ de 1200 ducats par an, mais ^k que les termes un peu embarrassés de cette loi pourraient fournir un jour des prétextes à l'empereur pour prétendre^l l'abolition de la douane des marchandises [k. 121] même. Monsieur de Stackelberg m'a pressé très vivement d'écartier tout obstacle afin que le baron Thugut fût satisfait au plus tôt. J'espère qu'il rendra témoignage de sa propre surprise, quand j'ai effectué cette signature unanime, avant les onze heures du matin hier. Quiconque a pratiqué des diètes et surtout des diètes libres, saura ^m apprécier la peine qu'il a dû m'en coûter. Je l'ai fait, parce que l'ambassadeur de Russie m'en [k. 121v] a prié avec une instance extrême. ⁿ Mais je l'ai prévenu que si l'empereur ^o empiétera par-dessus ce dont il s'agit actuellement, j'aurai recours à la Russie, sous laquelle ceci ne se serait pas fait. Thugut, dans cette affaire, a pris sur lui tous les Galliciens qui ont interrompus leurs clameurs sur l'affaire de Cracovie pour faire passer celle-ci. ^p Comme il a fallu que je fis[se] taire un bien plus grand nombre de gens aisés et raisonnables dont les objections n'étaient point celles de criards [k. 122] aveugles ou payer, j'ai demandé en retour les bons offices de Monsieur de Stackelberg et de Monsieur de Thugut lui-même pour qu'on ne prolongeât plus les débats inutiles sur l'affaire de Cracovie. Mais ma demande est restée sans effet.

^rMonsieur et Madame la comtesse du Nord ont déjà passé Opatów. Ils paraissent contents des arrangements pris pour leur passage selon mes ordres par Komarzewski. Il m'est bien sensible de ne pas les revoir à leur second passage.^r

^sTa kobieta Ugrumof najwięcej widzę ma ściślej poufałości z Ponińskim wojewodzicem, który jest teraz duszą rady hetmańskiej. Jeśli co wyczerpną wartego^t wiadomości W. Pana to ci doniosę. Już sam gadać z nią unikam. Gdyby to co ona mówi było dowodnym, [k. 122v] trucizny nawet^u obawiać bym się

ⁱ⁻ⁱ Dopisano nad linią.

^j Skreślono: „peut-être se former des prétextes pour”.

^k Skreślono: „peut-être encore que l'emp[ereur]”.

^l Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „demander”.

^m Skreślono: „dire”.

ⁿ Skreślono: „et parce qu'il m'a promis”.

^o Skreślono: „empiétait”.

^p Skreślono: „Il a fa[llu]”.

^{r-r} Dopisano na lewym marginesie.

^{s-s} Fragment przeznaczony do zaszyfrowania. Na dole lewego marginesu k. 122 znajduje się adnotacja uczyniona ręką króla: „en chiffre”.

^t Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „ważnego”.

^u Dopisano nad linią.

powinien. Ale ja Bogu dufam, a nie wszytkiemu wierzę, lubo prawdziwie złość przeciwników moich jest wielka.

Wać Pana myśl z moją jest zgodna, że lubo Stackelberg dla swoich osobistości czasem wielce mi szkodzi, jednak wolę jego jak nowego, ponieważ wszelki inszy pewnie byłby jeszcze gorszy, a ten przez większą część przecie jest dobry. Zaczynam źle o nim nie gadaj. Tym zaś, rozumiem, że jemu jeszcze meritum zrobię, że się na niego niby skarżę o pomoc Tugutowi daną i o przeszkodzenie nam skonfederowania sejmu.^s

AKP 266, k. 116–122v

162

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 5 XI 1782

Depesza nr 43, odebr. 16 XI, odp. 18

Monsieur,

Je prends aujourd'hui la plume en mains uniquement pour accuser la réception de votre N^o 46, car à cette observation près que je dois faire ci-après et qui est que les nouvelles contenues dans votre dite lettre touchant le voyage de Leurs Altesses Impériales s'accordent avec celles qu'on a eues ici sur ce sujet par un courrier expédié de Branau ; hormis cette remarque-là, dis-je, je n'ai rien à mander à Votre Excellence cette fois-ci.

Nie wiem jak graf Sztackelberg opisze w raporcie swoim do dworu zaszłe przy relacji egzaminatorów Rady Nieustającej burzliwości, których wspomniony poseł bynajmniej się nie spodziewał, zaręczając, jak mi graf Ostermann powiadał, o spokojności sejmu [k. 249v] i przywodząc na poparcie takowego zaręczenia, uczynione mu przez Thuguta oświadczenie. Te z inszemi złączone okolicznościami zjednałoby było zapewne sejm spokojny; ale nie potrzeba było aby się były pokazały na Sztackelberga pozory śmiesznego, że tak rzekę, poduszczenia, którym go grubo ułowiono. Jeżeli się dobrze zreflektował, czuć powinien, iż pierwszy prawie do burzliwości sejmu samochcąc podał powód, o czym koniecznie zamilczeć należy, boby mu to tutaj ekstra zaszkoziło.

Deboli

AKP 265, k. 249–249v

163

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
6 XI 1782**

Własnoręczny, « toute en clair »

Le quatre du courant s'est passé tout entier dans le trouble le plus confus ; ^ade sorte que pour^a tout dire en un mot, cette journée a parfaitement ressemblé aux diètes du temps d'Auguste III. ^bAu début de^b la séance, j'ai^c fait offrir par le maréchal Krasinski de me départir encore d'une partie des droits royaux qui me restent, en donnant une forme nouvelle aux curatelles ^den cas de folie^d pourvu qu'il y fût attachée une clause qui éteigne^e pour jamais toute question sur l'affaire de Cracovie, désirant que l'on admît du moins les quittances et les decreta executionis. L'opposition a refusé cela et tout. ^f Ni les quittances des quatre dicastères, ni absolument rien n'a été fait ; et tout est dit pour cette diète-ci.

Mais voici une circonstance dont il importe que vous soyez instruit. [k. 124v] Avant la séance, le prince Adam est venu à Cieciszowski et lui a communiqué^g en original le billet que voici^h. Aussitôt que Cieciszowski me l'a apporté, j'en tirai copie. Peu après, le prince Adam vint lui-même me prier avec la plus grande instance de lui remettre l'original.

Vous y remarquerez l'endroit souligné. Ceci regarde ma sœur de Białystok qui a des terres considérables en Gallicie, et ⁱla pensionⁱ de mon frère pour Zips. Cette cour semble donc vouloir traiter toutes les affaires ^jcomme celle^j de Julius où j'ai finalement payé pourtant le monde, quoiqu'il fût démontré que je n'avais pas le moindre tort.

Il faut de plus observer, premièrement, que Monsieur Thugut prétend^k donc savoir des paroles que j'ai dites dans le Conseil, à huit clos, sous la foi du secret qui devrait y régner. Et si moi ou [k. 125] les membres de ce Conseil devons

^{a-a} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego „pour”.

^{b-a} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „Avant”.

^c Dopisano w miejsce skreślonego: „J'avais encore fait une tentative, pour en”.

^{d-d} Nadpisano nad linią w miejsce skreślonego: „pour les rendre moins dépendantes”.

^e Dopisano w miejsce skreślonego: „amortit”.

^f Skreślono: „Il n'y a”.

^g Dopisano w miejsce skreślonego: „monter”.

^h W tym miejscu na lewym marginesie znajduje się znak graficzny, który – jak się wydaje – był sygnałem dla pracowników królewskiego Gabinetu, aby sporządzili kopię wspomnianego biletu i dołączyli ją do pakietu z listami dla Debolego. Kopia biletu Thuguta znajduje się w AKP 266, k. 123–123v.

ⁱ⁻ⁱ Dopisano nad linią.

^{j-j} Dopisano nad linią.

^k Dopisano w miejsce skreślonego: „veut”.

être soumis à la révision de la cour de Vienne, nous ne serons donc plus que des dépendants de cette cour-là, ^ltandis que mon système est d'être à la vérité en bons termes avec tous nos voisins, mais de n'être en intimité qu'avec la seule Russie.^l

En second lieu, je n'ai pas pensé à souffler ou instiguer la rumeur dans cette diète sur cette affaire. Mais il arrive que quatre maisons nombreuses de différents palatinats ont un ^mtrès grand^m intérêt ⁿ (car il s'agit d'une succession qui va à des millions) dans cette affaire, en opposition directe à ce prince Sapieha, neveu du grand général Branicki. Une dizaine de nonces de ces mêmes familles ^oont agi^o pour eux-mêmes à cette diète dans cette affaire, et ils ont engagé^p par leurs parentages et connexions une centaine de leurs collègues à demander que l'acte du Conseil expiré qui avait décidé cette affaire [k. 125v] en faveur du prince Sapieha, fût annulé, comme tant d'autres que l'on a inculpés. ^rIl est si vrai que je n'ai pas soufflé cela, que parmi cette centaine de nonces qui étaient de ce sentiment se trouvait ce même Potocki, gendre du prince maréchal, qui est à cette diète un des coryphées de l'opposition, parce que des intérêts de famille l'y engageaient, dans un sens contraire à ce prince Sapieha. Au reste^r ceci est tombé, comme ^stoutes l'autre chose^s à cette diète, mais ce qui reste, c'est une nouvelle preuve de la hauteur et de la dureté pour moi, avec laquelle la cour de Vienne veut donc régenter jusque dans notre intérieur, ^tà la tête de son parti gallicien. Je n'ai rien moins que l'intention de me soumettre à cette régence. Mais aussi je n'ai rien moins que du repos à me promettre. Et il n'est pas consolant à mon âge, à 41 ans, de n'avoir d'autre perspective que celle de tracas et d'orages continuels.

^uLa manière dont cette diète a été gâtée, a empêchée aussi tout indigénat de réussir, et c'est ce qui a fait manquer nommément la réintégration de Monsieur d'Engelhard, malgré tous mes soins pour cela. Monsieur le grand général lui-même ne pourra refuser ce témoignage à la vérité. J'aurais été charmé de faire ce plaisir à Monsieur le prince Potemkin.^u Monsieur et Madame la comtesse du Nord étaient déjà le 4 à Lewartów. Il est bien affligeant pour moi que la fin de pure formalité de cette triste diète manquée me prive encore du plaisir de revoir Leurs Altesses Impériales.

AKP 266, k. 124–125v

^{l-l} Dopisano na lewym marginesie.

^{m-m} Dopisano nad linią.

ⁿ Skreślono: „personnel très grand”.

^{o-o} Dopisano w miejsce skreślonego: „agissaient”.

^p Dopisano w miejsce skreślonego: „ameuté”.

^{r-r} Dopisano na lewym marginesie.

^{s-s} Widoczna jest tu niekonsekwencja króla osobiście redagującego tekst depeszy. W miejsce wcześniejszego „tout le reste” król zapisał „toutes l'autre chose”, popełniając błąd gramatyczny, który mógł być łatwo skorygowany przez sekretarza. Zapewne tekst ostateczny brzmiał: „toutes les autres choses”.

^t Skreślono: „Je n'ai pas vu Monsieur Thugut depuis, mais”.

^{u-u} Dopisano na lewym marginesie.

164

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
11 XI 1782**

En clair

Monsieur de Deboli,

Avant-hier notre triste diète a donc pris fin avec toutes ces formalités sans aucun nouvel incident remarquable.

Hier j'ai vu le baron Thugut pour la première fois depuis que le prince Adam m'a fait voir son billet lundi passé, le 4 d.c. Je lui ai dit que je croyais n'avoir jamais manqué en rien aux égards dus de ma part à l'empereur son maître, et que je comptais n'y manquer jamais ; mais aussi j'avais lieu de m'attendre que dans aucun cas, il ne serait procédé envers moi d'une manière qui ne fût conforme aux règles et aux usages établis.

^aQue le billet de sa main que le prince Adam Czartoryski m'a fait lire lundi passé, m'avait affecté et surpris en y voyant un style de menace auquel je croyais n'avoir pas lieu de m'attendre et que je le priaï de m'épargner à l'avenir ; que dans le cas où il aurait à me participer quelque chose au nom [k. 126v] de l'empereur, la voie de note lui était toujours ouverte.

Là-dessus le baron Thugut parut embarrassé : [il] prétendit que ce billet n'avait pas été fait pour m'être montré, qu'il l'avait écrit à la hâte, étant fort pressé par ceux qui le lui demandaient ; que s'il avait cru que je le verrai, il aurait compassé d'avantage ses termes ; qu'il ne croyait pas qu'il s'y trouvât rien qui sentît la menace. Et comme je lui rappelai le passage que j'ai souligné dans la copie que je vous en ai envoyée dernièrement, il tâcha comme il put d'excuser ces mots.

Après quoi nous nous séparâmes sans discussion ultérieure.

Présentement il faudra voir ce que l'opposition cherchera à faire dans le Conseil Permanent qui va commencer demain. ^b

AKP 266, k. 126–126v

^a Skreślono: „Comme il paraissait”.

^b Skreślono: „Poseł ma równie o tym wszystkim z swojej strony donieść swojej pani. Jam to uczynił za jego radą”. Końcówkę król ponownie poprawił na: „Co król pisze do W. Pana to uczynił za radą posła”.

165

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
11 XI 1782^a**Depesza nr 47, szyfrowana^b

Lubo nie omieszkalem przesyłać W. Panu *consecutive* dość obszerny diariusz sejmju zeszłego, dla wiadomości jednak jego z jakowych przyczyn stał się bezczynnym, i kto był tego okazyją pokrótce od początku aż do końca wszystko opiszę.

Pamiętno W.M. Panu, że od roku 1775 po elekcyi marszałka, za złączeniem izb sejm się zaczyna od elekcyi Rady i Komisyjów Skarbowych. Te prawo dało powód do rozpoczęcia sejmów od samych intryg, a do kontynuacyi i końca onegoż na nieukontentowaniu. Zwyczajnie więc pryncypalne formują się partyje dla utrzymania swych kreatur w tych dykasteryjach. Branicki hetman, który dotąd zawsze podszycwał się do partyi dworskiej, tentował i tą razą. Jakoż akordowany mu został do Rady Zielonka i słowo dotrzymane. Ale on wytargowawszy jedno chciał jeszcze więcej i postrzegłszy, że mu nie chcę więcej pozwolić, związał się z partyją księcia marszałka i księcia Adama. O Sułkowskim i Dzierzbickim już W.M. Panu doniosłem jak mocno podżegali J. Pana Stackelberga. W czasie elekcyi, gdy stany sejmujące samym się bawią kreskowaniem, delegowani do egzaminowania czynności rozmaitych dikasteriów, przysposabiają się w raporta podług nabicia rozmaitych panów, od których dependują. Skutek zaś relacyi najwięcej zawisł od skutku wybioru radnych i skarbowych wedle żądania kabałujących. Że tą razą ksiązę marszałek i hetman nie utrzymali tych wszystkich [k. 233v] których życzyli, częścią przez zemstę, częścią dla interesu, przedsięwzięli sejm ten uczynić burzliwym i zupełnie bezczynnym. Tym końcem J. Pan Boreyko, kreatura księcia Adama wprowadził przy relacyi o Radzie materiją krakowską, a to sposobem dotąd nie praktykowanym, bo przed czytaniem protokołu egzaminu, który wszystko jak zawsze tak i teraz w sobie zawierał, ostrzegł, że nie ma w nim umieszczonych rozpisów z okoliczności przytrzymania księcia biskupa krakowskiego, które poczyniono w Radzie, ale treść rezolucyi radnych była w nim wypisana. Zmownie więc z J. Panem Boreykiem cała opozycja utrzymując rozpisy rozpostarła obszernie tę materiją, która że aż nadto dokładnie przez znaczną większość zbita i objawiona, ^c i W. Panu doniesiona^c, już tu o niej mówić nie będę.

^a Na k. 232v znajduje się krótka adnotacja „Lubo nie omieszkalem etc.” z datą dzienną – 11 XI 1782 i numerem depeszy – 47. Sama depesza znajduje się na dwóch odrębnych kartach.

^b Jakkolwiek nie ma charakterystycznych oznaczeń dla depesz szyfrowanych, to ze względu na treść depesza ta musiała być albo szyfrowana, albo przesłana przez kuriera.

^{c-c} Dopisano na marginesie.

Należy i to namienić iż J. Pan Thugut widząc nieukontentowanego J. Pana Stackelberga z nieutrzymania się księcia Sułkowskiego i Dzierzbickiego, których sama nawet opozycja nie lubi, przyprowadził mu całą partyją galicyjską ofiarując, ażeby nią dysponował. Stackelberg przez politykę dla dowiedzenia się jak znaczna i doświadczenia czy mu będzie powolna, i jakie ma zamiary, przyjął ją grzecznie, a nawet w początkach na wznieconą materiją krakowską zdawał się patrzeć przez szpary. W czasie jednak okazał, że był przy królu, nakłoniwszy nawet Sułkowskiego do kreskowania przeciw zdaniu opozycyi przy najpierwszym turnum, a ^dpodczas drugich nie znajdował się^d. Polityka J. Pana Thuguta niemało pomogła do beczynności sejmu. Miał on najpryncypalniejszy w tym interes, ażeby projekt szukania soli w kraju nie przeszedł i oświadczył królowi [k. 234] samemu, że temu się sprzeciwić będzie, ofiarując nawet kontrakt soli dla króla, byle król od tego projektu sam odstąpił. Drugi interes Thuguta był, ażeby ochronił Moszyńskiego, którego lubo on sam nie lubi, ale musiał mieć do tego rozkaz. Naród cały nienawidzący Moszyńskiego za kontrakt soli twardej i warzonej bezwstydnie w Wiedniu od roku otrzymany, chciał, ażeby go zapozwać na sądy sejmowe o *monopolium*. Thugut radził, żeby wzmianki nie było o *monopolium*, ale tylko zlecenie od sejmu traktować o to z dworem wiedeńskim. Dla tych dwóch obiektów trzeba było czas przedłużać, żeby o nich nie było wzmianki. Na koniec należało Thugutowi zawdzięczyć za złączenie się hetmana Branickiego z partyją galicyjską. Że rezolucya w Radzie *favore* siostrzeńca jego, księcia Sapiehy, wypadła pierwsza z rządu, po krakowskiej materyi, do decyzji stanów, a znaczna *pluralitas* chciała ją uchylić, trzeba było w ostatnim dniu na nic nie pozwalając, żeby nie doszła, nie ufając co za skutek mieć może ten groźny bilet Thuguta, który jest już W.M. Panu przesłany.

Miała jeszcze opozycja jeden zamiar, ale się jej ten wcale nie udał. Życzyła, ażeby projekt poborowy od dworu wiedeńskiego żądany nie przeszedł tak jednak sztucznie, iżby całą winę zwalić na króla. Lecz nie tylko, że tego zamysłu nie dopieli, lecz właśnie w nim zawstydzeni zostali. Bo partyja dworska uprzedzona, ażeby podług solwowania sesyi przez marszałka sejmowego znajdowała się w izbie poselskiej [k. 234v] na godzinę dziewiątą z rana, zgromadziwszy się wcześniej, czego się opozycja nie spodziewała, bo zwyczajnie późno się zjeżdżano, ubiła żądany projekt zgodnie, tak że z opozycyi tylko książe Adam podający ten projekt i dwóch przyjaciół znajdowali się, a do senatu ani książe marszałek, ani hetman nie zdążyli przyjechać.

Namienię i to jeszcze, że zwawych mów opozycyi ^ena Radę^e ten był istotny powód, iż by się przypodobali hetmanowi Branickiemu, który tym sposobem chciał się pomścić na księciu Stanisławie, że przeszłego sejmu Sapiehę zepchnął z marszałkostwa Rady.

Otóż masz W.M. Pan żywy obraz pobudek, które sejm terażniejszy uczyniły beczynnym. Niech to będzie dla samej jego wiadomości i użycia w potrzebie.

^{d-d} Dopisano na marginesie.

^{e-e} Dopisano na marginesie.

Poseł ma równie o tym wszystkim z swojej strony donieść swojej pani, co król pisze do J.W.M. Pana, gdyż to uczynił za radą posła.

AKP 266, k. 232v, 233–234v

166

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 12 XI 1782

Odebr. 23 XI, odp. 27 XI „par Cieciszowski”

Sire,

Je me suis pressé de communiquer au vice-chancelier Ostermann la lettre de Votre Majesté à moi datée du 28 d.p., en priant ledit ministre de la mettre sous les yeux de l'impératrice.

Il convenait que je ne balançasse pas d'en prendre ce parti-là, afin de prévenir au plus tôt Sa Majesté Impériale de l'opinion que, d'après le langage que le comte Ostermann m'avait tenu et que j'ai rapporté à Votre Majesté dans ma dépêche du 1^{er} d.c., je devais croire Sa dite Majesté s'être formée, [à] savoir l'opinion favorable relativement à la conduite que la cour de Vienne aurait prescrite à son ministre pendant notre diète. La persuasion était forte ici à cet égard, et on avait d'ailleurs de quoi en adopter une, en se fondant sur ce que le baron Thugut avait récemment déclaré à Monsieur de Stackelberg. Cela a fait dire [k. 250v] au comte Ostermann devant le ministre de Prusse que quand les trois cours étaient d'accord, tout allait en Pologne à souhait et que la diète actuelle en était une preuve. Il était vrai aussi que les commencements de cette diète faisaient réellement mieux augurer pour sa continuation. En mon particulier, Sire, j'avoue que je me laissais aller non à l'espérance que la diète fût absolument exempte de débats, mais bien à celle que ce ne serait pas nommément l'affaire de Cracovie qui y fournirait matière, attendu qu'elle était, selon moi, très dénouée de ces anneaux d'accrochement que messieurs de l'opposition aiment à chercher ; qu'est qui ce serait imaginé, que ce fût pour quelques-uns d'eux un abri dans cette affaire-là que de dire effrontément, en pleine diète, que l'évêque de Cracovie jouissait du bon sens quand il fut arrêté par le chapitre. Ce fut pourtant, à ce que je vois dans le journal, une assertion qu'on a avancée et qui a été presque étouffée sous de nombreux témoignages qui ont été rendus en faveur de la vérité. C'est bien surprenant que l'opposition ait choisi l'affaire de Cracovie [k. 251] pour son cheval de bataille et qu'elle s'en serve si opiniâtement pour harceler. Je suis encore plus étonné de ce que le grand général caracole aussi sur le même cheval, lui, que plus d'une personne d'ici a averti qu'il fallait que, pour son

propre honneur même, il cesse déjà d'être ingrat envers Votre Majesté, mais ce que – j'espère qu'au moyen de la communication des lettres de Votre Majesté – je parviendrai à rendre ici comme le plus surprenant, c'est le changement subit qui est arrivé dans la conduite de Monsieur Thugut.

Il faut que je dise à Votre Majesté que lorsque samedi dernier, qui fut le lendemain de la réception de sa lettre du 28 d'octobre, je vins à communiquer cette lettre-là au comte Ostermann, il n'y avait encore pour lors de la part du comte de Stackelberg rien ni sur le discours que Votre Majesté avait prononcé à la séance du 23, ni sur les autres circonstances relatives à la diète. On ne savait donc encore ici que le bon que Monsieur de Stackelberg avait marqué et que le comte Ostermann avait prôné devant moi. C'est la poste de dimanche ou plutôt celle d'hier (car nous ne recevons présentement [k. 251v] nos lettres qu'un jour plus tard à cause de mauvais chemins) qui devait apporter une relation de la part du comte de Stackelberg contenant ce que renfermait en elle la lettre de Votre Majesté. J'ai parlé hier après-midi à Monsieur de Bacounin, qui n'avait pas encore lu les dépêches de Monsieur Stackelberg et qui par conséquent a appris de moi le premier la tournure que la diète avait prise. J'ignore donc ce que Monsieur Stackelberg peut avoir mandé à ce sujet, mais je dois supposer qu'il aura bien rabattu de la croyance qu'il avait attachée aux assurances données par Thugut, lesquelles sont devenues trompeuses jusques dans l'affaire de Cracovie, comme je le vois dans la dépêche de Votre Majesté du 30 d.p. Lorsque, sans me douter seulement que le ministre d'Autriche violerait ouvertement la promesse qu'il avait faite concernant cette affaire, je me suis attaché à exposer au comte Ostermann l'injustice du procédé de la cour de Vienne dans l'affaire de sel, le comte Ostermann n'ayant pas voulu comprendre l'opposition que Thugut mettait en cette occasion aux vues de Votre Majesté dans la classe des matières où le ministre autrichien avait promis [k. 252] au comte de Stackelberg de ne pas susciter d'entraves par ce que dit le comte Ostermann, ce point de sel devait naturellement tenir à cœur à la cour de Vienne, je me rabattis pour lors sur l'affaire du staroste de Małogoszcz, ajoutant qu'il me passerait certainement la persévérance avec laquelle je soutiendrais que ce trait-là était hors de la sphère qui embrassait en elle des affaires d'un intérêt essentiel, et que je pourrais par conséquent appeler ledit trait une pure bravade qu'il était douloureux d'essayer. Le comte Ostermann voulut me prémunir contre l'impression que je laissais entrer dans mon esprit que c'eût été là une bravade ; cependant il ne put pas disconvenir que ce ne fût un sujet qui inspirait du ressentiment. J'appuyai fortement qu'il y avait de quoi en garder un. Sur l'article de la diète, le comte Ostermann m'a tenu un langage emphatique en me disant qu'il savait d'avance la réponse que l'impératrice le chargerait de me faire, et qui serait que Sa Majesté Impériale partageait la peine que causait à Votre Majesté le mauvais succès de la diète ; mais que Votre Majesté trouverait de la consolation dans [k. 252v] la conviction d'avoir fait ce qui a dépendu d'elle et qui n'a fructifié qu'à cause des entraves qu'il n'était pas au pouvoir de Votre Majesté de surmonter. La chute de tout ce discours fut que d'ici jusqu'à la diète prochaine, nous aurons un intervalle de tranquillité. Dans le moment même que ces paroles furent proférées, je les interprète dans mon idée

comme je les explique ci-dessous, [à] savoir que l'opinion du comte Ostermann acquiert de la réalité en ce que les apparences qu'il y avait eues d'une guerre entre la Russie et les Turcs ont diminué, de sorte que, comme la Russie jouira de la paix, nous pouvons aussi conférer la conserver chez nous. Je suis impatient, Sire, de recevoir à la conférence de demain une réponse de l'impératrice à la communication de la lettre de Votre Majesté. Celle datée du 30, que la poste m'a apportée hier au soir, est de nature à devoir être aussi exhibée. Elle ne peut qu'achever d'ôter tout doute sur ce qu'il n'y a aucun compte à tenir à la cour de Vienne pour les assurances qu'elle a prodiguées à la Russie relativement à notre [k. 253] diète, puisqu'elle ne les a nullement observées. Comme avant que je n'aie reçu le journal de la diète, Monsieur Radziszewski m'avait marqué en substance ce qui s'était passé à la séance du 23 d'octobre et quelle avait été nommément la scission entre le ministère au recueillement des voix, l'adhésion du vice-chancelier Małachowski au parti d'opposition m'a étrangement surpris. D'un autre côté, j'ai senti la joie de la conduite du prince Radziwill, palatin de Wilno, dont Monsieur Radziszewski m'a informé en ajoutant que le comte Stackelberg aurait promis audit prince de rendre témoignage devant l'impératrice non seulement sur le crédit dont le prince palatin jouissait en Lituanie (crédit que Radziszewski m'a mandé s'être si bien manifesté que, malgré les soins du prince Adam, il n'y a eu que quatre nonces de Lituanie qui ont failli au scrutin du 23), mais aussi sur la manière dont il employait actuellement sa popularité. J'ai demandé au vice-chancelier si Monsieur Stackelberg en avait fait mention. Sur la réponse que j'ai reçue [k. 253v] que non, j'ai prié le comte Ostermann de me laisser anticiper sur Monsieur de Stackelberg avec ce que celui-ci en ferait certainement, conformément à sa promesse et d'accompagner cette anticipation de la demande qu'il soit recommandé à l'ambassadeur de dire au prince Radziwill que l'impératrice a appris avec plaisir la réputation de bon patriote que le prince Radziwill venait de se concilier, et qu'elle en sentait également un à lui donner des marques de sa bienveillance. J'ai cru, Sire, en m'employant à procurer cette distinction au prince Radziwill, rendre non seulement un service à ce prince, mais faire aussi naître matière à repentir pour ceux qui voudraient tirer du relief de la protection de la cour de Russie, mais qui ne méritaient pas d'en jouir. J'espère, Sire, que dans ma démarche dont je rends compte à Votre Majesté et que le comte Ostermann a promis d'appuyer auprès de l'impératrice, de même que Monsieur Bacounin à qui j'en ai aussi parlé, je rencontrerai l'approbation de Votre Majesté, ainsi que le sentiment du comte Stackelberg. [k. 254] Pour ôter tout scrupule que l'on pourrait avoir ici que de ces témoignages de bienveillance que j'ai demandé qu'ils fussent faits au prince Radziwill, celui-ci ne s'en prévalût pour solliciter la restitution des terres qui lui avaient appartenu en Russie Blanche, j'ai dit que certainement on ne serait pas importuné à ce sujet, qu'en tant qu'on aura sous-main averti le prince Radziwill qu'il peut en former une prière. J'ai été le premier à annoncer ici l'acquiescement des États à la ratification de la convention de limites conclue avec la Russie. Monsieur de Stackelberg n'en avait pas encore donné avis. Sans que ce que je vais marquer serve de règle pour la manière de suppléer à la formalité qu'il sera nécessaire d'observer du chef

de la constitution passée relativement à l'approbation de démarcation, je dois informer Votre Majesté que Monsieur Bacounin, que j'ai consulté à cet égard, m'a dit qu'il croyait [k. 254v] qu'un extrait authentique de la constitution, signé par le président du Département des affaires étrangères, pourrait tenir lieu d'un instrument de ratification, attendu que celui qui a été délivré, acquérant une entière validité en vertu de la constitution pourra rester, sans avoir besoin d'être retiré. En conséquence de cet avis de Monsieur Bacounin, la chose pourra être arrangée avec Monsieur de Stackelberg, sur ce plan ou bien sur un autre, ce qui sera très indifférent.

Le prince Orlow qui a été prendre les eaux de Zarizin en est retourné atteint de démence. Pour consolation de ceux qui compatissent à son état, c'est une démence tranquille. Avant-hier, on l'a mené à sa terré appelée Gaczina. Ses deux frères sont venus de Moscou pour en avoir soin.

Deboli

[k. 255] Po doniesieniu w liście moim de 13 septembris do J.W. pisarza wielkiego koronnego pisanym, o konjekturach którem sobie w myślach moich formował względem celu, do którego tu dążyć będą w materji zawarcia traktatu handlowego i po odebraniu listu Waszej Królewskiej Mości de 7 octobris nic w tej mierze nie zasłyszałem, aż dopiero przed kilką dniami ostrzeżono mię pod ręką, iż w pozorze przeze mnie wyłuszczonym będzie kwestyja o traktat. Mimo puściłem tę przestrogę, aliści dnia wczorajszego Bakunin zagabnął mię pytając się, czyli mi co względem handlu z Warszawy pisano. Odpowiedział, iż nic więcej nad to, że graf Stackelberg miał jakieś w tej materji odebrać rozkazy, których jednak odłożył komunikacją aż po sejmie. Ja z W. Panem o tym obszernie pomówię, rzekł Bakunin: Jest nowa taryfa ułożona, która ustanawia ekscepcyją 25 od sta dla krajów, które by miały z nami traktaty handlowne. Na tym skończyliśmy odkładając go na drugi raz, lecz dosyć było na tym dla mnie, że z taką taryfą konieczność będzie dla wszystkich krajów zawierać traktaty handlowne z Rosyją i że się [k. 255v] przez to komisarzom do traktowania zwykle naznaczanym dogodzi. Jest to materija bardzo delikatna, w której zależy mi wiele na tym, aby Sztackelberg nie wiedział, żem objaśnił rzecz jak się ma, ale na którą, gdy inaczej nie będzie można, przystać będzie potrzeba.

O powrocie wielkich księstwa na kiedy przypadnie lepiej Waszej Królewskiej Mości wiadomo będzie jak nam, którzy tylko to wiemy, iż dopiero na 19 tego miesiąca spodziewani wielkie księstwo w Rydze.

167

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
13 XI 1782**

Monsieur de Deboli,

La première séance du nouveau Conseil Permanent a eu lieu hier sans aucun incident remarquable ni fâcheux.

Je ne vous fais ces lignes aujourd'hui que pour vous charger de témoigner à Monsieur le comte d'Ostermann que je serai infiniment reconnaissant à Sa Majesté l'impératrice s'il lui plaisait d'honorer de son Ordre de S^t André le comte Potocki, palatin de Russie. C'est un honneur qu'il désire infiniment, et je prends un grand intérêt au succès de sa prière à cause qu'il ^a professe l'adhésion la plus décidée au système de l'union la plus intime de la Pologne avec la Russie. Et parce qu'il m'a montré le zèle le plus ferme et l'attachement le plus sincère à ma personne, à cette dernière diète, malgré toutes les sollicitations de ses trois cousins et de tous les chefs de l'opposition.

Depuis que je n'ai plus des starosties à donner, les marques [k. 127v] d'attachement que l'on me donne deviennent plus convaincantes pour moi. D'ailleurs, le palatin de Russie est le plus riche de tous les Potocki.

Je regarderai toujours comme un bonheur pour moi toutes les fois qu'il plaira à Catherine II de gratifier ou d'honorer des gens qui s'attachent à moi.

AKP 266, k. 127–127v

168

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
15 XI 1782**

Odebr. 27 XI

Sire,

Le vice-chancelier Ostermann m'ayant simplement dit à la conférence de mercredi que l'impératrice a gardé chez elle la lettre de Votre Majesté du 28 d.p. qu'il avait mise sous ses yeux, j'ai passé outre à la même conférence sur ce qui avait été marqué dans cette lettre-là. Mais d'après celle du 30, j'ai dit à mon tour au vice-chancelier que j'avais malheureusement de quoi lui prouver que jusqu'à

^a Skreślono: „fait profession de l'attachement le plus décidé”.

cet objet qui était l'affaire de Cracovie, sur laquelle Monsieur Thugut avait promis de calmer plutôt que d'exciter l'animosité, ce ministre a déjà commencé tout de bon à en poursuivre cette dernière marche tout à fait inattendue. À l'appui de ce que je venais d'en raconter, j'ai lu devant lui la lettre de Votre Majesté du 30 d.p., ^ala copie de laquelle j'avais préparé pour la substituer à l'original que je ne [k. 256v] pouvais pas remettre à cause de ce qu'il y avait quelques lignes en chiffre. Sur la demande que le comte Ostermann me fit de lui laisser ladite copie, j'y déferai, comme aussi à ajouter sur cette même copie ce que l'original contenait au sujet du prince Adam, le comte Ostermann m'ayant fait observer sur ce dernier point qu'il ne serait pas hors de propos que celui-là fit aussi partie de la communication du reste de la lettre de Votre Majesté.^a À mesure que je voyais que le comte Ostermann m'écoutait avec tranquillité, je redoublais d'énergie pour comprendre dans les plaintes amères que je fis, non seulement Thugut, mais d'autres aussi, tels par exemple que le prince maréchal, ^ble prince Adam^b, et surtout le grand général, ^cà chacun desquels j'attachai du blâme^c. Le récit fut poussé au point de produire de la surprise dans le comte Ostermann de ce que le baron Thugut a changé si soudain de langage ; changement que le vice-chancelier voulut attribuer à l'affaire de sel. La dispense que, tombant dans le sens dans lequel le comte Ostermann m'avait parlé l'avant-dernière fois, j'attribuai au baron Thugut de contrecarrer l'affaire de sel, mais sans étendre la mauvaise volonté jusqu'à l'affaire de Cracovie, qui foncièrement ne regardait [k. 257] d'aucune façon la cour de Vienne. Cette dispense-là, dis-je, me valut de la part du comte Ostermann, un aveu qu'il me fit à demi qu'il s'étonnait de cette conduite de Monsieur Thugut. Cependant le vice-chancelier en me parlant de l'arrivée du lieutenant-colonel Kampf, qui est venu ici mardi avec des lettres du grand-duc datées de Cracovie et celles que Monsieur de Stackelberg donna à cet officier à son passage par Varsovie où il le retint deux jours, le vice-chancelier, dis-je, sur ce que je lui demandai quelles étaient les nouvelles que l'ambassadeur mandait par ce courrier touchant notre diète, me répliqua qu'il ne faisait aucune mention de Monsieur Thugut. ^dLa même réticence, l'ambassadeur l'observe aussi cette fois-ci, concernant le prince Radziwill, en faveur de qui le témoignage que l'ambassadeur lui a promis serait venu fort à propos à l'aide de la poursuite que je fis selon ce que j'en rendis compte à Votre Majesté dans ma précédente dépêche, poursuite dans laquelle j'échouai faute de ce témoignage de Monsieur de Stackelberg. Le vice-chancelier se ravisa d'en remplir la promesse qu'il m'avait faite s'en excusant sur la crainte de ne pas passer aux yeux de l'impératrice pour suffisamment autorisé à exposer à Sa Majesté Impériale ce point sur lequel je lui avais moi-même avoué ne lui avoir parlé [k. 257v] qu'en mon privé nom, sans que j'en aie été muni d'ordres de Votre Majesté et ajoutant que, quoique le comte de Stackelberg soit assez en droit de se prévaloir de ses instructions

^{a-a} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{b-b} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{c-c} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{d-d} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

pour faire des témoignages de la bienveillance de l'impératrice à ceux de nos magnats qu'il estimait en mérite, lui, vice-chancelier, n'attaquait nullement d'incongruité l'avis que j'ai ouvert au sujet du prince Radziwill, qu'il le taxait au contraire d'utile, mais qu'il différerait à en demander l'agrément de l'impératrice jusqu'à ce que Monsieur de Stackelberg n'eût parlé dans ses dépêches au sujet du prince Radziwill ; que peut-être ledit ambassadeur le ferait dans son rapport général qu'il avait coutume de dresser après la clôture d'une diète. Attendu un tel raisonnement du vice-chancelier, auquel j'aurais pu opposer celui que j'eus inculqué à Bezborodko ou à Bacounin, la chose n'en valant pas la peine, je n'en appellerai pas du comte Ostermann à ceux-là. Je n'en persisterai néanmoins pas moins à m'informer soigneusement, si l'ambassadeur a parlé ou non dans ses dépêches de Radziwill. Dans ce dernier cas, j'inculperai dans mon idée le comte Stackelberg de ne pas appliquer ses instructions à des personnes qui sont justement dans le cas d'en éprouver le sens. Quoi qu'on en [k. 258] dise, le prince Radziwill à l'enthousiasme que les Lituaniens ont pour lui joint l'honnêteté et l'intention de ne pas s'en écarter. Or, il est homme à mériter que l'ambassadeur lui ménage le retour de la bienveillance de l'impératrice, en désabusant sur cette crainte puérile que l'on a ici que Radziwill ne demande la restitution de ses terres, lesquelles Radziwill sait lui-même qu'il redemanderait en vain. L'ambassadeur a maintes fois relevé, dans ses dépêches, le prétendu mérite des gens qui n'en avaient pas de réel, et qui, par conséquent, n'étaient bons à rien que tant qu'ils comptaient tirer parti de l'ambassadeur. Il emploierait donc mieux son talent à prôner devant sa cour le mérite respectif du palatin de Vilna et du palatin de Russie, du dernier desquels^d je vois dans la lettre de Votre Majesté du 4 d.c. et que je reçois dans ce moment une mention honorable^e dont les journaux de la diète m'avaient déjà rendu le sujet palpable, et m'avaient fortifié dans cette idée que puisque, d'après le portrait que l'on m'avait fait du palatin de Russie, la probité était son caractère, je devais lui supposer dans les affaires de sa Patrie, dès qu'il les entendrait bien, une conduite que dicte la conviction [k. 258v] et non l'intérêt. Ce mouvement guide Messieurs les Potocki qui ont figuré cette fois-ci dans l'opposition. Le scrutin secret où pourtant les volontés ne sont pas du tout gênées, devrait avoir fait connaître à ces messieurs-là que les récriminations contre l'affaire de Cracovie n'étaient pas une matière populaire mais encore une matière dont les consciences les plus timorées eussent à être alarmées ; ainsi ils vont, je crois, à contre-fin même dans la recherche d'une popularité qui leur frayât le chemin aux honneurs. L'obtention de ceux-ci ne les rendra sans doute pas meilleurs. ^fQuant au prince Radziwill palatin de Vilna, que ce que je marque ci-dessus au sujet de ce seigneur est connu ici à ceux qui avaient mené nos affaires, c'en sera bien une preuve que de citer ce que le prince Repnin m'a dit avant-hier : que c'était là le vrai Seigneur de la Lituanie. Le récit que je vais faire à Votre Majesté, comme j'ai noué avec le prince Repnin cet entretien où furent

^e W wersji depezy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga dodano tu: „du palatin de Russie”.

^{f-f} Fragment wykreślony z wersji depezy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

proférées par ledit prince les paroles citées plus haut, devant embrasser plusieurs circonstances qui rendront intelligibles les gradations par lesquelles j'avais été amené à cette véhémence que j'ai employée en parlant avec le susmentionné prince ; par cette raison je ne puis guère m'épargner [k. 259] ce récit-là. En premier lieu^f, embarrassé que je l'avais d'abord été à me plaindre de la cour de Vienne par la crainte que l'empereur ne se fût trop emparé de l'esprit du grand-duc, évènement auquel j'attribuais l'encouragement que l'empereur aurait pris à nous chicaner, sans que même il s'attirât par-là du ressentiment d'ici ; d'embarrassé, dis-je, à cet égard, je devins plus tranquille, lorsque j'eus appris que le grand-duc n'était pas entiché de l'empereur, que le ministère autrichien, malgré les mouvements qu'il s'en était donnés n'avait pu obtenir du grand-duc qu'il passât par Manheim, ville, dont il a été à deux lieues ; qu'il a eu des moments de froideur avant le départ du grand-duc de Vienne sur ce que ce prince s'était aperçu que ni l'empereur, ni l'archiduc Maximilien ne mettait pas assez de cordialité dans leurs procédés envers lui. En apprenant ceci d'assez bonne part, je me suis dit à moi-même : C'est pourtant un bonheur pour nous que l'empereur et le grand-duc ne soient liés ensemble d'affection personnelle. ^gSecondement, Monsieur Kampf, arrivé en courrier, instruisit la ville de notre diète comme je l'aurais pu désirer. Ce Monsieur Kampf, qui est un protégé des Kurakin, apprit à la princesse Repnin tout ce qu'il savait [k. 259v] par rapport à la diète, comme aussi cette circonstance que la princesse grande maréchale de la Couronne s'était échappée d'une de ses terres (ce sera si je ne me trompe Winiary) situées sur la route du grand-duc parce que le gîte y était marqué pour Leurs Altesses Impériales^g. J'étais à cet endroit de ma dépêche, lorsque vers le[s] 6 heures du soir, je reçus par estafette expédiée par Monsieur le général Komarzewski le 5 d.c. de Kock, un paquet contenant des lettres de la part de Leurs Altesses Impériales pour l'impératrice, de même que plusieurs autres lettres sous différentes adresses. La nécessité d'aller tout de suite remettre au comte Ostermann les principales dédites lettres m'ayant fait interrompre la continuation de ma présente, je n'y suis revenu que peu de moments avant le départ de la poste. Or, je suis contraint de remettre à la prochaine à reprendre les matières que j'avais en vue de comprendre dans la suite de cette dépêche-ci. En attendant, je rapporterai en raccourci à Votre Majesté la substance de l'entretien que je viens d'avoir avec le comte Ostermann. Il a roulé sur Monsieur Thugut et sur les entraves que je disais qu'il avait suscitées pendant la diète. Le vice-chancelier me fit clairement connaître par ses discours que ce sera chose vaine que d'engager là-dessus avec la cour de Vienne une explication, car elle tergiversera. Cependant on en viendrait probablement à cette explication, que lui, comte Ostermann, croyait que l'impératrice attendrait que Monsieur de Stackelberg n'ait informé sur ce qui regardait Thugut, dont, à la suite des éloges qu'il en avait faits, il ne parle qu'en bonne part ou il passe légèrement sur ces matières. Ceci fut dit en riant.

Deboli

AKP 265, k. 256–259v

^{g-g} Fragment wykreślony z wersji depezy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

169

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
15 XI 1782**

Oryginał

Pisałbym był dziś do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja dłuższy list, lecz nadejście sztafety z Kocka do mnie przez J. Pana generała Komarzewskiego adresowanej z różnemi listami od wielkich księstwa zabrało mi czas, którego mi nawet na napisanie listu do J.W.J. Pana pisarza wielkiego litewskiego braknęło. Polecam mię statecznej J.W.W.M. Pana Dobrodzieja łasce.

Deboli

AKP 265, k. 260

170

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
18 XI 1782**

Depesza nr 48

La poste d'avant-hier m'a apporté votre N° 43 du 5 d.c.

{Nie przyszło mi dotychczas donieść J.W.W.M. Panu o przejeździe wielkich księstwa przez Polskę. Generał Komarzewski, jeżeli kiedy, to teraz prawdziwie walnie się popisał. Najprzód trakt, który dla nich wybrał od Krakowa, był z największą dla nich wygodą, bo wszędzie tak popas jak i nocleg przypadał w pałacach i domach wygodnych. Drogi wszędzie znaleźli poreparowane, a kuchnię, którą przyjęli od Króla Jegomości na całą podróż przy staraniu Komarzewskiego wysmienitą. Konie także wszędzie w potrzebnej znajdowały się liczbie, a te kosztem skarbu królewskiego przystawiane były. Liczbę tych koni pomnażały czasy słotniste, w czym się okazała wielka zręczność i sprawność Komarzewskiego, bo lubo często we dwójnasób potrzebowano koni, nigdzie zawodu nie mieli. Jakoż wielkie księstwo i cała świta ich wychwalić się nie mogą generała naszego, i z serca mu wszędzie okazywali wdzięczność i ukontentowanie. [k. 235] Do Lewartowa zbiegł książę Sapieha, a do Siemiatycz hetman Branicki, ale nie mieli honoru jeść z wielkim księstwem. Dla jednego Białego Stoku ta uczyniona^a

^a Nadpisano nad skreślonym: „wypadła”.

dystynkcja, gdzie te państwo w czasie dwóchdniowego bawienia jedli u J.O. krakowskiej z kompanią^b znajdującą się i na baliku tańcowali. Z różnych mów poznać można było, że sytuacja króla i los Polski interesuje wielkich księstwa, mimo różne impresyje, które im wrazić umyślnie starano się. Podług ostatniej wiadomości dnia 14 nocowali w Olicie, mniemam, że 22 będą na granicy kurlandzkiej.

AKP 266, k. 232v, 235

171

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 19 XI 1782

Odebr. 30 XI, odp. 2 XII

Sire,

Je reprends le fil de ma précédente lettre datée du 15 d.c., résolu (après deux entretiens que j'ai eus depuis avec le comte Ostermann et ayant de plus sous yeux la lettre de Votre Majesté du 6 d.c.) de réunir dans ma présente aux matières déjà entamées que j'avais eu à continuer, celles qui, émanées tant de susmentionnés entretiens que de la susdite lettre de Votre Majesté, ont donné sur certains points à mes idées, et par conséquent à la manière dont je les aurais rendues, plus d'extension qu'elles n'eussent eue sans l'accession de ce que le comte Ostermann m'a dit et de ce que contient la dernière lettre de Votre Majesté à moi. [k. 262v] La narration contenue à la fin de ma précédente et qui devait aboutir à rendre raison de la force que j'ai mise en parlant au prince Repnin, cette narration, dis-je, consistant en deux points, le premier : la connaissance touchant les termes dans lesquels le grand-duc était avec l'empereur ; l'autre, le récit de Monsieur Kampf servant de développement aux principes, en conséquence desquels, à cela que la politique exige, près, j'ai mis de côté tout ménagement pour le parti opposé, et surtout pour ses deux principaux coryphées, le grand général et le prince grand maréchal. Dans le récit que la princesse Repnin me fit de la fuite de la princesse maréchale exécutée pour esquiver de faire sa cour à Leurs Altesses Impériales, je trouvai un vrai trait qui caractérise les dispositions du prince grand maréchal et de ses adhérents. Je le relevai donc, ce trait-là et tombai entièrement dans le sens dans lequel la princesse Repnin l'avait elle-même pris. Devant le prince Repnin, qui me fit beaucoup de questions, je me plaignis politiquement de Thugut. Les plaintes, dans lesquelles je me répan-

^b Skreślono: „która tam zjechała”.

contre les autres, furent [k. 263] franchement à l'exclusion de toute modération. Je crus, Sire, que les règles de celle-ci ne devaient guère avoir d'application à des gens qui, à tout bien pesé, ont oublié tout ce à quoi ils sont tenus tant envers leur Patrie, qu'envers Votre Majesté. De ce double oubli Branicki est un terrible exemple. Contre lui nommément ma langue fut même déliée, par une entière certitude que j'ai acquise que jusqu'à son parentage avec le prince Potemkin, il ne saura plus le faire valoir comme un titre à la protection de la cour de Russie ; car je sais que le prince Potemkin, à son retour du voyage qu'il avait fait à Cherson, a dit que le mariage de Branicki allait mal, que cela allait faire un mauvais ménage, puisque le mari n'avait pas du tout de conduite. L'ambassadeur avait donc eu pleinement raison de dire à Votre Majesté, au commencement de la diète, que le grand-général n'était pas à craindre pour cause de sa liaison avec le prince Potemkin. Soit par ménagement, soit pour le fondre dans son rapport général, le comte Stackelberg n'a fait encore aucune mention dans ses dépêches de Monsieur [k. 263v] Branicki, depuis que celui-ci a fait du train. J'ai supplée donc à ce silence de l'ambassadeur, en m'aidant pour cela de certaines circonstances que j'ai apprises de Monsieur Kampf, telles par exemple que celle que Monsieur le grand-général se permettait de braver. La bravade est permise dans un seul cas, qui est celui d'une extrémité à laquelle on aura poussé quelqu'un. Les choses n'en étaient pas là à l'égard de Monsieur le grand-général, et l'affaire de Cracovie n'est sûrement pas une matière où Monsieur Branicki soit fondé à dire à l'ambassadeur de Russie qu'il veut le persuader qu'il était aussi bon Russe que lui, mais que la liberté publique lésée dans la personne de l'évêque de Cracovie l'engageait à soutenir la cause de sa Patrie. Voilà ce que Monsieur Kampf m'a raconté. Que Branicki ait dit ceci ou l'approchant toujours c'est lui qui a gâté la diète, chose où il n'y a point d'art, mais où il se trouve beaucoup d'adieux. L'impératrice, Sire, sait déjà, sur le compte de Monsieur Branicki, tous ces chefs de griefs que je détaille dans cette lettre et que j'ai fait dire à Sa Majesté Impériale, [k. 264] hormis celui qui est marqué dans la dernière lettre de Votre Majesté et par où l'on voit que Monsieur Branicki, en attirant à Votre Majesté un chagrin aussi fort que celui que Votre Majesté a dû ressentir à la vue du billet de baron Thugut, s'est ôté à lui-même tout droit de se parer vis-à-vis du comte de Stackelberg du nom de partisan russe, car il s'est jeté, de même que son neveu, plus qu'il ne faut, dans le parti autrichien. Je ne doute pas que, d'après l'exposition qui sera faite à Sa Majesté Impériale de la lettre de Votre Majesté à moi datée du 6 d.c., Sa Majesté ne se forme, par rapport au trait que le baron Thugut a lancé par son billet au prince Adam, l'idée que c'est là une bravade gratuite et relative à Branicki, qui avait aiguisé^a ce trait-là. Sa Majesté Impériale pensera sûrement aussi que cela ne prouve que trop que Branicki a voué un attachement à l'Autriche, au prix d'une protection que cette cour lui accordera et que Branicki saura rendre violente, comme le fait voir l'échantillon qui regarde son neveu. Cette exposition, Sire, c'est-à-dire celle dont le sujet sera puisé dans la dernière lettre de Votre Majesté à moi, est différée [k. 264v] jusqu'à demain. Par ce qui

^a W oryginalne: „eguisé”.

suit, en fait de compte que je vais rendre à Votre Majesté de l'usage que j'ai fait de ses lettres antérieures, à commencer par celle du 28 d'octobre et de l'impression que chacune a respectivement laissé dans l'esprit de l'impératrice, Votre Majesté pourra juger si je ne dois pas me flatter que la dernière lettre ne manquera pas d'achever à persuader Sa Majesté Impériale que la cour de Vienne tient une conduite très artificieuse. Certainement, Sire, il y a bien de quoi en prendre cette opinion ; mais il faut que Votre Majesté sache qu'une pareille opinion, si elle est adoptée – comme je me le promets – n'a pas été l'effet de la lettre de Votre Majesté du 28 octobre, ni de celle du 30. La première de ces lettres-là me fut renvoyée vendredi, pour n'être pas apparemment retenue jusqu'à mercredi prochain, terme avant lequel le comte Ostermann croyait peut-être ne pas me voir. Pour l'effet de la seconde lettre que j'avais communiquée en copie, il ne fut pas non plus tel que je le souhaitais. Je l'appris du comte Ostermann, lorsque j'allai lui remettre les lettres de Leurs Altesses Impériales qu'une estafette [k. 265] venait de m'apporter. Ce fut alors que le comte Ostermann, ayant engagé une conversation avec moi touchant ces deux lettres susmentionnées, me dit (sans qualifier même son discours, comme s'il était hâté sur les ordres qu'il en aurait reçus de l'impératrice) que Sa Majesté était fâchée du mauvais succès de la diète ; mais, ajouta-t-il, qu'y pouvons-nous faire ? elle est déjà finie, cette diète, poursuivit-il. De quoi le roi se chagrine-t-il si fort ? N'est-ce pas inhérent à votre constitution qu'il y ait des diètes turbulentes ? Que résultera-t-il donc de si fâcheux de la lutte qu'il y a à cette diète-ci ? Supposé que cette lutte soit provenue des instigations de Monsieur Thugut, quel remède y pouvons-nous apporter ? La cour de Vienne niera le fait et étouffera peut-être la vérité. D'un autre côté, l'impératrice croit qu'il est bien possible qu'il y ait des gens qui, pour se rendre importants, rapportent à Votre Majesté tels propos, comme sortis de la bouche de Thugut et que celui-ci n'aura pas proféré ; que c'était assez la coutume de mes compatriotes. À cette observation que le comte Ostermann me dit expressément [k. 265v] avoir été émanée de l'impératrice elle-même, je fus terriblement ému, et je compris bien, par l'ensemble de la conversation, que la remarque en question aura été appliquée par l'impératrice au passage de la lettre de Votre Majesté du 30 d.p., où il s'agissait de la manigance de Thugut, découverte à Votre Majesté par l'évêque de Livonie. Tout en pensant intérieurement que c'était là une indication que l'impératrice ne revenait pas si facilement sur le compte de l'Autriche, je ripostai au comte Ostermann que c'était bien douloureux qu'on ne voulût pas nous croire, nous, qui n'avions aucun intérêt à en imposer à la Russie. En cet endroit, la conversation s'engagea sur la dépêche de Monsieur de Stackelberg reçue le même jour que m'est parvenue celle de Votre Majesté du 4 d.c. La première parlait de deux articles : la proposition de confédérer la diète et l'adhésion de Votre Majesté aux instances du comte de Stackelberg en faveur de l'affaire qui intéressait Monsieur Thugut, dans le sens que Votre Majesté parle dans sa lettre sur ces deux objets. Je dis au comte Ostermann sur le premier qu'il n'y aurait pas [k. 266] du mal que Monsieur de Stackelberg eût pu y déférer, ce qu'il n'a pas pu faire faute d'ordres. Au second point de sa dépêche, Monsieur de Stackelberg en est resté tout court au pouvoir que Thugut a eu sur les Galiciens

d'arrêter les clameurs de ceux-ci sur l'affaire de Cracovie pour faire passer celle qu'il poursuivait ; et en cet endroit, ni en aucun autre de ses dépêches, l'ambassadeur n'a encore rétracté, ni affaibli ce qu'il avait marqué au sujet de Thugut ; et qui était la même chose que ce dont Votre Majesté m'a informé dans sa lettre du 16 d'octobre. Le comte Ostermann me dit donc encore ^b qu'engager une explication avec la cour de Vienne sur les manigances de Thugut était d'autant plus difficile que, sur les rapports antérieurs de Monsieur de Stackelberg, ^cqui étaient (ajouta le comte Ostermann en riant) d'accord là-dessus avec vos nouvelles, ledit ^c ambassadeur a reçu ordre de l'impératrice de remercier Monsieur Thugut des dispositions où l'avaient mis les instructions de sa cour. ^dSans exprimer en paroles ce que j'ai été induit à penser, [à] savoir que ces remerciements-là [k. 266v] étaient prématurés et qu'il se pourrait bien, que lorsque l'ordre qui portait d'en témoigner, parviendrait à l'ambassadeur, celui-ci fût obligé d'en suspendre l'exécution^d ; je dis au comte Ostermann que c'était fâcheux mais qu'il fallait que je disse que la cour de Vienne avait agi très artificieusement, et j'ajoutai que j'espérais que Monsieur de Stackelberg ne tarderait pas à informer des cabales de Thugut, ^e mais que c'était encore trop récent pour qu'il n'y ait pas de l'embarras pour l'ambassadeur à le mander. Je me figure que le comte Ostermann m'aura compris que je savais que l'ambassadeur avait souvent averti ici des cabales de l'Autriche, mais qu'il n'en était pas tout à fait cru, aussi le comte Ostermann termina-t-il son entretien avec moi par me dire en riant : Oui, oui, cette fois-ci Monsieur de Stackelberg passe légèrement sur ce qui regarde Thugut.

Avant que de continuer mon rapport qui embrassera mes deux autres entretiens avec le comte Ostermann (y compris celui qui a eu lieu après que j'avais commencé [k. 267] cette dépêche, c'est-à-dire hier à midi, temps auquel une seconde estafette que le général Komarzewski m'a adressée de Białystok vint m'apporter des lettres de la part de Leurs Altesses Impériales pour l'impératrice), il me sera permis, Sire, de faire remarquer à Votre Majesté, même avec cette énergie que je ne suis pas maître d'exclure de ma pensée, que les artifices dont la cour de Vienne a usé peu de temps avant notre diète ont fait prendre l'échange à Votre Majesté, à Sa Majesté l'impératrice, et par conséquent à tous ceux qui servent respectivement Vos Majestés. Je ne sais, Sire, si c'est aussi à la bonne direction de Monsieur Thugut qu'il faut attribuer les choses suivantes. Premièrement, que Monsieur le grand-général pendant son séjour à Białocerkiew se fût montré si

^b Część depeszy od początku aż do tego miejsca wykreślona z wersji przygotowanej do wglądu dla Stackelberga, zastąpiona następującym wprowadzeniem: „Plus les événements de notre diète sont devenus critiques et plus je me suis appliqué à remarquer dans les discours du comte Ostermann les traits qui m'ont paru les plus significatifs. Il m'a donc dit entre autres”. Pełny tekst depeszy przygotowanej dla ambasadora z dopiskiem na pierwszej stronie „communiqué à Stackelberg le 1 Xbre” znajduje się na k. 271–273v.

^{c-c} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga i zastąpiony przez „cet”.

^{d-d} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^e Od tego miejsca kolejne trzy strony zostały wykreślone z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

modéré même dans l'affaire de Cracovie que Monsieur le grand notaire de la Couronne m'en fit l'éloge dans une de ses lettres ; secondement, que lui et d'autres messieurs n'aient éclaté que la troisième semaine de la diète, après s'être tenus tranquilles les quinze premiers jours et avoir fait bien augurer pour le [k. 267v] succès de cette assemblée ; si, dis-je, Monsieur Thugut était, comme je n'en doute pas, dans tout ce jeu et qu'il l'ait seulement si bien compassé, il faut convenir qu'on pouvait être trompé à moins que cela. Quelqu'un m'a raconté à la vérité une circonstance qui, si elle est réelle, n'aura pas été dérobée à la connaissance de Votre Majesté, [à] savoir que le prince Auguste Sułkowski aurait eu une grande part au brouhaha de notre diète en ce que dépité qu'il était d'avoir échoué à l'élection des membres au nouveau Conseil Permanent, où il n'avait pas tenu à Votre Majesté de la placer, parce que, m'a-t-on dit, il avait fait le fier, défaut pour lequel j'avoue qu'étant nonce, je lui aurais également donné l'exclusion pour ma part de suffrage ; il a si bien su souffler^f sous-main le prince maréchal et le grand-général que, lorsqu'ils eurent une fois éclaté, il n'y a plus eu moyen de les retenir. Dans mes entretiens avec le comte Ostermann, j'ai mis entièrement de côté cette circonstance-là, supposé même qu'elle fût vraie, Monsieur Thugut me prêtait assez de matière à [k. 268] l'inculper pour que j'aie laissé tranquille le prince palatin de Posen. Après cette digression que je crus nécessaire, Monsieur Thugut seul me ramène à la continuation de ma dépêche. ^g Ayant parlé^h vendredi avec le comte Ostermann sur le contenu de la lettre de Votre Majesté du 4 d.c., je lui en envoyai samedi une copie, 'accompagnée d'une lettre que je lui écrivis à cette occasion et où je marquai ce qui me paraissait nécessaire à dire et cette façon de l'exprimer me tombait mieux à compte cette fois-ciⁱ. Le lendemain, ayant rencontré le comte Ostermann en lieu tiers, ce ministre prit pour sujet de la conversation que nous eûmes ensemble, qu'il lui semblait qu'il ne fallait pas instituer d'explication avec la cour de Vienne sur ce qui s'est passé à la diète, car cela ne ferait qu'aigrir l'empereur sans produire nul bon autre effet ; que c'était à la vérité son sentiment à lui, mais qu'il dirait à l'impératrice l'avoir avancé vis-à-vis de moi. Je répliquai que j'étais assez de son avis, tant à cause de sa solidité, que par ce principe qu'il fallait se contenter de ce que [k. 268v] la Russie était en situation de faire pour la Pologne. Hier, qui fut le jour du conseil, lorsqu'à l'issue de celui-là, je vins chez le comte Ostermann, il me dit qu'il avait mis sous les yeux de l'impératrice la lettre de Votre Majesté du 4 d.c. et raconté en même temps à la souveraine ce qu'il m'avait dit, et qui a trouvé l'approbation de Sa Majesté Impériale ; et que Sa Majesté lui a donné commission de me charger de marquer à Votre Majesté que si la diète continuait encore, on aurait envoyé à Vienne demander qu'il fût prescrit à Monsieur Thugut une autre conduite que celle qu'il tenait, mais que la diète étant finie, il convenait d'esquiver toute explication avec l'Autriche ; qu'il fallait se consoler du mauvais succès de la

^f W oryginalu „soufflé”, co jest zapewne błędem w deszyfrowaniu.

^g Od tego miejsca aż do końca depesza była okazana Stackelbergowi.

^h W wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga tu: „reparlé”.

ⁱ⁻ⁱ Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

diète par la façon de penser que la saine et la plus nombreuse partie de la diète a manifesté jusque dans le scrutin secret relativement à l'affaire de Cracovie, la justice ayant ici emporté sur les suggestions ; qu'au reste, l'impératrice ne laisserait pas succomber le parti [k. 269] de Votre Majesté. Tout ce que dessus m'a été dit dans cet entretien par le comte Ostermann, avec ¹du moins assez d'air^j qui annonçait que l'impératrice avait pourtant ajouté foi à ce qui lui avait été exposé touchant Thugut. Branicki eut aussi sa part à cette dernière exposition que le comte Ostermann fit à l'impératrice, qui, sur le chapitre de Branicki, doit avoir dit qu'elle le connaissait pour un mauvais sujet. Votre Majesté sait combien l'impératrice a montré de la fermeté depuis 6 ans sur le chapitre de Branicki, qui, quoi qu'il en ait fait, n'a jamais pu réussir à se faire rien accorder au préjudice du système adopté par Sa Majesté Impériale. J'espère que c'en sera fait désormais de toute instance en faveur de Branicki, pour qui d'ailleurs Votre Majesté n'a pas été importunée d'ici depuis longtemps. Je fais, Sire, dans ce moment une remarque qui est que tous les intervalles où le grand général interrompait son opposition contre Votre Majesté ont été remarqués par quelque grâce que Votre Majesté lui a accordée ; témoin le consentement donné à son neveu pour l'achat de la starostie de Brześć, point qui, comme tant d'autres ont contribué à fortifier le parti de Monsieur Branicki au préjudice des intérêts de Votre Majesté ; et ce préjudice est palpable présentement [k. 269v] que Branicki affiche hautement son autrichianisme, dont – en me rappelant les conversations que j'ai eues avec lui dans ces derniers temps – je puis juger qu'il sera fortement épris. Dans l'espace de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine diète, le comte Ostermann m'a auguré un intervalle de temps tranquille, et où la partie de Votre Majesté aurait de la supériorité dans le Conseil Permanent. Dieu veuille que cette opinion du comte Ostermann se réalise ! Alors Votre Majesté, en écartant des places du ministère et de celles du sénat ceux qui sont infectés de l'autrichianisme et pour qui je puis presque garantir à Votre Majesté qu'il ne sera pas fait d'instances d'ici, pourra compter qu'au bout de deux ans, le parti autrichien dominera moins. Je parlerai ici de ce parti et de toutes autres choses selon les occasions. J'ai déjà annoncé au comte Ostermann pour demain pour sujet de conférence le contenu de la lettre de Votre Majesté datée du 6. Mon intention est de dire au vice-chancelier que, puisque l'affaire de curatelle de Szaniawski et le billet écrit au prince Adam par Thugut, étaient deux bravades ouvertes et non d'intrigues sourdes que l'on pût désavouer, il me semblait que, concernant le principe adopté de ne pas s'expliquer actuellement avec la cour de Vienne en matière des cabales que Thugut a pratiquées, on pouvait néanmoins s'attacher à ces deux affaires susmentionnées pour demander à la cour de Vienne qu'elle désavoue son ministre pour ce ton dur et gratuit qu'il employait dans ses écrits. Je crois, Sire, qu'on fera ici cet essai sur la cour de Vienne.

Deboli

¹j W wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga tu: „un air”.

[k. 270] À la dépêche du 19 novembre 1782 au roi^k.

Taryfę, o której mi Bakunin, jakom w liście moim do Waszej Królewskiej Mości de 12 novembra wyraził, wspomniał, czytałem. Nie jest jeszcze dotąd w inszym języku drukowana, jak po rusku. Z przyłączonej do tej taryfy informacji wynika nieodbita konkluzja, iż traktat handlowy z naszej strony będzie potrzeba zawrzeć; lecz ja tu mówić o tym unikam, zbywając się nawet zręcznie tych, którzy mię w tej mierze zagabają, aby w materyją nie wniść i ta ostrożność trwać będzie, póki mi Wasza Królewska Mość nie każesz. Oznajmiłem co graf Sztackelberg w tej mierze proponował. Dania ratyfikacją swego traktatu handlowego przysłała i przy tej okazji komisarze dostali każdy po 6000 rublów. Portugalia swój traktat negocjuje. Pruski poseł zasłyszawszy, że o traktat z nami kwestyja, powiedział mi te właśnie słowa: Chcą waszych 6000 rublów. Jam na tym dyskurs urwał.

AKP 265, k. 262–270

172

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 19 XI 1782

Depesza nr 44, odebr. 30 XI, odp. 4 XII

Monsieur,

Comme j'ai écrit ma ci-jointe lettre à Sa Majesté de manière et dans l'intention qu'elle pût être montrée à l'ambassadeur, vous vous douterez bien pourquoi j'y ai fait une digression sur Auguste Sułkowski ; que c'est à dessein pour que l'ambassadeur fasse un retour lui-même.

Votre Excellence recevra aux premiers jours une lettre de ma part, que j'adresserai au maître de poste de Kowno, qui vous la fera parvenir. J'ai mes raisons pour cela.

Si le comte Mnieszch continue encore à croire que ce dont il m'avait parlé étant ici, [à] savoir l'ordre de Saint-André pour le palatin de Russie, soit encore une chose convoitée par ledit palatin, on n'a qu'à saisir la balle au bond, en engageant Monsieur de Stackelberg à ce que tout en faisant l'éloge du palatin, il demande pour lui au nom du roi le Cordon Bleu.

Deboli

AKP 265, k. 261

^k Ta część depeszy nie została pokazana Stackelbergowi.

173

**Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
20 XI 1782**

Depesza nr 49

{Le roi m'a chargé de vous communiquer, Monsieur, ce qui suit. L'été passé, le prince de Prusse a écrit à Sa Majesté une lettre, par laquelle il lui demandait le Cordon Bleu pour Monsieur de Boden. Le roi en a fait alors confidence à Monsieur de Buchholtz, lequel avoua lui-même dans ce temps-là que Boden n'était pas fait pour l'avoir. En conséquence le roi a traîné sa réponse jusqu'à présent. Dans cet intervalle, Boden a écrit à Sa Majesté deux lettres, la seconde postérieure de quatre mois à la première. Toutes les deux sont datées de Francfort, et dans toutes les deux, il se donne le titre d'envoyé de Hesse à Paris. Cela même prouve qu'il n'est pas pressé de remplir cet emploi qui, apparemment, n'est qu'un titre *ad honores*. D'ailleurs un envoyé de Hesse qui arriverait [k. 235v] à Paris avec le Cordon Bleu de Pologne, ne ferait guère considérer cette décoration. Avant-hier, le comte de Brühle montra au roi la copie d'une lettre d'une Madame de Wartensleben de Berlin, dans laquelle elle lui demande, comme chargée du prince de Prusse, ce Cordon Bleu à Boden, et une réponse pour le prince de Prusse. Sa Majesté, ayant dit tout ceci à Monsieur de Buchholtz, le pria d'écrire à Son Altesse Royale pour lui témoigner qu'avec le plus grand désir de le contenter, il n'était pas possible au roi de donner ce Cordon Bleu, qui lui ferait tort en Allemagne et en France. Sa Majesté ne voudrait pas risquer d'écrire au prince de Prusse, sachant que toutes les lettres sont ouvertes à la cour de Berlin, parce que cela même causerait au prince une tracasserie de la part du roi son oncle, qu'elle voudrait lui épargner. Buchholtz après avoir fait semblant pendant un moment de plaider la cause de Boden, finit par promettre qu'il écrirait au prince de Prusse de la meilleure encre, dans le sens du roi. Ensuite Buchholtz fit mention au roi du désir qu'avait le prince de Schonaich Carolath d'obtenir le Cordon Bleu de Pologne pour son fils. Le roi répondit que [k. 235v] pour le père, qui a été ambassadeur ici, il ne ferait pas de difficulté, mais que pour le fils, il pria Buchholtz de faire en sorte que Sa Majesté soit dispensée de cette demande. Vous vous servirez de cette information en cas de besoin sans compromettre ni le roi, ni le prince de Prusse.}

AKP 266, k. 235–236

174

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
22 XI 1782**

Odebr. 4 XII

Sire,

Lorsque j'ai communiqué mercredi dernier au comte Ostermann la lettre de Votre Majesté à moi du 6 d.c., il n'y avait pas encore, de l'aveu de ce ministre, de l'avis de la part du comte de Stackelberg au sujet du billet du baron Thugut au prince Czartoryski. Peut-être dans les dépêches que la poste d'hier avait apportée aura-t-il été fait mention tant de ce billet que de l'explication que, d'après la lettre de Votre Majesté du 11 de novembre, je vois qu'elle a eue avec l'auteur dudit billet sur le contenu de celui-ci. À l'aide de ce que j'avais dit dans ma dernière lettre à Votre Majesté, ce que je vais marquer ci-dessus comme ayant été insinué par moi au comte Ostermann et remis même par écrit à ce ministre, sera assez intelligible sans autre explication. J'avais noté la substance de langage à lui tenir à la conférence. Comme il s'aperçut, que je tenais un papier en main, d'après lequel j'affectais de vouloir lire, après que je m'en fus^a aidé, il me le demanda, et je [le] lui ai laissé. Ce ne seront plus absolument les mêmes paroles dans lesquelles je rendis ici la chose, mais une grande partie en aura été conservée ; car, au retour de chez le comte Ostermann, [k. 274v] j'ai d'abord recopié au mieux de ma mémoire l'écrit que je lui avais laissé et qui, à peu de mots près, était comme suit : « Tout en maintenant ce principe qui est trop solide pour qu'on s'en laisse départir, [à] savoir du principe qu'il ne fallait pas entrer en explication avec la cour de Vienne concernant les menées que Thugut a pratiquées à la diète au mépris des assurances données à ce sujet, il me semble néanmoins que comme il existe des preuves de la dureté que Thugut a déployée contre le roi dans deux affaires : l'une, de curatelle décernée contre Szaniawski; l'autre, le billet que Thugut a écrit au comte Adam, il me semble, dis-je, que, vu ces deux circonstances que l'on ne peut pas pourtant désavouer comme on peut le faire à l'égard des menées sourdes, il y a de la convenance à prier Sa Majesté l'impératrice pour qu'elle daigne s'interposer auprès de la cour de Vienne afin que Thugut soit blâmé pour cause de la hauteur qu'il a employée dans les deux susdites affaires, et nommément dans la dernière (puisque dans la première, il n'a fait que répéter les paroles dures dont le prince Kaunitz s'était servi dans son rescrit) où il est aisé de prouver qu'on a bravé le roi gratuitement, car, n'est-ce pas une franche bravade que de s'en prendre au roi de la décision d'un procès auquel même une dizaine [k. 275] des Galliciens de ma connaissance sont intéressés ? Est-il permis de lancer au roi les traits que Monsieur Branicki

^a W oryginalnej błędnie: „fusse”.

a aiguisés^b contre Sa Majesté et qu'il a pour ainsi dire remis entre les mains de Monsieur Thugut, qui les décocha ? En un mot, c'est vraiment comme dit le proverbe : une querelle allemande que celle que Thugut a suscitée au roi dans l'affaire de Monsieur Sapiéha. Le pis de cette bravade que l'on fait ainsi essayer au roi c'est que ce sont autant de triomphes pour la part de l'opposition, tandis que cela jette le roi dans un abattement, ainsi que ceux qui lui sont attachés ».

Ce fut-là, Sire, ce que j'ai dit au comte Ostermann, que je soumettais au jugement de celui-ci et aux lumières que Monsieur de Stackelberg lui aura fourni à cet égard.

Les troupes russes doivent être entrées en Crimée, résolution qui n'est rien moins que pacifique.

Deboli

AKP 265, k. 274–275

175

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 26 XI 1782

Odebr. 7 XII

Sire,

Ce sera probablement demain, qui est le jour de la conférence chez le comte Ostermann, que ce ministre me fera quelque réponse à laquelle il aura été autorisé par l'impératrice sur deux lettres de Votre Majesté à moi, [à] savoir celle du 6 et celle du 11 d.c. que j'ai successivement remises à lui, comte Ostermann. Je ne crois pas que cette réponse soit différente de celle qu'a amenée la lettre de Votre Majesté du 4, qui pourtant, comme Votre Majesté l'a vu par mon rapport du 19, avait par-dessus les réponses précédentes cet avantage que du moins celle inclinait à admettre comme fondées les insinuations qui sont [k. 276v] venues de notre côté sur les manigances de Thugut pendant la diète. Cet avantage-là, j'entends celui de la persuasion, que l'impératrice a prise à cet égard-là, sera – j'espère – conservé. Mais les raisons que je vais détailler à Votre Majesté tout au long, feront toujours, ce semble, persévérer dans ce principe qui est de ne pas entrer en explication avec la cour de Vienne. Avant que je n'aie bien saisi ces raisons, je m'en tenais à cette seule qui était que comme l'empereur mettait en œuvre des artifices, il convenait que la Russie usât également de dissimulation envers lui. Cette considération était plausible et se rapportait même à l'inutilité

^b W oryginalne: „eguisés”.

dont il aurait été de relever les menées de Thugut, après que notre diète est finie : s'en expliquer après coup n'était pas le moyen d'y obvier pour l'avenir dans un pareil cas. Il valait donc beaucoup mieux s'en abstenir et penser à se précautionner contre ces menées au renouvellement d'un cas semblable. C'est ce que le comte Ostermann me donnait à entendre sous des allégories à la vérité. Mais mercredi dernier, [k. 277] il s'échappa envers le comte de Goertz à dire que l'impératrice avait voulu essayer comment se passerait une diète libre et que, comme on voyait que cela allait mal, il serait pris d'autres arrangements pour la diète prochaine. Le comte de Goertz, à qui il a été mandé que notre diète avait pris une mauvaise tournure, a noué là-dessus avec le comte Ostermann une conversation, dans laquelle il lui a dit que le roi de Prusse attribuait la fermentation que l'on a opérée à la diète à l'idée qui paraissait s'accréditer en Pologne que la cour de Russie laissait aller les choses au hasard ; que le roi de Prusse, s'en remettant aux lumières de l'impératrice, ne prétendait pas lui donner des conseils à cet égard, et que même lui, comte de Goertz, n'avait pas des ordres immédiats du roi de dire ceci et qu'il priait par conséquent le comte Ostermann de n'en faire aucun usage. Ce fut à cette occasion que le vice-chancelier lui dit, que dessus, au sujet de la prochaine diète, ajoutant qu'on prétendait, à la vérité, qu'à celle qui venait de finir, le baron Thugut avait remué les esprits, mais que c'étaient des intrigues [k. 277v] sourdes qu'il n'était pas facile d'éclaircir. C'était dire assez qu'on laisserait cette fois-ci la chose là et qu'on ne s'en expliquerait pas avec la cour de Vienne. Le comte de Goertz s'est accroché à ces termes des menées sourdes pour dire au comte Ostermann qu'il y avait du profit à en user ainsi, puisqu'on s'épargnait par là des explications.

Comme dans le même entretien du comte de Goertz avec le comte Ostermann, ce dernier lui a fait part de ce dont je venais de lui parler, [à] savoir du renouvellement des ordres au prince Dolgorouki, tels que le comte Dzieduszycki m'a marqué, qu'il faudrait qu'ils fussent donnés au susdit ministre, le comte de Goertz aussitôt qu'il fut sorti de chez le vice-chancelier, vint à moi pour me faire observer comme il était important que nous missions du délai à porter des plaintes contre le roi son maître. Vaincu par les arguments qu'il m'alléguait, je reparlai tout de suite au comte Ostermann et je le priai de temporiser à demander les ordres de l'impératrice là-dessus jusqu'à ce que nous n'ayons vu qu'il était absolument nécessaire de recourir à ces expédients. [k. 278] Le comte Ostermann en accueillit bien ma rétractation sans laquelle il aurait été obligé peut-être même à contre-cœur passer outre à exposer à l'impératrice ma réquisition. Il fallait que j'aie fait précéder le récit de ce qui regarde la circonstance de ma rétractation pour faciliter l'intelligence de ce qui me reste à dire relativement aux raisons que j'ai eues au commencement de cette dépêche que je détaillerais en matière des considérations, par lesquelles on sera retenu ici d'entrer en explication avec la cour de Vienne. J'ai tiré à cet égard les meilleurs éclaircissements du comte de Goertz et [ils] me paraissent assez fondés pour que je les rapporte à Votre Majesté. À cet endroit il faut remonter au temps où j'ai écrit à Monsieur le comte Mniszech, ma lettre en date du 18 septembre, où j'ai marqué les nouvelles dont le comte de Goertz m'avait pour lors fait confidence au sujet de la demande

que l'impératrice aurait fait à l'empereur d'un secours contre les Turcs. Depuis cette époque-là, le comte de Goertz, dans ses conversations avec moi, a souvent remis sur le tapis l'histoire des médailles connues à Votre Majesté, celle du portrait que Votre Majesté aura également apprise de [k. 278v] Monsieur le comte Mniszech, et ledit comte de Goertz persévérerait toujours à rapporter à ces choses emblématiques le dessein qui existerait encore, celui de chercher à réaliser ces emblèmes par une entreprise de guerre dans laquelle on s'embarquerait à l'occasion de ces démêlés qui se sont élevés en Crimée, depuis que l'entrée en Crimée d'un corps de troupes russes, le renoncement du maréchal Romazof au commandement qu'on lui aurait proposé en cas de guerre et la substitution du prince Repnin à cette place sont connues. Le comte de Goertz m'a répété à plusieurs reprises, mais en passant, qu'il fallait voir quel secours l'empereur donnerait à la Russie.

[k. 279] Mercredi dernier, la conversation entre le comte de Goertz et moi s'étant engagée à l'occasion de ce que le comte Ostermann lui avait raconté de mon insinuation touchant Dantzic, et le comte de Goertz m'ayant dit en substance que puisque cela pourrait même en résulter que de dépit il prît à tâche de braver (ceci fut aussi dit en d'autres termes par le comte de Goertz au vice-chancelier), tout cela devait me faire préférer de temporiser ; que pour l'affaire de chemin, si tant était que nous craignons que le nouveau résident en arrivant à Dantzic n'y fit des propositions à ce sujet, il n'y aurait rien de perdu à attendre quelles seraient ces propositions ; que lui, comte de Goertz, espérait m'avoir convaincu de sa bonne volonté, au moyen de laquelle, ajouta-t-il, s'il avait été ici il y a quelques années, il aurait prévenu bien de[s] choses qui se sont passées alors, et que par conséquent il s'en rapportait à moi, si ce qu'il disait ne devait [k. 279v] pas faire impression sur moi. Ce langage et la réflexion que j'y fis suffirent pour me déterminer à la rétractation dont je parle plus haut, et sur laquelle le comte Ostermann, lorsque je l'eus^a faite, me dit qu'il connaissait assez la façon de penser de l'impératrice pour prendre sur lui de supprimer l'insinuation que je l'avais prié de faire. Hier, le comte de Goertz me montra deux lettres du comte Hertzberg, où il lui disait que les Dantzicois outraient tellement les choses que la cour de Berlin deviendrait la partie plaignante, qu'ils venaient de fermer un second chemin, dont le passage était jusqu'ici libre, ont arrêté un bâtiment appartenant aux Prussiens et que le tiers état disait haut qu'il fallait l'un de deux : ou recouvrer la propriété du port, ou devenir ville prussienne. En s'attachant à cette expression que les Dantzicois se prévalant de la facilité avec laquelle le roi de Prusse s'est prêté à la restitution de Scharpau ; qu'il me disait en confidence que le ministère même tout [k. 280] bien intentionné qu'il était, serait embarrassé vis-à-vis du roi, dont l'esprit pourrait s'aigrir ; que l'agent de Dantzic ici, Monsieur Willebrand faisait peut-être trop de bruit et gênerait par-là les choses. Pour le sieur Willebrand, dis-je au comte Goertz, je ne le prends pas sur moi ; car ce que je pourrais lui dire à ce sujet ne serait pas à sa portée (et cela est très vrai, car c'est un bon homme à la vérité ; mais qui ne voit pas

^a W oryginalne błędnie: „eusse”.

loin) ; que pour ce qui me regardait, je n'avais pas présentement d'ordres de parler touchant Dantzic, que j'apporterais à Votre Majesté les observations qu'il venait de me faire. Que perdrez-vous, ajouta-t-il, aux ménagements que je vous propose d'avoir à l'égard du roi mon maître ? Les choses, poursuivit-il, sont dans une crise. Ou l'empereur donnera des secours à la Russie contre les Turcs (ce qu'il ne peut guère faire, vu ses liaisons avec la France), et alors tout le système de l'Europe changera (ce sont ses propres termes), ou l'impératrice [k. 280v] reviendra au roi mon maître, et alors ce monarque fera en considération de l'impératrice plus qu'il ne fera si l'on veut avoir l'air de l'y forcer. Dans quinze jours cela doit s'éclaircir, parce qu'il est sûrement arrivée récemment de Vienne quelque chose qui n'est pas du goût de l'impératrice. Ne voyez-vous pas, dit-il, que Cobentzel est capot ?

J'ai dû adhérer à cette observation, car réellement elle ne m'échappe pas non plus à moi depuis huit jours. Quant à ce que le comte de Goertz m'a dit, je dois faire observer à Votre Majesté deux choses : l'une, qu'il est l'homme à bonne volonté, et que je ne crois pas du tout être sa dupe ; l'autre, que ses notions sur Vienne sont très exactes et qu'il ne faut pas même trop retrancher de la foi qu'il ajoute aux indications emblématiques dont il a tant parlé même au comte Mniszech. À la déduction que j'ai faite des raisons pour lesquelles on s'abstiendra ici de faire parler à la cour de Vienne sur ce qui s'est passé à notre [k. 281] diète, je dois encore ajouter ceci : avant-hier, Cobentzel m'ayant demandé comment allait notre diète, je lui répliquai tout uniment que s'il voulait en lire les journaux, il y verrait le train que le prince Lubomirski et le grand général ont fait. Il eut, à ce que je pus m'en apercevoir, grande envie de me sonder sur Thugut, mais pour lui avoir parlé au-delà d'une demi-heure, je ne lui en dis que ce que je voulus. Le soir du même jour, le comte Ostermann me raconta qu'il venait d'essayer de l'en faire parler aussi, mais qu'il n'en était pas venu à bout. Ce fut ce même soir qu'en ayant trouvé l'occasion, je remis au comte Ostermann la lettre de Votre Majesté du 13 d.c. concernant la demande du Cordon Bleu pour le palatin de Russie. Le vice-chancelier me raconta que Monsieur de Stackelberg en écrivait aussi dans sa dépêche de même date. J'espère d'en avoir demain une réponse, à laquelle le comte Ostermann tâchera sûrement de contribuer. J'eus avec lui à ce sujet deux dissertations, l'une sur l'inconséquence de mes compatriotes que l'on avait [k. 281v] beau cajoler, qui faisaient pourtant faux bond. Je lui dis que j'augurais mieux du palatin de Russie. L'autre dissertation roulait sur ce qu'on portait chez nous les grands cordons de Russie en sautoir et que c'était un abus. Je lui dis à cela que les jours de gala de l'impératrice, on les mettait en écharpe. Ce qui le contenta ; et puis je lui dis que je serais fort d'avis que pour le grand cordon, on ne le portât qu'à des occasions où on peut les arborer en écharpe. Ici le nouvel Ordre de S^t Wolodimir est incompatible avec tout ordre étranger. Le grand chambellan Schuwalof qui l'a eu, a cessé de porter l'Ordre de l'Aigle Blanc.

Une troisième estafette qui m'est parvenue samedi de la part du général Komarzewski a apporté des lettres de Leurs Altesses Impériales datées de Kowno le 17 d.c. Le lendemain, j'ai reçu par la poste une lettre dudit général datée du 13 de Przewalka avec une incluse de la part du grand-duc pour le prince

Repnin. ^b[k. 283] Ten list był otworzony i tak niezręcznie, że się pieczęć nawet przełamana została. Książę Repnin, który bardzo grzecznie i szczerze przyjął moją w tej mierze ekskuzę, nadrobił polityką, jakby się to mogło stać hazardem, że się pieczęć przełamała: czemu mi się wierzyć nie bardzo chce, bo prawie znać było podmazanie lakiem.

Wielcy Księstwo wyrażają, iż bardzo byli kontenci z podróży swojej przez Polskę. Mieli być w przeszłą sobotę w Rydze, a na tę sobotę tu ich się spodziewają. Graf Goertz za pewną mi rzecz powiedział, że książę Kaunitz tak mało miał dla Wielkich Księstwa atencji, że to nawet w oczy wpadało i że Wielcy Księstwo nie byli bynajmniej z Wiednia kontenci.^b

[k. 282] Je crois qu'à l'heure qu'il est, le comte de Stackelberg aura déjà entretenu Votre Majesté de ce dont il a été chargé par rapport au commerce. Monsieur Bacounin m'en a de nouveau reparlé par forme de demande si j'en avais déjà quelque notion, ajoutant clairement que la commission que l'on a donnée au comte de Stackelberg, portait de sonder les dispositions de Votre Majesté par rapport à un traité de commerce. Il est nécessaire, Sire, que j'aie les ordres de Votre Majesté à cet égard pour ma direction.

Le prince Orłow est dans un très mauvais état. Il y a ici un certain major Blanckenhagel, très connu à Monsieur de Stackelberg, lequel a acquis de la vogue, je ne sais comment, comme s'il été versé dans la pharmacie. Cet homme a entrepris de guérir le prince Orłow. Il n'y a pas sortes de soins qui dépendent de l'impératrice, auxquels Sa Majesté se refuse en faveur de ce malade.

Deboli

AKP 265, k. 276–283

176

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 26 XI 1782

Depesza nr 45, odebr. 7 XII, odp. 23 XII

Monsieur,

Votre Excellence verra par la ci-jointe lettre à Sa Majesté le roi que c'est pour demain que je compte avoir la réponse au sujet du Cordon Bleu pour le palatin de Russie, que je ne crois pas qu'on refuse à cet égard. Sans faire semblant de rien, jusqu'à ce que vous soyez informé de l'issue de la chose, agréez de bonne

^{b-b} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

heure ma recommandation en faveur de celui qui sera porteur des marques de l'Ordre de S^t André. Je ne sais qui sera ce sujet, dans le choix duquel j'entrerais pourtant par bricole, afin d'obtenir par là le tiers et le quart. Je vous prierai donc de faire valoir en temps et lieu ma recommandation, pour que le porteur soit gratifié comme il convient. C'est une bagatelle que ces sortes de gratifications, cependant on subit la critique si on est mesquin. À mon avis, le palatin n'a qu'à donner une boîte de la valeur de cent [k. 284v] ducats avec 150 à 200 ducats dedans. Ce sera généreux. Je pense aussi écrire une lettre de compliment au palatin, comme fils d'un père qui avait été attaché au sien, et comme ressentant une vraie joie de ce que le palatin de Russie était sur le bon chemin. Dieu veuille l'y maintenir.

Deboli

AKP 265, k. 284–284v

177

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 27 XI 1782

Depesza nr 50

{Wyrazy listu J.W.W.M. Pana de 12 *currentis* do Jego Królewskiej Mości ^aw francuskim języku^a były komunikowane całkowicie J. Panu Stackelbergowi, który zdał się być urażonym o to, coś J.W.W. Pan mówił względem księcia Radziwiłła z Ostermanem. Domyślisz się łatwo, że to jest kawałeczek zazdrości ministerialnej. Mimo to wszystko J. Pan Stackelberg obiecuje, iż za nadejściem raportów jego do Petersburga interesa odmienią postać rzeczy i że Król Jegomość nie ma przyczyny być troskliwym nadal. Raporta albowiem jego miały *consentive* zawierać w sobie żywe opisanie najusilniejszych starań wzmocnienia się partyi galicyjskiej w Polsce i rozszerzenia influencyi swojej z uszczerbkiem moskiewskiej, pod którą chciano na tym sejmie uczynić podstęp. My sami wyglądamy ciekawie jakim okiem przyjęte będzie w Petersburgu postępowanie opozycyi i bilet J. Pana Thuguta, lubo z pierwiastkowych odpowiedzi J. Pana Ostermana okazuje się dość jasno, że wcale na to wszystko Moskwa myśli przez szpary patrzeć.

W zamieszaniach krymskich między Moskwą a Portą, gdy się ta ostatnia potencja zdała na mediacyją cesarza [k. 236v] i króla pruskiego, czyli Moskwa równie na nią przystanie i czyli prawda, że wojska rosyjskie odebrały rozkaz do cofnienia się z Krymu, chciej się starannie dowiedzieć i mnie donieść.

^{a-a} Dopisano nad linią.

Kopia ułożona do zamiany ratyfikacji, jakowa z obydwu stron nastąpi, oddana jest przez J. Pana pisarza Dzieduszyckiego J. Panu Stackelbergowi. To zaś co J.W.W.M. Pan osobno względem handlu wypisałeś, w największym będzie zachowane sekrecie.}

AKP 266, k. 236–236v

178

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 29 XI 1782

Depesza nr 46, odebr. 11 XII, odp. 23 XII

Monsieur,

Nie mam jeszcze wprawdzie kategorycznej odpowiedzi względem Orderu Świętego Jędrzeja dla J.W. wojewody ruskiego; pomiarkować jednak mogłem z dyskursu Ostermana, iż imperatorowa czyni trudność, której bynajmniej się nie spodziewałem, a która pochodzi stąd, iż w tym właśnie czasie, gdzie nowy order imperatorowa postanowiła, strasznie oszczędną w rozdawaniu Orderu Świętego Jędrzeja stała się. Że zaś doskonale pojmuję, co za umartwienie sprawi Najjaśniejszemu Panu odmówienie orderu dla J.W. wojewody w tym właśnie momencie, mocne w tej mierze czyniłem Ostermanowi reprezentacje, który czując ich moc i będąc bardzo dobrze dysponowany sam mi tę dał radę, abym generałowi Bezborodce [k. 285v] w tej osnowie rzecz wytłumaczył, w której ją przed nim (Ostermanem) wyłuszczyłem, co uczynię. A sam mi Osterman te powiedział słowa: „Nie martw się W. Pan jeszcze. Wiesz, że nic nie obiecuję, czego dotrzymać nie mogę, ale przyrzekam czynić co będę mógł”.

Wielcy Księstwo nocują dziś w Jamburgu o 90 wiorst stąd, tu dopiero w poniedziałek będą.

Deboli

AKP 265, k. 285–285v

179

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
2 XII 1782**

Własnoręczny

Na list W. Pana de die 19 elapsi służy niniejszy respons. Sam wielki książę zważał i wspominał tkliwie, że i w przeszłym roku, i w terażniejszym, książę marszałek Lubomirski i żona, i szwagier, i zięciowie jego, zdali się umyślnie smikać [sic!] z własnych domów przed nim. ^aI w Białym Stoku w sposób najwyraźniejszy chwalił wojewodę ruskiego za jego pokazaną na sejmie dla mnie życzliwość, ale razem zrobił wielki książę taką rzecz, której potym na złe użyto, lubo w dobrej intencji od niego była uczyniona. Znalazł w Białymstoku między innemi starostę szczyrzeckiego Potockiego, którego, gdy mu powiedziano, że jest przyjacielem księcia marszałka, pytał się go najprzód o zdrowie tego ministra, potym w tonie ironicznym dodał, że żałuje, iż go ani pierwszym, ani w terażniejszym przejeździe swoim nie mógł widzieć. Na koniec zlecił staroście szczyrzeckiemu, aby powiedział księciu marszałkowi, jak bardzo szacuje dobrych patrijotów; ale prawdziwie dobrych patrijotów; rozumiesz mię W. Pan? i te ostatnie słowa z przyciskiem powtórzył 3 razy. Starosta szczyrzecki doskonale zrozumiał ironią, jednak przybywszy tu, on i partyja księcia marszałka mamili umyślnie wielu niewiadomych niby to pochwałami wielkiego księcia dla księcia marszałka. Tę anegdotę chyba bardzo ostrożnie i pod upewnieniem sekretu możesz W. Pan wyjawić wielkiemu księciu. ^a Jeżeli kiedy będzie W. Panu powtarzał Osterman pytanie, cóż tak złego dla mnie i Polski wyniknęło z zepsutego sejmu ostatniego, odpowiedzieć W. Pan możesz, że choćby to jedno, iż dobytec krajowej polskiej soli idzie w odwłokę niezmierną, to już kapitalna dla nas jest szkodliwość. Wszak rachunki skarbowe są dowodem, że ledwie nie połową więcej wychodzi od nas pieniędzy w rok za granicę niżeli wchodzi w totalności handlu. A w tej najwięcej wychodzi za sól; więc najgłówniejszą jest [k. 128v] potrzebą wyszukiwać soli naszej rodowitej. Na to trzeba kosztów wielkich. Ile mogłem z moich własnych intrat, łożyłem na to i łożę, ale nie wystarczam, coraz na mnie cięży. Podatku żadnego nowego nie dozwala naród; jam był ^b przygotował projekt podłóg którego, ^cbez żadnego nowego podatku^c, używając skarbowych pieniędzy, nad tabelę ekspensową sejmową zbywających, można by było wystarczyć na dobytec soli i kruszców, a przez to samo na pomnożenie intrat publicznych, a zatym po dwóch leciech i wojska, i na opatrzenie innych potrzeb Rzeczypospolitej w propozycjach od tronu wyrażonych. ^d Więc jawną i główną szkodę poniosła

^{a-a} Dopisano na marginesie.

^b Skreślono: „wymyślił”.

^{c-c} Dopisano nad linią.

^d Skreślono: „Niemniej”.

Rzeczpospolita z zepsucia tego sejmu. A że tego zepsucia sprężyną najmocniejszą był Wiedeń, ^ejest dowód doskonały w słowach samego Thuguta do mnie samego, kiedy mię chciał nakłonić^f i prawie skorumpować na cofnienie propozycji naszej o soli, a gdym tego uczynić nie chciał, wszak mi powiedział wyraźnie, że wszystkich użyje sposobów na zniszczenie mego projektu,^e więc mam czego żałować i na kogo się żalić. Temu zaś ja się wcale nie dziwuję, że moje bez cyfer pisane listy [k. 129] ^gnie skutkowały pomyślnie, póki dwór rosyjski nic potwierdzającego moich wieści nie odbierał od Sztakelberga; i owszem. Lecz że już teraz musiały nadejść i jego posejmowe doniesienia z memi zgodne, zatym spodziewam się, że też i wyrazy Ostermana do W. Pana coraz się będą ulepszać. Komunikując Sztakelbergowi ostatnich dwóch depez W. Pana opuściłem cokolwiek o ^hRepninie, o Kampfie i o Sułkowskim było wzmianki, ponieważ te wszystkie artykuły są za drażliwe dla Sztakelberga, osobliwie w terażniejszym czasie, w którym on jest pełen podejrzania i złego humoru o to właśnie, że [k. 129v] nie wie jeszcze jak finalnie dwór jego będzie sądził o jego pochwałach dla Thuguta na początku sejmu, a naganach na końcu sejmu i że się boi, aby skądkolwiek nie wyjawilo się, że jego własne osobistości ⁱi gniewy niesłuszneⁱ dodały najwięcej ochoty i otuchy Galicyjanom tak dalece, że hetman Branicki powiedział, że jemu kazał Sztakelberg być Austryjakiem. Jam tę powieść Branickiego doniósł^j Sztakelbergowi, który ^kfalsz zadawał Branickiemu^k, ale tonem zaambarasowanym, a potem *affectate* starał się to wmawiać nam, że on umyślnie dał pozór ufności wielkiej Thugutowi i Galicyjanom, ale na to, aby oni najprzód przyznali się do eksystencji partyi galicyjskiej tutaj, a potem aby się zapędzili tak daleko, aby ich postępków on, Sztakelberg, mógł uchwycić dowody przeciwności ich zamiarom imperatorowej, która przecie wprawdzie chce polepszyć trochę stan Polski, [k. 130] a Austryja właśnie godzi na wyniszczenie ostatnie Polski ze wszelkich pieniędzy, ^la przeto na jej zgubę^l, przez sól swoją, a zabronienie dobywania naszej. Wie Sztakelberg, że cesarz dawno zmierza na jego stąd wyrugowanie ^mi że się żalił na niego już nie raz, że go czerni przed swoją panią. Otóż dlatego dawał jemu i Thugutowi *affectate* te pochwały na początku sejmu, ile że Sułkowski go uwiódł tą nadzieją, że on będzie mógł i królewską stronę i przeciwną mieć równo w rękę [sic!] swoich, byle trochę pobłażał Galicyjanów. A Sułkowski widząc się mało lubionym w kraju, spodziewał się pozyskać ⁿnie tylkoⁿ u hetmana i u księcia marszałka, ale nawet u cesarza wdzięczność przez te posrzednictwo. Za wszystko teraz *evanuit*. Stakelberg to sam zna. Czuje, że nas, przyjaciół swoich, zmartwił niewinnie i że

^{e-e} Dopisano na marginesie.

^f Nadpisano na skreślonym: „odwodzić”.

^g Duży fragment tekstu zamazany.

^h Skreślono: „wielkich księstwie”.

ⁱ⁻ⁱ Dopisano u góry nad linią.

^j Nadpisano nad skreślonym: „powiedział”.

^{k-k} Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „ją znegował”.

^{l-l} Nadpisano nad linią.

^m Skreślono: „Dlatego”.

ⁿ⁻ⁿ Dopisano nad linią.

Polskę, której on po staremu doprawdy dobrze życzy, uszkodził przez zepsucie tego sejmu, którego lubo niechcący sam był okazyją przez ośmielenie Galicyjanów. Cożkolwiek bądź, nie trzeba szkodzić Sztakelbergowi, ale w każdej okazji wyjaśnić szkodę Polski z utraconego sejmu i jakby rzecz była potrzebna, aby na drugi raz miał Sztakelberg w rezerwie wolność dozwolenia nam skonfederowania wolnego sejmu, bez czego tak się zrażą i zdysgustują nasi własni przyjaciele, że mało którego i na poselstwo namówić zdołamy. Wszak ten cały pretekst krakowski nie jest zniszczony, może być odnowiony na przyszłym sejmie przez niezakwitowanie Departamentu Wojskowego na ostatnim i odnowi się ta burza zapewne, jeżeli °sejm będzie wolnym. ^PAle że dopiero w czasie zbliżającego się sejmu będzie potrzeba o tym zarządzać jak Galicyjanów zwyciężyć lub uspokoić więc teraz W. Pan już wcale nie nalegaj o eksplikacją z Wiedniem^P, żeby się nie uprzykrzyć imperatorowej; ile gdy sam Sztakelberg dopiero zaczyna z swojej strony pisać jak trzeba.^o Unikaj W. Pan sam mówić przeciw Sułkowskiemu [k. 131] Ostermanowi, ażeby się to nie doniosło do Sztakelberga, który by tego nie darował W. Panu ani mnie, ale staraj się przez cudze usta wymalować go jaki on jest: to jest chciwym rządu i poprawy zadłużonej sytuacji swojej, ustawnie rodzącym projekta, a często niezmierne i wcale nieprzyzwoite^t, a tym niebezpieczniejszym, że jest wymowny, pracowity i zabawny, i umiejący w piękne pozory przybierać swoje zamysły, osobliwie gdy ma sprawę z ^s człowiekiem, ^t którego namiętnościom i lenistwu pobłażając, daleko go zaprowadzić może, ma on podobno zamysł podróży do Petersburga. Mógłby on być tam^u jeszcze niebezpieczniejszy niż był Poniński wojewodzie. Wiem ja, że nic w Moskwie bardzi nie szkodzi, jak *ridiculum*. Do tego daje na siebie broń Sułkowski przez skąpstwo które ^v w nim^v walczy z jego pychą, tak dalece, że komedia polska pod tytułem [k. 131v] Pyszno-Skąpski^w jedynie z tego oryginału jest wzięta. Jest przy tym już niemłody, garbaty, mały, na twarzy szpetny, ale lubiący się stroić bardzo i zawsze w amorach albo nader^x poważnie romansowych, albo zbyt^y pospolitych, wszędzie gdzie był zrazu przez układność, naukę i staranność udawało mu się, ale zawsze na koniec za

^{o-o} Fragment dopisany przez króla na lewym marginesie, wcześniej brzmiał: „wyraźniej Moskwa nie wymoże od Wiednia obietnicy, że Galicyjanie będą milczeć w tej materii i jeżeli Potemkin surowo nie zakaze hetmanowi ruszania dalszego tej materii”.

^{P-P} Fragment dopisany przez króla na lewym marginesie, wcześniej brzmiał: „Ale teraz nie okazuj się W. Pan zbyt nagłym o to”.

^t Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „niebezpieczne”.

^s Skreślono: „leniwym”.

^t Skreślono: „swoje zabawy lubiącymi”.

^u Dopisano nad linią.

^{v-v} Dopisano nad linią.

^w „Pyszno-skąpski” lub wymiennie „Mniejszy koncept jak przysługa, czyli Pyszno-skąpski” oraz „Mniejszy koncept jak przysługa. Komedia we 3 aktach przez Daniela Belgrama, przez kamerdynera J.K. Mości” autorstwa Adama Kazimierza Czartoryskiego, wystawiona w Warszawie w 1777 r.

^x Dopisano w miejsce skreślonego: „bardzo”.

^y Dopisano w miejsce skreślonego: „bardzo”.

chymerycznego intryganta był uznany. Tak o nim osądzono i w Wiedniu, i we Francji, gdzie najdłużej bawił. Że tu był duszą rad wszelkich J. Pana Sztakelberga od roku 1773 aż do 1778, miał okazję uprzykrzać się bardzo wielu ludziom; ^z. ^{aa}tak dalece, że sam Sztakelberg poznał, że mu już nie był użyteczny^{aa}, co poznawszy ^{ab}znowu Sułkowski^{ab} dobrowolnie się oddalił z kraju wojażując przez 4 lata, aż do Lisbony. Teraz, jak tylko się zjawił, znowu znalazł łaskę u Sztakelberga i dał się nam też zaraz we znaki. Z końca listu W. Pana cokolwiek już dobrej nabieram nadziei, że otworzy oczy imperatorowa nad Wiedniem. Jednak sędzę, że ^{ac}pryncypalny obrót całego systemu rosyjskiego względem Polski będzie dependedował teraz od bycia lub nie bycia wojny tureckiej. W Wiedniu mowa dworska głośna nie każe wierzyć tej wojnie, ale wszystkie przygotowania jednak wyznaczają jej zbliżenie. Stambulskie wiadomości donoszą niedołężność, a zatem niechęć Turków do wojny. Ale najbardzi wyglądam w tej mierze od W. Pana wiadomości. My tu żadnej dokładnej nie mamy o prawdziwej sytuacji Krymu. Sztakelberg co tydzień inaczej powiada, bo podobno sam prawdy nie wie; tak dalece, że się pytam W. Pana, czy teraz dwóch jest chanów w Krymie, czy jeden i który, i czyli Moskwa jawnie któregośkolwiek wspiera. Z pogranicza i wczoraj miałem wiadomości, że artylerija ciężka z Kijowa i z Moskwy miasta poszła ku granicy i wojska wiele. Ale jak wiele, precise dokąd, na co i czyją komendą, tego nie wiemy.

Podziękuj W. Pan Ostermanowi za obiecaną przez imperatorowę dla mnie podporę. Im głośniejsza będzie w kraju naszym aprobacyja imperatorowej postępów moich na tym ostatnim sejmie, a mianowicie propozycyi i mówienia mego, tym silniejszym mię uczyni na sejm przyszły. Możesz to insynuować jak sam od siebie i bez rozkazu na to, i w tym stylu, i napisz mi o tym. Ale i o to natrętnie teraz nie nalegaj. Obaczmy co też Sztakelberg uskutkuje.

AKP 266, k. 128–131v

^z Skreślono: „gdy tandem”.

^{aa-aa} Dopisano nad linią.

^{ab-ab} Dopisano.

^{ac} Dalsza część listu napisana na marginesie.

180

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
3 XII 1782**

Depesza nr 47, odebr. 14 XII

Monsieur,

W niedzielę jaśnie się wyeksplikowałem z Bezborodką względem Orderu Świętego Jędrzeja dla J.W.J. Pana wojewody ruskiego i ta eksplikacja zasadzona była na formalnej rekwizycyi, którą wspomnianemu generałowi uczynił, aby najjaśniejszej imperatorowej reprezentował między innymi rzeczami następującą: że odmówienie orderu właśnie służyło by przeciwnej stronie na poparcie rozsianych przez nich wieści, jakoby Rosyja w przyjaźni swojej ku Królowi Jęgomości oziębła. Bezborodko ten argument i tym podobne, z którymi się rozszerzyłem, czuł i rozumiem, że ich przed imperatorową nie zamilczy, co zaś względem orderu, tłumaczenia się jego jaśniej niż te, z którymi w tej mierze Ostermann uczynił, wyprowadziło mię zupełnie z tej opiniji, którą sobie był uformował, jakoby trudności miały pochodzić od imperatorowy z przyczyny oszczędności w rozdawaniu swoich orderów. Bezborodko powiedział mi te słowa: „Imperatorowa, [k. 286v] przyznam się, dobrze dysponowana była i już prawie rezolwowała danie orderu, aliści (nie taję przez W. Panem, przydał Bezborodko) trudności zapadły. Miej W. Pan cierpliwość do czwartku, w który to dzień gala imienin imperatorowy przypada. A ponieważ w ów dzień mają być rozdane ordery, spodziewam się, że J.W.J. Pan wojewoda będzie także na rejestrze położony. Z początku zaraz ta była myśl imperatorowy, aby nie inaczej jak w ów dzień konferować ordery J. Panu wojewodzie. Pojmiesz J.W.W.M. Pan Dobrodziej jakem był rad z takowej Bezborodka odpowiedzi. Z której strony owe trudności wypadły, łatwo mi się domyślić można było z sposobu mówienia Bezborodki, aleśmy sobie wymienienie przeciwnika oszczędzili. Potym takem się dobrze dowiedział, iż ten przeciwnik był księżę Potemkin, iż mi najmniejszego w tej mierze nie zostało powątpiewania. Przyczyny przeciwności jedna: ambycyja, aby wszystko przez niego szło. Druga, popieranie Branickiego. Z tym wszystkim, choć za nic przed czasem ręczyć nie można, jednakże z eksplikacyi Bezborodki mam otuchę, iż tego orderu dostaniemy mimo księcia Potemkina. Ostermann te mi wczoraj rzekł [k. 287] słowa: „Daj mi W. Pan czasu”. Sens onych rozciągał się i do orderu i do drugiej materyi, gdzie się na te poboczne intrygi żalił, mieniąc, iż interesom szkodzą. Otóż^a nowa intryga przyjazd Suchodolskiego, co był posłem na sejm z lubelskiego. Ce Monsieur s'est annoncé avant-hier chez moi par un billet de visite, dont, il faut vous le dire par parenthèse, la forme était si singulière que de ma vie je n'ai pas vu un billet de visite aussi burlesque. C'est tout dire,

^a W oryginale początkowo słowo „taż”, do którego dopisano „O”, w konsekwencji powstało słowo „Otaż”.

lorsque ayant montré hier ce billet-là au comte Ostermann, et ayant ajouté que j'étais intentionné de vous l'envoyer pour la singularité du fait, il me dit qu'il ne fallait pas que je m'ôtasse si tôt l'amusement dont il pouvait être pour moi de montrer ce billet à des amis ici. Je le conserve donc, mais je vous le répète encore, un tel billet est bien une preuve d'une imagination exaltée. Hier matin, je reçus la visite de Monsieur Suchodolski en personne. Observez que pour tout ce qui est Petite Pologne, je suis nommément en pays de connaissance, si bien que je me dépayse aisément avec presque chaque individu de cette province. C'est toujours à quelque connexion, qui date [k. 287v] de loin, que cela tient. Il n'en a pas manqué de cette connexion entre moi et Monsieur Suchodolski ; ainsi nous sûmes bientôt qui nous étions. Quoique ne l'ayant pas ignoré dès le premier abord, b^j'eus néanmoins eu^b la fantaisie de demander à Monsieur Suchodolski, s'il était des Suchodolski de Lituanie ou de ceux de Lublin ? Il se fit descendre comme de raison de ces derniers. Là-dessus nous voilà orientés. J'affectai jusqu'au bout la plus parfaite ignorance que Monsieur Suchodolski eût été nonce, et nous n'en sommes pas encore venus à cet éclaircissement. Après l'avoir donc questionné d'où il venait, de Varsovie ou de chez lui ; combien de temps il comptait rester ici. Ne voyant pas mon homme ni me remettre des lettres, ni me témoigner la moindre envie d'éprouver quelques bons offices de ma part, je pris le parti d'adopter notre conversation à notre ancienne position, ou plutôt à celle de nos pères respectifs qui avaient bonne amitié entre eux. Sans nous écarter de notre sujet, nous nous séparâmes ainsi *ad felix videre*. Je sus ce qu'il me fallait, [à] savoir : que Monsieur [k. 288] Suchodolski avait eu des lettres du grand général pour le prince Potemkin et le prince Serge Galliczin, qu'il avait été en visite chez Cobetzel avant que de venir chez moi, et que Cobetzel lui avait restitué la visite (c'est de quoi Cobetzel fera sans doute grand ministre). Je fis ensuite mes insinuations qui tendaient à faire refuser à Monsieur Suchodolski, sans que j'en interviene, la présentation à la cour, chose que j'ai aisément emportée, vu la fermeté du comte Ostermann à cet égard. Qui connaît la face de cette cour-ci, définira aisément la position d'un cavalier étranger qui n'y est pas présenté. Après avoir aisément pourvu à cet article, et m'étant par telle et autre circonstance confirmée dans cette idée que voilà encore une mission fourrée, qui est à la vérité déplacée, mais qui pourtant n'aboutira à rien ; m'étant, dis-je, armé de cette espérance, je crus que je devais pourtant voir ce que Monsieur Suchodolski faisait chez le prince Potemkin. En cette intention j'allai donc hier chez ce dernier, où je trouvai justement Monsieur Suchodolski faisant le pied de grue, et que personne ne lui parlait hormis le prince Galliczin. Celui-ci passe [k. 288v] présentement dans mon esprit qu'il a forcé à cette opinion, pour un homme qui embraserait la Russie et la Pologne pourvu que son régiment rentrât dans ce dernier pays, ou qu'il y eût le commandement. Voilà le motif de l'accueil que le prince Galliczin avait fait à Monsieur Poniński, et de celui qu'il fait présentement à Suchodolski. Hormis ce but qu'heureusement le prince Galliczin n'est pas à même de réaliser, il n'en a réellement pas d'autres à manigancer avec

^{b-b} W oryginalne błędnie: „j'eusse néanmoins eu”.

Branicki, qu'il écorcherait le premier s'il était à même de le faire. Pour revenir à Suchodolski, celui-ci a vu l'accueil que le prince Potemkin me faisait, et qui contrastait avec celui que lui éprouvait. J'abordai expressément en cet endroit Monsieur Suchodolski pour lui parler. J'aime à concilier les dehors de politesse avec la dissimulation, avec cette dernière j'espère mettre à l'épreuve celle de Suchodolski, dont je saurai par bricole toutes les allures. Qu'y a-t-il à faire dans ces sortes de choses ? Sinon, se plaindre de ce que le génie de Monsieur le grand général et de ses pareils est en opposition non seulement avec la patriotisme, mais même avec le bon sens, et ne pas se soucier [k. 289] nommément des messages que ces messieurs envoient ici, car dans l'état où sont actuellement les choses, des messages ne feront rien ici.

W tych czasach właśnie musiał graf Stackelberg odebrać stąd list strofujący go o spóźnienie ekspedycyi z Rzymu dla księdza Beniślawskiego, nominata na koadiutoryję Biało-Ruską. Z własnej eksplikacyi Beniślawskiego przede mną, jaśnie widno, iż graf Stackelberg tyło w tym winien co i ja; lecz że wina spada na nuncjusza. Jednakże Sztackelbergowi za to się dostało. Generał Michelson prosił mię, aby to do wiadomości grafa Sztackelberga doszło, iż on, mimo że proteguje księdza Beniślawskiego, nie ma żadnego uczestnictwa w zarzucie Sztackelbergowi uczynionym: o czym mając to oświadczenie za szczere, choć mi pod sekretem było powiedziane, przyrzekłem posłowi donieść.

Książd Czerniewicz, generał jezuitów białoruskich, znajduje się tu teraz.

Je vous écris ces lignes après que j'eus^c déjà eu mes audiences auprès de Leurs Altesses Impériales (lisez mon ostensible). Ils se sont expliqués tous les deux de la manière la plus énergique sur la satisfaction qu'ils [k. 289v] avaient de leur trajet à travers notre pays. Le grand-duc en répondant à mon discours m'a dit qu'en fait de sentiments qu'il avait pris pour le roi, il s'en était expliqué envers Sa Majesté elle-même, qu'il les lui a fait témoigner à différentes reprises et en dernier lieu par le prince Stanislas et le général Komarzewski, mais qu'il me chargerait encore de les renouveler. Que Leurs Altesses Impériales soient contents de nous, voilà ce que je sais par différens récits : c'est de quoi Dieu soit loué, et grâce aux soins de notre général Komarzewski, de qui le comte Stackelberg a écrit ici que jamais diète n'a si bien fait que Monsieur Komarzewski seul. Cela faisait allusion aux chemins qui ont été réparés et à toutes sortes de provisions que l'on a partout trouvées en abondance. Gloire au général Komarzewski ! me suis-je écrié en cette occasion.

Je vous prie de favoriser la demande que j'exprime dans mon ostensible. Si j'étais riche, je passerais par-dessus et n'en serais sûrement pas important ; mais on fait quelquefois à contre-cœur les choses auxquelles on est forcé, et c'est mon cas. Suchodolski a aussi eu une lettre pour Bezborodko ; mais étant allé la lui porter, il ne fut pas reçu. En habile négociateur, il commence à faire sa cour à Mademoiselle Davia, maîtresse en pied du général Bezborodko.

Deboli

^c W oryginalne błędnie: „eusse”.

181

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
4 XII 1782**

Monsieur de Deboli,

^a Vous connaissez ce Monsieur de Kochowski qui a épousé une demoiselle Brzostowska fort^b apparentée en Lituanie et entre autres à des personnes qui sont en relation de parenté avec moi-même.

C'est à ce titre et à celui de la situation fort resserrée dans laquelle ce Monsieur Kochowski et sa femme se trouvent que je vous charge d'employer vos soins pour ^c leur faire obtenir de l'impératrice quelque bienfait pour améliorer leur fortune.

Je ^dvous donne cette commission^d à la prière de l'ambassadeur, car je n'ai pas même vu Kochowski au dernier voyage qu'il a fait ici cette automne. Je crois cependant de voir vous recommander en même temps de prendre bien garde de ne pas vous exposer dans cette affaire à quelque [k. 132v] reproche désagréable pour vous et pour moi. Vous savez que ce Kochowski a perdu au Tribunal de Lituanie le grand procès qu'il y poursuivait contre le grand général Ogiński, malgré toutes les recommandations russes dont il était muni. Cela pourrait faire qu'on vous répondrait qu'il y a de l'inconséquence à moi de recommander à l'impératrice ce même homme dont je n'ai pas effectué le succès ici. Dans le fond, cette objection serait mal fondée parce que je ne suis pas, dans ce pays, libre (et libre jusqu'à la licence) maître des Tribunaux, et vous savez que ^e pendant la délégation de Poniński, dont la Russie disposait, ^fon a fait^f contre moi les recherches les plus scrupuleuses pour découvrir des preuves de mon intervention dans les Tribunaux, pour me vexer en conséquence. D'ailleurs selon toutes mes notions, la sentence qui a fait perdre à Kochowski son procès était juste, tel mal [k. 133] que Kochowski en dise. Cela n'empêche pas que Kochowski ne soit fort nécessaire et qu'il ne soit pour sa personne un bon et honnête homme, qui n'aurait peut-être pas même entrepris ce procès si sa femme ne l'y avait poussé, se confiant trop à la puissance des recommandations russes. D'un autre côté, le décret qui l'a condamné est de ceux qu'on appelle oczywisty, et qui sont, comme vous savez, irrévocables. Stackelberg lui-même reconnaît cela, et vous aurez soin

^a Skreślono cały akapit: „Il vous est connu que le sieur Kochowski, ci-devant colonel au service de Russie, ayant épousé demoiselle Brzostowska, a poursuivi pendant plusieurs années un procès considérable dans le Tribunal de Lituanie contre le grand général Ogiński, et qu'il l'a perdu en plein de sorte”.

^b Dopisane przez króla nad linią.

^c Skreślono: „faire parvenir”.

^{d-d} Dopisano nad linią w miejsce skreślonego: „fais ceci”.

^e Skreślono: „la Russie même a eu grand soin”.

^{f-f} Nadpisane przez króla nad linią w miejsce skreślonego: „de faire faire”.

(en cas de besoin) de soutenir cela bien fermement afin que l'on ^g ne vienne pas à exiger de nous de faire casser ce décret. Mais si indépendamment de tout cela vous pouvez lui procurer, de quelque manière qui ne porte point de préjudice à moi, quelque bien fait de l'impératrice, j'en serai bien aise, et parce que cela fera plaisir à Stackelberg, et parce que ce Kochowski est réellement un bon humain et qu'il est fort à plaindre.

Dzieduszycki vous envoie [k. 133v] la copie de la note que les tuteurs de la petite orpheline Sołłohub, Messieurs Przebendowski, staroste de Cracovie et Potocki, pisarz de Lituanie, ont remise à Stackelberg. Le général d'artillerie Brühl m'ayant prié beaucoup d'appuyer cette note, je vous recommande d'en soigner l'effet autant que vous pourrez, sans choquer les personnes qui voudraient peut-être pousser le comte Sołłohub, gendre actuel du grand écuyer Naryszkin et oncle paternel de cette orpheline dont j'ai parlé ci-dessus, ^hà se porter aussi pour tuteur de sa nièce, chose que Brühl craint beaucoup.

Si l'on vous demande quand nous donnerons nos réponses aux questions que Stackelberg nous a faites par ordre sur l'état de notre commerce, vous répondrez que ce sera bientôt, et nous les aurions déjà données si nous ne ⁱ cherchions à mettre dans la réponse que nous préparons toute l'exactitude possible. Stackelberg qui paraissait il y a 6 mois contraire au succès de la compagnie relative à Cherson formée par le cadet Moszyński, aujourd'hui semble vouloir lui donner de l'encouragement.

^j Kiedy upatrzysz bezpieczny moment, powiedz obojgu wielkim księstwom, a osobliwie jemu, jak żywo jestem im wdzięczny za ostatnie listy ich, które odebrałem przez księcia Stanisława i Komarzewskiego.^h

AKP 266, k. 132–133v

182

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 4 XII 1782

Depesza nr 51

J'accuse la réception de votre N^o 44 du 19 d.p.
{Co W. Pan pisałeś względem Sułkowskiego nie było komunikowane Stackelbergowi, bo te wyrazy byłyby nadto załachotliwe dla niego.

^g Skreślono: „ne s'avise pas”.

^{h-h} Dopisane przez króla.

ⁱ Skreślono: „préférations à”.

^j Skreślono: „Quand vous pourrez le faire sans”.

List adresowany pod kopertą pocztmajstra kowieńskiego ^aw tym momencie odebrałem^a, ale rad bym wiedział dla jakowych przyczyn tamtą drogą J.W.W. Pan adresujesz, lubo po części się domyślał.

Względem Orderu Św. Jędrzeja dla wojewody ruskiego pisał już poseł imieniem królewskim do dworu swego.

Łatwo J.W.W. Pan pojmiesz, jak mocno interesować nas będzie wiadomość o powrocie wielkich księstwa, ich przyjęciu i użyciu lub nie do interesów, jeżeli nie przez pocztę tedy przy okazjach pewnych.}

Le prince Stanislas, qui a eu le bonheur de suivre Leurs Altesses Impériales jusqu'à la frontière de Courlande, et Monsieur Komarzewski, qui a eu l'honneur de les reconduire jusqu'à Riga, sont de retour ici avant-hier.

AKP 266, k. 236v

183

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 6 XII 1782

Oryginał

Si, par quelque hasard et nommément à cause de prochains contrats, Son Excellence Monsieur le maréchal de la cour de Lituanie ne se trouvait pas à Varsovie au temps de l'arrivée de cette lettre-ci, je prie Votre Excellence d'ouvrir celle à l'adresse dudit seigneur, dans laquelle vous trouverez une lettre de ma part pour Son Excellence le palatin de Russie, nouveau chevalier de l'ordre de S^t André.

La poste d'hier ne m'a rien apporté, car celle de Varsovie a manqué à cause des débordements des rivières en Lituanie.

Adieu, Votre Excellence. Je suis votre très dévoué serviteur.

Deboli

AKP 265, k. 290

^{a-a} Nadpisano nad linią w miejscu skreślonego: „nie odebrałem jeszcze”.

184

**Stanisław August do Augustyna Debolego,
9 XII 1782**

Szyfrowany

Je conçois de bonnes espérances du mot d'Ostermann à Görtz sur le mauvais essai des diètes libres, dont vous me faites part dans votre lettre du 29 novembre. En considérant l'ensemble de toutes les circonstances, j'approuve la suspension que vous avez faite de la plainte contre le roi de Prusse. Mais si (comme cela est probable) il y donne lieu par des nouvelles chicanes, il faudra pourtant en venir là. En attendant, dites à Görtz que j'ai de lui cette opinion que si le roi de Prusse suivait ses avis, la Pologne aurait beaucoup moins à se plaindre de ce prince et qu'en conséquence, je porte à lui, Görtz, beaucoup d'estime et d'affection.

Te prorocstwo, a bardziej dylemma, które Görtz W. Panu powiedział o postępach cesarza względem Turków, które się już teraz wkrótce muszą wyjaśnić, tym większej warte atencji, iż wiemy z Stambułu, że recenter teraz dla pomnożenia handlu swego w tureckim państwie, cesarz osładza się bardzo z Turkami tak dalece, że *actu* teraz Porta w lepszym znacznie porozumieniu zostaje z posłem [k. 134v] cesarskim niżeli z pruskim. Doszło mnie i to, że cesarz, który ma nałóg przedrwiwania ze wszystkich ludzi na świecie, pozwolił językowi swemu szczytać nieraz i samą imperatorowę moskiewską i Potemkina tak dalece, że się to musi donieść na koniec do tej pani, tak jak już miało się donieść do Potemkina, który też już miał mocno się odmienić względem cesarza. Czego docieciesz w tej materii, pilnie mi donos. Jeśli by zaś cesarz poszedł szczerze przeciw Turkom wespół z Moskwą, to i ja rozumiem, że albo Prusak z Francją złączywszy się zrobi dywersyją, albo pokój między Anglią i Burbonami nastąpi prędko, ale wszelako zawsze z zamysłem przeszkadzania łatwiejszego ambicyjnych projektów moskiewskich. Donieś mi co wiesz o wzajemnych dyspozycjach Moskwy i Anglii ku sobie; i czyli kontynuuje się budowla i armowanie wielkich stuartmatnych okrętów moskiewskich i na jaką imprezę? Repnin czy pojechał już na objęcie komendy lub czyli przynajmniej^a już jest formalnie do niej mianowany? Że wielki książę [k. 135] z tymże umysłem względem cesarza powraca, z którym wyjechał, nie wątpię, ale żona jego podobno w duchu sprzyja bardziej cesarzowi, ile że jest do tego ustawnie podbudzana przez Beckendorfową. Względem handlu nic nowego od dnia onegdajszego nie zaszło tutaj. Do tego co Pan Cieciszowski pisze do W. Pana względem Sułkowskiego, nie mam dziś co przydać. Aboż jeszcze podróż jego do Moskwy nie sprawdzi się. Sułkowski wzbudził wielką niechęć w Stackelbergu przeciwko książęciu biskupowi płockiemu^b, jemu przypisując

^a Dopisane przez króla nad linią.

^b Dopisane przez króla nad linią.

niepomyślność swoją i w elekcji konsyliarskiej, i teraz w Radzie, która mu odmówiła w znacznej większości głosów żądanej gratyfikacji. Tenże Sułkowski wyperswadował Stackelbergowi, przeciwko wszelkiej prawdzie, jakoby księżę biskup był przeciwny Stackelbergowi w interesie dysydenckim, którego treść wyeksplikuje W. Panu Dzieduszycki. Ten interes przecie się ułoży rozumem podług żądania Stackelberga i może na jaki czas przecie się rzeczy osłodzią.

AKP 266, k. 134–135

185

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 10 XII 1782

Odebr. 21 XII

Sire,

Depuis que j'avais remis au vice-chancelier Ostermann les lettres de Votre Majesté des 6 et 11 d.p., ce ministre ne m'a pas dit un mot qui fût conséquent au parti pour lequel je croyais qu'on se déterminerait ici, [à] savoir pour celui de décharger tout le mécontentement sur Thugut, à qui on aurait supposé une conduite contraire aux ordres de sa cour. Je laisse donc garder au comte Ostermann le silence sur ce qu'on juge ici à propos de faire et de penser relativement à l'Autriche. C'est assez en attendant que, pour la façon de penser sur ce chapitre, on ait décelé qu'on en eut déjà molli en comparaison des idées antérieures à l'époque de notre diète. Vu que les affaires [k. 294v] qui concernent la Porte se traitent par la voie d'une correspondance directe entre l'empereur et l'impératrice, il est à la vérité difficile d'en rien savoir de précis, mais toutes les apparences que des circonstances récentes ont fait éclore, autorisent la supposition que l'impératrice n'est pas contente de l'empereur depuis l'arrivée des deux derniers courriers de Vienne. Cobenzel est même traité un peu plus froidement que par le passé ; et les conférences, qu'on lui laissait auparavant prolonger au gré de sa volubilité, sont devenues moins longues et moins fréquentes parce qu'il paraît qu'on l'évite. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne lui a pas du tout parlé jusqu'ici au sujet de nos affaires. Il n'est pas moins certain qu'à raison de sa persévérance dans le principe de maintenir la prépondérance en Pologne, l'impératrice a eu la bonté d'adhérer à l'argument auquel, à l'occasion du cordon pour le palatin de Russie, j'ai eu recours, lorsque j'eus^a vu qu'on avait arrêté l'effet de bonnes dispositions que Sa Majesté en avait toute de suite témoigné.

^a W oryginalnej błędnie: „eusse”.

Cet argument fut que Sa Majesté Impériale en refusant [k. 295] le cordon que Votre Majesté lui demandait, ferait naître nombre de conjectures que le parti de l'opposition saisirait et qu'il répandrait dans le pays. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit dans une lettre à Monsieur le grand notaire de la Couronne concernant la source d'où étaient émanés les obstacles qui sont intervenus, mais il faut que je fasse mention à Votre Majesté de ce que le comte Stackelberg ne s'est pas borné d'avoir écrit au sujet de ce cordon une seul fois, mais qu'il en a répété ses instances, comme s'il eût prévu qu'il n'en fallait pas moins que des remontrances réitérées. Effectivement, les dernières arrivèrent, tandis que la chose s'était embrouillée. Venant si à propos à l'appui de ce que j'avais fait de mon côté dans cette conjoncture, ces remontrances-là servirent beaucoup au succès de l'affaire. Je ne sais pas si Monsieur de Stackelberg sera informé de toutes ces particularités qui n'auront pas de place dans une dépêche, à moins que quelqu'un ne les lui mande sous-main. L'ensemble des circonstances qui se sont suivies les unes les autres, avant que je n'aie su que le point de la décoration pour le palatin de Russie [k. 295v] fut emporté, m'avaient fait toucher au doigt que pour gêner l'affaire, on employait vis-à-vis de l'impératrice jusqu'à cette objection, comme quoi on portait chez nous l'Ordre de S^t André au col. C'est pourquoi, pour ôter de dessus la vue cette objection-là, j'avais suggéré au comte Ostermann ce de quoi ce ministre par une suite de sa bonne disposition a fait usage vis-à-vis de la souveraine, comme il appert, parce qu'il m'a dit en m'annonçant que le palatin de Russie venait d'être nommé chevalier de l'Ordre de S^t André, [à] savoir qu'il ne me cachait pas qu'il avait rapporté à l'impératrice ce que j'avais riposté sur son objection contre l'abus de porter au col l'Ordre de S^t André, et que le récit qu'il en avait fait, avait produit un bon effet. Là-dessus, le comte Ostermann me somma d'écrire à Votre Majesté dans le sens suivant : que l'impératrice trouvait à redire qu'on portât au col l'Ordre de S^t André et qu'il convenait par conséquent qu'on s'abstint de le porter, hormis les jours où on l'arborerait en grand. Puisque Monsieur Bacounin en me parlant aussi à ce sujet, m'avait dit qu'il se pourrait bien qu'on chargeât [k. 296] l'ambassadeur de l'insinuer aux chevaliers de l'Ordre de S^t André, je fis observer et goûter, tant au comte Ostermann qu'à Monsieur Bacounin, que nous en resterions présentement à ce que j'en écrivisse à Votre Majesté que je répondais pour trois chevaliers, nommément le prince Stanislas, le comte Mniszech et le palatin de Russie, lesquels ne se le feraient pas dire deux fois et que d'autres suivraient l'exemple. Il résultera sans doute, Sire, de toute cette exposition que je fais à Votre Majesté, que la regardant comme une suite d'une espèce d'engagement que j'ai pris là-dessus avec le comte Ostermann, Votre Majesté trouvera convenable de faire témoigner ici par l'ambassadeur qu'elle ferait aviser insensiblement ceux qui avaient chez nous l'Ordre de S^t André de se conformer en la manière de le porter aux volontés de l'impératrice. Nous serons à deux de jeu avec la Russie pour le grief qu'on met en avant contre nous pour cause de la manière de porter le Cordon de S^t André, et il faut que j'informe Votre Majesté quel est ce grief qui n'ait aussi pour nous dans un genre semblable. C'avait été de tous temps [k. 296v] l'usage ici que qui avait l'Ordre de l'Aigle Blanc et celui de S^t Alexandre, portait le premier en grand et ne mettait l'autre

qu'à des jours fixés dans l'année, dont le nombre n'excédait pas deux ou trois jours. On m'a dit que c'était même une chose dont on était convenu encore du temps de l'impératrice Anne. Le premier que j'ai vu déroger à cet usage c'est Monsieur Łanckoy, qui [l']ayant eu le jour anniversaire du couronnement de l'impératrice l'Ordre de S^t Alexandre, l'a porté toujours depuis sans plus remettre celui de l'Aigle Blanc, et j'ai appris qu'il s'est expliqué qu'il ne le remettrait plus. Dans la dernière promotion que l'impératrice a fait le jour de son nom, il y a eu deux généraux en chef, Glebof et Passek, ayant le Cordon Bleu de Pologne qui ont obtenu celui de S^t Alexandre qu'ils portent encore en grand. Je ne sais s'ils continueront à suivre l'exemple de Monsieur Łanckoy. Ce serait déjà une marque palpable du dessein formé de mettre notre Cordon Bleu au-dessous de celui de S^t Alexandre, ce qui formera une juste matière explication entre Votre Majesté et l'ambassadeur. [k. 297] Ze wszystkich stron (mimo tego co mi wielki książę na audiencyi powiedział) słyszę, iż ma do osoby Waszej Królewskiej Mości szczere przywiązanie. Graf Panin powiedział to wyraźnie grafowi de Goertz z tym przydatkiem, iż wzmianka, którąś Wasza Królewska Mość w mowie swojej podczas sejmu mianej o królu pruskim uczynił, była skutkiem widzenia się Waszej Królewskiej Mości z wielkim księciem w Wiśniowcu. Buchholtz opisał Goertzowi co z nim wielki książę mówił w Białymstoku o Waszej Królewskiej Mości. Po przybyciu swoim wielcy księstwo extra są ostrożni. Puszczanie z rana do wielkiego księcia osób poufalszych, którzy dawniej wchodzili przez garderobę, ustało. Zgoła, choć widać, że to wielkiego księżęcia żenuje; atoli zdaje się, iż mówić się nawet wystrzega. Widzący to, podług tego się także sprawują.

Deboli

AKP 265, k. 294–297

186

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 10 XII 1782

Oryginał

Po zakończeniu tu przyłączonej depeszy, gdym się do pisania do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja zabierał, podówczas właśnie napadła mię kolka, która pomęczwszy mię godzin ze dwie przestała, zostawując mię zesłabionego tak dalece, że mię do spoczynku zabrać musiał, a pisanie na przyszłą pocztę odłożyć; przestając na wymienieniu przyczyny dla czego dziś nie jestem w stanie dłuższego pisania. Suchodolski często u mnie bywa, a ponieważ się kryje przede mną po co przyjechał, ja z niego nie chcę wyszarpnąć sekretu, o który mniej dbam; chcąc jednak coś

korzystać z wizyty J. Pana Suchodolskiego, mam go za żywy diaryjusz sejmu, ale mu nie wierzę, gdy się w czym z diaryjuszami pisanemi nie zgadza. Zdaje mi się, iż widzę przed oczyma właściwy cel przysłania Suchodolskiego. Oto z sekretnego wyjazdu zrobią go wiadomym, a kto temu wierzyć będzie chciał, tego zapewnić będą, iż Suchodolski na negocjowanie do Petersburga pojechał. Jest to zrzęcnosc polityki białocerkiewskiej.

Valeat Vestra Excellentia.

Deboli

AKP 265, k. 293

187

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 11 XII 1782

Depesza nr 52

Je n'ai rien à vous mander pour aujourd'hui, sinon de remplir les ordres de Sa Majesté. Le roi veut avoir une tenture de la Chine sur un fond de satin ponce[au], sur lequel il y ait un dessin en soie et en or. Il faudrait en savoir d'avance le prix et combien on pourrait en trouver. Tâchez, je vous prie, de m'en donner une information exacte au plus tôt. Je suis...

AKP 266, k. 237

188

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 11 XII 1782

Depesza nr 48, odebr. 20 XII, odp. 23 XII

Monsieur,

En moins de vingt-quatre heures d'intervalle écoulé[es] depuis le départ de la poste d'hier, qui a porté à Votre Excellence quelques lignes de ma part, et où je m'étais plaint d'une colique qui me tourmentait pour lors, me voilà sur pied

et qu'étant allé à la cour où j'ai appris qu'un certain Monsieur Łanckoy, sergent aux gardes, allait être expédié aujourd'hui en courrier pour Varsovie avec les marques de l'Ordre de S^t André pour le palatin de Russie, je me suis mis à vous écrire ceci par cette occasion. Ce courrier n'est pas sur la présentation que j'eusse voulu qu'elle fût laissée à la chancellerie du comte Ostermann, où j'ai cherché à obliger certaines gens ; mais n'importe, c'est [k. 298v] Monsieur Bezborodko qui l'a proposé. Ainsi la même générosité que j'ai conseillé d'observer, sera de saison envers lui, comme envers tout autres. Le commencement de votre lettre du 27 d.p. où vous me parlez du mécontentement de Monsieur de Stackelberg contre moi, ne m'a pas étonné. C'est là un de ces traits qui se trouvent malheureusement dans son caractère et qui contrastent avec tant d'autres qualités qu'il a. Ce n'est pas un homme comme moi qui fera quelque chose au préjudice de Monsieur de Stackelberg, tandis qu'un homme comme lui ne sera jamais exempt de soupçons qui tomberont justement à plat sur des honnêtes gens. De la manière dont j'avais parlé de Radziwill, il n'y avait pas là de quoi se fâcher.

Voyez ce que je réponds dans la ci-jointe ostensible sur l'article de la médiation que la Porte aurait déférée à l'empereur et au roi de Prusse. Cette nouvelle a été mandée ici de Berlin à la légation suédoise, mais comme une nouvelle venue de Varsovie. Ici on n'en sait rien. On peut être à Constantinople dans une espèce de léthargie. Ici, au contraire, [k. 299] on parle de guerre, et demain, le reste d'artillerie qu'on envoie à Kiev, se mettra en chemin pour cette destination. Monsieur de Samoïlof est arrivé de la Crimée où il avait introduit le chan Schahin Gheray. Il me semble que tout cela a l'air de garder la Crimée sous prétexte de veiller à la conservation du chan. On pensera deux fois au reste du projet, dans lequel il n'y a pas d'apparence que l'empereur veuille entrer, tant mieux pour le bonheur du genre humain. On prétend que c'est ce prince qui exprès ébruite ce projet, pour qu'on s'en ravisât. Il ne paraît pourtant pas que cela ait produit son effet. C'est dommage que je ne puis[se] pas joindre ici les duplicata de ma dépêche d'hier qui est partie par la poste. Le temps ne m'a pas absolument suffi pour la faire recopier. Elle arrivera sans cela trois ou quatre jours après le courrier, et avant que celui-ci sera réexpédié. Ainsi tout ce que j'ai mandé au sujet du cordon [k. 299v] pour le palatin de Russie soit^a connu à temps.

Dites, je vous prie, au général Komarzewski que j'ai tout reçu de lui en fait de lettres qu'il a bien voulu m'adresser, jusqu'à celle qu'il m'a écrit de Kowno et dont j'ai d'abord communiqué le contenu à Monsieur Beckendorff. Quand on parle du voyage de Leurs Altesses Impériales à travers la Pologne, on parle aussi avec grands éloges de Monsieur le général Komarzewski. Je le requiers de présenter mes respects au prince Stanislas et de le remercier pour le souvenir dont il m'a fait assurer par Monsieur le général. J'y suis fort sensible et reconnaissant. Ce que j'ai marqué hier au roi servira à rendre raison pourquoi dans aucune lettre hormis les dépêches, je ne parlerai pas du grand-duc. Je ne crois pas que je puisse cacheter cette lettre, car je la laisse à chiffrer à Monsieur Gołuchowski, et je vais moi-même à la cour d'où je ne crois pas que je puisse retourner à temps.

^a W oryginalnej błędnie: „sera”.

Le froid est à 22 degrés ; chose qui n'accommoderait pas Son Excellence Monsieur le maréchal de Lituanie à qui je présente mes respects.

Ce courrier qui porte aujourd'hui les marques de l'ordre doit me rapporter par la bonté de Votre Excellence un allemanach et un exemplaire du journal de la diète dont je suis fort curieux.

Je vous recommande mes affaires domestiques, dont il y aura quelques-unes à arranger au nouvel an.

AKP 265, k. 298–299v

189

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 13 XII 1782

Oryginał

Ostatnią razą, to jest dnia onegdajszego, miawszy okazję pisaną do J.W.W.M. Pana Dobrodzieja, przez wysłanego kuryjera z znakami Orderu Św. Jędrzeja dla J.W.J. Pana wojewody ruskiego, dziś go długą zatrudniać nie będę odezwą. Do zwykłej mojej ku J.W.W.M. Panu Dobrodziejowi uniżoności, którą mu i teraz wyrażam, łączę tylko prośbę za przyłączonemi czterema listami.

J.W.W.M. Pana Dobrodzieja szczerzy i uniżony sługa.

Deboli

AKP 265, k. 300

190

Stanisław August do Augustyna Debolego, 16 XII 1782

Sądzę być potrzebą przesłać^a dla informacji W. Pana różne wiadomości, których zbiór może służyć dla oświecenia naszego zobopólnego i dla pojęcia prawdziwych przyczyn dziwaczного postępowania Pana Stackelberga.

^a Nadpisane przez króla nad skreślonym: „zebrać tu w kupę”.

Już nie powtarzam, co gadał i robił podczas sejmu, bo to W. Pan już wiesz. Po sejmie książę Adam ogłosił intencją złożenia komendy swojej nad wojskiem litewskim. Ten odgłos dał mi myśl, że najprzyzwoiciej byłoby też komendę oddać księciu Stanisławowi, bardziej jeszcze dla cywilnych koneksji i kredytu w prowincyi, niżeli dla żołnierskich potrzeb; i gdym powierzył ten zamysł i przyczyny onego Stackelbergowi, uznał je za sprawiedliwe i wcale się do nich przychylił. Jednak w trzy dni potym kazał mi przez księcia biskupa płockiego powiedzieć, że odmienił zdanie, że nie może dozwolnić krzywdy Grabowskiego kalwina, który będąc pierwszym generałem majorem amployowanym [k. 136v] powinien iść przez naturalny ascens na generał-leutnaństwo komenderujące całą dywizją litewską po ustąpieniu księcia Adama i dołożył, że kiedy dysydenci nie dostępują żadnych innych awantazów, lubo dozwolonych sobie przez ostatnie traktaty, więc on, *qua* gwarant musi tego przestrzegać, aby przynajmniej w żołnierskich ascensach nie mieli krzywdy dysydenci i żeby żądający tego generał-leutnantstwa Grabowski w Litwie tak go miał, jak Goltz w Wielkiej Polsce. Przekładałem Stackelbergowi: najprzód, że mnie boli jego niesłowność, ile względem mego synowca i w takiej rzeczy, w której interes partyi mojej, a zatym moskiewskiej powinien by go do mego zdania łączyć. Dodałem, że komenda Goltza nad jedną tylko ze trzech dywizji wojskowych koronnych wprowadzie mało obraża katolików, lecz że jedyna tylko w całej Litwie dywizja obejmująca cały ten kraj, w rękę jednego kalwina, a z osoby swojej wcale nielubionego [k. 137] zmalkontentuje całą Litwę. Nic to wszystko nie pomogło i owszem, dołożył Stackelberg, że doniósł już o tym swemu dworowi i że nawet mnie niby meritum z tego uczynił, że ja preferowałem dysydenta prośbę nad promocją własnego synowca. *Notandum* zaś, ^b że Grabowski mnie upewniał, iż on Stackelbergowi nic o tym nie mówił, lecz że Stackelberg jego z tym spotkał, ^cgdym już pokazywał się ^cłatwym Grabowski do przedaży swego generał-majorostwa według żądania mego. A zatym wynika, że ta przykrość od Stackelberga dla mnie pochodzi albo z intrygi brygadiera Chomińskiego, który Grabowskiego rad by wypchnął na generał-leutnaństwo, aby siebie wypromowował na generał-majorostwo. I na ten koniec codziennie pomnaża swoje u Stackelberga nadskakiwanie; albo też jest to tylko skutek zabranego złego humoru przez Stackelberga we wszystkich interesach; albo ^djest to^d [k. 137v] dowodem menażowania przeciwnej mnie partyi austriackiej przez Stackelberga, który wie, że tamtej partyi, a osobliwie księciu Adamowi i Panu hetmanowi od sejmu 1780 roku wcale niemiłym jest książę Stanisław. Wiem zaś i to, że z ust Ponińskiego wojewodzica wyszło, że miał Stackelberg powiedzieć te słowa: „Je suis las de ce népotisme”. Prawda jest, że ten Poniński osobistym jest nieprzyjacielem księcia Stanisława za pewny interes w Radzie przed dwoma laty traktowany. Ale i to prawda, że był taki moment po powrocie Ponińskiego z Moskwy, w którym Stackelberg dawał mu jakiś przystęp jako człowiekowi u Potemkina fawor mającemu. Teraz zdają się być Stackelberg

^b Skreślono: „gdym się pytał Gr[abowskiego]”.

^{c-c} Fragment przeredagowany, wcześniej brzmiał: „pokazał się”.

^{d-d} Nadpisano nad skreślonym: „na koniec”.

i ten Poniński dalekiemi sobie. Lecz ten interes o komendę litewską uścił się sam przez to, że książę Adam odmienił intencją składania komendy, a wziął tylko urlop roczny ^e u Departamentu Wojskowego, który go od służby i bytności w Litwie uwalnia, a wszelako zachowuje go przy tym urzędzie na upatrzoną [k. 138] ^fjaką w przyszłości okoliczność. Tę chęć składania komendy zrodziło w książęciu Adamie umartwienie podwójne; raz z tego, że wiele języków przyganiało mu złączenie służby wojskowej zagranicznej z Polską. Drugie, że zamiast powolności wszystkich posłów litewskich do swego zdania, jak sobie obiecywał na tym ostatnim sejmie, był prawie od wszystkich odstąpionym, bo wszyscy prawie przy mnie się pisali. Musiał tedy Thugut moderować w książęciu Adamie tkliwość i wyperswadować mu, żeby nie wypuszczał z rąk swoich komendy litewskiej.

Po sejmowych dwóch gniewach Stackelberga o nieutrzymanie się na konsyliarstwie radnym Sułkowskiego i komisarstwie skarbowym Dzierzbickiego, ta była scena trzecia o tę komendę. ^gCzwarta wyniknęła z sprawy owego Witinghofa w Komisji Skarbowej, w której Stackelbeg chciał ją wygrać koniecznie imieniem kasy imperatorskiej. Lecz że się pokazało w sądzie, że większa część owych weksłów butleroskich była sfabrikowana, które Witinghof na satysfakcją kasy imperatorskiej ^h podawał, na nic się te weksle nie przydały. Gniewał się tedy Sztakelberg i o to bardzo przypisując intrydze, co było tylko samą słusnością. ⁱPiąta scena¹ nastąpiła z takowej okazji, że Sułkowski wojewoda poznański podał do Rady prośbę, aby mu z funduszu ekstraordynaryjnego dano 127 000 złotych polskich za to, że ze Skarbu Koronnego nie odebrał więcej jak 23 000 ^j in [k. 138v] *vim* sumy 150 000, którą mu przyznała Rzeczpospolita przez *sancitum* naówczas konfederackie w roku 1776 na powrót tych wydatków, które awansował Sułkowski na wystawienie początkowe regimentu imię Ordynacyi Rydzyskiej noszącego. Lecz gdy przeczytano w Radzie owe *sancitum*, znaleziono w nim słowa ukazujące, że ten powrót wydatków swoich Sułkowski miał znaleźć w połowie dochodów rocznych, które do Skarbu wpływać miały z owych kawałeczków ziemi, które nam Austryja powróciła w tamtym roku jako nieprawnie nadebrane nad traktat 1775 roku. Otóż ta połowa nie wyniosła tylko 23 000. Konsyliarze tedy powiedzieli, że gdy Rzeczpospolita ten a nie inszy fundusz naznaczyła dla Sułkowskiego, nie godzi się jemu sięgać do ekstraordynaryjnego i tym bardziej w tym zdaniu się uparli, że słyhać było, że insi pretensorowie za przykładem Sułkowskiego już sobie gotowali drogę do tegoż funduszu, który przecie na najwালniejsze potrzeby całej Rzeczypospolitej oszczędzać [k. 139] trzeba jako to *in casu* powietrza, ^kszarańczy lub rozgraniczenia jakiego, jak^k podczas przeszłej Rady stało się. Tudzież cytowano w Radzie terazniejszej różne wydatki przez ostatnią Radę na różne

^e Skreślono: „dla wyg[...]”.

^{f-f} Dopisane ręką króla.

^{g-g} Dopisane przez króla na lewym marginesie.

^h Skreślono: „chciał”.

ⁱ⁻ⁱ Nadpisano nad skreślonym: „Czwarta”.

^j Skreślono: „à conto”.

^{k-k} Dopisano na marginesie.

potrzeby publiczne czynione, a które lubo bardzo niesprawiedliwie, po staremu bardzo ostro podczas ostatniego sejmu naganiane były. Takowych tedy nagan chcąc unikać 21 konsyliarzy dali kreski przeciwko Sułkowskiemu, a 11 tylko za nim. O to Stackelberg najżywszy resentyment okazał mówiąc, że temu winien książę biskup płocki dlatego, że mu książę biskup powiedział, że woli absentować się od sesyi, na której ta materyja będzie decydowaną, gdyż przeświadczony jest, że interes Sułkowskiego nie ma dobrego fundamentu. Obiecał zaś książę biskup, że nikogo namawiać na swoje zdanie nie będzie. Czego i dotrzymał. Ale Stackelberg koniecznie chciał wierzyć, że książę biskup cicho poduszczał kolegów, co jest fałsz, ponieważ generalna niechęć [k. 139v] przeciwko Sułkowskiemu jest ^l i sama przez się tak dzielna, ^m że lubo ja sam szczerze i mocno czyniłem staranie za Sułkowskim dla zobligowania Stackelberga, jednak ledwie jedynaście wotów, a bardziej kałkułów sekretnych dla niego otrzymałem, a beze mnie by i trzech był nie miał.

Jakożkolwiek bądź, gdy przegrał w Radzie Sułkowski, ⁿ wywarł nieskończone żale i przytyki Stackelberg na mego brata i dodał, że nie tylko będzie szukał wszelkich sposobów szkodenia mu tutaj (czego łatwo dokazać może porozumiewając się z przeciwnikami kapituły krakowskiej), ale że *insuper* wysłał umyślnie kurjerem Sackena ze skargą do imperatorowy *directe* adresowaną na księcia biskupa jako na nieprzyjaciela imperatorowy i jako na psującego umyślnie wszystkie °interesa moskiewskie jeżeli (co jest teraz szóstą sceną)^o nie potrafi książę biskup w to, ażeby interes dysydencki tak poszedł [k. 140] w Radzie jak żąda Stackelberg.

Ten tedy interes szósty trzeba W. Panu dać poznać. Dysydenci: nieunicy, lutrzy i kalwini mają przez traktat wolność składania sobie synodów, kiedy im się zda. *In septembri ultimo* złożyli synod w Węgrowie. Na nim zganili postęпки niektórych warszawskich rzemieślników i kupców, którzy wyrokom synodu swego sprzeciwiają się, tak dalece, że synod do dania sobie *brachii militaris* potrzebuje i żąda. Wiadomo zaś W. Panu, że *brachium executivum* nie godzi się Departamentowi Wojskowemu dawać, dopóki formalnego sądu dekret po tę uzgzekucyją nie odeśle stronę żądającą do Departamentu Wojskowego. Otóż tu kwestyja czyli synod może być za *subsellium iuridicum* uznany? Po wtóre, czyli ^p od dekretów synodalnych^r idą apelacyje do asesoryi lub nie? Na tych kwestyji rozwiązanie odsyłam W. Pana do informacji obszernej Pana Dzieduszyckiego. Tu tylko powiem, że [k. 140v] znowu największa część konsyliarżów różni się od zdania Stackelberga, który na słowo Goltza i Unruga wdał się gorąco za niemi w ten interes, nie dawszy sobie wprzód pracy czytania i roztrząsania dokładnego

^l Skreślono: „tak wielka”.

^m Skreślono: „tak dalece”.

ⁿ Skreślono: „miał tylko”.

^{o-o} Napisane przez króla.

^p Skreślono: „gdy zachodzą”.

^r Nadpisane przez króla nad skreślonym: „asesorskich”; do końca zdania tekst pisany przez monarchę.

tak dalece, że i Stackelberg, i konsyliarze do tychże samych traktatów [17]68 et [17]75 odwołują się. Stackelberg przez wstyd omyłki nie chciałby się cfać. Konsyliarze przykrzą też sobie ustawne nagabania, które najwięcej niespokojnemu duchowi Sułkowskiego przypisują i dlatego zacinają się w swoim zdaniu. Jak się to finalnie skończy prawdziwie ja sam jeszcze nie wiem, bo właśnie teraz do obszernych dyskuzycyi piśmiennych dopiero przyszło. Tymczasem zaś zaszła eksplikacyja między księciem biskupem a Stackelbergiem, w której niby się oni pogodzili, tak dalece, że Stackelberg przestał piorunować *directe* na księcia biskupa, ale przez żemby [sic!] odgraża się na sekretarza Małachowskiego, na Raczyńskiego, [k. 141] na Walewskiego, zgół na tych wszytkich, których mieni być najściślej związanemi z księciem biskupem, a którym i na sejmie, i w Radzie przegrane Sułkowskiego przypisuje, a prócz tego jeżeli ugodliwe nie zajdzie porozumienie o interes dysydencki, nim on poda powtórną notę do Rady w interesie dysydenckim, wcale się obawiać trzeba, że wypadnie decyzja *pluralitatis* przeciwko żądaniu Stackelberga. Ja i w interesie Sułkowskiego, a tym bardziej teraz dysydenckim przekładałem i przekładam konsyliarzom, że ze dwóch złych trzeba zawsze obierać mniejsze; że poróżnić się z Stackelbergiem, a osobliwie w takiej materyi, gdzie on, *qua* gwarant zdaje się mieć więcej prawa do tłumaczenia traktatu, może za sobą pociągnąć najgorsze konsekwencyje; że było to bezprzykładnym dotychczas afrontem niby dla mnie *pluralitatem* utracić w Radzie, do czego źle by było, aby się przyzwyczajano. [k. 141v] Ale to wszystko mogło by zostać bez skutku z dwóch przyczyn. Raz, że konsyliarzów największa część mnie się oświadcza z tym, że gdziekolwiek prawdziwie mój interes zachodzić będzie, gorliwie przy mnie staną. Druga, że właśnie to ich wzbudza, aby pokazać Stackelbergowi nieukontentowanie ich z okazji nieprzyzwoitych jego promocyi i ślepego prawie afektu dla znieawidzonego powszechnie Sułkowskiego, tudzież o to, że ten pan Stackelberg, który tylekroć gadał o systematycznym utrzymywaniu promocyi, tylekroć nam zapowiadał konieczną potrzebę ekskluzyi Galicjanów od wszelkich awantazów, że tenże mówię Stackelberg teraz niepojętą prawie polityką czyli inkonsekwencyją zdaje się umyślnie przeszkadzać usolidowaniu naszej partyi, a pomagać austryjackiej. Wszyscy mu to pamiętają, że przez swoje osobistości najwięcej ośmielił Galicjanów podczas sejmu. Teraz widzą częste jego konferencyje [k. 142] sekretne to z pisarzem Potockim, to z marszałkiem Rzewuskim. Uważają, że mimo tylekroć obiecanego jego nieprzeszkadzanie Mniszchowi do marszałkostwa wielkiego koronnego *in casu* śmierci Lubomirskiego, jednak często i świeżo jeszcze przed kilkodniami jak przez szczkawkę wraca się Stackelberg do różnych tentaminów *favore* Rzewuskiego. Dziwują się przeciwni się jego o komendę litewską księciu Stanisławowi. Ale teraz najbardziej poruszeni są tym, że Sułkowski, który ledwie nie bankrut, a jednak w tych dniach ofiarował już 500 000 zł. księciu Ponińskiemu za podskarbstwo wielkie koronne. *Supponitur*, że Stackelberg czyni Sułkowskiemu nadzieję podsypki z Moskwy. Gdy zaś Poniński tego nie akceptował ^schcąc większej sumy^s, Stackelberg sam pierwszy powiedział, że nie należy czynić krzywdy Kossowskiemu, na którego przedtym

^{s-s} Dopisane przez króla nad linią.

tylko [k. 142v] gadał jako na ślepo idącego za zdaniem księcia marszałka koronnego. Gdy Stanisław Potocki podstoli korony, zięć księcia marszałka, przeciwko Sułkowskiego interesowi najwyraźniej gada, Stackelberg nie zdaje się na to i uważać, tylko do naszych formuje urazy. Teraz Poniński podskarbi tak mocno długami jest obarczony, że fortunę już całą będzie musiał podać *sub hastam*. Mianowicie zaś, że winien jest 400 000 zł. księciu Stanisławowi i że od roku dał w ręce jego rezygnacją podskarbstwa wielkiego jako fant upewniający tego długu wypłatę, rzecz na to przyszła, że koniecznie Poniński musi sprzedać podskarbstwo komużkolwiek, ażeby uiścić się księciu Stanisławowi. Już tedy częstował różnych tym podskarbstwem. Nikt nie chciał kupić. Zatym oświadczył się dopiero Kalikst Poniński, brat jego z intencją nabycia podskarbstwa wielkiego u brata, ratując go w różnych inszych [k. 143] potrzebach jego, a oraz ofiarując zastąpić wypłatę dla księcia Stanisława. Otóż tu Stackelberg zamiast faworyzowania księciu Stanisławowi, utworzył nowy projekt, ażeby Kossowski podskarbiem wielkim, a Kalikst Poniński został nadwornym. Jednak w pozorze niby konfidencjalnym mnie powiedział, że po staremu najlepiej byłoby wszystkie te frymarki uchylić na stronę i wszystkich zostawić na dawnych miejscach. Ja tym bardziej tę ostatnią myśl pochwaliłem jemu, że kilku konsyliarzów odezwało się do mnie z tym, że na żadne nowe do podskarbstwa subiekta nie dadzą kresek podług żądań i projektów Ponińskiego starszego, gdyż oni sami mają u niego swoje długi, a przy tych frymarkach widzą się zapomnianymi.

Ten cały zbiór okoliczności zważając, ja w sobie tak [k. 143v] myślę, że póki się nie wyklaruje *crisis politica* w Moskwie i w Wiedniu, podobno te fluktuacje i inkonsekwencje Stackelberga będą także trwałe. A że on afektuje od kilku niedziel mnie osobiście niby wyłączać od gniewów swoich (lubo ja mu powiedziałem kilka razy, że martwienia krewnych i przyjaciół moich, ja zawsze za moje własne brać będę). Jednak sędzę, że ja moją rolę tak grać powinienem, żeby on nie mógł nigdy mnie tego zarzucić, iż ja albo przez mściwość dla przeciwników moich, albo przez zbytnią zyczliwość dla bliskich moich byłem przyczyną zepsucia jakichkolwiek zamiarów politycznych dworu jego względem Polski.

Wiadomości z Wiednia ostatnie wielce pomnażają podobieństwo, że doprawdy cesarz gotuje się na wojnę turecką wspólnie z Moskwą. W Berlinie już wcale o tym nie wątpią. To wiedząc Stackelberg znać sędzi, że musi i on karesować [k. 144] Galicjanów. A może mu i kazali tak czynić z Moskwy. Zaczynając ile tylko bez grzechu i wstydu będzie mogło być, ja w indyferencji zachowywać się będę starał, a tak postępować, żeby Stackelberg nie mógł mówić, że ja przed nim się taje z zamysłami moimi, albo jego osobistym żądaniom idę wstecz. I będę tą drogą szedł, póki tylko on ostatniej miarki nie przeberze. I W. Pan utrzymuj się także w tym stylu przyjaznym dla niego, któryś utrzymywał dotychczas. Gdzie jednak bez przytyku dla niego będziesz mógł zręcznie i jak trafunkiem wysunąć tam, gdzie jesteście prawdę na widok o naszych awanturach, to to nie zawadzi, ale zawsze tak, żebyś mógł dowieść, iż żadnej nie miałeś intencji szkodenia Stackelbergowi.

Dochodzi mnie wiadomość jakoby imperatorowa ujęła [k. 144v] część gaży Stackelbergowi. Staraj się W. Pan mnie donieść czy to prawda i czy to jest tylko dla

niego ukróceniem, czyli też dla wszystkich powszechnie ministrów moskiewskich za granicą, i czyli okazuje się w Moskwie potrzeba zmenażowania ekspens, i czyli prawda jest, że pożyczka kilkumilionowa dla Moskwy w Holandyi nie udała się.

Teraz odpisuję na list W. Pana de 3 *praesentis*. Kiedy Suchodolski W. Panu żadnego listu nie oddał, miałeś wszelkie prawo nie podejmować się też prezentować go u dworu i kontent jestem, że ci się udało i Ostermana umocnić w przedsięwzięciu nieprezentowania go. Niemniej i to dobrze, że Potemkin W. Pana z dystynkcyą przyjął w oczach Suchodolskiego, a jemu tylko dał piętą wiercieć w przedpokoju. W. Pana zaś informuję jeszcze, że ten sam Suchodolski z ojcem swoim nie tylko byli w konfederacyi barskiej, ale że i byli między najzwawszemi do podpisu *interregni*, w którym jako wiadomo [k. 145] W. Panu i zabicie osoby mojej było przykazane. Sam Pac, marszałek naówczas barski, nie miał ochoty podpisywać tego aktu. Suchodolscy z kilku inszemi aż dobywaniem broni przynaglili go do podpisu. ^t Suchodolski syn na sejmie roku 1780 będąc posłem już dał dowody sprzycznego i upartego bardzo ducha przeciwko mnie. A zaś na ostatnim sejmie tegorocznym prawie ze wszystkich mówców przykrych dla mnie był najzjadlejszym. Donieś mi W. Pan jaką drogą Suchodolski wjechał w Moskwę, czyli na Rygę, czyli na Smoleńsk, czyli na Kijów? I od kogo^u miał paszport? ^vSztakelberg upewnia, że nie od niego i że przypomni teraz Ostermanowi, jak mocno imperatorowa przykazała nieraz jemu, Sztakelbergowi, nie wpuszczać do państwa moskiewskiego żadnego cudzoziemca bez jej wiedzy i woli^v. Hetman słyseż *provisionaliter* niby to na kuryjerów swoich lub żeninych wziął był odjeżdżając z Moskwy pewną liczbę paszportów bezimiennych. Może tedy być, że jednego z tych użył na wpisanie weń imienia Suchodolskiego. Dobrze by dowiedzieć się (jeżeli można), wiele to takich blankietowych paszportów nabrał *anticipative* hetman [k. 145v] i zapobiec, żeby mu ich więcej na potym nie dawano.

W odwrót zleconych W. Panu dla mnie przyjaznych oświadczeń od wielkich księstwa, powiedz im W. Pan przy podanej dobrej okazji co tylko być może najmiłszego i najserdeczniejszego, gdyż pewnym jesteś, że nic nie powiesz nad istotną prawdę.

Gdybyś W. Pan mógł jaką drogą trafić także do panny Dawii, zdaje mi się, żeby to było dla interesów pożytecznym, choćby też i z jakim wydatkiem. Powiedz mi w tej mierze swoje zdanie.

Komis Michelsona W. Panu dany do Stackelberga, tytczący się księdza Benisławskiego, nie jest wykonany, bo nam się tu zdało dla różnych przyczyn ten cały artykuł zamilczeć przed Stackelbergiem.

^t Skreślono: „A na ostatn[...]”.

^u Dopisane przez króla, skreślono „jeśli”.

^{v-v} Dopisane przez króla na marginesie. W tekście głównym umieszczono przed skreśleniem: „od Stackelberga czyli tylko od hetmana?”.

^w Stackelberg powierzył mi, że ma wiadomość sekretną, ale pewną, że wojewoda ruski będzie miał Order Św. Jędrzeja i że nie Potemkin był przeciwny temu, ale Lanskoi, z zemsty za to, że szwagier jego Czerniszew przegrał tu ową sprawę o Kamionkę z wojewodą ruskim. Dołożył Stackelberg, że się cieszy, iż przez ten order wyjdą tutaj umysły z niepewności jak sądzi imperatorowa o tych, którzy byli na sejmie przeciwni albo życzliwi dla mnie^x.

AKP 266, k. 136–145v

191

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 17 XII 1782

Depesza nr 49, odebr. 28 XII, odp. 23 XII

Monsieur,

Comme ce n'est qu'avant-hier que j'ai reçu à la fois les dépêches du 2 et du 4 d.c. et qu'entre temps, je n'ai guère pu parler sur aucun des objets contenus dans les susdites dépêches, je dois nécessairement différer jusqu'à vendredi à y répondre. Avec toutes ces adresses que je vous ai dit que Monsieur Suchodolski a apportées avec lui, il ne laisse que d'être embarrassé, sinon d'avantage du moins autant que l'est vis-à-vis de moi Monsieur Cobentzel, qui a prétendu noyer dans un tas de menées sourdes la vérité de ce qui avait amené une invitation qu'il a faite à Suchodolski de venir diner chez lui, chose que j'ai réellement regardée comme indifférente, bien que je susse qu'elle était venue à la suite des [k. 301v] lettres remises en tapinois à Cobentzel par Suchodolski. L'embarras de ce dernier consiste à ne pas savoir où donner de la tête pour se faire présenter à la cour. Je n'ai encore jusqu'ici promis qu'à demie mon intervention à ce sujet ; et encore vous avouerai-je que ce ne sera pas assez de la seule intervention auprès du comte Ostermann. Il faudra encore, si je me décide pour la présentation de Monsieur Suchodolski, que je fasse par-dessus le marché les frais de son instruction en fait de son habillement. Tant qu'il n'est pas sous mes auspices, je laisse tout le monde jusqu'aux laquais se moquer de lui de ce que par un froid de 18 degrés,

^w Skreślono: „Bardziej niż kiedy życzyłbym teraz, aby Order Św. Jędrzeja był dany wojewodzie ruskiemu; właśnie na to, aby uleczyć umysły z tej niepewności, [w którą je wprowadziły niekonsekwencje Stackelberga – ten passus był wcześniej skreślony w usuniętym fragmencie], w której zostają, jak też imperatorowa sądzi o tych, którzy na ostatnim sejmie dla mnie byli życzliwi lub przeciwni”.

^{x-x} Dopisane przez króla na marginesie.

il met tous les jours une veste de basin. Mais dès que j'aurai l'air de lui ménager une présentation, il s'en suivra de là que je tiendrai chaire pour apprendre les modes, dont l'ignorance de mes compatriotes que je produis, retomberait sur moi. J'aurais voulu que les commentaires^a de Monsieur Suchodolski m'eussent épargné cette besogne [k. 302] en instruisant leur plénipotentiaire tant sur cet article que sur d'autres ; et si c'est, comme je n'en doute pas, le but de son envoi que dire dans le pays, nous voilà en possession d'avoir des agents à la cour de Russie qui y jouissent des égards, un tel but ne sera pas atteint, c'est-à-dire qu'on n'aura pas de quoi le prouver.

Deboli

AKP 265, k. 301-302

192

Stanisław August do Augustyna Debolego, 18 XII 1782

Il convient, que vous soyez informé que dans le moment où Stackelberg voulait me montrer de l'humeur pendant la diète, il a affecté d'accueillir l'idée populaire pour les Lithuanois d'une diète à tenir à Grodno, croyant me faire de la peine par-là, mais ne croyant jamais que cela pût devenir sérieux, malgré l'apostrophe de Świejkowski, nonce de Słonim, qui m'a demandé cette diète par une harangue publique dans ^a le Senat, comme ^b fondée sur les *Pacta Conventa*, chose que le prince Adam a d'abord appuyé et que l'acclamation générale de tous les nonces de Lituanie a soutenu. Je n'ai rien répondu à la diète, mais par différents propos lâchés en société, j'ai fait entendre aux Lithuanois que la diète prochaine à Grodno pourrait bien devenir possible, et en attendant, j'ai répondu la notion presque certaine d'un voyage que je désire [k. 146v] faire réellement depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre dans l'année prochaine, en faisant tout le tour de la Lituanie, à peu près comme j'ai fait celui des provinces méridionales l'année passée. Mais avec un peu plus de lenteur et d'appareil afin de reprendre plus d'argent en Lituanie pour contenter les habitants qui se plaignent que tout leur numéraire va en Pologne et n'en revient jamais. En même temps ^c mon but dans ce voyage est d'apprendre à mieux connaître par moi-même et ce pays-là et ceux qui y demeurent et à m'en faire aimer. Peut-être cette tournée même suffira

^a Lekcja niepewna.

^a Skreślono: „la Chambre du”.

^b Skreślono: „une chose”.

^c Skreślono: „J'apprendrai”.

à les contenter pour qu'ils ne demandent pas absolument une diète à Grodno. Puisqu'il peut arriver bien des incidents qui devraient me faire désirer qu'elle n'ait pas lieu dans cet endroit-là. On ne peut pas oublier que si la province de Lituanie sera contente de voir [k. 147] une diète chez elle, les deux provinces de la Couronne seront fort indisposées du surcroît de fatigues et de dépenses pour elles si leurs nonces étaient obligés d'aller jusqu'à Grodno, où d'ailleurs la ville, toujours plus petite des deux tiers que Varsovie, vient encore d'essuyer un terrible incendie, qu'il l'a diminuée encore plus de la moitié de ce qu'elle était.

O tej podróży mojej już tyle razy słyszał Stackelberg mnie mówiącego, że się do tej myśli przyzwyczaił; i już nawet przebaknął raz, że gdy ja kończyć będę podróż moją litewską polowaniem na żubry w Puszczy Białowieskiej, wtedy on tam przyjedzie z Warszawy do mnie, aby się stał uczestnikiem tego polowania. Więc nie ma zamysłu całej tej obiaszczki ze mną czynić. Ja go też do niej wcale nie zapraszam. W tym zaś jeszcze nie wiem jak on uczynić zechce, [k. 147v] czyli podczas niebytności mojej w Warszawie zostać, pilnując niby Rady Nieustającej tak jak w przeszłym roku czynić mu nakazano, czyli też nie wyprosi sobie u swego dworu pozwolenia wybieżenia do Spa. Cożkolwiek bądź w przeszłym tygodniu w taki moment, gdzie bardzo burczał, powiedziano przed nim umyślnie niby trafunkiem, że ja już wcześniej czynię przygotowania do sejmowania w Grodnie. Jak to zniecka usłyszał, oczywiście go to przestraszyło tak dalece, że się począł pytać, czyli by sejm ten litewski nie mógł być w Białymstoku? Odpowiedziano mu, że Białystok nie w Litwie, tylko blisko jest Litwy. Zatem on począł się troskliwie pytać, czyli i jak będzie mógł on sam pomieścić się w Grodnie, i czyli już to nieodbicie trzeba będzie tam sejmować? I gdy mu przypomniano, że pod hasłem *Pactorum Conventorum* Litwa się tego domaga, rzekł z troskliwością: „To rzecz dla mnie nowa. To [k. 148] ja dopiero muszę o to pisać do mego dworu”. Jam go w tej myśli zostawił i już po tym mowy o tym nie było między nami. Ja zaś prawie^d pewnie zgaduję^e, że on sam będzie szukał i wynajdywał sposoby zapobieżenia temu sejmowaniu grodzieńskiemu. Tego zaś obawiam się, że on może ^fprzez kaprys jaki^f będzie chciał przeszkodzić i podróży mojej litewskiej, którą ja szczerze bardzo pragnę odprawić w blisko następującym roku. ^gI dla już przytoczonych racyi, i dla zdrowia mego koniecznie rozrywki potrzebującego, i prawdziwie dla oddalenia się choć na czas jaki od tych ustawnych zgryzot warszawskich. Gdy tedy W. Pan wiesz teraz wszystkie powody i okoliczności tego zamysłu mego, możesz powoli zacząć tam^h przebąkiwać o tym, jeżeli sądzisz, że to wyjdzie na dobre. Jeżeli zaś sądzisz, że lepiej o tym milczeć jeszcze, to milcz, a mnie racyje milczenia donieś. Ja zaś i dlatego gorąco [k. 148v] pragnę wiedzieć czyli będzie lub nie wojna moskiewska z Turkami, że suponujęⁱ, iż będą nas chcieli w nią wciągnąć, a w takim razie pewnie i podróż moja litewska się zatrudni.

^d Dopisano nad linią.

^e Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „się spodziewam”.

^{f-f} Dopisane przez króla nad linią.

^g Skreślono: „Gdy W. Pan”.

^h Dopisane przez króla nad linią.

ⁱ Dopisane przez króla nad zamazanym zwrotem.

Przedaż podskarbstwa, o której pisałem do W. Pana onegdaj widzę się zwlecze, a to przez powszechną racją niedostatku pieniędzy. Jednak może się to wznowi po kontraktach dubieńskich.

Dysydencki zaś interes tak się powoli ułatwia, że podobno już do Rady nie będzie się wracał, lecz tylko ^j wyrok synodu węgrowskiego będzie prosto egzekwowany przez żołnierzy miejskich warszawskich za natężonym teraz rozkazem kanclerza, z którego pierwszy raz danego przed sejmem stucznie [sic!] wykręcili się.

[k. 149] ^k Właśnie teraz znowu miałem rozmowę z Sztakelbergem, który mi powiedział, że ma prawie pewną ^l nadzieję, że wojny nie będzie nowej, ponieważ Turcy wyraźnie powiedzieli, że nie tylko przeciw się nie będą woli imperatorowej w Krymie, ale na ostatek jeśli by tego wyciągała, i sami by się deklarowali przeciw kompetitorowi Szachin Gereya. A że Sztakelberg doprawdy wierzy, iż wojny tureckiej nie będzie, i że cesarz mimo wszelkie swoje preparacje wojenne w duchu wojny nie chce, i ja poczynam wierzyć z okoliczności następującej. Książę marszałek Lubomirski zdaje się coraz bardzi upadać na zdrowiu. Jam tedy teraz mówił Sztakelbergowi: „zbliza się promocyja naszego Mniszcha na [k. 149v] marszałkostwo wielkie koronne” i tom jemu rzekł w tonie najpewniejszym, aby wmówić w Sztakelberga, że on już ani może, ani powinien się temu sprzeciwić, jakoż on mi żadnym słowem tego nie przeczył. Potym dodałem: „otworzy się więc pole marszałkostwa nadwornego dla Raczyńskiego, bo luboś mu W. Pan onegdaj mówił, że go życzyłbyś widzieć na kanclerstwie (do czego i ja sądziłbym go najzgodniejszym), jednak, że do żadnego wakansu kanclerskiego podobieństwa nie masz, można by go tymczasem zrobić marszałkiem: raz, będąc ministrem, łatwiej mu będzie potym przenieść się do pieczęci, a tymczasem kupiłby sobie posesyją w Litwie”. Gdy postrzegłem w Sztakelbergu [k. 150] nieco zamyślenia nad tą propozycją, rzekłem umyślnie: „Wiem ja, że pisarz Potocki będzie pewnie także konkurentem; i dlatego wcześniej ^m oświadczam W. Panu, że ja i jego zrobię ministrem, jeżeli W. Pan będziesz tego żądał. Tylko chcę wiedzieć wyraźnie, czy będziesz mię za nim prosił?” Na to on mnie wyraźnie odpowiedział: „nie będę zapewne ja za nim prosił, tylko nie wiem, jak W.K. Mość swoją obietnicę listownieⁿ daną z Wiśniowca zatrziesz”. Odpowiedziałem tak: „Od sejmu 1778, na którym W. Pan nagle tak wielki favor pokazałeś całej tamtej partyi, ciągnęły się i rodziły jedna z drugiej prośby ich i obietnice nasze zrazu generalniejsze, potym *succesive* [k. 150v] szczególniejsze, sameś mię W. Pan w to wprowadził. Stąd wyniknęło, że za odgłosem w ów czas śmierci Tyzenhauza pisarz Potocki pisał do mnie o podskarbstwo nadworne do Wiśniowca i jam mu go obiecał. Lecz gdy wkrótce po tym nastąpiła awantura krakoska w Radzie i w niej tak mocno przeciw mi się pisarz, gdy przed samym sejmem pisał do mnie z Litwy

^j Skreślono: „przez egzekucją”.

^k Od tego miejsca list pisany ręką Stanisława Augusta. U góry dopisek: „Dodatek do Debolego die 18 decembris 1782”.

^l Skreślono: „wiadomość”.

^m Skreślono: „pytam się”.

ⁿ Dopisane przez króla w miejsce skreślonego: „na piśmie”.

ponawiając żądanie podskarbstwa, jam odpowiedział ustnie oddawcy listu jego Mokronoskiemu: Wygodno byłoby raz utrzymawszy obietnicę jaką od króla, zaraz potym dokuczać mu; jest i teraz dwóch braci rodzonych pisarza i trzeci^o Potocki kuzyn posłami: obaczę jak się sprawią. Po sejmie odpowiem. Gdy tedy ci ichmoście tak źle się przeciw mnie stawili na sejmie, a z poduszczenia pisarza, bo mi sam ustnie powiedział sucho^p w wilią sejmu, gdym mu o to mówił, nous ferons notre devoir, więc ja rozumiem, że ^rjestem uwolniony od mojej obietnicy względem pisarza, byleś mię W. Pan do niej nie wiązał”. Powtórzył Sztakelberg, że nie będzie za pisarzem prosił. Być może, że Thugut imieniem cesarza za nim mówić będzie.^r

AKP 266, k. 146–150v

193

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 20 XII 1782

Odebr. 1 I 1783, odp. 6 I 1783

Sire,

C'est à la fois sur trois lettres de Votre Majesté, celle du 9 d.c. y comprise, que j'ai l'honneur de répondre aujourd'hui. Le récit que j'ai fait dans ma dernière adressée à Votre Majesté de ce qui avait le plus aidé à aplanir les difficultés que j'avais d'abord rencontrées à obtenir le Cordon de S^t André pour le palatin de Russie ; que c'était l'argument dont je me suis servi que refuser cette faveur que Votre Majesté demandait, serait préparer un sujet de triomphe pour le parti de l'opposition. Ce récit-là, dis-je, portait avec soi une preuve évidente du poids qu'avait sur l'esprit de l'impératrice la considération de ne pas autoriser à ce qu'on induisît la conséquence que l'amitié de Sa Majesté envers Votre Majesté se fût ralentie et que Sa [k. 303v] Majesté eût discontinué à regarder le soutien à prêter au parti de Votre Majesté comme une maxime inhérente au système que la Russie voulut rendre prépondérant en Pologne. Autant que j'avais été ravi de ce qu'en matière du Cordon Bleu pour le palatin de Russie l'impératrice eût déferé à cette considération-là, autant j'ai pris à tâche de faire sentir ici, le plus souvent que possible, qu'il n'y a qu'une adhésion constante à un pareil principe, laquelle Votre Majesté apercevra de la part de l'impératrice qui pourra calmer les inquiétudes dont je voyais toujours les traces dans les dépêches de Votre Majesté,

^o Nadpisano nad skreślonym: „dwóch inszych”.

^p Dopisano nad linią.

^{r-r} Dopisano na marginesie.

inquiétudes, que, puisque d'un côté j'ose dire, Sire, être si justes, eu égard à tous les accessoires qui les font naître, il faut que d'autre part je conçoive des vives appréhensions pour que ces inquiétudes continuelles ne changent en chagrin[s] qui affligent le cœur de Votre Majesté. Or, frappé de cette triste perspective que je me suis représentée dans mon idée, j'ai parlé là-dessus en dernier lieu au comte Ostermann. Je lui ai dit la source d'où je savais combien Votre Majesté était inquiète dans ce temps-ci, que c'était des dépêches que Votre Majesté daignait m'écrire, ajoutant que mon zèle pour Votre Majesté me prescrivait de chercher tous les moyens de la rassurer, mais que je n'y en voyais de propres que celui de faire parler à Votre Majesté au nom de la Russie, pour qu'elle cessât de se chagriner, en se reposant sur l'assistance de la dite cour. Le comte Ostermann, [k. 304] après être revenu à des protestations qu'il a tant de fois répétées dans de pareilles occasions, a fini par me dire que Monsieur de Stackelberg aura des ordres, tant de persuader Votre Majesté qu'elle ne s'inquiète pas, que celui de l'assurer de la persévérance de l'impératrice à appuyer Votre Majesté. Ce terme « d'appuyer » fut proféré ensuite d'une digression que je fis sur l'influence autrichienne qui sans doute étendra ses branches au loin, si on ne les rogne pas à temps. Je ne sais, Sire, de quelle manière il sera enjoint à Monsieur de Stackelberg de rendre à Votre Majesté les choses ci-dessus marquées et que le comte Ostermann m'a dites, mais je me permets d'espérer que les motifs que j'ai détaillés et qui ont été ceux qui m'ont porté à cette explications avec le comte Ostermann, ne seront pas blâmables aux yeux de Votre Majesté, non plus que la démarche que j'ai faite par l'impulsion de ces motifs.

Hormis que le comte Ostermann s'est laissé toucher dans cet entretien, dont je rapporte ci-dessus la substance, relativement aux menées autrichiennes, il ne m'a pas prêté matière à en rien dire de plus, ce qui continue à prouver qu'on veut en garder silence vis-à-vis de la cour de Vienne.

[k. 305]^a ^bGraf Goertz zaczął od dni kilku mieć za rzecz pewną przychylenie się cesarza do myśli i zapędów imperatorowy. W tej materji, w której tu, wyjąwszy księcia Potemkina, nikt prawie nie może się popisać, aby co istotnego wiedział (w czym mi się kilku przyznało, a osobliwie generałowie w niewiadomości ich o dyspozycjach wychodzących do wojska) można poniekąd przypuszczać podobieństwo, iż graf Goertz może co dokładnego wiedzieć o tym przez Wiedeń. Cependant, comme en fait de démonstrations qui fissent croire que la partie était déjà bien liée, il n'est rien survenu au-delà de ce qu'il a y auparavant eu de réglé. Il ne faut pas, ce me semble, regarder pour le coup les notions du comte de Goertz comme absolument fondées. Je jette la même couche d'incertitude sur la nouvelle que j'ai moi-même donnée à Votre Majesté au sujet du commandement qui serait destiné au prince Repnin.^b Il se forme trois corps d'armée, l'un qui est

^a Od tego miejsca dokonano istotnych zmian w treści depeszy w celu przygotowania jej do wglądu dla Stackelberga. W przeciwieństwie do innych takich depesz nie przepisano osobno wersji dla ambasadora, lecz dopisano nowe, zmienione zakończenie do oryginalnej depeszy (k. 304–304v). Właściwe zakończenie depeszy znajduje się na k. 305–306v.

^{b-b} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

déjà entré en Crimée et qui est appelé tout uniment corps du prince Potemkin, en ce que c'est effectivement lui qui envoie des ordres audit corps ; le second s'assemble en Ukraine, et c'est le maréchal Romanzoff qui le commande ; un troisième se tient en Russie Blanche et dans le gouvernement de Smolensk, ce qui, vu qu'il est composé [k. 305v] de régiments appartenant à la division de Smolensk, le fait dépendre du prince Repnin ; mais de là induire la conséquence que si ce corps marche plus loin, ce sera le prince Repnin qui continuera à le commander, n'est pas chose sûre. Le prince Repnin est ici et n'a l'air de faire les moindres préparatifs pour son départ. D'ailleurs, à moins d'une préférence que les talents du prince Repnin auraient décidée, on peut sans le choquer ne pas lui donner de commandement, parce qu'il y a des généraux en chef plus anciens que lui et qu'il laissera volontiers passer devant soi, tel, par exemple, que le comte Sołtykoff qui va revenir des pays étrangers. Jusqu'ici il n'y a donc qu'un corps qui est entré en lice, en partie en prenant possession de la Crimée, en partie en attendant aux environs de Cherson l'emploi qu'on en fera. On dit et il est apparent que les premiers actes d'hostilité, auxquels les Turcs seront obligés de s'éveiller, seront dirigés contre Oczakow. Si on n'y touche pas, tout sera dit pour le rétablissement de Schakin Gheray que l'on aura ainsi consommé sans nulle opposition de la part des Turcs ; ^cd'où s'en suivra que l'on y laissera de[s] troupes, et ainsi peu à peu la Crimée sera. ^c On prétend qu'on doit faire venir ici le chan. ^dCela même pourra faciliter l'exécution du projet de s'approprier la presque île. [k. 306] Projet que, dans leur indolence actuelle, les Turcs verront sans bouger, je tiens comme une chose sûre, quoiqu'elle m'ait été dite sous secret, que jusqu'au point de passer le blé par Constantinople dans l'archipel, les Turcs viennent de l'accorder à la Russie. Ce serait tout ce qu'on avait à désirer pour le commerce de Cherson. Puisque je suis à parler sur la matière de commerce, je continuerai cette même matière en informant Votre Majesté d'^dune chose qui m'a beaucoup surpris, [à] savoir ^e la lecture que me fit le comte de Goertz d'une lettre du comte Hertzberg, dans laquelle il était marqué que lui, comte Hertzberg, venait d'avoir avis comme si le duc de Courlande avait reçu une lettre de Pétersbourg, portant inhibition de faire aucun commerce par Liebau, parce que, selon les anciens traités conclus avec la Suède dans la temps que la Livonie leur appartenait, il ne devait pas y avoir de ports en Courlande. J'ai dit au comte de Goertz que je ne savais rien de tout cela. ^fD'aucune façon je ne souhaiterais pas que le prince palatin de Posen vînt ici. Je le connais de longue main, et si bien que je ne crois pas qu'il se connaisse mieux lui-même. Ma curiosité l'a suivi jusqu'à Paris, où je sais qu'il s'est rendu ridicule, entre autres pour s'être chamarré de cordons de tous côtés. Si son voyage pour ici [k. 306v] est une chose immanquable, je prierais très humblement Votre Majesté de se refuser absolument à toutes les sollicitations qui pourraient être faites à Votre Majesté, soit pour lui donner une

^{c-c} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{d-d} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^e W wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga tu: „c'est”.

^{f-f} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

lettre pour l'impératrice, soit pour le charger de quelque commission que ce soit. Dans l'un et dans l'autre des deux cas, ce serait me rendre entièrement inactif ; à moins de faire un éclat, où sans cela les choses pourront en venir entre lui et moi, s'il prend le ton dont je ne m'accommoderai pas. Le défaut d'aucune lettre, d'aucune preuve visible, que Votre Majesté approuve ce voyage, me laisseront les coudées franches et j'en ferai bon usage pour le service de Votre Majesté et de ma Patrie.^f

Deboli

AKP 265, k. 303–306v

194

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
20 XII 1782**

Depesza nr 50, w lewym górnym rogu litera „F”

Monsieur,

C'est exacte vérité que ce que je vais vous dire ci-après, [à] savoir qu'avant que je n'aie reçu votre lettre du 9 d.c. ; sur cela seul qui était marqué dans celle de Sa Majesté du 2 du même mois relativement au prince Sułkowski, j'avais d'abord résolu d'aller au-devant du cas que je supposais être possible, celui que le prince Sułkowski demandât à Sa Majesté des lettres, ou du moins des commissions pour Pétersbourg. Or l'un et l'autre porterait tel coup que ce m'est un devoir indispensable de représenter le plus fortement contre toute attribution quelconque des lettres ou commissions de la part de Sa Majesté au prince Sułkowski allant pour ici. Je ne vois qu'une seule espèce de lettre que Sa Majesté peut lui donner sans préjudice : c'est une lettre pour moi. Ce n'est pas chose à attendre que le prince Sułkowski en cas qu'il ne soit chargé [k. 307v] de quelque commission agisse rondement. Une altercation entre moi et lui serait donc le premier effet scandaleux que je ne pourrais guère épargner. Je dirais plus, si, sans que vous eussiez eu le temps de me prévenir relativement au voyage du prince Sułkowski, celui-ci avait bougé de Varsovie, et que j'eusse appris après coup, et que le comte de Stackelberg eût extorqué du roi quelque commission pour ledit prince, rien de plus certain que le parti que j'aurais alors tout de suite pris de porter des plaintes sur un tort dont ce me serait que le prince Sułkowski eût des commissions à mon insu.

J'aurais aussi ajouté que de l'humeur que je le connaissais (et ma foi, je le connais dès le temps que j'avais été au corps de cadets), je ne croyais pas pouvoir harmonier avec lui. De vous à moi, ceci eût été une précoce déclaration

de guerre contre le prince Sułkowski, laquelle j'eusse déportée entre vos mains pour la faire éclater, et la faire parvenir surtout à la connaissance de Monsieur de Stackelberg pour le besoin et les intentions du roi. Vous pouvez en temps et lieu prendre dans ce manifeste la substance d'une insinuation à faire à Monsieur Stackelberg. Le sens en sera toujours juste, et que je parierais presque que je serais contraint de réaliser, c'est-à-dire que nous [k. 308] serons à couteaux tirés avec le prince Sułkowski, que je tâcherai de le couvrir de ridicule, que Monsieur de Stackelberg se garde d'introduire là mauvaise maxime, contre laquelle je me suis toujours élevé, celle d'installer ici des négociateurs fourrés. Cela tournera un jour mal pour Monsieur de Stackelberg lui-même. En un mot, si cela est inévitable, j'attends Sułkowski sans le redouter pour peu qu'il n'ait ni lettres ni commissions de la part du roi.

Byliby może tacy, którzy w materji handlu chersońskiego chwyciliby się za to, com wyłuszczył i na co dybają, a zatym niechaj nic w tej mierze nie będzie zlecono Sułkowskiemu. Raczej dla wszelkiego przypadku niech ja wiem co za pytania podał Stackelberg J. Panu Dzieduszyckiemu? Jakie będą na to odpowiedzi? I czyli Najjaśniejszy Pan rozumie, że nam traktat handlowny z Rosyją będzie potrzebny? Będę tego umiał użyć podług okoliczności; a o niczym nie wiedząc chwieję się nieskończenie, gdy mię o to zagabają [sic!]. To by niezmiernie szkodziło, gdyby Sułkowski więcej coś w tej materji napomknął niż ja. L'affaire en est restée là avec le comte Ostermann, depuis que je lui eus^a remis ce que vous savez, nous ne nous en sommes plus expliqués.

Votre Excellence peut être sûre de ma discrétion sur ce que vous [k. 308v] m'avez mandé. Vous comprendrez que mes déclamations contre Sułkowski du chef de la commission qu'il pourrait avoir pour ici, ne sont pas personnelles. Je ne serais pas du tout jaloux de Sułkowski s'il était d'une autre trempe qu'il n'est. Tel que je le connais, je le hais. Pour répondre à Sa Majesté le roi sur l'article de Monsieur Kochowski, il me faut un peu de temps.

Deboli

Je vous recommande itérativement mes affaires domestiques. Veuillez bien ne m'en pas retirer votre appui.

AKP 265, k. 307–308v

^a W oryginalu błędnie: „eusse”.

195

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego,
23 XII 1782

Depesza nr 53

J'accuse la réception de vos N^{os} 45, [4]6, [4]7 et [4]8. Le dernier reçu par Monsieur Lanckoy arrivé ici en courrier jeudi passé, le 19 d.c.

{Przed przybyciem tego kuryjera przygotowany był dla niego prezent podług insynuacji J.W. Pana w tabakierze wartującej 150 dukatów, a osobno w pieniądzach dukatów 200. W piątek 20 przed sesyją radną Król Jegomość włożył raczył Order św. Jędrzeja na J. Pana wojewodę ruskiego, który w sobotę z Królem Jegomością wyjechał na polowanie do Brzuzy. Za powrotem, ^aktóry ma nastąpić^a jutro rozumiem, że kuryjer odesłany będzie, przez którego nie omieszkać posłać J.W. Panu kalendarzyk, co diaryjusz tak prędko wydrukowanym być nie może.

Odebrane zewsząd wiadomości i nawet gazety publiczne nie tylko ogłaszają nadzieję bliskiego pokoju między wojującymi potencjami, ale nawet zapewniają o podpisanych [k. 237v] preliminarjach. Azaliż ten pokój zwróci wojnę turecką, do której przygotowania tak znaczne uczynione, były podobno największym powodem do pogodzenia się Anglii z domem burbońskim. Jeżeli prawda^b, że cesarz nie zdaje się dosyć powolnym uprojektowanym przeciw Turkom zamiarom, mimo wszelkie powierzchowne gotowości, które czyni na oko, tedy zapewne król pruski życzy zakłócenia między Moskwą a Portą, na którym zyskałby pewnie z stratą naszą. Gdy w czasie sejmu 14 000 wojska austrijackiego odebrały rozkaz wniść do Galicyi, król pruski w owym razie zaraz dysponował rozciągnąć mocny kordon nad granicą polską i dopiero za cofnięciem rozkazu cesarskiego do wojska, cofnięte także rozciągnięcie kordonu. To właśnie oznacza, że sąsiedzi dybią jeszcze na naszą skórę i że wojna turecka z Moskwą po nieszczęśliwej praktyce będzie zawsze dla nas straszną i niebezpieczną. Z tych powodów upraszam J.W.W. Pana, ażebyś uwiadomić mię raczył tak o dalszych zamiarach względem wojny tureckiej, jako też jakowy skutek *in sistemate* sprawi wiadomość o podpisanych preliminarjach do pokoju między wojującymi potencjami.}

PS. W tym momencie odbieram wiadomość, iż w nocy z piątego na szósty *currentis* przybył kuryjer do Hagi od ministra stanów holenderskich [k. 238] J. Pana de Brantzen z wiadomością o podpisanych preliminarjach pokoju w Paryżu między Anglią i Ameryką przez J.P. Panów Oswalda i Franklina, z przyznaniem independencyi Ameryce.

^cNajjaśniejszy Pan onegdaj wyjechał na polowanie do Brzuzy, jutro tu powróci. W tym momencie^c książę jegomość Poniatowski, bywszy podkanclerzy wielki

^{a-a} Dopisano nad linią.

^b Dopisano nad linią.

^{c-c} Dopisano na marginesie.

koronny, nie zastawszy mnie zostawił dla przesłania na ręce J.W.W.M. Pana list tu przyłączony do Najjaśniejszego Księcia Wielkiego rosyjskiego, którego *contenta* nie są nam wcale wiadome.

AKP 266, k. 237–238

196

Augustyn Deboli do Stanisława Augusta, 24 XII 1782

Odebr. 4 I 1783, odp. 6 I 1783

Sire,

En continuation des réponses que je suis encore resté devoir sur quelques-unes des articles qui étaient contenus dans les trois dépêches de Votre Majesté mentionnées à la fois dans ma dernière, je dirai en premier lieu qu'il n'y a presque rien à marquer au sujet des dispositions respectives de la Russie et de l'Angleterre. Ces deux puissances n'ont pas actuellement de prédilection l'une pour l'autre, parce que la Russie n'a jamais voulu faire rien de décisif en faveur de l'Angleterre depuis que dure la guerre d'Amérique, et que supposé même que cette guerre se prolongeât, il n'y a pas d'apparence que la Russie fasse d'avantage qu'elle n'a fait jusqu'ici à l'égard d'aucune des puissances belligérantes. La marine de Russie n'acquiert qu'un accroissement ordinaire, et tel qu'on a accoutumé de lui [k. 315v] en donner en^a chaque année par la construction d'un couple de vaisseaux à l'amirauté de Pétersbourg. Cette année-ci, on en a mis sur le chantier trois, auxquels on a résolu de donner une forme plus grande que ne l'avaient jusqu'ici eue les vaisseaux construits dans les ports de Russie. Ce n'est pas de ce côté-ci que l'on fait aucunes choses qui annoncent le moindre dessein d'opérations maritimes. Toute l'attention paraît être dirigée vers la Turquie. Mais encore le dois-je répéter, il est difficile de dire au vrai ce qui en est, car jusqu'à cette heure-ci, le prince Potemkin est le seul qui conduit toute l'affaire de Crimée et qui à l'ombrage de la commission qu'il en a exécuté, commande presque à toutes les frontières de la Russie excepté au Nord et à l'Orient, le Sud-Ouest étant de son ressort à cause des peuplades Tartares qui bordent la Russie de ce côté-là. Le tout grand convoi d'artillerie qui a dû partir d'ici depuis plus de six semaines pour aller vers Kijovie, est encore ici. On a arrêté sa sortie sans révoquer néanmoins l'ordre de se tenir prêt, circonstance que bien de[s] gens prennent à bon augure, lequel je ne rejette pas non plus tout à fait. Ce peut bien être une preuve que s'étant assuré de la

^a W oryginalu błędnie: „un”.

docilité de la Porte à ne pas se formaliser de ce qu'on a fait en Crimée, on en restera cette fois-ci là. Pour remplir les intentions de Votre Majesté exprimées dans [k. 316] sa lettre du 4 d.c. par rapport à Monsieur le colonel Kochowski, il m'a semblé devoir commencer par faire part au frère dudit colonel, Monsieur le lieutenant général du même nom, des gracieuses dispositions où Votre Majesté était de s'intéresser auprès de l'impératrice en faveur du colonel. J'ai bien dit en même temps que je ne m'avancerais avec la commission que j'en avais que lorsque j'aurai su sous-main que l'interposition de Votre Majesté serait efficace. Sur quoi le général Kochowski m'ayant remercié et m'ayant assuré que le prince Potemkin, qui voulait du bien à son frère, ferait certainement volontiers valoir l'entremise de Votre Majesté, nous postâmes pour base que dès que lui, général, aurait parlé là-dessus au prince Potemkin et aurait eu l'avis de celui-ci à me communiquer comment j'en devrais agir, je suivrais cet avis-là. J'attendrai donc présentement à quoi le général Kochowski me provoquera. De cette façon, je ne risquerai nullement l'intervention de Votre Majesté sans être sûr de mon fait. Quant à l'idée dont Messieurs les Kochowsky ont pu se nourrir, qu'il fut séant de bouleverser pour leur cause la constitution de la province de Lituanie, j'ai relancé depuis longtemps cette idée comme incongrue et que jamais l'impératrice, dès que la chose lui sera dûment représentée, ne voudra pas soutenir. Monsieur Kochowski [k. 316v] le sent bien que l'impératrice est bien daignée de prêter jusqu'à ce point son appui, quoique, à plusieurs reprises et hier encore, il m'ait cité le cas de l'évêque de Vilna qui a fait casser un dekret oczewisty. Autant que je m'en souviens, ce cas-là était bien différent en ce qu'il fallait premièrement décider laquelle des deux parties entre lesquelles les députés d'alors se partagèrent, était légale.

Je dois reprendre présentement l'article de ma dépêche que j'ai adressée à Votre Majesté le 10 de ce mois, et où j'ai dit en parlant de la coutume que j'apercevais dès lors qui s'introduisait ici, [à] savoir la coutume de donner la prééminence à l'Ordre de S^t Alexandre sur celui de l'Aigle Blanc ; que j'étais résolu d'attendre à voir jusqu'à quel point cela prendrait. Or, à l'heure qu'il est, cela a pris de façon que depuis le 5 de ce mois, non seulement Monsieur Pasek et Glebof, qui avaient reçu ce jour-là le Cordon de S^t Alexandre, n'ont plus remis depuis l'Ordre de l'Aigle Blanc, mais que même Messieurs Alsoufiouf et Woronzow, qui avaient jusqu'à cette époque-ci porté l'Ordre de l'Aigle Blanc, l'ont aussi quitté. À la vue de cette multiplicité d'exemples, je ne puis pas me dispenser de rapporter la chose à Votre Majesté. Je ne crois pas, Sire, que Votre Majesté puisse s'épargner une explication avec l'ambassadeur. On ne pourra guère s'étonner de la sensibilité de Votre Majesté à ce sujet. Ce que je prévois qui en résultera nécessairement, ce sera que Votre Majesté ne pourra plus conférer ses ordres à des sujets de Russie. [k. 317]

Dnia wczorajszego, w który przypadał dzień narodzenia wielkiego księcia Aleksandra, wielki książę przechodząc koło mnie zapytał się mnie, jakie mam z Warszawy nowiny? Dość dobre, odpowiedziałem. Trzy dni temu, jakem ja miał też stamtąd list, rzekł wielki książę. Przyznam się Waszej Królewskiej Mości, że ponieważ ta rozmowa była u dworu gdzie muzyka grała, nie dosłyszałem czyli

wielki książę powiedział, iż miał list z Warszawy, czyli tylko jaką wiadomość. Po tych wyrzeczonych przez niego słowach, jam mówić zaczął oświadczając mu, iż mam zlecenie od Waszej Królewskiej Mości opowiedzieć mu czułość Waszej Królewskiej Mości za wyrazy przyjaźni zawarte w liście, któryś Wasza Królewska Mość odebrał od niego przez księcia Stanisława. Wysłuchał wielki książę mile całego tego komplementu i zleceniem, abym się Waszej Królewskiej Mości od niego kłaniał, dyskurs swój zakończył, który nie zwykł nigdy dłuższy bywać z ministrem cudzoziemskim; zwłaszcza od powrotu wielkich księstwa, odkąd uważamy, iż wielcy księstwo mniej niż przed tym rozmawiają z ministrami cudzoziemskimi, a więcej z krajowemi. Reszta zaś rzeczy po dawnemu idzie.

AKP 265, k. 315–317

197

Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego, 24 XII 1782

Oryginał

Jaśnie Wielmożny Mości Dobrodzieju,

Jeżeli J.W.W.M. Pana Dobrodzieja własnymi interesami memi nieco zatrudniam, racz mi darować tę śmiałość, którą tą razą nie co innego we mnie wznieciło, jak umartwienie sprawione przez propozycją W.J. Pana podstolego Wyszyńskiego w liście, którego tu kopię przyłączam^a, zawartą. Gdyby mi przynajmniej nie dodawał był sam do refleksyi, na którą ja wpadłbym był bez wątpienia, nie dałby mi był powodu do wniesienia takowej konsekwencji: owóz chciał mię wypro-mowować; która to konsekwencyja, chociaż pewien jestem, że nie z myśli, ale z wyrazów J. Pana Wyszyńskiego wypadająca, najbardziej mię [k. 309v] zmartwiła i dotychczas przyznam się, martwić nie przestaje, od dnia odebrania owego listu. Będzie tą więc prawdziwą ulgą dolegliwości mojej, gdy J.W.W.M. Pan Dobrodziej przyłożywszy się z swojej strony do odwrócenia ode mnie uczynionej mi przez W.J. Pana Wyszyńskiego propozycji, a ułożenia raczej mego interesu podług wyrażenia mego w liście do J. Pana Wyszyńskiego (który *volanti sigillo* posyłam) uczynisz mi łaskę w doniesieniu mi choć słówka, że na siebie bierzesz wdać się

^a „Kopia listu W.J.M. Pana podstolego Wyszyńskiego de die 9 decembris 1782, z Warszawy”: AKP 265, k. 312–312v. Pod kopią listu Deboli dopisał komentarz skierowany do Cieciszowskiego: „Za takową uwagę mocno obligowany jestem, ale nie koniecznie trzeba, aby *parendo legi* wnieść wszcz[?] z J.W.J.M. Panem eks kuchmistrem Wielhorskim, czego ja sobie nie życzę”.

w utaksowanie rzeczy sposobem przez który by było dla mnie dopatrzone bezpieczeństwo. ^bW ten czas będę spokojny. ^bZapobiegł by niespokojności mojej J. Pan Wyszyński, gdyby mi był przynajmniej namienił, że będąc w Warszawie mówił co względem mego interesu z J.W.W.M. Panem Dobrodziejem lub z W.J. Panem sekretarzem Kicińskim, ale to nic nie wspominając względem plenipotencyi, która od J.W.W.M. Pana Dobrodzieja [k. 310] wyjść powinna *in ordine* do odebrania od J.W. ordynata sumy 30 000 zł. pol., podawać mi (i to tak nie wcześniej, po zasłęj już względem lokacyi sumki mojej w skarbie J.W. marszałka litewskiego umowy) projekt wejścia w rzecz z Wielhorskim; zważ J.W.W.M. Pan Dobrodziej, jeżeli nie miałem przyczyny krwi sobie nadpsuć, jakoż w samej rzeczy odbierając list J. Pana Wyszyńskiego w niedzielę, mocnom był tym tchnięty, co facyjendą trąciło; bo gdy Wyszyński nie miał sposobności wniesienia na tym terminie razem sumy 60 000 do skarbu J.W. marszałka, a skądże sposobność, aby takową sumę wypłacił J.W.J. Panu Wielhorskiemu. Zapewnia przekazaniem gdzieś, u kogoś, a to by się na mnie skończyło. Podaj mi J.W.J. Pan Dobrodziej w tym razie rękę z pomocą mocno go o to dopraszam się. Będziesz J.W.W. Pan Dobrodziej wiedział, gdzie dla prędszego dojścia przesłać list mój J. Panu Wyszyńskiemu, czyli do domu jego, czyli prosto do Lwowa, gdzie się już może [k. 310v] na ów czas znajdować będzie.

Dostawszy w pokrewieństwo moje w osobie J. Pana Skorupskiego, człeka prawnego, wdam się teraz prędzej w procesa niż dawniej, gdzie zaczawszy ode mnie żaden z moich braci prawa nie miał. Czyli mi to na dobre wyjdzie nie wiem i dlatego zawsze będę skłonniejszy do cesyi, renuncjacyi *et id genus* tranzakcyi, niż do prawowania się *primo loco*. Niech tedy w zjawionej jakiś na Ankwiczów sukcesyi panowie Ankwiczowie prawują się. Jeżeli matka moja do tej sukcesyi należała, toć i mnie się coś z niej okroi. A nim do tego przyjdzie muszę się znać do obowiązku instancjowania za Ankwiczami. Jakoż pominowszy pana kasztelana sandeckiego, który sam drwiąc głową, drugich Ankwiczów strachu nabawia, jakoby mieli dla niego cierpieć (co mi ksiądz Ankwicz wyraża, a co jest nieprawda) proszę J.O. Księcia Jegomości biskupa płockiego w przyłączonym liście, którego kopia^c dla informacji J.W.W.M. Pana Dobrodzieja posyłam, za księdzem Ksawerym Ankwiczem. Racz J.W.W.M. Pan Dobrodziej i sam mocno wstawić się za mną w tej mierze do J.O. Księcia Jegomości biskupa i J.O.J. Państwo marszałkowstwo nadworne litewskie oboje wzbudzić, aby się do księcia biskupa przyczynili. *In casu* pomyślnej rezolucyi od księcia jegomości biskupa, racz J.W.W.M. Pan Dobrodziej pofatygować się donieść o tym księdzu Ankwiczowi *directe* ^ddo Krakowa^d. Jako za wszystkie świadczone mi przyjaźni dowody, tak i za ten będę miał dozgonną obligacyją. J.W.W.M. Dobrodzieja najniższy sługa.

Deboli

AKP 265, k. 309–310v

^{b-b} Dopisano nad linią.

^c Wspomniana kopia znajduje się w AKP 265, k. 311–311v.

^{d-d} Dopisano nad linią.

198

**Augustyn Deboli do Adama Cieciszowskiego,
24 XII 1782**

Depesza nr 51, odebr. 4 I 1783, odp. 6 I 1783 „par le roi”

Monsieur,

Je vous avouerai que jusqu'ici je n'ai pas encore découvert quelle est la vraie commission dont Monsieur Suchodolski est chargé. Mais soyez sûr que je l'épie de près et que dans la manière dont je sais qu'il passe son temps, je n'aperçois pour lui qu'ennui et embarras. Il ne va justement que chez le prince Potemkin où il fait l'antichambre. Je lambine avec sa présentation pour voir si quelque autre que moi ne voudra pas s'en mêler.

Dites, je vous prie, à Madame la comtesse Mnischek que la princesse Wiazemski m'a fait voir, il me semble, trois pièces de joli péquin dont elle va faire cadeau à Madame la maréchale. Il y a encore deux pièces d'étoffe pour faire de quoi un dywan, ce qui fait aussi partie du cadeau destiné à Madame la comtesse. Le tout est resté chez la princesse Wiazemski sous condition de l'avertir quand je saurai une bonne occasion qui se charge du ce cadeau. [k. 313v] La princesse m'a dit aussi qu'il y a 8 à 10 jours qu'elle a écrit à Madame la maréchale, mais que le prince Kurakin lui a arraché la lettre, promettant d'avoir soin de la faire parvenir. Que Madame la comtesse ait la grâce de me dire par vous, par qui elle a donc reçu cette lettre-là, car, ayant demandé hier au prince Kurakin si depuis son retour il a écrit à quelqu'un en Pologne, il m'a dit que non ; non plus que dans aucun autre pays, parce qu'il était encore trop distrait. Je n'ai pas demandé ce qu'est devenue la lettre pour Madame Mnischek, pour ne pas être questionneur. ^a[k. 314] W tym co Najjaśniejszemu Panu względem preferencji Orderu Św. Aleksandra nad Orderem Orła Białego donoszę, dałem się wprawdzie słyszeć, ale tak ostrożnie, że nie rozumiem, aby się to miało donieść do imperatorowy. Głębiej zabrnąć nie mogłem bez rozkazu. Żebyś J.W.W. Pan Dobrodziej zupełnie wiedział, na czym by się rzecz skończyła, gdyby zawarcie traktatu handlowego tu nastąpiło (co jak w zwierciadle widzę, iż byle by traktat stanął tu, a nie w Warszawie, będzie musiał być podpisany) zdaje mi się wyrazić J.W.W. Panu Dobrodziejowi co mi teraz właśnie na myśl przyszło, jak w takowym razie zachowany by był zwyczaj względem innych dworów od tutejszego użyty; a z tego zwyczaju wypadłoby, iż nas by to kosztowało 24 000 rublów i coś jeszcze; a zaś ja bym wziął 6000 rublów, a jaśnie ksiązę kanclerz jako prezydent Departamentu Cudzoziemskiego i J. Pan Dzieduszycki *qua* sekretarz dostaliby prezenta wartujące więcej jak na 6000 rublów każdy. Niech to będzie jedynie dla informacji J.W.W.M. Pana. Ja zaś tak tu będę układał, że chyba mi coś wyraźniejszego powiedzą, niż dotychczas

^{a-a} Fragment depeszy w języku polskim został deszyfrowany na osobnej karcie.

powiedziano, w ten czas dopiero dam się poznać, iż rozumiem, bo co dotychczas to nadrabiam, jak gdybym rzeczy nie pojmował.^a

[k. 313v] Depuis que j'ai reçu votre lettre du 11 d.c., où Votre Excellence me parle d'une teinture de Chine que Sa Majesté le roi souhaiterait avoir, je n'ai encore pu entretenir sur cette commission personne autre que Monsieur Hampel que vous connaissez et qui m'a dit que difficilement trouverais-je de telle teinture, parce qu'il n'y avait pas longtemps que lui en avait cherché pour la cour, sans s'en pouvoir procurer, et que la raison en était qu'on n'apportait de Chine de cette espèce de teinture qu'en très petite quantité. Je ferai là-dessus des perquisition ultérieures dont j'aurai l'honneur de vous mander le résultat.

Deboli

AKP 265, k. 313–314

199

Adam Cieciszowski do Augustyna Debolego, 25 XII 1782

Depesza nr 53

Je ne vous ai pas répondu encore au seul article relatif à la manière de porter l'ordre de S^t André à établir pour l'avenir chez nous. J'ai attendu jusqu'à ce que les chevaliers dudit ordre aient concerté quelque chose là-dessus avec l'ambassadeur. Voici le résultat de ce qu'ils ont arrangé ensemble et de ce qu'ils demandent avec empressement.

L'ambassadeur a communiqué au roi et aux chevaliers présents de l'ordre de S^t André l'extrait de la lettre qu'on lui écrit sur la manière de le porter en Pologne ; que l'usage de le mettre au col s'était glissé par abus, et que l'institut voulait qu'on s'en décore en écharpe. Les représentations des messieurs les chevaliers se réduisent à ce qui suit, que de tout temps et du su des souverains de Russie, l'ordre de S^t André avait été arboré en sautoir en Pologne, que toutefois si on l'exigeait expressément, [k. 238v] ils le porteraient en grand, mais avec l'étoile, vu qu'autrement, on aurait l'air de chevalier non achevé, ainsi qu'il se pratique en France où la plaque est la plus grande distinction ; que dès qu'on prendrait les deux étoiles, celle de Pologne doit être mise en haut et celle de Russie en bas, hormis les grands jours de l'impératrice que l'ordre de S^t André se porterait seul. Le comte de Stackelberg doit faire part à sa cour lundi prochain de ces détails ; en attendant, je vous en instruis pour votre usage. Tous les chevaliers sont d'avis, et l'ambassadeur aussi, qu'il est nécessaire que cet ordre soit porté autrement,

il n'y aurait point de distinction pour ceux qui ont l'honneur d'en être décoré. Il s'agit seulement de la manière, et c'est ce que la réponse à l'ambassadeur va déterminer ; en attendant, on le portera comme ci-devant, et il serait bon que vous obteniez dans l'occasion que cet usage continue.

Pod przejazd wielkich księstwa przez Polskę przepowiedziano tutaj, że co do osobistego obchodzenia się codziennego imperatorowa miała przedsięwziąć okazywanie daleko większej niż przed tym serdeczności dla wielkich księstwa; tylko że do traktowania interesów nie mieli być jeszcze przypuszczonemi. Czyli się to prawdzi, albo nie, proszę mi donieść.

AKP 266, k. 238–238v

200

Stanisław August do Augustyna Debolego, 30 XII 1782

Comme, dans une de mes dernières, je vous ai parlé de mon voyage en Lituanie et d'une diète à Grodno, il convient que je vous dise la suite de ces idées. J'ai eu occasion la semaine passée de rappeler^a à Monsieur de Stackelberg la chaleur avec laquelle les nonces de Lituanie m'ont demandé que la diète prochaine fût célébrée à Grodno. D'abord il se récria sur l'incommodité de ce déplacement. Mais lorsque je lui eus^b dit que j'aurai soin de son logement, 'il convint^c que la loi autorise les Lithuanois à cette demande et qu'il faudra y acquiescer. Alors je lui ai dit, moi, que si nous contentions les Lithuanois d'un côté, nous risquions de mécontenter les gens de la Couronne à un tel point qu'ils ont dit tout haut en très grand nombre : « Si l'on ne nous donne que des misérables diètes libres, et de plus inutiles et tracassières, comme a été la dernière, aucun de nous ne voudra se charger de devenir nonce pour dépenser notre bien, et gâter notre santé [k. 151v] à pure perte, quand même la diète serait à Varsovie, et à plus forte raison si elle est à Grodno. Mais si le roi nous donne une diète confédérée, alors nous irons non seulement à Grodno, mais s'il le fallait jusqu'aux frontières les plus éloignées ». Sur cela, Monsieur de Stackalberg m'a répondu qu'il convenait lui-même que^d ceux qui disent cela ont raison. Mais aussi, que lui travaille de tout son pouvoir à obtenir de l'impératrice qu'elle ne s'oppose plus à une diète confédérée. ^e

^a Nadpisano nad skreślonym: „parler”.

^b W oryginalnej: „eù”.

^{c-c} Dopisano nad linią.

^d Skreślono: „ces gens-là”.

^e Skreślono: „d'autant plus”. „Et” dopisano u góry, rozpoczynając nowe zdanie.

Et que lui-même a une demande à faire, dont il sent bien que l'exécution ne peut avoir lieu qu'à une diète confédérée. Il veut demander que le Conseil Permanent acquière l'autorité de décider et d'effectuer sur le champ les satisfactions qu'auront à demander les ministres de cours étrangères dans des cas qui pourront concerner le droit de gens lésés^f et il en cite deux exemples. L'un, lorsqu'un certain Rhebinder, courrier russe passant par la Lituanie [k. 152] fut assailli et blessé par des brigands l'année passée. Le second vient d'arriver sur la frontière de Prusse, dans laquelle un gentilhomme polonais nommé Szydłowski a enlevé une fille prussienne. Lorsque Monsieur de Stackelberg s'est plaint l'année passée, et Monsieur de Bucholtz à présent, ils ont eu pour réponse également qu'il faut citer le coupable *ad forum* compétents et qu'il y sera puni. Le roi de Prusse a trouvé cette réponse si mal à son gré qu'il a écrit à Bucholtz de demander au Conseil Permanent à quel forum compétent on croyait pouvoir le renvoyer, lui, roi ? Apparemment que Bucholtz a pourtant jugé qu'il valait mieux supprimer ce sarcasme de son maître, car je ne l'ai su que par Stackelberg, lequel cependant en m'en parlant semblait donner raison au roi de Prusse. Je lui répondis sur cela que les trois puissances qui ont forgé et nous ont imposé les lois du Conseil Permanent [k. 152v] n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes d'avoir circonscrit le Conseil Permanent si étroitement pour tout ce qui est à faire de justice qu'avec la meilleure volonté du monde de les satisfaire, le Conseil ne peut pas lui donner d'autre réponse, sinon qu'il faut citer le Polonais dont l'étranger se plaint à la cour de justice au ressort de laquelle il appartient et de plus, j'ajoutai que si aujourd'hui un courrier polonais était insulté en Russie, je croyais être sûr que lorsque je m'en plaindrais, la ^g réponse qu'on me ferait, ne serait autre que de me dire que l'on fera premièrement examiner la vérité du fait, et ensuite, que s'il est constaté, on fera punir le délinquant par la justice du district dont dépend le transgresseur. Qu'ainsi ce ne serait dans le fond que l'exécution de la règle généralement admise en tout pays que actor sequitur forum rei. Sur cela l'ambassadeur ne contredit^h pas [k. 153] la théorie que je venais d'avancer, mais il soutint que, dans un cas semblable, sa cour ordonnerait sur-le-champ aux juges du district, où le délit se serait posé, de faire bonne et prompte justice, et que c'était une réciprocité de cette nature qu'il désire de voir établie en Pologne. À cela je répliquai qu'assurément, je ne m'opposerais pas à voir l'autorité du Conseil augmentée, mais que si cette addition de pouvoir doit avoir lieu, il faudra spécifier bien précisément les cas, afin que, sous prétexte de prompte justice en fait de droit de gens violé, le roi de Prusse ne s'avise pas de prétendre des choses excessives, du refus desquelles le Conseil Permanent se trouverait bien embarrassée. L'ambassadeur ne put pasⁱ me disputerⁱ la nécessité de cette précaution.

J'ai déjà été tenté de vous écrire en clair dans une lettre ostensible, ce que j'ai dit à Stackelberg sur la [k. 153v] nécessité d'une diète confédère. Nécessité

^f Lekcja niepewna. W oryginalne: „lezes”.

^g Skreślono: „première”.

^h Dopisane przez króla.

ⁱ⁻ⁱ Nadpisano nad skreślonym: „se refuser à la vérité”.

fondée sur le dégoût que nous provinciaux témoignent ^jde plus en plus^j pour les diètes libres, au point que, sans aucune exagération, nous risquons de ne pas voir le nombre^k légal des nonces rempli à la prochaine diète, au cas qu'elle ne soit pas confédérée. Cependant je veux recevoir de vous premièrement l'avis si vous croyez qu'il serait d'un bon effet utile que je vous écrive ^là ce sujet en clair dès à présent. J'attendrai votre réponse avant de le faire. Quant à mon voyage en Lituanie projeté pour l'été prochain, j'en ai toujours le désir. Cependant différentes causes me donnent encore à moi-même des doutes à cet égard. Et la principale provient toujours de ce que les préparatifs de guerre qu'on fait en Russie et en Autriche ne cessent point. Wprawdzie piszą [k. 154] z Wiednia, że cesarz nieszczerze chce wojować, ale szczerze chce wystraszyć na Turkach ustąpienie dla siebie jakichś awantazów, czyli w handlu, czyli w kawałku kraju. ^mZ drugiej strony mam wielką racyją wierzyć, że i Moskwa za swoje teraz krymskie ekspensa powrotu onych, czyli nadgrody, pod jakimkolwiek pretekstem szukać będzie. Te cesarskich dworów pretensyje mogą na koniec oburzyć Turków choć poniewolnie, ile, jeżeli, robiący się teraz pokój Francyi z Anglią da większą łatwość Francyi dozierania tureckich interesów. Już nawet i z Hamburga, i z Paryża piszą, że łatwo stać się może, zaraz po pokoju, związek Francyi, Hiszpanii i Holandyi z Anglią, i z królem pruskim naprzeciw lidze Wiednia z Moskwą. Jeśliby tedy burza jaka z tureckiej okazji wyniknęła w stronach naszych, przez konsekwencyją prawie nieodbitą i Polska jakożkolwiek w to wplątaną będzie. Że zaś do maju [k. 154v] prawie koniecznie musi się to wyklarować, ja też do tego czasu jeszcze w sobie owej podróży mojej litewskiej ostatnią determinacyją ⁿ zawieszać będę. Książę Sułkowski już mnie sam powiedział, że się w maju wybiera do Moskwy z przyzwoleniem ambasadora. Tenże Sułkowski teraz zatrudnia się wielu projektami, które mi ma komunikować. Gdy je poznam, dopiero o nich zdanie moje napiszę W. Panu.

AKP 266, k. 151–154v

^{j-j} Nadpisano nad skreślonym: „d'avantage de diète en diète”.

^k Dopisano nad linią.

^l Skreślono: „ainsi”.

^m Skreślono: „I Stackelberg się wymówił”.

ⁿ Skreślono: „jeszcze”.

201

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
31 XII 1782**

Odebr. 11 I 1783

Sire,

La crise politique d'à cette heure étant de plus intéressante à cause de tous les raisonnements qui se débitent ici, je dois m'attacher à faire observer à Votre Majesté que malgré les conjonctures telles qu'on les raconte ici, la guerre avec les Turcs est néanmoins plus probable. Nous n'ignorons point le rétablissement du chan Schackin Gheray, ni les protestations que la Porte aurait données à la Russie, on n'en induit cependant pas des conséquences de paix. Car toutes fondées que ces conjonctures paraissent, la solidité en est affaiblie à nos yeux, [k. 320v] lesquels voient envoyer d'ici de l'artillerie et continuer toutes les démonstrations qui démentent cette opinion qu'après tout ce que la Porte a laissé tranquillement faire la Russie, celle-ci aurait lieu de ne pas menacer l'autre d'une guerre du chef des affaires que l'on a pour ainsi dire terminées au gré de la Russie. L'envoi de quatre compagnies de bombardiers qui, après bien des délais, se sont enfin mises en marche samedi dernier, inspire à tout le monde cette persuasion qu'il y a un dessein formé d'agacer les Turcs pour les forcer à une guerre. Ils ne pourront se dispenser de la faire si on attaque Oczakow. Peut-être est-il décidé d'en faire le siège. C'est ce qu'accrédite cet envoi de bombardiers, combiné apparemment avec quelque nouvelle promesse que l'on aurait reçue de la part de l'empereur qu'il agirait [k. 321] de concert avec la Russie, promesse qui n'exclut pas la possibilité d'une répugnance que l'empereur aurait pour une guerre ; non plus, que selon le raisonnement du comte de Goertz, qui m'en a encore parlé avant-hier, elle n'écarte le soupçon que l'empereur vise à entraîner l'impératrice dans une guerre pour duper ensuite la Russie. Ce temps-ci en est effectivement un de crise, nommément pour cette entreprise de guerre contre la Porte. Un seul symptôme, qui est la conclusion de la paix censée prochaine entre la France et l'Angleterre venant à se développer, arrêtera peut-être le mal caractérisé par l'envie des conquêtes sur les Turcs, envie qui, comme Votre Majesté le sait, s'est tellement manifestée et a si fort été divulguée qu'il n'est plus resté d'autre doute là-dessus que celui auquel autorise l'espérance devoir abandonner cette [k. 321v] envie-là, à force de réflexions sur les difficultés de l'exécution.

Notre intérêt serait à ne pas souhaiter que la Russie s'embarque dans une guerre. Non obstat qu'ordinairement on croit facile ce que l'on souhaite, je dirai néanmoins à Votre Majesté qu'ayant des raisons presque égales de pencher pour l'un ou pour l'autre, je tiens mon opinion encore en suspens. L'on veut bien, cependant, que selon toutes les apparences, Sa Majesté Impériale paraît être sérieusement occupée du projet du siège d'Oczakow, qui naturellement

entraînerait après soi une guerre, c'est ce qui doit se développer d'ici au mois de mai.

Je dois à présent mander à Votre Majesté qu'on a intimé d'ici au duc de Courlande de ne [k. 322] faire dorénavant aucun commerce autrement que par le port de Riga et de quoi le duc de Courlande se serait déjà plaint au roi de Prusse. Je sais de bonne part aussi que ce fut au mois de septembre qu'on en écrivit d'ici au gouvernement de Riga avec citation des traités sur lesquels on s'appuyait dans cette intimation que l'on faisait au duc de Courlande, à qui le général de Braun doit avoir envoyé en extrait les ordres qu'il en avait lui-même reçus. Le fondement de cette prétention est, m'a-t-on dit, le traité conclu entre la Suède et la Pologne en 1617 et confirmé par celui d'Oliva. Je feuilleterai dans des livres pour me rafraîchir la mémoire touchant ces faits qui, autant que je m'en souviens, ne me paraissent pas offrir à la Russie de titre suffisant à disputer [k. 322v] aux Courlandais l'exportation par Libau. Votre Majesté observera sans doute que cela déplaira ici que le duc de Courlande s'en soit en premier lieu adressé au roi de Prusse. Je n'ai pas ouvert ici la bouche sur ce point.

Quant à la ratification, Monsieur de Bacounin m'a dit que l'ambassadeur avait envoyé la minute du projet de cette ratification à donner de notre part, en ajoutant ces paroles : « Vous voulez donc nous donner un nouvel acte de ratification ? » « Quoique vous m'ayez, lui répliquai-je, parlé d'un expédient, lequel j'ai indiqué dans une dépêche, dont aura sans doute communiqué le contenu à Monsieur de Stackelberg, il faut qu'il n'ait pas semblé à celui-ci de goûter cet expédient-là, puisqu'on m'a aussi envoyé cette minute de projet [k. 323] sur lequel je ne vous ai pas parlé, parce que j'ai cru que vous en répondriez directement à Monsieur de Stackelberg ». « Ainsi, Monsieur, poursuivit-il, écrivez, je vous prie, que déjà on nous envoie un nouvel acte de ratification. Alors nous vous extradons celui que vous nous avez délivré et nous vous donnerons en sus une note dans laquelle nous dirons que tout a été rempli de votre côté en cette occasion ».

C'est du côté de Riga que Suchodolski est venu en Russie en compagnie d'un courrier russe qui était un officier du régiment de Monsieur Engelhardt. Ledit officier fut d'abord renvoyé avec les ordres du prince Potemkin à son neveu de passer outre à la conclusion du marché pour l'achat des terres appartenantes au prince grand chancelier de Lituanie appelées Dąmbrowno. Il est connu depuis quelques jours [k. 323v] que cet achat est déjà consommé pour la somme de 800 000 roubles. Avec cette acquisition le prince Potemkin sera le plus grand terrier en Russie Blanche. On m'a raconté en outre que l'intention du prince Potemkin était d'acheter une petite terre en Pologne tout près de [la] frontière.

Deboli

202

**Augustyn Deboli do Stanisława Augusta,
31 XII 1782**

Odebr. 11 I 1783, odp. 13 I 1783

Sire,

Z samych kontekstów depeszy Waszej Królewskiej Mości de die 19 currentis miałbym poniekąd czym utwierdzić się w tym rozumieniu, które zaraz po przeczytaniu poprzedzającego listu Waszej Królewskiej Mości tkwiło w myśli mojej, to jest, iż nie można innych wyszukiwać przyczyn objaśniających ciemność postępowania sobie Pana Stackelberga w świeżo zesłym czasie nad te, które z zapędzającej go częstokroć w błędne przeciwko polityce zdżożenie pochodzą osobistości. Że się nią uwodzi, świadkiem tego epoka sejmu 1778, gdzie zapewne przez myśl tu nikomu nie przeszło, aby pisarza Potockiego (którego sześciu niedzielami wprzód od poselstwa nawet J. Pan Stackelberg chciał oddalić) znie-nacka do marszałkownstwa Rady Nieustającej promowować. Ten mianowicie kawałek wypadł na ów czas z trwających właśnie jak na nieszczęście pod owę porę romansowych amorów księcia Augusta Sułkowskiego, które się także nie wiedzieć jak w Pana Stackelberga, [k. 324v] choć nie na długo wcieliły, o czym pod ten czas dobrze bardzo z strony wiedziałem, ale tu o tym zamilczałem. Druga, a pierwszej nieco podobna, lubo z krewkości wynikła scena, to jest dołożenie się po większej części do zepsucia sejmu przez okazanie gniewu o nieutrzymanie się księcia Sułkowskiego na konsyliarstwie radnym, a Dzierzbickiego na komisarstwie skarbowym. Ta, mówię, druga scena nie była także zapewne z konsyderacyi politycznych wypadająca, owszem, jaśnie się wydało, iż te obydwie wyżej wzmiankowane sceny wypłynęły z zrzódła słabego podstępom opierania się. Tę tedy uwagę uczyniłbym był Miłościwy Panie nad wszystkimi sześcią punktami w liście Waszej Królewskiej Mości de die 16 decembris zawarłtemi pod rozdziałem okazanej przez Pana Stackelberga niechęci. Te przez samą uwagę rozciągnąłbym był i do chwiania się ustawicznego Pana Stackelberga względem subiektów partyją galicyjską składających, i tę bym tylko pomiędzy siłą przystosowanych do oboich tych artykułów uwag moich położył różnicę, iżbym w pierwszych sześciu punktach wcale obwiniał Pana Stackelberga o szczerą, a na nic dobrego dla samego niego wyjść nie mogącą chimerę. W wymierzeniu zaś mowy i postępków swoich odnoszących się do partyi galicyjańskiej, przypisałbym [k. 325] mu przynajmniej obrotność dążącą do własnego bytu i do uwolnienia go od bojaźni, aby mu cesarz w myśli imperatorowy nie zaszkodził. Ale bym podług wszystkich moich wiadomości przeczył temu mniemaniu, iżby Panu Stackelbergowi zalecić stąd miano karesowanie Galicyjanów. Nie tylko upewnić bym prawie mógł, iż z okazji osobiwie kombinacyi, które by można czynić pomiędzy zamysłami dwóm cesarskim dworom przypisywanemi i potrzebą przyswojenia Galicyjanów, nie wyszedł

do Pana Stackelberga żaden rozkaz; boć się tu z takimi zamysłami tają i wątpię nawet, aby, co się nazywa ministerium tutejsze, o nich doskonale wiedziało; lecz oraz nie wykroczyłbym przydaniem, iż podobnego rozkazu Panu Stackelbergowi spodziewać się nie potrzeba, gdyż w czasie jakiego zdarzenia, gdzieby cesarz z Rosyją jedno trzymał, galicyjańska partyja w Polszcze musiałaby się powodować za natchnieniem cesarza, bez kłopotu Rosyi, która zawsze chcieć będzie aby miała w influencyi przewagę, a ta się utrzymać nie może bez systematycznego wakansów rozdawania. Już tedy Miłościwy Panie ta cała treść listu mego dzisiejszego ułożona była w myśli mojej nie tylko przed nadejściem przez onegdajszą pocztę depeszy Waszej Królewskiej Mości [k. 325v] de die 19 decembris, ale nawet przed zaszłym Ostermanna przede mną wymówieniem się, o którym Waszej Królewskiej Mości niżej opiszę. Wspomniony list Waszej Królewskiej Mości opisujący tak nagłą na lepsze w Panu Stackelbergu odmianę, jest jednak dowodem wątpliwości żadnej niezostawującym, że Pan Stackelberg przez cofanie się nawet swoje, z tego co poczynił i z czym się wygadał, pokazuje, że się w jednym i w drugim pasyjom różnym dał uwieść, a że nie rozkazy dworu kierowały jego kroki i mowy. Wniesiesz Wasza Królewska Mość też samą konkluzją z niniejszego opisanie o namienionym Ostermanna wymówieniu się, z którego mocno byłem rad, bo służyło do mego oświecenia. Będąc dni temu kilka u Ostermanna, powiedziałem mu niby trefunkiem, iż książę marszałek wielki koronny (com z listów partykularnych wiedział), coraz bardziej na zdrowiu zapada. Skorom to wyrzekł, przypomniał sobie zaraz Ostermann o liście którym (jako to Waszej Królewskiej Mości wiadomo) *favore* J.W. marszałka nadwornego litewskiego wyjednał do grafa Stackelberga i natychmiast te powiedział słowa: „À propos. Pan Stackelberg nie odpisał mi nawet na ten list, który na W. Pana insynuacją do niego pisałem. Muszę ja mu to (co było trochę z tonem wyrzeczono) napomnieć”. W kontynuacji tej wszczętej materii zapytał mię się Ostermann temi słowami: [k. 326] „Wszak to podobno Pan Stackelberg jest trochę nad to osobistym Pana Rzewuskiego przyjacielem i podobno to podało przyczynę do wyjednania stąd do Pana Stackelberga rozkazu”. Na to tom tylko odpowiedział. „Prawda, że dawniej graf Stackelberg dobrze Panu Rzewuskiemu życzył. Mógłby wstawiać się za nim o łaskę wielką koronną imieniem imperatorowy, na które hasło król nie zwykł odmawiać”. Ostermann wzruszył ramionami i powtórzył znowu, iż się zapyta Pana Stackelberga dlaczego mu na ten list nie odpisał. A mnie uczynił kwestyją czyli nam Pan Stackelberg ów list pokazał? Na co odpowiedziałem, iż listu nie pokazywał, ale ustnie powiedział, iż się promocyi J. Pana Mniszcha przeciwieć nie będzie. Jeżeli intencya takowego zapytania uskutkowana będzie, znam zawczasu, iż na mnie z strony grafa Stackelberga padnie podejrzenie, jakobym tu jeszcze kroki czynił o zabezpieczenie łaski wielkiej koronnej dla J.W. marszałka Mniszcha. Jużci ona jest zabezpieczona i przez wolą Waszej Królewskiej Mości, i przez zabronienie Panu Stackelbergowi, aby się temu nie przeciwiał. A zacoż było nie pokazać listu, który o to wyraźnie do niego pisano i którego ciężko zatrzeć, gdy ja z mojej strony w depeszy jemuż pokazanej tak dokładnie o wyjednaniu tego listu mówiłem. Znać, że był z tego listu niekontent i że przez zatajenie onego [k. 326v] chciał sobie zostawić wolną drogę naglenia na Waszą Królewską Mość w samym

czasie wypadnienia wakansu laski wielkiej koronnej, aby tym sposobem dopiąć swego, używając znienacka imienia imperatorowy. W zatajeniu listu okazał się ten zamysł, a przebąkowanie *favore* J. Pana Rzewuskiego, o którym mi Wasza Królewska Mość w liście swoim de die 16 currentis namieniasz, dowodzi aż nadto uknowanie tego zamysłu, w którym obłuda nawet (gdyż się temu dość dobrze zapobiegło) jest daremna w tym właśnie stopniu, jak bezsilne było odgrazanie się grafa Stackelberga na księcia jegomości biskupa płockiego z wysłaniem kuryjera ze skargą directé do imperatorowy. Radbym był widzieć, jakby się była ta skarga utrzymała przeciwko jasnym, a do usprawiedliwienia się służącym argumentom, do których użycia przymusiłby był J. Pana Stackelberg księcia jegomości biskupa. Wszystko co wyżej wyraziłem względem J. Pana Stackelberga konkluduję tylko winszowaniem mu, że tu o tym nie wiedzą i przydaniem tej uwagi, że choć przez konsyderacją, iż lepiej nam mieć posłem rosyjskim takiego, któremu u dworu jego sprawiedliwemi skargami zaszkodzić można, do ostatniej chwili czekać nam przystoi, nim z skargami naszymi rozpościerać się zaczniemy, atoli z [k. 327] tej uwagi prawdziwej łatwa konkluzja wypada, iż można będzie dać czasem do poznania J. Panu Stakelbergowi, iż się daleko zacieka. Takowy był właśnie punkt burczenie [sic!] przeciwko księciu jegomości biskupowi płockiemu o przegraną księcia Sułkowskiego. Wszak ja bym sam wziął na siebie, iż za przełożeniem tu tego interesu, ściągąłby sobie Pan Stackelberg naganę; boć ani rozumieć można, aby Rosyja chciała szczupłym, a na pilne potrzeby zostawionym funduszem szafować dlatego, iż tak zdało się Panu Stackelbergowi.

Il est sans contredit beaucoup plus préférable que, comme je le vois par la lettre de Votre Majesté du 19 d.c., l'ambassadeur se soit mis de lui-même à la raison que si, en comblant la mesure, il eût forcé Votre Majesté à se laisser de sa conduite contradictoire. À quel point qu'il en ait changé et quel que soit sa persévérance à tenir la route sur laquelle il paraît s'être remis, toujours croirai-je avec raison de traiter d'incertain le point de vue sous lequel l'ambassadeur envisage les choses par rapport à la guerre méditée par les deux cours impériales contre la Porte. Abstraction faite pour le moment si c'est absolument d'après ce point de vue que le comte de Stackelberg en agit et que ce soit vrai ou non qu'à raison de la difficulté de fixer ce point, il flotte aussi lui-même, je m'attacherai seulement [k. 327v] à faire observer à Votre Majesté que si le comte de Stackelberg, dans ce qu'il a dit à Votre Majesté, comme quoi il se flattait qu'il n'y aurait pas de guerre, n'a eu d'autre fondement que des conjonctures, telles qu'il les a racontées, comme par exemple le rétablissement du chan Schakin Gheray, les protestations que la Porte aurait données à la Russie, nous qui savons ici pareillement toutes ces conjonctures-là, nous sommes cependant empêchés d'en induire les mêmes conséquences, car toutes fondées que celles-ci paraissent, la solidité en est affaiblie à nos yeux, lesquels voient envoyer d'ici de l'artillerie et continuer toutes les démonstrations qui démentent cette opinion qu'après tout ce que la Porte a laissé tranquillement faire la Russie, celle-ci aurait lieu de ne pas menacer l'autre d'une guerre du chef des affaires que l'on a pour ainsi dire terminées au gré de la Russie. L'envoi de quatre compagnies de bombardiers, qui, après bien des délais se sont enfin mis en marche samedi dernier, inspire à tout le monde cette persuasion

qu'il y a un dessein formé d'agacer les Turcs pour les forcer à une guerre. Ils ne pourront se dispenser de la faire, si on attaque Oczakow. Peut-être est-il décidé d'en faire le siège ; c'est ce [k. 328] qu'accrédite cet envoi de bombardiers, combiné apparemment avec quelque nouvelle promesse que l'on aurait reçue de la part de l'empereur qu'il agirait de concert avec la Russie ; promesse ^aqui, au dire du comte de Stackelberg^a, n'exclut pas la possibilité d'une répugnance que l'empereur aurait pour une guerre, non plus que selon le raisonnement du comte de Goertz qui m'en a encore parlé avant-hier, elle n'écarte le soupçon que l'empereur vise à entraîner l'impératrice dans une guerre pour duper ensuite la Russie. Ce temps-ci en est effectivement un de crise, nommément pour cette entreprise de guerre contre la Porte. Un seul symptôme qui est la conclusion de la paix, censée prochaine, entre la France et l'Angleterre venant à se développer, arrêtera peut-être le mal caractérisé par l'envie des conquêtes sur les Turcs ; envie qui, comme Votre Majesté le sait, s'est tellement manifestée, et a si fort été divulguée qu'il n'est plus resté d'autre doute là-dessus que celui auquel autorise l'espérance de voir abandonner cette envie-là à force de réflexions sur les difficultés de l'exécution. ^bDe ces puissances qui, en terminant la guerre qu'elles se [k. 328v] font, auront les coudées franches, aucune ne sera certainement favorable à la Russie dans ses vues de conquêtes sur les Turcs. Sans parler de la France, Votre Majesté sait combien l'Angleterre a été jalouse de la liberté de la navigation dès le temps même que la Russie a voulu se la ménager, aux premières conférences qui ont été tenues pour la paix avec les Turcs, que ce fut même au mépris des promesses solennelles que le comte de Panin avait données pour lors à Monsieur Gunning que la Russie a stipulé à la paix de Kanardzig cet article-là, c'est-à-dire celui d'une libre navigation pour ses vaisseaux par le détroit de Constantinople; ainsi jusqu'à l'Angleterre, elle prendrait sans contredit ombrage si on poussait loin sa pointe contre les Turcs du côté de la Russie ; mais par ce que de celui de plus d'une puissance on substituerait des entraves contre cet empire-ci, il ne s'ensuit pas de là qu'il y ait beaucoup de cours qui se soucient que la Russie s'embarque dans une guerre de longue haleine avec les Turcs. Il en a au contraires plusieurs qui le verraient avec indifférence parce qu'elles y profiteraient par le commerce plus que [k. 329] la Russie n'a pu y gagner pendant cette guerre-ci, non obstat le respect que l'on portait à son pavillon, mais qui flottait sur de si mauvais vaisseaux que les marchands étrangers n'avaient pas plus tôt essayé d'en fréter qu'ils en ont été découragés, de sorte que présentement que la paix sera rétablie et que par conséquent les profits médiocres que l'on trouvait sur le fret de vaisseaux russes cesseront, ce projet de faire fleurir la marine marchande russe ne sera pas, je crois, poursuivi quant à la Baltique et à l'océan. Il y aurait en outre des puissances telles que la Suède, qui serait bien aise de voir la Russie aux prises avec les Turcs. Nous sommes réellement les seuls qui avons grand intérêt à ne pas souhaiter que la Russie s'embarque dans une guerre. Malgré que, ordinairement, on croit facile ce que l'on souhaite, je dirai néanmoins que pour

^{a-a} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{b-b} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

le coup, après avoir exposé le pour et le contre, et ayant des raisons presque égales de pencher pour l'une et pour l'autre, j'en tiens mon opinion en suspens et j'ose affirmer que, hormis le cas où [k. 329v] toutes ces considérations que j'ai épluchées ci-dessus venant à se présenter à l'esprit de l'impératrice la détournent de ses projets présentement, selon toutes les apparences, Sa Majesté Impériale paraît être occupée de celui du siège d'Oczakow, qui naturellement entraînera après soi une guerre. C'est ce qui doit se développer d'ici au mois de mai. Il ne tiendra donc pas à cela que le tour que Votre Majesté se propose de faire en Lituanie n'ait lieu ; car si on voudra nous préparer à quelque concert avec la Russie, c'est à quoi je n'aperçois encore le moindre indice, on en parlera de bonne heure à Votre Majesté. À ce cas près je n'en conçois aucun que Monsieur de Stackelberg pourrait faire naître pour empêcher ce voyage de Votre Majesté, lequel je me représente comme si nécessaire, premièrement, pour la précieuse santé de Votre Majesté, secondement, pour la satisfaction des Lituanois, comme si dégagé de toutes les raisons auxquelles la Russie pourrait s'accrocher pour le contrecarrer, que ne craignant rien de pareil je vais dès à présent divulguer peu à peu ce dessein de Votre Majesté. Je sais, Sire, que le prince Radziwill a en vue de mettre beaucoup d'éclat [k. 330] dans la réception qu'il fera à Votre Majesté, lorsque Votre Majesté l'honorera de sa présence dans une de ses terres situées en Lituanie. Votre Majesté, à dire vrai, se passera que l'ambassadeur lui fasse cortège dans cette tournée, mais si dans l'intervalle de l'absence de Votre Majesté, l'ambassadeur demande à faire une excursion à Spa, je crois qu'il en obtiendra facilement l'agrément, n'y ayant pas des raisons qui lui fassent interdire cette course, comme selon que cela était clair pour lors qu'il en avait eu dessein à le faire rester à Varsovie, lors du voyage de Votre Majesté pour Wisniowiec.^b

^cAvant que je n'aie répondu sur ce que j'ai mandé à Votre Majesté dans ma lettre du 20 d.c. touchant l'interdiction qui aurait été intimée^c au duc de Courlande de faire^d dorénavant aucun commerce autrement que par le port de Riga, et de quoi le duc de Courlande se serait déjà plaint au roi de Prusse, ^eje confirme derechef cette double notion, en ajoutant que^e je sais de bonne part^f que ce fut au mois de septembre qu'on en écrivit d'ici au gouvernement de Riga avec citation des traités sur lesquels on s'appuyait dans cette intimation que l'on [k. 330v] faisait au duc de Courlande, à qui le général Braun doit avoir envoyé en extrait les ordres qu'il en avait lui-même reçus. Le fondement de cette prétention est, m'a-t-on dit, le traité conclu entre la Suède et la Pologne en 1617 et confirmé par celui d'Oliva. Je feuilleterai dans des livres pour me rafraîchir la mémoire touchant ces faits qui, autant que je m'en souviens, ne me paraissent pas offrir à la Russie de titre suffisant à disputer aux Courlandais l'exportation par Libau. Votre Majesté observera sans doute que cela déplaira

^{c-c} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga, w jego miejsce król napisał: „Je dois à présent mander à Votre Majesté qu'on a intimé d'ici”.

^d W wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga dopisano tu: „ne”.

^{e-e} Fragment wykreślony z wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^f W wersji depešy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga dopisano tu: „aussi”.

ici que le duc de Courlande s'en soit en premier lieu adressé au roi de Prusse. §J'observe de mon côté avec surprise, que le duc n'en ait jusqu'à présent donné aucune communication à Votre Majesté.[§] Je n'ai pas ouvert ici la bouche sur ce point. ^hComme on m'agace souvent sur celui qui regarde la conclusion d'un traité de commerce et que ces derniers jours-ci, Monsieur Bacounin m'a demandé qu'est-ce que j'avais sur cette matière, j'ai pris pour la substance de ma réponse à Monsieur Bacounin ce que Votre Majesté ma marqué à la fin de sa dépêche du 4 décembre. [k. 331] Sur quoi, Monsieur Bacounin me répliqua en se moquant de Monsieur Stackelberg, de ce que celui-ci, par esprit de paresse qui le dominait, se fût adressé à nous pour transmettre des informations relatives au commerce que l'impératrice a fait demander respectivement à tous ses ministres résidents aux cours étrangers censés être en état de donner de telles informations ; que plusieurs ministres de Russie ont déjà envoyé leurs observations là-dessus sans qu'aucune d'eux s'adressât à la cour auprès de laquelle il résidait ; que c'était bon au bout du compte que Monsieur de Stackelberg en ait pris le plus court chemin ; car de cette façon la chose sera sans doute mieux faite, tandis qu'elle aurait seulement été effleurée, si Monsieur de Stackelberg l'avait seul entreprise. Après cette tirade, Bacounin m'a dit qu'il était enjoint à Monsieur de Stackelberg de sonder Votre Majesté touchant un traité de commerce qui, ajouta Monsieur Bacounin, sera nécessaire. Je n'ai ni soutenu ni combattu l'existence de cette nécessité, ni même fait semblant de prendre cette insinuation pour obligatoire que je la rapportasse [k. 331v] à Votre Majesté. J'ai dit seulement que j'ai envoyé le nouveau tarif. Hormis que je cherche ainsi des défaites, jusqu'à ce que je ne sache si après avoir tout mûrement examiné, jusqu'au tarif que j'ai fait parvenir à Monsieur Dzieruszycki, Votre Majesté trouvera qu'il nous soit nécessaire de faire un traité de commerce avec la Russie. Je n'en vois d'autre besoin que celui qui est relatif au commerce de Cherson (toujours subordonné à la conservation de la paix avec la Porte), besoin que l'on a expressément fait naître par une clause que l'on a glissée dans l'édit qui accompagne le nouveau tarif. Quoi que ce soit, il faut que je m'applique soigneusement à ce qu'on ne s'aperçoive pas ici que nous esquivons de faire une dépense en présents, à laquelle d'autres puissances se sont assujetties, et sans laquelle ou sans alternative qui produira de grands mécontentements, il faut éluder le traité si le besoin d'État n'en exige pas un. Dans le même entretien dont je viens de rendre compte à Votre Majesté, Monsieur Bacounin a beaucoup critiqué Monsieur de Stackelberg, de ce qu'en envoyant [k. 332] la minute du projet de la ratification à donner de notre part, il ait simplement joint ledit projet à sa dépêche sans dire mot à quel usage était-ce là. Vous voulez donc donner un nouvel acte de ratification ? me demanda Monsieur Bacounin.^h Quoique vous m'avez, lui répliquai-je, parlé d'un expédient, de quel j'ai indiqué dans une dépêche dont on aura sans doute communiqué le contenu à Monsieur de Stackelberg, il faut qu'il n'ait pas semblé à celui-ci de goûter cet expédient-là, puisqu'on m'a aussi envoyé cette minute de projet

^{§-§} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{h-h} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

sur lequel je ne vous ai pas parlé parce que j'ai cru que vous en répondriez directement à Monsieur de Stackelberg. ⁱÀ quoi pouvions-nous donc répondre, reprit Bacounin, lorsque l'ambassadeur nous a cavalièrement envoyé la minute ; par son contenu, j'ai reconnu devoir être celle d'un projet de ratification ;ⁱ ainsi Monsieur, poursuivit-il, écrivez, je vous prie, que déjà on nous envoie un nouvel acte de ratification. Alors nous vous extradurons celui que vous nous avez délivré et nous vous donnerons en sus une note dans laquelle [k. 332v] nous dirons que tout a été rempli de votre côté en cette occasion. ^jVoilà Sire un cas où c'est justement la précaution que j'ai de ne pas blesser Monsieur de Stackelberg en intervenant dans ce de quoi je sais que lui écrit en cour qui lui a attiré un grêle de plaisanteries que Monsieur Bacounin a jetées contre lui. Peut-être si j'en avais même parlé plus tôt, n'aurais-je pas garanti Monsieur de Stackelberg de la critique que Bacounin a eu raison de décharger contre lui, pour cause de la paresse de l'ambassadeur. Le blâme que Bacounin a jeté sur Monsieur de Stackelberg, et les propos que j'ai dit au commencement de ma lettre avoir été proférés par le comte Ostermann sur le compte de Monsieur de Stackelberg, prouve[nt] assez que cet ambassadeur (qui doit, quoi qu'il en dise et pense, sa conservation chez nous à la capacité que nous lui avons si hautement attribué, à manier nos affaires) n'a pas toujours raison ici, et qu'il ne l'aurait pas dans tous ces bizarres arrangements qu'il fait quelque fois chez nous pour la distribution de vacances à l'instigation du prince Auguste Sułkowski [k. 333] auquel il ne procurera sans doute pas d'argent d'ici pour l'achat de la place de grand trésorier. Ce serait fort dangereux, Sire, que Monsieur Thugut fit sur Monsieur le pisarz Potocki son essai de recommandations à Votre Majesté au nom de l'empereur, à des places du ministère. Votre Majesté se rappellera que l'impératrice lui a promis que si la cour de Vienne recherchait l'entremise de l'impératrice au sujet du palatinat de Kijovie en faveur du prince Alexandre Lubomirski, Sa Majesté Impériale éluderait cette demande.

W kasie nawet, z której Panu Stackelbergowi gażę jego płacą, dowiadałem się czyli prawda, aby mu część jakowąś tej pensyi ująć miano? Ale znalazłem, że to fałszywa wiadomość. Żadnych najmniejszych w pensyjach nie uczyniono redukcji, owszem, teraz tak w kasach porządek, że każdą pensyją regularnie wypłacają. To zaś prawda, że się pożyczka trzech lub czterech milionów złotych holenderskich nie udała, a to z przyczyny, jak mówią, niedostatku [k. 333v] pieniędzy w Holandyi, czyli też bardziej przez zazdrość, aby te pieniądze na jakowe handlowe projekta przez Rosyją użyte nie były. Nie przywiązując się właśnie do koneksyi z panną Dawią, która może by się też także na co przydała, są czasem takie drogi, któremi iść potrzeba, które coźkolwiek kosztują. Pod tym pozorem mówiłem w J.W. marszałkiem nadwornym litewskim, aby Wasza Królewska Mość reprezentował potrzebę dania do rąk moich dukatów 500 na rok do mojej dyspozycji. Sumiennie Waszej Królewskiej Mości powiedzieć mogę, iż pod pretekstem pożyczki, która mi się nigdy nie wraca, częstokroć

ⁱ⁻ⁱ Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

^{j-j} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

takim wygadzam, którzy mi są potrzebni. Takowych wydatków naliczyć bym mógł do dukatów 300 przynajmniej w zeszłym roku. Jedno z drugim złączywszy i otrząsając się powoli z długów, którym na oporządzenie się moje zaciągnął, teraz właśnie przy następującym nowym roku w takowym jestem ambarasie, iż przymuszony jestem ośmielić się upraszać jak najpokorniej Waszej Królewskiej Mości abyś mię 500 dukatami opatrzeć raczył. Czuję Miłościwy Panie, że w tym razie na dobroć jedynie Waszej Królewskiej Mości spuścić [k. 334] mi się należy.^j

C'est du côté de Riga que Suchodolski est venu en Russie, en compagnie d'un courrier russe, qui était un officier du régiment de Monsieur Engelhardt. Ledit officier fut d'abord renvoyé avec les ordres du prince Potemkin à son neveu de passer outre à la conclusion du marché pour l'achat des terres appartenantes au prince grand chancelier de Lituanie appelées Dąmbrowno. Il est connu depuis quelques jours que cet achat est déjà consommé pour la somme de 800 000 roubles. Avec cette acquisition, le prince Potemkin sera le plus grand terrien en Russie Blanche. ^kCeci nous est indifférent, mais ce qui ne l'est pas, c'est le récit que quelqu'un m'a fait, faute de songer que cela ne laisserait que de fixer mon attention. Ce récit fut ^k que l'intention du prince Potemkin était d'acheter une petite terre en Pologne, tout près de frontière, ^lseulement pour avoir le privilège d'y tenir un corps de troupes. Ce nom de corps a été employé dans le récit. Il m'était important [k. 334v] que la personne qui me faisait un tel récit, ne devine pas que je le saisissais. En effet, cet entretien d'un corps de troupes en qualité de seigneur terrien est baroque. Peut-être que l'ignorance à quel point cette idée peut être étendue l'a fait monter au-delà du point, lequel passé, nous ferions agir notre loi, et auparavant nous démontrerions ici que s'il y a en cela de l'artifice, les sujet de trois puissances voisines pourront également l'imiter.^l

Deboli

AKP 265, k. 324–324v

^{k-k} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga, w jego miejsce sekretarz napisał: „On m'a raconté en outre”.

^{l-l} Fragment wykreślony z wersji depeszy przygotowanej do wglądu dla Stackelberga.

Aneks

Spis załączników znajdujących się w korespondencji Stanisława Augusta i Augustyna Debolego^a

1. Iwan Andrejewicz Ostermann do Ottona Magnusa von Stackelberga, 7 I 1782, kopia, AKP 265, k. 16–16v
2. « Extraits d'une dépêche du roi datée le 6 de décembre 1782 »^b, AKP 265, k. 291–291v
3. Augustyn Deboli do Piotra Passka, 31 XII 1782, kopia, AKP 265, k. 291v–292
4. Kajetan Sołtyk do Adama Cieciszowskiego, 31 I 1782, kopia, AKP 266, k. 15–16
5. Tłumaczenie na język francuski listu nieznanego autora z 6 II 1782, z Krakowa w sprawie bpa Kajetana Sołtyka, AKP 266, k. 17–18v^c
6. Notatka z Gabinetu w sprawie prośby przedłożonej przez niejakiego Matcińskiego na ręce Adama Cieciszowskiego, b.d., AKP 266, k. 19^d
7. Bilet bpa Kajetana Sołtyka do ks. Kosińskiego, 1 III 1782, kopia, AKP 266, k. 34–34v^e
8. Bilet bpa Kajetana Sołtyka do ks. Kosińskiego, 3 III 1782, kopia, AKP 266, k. 35–35v^f
9. « Traduction littérale de la constitution de l'année 1775 à la page 66 de la seconde partie »^g, AKP 266, k. 80
10. Bilet Johanna Franza Thugutta do Adama Czartoryskiego, 4 XI 1782, kopia, AKP 266, k. 123–123v
11. Uniwersał Komisji Skarbu Koronnego z 4 I 1782 zakazujący przywozu monety srebrnej pruskiej oraz wywozu krajowej wraz z wyszczególnieniem realnego kursu monet pruskich, AKP 266, k. 155–156
12. Nota rezydenta pruskiego Ludwiga Heinricha Buchholtza z 23 III 1782 dotycząca redukcji kursu monety pruskiej w Rzeczypospolitej, tłumaczenie na język polski, AKP 266, k. 157–158
13. Odpowiedź Komisji Skarbu Koronnego na notę L.H. Buchholtza z 23 III 1782, przesłana do Departamentu Interesów Cudzoziemskich oraz Departamentu Skarbowego Rady Nieustającej, AKP 266, k. 159–160

^a Nie wszystkie załączniki są wymienione w listach. Zastosowaliśmy tu układ ich występowania w źródle, z przypisaniem, gdy jest to możliwe, do konkretnego listu.

^b W rzeczywistości jest to ekstrakt z listu Stanisława Augusta do Debolego z 4 XII 1782, dotyczący poruszanej tam sprawy Bazylego Kochowskiego.

^c Aneks do depeszy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego nr 7 z 11 II 1782.

^d Aneks do depeszy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego nr 9 z 25 II 1782.

^e Aneks do depeszy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego nr 12 z 11 III 1782.

^f Aneks do depeszy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego nr 12 z 11 III 1782.

^g Zawiera tekst i tłumaczenie na język francuski konstytucji „Marszałkostwa nadworne obojga narodów”, *Volumina legum*, t. 8, wyd. J. Ohryzko, Petersburg 1860, s. 111 (f. 179).

14. Bp Kajetan Sołtyk do Stanisława Sołtyka, kopia, b.d. (prawdopodobnie III 1782)^h, AKP 266, k. 161–161v
15. Bp Kajetan Sołtyk do Salomei Morsztyn z d. Wielopolskiej, 1 III 1782, AKP 266, k. 162–162v
16. Maria Teresa do Stanisława Augusta, 17 I 1778, kopia, AKP 266, k. 164ⁱ
17. Wenzel Anton Kaunitz do Stanisława Augusta, 17 I 1778, kopia, AKP 266, k. 164–164v^j
18. Wypis z listu Wenzla Antona Kaunitza do Karla Emmericha Revitzkiego, b.d. (III 1782?), AKP 266, k. 164v–165v^k
19. Stanisław August do Marii Teresy, 8 XI 1777, kopia, AKP 266, k. 166–167^l
20. Stanisław August do Wenzla Antona Kaunitza, 8 XI 1777, kopia, AKP 266, k. 168^m
21. Seweryn Rzewuski do Stanisława Augusta i Rady Nieustającej, 28 III 1782, kopia, AKP 266, k. 169–173
22. Uwagi Stanisława Augusta do listu Seweryna Rzewuskiego z 28 III 1782, brulion z poprawkami krola, AKP 266, k. 174–177v
23. Johann Franz Thugutt do Andrzeja Mokronowskiego, 15 V 1782, kopia, AKP 266, k. 178ⁿ
24. Andrzej Mokronowski do Johanna Franza Thugutta, kopia, AKP 266, k. 179–179v^o
25. Informacja przesłana do Debolego, zawierająca propozycję trasy przejazdu rosyjskiej pary wielkksiążęcej przez terytorium Rzeczypospolitej od Zamościa do Mittawy, AKP 266, k. 180–182
26. « Précis des propositions de Monsieur Antoine », zawierający plan rozwoju handlu przez Morze Czarne przesłany Stanisławowi Augustowi przez Antoina 1 IX 1782 r., kopia, AKP 266, k. 183–185^p
27. „Trakt z Warszawy do Połocka”, AKP 266, k. 186
28. Wypis z listu bpa połockiego Jasona Smogorzewskiego do nuncjusza Giovanniego Andrei Archettiego z 19 IX 1782 wraz z załącznikami, AKP 266, k. 187–188v
29. « Traduction du discours prononcé par le roi de Pologne dans la salle des États Assemblés en Diète le 23 X 1782 », AKP 266, k. 189–196

^h Stanisław August wspomina o tym liście w depezy do Debolego z 8 IV 1782.

ⁱ Aneks do depezy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego, nr 15 z 25 III 1782.

^j Aneks do depezy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego, nr 15 z 25 III 1782.

^k Aneks do depezy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego, nr 15 z 25 III 1782.

^l Aneks do depezy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego, nr 15 z 25 III 1782.

^m Aneks do depezy Adama Cieciszowskiego do Augustyna Debolego, nr 15 z 25 III 1782.

ⁿ Aneks do depezy Stanisława Augusta do Augustyna Debolego z 20 V 1782.

^o Aneks do depezy Stanisława Augusta do Augustyna Debolego z 20 V 1782.

^p W tym miejscu znajdują się dwie identyczne kopie « Précis de... », z tym, że ta znajdująca się na k. 183–183v jest niekompletna.

Indeks osób

- Abdulhamid I, sułtan turecki 235, 236, 237
d'Alambert Jean Le Rond 15
Albertrandi Jan Chrzyciel 11
Aleksander Mavrocordat I, gospodar Mołdawii (1782–1785) 169
Aleksander Pawłowicz, w. książę ros. 336
Aleksander, w. książę ros. 120
Alopeus Maksym Maksymowicz 42
Alsoufiob zob. Olsufjew
Ankwicz 88, 136
Ankwicz Józef, kasztelan sądecki 47, 77, 92, 233
Ankwicz Ksawery, książdz 338
Ankwicz Stanisław Skarbek, ekskasztelan sądecki 47
Ankwicz Wawrzyniec, sędzia ziemski sandomierski 47
Ankwiczowie 338
Anna Charlotta Dorota Biron z d. von Medem 24, 25, 250, 251, 266
Anna, caryca 315
Anthoine (Antoine) Ignacy, kupiec francuski 164, 171, 173, 197, 205, 206, 225, 226, 227, 228, 229, 253, 355
Anthoine, brat Ignacego 164
Archetti Giovanni Andrea, nuncjusz papieski w Rzeczypospolitej 69, 86, 308, 355
d'Atturi, współzałożyciel kampanii handlowej 212, 213, 226, 227, 228, 229, 232
August III, król polski 272

Bahadir II Giray (Batur) 203
Bakunin Piotr Wasiljewicz, członek ros. Kolegium Spraw Zagranicznych 121, 228, 278, 279, 280, 283, 292, 299, 314, 345, 351, 352

Beckendorff Anne Juliane z d. Schilling 312
Beckendorff Christoph, płk armii ros. 317
Beckoj (Betzki) Iwan Iwanowicz, osobisty sekretarz Katarzyny II, prezydent Cesarskiej Akademii Sztuk Pięknych w Petersburgu 182, 193, 218
Belgram Daniel (?) 304
Belki (Belka?) 26
Benedykt XIV, papież 124
Benisławski Jan, koadiutor, od 1783 r. bp koadiutor mohylewski 49, 308, 324
Berteau, komisant francuski 164
Beust Karl Leopold, polski, saski i moguncki szambelan, dyrektor salin 173
Bezborodko Aleksandr Andrejewicz, gen. ros., polityk i dyplomata 40, 41, 45, 46, 56, 57, 97, 99, 108, 121, 122, 199, 201, 204, 207, 208, 209, 213, 221, 223, 228, 229, 239, 242, 243, 244, 245, 283, 302, 306, 308, 317
Białopiotrowicz Jerzy 105, 113
Bibikow Aleksandr Iljicz, gen. ros., 128, 129
Bibikow Paweł Aleksandrowicz, brygadier ros., adiutant Katarzyny II 128, 129, 134, 135, 138, 145, 161, 162, 168
Bibikowa Aleksandra Siemionowna z d. Kozłowska 129
Biron Dorota zob. Anna Charlotta Dorota Biron
Blanc Piotr, bankier 27, 163, 164, 173, 225, 255
Blanckenhagel, mjr 299
Boden 293
Bollo Andrea de, były chargé d'affaires i minister pełnomocny Rzeczypospolitej w Republice Genui 27, 43, 76, 77
Bonne 120
Bonneau Jean Alexandre, agent francuski 225

- Boreyko Franciszek Pius, stolnik latyczowski 275
- Boriatynskij Fiedor Sergiejewicz, marszałek dworu ros. 128
- Bourbon, rodzina 118, 133, 205, 237, 312, 334
- Branicka Aleksandra z d. Engelhardt 21, 24, 30, 58, 74, 89, 90, 94, 102, 116, 127, 155, 180, 186, 204, 217, 221, 247, 255, 287
- Branicka Izabella z d. Poniatowska 272, 286
- Branicki Franciszek Ksawery, hetman w. kor., 21, 24, 26, 27, 30, 36–38, 43, 46, 49, 50, 54–57, 58, 62, 64–68, 74, 75, 78, 81–83, 88–91, 93, 94, 96, 98, 102, 103, 107, 110, 115–117, 127, 128, 133, 150, 151, 162, 180, 181, 187, 213, 216, 217, 246, 247, 252, 255, 258, 259, 261, 267, 268, 270, 273, 275–277, 282, 285–291, 294, 298, 303, 304, 306–308, 319, 324
- Brantzen, minister stanów holenderskich 334
- Braun Heinrich Gottlob, gen. pruski 259, 345, 350
- Brigido Joseph, gubernator Galicji 130
- Bruce (Brius) Praskowia Aleksandrowna z d. Rumiancewa 218
- Brüggen, plenipotent 250
- Brühl Alojzy Fryderyk, gen. artylerii kor. 310
- Brühl Marianna z d. Potocka, 1. v. Sołłohub 59, 60
- Brzostowska Anna Jadwiga z d. Plater 246, 258
- Brzostowski Michał, podskarbi w. lit. 246
- Buchholtz Ludwig Heinrich, dyplomata pruski, rezydent pruski w Warszawie (1780–1787) 26, 32, 93, 110, 123, 161, 175, 176, 197, 220, 231, 239, 293, 314, 342, 354
- Bułhakow Jakow Iwanowicz, członek ros. Kolegium Spraw Zagranicznych, dyplomata, 47, 169
- Bystrzonowski Marcin 178
- Cabrit Fryderyk, bankier 75, 225
- Care 44
- Cezayirli Gazi Hasan Pasha, kapudan pasha (1777–1790) 236
- Chomiński Franciszek Ksawery, brygadier, później gen. mjr wojsk lit. 319
- Cieciszowski Adam, pisarz w. kor., 11, 12, 16, 18, 20, 64, 96, 133, 141, 145, 149, 159, 166, 168, 220, 242, 252, 272, 280, 290, 312, 314, 354, 355
- Cobenzl Johann Ludwig, poseł austriacki w Petersburgu 82, 83, 87, 94, 95, 104, 115, 125–127, 129, 132, 139, 168, 181, 193, 213, 221, 222, 298, 307, 313, 325
- Cobenzl Maria Therese Johanne, żona posła austriackiego w Petersburgu 38, 104
- Corticelli Szymon, polski rezydent w Wiedniu 44
- Czartoryski Adam Jerzy 110
- Czartoryski Adam Kazimierz, gen. ziem polskich 31, 32, 43, 45, 51, 62, 110, 134, 135, 139, 140, 149, 173, 185, 186, 191, 196, 225, 239, 247, 265, 268, 269, 270, 272, 274–276, 279, 282, 287, 291, 294, 304, 319, 320, 326, 354
- Czartoryski August Aleksander, wojewoda ruski 31, 110, 149
- Czartoryski Józef Klemens, stolnik lit. 225, 269
- Czartoryski Stanisław Kostka, łowczy w. kor. 269
- Czerniewicz Stanisław, wikariusz generalny jezuitów pozostających pod zaborem ros. 308
- Czernyszew 325
- Czernyszew Grigorij Iwanowicz 266
- Czernyszew Iwan Grigorjewicz, feldmarszałek ros., wiceprzewodniczący ros. Kolegium Marynarki Wojennej 161, 266
- Czernyszew Zachar Grigorjewicz, feldmarszałek ros., generał-gubernator mohylewski i połocki, od 1782 generał-gubernator Moskwy 68
- Czernyszewa Anna Aleksandrowna z d. Isleniewa, żona Iwana 122, 196
- Czernyszewa Anna Radionowna z d. von Wedel, żona Zachara 108, 122
- Daszkow Paweł Michajłowicz 139, 211
- Daszkowa Katarzyna Romanowna 138, 139, 160, 170, 181, 211, 223
- Davia (Da Via) Anna, włoska śpiewaczka operowa 308, 324, 352
- Deboli Antoni, chorąży lubaczowski, ojciec Augustyna 156, 300, 307
- Deboli Franciszek, podkomorzy nadworny 338
- Deboli Judyta z d. Ankwicz 338
- Deboli Tomasz 338
- Dembowski Stanisław (?) 72
- Dembowski Stefan Florian, kasztelan czechowski 72, 105

- Dembowski Teodor Mikołaj 72
Diderot Denis 15
 Dogrumowa (Ugrumowa) Maria Teresa 246, 247, 252, 254–258, 270
 Dołgorukij Władimir Siergiejewicz, ros. poseł nadzwyczajny i minister pełnomocny w Berlinie 189, 249, 252, 265, 266, 296
 Dorota von Medem zob. Anna Charlotta Dorota Biron
 Dörper Aleksander, płk, później gen. mjr armii ros. 157, 161, 168
 Dufour (du Four), kamerdyner w. księcia ros. Pawła 45, 49, 55
 Dunin Rupert 178
 Dzieduszycki Antoni Bazyli pisarz w. lit., sekretarz Departamentu Interesów Cudzoziemskich Rady Nieustającej 20, 23, 28, 32, 48, 50, 51, 130, 142, 162, 174, 189, 213, 231, 237, 258, 285, 296, 301, 310, 313, 321, 333, 339, 351
 Dzierzbicki Szymon, wojewoda łęczycki 259, 275, 276, 320, 346
 Elżbieta Wirtemberska, późniejsza żona arcyksięcia Franciszka Habsburga (od 1792 panującego jako cesarz Franciszek II) 52, 222
 Engelhardt Marta Aleksandrowna z d. Potiomkin 102
 Engelhardt Wasilij Andrejewicz 102
 Engelhardt Wasilij Wasiljewicz, oficer armii ros. 23, 116, 273, 345, 353
 Essen, pocztmajster kowieński 292, 311
 Falejow, kupiec ros. działający w Chersoniu 171, 225
 Falquieres 38, 46
Féraud Jean François 14
 Fersen Iwan Jewstafjewicz, gen. armii ros. 213
 Fleuri 182
 Formey Johann Heinrich Samuel, pisarz, filozof, sekretarz Berlińskiej Akademii Nauk 119, 120, 133
 Franciszek II Habsburg, syn w. księcia Toskanii Leopolda II 52
 Franklin Benjamin, amerykański polityk i uczoney 334
 Fryderyk August III, elektor Saksonii 101, 173
 Fryderyk II, król pruski 20, 28, 32, 47, 49, 61, 101, 109, 110, 112, 119, 120, 124, 161, 162, 165, 174–176, 181, 183, 189, 190, 197, 200, 205, 209, 220, 231, 238, 252, 259, 293, 296–298, 300, 312, 317, 334, 342, 343, 345, 350, 351
 Fryderyk Wilhelm II, król pruski (od 1786) 41, 42, 92, 220, 293
 Gadomski Stanisław, podkomorzy sochaczewski 76
 Gaeta Muzio duca di San Nicola, minister pełnomocny Królestwa Sycylii w Petersburgu 134, 135
 Gaffron Christian Friedrich, poseł pruski w Konstantynopolu 312
 Gagarin Paweł Siergiejewicz (?) 19
 Gagarin Siergiej Siergiejewicz 128
 Galitzin zob. Golicyn
 Gałkowski 188
 Garampi Giuseppe, nuncjusz papieski w Wiedniu 33
 Garnysz Maciej Grzegorz, bp chełmski 63, 71, 77, 86, 100, 103–106, 109, 112
 Ghigiotti Gaetano, sekretarz Stanisława Augusta 84, 138, 139, 145, 255
Gilibert Jean Emmanuel 165
 Glebow Fiedor Iwanowicz, gen. ros. 315, 336
 Gobelts, kupcy 86
 Gogiel 134, 135
 Gogiel, oficer w regimencie Bibikowa 134, 135
 Goldschmidt 146, 173, 181, 199, 213
 Golicyn Aleksandr Michajłowicz, gen. feldmarszałek ros. 48
 Golicyn Dmitrij Michajłowicz, ambasador ros. w Wiedniu 44, 204, 205, 220
 Golicyn Mikołaj Michajłowicz, marszałek dworu 128, 218
 Golicyn Siergiej Fiedorowicz, gen. mjr w armii ros. 212, 213, 307, 308
 Golicyna Ekaterina Aleksandrowna z d. Gollowina 102, 196, 218
 Goltz (vel Golcz) Stanisław August, gen. lejtnant 319
 Goltz Aleksander Stanisław 321
 Gołuchowski Antoni 53, 185, 244, 317
 Görne Christopher Friedrich, minister pruski 47
 Görtz (Schlitz genannt Görtz) Johann Eustach, poseł pruski w Rosji 23, 25, 26, 35, 41, 42,

- 49, 61, 76, 92, 93, 97, 109, 134, 181, 189, 199, 200, 203, 204, 209, 217, 220, 222, 238, 239, 277, 292, 296–299, 312, 315, 330, 331, 344, 349
- Gorycz 247, 258,
- Gorzeński (Gorzynski) Tymoteusz, kanonik i kanclerz kapituły krakowskiej, referendarz w. kor. 63, 70
- Gouthmann 161
- Grabowski Jan Jerzy, gen. mjr, później gen. lejtnant wojsk lit. 319
- Granowski Michał, starosta tarnogórski 51, 62
- Grocholski Franciszek, miecznik kor. 62, 75
- Grodzicki Michał, kasztelan oświęcimski 72
- Grodzicki, syn kasztelana oświęcimskiego 72
- Gunning 349
- Gurowski Władysław Roch, marszałek w. lit. 191, 192
- Gustaw III, król Szwecji 19
- Halil Hamid Pasha, kiaya-bey 236
- Hampel 75, 340
- Harris James, poseł brytyjski w Petersburgu 221
- Hetzberg Ewald Friedrich, pruski minister Gabinetu 199, 200, 238, 297, 331
- Horain Jan Nepomucen 67, 92, 257
- Howen Otto Hermann 250
- Hugon Tomasz, Francuz w służbie polskiej 205, 206, 227
- Hülßen (Hylzen) Jan Jerzy wojewoda mściślawski 256, 257
- Huszarzewski Aleksy, komisarz królewski w Gdańsku 177
- Izzet Mehmed Pasza, wezyr (1773–1775 i 1781–1782) 235, 237
- Jabłonowski Antoni Barnaba, kasztelan krakowski 225
- Jaczewski Antoni, pisarz liwski 178
- Jagielski 22, 26, 37
- Józef II, cesarz 19, 20, 31–33, 44–47, 49, 51, 72, 79, 80, 82–85, 97, 98, 100, 101, 105–107, 111, 113, 117, 118, 120, 121, 124–128, 130, 131, 137, 141, 143–146, 149, 152, 173, 185, 186, 194, 196, 201, 202, 204–206, 216, 219, 221, 222, 223, 234, 235, 252, 259–261, 263, 264, 270, 274, 284, 286, 290, 295, 297, 298, 300, 303, 313, 317, 323, 328–330, 334, 343, 344, 346, 347, 349, 352
- Julius Karl, austriacki werbownik 264, 272
- Kahlen Georg Nicolaus, sekretarz gdańskiej Rady Miejskiej 177, 231
- Kamienskij (Kamiński) Michaił Fiedorowicz, gen. ros. 38
- Kamieński Bruno, gen. 178
- Kampf, płk 282, 284, 286, 287, 303
- Karol III, król Hiszpanii 258
- Karol IV Teodor, elektor Bawarii i Palatynatu 101
- Katarzyna II, caryca 19–22, 24, 27, 29, 33, 34–38, 40, 41, 45, 46, 48–50, 61, 68, 73, 51, 52, 56–59, 74, 75, 77, 78, 80, 83, 87, 89, 90, 93–99, 102, 104, 106–108, 111, 114, 116–118, 120–122, 125–127, 129, 131–135, 137–139, 145, 150, 152, 158, 159, 163–165, 167–169, 171, 172, 174–176, 179, 180, 184, 186, 188–192, 197, 198, 199, 201, 203–205, 207–209, 210, 211, 212, 215–225, 230, 232, 234, 235, 238–242, 245–247, 249, 251, 253, 255, 257, 258, 266, 274, 277–279, 281–284, 287–291, 295–299, 301, 303–306, 309, 310, 312–315, 321, 323–325, 328–330, 332, 336, 339, 341, 344, 346, 348–352
- Kaunitz-Rietberg Wenzel Anton von, kanclerz austriacki 31, 32, 93, 101, 124, 138, 145, 201, 263, 294, 299, 355
- Kaunitz-Rietberg, syn kanclerza Wenzela Antona 124
- Kayserling 250
- Ketlers, rodzina 250
- Kiciński Pius, pracownik Gabinetu Stanisława Augusta 12, 233, 244, 338
- Kicki Jan, koniuszy kor. 51, 75
- Klemens Waclaw Wettyn, elektor i abp Trewiru 27, 76
- Kochowska Konstancja Anna z d. Brzostowska 309
- Kochowski Michaił Wasiljewcz, gen. ros., gubernator mohilewski (1773–1779) 336
- Kochowski Wasylj Wasyljewicz, płk ros., 309, 310, 333, 336, 354
- Koźłataj Hugo, publicysta, kanonik, od 1791 podkanclerzy kor. 69, 70
- Komarzewski Jan, gen. mjr, szef kancelarii wojskowej Stanisława Augusta 22, 24, 33, 39, 47,

- 86, 102, 161, 163, 181, 186, 193, 194, 206, 207, 213, 214, 220, 223, 225, 230, 232, 235, 237, 239, 241–245, 248, 259, 270, 284, 285, 289, 298, 310, 311, 317
- Königsfels Piotr, płk wojsk kor. 24, 25, 161, 244
- Konstancjusz Chlorus, cesarz rzymski 120
- Konstanty Pawłowicz, w. książę ros. 61
- Konstanty, w. książę ros. 120, 141
- Konstantyn Moruzi, gospodar mołdawski 169
- Konstantyn Wielki, cesarz rzymski 120
- Korytowski Józef, kanonik gnieźnieński 178
- Kosiński Franciszek Salezy 81, 354
- Kossakowski Józef Kazimierz, bp inflancki 265, 288, 336
- Kossowski Roch podskarbi nadworny kor. 105, 114, 322, 323
- Kraśniński Adam, bp kamieniecki 36
- Kraśniński Kazimierz, oboźny w. kor. 119, 272
- Krasnodębski Jan Stanisław, łowczy podlaski 178
- Krüdener Burchard Alexis von, minister ros. w Kurlandii 214, 250, 251, 266
- Krzyżanowski Józef, skarbnik poznański 178
- Kuczborski Maciej, miecznik płocki 178
- Kurakin Aleksandr Borysowicz, książę, późniejszy dyplomata ros., towarzyszył ros. parze wielkoksiążęcej w podróży po Europie 18, 30, 44, 61, 134, 135, 216, 234, 284, 339
- Kurakinowie 284
- Le Clair zob. Dogrumowa (Ugrumowa) Maria Teresa
- Leopold II, w. książę Toskanii, cesarz (od 1790) 45, 52
- Lindenowski Johann Christian, pruski rezydent w Gdańsku 297
- Lipski Józef, cześnik rawski 178
- Lubomirscy 145, 152, 158
- Lubomirska Izabela z d. Czartoryska 145, 149, 284, 286, 302
- Lubomirska Konstancja 219, 232
- Lubomirski Aleksander 144, 145, 152, 154, 158
- Lubomirski Józef 144
- Lubomirski Ksawery, oficer w wojsku ros. 144
- Lubomirski Ksawery 171, 173, 183, 212, 221, 258
- Lubomirski Michał 144
- Lubomirski Stanisław, marszałek w. kor. 66, 73, 74, 78, 84, 85, 88, 93, 95, 100, 101, 105, 108, 127, 128, 138, 145, 185, 191, 192, 194, 195, 205, 209, 210, 218, 219, 230, 240, 268, 273, 275, 276, 282, 286, 290, 298, 302, 303, 322, 323, 328, 347, 352
- Lubomirski Stanisław, wojewoda kijowski 144
- Łabędzki Andrzej 178
- Łanskoj Aleksandr Dmitrijewicz, faworyt Katarzyny II, od 1783 r. gen. ros. 315, 325
- Łanskoj, sierżant gwardii ros., kurier 317, 334
- Łącki Adam Dezydery, kasztelan sandomierski 77, 86, 100, 103, 104
- Łuszczewska Ewa z d. Ponińska, kasztelanowa rawska, siostra Jana Nepomucena 30, 150
- Łuszczewski Jan Nepomucen 178
- Łuszczewski Maciej Józef, kasztelan łęczycki 161
- Maksymilian Franciszek Habsburg, arcyksiążę, elektor Kolonii 130, 284
- Malczewski Adam Skarbek, starosta kleszczewski 178
- Małachowski Antoni, sekretarz w. kor. 322
- Małachowski Jacek, wicekanclerz w. kor. 279
- Małachowski Piotr, wojewoda krakowski, kurator ubezwłasnowolnionego bpa krakowskiego 109, 143
- Maria Fiodorowna (Zofia Dorota Wirtemberska), żona w. księcia ros. Pawła 17, 18, 20, 22, 23, 24, 33, 39, 45, 47, 50, 55, 86, 98, 108, 138, 141, 159, 160, 163, 168, 170, 174, 177, 180, 181, 184, 186, 193, 194, 199, 201, 204–208, 214, 216, 220–223, 225, 230, 231, 233, 239, 241–243, 245, 249, 259, 270, 271, 273, 280, 284–286, 288, 289, 293, 298, 299, 301, 303, 308, 310–312, 315, 317, 324, 337, 341, 355
- Maria Teresa, cesarzowa Austrii 32, 84, 119, 355
- Matciński (Matczyński) Feliks 63, 83, 244, 354
- Matuszkin Anna Leksiejewna (?) 218
- Maurocordato zob. Aleksander Mavrocordat I Meyer 38
- Michelson Iwan Iwanowicz, gen. ros. 90, 308, 324
- Mierzejewski Józef, strażnik polny kor. 83
- Mniszech, zmarła w niemowlęctwie córka Michała Jerzego i Urszuli z Zamoyskich 118

- Mniszech Michał Jerzy Wandalin, marszałek nadworny lit., później marszałek w. kor. 22, 52–54, 59, 60, 65, 73, 77, 78, 83, 89, 90, 92, 94, 95, 98, 102, 104, 108, 109, 117–119, 122–124, 130, 131, 136, 138, 140–157, 159–163, 165–168, 170, 172, 175–181, 184, 185, 186–188, 190–196, 198, 199, 201, 204, 205, 209–212, 214, 217, 218, 220–223, 229, 230, 232–234, 244, 248, 258, 259, 267, 292, 296, 297, 298, 311, 314, 318, 322, 328, 338, 347, 352
- Mniszech Urszula z d. Zamoyska, 1. v. Potocka 52–54, 59, 60, 73, 78, 90, 92, 94, 102, 104, 108, 109, 119, 122–124, 130, 136, 138, 146–148, 149, 152–154, 156, 159, 161, 163, 165–168, 170, 172, 175–180, 182, 184, 185, 186, 188, 190–194, 196–198, 205, 214, 218, 230, 233, 259, 267, 338, 339
- Mokronowski Andrzej, woj mazowiecki 144, 145, 263, 329, 355
- Montresor płk 258
- Morsztyn Salomea z d. Wielopolska 355
- Moszczeński Andrzej, wojewoda inowrocławski 77
- Moszyński August Fryderyk eks stolnik kor. 96, 247
- Moszyński Fryderyk Józef, sekretarz w. lit. 143, 146, 163, 191, 192, 173, 205, 225, 240, 253, 260, 276, 310
- Naryszkin Lew Aleksandrowicz, koniuszy wielki 310
- Naryszkina Anna Nikiticzna 218
- Naryszkina Maria Pawłowna 221
- Neledinskij-Mieleckij (Neredinskij) Aleksandr Jurewicz (?) 211
- Ogińska Aleksandra z d. Czartoryska, 1. v. Sapieżyna 180
- Ogiński Andrzej, kasztelan trocki 90
- Ogiński Michał Kazimierz, hetman w. lit. 75, 309
- Ogrodzki Jacek, sekretarz w. kor. 11
- Ohryzko Jozefat* 354
- Okęcki Antoni Onufry, bp poznański, kanclerz w. kor. 37, 63, 77, 86, 100, 103, 104, 250, 328, 339
- Olechowski Józef, archidiakon krakowskiej kapituły katedralnej, od 1786 r. bp sufragan krakowski 88
- Olizar Franciszek Kajetan, stolnik w. kor. 62
- Oldakowski Ignacy Stanisław, podstarosta i sędzia grodzki wąsowski 178
- Olsufjew Adam Wasiljewicz, gen. mjr, dyplomata ros., senator 336
- Orłow Aleksiej Grigorewicz (?) 280
- Orłow Fiedor Grigorewicz (?) 280
- Orłow Grigorij Grigorewicz, faworyt Katarzyny II 243, 245, 299
- Orłow Iwan Grigorewicz (?) 280
- Orłow Władimir Grigorewicz (?) 280
- Ossoliński Józef Salezy, wojewoda podlaski 263
- Ossoliński Michał 263, 264
- Osten (Osten genannt Sacken) Johann Gustav, poseł saski w Petersburgu 193, 226, 230, 232, 240, 246, 248, 254, 267, 321
- Ostermann Aleksandra Iwanowna 193
- Ostermann Iwan Andrejewicz, wicekanclerz ros. 17, 19–22, 25, 27–29, 34–38, 40, 45, 46, 50, 51, 56, 57, 61, 68, 76, 87–89, 95, 97, 99, 102–104, 107, 114–118, 120, 121, 125–127, 130, 132, 133, 137, 139, 145, 150, 158, 159, 163, 168, 173, 175, 180, 182, 184, 188–190, 192, 195–198, 200–202, 206, 208, 210, 211, 215–218, 224, 228, 230, 232–234, 238, 239, 241, 242, 253, 265, 266, 271, 277–279, 281–284, 286, 288–291, 294–298, 300, 301, 303–307, 312–314, 317, 324, 325, 330, 333, 347, 354
- Ostrowski Antoni Kazimierz, abp gnieźnieński (prymas) 36, 37, 63, 70, 71, 105, 127, 137, 138, 170
- Ostrowski Tomasz Adam, kasztelan czerski 77, 86, 100, 103, 104
- Oswald Richard, kupiec szkocki, doradca rządu brytyjskiego w sprawach handlu 334
- Ożarówski Piotr, kasztelan wojnicki 77, 86, 100, 103, 104, 110
- Panin Nikita Iwanowicz, minister ros. 18, 19, 22, 30, 37–39, 61, 94, 95, 97–99, 117, 181, 184, 218, 315, 349
- Passek Piotr Bogdanowicz, gen. ros. 68, 75, 315, 336, 354
- Pattensen (Patensen) Jan, sekretarz Gabinetu Stanisława Augusta 27

- Paweł Piotrowicz, w. książę ros. 17–20, 22, 23, 24, 30, 33, 39, 41, 44, 45, 47, 49, 55, 61, 86, 98, 108, 134, 135, 138, 141, 159–161, 163, 168, 170, 174, 177, 180, 181, 184, 186, 193, 194, 196, 199, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 214, 216, 220–223, 225, 226, 230, 231, 233, 234, 239–245, 249, 258, 259, 270, 271, 273, 280, 282, 284, 285, 286, 288, 289, 293, 298, 299, 301, 303, 308, 310–312, 315, 317, 324, 335–341, 355
- Pichelstein (Pilsztyn) Stanisław Kostka, drago-
man, zastępca rezydenta polskiego w Stam-
bule 31
- Pieglowski Franciszek (?) 263
- Piotr Biron, książę Kurlandii 250, 265, 266,
331, 345, 350, 351
- Piotr Wielki, car 192, 198
- Pius VI, papież 33, 45, 49, 69, 80, 84–86, 98,
100, 124, 129, 130, 137
- Poniatowski Kazimierz, ekspodkomorzy kor.,
brat Stanisława Augusta 140, 149, 264, 272,
334
- Poniatowski Michał, bp płocki, brat Stanisława
Augusta 32, 36, 37, 53, 54, 63–66, 70–74,
81–83, 88, 93, 103, 112, 113, 115, 116, 126,
127, 163, 170, 312, 313, 319–321, 322, 338,
348
- Poniatowski Stanisław, marszałek Rady Nie-
ustającej (1780–1782), od 1784 r. podskarbi
w. lit., bratanek Stanisława Augusta 71, 105,
110, 221, 259, 262, 276, 308, 310, 311, 314,
317, 319, 319, 322, 323, 337
- Poniński Adam, podskarbi w. kor. 150, 151,
194, 309, 322, 323
- Poniński Jan Nepomucen, konfederat radom-
ski i barski 21, 25–27, 29, 30, 37, 38, 43, 46,
50, 55, 58, 62, 74–76, 88, 90, 95, 96, 98, 104,
110, 117, 118, 128, 142, 150, 151, 155, 159,
161, 181, 184, 186–188, 193, 194, 247, 270,
304, 307, 319, 320
- Poniński Kalikst 323
- Potera 44, 62,
- Potiomkin Aleksandr Wasiljewicz 234
- Potiomkin Daria Wasiljewna 234
- Potiomkin Grigorij Aleksandrowicz były fawo-
ryt Katarzyny II, feldmarszałek, polityk ros.,
20, 21, 26, 27, 30, 37, 38, 51, 58, 74, 83, 88,
90, 94, 96, 98, 101, 102, 115–117, 127, 129,
134, 135, 186–188, 193, 204, 216, 218, 221,
223, 229, 234, 243, 247, 249, 251, 255, 258,
267, 273, 287, 306–308, 312, 319, 324, 325,
330, 331, 335, 336, 339, 345, 353
- Potiomkin Paweł Sergiejewicz (?), oficer ros.
345, 353
- Potoccy 281, 283
- Potocki Ignacy, pisarz w. lit. 32, 105, 108, 114,
169, 219, 220, 224, 246, 268, 302, 310, 322,
328, 329, 346, 352
- Potocki Kajetan, starosta dymirski, poseł po-
dolski na sejm 1782 r. 269, 329
- Potocki Piotr, starosta szczyrzycki 302
- Potocki Seweryn, krajczyk kor., poseł braclaw-
ski na sejm 1782 r. 269, 329
- Potocki Stanisław Kostka, podstoli kor., poseł
lubelski na sejm 1782 r. 84, 169, 205, 218,
224, 268, 269, 273, 302, 323, 329
- Potocki Szczęsny Stanisław, wojewoda ruski
130, 138, 163, 169, 225, 269, 281, 283, 292,
298–302 311, 313, 314, 317, 318, 325, 329, 334
- Preuss, krawiec 198
- Przebendowski Ignacy Franciszek, starosta
krakowski, dyrektor generalny poczt 23, 310
- Przerębski (Przerembski) Adam, kustosz kor.,
kurator ubezwłasnowolnionego bpa kra-
kowskiego 109, 143
- Pulcarew 62
- Puszkina, gen. ros. 203
- Raczyńska, córka Kazimierza, starosty gene-
ralnego Wielkopolski 44, 45
- Raczyński Kazimierz, starosta generalny Wiel-
kopolski 44, 321, 328
- Radziszewski Michał 90, 91, 98, 129, 162, 170,
279
- Radziwiłł Karol Stanisław, wojewoda wileński
90, 91, 98, 99, 129, 140, 162, 212 (?), 279,
282, 283, 300, 317, 350
- Radziwiłł Zofia Fryderyka 137, 138
- Repnin Nikołaj Wasiljewicz, dyplomata ros. 19,
90, 131, 140, 203, 218, 283, 284, 286, 297,
299, 303, 312, 330, 331
- Repnina Natalia Aleksandrowna z d. Kurakina,
żona Nikołaja Wasiljewicza 122, 140, 147,
149, 193, 196, 217, 218, 284, 286
- Repnina, jedna z córek Nikołaja Wasiljewicza
140
- Reuss-Köstritz Henrich 41, 42, 92
- Reverdil 255

- Reviczky Karl Emeryk, poseł i minister pełnomocny Austrii w Warszawie (1772–1779) 93, 355
- Rhebinder, kurier ros. 342
- Ribas Anastacie 193
- Ribas José 223, 224
- Riedesel Johann Hermann, poseł pruski w Wiedniu 202
- Rogaliński Kasper, wojewoda inflancki 62, 75
- Romanus Awram Iwanowicz, gen. ros., dowódca korpusu ros. w Polsce 21
- Romanzoff, Romanzow zob. Rumiancew
- Rumiancew Michaił Piotrowicz 22
- Rumiancewa Maria Andriejewna z d. Matwiejewa, matka Rumiancewa-Zadunajskiego 131, 218
- Rumiancewe (Mesdames de Romanzow) zob. Rumiancewa Maria A., Bruce (Brius) Praskowia A., Trubecka Daria A.
- Rumiancew-Zadunajski Piotr Aleksandrowicz, feldmarszałek ros. 22, 131, 144, 297, 331
- Rzewski, gen. ros. 212
- Rzewuski Franciszek, marszałek nadworny kor. 21, 27, 30, 44, 62, 100, 101, 116, 140, 143, 151, 163, 173, 191, 192, 195, 196, 209, 210, 225, 231, 322
- Rzewuski Seweryn, hetman polny kor. 85, 86, 106–110, 148, 191, 219, 232, 246, 302, 347, 348, 355
- Sacken Johann Gustav zob. Osten (Osten genannt Sacken) Johann Gustav
- Saldern Kasper, dyplomata w służbie ros., ambasador Rosji w Rzeczypospolitej (1771–1772) 19
- Samojłow Aleksandr Nikołajewicz, gen. ros. 317
- Sanguszko Anna z d. Cetner 45
- Sanguszko Janusz Hieronim, wojewoda wołyński 173
- Sanguszko Józef Paulin, marszałek w. lit. 44
- Sapieha Aleksander Michał, kanclerz w. lit. 345, 353
- Sapieha Kazimierz Nestor, gen. artylerii 44, 247, 273, 276, 285, 287, 291, 295
- Sapieżyna (Sapieha) Elżbieta z Branickich, wojewodzicowa mściławska 24
- Schönaich-Carolath Heinrich Carl 293
- Schönaich-Carolath Johann Carl Friedrich, książę, gen. pruski 293
- Schulenburg-Kehnert Fredrich Wilhelm minister pruski, m.in. szef pruskiej kompanii handlu morskiego 47
- Schuwalof zob. Szuwałow
- Sednow 83, 244
- Skorupski 338
- Skowronskij Paweł Martynowicz 216
- Smogorzewski Jason, unicki abp, metropolita kijowski 169, 171, 173, 183, 355
- Solms-Sonnenwalde Victor Friedrich, dyplomata pruski 61
- Sołłohub Jan, gen. ros. 310
- Sołłohub Józefa 310
- Sołtyk Kajetan bp krakowski 12, 32, 43, 44, 53, 62–66, 69, 70, 71, 77, 78–82, 84–88, 93, 95, 96, 100, 103–105, 107–115, 120, 121, 125, 126, 128, 130, 136, 137, 143, 162, 205, 219, 224, 275, 277, 287, 354
- Sołtyk Konstancja z Drzewickich 69
- Sołtyk Maciej, wojewoda sandomierski, kurator ubezwłasnowolnionego bpa krakowskiego 77, 79, 84, 86, 100, 103–105, 109, 128, 143
- Sołtyk Maciej Kajetan, sekretarz w. kor. 21, 26, 27, 30, 36, 38, 43, 44, 49, 53, 62, 64, 67, 68, 74–76, 78, 83, 86, 93, 100, 101, 116, 117, 128, 155
- Sołtyk Michał, kantor kapituły krakowskiej, kurator ubezwłasnowolnionego bpa krakowskiego 105, 109, 128, 143
- Sołtyk Stanisław, szambelan, bratanek bpa krakowskiego 43, 44, 10, 105, 114, 355
- Sołtyk Tomasz, kasztelan zawichojski 84
- Sołtyk, rodzina 73, 84, 86, 113
- Sołtyków (Sołtykoff) Nikołaj Iwanowicz, gen. ros., wychowawca synów w. księcia ros. Pawła 207, 214, 220, 221, 231, 331
- Sołtykowa Natalia Władimirowna z d. Dołgorukowa 138
- Stachiew Aleksandr Stachijewicz, dyplomata ros. 169, 229
- Stackelberg Otto Magnus, poseł ros. w Rzeczypospolitej 13, 15, 24–30, 32, 35, 36, 38, 41–43, 46, 49–52, 56, 57, 63, 73, 74, 83, 84, 87, 88–91, 96–99, 101, 108, 116, 117, 120, 122, 128, 131, 135, 138, 141, 145, 151, 161, 163–165, 169–172, 174, 177, 179–183, 186,

- 189–193, 195, 196, 198, 205–211, 216–218, 220, 223–226, 228, 230, 232–234, 239, 241, 242, 244–247, 249–252, 254, 255, 259, 261, 262, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 274–280, 282–284, 287–292, 294, 295, 298–301, 303–305, 308–315, 317–326, 328, 330–333, 336, 340–343, 345–354
- Stempkowski Józef Gabriel, kasztelan, później wojewoda kijowski 144, 145, 152
- Suchodolscy 307
- Suchodolski Michał Maurycy, kasztelan lubelski 307, 324
- Suchodolski Wojciech, szambelan, poseł lubelski na sejm 1782 r. 306–308, 315, 316, 324–326, 345, 353
- Sułkowscy 154
- Sułkowski August, wojewoda poznański 252, 259, 266, 275, 276, 290, 292, 303–305, 310, 312, 313, 320–323, 331–333, 339, 343, 346, 348, 352
- Sułkowski Franciszek 148
- Sutherland (Sunderland) Richard, nadworny bankier Katarzyny II 26
- Szachin Girej, chan krymski 31, 160, 199, 202, 203, 204, 229, 267, 305, 317, 328, 331, 344, 348
- Szaniawski Konstanty Felicjan, starosta małopolski 219, 278, 263, 264, 291, 294
- Szatyński Jacek (Hyacinthe) 235, 237, 242, 244
- Szczerbatow Andriej Nikolajewicz, gen. ros. 27
- Szembek Hilary Krzysztof, bp koadiutor płocki 37
- Szulc 141
- Szuwałow (Schuwalof) Iwan Iwanowicz, szambelan dworu Katarzyny II, założyciel Akademii Sztuk Pięknych w Petersburgu, współzałożyciel Uniwersytetu w Moskwie 134, 135, 298
- Szykowski (w źródle błędnie jako Świeykowski) Michał, pisarz skarbowy lit., poseł słonimski na sejm 1782 r. 326
- Szydłowski 342
- Szymanowski Franciszek, regent kancelarii kor. 77, 86, 100, 103, 104
- Świeykowski Leonard Marcin, marszałek Trybunału Koronnego (1782–1783), kasztelan kamieniecki od 1782 r. 178
- Świeykowski zob. też Szykowski Michał
- Taube Carl Wilhelm, dyplomata szwedzki 224
- Tepper Ferguson Piotr, bankier 225
- Thugutt Johann Franz, poseł austriacki w Warszawie 28, 29, 31, 32, 35, 44–46, 51, 72, 73, 82, 107, 124, 144, 145, 161, 173, 181, 193, 194, 244, 252, 260–266, 269–274, 276–278, 282, 284, 286, 287–291, 294, 296, 298, 300, 303, 313, 329, 352, 354, 355
- Torre Aguilar, dyplomata hiszpański w Petersburgu 205, 222
- Tralles Baltazar Ludwig 170
- Trubecka Daria Aleksandrowna z d. Rumiancewa 218
- Tyzenhauz Antoni, podskarbi nadworny lit. 117, 133, 187, 219, 328
- Ugrumow Aleksander, oficer ros. 246, 247, 255, 256, 258
- Unrug Aleksander, starosta hamersztyński 321
- Vérac (Saint-Georges marquis de Vérac) Charles Olivier, minister pełnomocny Francji w Petersburgu 38, 221, 223
- Vergennes Charles Gravier, minister francuski 225
- Vietinghoff, mjr w armii ros. 320
- Walewski Michał, podkomorzy krakowski 77, 86, 100, 103, 104, 322
- Walicki Bazyli, wojewoda rawski 77, 86, 100, 103, 104
- Wartensleben 293
- Wassenaer Carel George van, poseł nadzwyczajny i minister pełnomocny Holandii w Wiedniu 124, 201
- Wiaziemskaja Jelena Nikiticzna z d. Trubeckaja 193, 196, 218, 339
- Wiaziemskij Aleksandr Aleksiejewicz, książę, prokurator generalny 37, 74, 128, 129, 135, 196
- Wielhorski Michał, kuchmistrz w lit. 337
- Wielopolska Elżbieta z d. Mniszech, starościna lanckorońska 130
- Wielopolski Franciszek 188
- Willebrandt Johann Nicolaus, przedstawiciel Gdańska w Petersburgu 199, 297
- Witinghof zob. Vietinghoff
- Witte Jan, gen., dowódca twierdzy kamienieckiej 101

- Witte Józef, płk 101
Witte Zofia 101
Woldemar 198
Wołczkow Siemion, przedstawiciel ros.
w Gdańsku (1775–1779) 209
Woroncow Roman Iłarionowicz 228, 336
Württemberg Eugen Friedrich 259
Württemberg Friederike Dorothea 222, 255
Württemberg Friedrich Eugen 141, 222, 255
Württemberg Friedrich Wilhelm, gubernator
Finlandii z ramienia Rosji, król Wirtem-
bergii (jako Wilhelm I; 1797–1816) 20, 141
Württemberg Ludwig Friedrich 259
Württemberg, rodzina 20, 141
Wybranowski Mikołaj, kanonik krakowski 178
Wyszyński Andrzej 152, 337, 338
- Yegen Haci Mehmed Pasza, wezyr (25 VIII–
31 XII 1782) 236, 237
- Zabięło Szymon, wicebrygadier 86, 87
Zabłocki Bernard, rezydent polski w Berlinie
20
Zaleska Krystyna 15
Zaleski Kazimierz, pisarz grodzki łukowski 178
Zamoyscy, rodzina 156
Zamoyska Ludwika Maria z d. Poniatowska,
województwo podolska 151, 152, 153, 156,
165, 172, 175, 176, 194, 196, 264
Zamoyski Andrzej, ekskanclerz w. kor. 112
Zieliński zob. Żeliński Franciszek Witalis
Zielonka Michał, podkomorzy lwowski 275
Zofia Dorota Wirtemberska zob. Maria Fio-
dorowna
Zwaczyk 247
- Żaba Tadeusz, kasztelan, później wojewoda
połocki 218
Żeliński Franciszek Witalis, kasztelan biecki 77

Indeks geograficzny

- Akerman 141, 163, 165, 173, 206, 227, 228
Ameryka 118, 334
Anglia 119, 133, 173, 201, 219, 237, 248, 258,
293, 312, 334, 335, 343, 344, 349
Astrahań 168
Austria 12, 20, 32, 85, 101, 121, 126, 139, 162,
173, 199, 237, 287–290, 303, 320, 343
- Bałtyckie Morze 253, 349
Belgrad 221, 231, 234
Berlin 20, 23, 52, 76, 120, 134, 135, 138, 161,
175, 176, 197, 201, 204, 205, 231, 247, 249,
252, 293, 317, 323
Biała Rosja 68, 75, 76, 90, 203, 211, 279, 331,
345, 353
Biała Ruś 208
Białocerkiew 21, 30, 58, 64, 75, 94, 133, 155,
181, 204, 289
Białowieska Puszcza 327
Białynicze 98
Białystok 170, 206, 214, 225, 259, 272, 285,
289, 302, 315, 327
Billitz 199
Bosfor 236
braclawskie województwo 164, 206, 227, 178
Branau 271
Brzuza 334
- Carskie Sioło (Zarsko-Selo) 102, 129, 134, 168,
179, 180, 198, 201
Cherson 44, 62, 118, 164, 165, 171, 173, 190,
204–206, 212, 223–229, 240, 249, 253, 254,
258, 287, 310, 331, 351
Chiny 340
Chocim 236
Czarne Morze 141, 164, 206, 227, 229, 236, 355
- Czechy 161
Czerniechow 255
- Dania 228
Dąbrowno 345, 353
Demblin 184, 205, 214
Dniepr 141, 164, 227
Dniestr 141, 164, 206
Drezno 184, 199, 204
Dźwina 218
- Estonia 203, 208
Europa 117, 173, 235, 237
- Finlandia 141
Florencja 45
Francja 20, 32, 39, 44, 47, 49, 101, 118, 119,
133, 168, 171, 223, 225, 248, 293, 298, 305,
312, 339, 343, 344, 349
Frankfurt 293
- Gaczina 280
Galata 235
Galicja 65, 71, 73, 79, 82, 85, 107, 108, 111,
113, 121, 141, 208, 242, 260, 263, 264, 269,
270, 272, 334
Gdańsk 76, 111, 162, 171, 175–177, 183, 189,
197, 199, 200, 209, 217, 220, 227, 231, 238,
297, 298
Gibraltar 119, 133, 258
gnieźnieńskie województwo 178
Grodno 206, 214, 241, 326, 327, 341
- Haga 334
Hamburg 343
Hiszpania 101, 124, 343

- Holandia 26, 32, 37, 67, 75, 133, 173, 201, 255, 324, 343, 352
- Inflanty 128, 203, 208, 331
- Jabłonna 166
- Jamburg zob. Kingisepp
- Jarosław 31
- kaliskie województwo 178
- Kamieniec 141
- Kamionka 325
- Kazań 258
- Kercz (Kerche) 160
- Kielce 143
- kijowskie województwo 145, 158, 159, 164, 352
- Kijów 15, 166, 168, 170, 305, 317, 324, 335
- Kingisepp 301
- Kobryń 247
- Kock 284, 285
- Konstantynopol 31, 45, 169, 225, 229, 234, 317, 331, 349
- Korona 327, 341
- Kowno 214, 241, 298, 317
- krakowskie województwo 77, 78, 80, 88, 178
- Kraków 26, 53, 65, 69, 70, 72, 73, 84–86, 100, 103, 106, 130, 137, 138, 143, 194, 199, 201, 204, 206–208, 214–216, 225, 231, 240, 242, 282, 285, 338, 354
- Krasnystaw 194, 206, 208, 213
- Królewiec 76, 227
- Krym 199, 202–204, 206, 221, 222, 231, 236, 237, 243, 295, 297, 300, 305, 317, 328, 331, 335, 336
- Krzemieńczuk 27
- Krzyszowice 259
- Küczük-Kainardży 349
- Kurlandia 30, 43, 240, 250, 266, 311, 331
- Kwidzyn 177, 189
- Königsberg zob. Królewiec
- Lewartów 273, 285
- Libau zob. Lipawa
- Lipawa 345, 350
- Lipsk 173
- Litwa 15, 30, 43, 48, 91, 117, 160, 162, 185, 187, 219, 309, 311, 319, 320, 326–328, 336, 341–343, 350
- Lizbona 305
- Lombardia 124
- lubelskie województwo 178, 205
- Lublin 208
- Lwów 130, 141, 338
- Łęczna 214
- łęczyckie województwo 178
- Mała Rosja 75
- Małopolska 307
- Marienwerder zob. Kwidzyn
- Marsylia 14, 164, 225
- mazowieckie województwo 178
- Merecz 206
- Mitawa 194, 206, 213, 214, 240, 241, 250, 251, 355
- Młyniska 209
- Mohilów 194
- Mołdawia 169
- Montbeillard 231
- Morawy 168
- Moskwa 68, 94, 98, 101, 102, 119, 133, 139, 145, 171, 186, 247, 280, 304, 305, 312, 319, 322–324, 343
- Neapol 86
- Neustadt 45
- Newa 136
- Nieborów 161
- Niemcy 119, 173
- Nowa Serbia 51, 263
- Nowa Szkocja 209
- Nowe Miasto 43, 84, 215
- nowogródzkie województwo 90
- Oczaków 141, 206, 227, 252, 331, 344, 350
- Olita 286
- Oliwa 345, 350
- Olmütz zob. Ołomuniec
- Ołomuniec 259
- Opatów 270
- Opawa 259
- Orany 246
- orszański powiat 90
- Paryż 15, 101, 164, 168, 214, 225, 293, 331, 334, 343
- Pera 236
- Peszt 222

- Peterhof 59, 156, 168, 172, 179
 Petersburg 11, 16, 19, 26, 27, 30, 38, 43, 44,
 50, 52–54, 59, 65, 78, 83, 86, 89, 94, 102,
 108, 109, 116, 117, 130, 131, 138, 146, 153,
 156, 161, 164, 171, 173, 174, 177, 180, 186,
 191, 194, 203, 205, 225, 243, 246, 247, 249,
 251, 255, 256, 300, 304, 316, 331, 332, 354
 Petrowsk, twierdza 267
 Piemont 39, 47
 Pińczów 194
 płockie województwo 178
 podlaskie województwo 178
 podolskie województwo 164, 206, 227, 178
 Polska 12, 17, 19–21, 28, 34–36, 38, 45–48, 52,
 61, 64, 68, 72, 73, 75, 86, 90, 93, 98, 103,
 108, 113, 117, 120, 121, 125, 126, 132, 136,
 137, 139, 141, 145, 146, 153, 158–162, 169,
 171, 175, 180, 181, 183, 185, 189, 194, 196,
 204–206, 208, 224, 225, 227, 230, 238, 245,
 247, 252–254, 259, 260–265, 270, 277, 281,
 285, 286, 290, 296, 300, 302–305, 307, 312,
 313, 317, 320, 323, 326, 329, 339–343, 345,
 347, 353–355
 Połock 199, 201, 204, 206–208, 216, 219, 220,
 225, 230, 231, 233, 237, 239–242, 245, 259,
 355
 Portugalia 228, 292
 poznańskie województwo 178
 Praga 146, 161, 173, 184, 194, 196, 201, 204–
 206, 216, 221, 222
 Prusy 124, 143, 144, 177, 189, 200
 Przewalka 298

 Racibórz 259
 Raszków 141
 Ratybona 98
 rawskie województwo 178
 Rosja 15, 30, 32, 34, 35, 38, 44, 45, 47, 49, 57,
 58, 62, 68, 69, 76, 85, 88, 91, 97–99, 107,
 116, 118, 121, 126, 127, 132, 133, 139, 159,
 160–162, 168, 169, 171–174, 183, 187, 189,
 199, 202, 203, 208, 222, 224, 225, 227–229,
 235, 238, 239, 241, 251, 253–255, 258, 259,
 269, 273, 279–281, 288, 290, 295, 297, 298,
 306, 307, 309, 314, 329, 331, 333, 335, 336,
 342–345, 347–353
 Ryga 76, 134, 135, 142, 204, 208, 214, 220, 227,
 241–243, 245, 280, 299, 311, 324, 350, 353
 Rzym 45, 49, 86, 222, 308

 Saksonia 230
 Scharpau zob. Szkarpa
 Schellmühl zob. Młyniska
 Schönbrunn 84
 Shwidar 236
 Siemiatycze 285
 Smoleńsk 203, 324, 331
 Spa 327, 350
 Sambuł 47, 101, 164, 235, 237, 312
 Stuttgart 222, 231
 Szkarpa 176, 189, 297
 Szkocja 177
 Szpoła 221
 Szwajcaria 231
 Szwecja 331, 345, 349, 350

 Śląsk 112, 170, 175, 177, 221, 259, 263
 Śródziemne Morze 119, 227

 Toruń 183, 189, 190
 Treves 76
 Troppau zob. Opawa
 Tulczyn 180, 182
 Turcja 28–30, 35, 46, 47, 49, 50, 52, 56, 61, 118,
 169, 171, 173, 199, 202, 203, 228, 237, 300,
 312, 313, 317, 334–336, 344, 348, 349, 351
 Turyn 142

 Ukraina 62, 190, 212, 214, 229, 258, 331

 Warszawa 12, 16, 23, 26, 27, 58, 64, 75, 76, 83,
 87, 92, 118, 146, 161, 163, 164, 168, 170,
 174, 175, 177, 179–181, 184, 188, 190, 193,
 194, 196, 199, 201, 204–206, 208, 212, 214,
 216, 220, 222, 224–227, 229–231, 240, 243,
 251, 255, 256, 280, 282, 307, 311, 317, 327,
 332, 336–339, 341, 350, 355
 Watykan 124
 Wenecja 118
 Wersal 168
 Węgrów 321
 Węgry 222, 242
 Wiedeń 20, 23, 24, 30, 31, 44, 45, 47, 49, 80,
 84, 85, 87, 100, 101, 107, 108, 116, 117,
 119, 121, 124, 129, 130, 137, 138, 146, 161,
 173, 185, 186, 191, 194, 196, 202, 204, 206,
 207, 208, 216, 220, 221–231, 233, 235, 239,
 243, 249, 259, 276, 284, 290, 298, 305, 323,
 343

-
- Wieliczka 143, 146
Wielkopolska 47, 75, 319
Wilno 75, 206, 208, 220, 225, 237, 241
Winiary 284
Wisła 111, 136, 161, 175, 177, 215, 238
Wiśniowiec 17–19, 22, 40, 141, 170, 198, 220,
240, 315, 328, 350
Włochy 24, 222
Wołyń 51
wołyńskie województwo 178
Zaleszczyki 141
Zamość 194, 206, 214, 242, 355
Zips 264, 272
Żarnowiec 215
Żmudź 176, 177

